



2006



Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[juillet-décembre] 2006

Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



IMPRESSUM

PHOTOS

AFP Photo Pool / Patrick Kovarik
AFP Photo / Jean-Christophe Verhaegen
AP Photo
Bibliothèque nationale de Luxembourg
Conseil de l'Union européenne
Luc Deflorenne
Direction de la coopération au développement
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Économie
Ministère des Finances
Ministère des Finances allemand
NATO
Christophe Olinger
Reuters / Loay Abu Haykel
Reuters / Sari Gustafsson / Lehtikuva
Reuters / Alain Sprimont
Reuters / Jim Young
Reuters / Martti Kainulainen / Lehtikuva
Secrétariat général du gouvernement finlandais / Lehtikuva
UN Photo / Marco Castro
Tom Wagner

LAYOUT

M&V Concept

TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois
Département Communication avec le citoyen

IMPRESSION

à définir

PUBLICATION

Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la une

Ouverture du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, Mudam 1 ^{er} -2 juillet 2006	16
Visite d'État en Chine 3-9 septembre 2006	22
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle au Laos et au Cambodge 19-22 septembre 2006	32
S.A.R. le Grand-Duc et Jeannot Krecké mènent une délégation économique au Proche-Orient 30 octobre-4 novembre 2006	40
Visite au Luxembourg de la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel 14 novembre 2006	46
Visite de travail au Luxembourg du président autrichien, Heinz Fischer 16-17 novembre 2006	48
Visite d'État au Luxembourg de la présidente de la République de Lettonie, Vaira Vike-Freiberga 5-7 décembre 2006	52
Cérémonies d'ouverture: Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 9 décembre 2006	56

Visites au Luxembourg

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Bot 3 juillet 2006	65
Visite du président de la République de Hongrie, László Sólyom, au Luxembourg 13-14 juillet 2006	66
Visite de travail du ministre roumain des Affaires étrangères, Razvan Ungureanu 18 octobre 2006	67
Visite de travail au Luxembourg du président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi 19-20 octobre 2006	67
Visite au Luxembourg de Nihat Kabil, ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République de Bulgarie 26-27 octobre 2006	69
Visite officielle au Luxembourg du secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría 9-10 novembre 2006	70
Visite de travail au Luxembourg d'Ali Babacan, ministre d'État à l'Économie de la Turquie 14 novembre 2006	71
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre du Swaziland, Absalom Themba Dlamini 24 novembre 2006	72

Visites à l'étranger

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker effectue une visite de travail à Helsinki 3-4 juillet 2006	77
Nicolas Schmit en visite de travail à Rome 4-5 juillet 2006	78
Les ministres François Biltgen et Mars Di Bartolomeo à Helsinki: améliorer la productivité par une meilleure qualité de la vie professionnelle 6-7 juillet 2006	79

Nicolas Schmit à la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement 10-11 juillet 2006	80
Visite de travail de Jean Asselborn en Russie 11-13 juillet 2006	80
Entrevue de Jean Asselborn avec Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, à Genève 20 juillet 2006	82
Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, en visite de travail en Bulgarie 24-25 juillet 2006	83
Jean Asselborn reçu en audience à Lima par le nouveau président péruvien, Alan Garcia 26-29 juillet 2006	84
Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Berlin 4 septembre 2006	85
Jean Asselborn au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés 12-14 septembre 2006	87
Visite de travail de Jean Asselborn au Liechtenstein 5-6 octobre 2006	88
Visites de travail de Jean Asselborn en Slovénie et en Albanie 10-11 octobre 2006	90
Nicolas Schmit en visite de travail à Londres 12 octobre 2006	91
Visite de travail de Jean-Louis Schiltz à Berlin 6 novembre 2006	92
Nicolas Schmit en visite de travail à Stockholm 8 novembre 2006	93
Rencontre entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev 5 décembre 2006	93

Regard sur les actualités gouvernementales

Premier ministre

Jean-Claude Juncker aux cérémonies de la fête nationale française à Paris 14 juillet 2006	99
Jean-Claude Juncker reçoit le Prix européen de la culture politique de la Fondation Hans Ringler 5 août 2006	99
Jean-Claude Juncker invité par les Amis de l'Europe et l'European Policy Centre à Bruxelles 11 octobre 2006	100
Élection de Jean-Claude Juncker comme membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques 12 octobre 2006	101
Jean-Claude Juncker se prononce sur les défis de l'Europe à Osnabrück 13 octobre 2006	101
Jean-Claude Juncker à la présentation des mémoires de Gerhard Schröder à Berlin 26 octobre 2006	102
Jean-Claude Juncker invité par le Collège d'Europe et les Grandes Conférences catholiques 30 octobre 2006	103
Jean-Claude Juncker invité de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise et du Sénat français 8 novembre 2006	104
Jean-Claude Juncker parle de «L'Europe dans tous ses états» à l'Université du Luxembourg 11 décembre 2006	104

Affaires européennes

Les Luxembourgeois et l'Union européenne selon l'Eurobaromètre 65 7 juillet 2006	106
Un an après le référendum luxembourgeois sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe 10 juillet 2006	107

Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 10 juillet 2006	108
François Biltgen et Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» informel en Finlande 10-11 juillet 2006	109
Le gouvernement luxembourgeois se donne une nouvelle méthode de travail pour transposer les directives européennes dans les délais 14 juillet 2006	110
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 17 juillet 2006	111
Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 24 juillet 2006	112
Jean Asselborn à la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrée à la situation au Proche-Orient 1 ^{er} août 2006	113
Jean Asselborn à la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrée au déploiement de la Force intérimaire des Nations unies au Liban 25 août 2006	113
Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Lappeenranta en Finlande 1 ^{er} -2 septembre 2006	114
François Biltgen à la première conférence des ministres de l'Emploi et du Travail de l'ASEM à Potsdam 3-5 septembre 2006	114
Réunion de l'Eurogroupe et réunion informelle de l'Ecofin à Helsinki: Jean-Claude Juncker reconduit dans sa fonction de président de l'Eurogroupe 8-9 septembre 2006	115
Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au 6 ^e sommet ASEM à Helsinki 10-11 septembre 2006	117
Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 15 septembre 2006	118

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 18 septembre 2006	119
Réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE en Finlande 20-22 septembre 2006	120
Fernand Boden à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Oulu 25-26 septembre 2006	121
Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 25 septembre 2006	122
Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg 5-6 octobre 2006	123
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg 9-10 octobre 2006	124
Lucien Lux au Conseil des ministres des Transports à Luxembourg 12 octobre 2006	124
Entrevue de Nicolas Schmit avec la vice-présidente de la Commission européenne, Margot Wallström 16 octobre 2006	126
Jean Asselborn, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg 16-17 octobre 2006	127
Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE à Lahti 20 octobre 2006	128
Lucien Lux au Conseil «Environnement» à Luxembourg 23 octobre 2006	128
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg 24-25 octobre 2006	129
Audience publique sur la stratégie de Lisbonne 24 octobre 2006	130

Jean-Marie Halsdorf participe à la 14 ^e conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire à Lisbonne 26-27 octobre 2006	132	Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 4 décembre 2006	143	Déclaration de politique étrangère 2006 21 novembre 2006	157	Coopération au développement	
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 6-7 novembre 2006	132	Le ministre de la Justice, Luc Frieden, informe sur les travaux du Conseil «JAI» des 4 et 5 décembre 2006 4-5 décembre 2006	144	Jean Asselborn participe au 14 ^e Conseil ministériel de l'OSCE 4-5 décembre 2006	159	Soumaïla Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en visite chez le ministre Jean-Louis Schiltz 10 juillet 2006	167
François Biltgen au Conseil extraordinaire EPSCO à Bruxelles sur la directive concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail 7 novembre 2006	134	Entrevue de Nicolas Schmit avec le président du Comité économique et social européen, Dimitris Dimitriadis 7 décembre 2006	145	Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Porto 7-8 décembre 2006	160	La coopération luxembourgeoise dans le nord du Mali: intensification de l'effort après le retour au calme 1 ^{er} août 2006	168
Jean Asselborn, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 13-14 novembre 2006	134	Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 11 décembre 2006	146	Agriculture		Enda Santé Sénégal et la Croix-Rouge luxembourgeoise récompensés par le premier Red Ribbon Award 29 août 2006	168
Octavie Modert au Conseil «Éducation» de l'UE à Bruxelles 14 novembre 2006	135	Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles 14-15 décembre 2006	146	Fernand Boden et Octavie Modert présentent la politique du développement rural 2007-2013 23 novembre 2006	161	Lancement de la campagne «Solidarité Café» 7 septembre 2006	170
Jean-Louis Schiltz à la première édition des Journées européennes du développement 15-16 novembre 2006	136	Les Luxembourgeois et l'Union européenne dans l'enquête Eurobaromètre 2006 18 décembre 2006	148	Aménagement du territoire et communes		Jean-Louis Schiltz présente les conclusions des Assises de la coopération luxembourgeoise 15 septembre 2006	171
Jean-Claude Juncker rencontre des élèves dans le cadre de l'initiative Interlycées 20 novembre 2006	137	Europaforum: Nicolas Schmit dialogue avec les élèves du Lycée classique d'Echternach 18 décembre 2006	149	Conférence sur «Les communes et la mobilité douce» 21 septembre 2006	162	Visite de travail du directeur du Programme alimentaire mondial 9 octobre 2006	172
Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 20-21 novembre 2006	139	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 19-21 décembre 2006	151	Mise au point d'un système de gestion de l'espace parking à Luxembourg-Ville, Strassen, Hesperange, Leudelange et Bertrange 27 novembre 2006	163	Présentation du rapport mondial sur le développement humain 2006 9 novembre 2006	173
Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, se présente devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen 22 novembre 2006	140	Affaires étrangères et relations internationales		Communications		4 ^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'El Salvador 27 novembre 2006	175
Jean Asselborn à la 8 ^e conférence euro-méditerranéenne à Tampere sous Présidence finlandaise 27-28 novembre 2006	141	Réactions du Luxembourg au conflit au Liban Juillet 2006	152	Projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information: améliorer la connectivité du Luxembourg 19 juillet 2006	164	Remise du Prix européen de la microfinance 2006 30 novembre 2006	175
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 27-28 novembre 2006	141	Introduction du passeport biométrique au Luxembourg le 28 août 2006 22 août 2006	153	Le film au Luxembourg: 2005, une année positive et prometteuse avec un nouveau projet de loi sur les rails 31 août 2006	164	Signature du Programme indicatif de coopération 2007-2010 entre le Luxembourg et le Nicaragua 4 décembre 2006	176
Jeannot Krecké à la réunion informelle des ministres des Sports à Bruxelles 28 novembre 2006	142	Jean Asselborn à la semaine ministérielle de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 18-22 septembre 2006	155	Jean-Louis Schiltz soutient le développement des autoroutes de l'information au Luxembourg 11 septembre 2006	166	Deux ans après le tsunami: bilan de l'effort luxembourgeois 20 décembre 2006	178
		Entrevue de Nicolas Schmit avec le président du Comité des relations extérieures de la commission Politique étrangère et de la Sécurité nationale du Parlement iranien, Mahmoud Mohammadi 11 octobre 2006	156	Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, fait le point sur plusieurs dossiers clés en matière de télécommunications, médias et communication 18 décembre 2006	166	Culture et langues	
						La secrétaire d'État Octavie Modert au XI ^e Sommet de la francophonie: «Soyez fiers d'être francophones» 28-29 septembre 2006	178

L'ouvrage 1, 2, 3 Lëtzebuergesch Grammaire remis au Premier ministre
13 octobre 2006 180

Présentation de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale
6 décembre 2006 180

Participation d'Octavie Modert à la cérémonie de célébration de la diversité culturelle à Bruxelles
19 décembre 2006 181

Défense

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN à Riga
28-29 novembre 2006 182

Bilan des missions européennes au Congo: «Mission accomplie!»
12 décembre 2006 183

Économie

Présentation publique du rapport de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg
5 juillet 2006 184

Holdings: la longue période transitoire jusqu'à fin 2010 est dans l'intérêt de la place financière
19 juillet 2006 185

LuxFLAG: octroyer un label à des organismes de placement collectif investissant dans la microfinance
20 juillet 2006 186

Présentation du Bilan Compétitivité 2006
13 septembre 2006 187

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké reçoivent le ministre de l'Acier indien, Ram Vilas Paswan
14 septembre 2006 188

Présentation du Rapport travail et cohésion sociale
26 septembre 2006 189

Croissance du PIB à 5,5% en 2006, ralentissement prévu en 2007
17 octobre 2006 189

Jeannot Krecké présente le réseau Solvit
8 novembre 2006 191

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en mission de prospection économique aux États-Unis
11-17 novembre 2006 192

Présentation de la manifestation «Journées – création et reprise d'entreprise»: stimuler l'entrepreneuriat
22 novembre 2006 194

L'acier luxembourgeois à l'honneur: installation des premières poutrelles luxembourgeoises sur le chantier du nouveau Freedom Tower à New York
19 décembre 2006 195

Éducation nationale

Acquisition de la langue écrite et orthographe: analyse de compétences en langues dans l'enseignement primaire
18 juillet 2006 197

Rentrée scolaire 2006-2007: «Une école pour tous, un avenir pour chacun»
14 septembre 2006 198

Les TIC appliqués à l'éducation et la formation: panorama des projets
11 octobre 2006 199

Signature de l'accord entre la Sarre et le Luxembourg portant création d'un lycée transfrontalier
4 décembre 2006 200

Égalité des chances

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, ouvre une conférence internationale sur le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes
23-24 octobre 2006 202

Énergie

Les projets du gouvernement en matière d'énergie
22 août 2006 202

Enseignement supérieur

La rentrée académique présentée par François Biltgen et Octavie Modert
12 septembre 2006 203

Signature du contrat d'établissement 2006-2009 entre l'État et l'Université du Luxembourg
10 octobre 2006 205

Octavie Modert visite le Service des études et de la vie étudiante de l'Université du Luxembourg
17 octobre 2006 206

Babuschka: séniors et étudiants de l'Université du Luxembourg cohabitent sous un même toit
18 octobre 2006 207

Environnement

Notification du 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012
18 juillet 2006 208

Actions du ministère de l'Environnement dans le contexte de la disparition de biotopes au Luxembourg
24 octobre 2006 208

Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Nairobi: Lucien Lux évoque en amont l'actualité nationale et internationale en matière de changement climatique
8 novembre 2006 210

Le ministre de l'Environnement rencontre 80 élèves pour discuter de la lutte contre le changement climatique
23 novembre 2006 210

Lucien Lux: la décision de la Commission concernant le 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz de serre «inacceptable pour le Luxembourg»
30 novembre 2006 211

Famille et intégration

Évaluation des changements à Luxembourg depuis l'introduction de la loi contre la violence domestique
23 août 2006 213

Festivités et commémorations

Journée de commémoration nationale au Luxembourg
8 octobre 2006 214

Finances, trésor et budget

Signature du memorandum of understanding entre la BEI et le ministère des Finances
6 septembre 2006 215

Jean-Claude Juncker à la réunion du G7 des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales à Singapour
16 septembre 2006 216

Bilan de la mission de promotion de l'industrie des fonds d'investissement en Asie
30 octobre 2006 216

Conférence sur la place financière luxembourgeoise à Paris: «La place financière est un centre diversifié de qualité dans une économie ouverte au cœur de l'Europe»
14 novembre 2006 218

Signature d'un deuxième avenant à la convention entre le Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions
24 novembre 2006 219

Fonction publique

Réforme administrative: première conférence des directeurs d'administration et de service de l'État
13 novembre 2006 220

Grande région

5^e réunion conjointe des gouvernements belge et luxembourgeois à Schengen
19 juillet 2006 221

Intérieur

Nouvelle campagne pour la propagation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112
1^{er} décembre 2006 226

Jeunesse

Le service volontaire des jeunes:
«Une expérience d'apprentissage et d'orientation»
3 août 2006 227

Justice

Luc Frieden propose de nouveaux objectifs
pour l'Europe judiciaire et policière
1^{er} juillet 2006 228

Le ministre Luc Frieden présente un nouveau projet
de loi sur l'octroi de la nationalité luxembourgeoise
4 septembre 2006 229

Luc Frieden présente le bracelet électronique
pour personnes en détention
7 novembre 2006 230

Logement

Présentation de la nouvelle législation en matière
de bail à loyer
16 novembre 2006 231

Migrations et asile

Nicolas Schmit participe au dialogue de haut niveau
des Nations unies sur les migrations internationales
et le développement à New York
14-15 septembre 2006 232

Nicolas Schmit participe au Conseil de l'Organisation
internationale pour les migrations à Genève
29 novembre 2006 233

Nicolas Schmit reçoit des représentants du Collectif
réfugiés Luxembourg et l'aumônier adjoint du Centre
pénitentiaire de Luxembourg
20 décembre 2006 234

Recherche

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la
promotion de l'innovation et de la recherche,
présente son rapport annuel 2005
3 juillet 2006 234

Consortium européen, u-2010, piloté par l'Université
du Luxembourg, choisi pour le développement d'un
projet relatif à la sécurité des réseaux en cas de crise
20 juillet 2006 237

Relations avec le parlement

Chambre des députés: ouverture de la session
2006-2007
10 octobre 2006 237

Santé

«Gesond iessen, méi bewegen»: une politique
commune en faveur d'une alimentation saine
et de l'activité physique
5 juillet 2006 238

Présentation du projet de loi relatif aux soins palliatifs,
à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin
de vie
20 juillet 2006 240

Mars Di Bartolomeo présente la nouvelle loi relative
à la lutte antitabac
5 septembre 2006 241

Premier bilan des travaux du Conseil scientifique
dans le domaine de la santé
27 septembre 2006 241

Présentation de la stratégie et du plan d'action
national en matière de lutte contre le HIV/sida
2006-2010
5 octobre 2006 242

Mars Di Bartolomeo présente la 4^e édition
de la carte sanitaire: un système de santé
luxembourgeois moderne et performant
6 novembre 2006 244

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo,
rencontre la nouvelle directrice générale de l'OMS
10 novembre 2006 245

Sécurité sociale

Mars Di Bartolomeo présente une nouvelle campagne
de sensibilisation contre le travail clandestin
8 septembre 2006 246

Quadripartite des caisses de maladie: «La situation
financière des caisses de maladie est en équilibre»
18 octobre 2006 247

Sports

Victoire d'étape de Frank Schleck à l'Alpe d'Huez:
messages de félicitations du gouvernement
18 juillet 2006 248

Médaille d'argent pour David Fiegen aux
Championnats d'Europe d'athlétisme
13 août 2006 249

La ministre de la Famille et de l'Intégration,
Marie-Josée Jacobs, présente la manifestation
sportive «Diversité et Sports»
4 octobre 2006 249

Tourisme

Le ministre du Tourisme, Fernand Boden, présente
les conclusions des réunions de la randonnée
ministérielle annuelle en matière touristique
4 décembre 2006 250

Transports

Bilan des accidents de la route
du 1^{er} semestre 2006
9 octobre 2006 253

Lancement de la campagne
«Allumez les feux de croisement le jour!»
9 octobre 2006 254

Accident ferroviaire à Zoufftgen: conférence
de presse en présence du ministre des Transports,
Lucien Lux
15 octobre 2006 255

Sûreté des personnes dans les transports publics
24 novembre 2006 256

Le ministre des Transports au sujet de l'action
syndicale organisée en relation avec la sûreté
dans les transports publics
7 décembre 2006 257

Travail et emploi

Le ministre du Travail, François Biltgen,
prend position sur le projet de loi 5611
15 novembre 2006 258

Évaluation de l'efficacité des mesures
pour l'emploi
23 novembre 2006 261

Comité de conjoncture
Juillet-décembre 2006 262

Le ministre du Travail, François Biltgen, discute
avec les élèves du Lycée Aline Mayrisch
de la problématique du chômage des jeunes
13 décembre 2006 265

Le projet de loi n° 5611 adopté par la Chambre
des députés
20 décembre 2006 266

Travaux publics

Présentation du rapport d'activité et du bilan 2005
du Fonds Kirchberg
4 août 2006 266

Claude Wiseler, François Biltgen et Octavie Modert
présentent les plans de conservation des deux hauts
fourneaux à Belval-Ouest
8 septembre 2006 267

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler,
présente la mise en œuvre des mesures de sécurité
minimales applicables aux tunnels
18 décembre 2006 268

**Les travaux du Conseil
de gouvernement** 271

Discours et déclarations

Discours de Luc Frieden lors de sa nomination de docteur en droit, honoris causa, de la Sacred Heart University 1 ^{er} juillet 2006	301
Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, lors de l'inauguration officielle du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, Luxembourg 1 ^{er} juillet 2006	307
Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, lors de l'inauguration officielle du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, Luxembourg 1 ^{er} juillet 2006	310
Intervention écrite de Nicolas Schmit «Le referendum du 10 juillet 2005: un vote pour rien?» 10 juillet 2006	312
Intervention de Nicolas Schmit à la Conférence euro-africaine à Rabat 10 juillet 2006	315
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc, à l'occasion de l'inauguration conjointe avec le président de la République de Hongrie de l'exposition: «Sigismond Roi et Empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge» 13 juillet 2006	317
Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration de l'exposition: «Sigismond Roi et Empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge» 13 juillet 2006	317
«La Chine et l'Europe: un partenariat stratégique», discours de Jean Asselborn à l'occasion de la visite à la China Foreign Affairs University 4 septembre 2006	319
Jean-Claude Juncker à l'occasion de la 6 ^e conférence diplomatique allemande à Berlin 4 septembre 2006	326
Discours de Luc Frieden tenu à l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Luxembourg à l'occasion du 5 ^e anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre 11 septembre 2006	332

Discours de Nicolas Schmit dans le cadre de la 61 ^e Assemblée générale des Nations unies à New York 14 septembre 2006	333
Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn sur les relations transatlantiques: discours tenu à la Sacred Heart University, Fairfield/Connecticut 18 septembre 2006	334
Intervention de Nicolas Schmit lors de la réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE à Tampere 21 septembre 2006	338
Jean Asselborn à l'occasion de la 61 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 22 septembre 2006	339
Journée de Commémoration nationale: Proklamatioun vun der Regierung 8 octobre 2006	343
«Le futur de l'Euro». Jean-Claude Juncker à l'occasion du petit déjeuner-débat organisé par le European Policy Centre 12 octobre 2006	343
Discours de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie, lors de l'ouverture de la Foire d'automne 14 octobre 2006	348
Marie-Josée Jacobs lors de la conférence internationale «Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes» à Luxembourg 23 octobre 2006	353
Jean-Claude Juncker à l'occasion de la présentation des mémoires de Gerhard Schröder 26 octobre 2006	355
Jean-Claude Juncker à l'occasion de l'ouverture solennelle de l'année académique 2006/2007 du Collège d'Europe à Bruges: «Le besoin d'Europe» 30 octobre 2006	360
Jean Asselborn, «La Belgique sur la scène internationale – regards de l'étranger», discours tenu lors d'un symposium à l'occasion du 175 ^e anniversaire du traité de Londres de 1831 et de la dynastie belge, Bruxelles 14 novembre 2006	368

Jean-Claude Juncker en l'honneur de la lauréate du prix «Vision for Europe 2006» Angela Merkel, Luxembourg 14 novembre 2006	371
Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de la déclaration de politique européenne et étrangère à la Chambre des députés 21 novembre 2006	375
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 14 ^e Conseil ministériel de l'OSCE, Bruxelles 4 décembre 2006	388
Discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de l'inauguration de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», Luxembourg 9 décembre 2006	390
Discours d'Octavie Modert lors de l'inauguration de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», Luxembourg 9 décembre 2006	392
Contribution écrite de François Biltgen à l'occasion du vote du projet de loi 5611: „Die Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit: Arbeit statt Arbeitslosenunterstützung” 19 décembre 2006	394



À la une



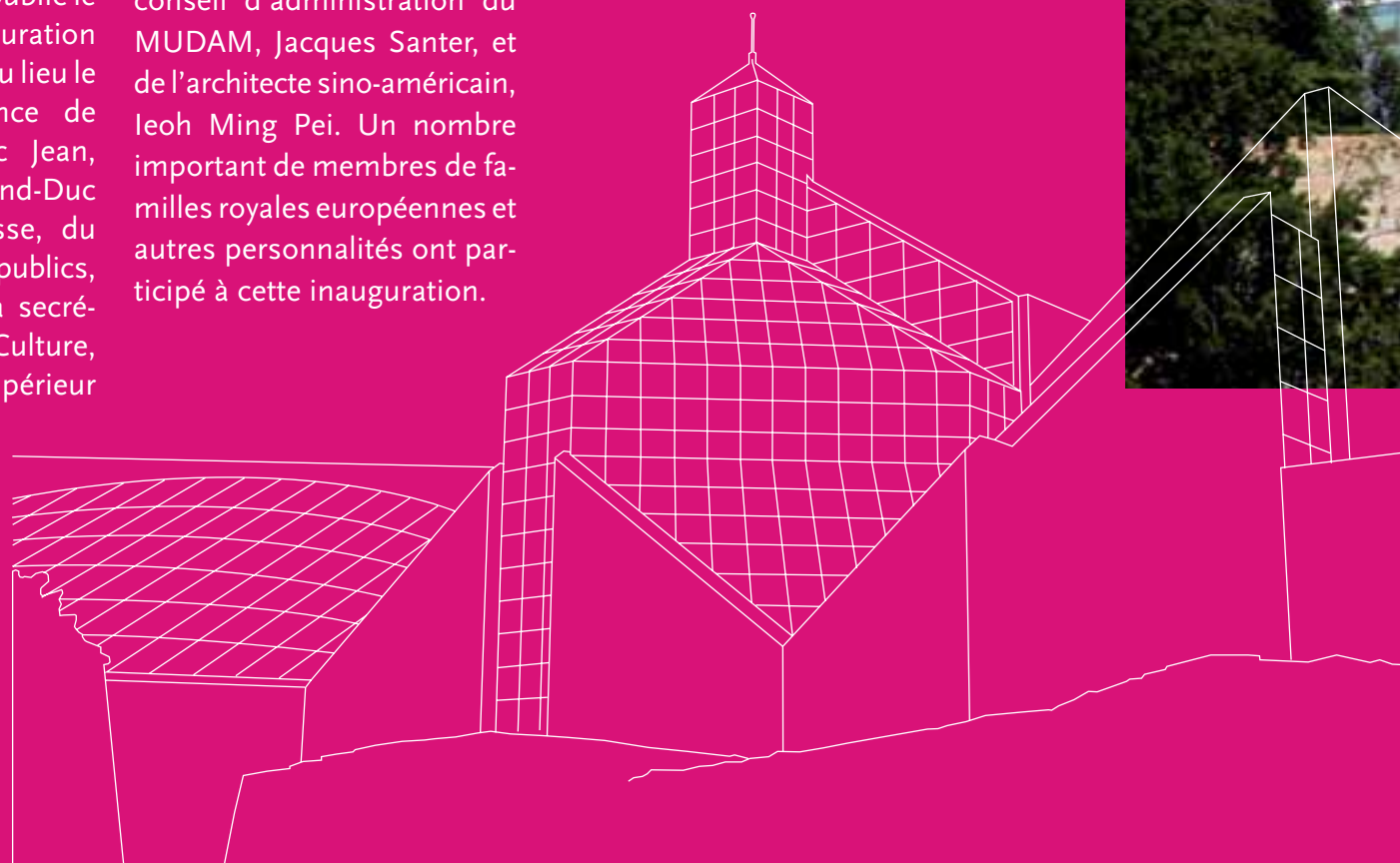
1^{er}-2 juillet 2006

Ouverture du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean

MUDAM
LUXEMBOURG
MUSEE D'ART MODERNE
GRAND-DUC JEAN

Le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM), a ouvert ses portes au public le 2 juillet 2006. L'inauguration officielle du musée a eu lieu le 1^{er} juillet en présence de S.A.R. le Grand-Duc Jean, de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur

et à la Recherche, Octavie Modert, du président du conseil d'administration du MUDAM, Jacques Santer, et de l'architecte sino-américain, Ieoh Ming Pei. Un nombre important de membres de familles royales européennes et autres personnalités ont participé à cette inauguration.



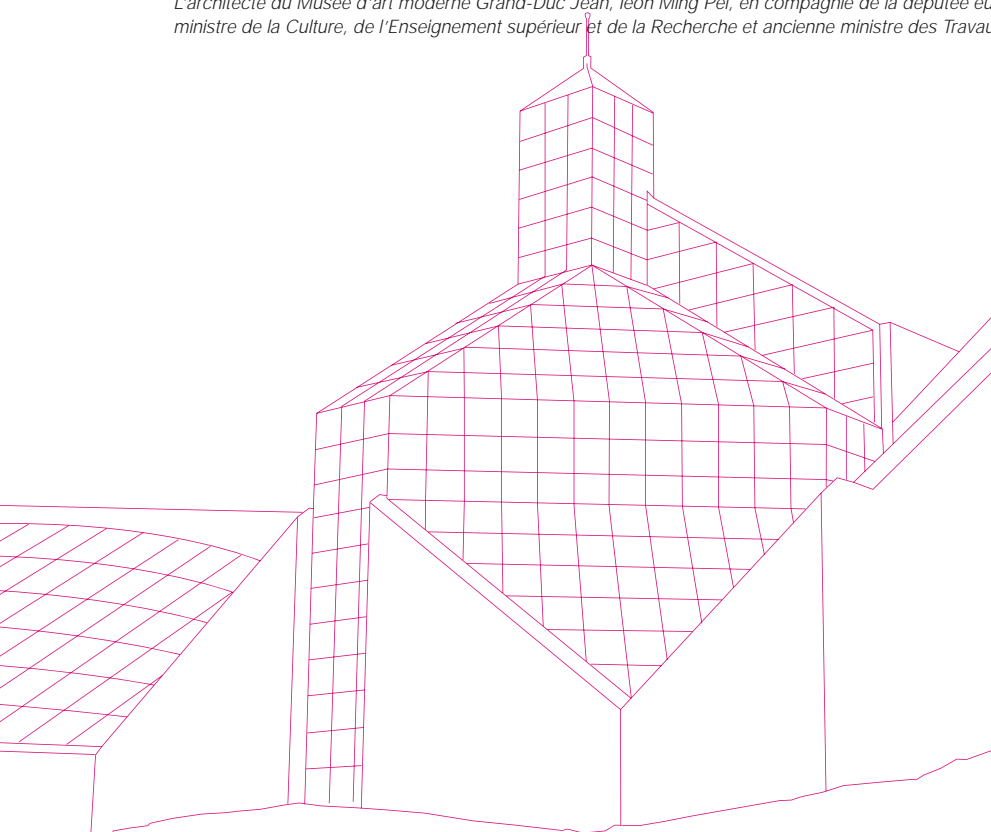


Mudam

À la une



L'architecte du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, Ieoh Ming Pei, en compagnie de la députée européenne Erna Hennicot-Schoepges, ancienne ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ancienne ministre des Travaux publics



Présidé par Jacques Santer, ce nouveau lieu d'art contemporain dirigé par Marie-Claude Beaud présentera un programme d'expositions ouvert à tous les domaines de la création actuelle. «*Be the Artists' Guest*» est le concept directeur du programme artistique. C'est une carte blanche donnée aux artistes pour penser et créer des œuvres spécifiques pour les fonctions du musée: collection, exposition, éducation, auditorium, café, boutique, accueil...

«*Be the Artists' Guest*» fédère aussi bien les nouvelles commandes d'œuvres pour l'ouverture que la mise en scène temporaire, par un artiste invité, des pièces de la collection.



S.A.R. le Grand-Duc Jean est accueilli par le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, le président du conseil d'administration du MUDAM, Jacques Santer, et la directrice du MUDAM, Marie-Claude Beaud

L'exposition d'ouverture

«Eldorado», l'exposition d'ouverture, présente, à travers la participation d'une soixantaine d'artistes, le résultat de plus de cinq ans de recherche et de mise en place du concept directeur.

Des œuvres de la collection aux nouvelles productions, elle montre un panorama de la création d'aujourd'hui: peinture, sculpture, installation, son, vidéo, photographie, design, graphisme, mode, nouveaux médias...



La collection du musée

La collection du musée est dédiée à l'art contemporain.

Elle comprend aussi des œuvres de référence sur lesquelles elle prend appui. En prise avec la société d'aujourd'hui, elle rend compte des correspondances que les différentes techniques entretiennent entre elles et ainsi de l'évolution et du sens des productions artistiques internationales.

À l'ouverture du MUDAM, la collection comptait plus de 230 œuvres d'une centaine d'artistes. Initiées en 1996 par le Fonds culturel national, les acquisitions s'orientent aujourd'hui vers les plus jeunes générations d'artistes et sont validées par un comité scientifique.

Une sélection de la collection est présentée dans l'exposition d'ouverture.



Le bâtiment

Le bâtiment est l'œuvre de l'architecte sino-américain Ieoh Ming Pei. Le musée est implanté sur le site du Fort Thüngen, dans le Parc Dräi Eechelen aménagé par Michel Desvigne et situé entre le centre-ville et le quartier de l'Europe (Kirchberg). L'édifice s'inscrit harmonieusement dans le tissu naturel et historique du parc. Sa forme au sol suit le tracé des anciens murs de fortification du Fort Thüngen sur lesquels s'élève le musée.

Le bâtiment se caractérise par la portée des verrières et le parachèvement en pierre calcaire couleur miel. D'une superficie nette de 10 000 m², il dispose de près de 4 800 m² de surfaces publiques et d'exposition sur trois niveaux. La construction a débuté en janvier 1999 avec un budget de 88 millions d'euros.



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, remet une clé symbolique à la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert



L'architecte Ieoh Ming Pei en conversation avec quelques-uns des illustres invités: S.A.R. le prince Philippe de Belgique, son épouse S.A.R. la princesse Mathilde et S.A.R. la princesse Margaretha de Liechtenstein

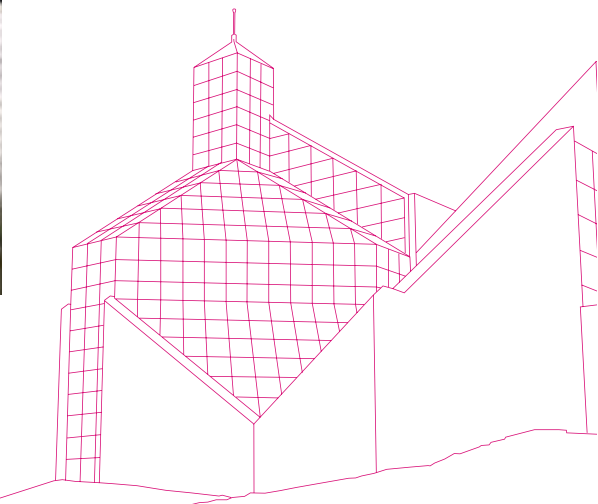
Remise du Orient- und Okzident-Preis à Ieoh Ming Pei

Le 3 juillet 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a remis le prix Orient- und Okzident-Preis de la Erwin-Wickert-Stiftung à l'architecte Ieoh Ming Pei à la place de l'ancien chancelier allemand, le Dr Helmut Kohl. La cérémonie a eu lieu au Musée d'art moderne Grand-Duc Jean.

Le discours élogieux en l'honneur du lauréat a été prononcé par Florian Mausbach, président du Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker remet l'Orient- und Okzident-Preis à l'architecte Ieoh Ming Pei





3-9 septembre 2006

Visite d'État

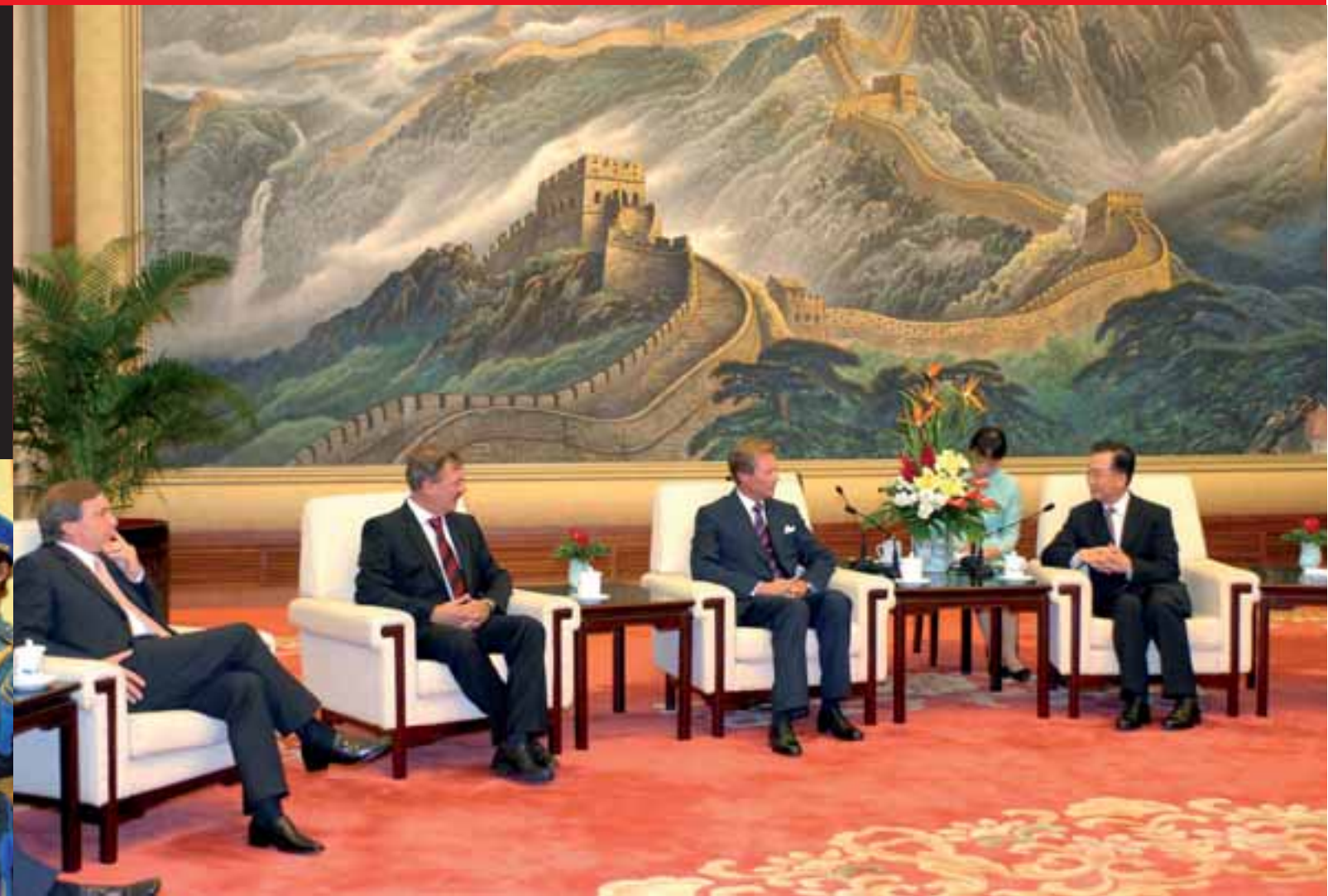
en Chine



Du 3 au 9 septembre 2006, S.A.R. le Grand-Duc a effectué une visite d'État en République populaire de Chine. Il était accompagné par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que par une importante délégation d'hommes d'affaires.



S.A.R. le Grand-Duc et le président de la République populaire de Chine, Hu Jintao, lors de la revue des troupes



S.A.R. le Grand-Duc, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, lors de l'entrevue avec le Premier ministre chinois, Wen Jiabao



S.A.R. le Grand-Duc accueilli par le président de la République populaire de Chine, Hu Jintao, au Grand Palais du peuple

le président de la République populaire de Chine a offert en l'honneur du chef d'État luxembourgeois.

S.A.R. le Grand-Duc a également eu l'occasion de s'entretenir avec le Premier ministre, Wen Jiabao, en présence des deux membres du gouvernement luxembourgeois.

Des sujets liés aux relations bilatérales politico-économiques, au développement économique, social et écologique de la Chine ainsi que l'organisation des Jeux olympiques d'été 2008 étaient à l'ordre du jour des entretiens avec les dignitaires chinois.

Jeux olympiques de Beijing 2008

De plus, en sa qualité de membre du Comité international olympique, S.A.R. le Grand-Duc a rencontré, en présence du ministre des Sports, Jeannot Krecké, le président du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing 2008, Qi Liu,

pour un échange de vues portant avant tout sur l'état d'avancement des préparatifs et le programme global des Jeux olympiques 2008.

C'est avec beaucoup de fierté que le président a pu annoncer que le planning de construction, certes ambitieux, a pu être respecté. La phase de construction allait donc s'achever à la fin de l'année et les travaux d'aménagement intérieur allaient commencer dès le début de 2007. C'est aussi à ce moment que les installations allaient être soumises à de multiples tests à réaliser jusqu'à l'ouverture même des Jeux olympiques le 8 août 2008.

Bien plus qu'un événement sportif, les Jeux olympiques vont modifier considérablement le visage de Beijing. Outre la construction de nouveaux complexes hôteliers, plusieurs lignes de métro, une nouvelle liaison ferroviaire rapide ainsi qu'un cinquième boulevard périphérique sont prévus afin d'améliorer l'accès aux installations olympiques et la capacité générale de desserte de la ville.



S.A.R. le Grand-Duc et le ministre des Sports, Jeannot Krecké, lors de leur visite des chantiers du stade olympique national à Beijing

Première étape: Beijing

La première étape de cette visite d'État était Beijing, où S.A.R. le Grand-Duc et sa délégation ont été officiellement reçus par le président de la République populaire de Chine, Hu Jintao, et son épouse au Grand Palais du peuple.

La cérémonie officielle d'accueil était suivie d'une entrevue bilatérale ainsi que d'un banquet officiel que



S.A.R. le Grand-Duc et le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, lors de la visite d'International Electronics and Engineering

Proclamés «Jeux olympiques verts» par les autorités chinoises, ces dernières veulent aussi donner une image écologique de ces jeux. Le recours à l'énergie solaire, l'amélioration de l'atmosphère et une meilleure gestion de l'eau ne sont que quelques exemples pour faire face à ce défi.

Lors de la visite des chantiers gigantesques que sont le stade olympique national et la piscine olympique à Beijing, le Grand-Duc et sa délégation, composée également de membres du Comité olympique et sportif luxembourgeois, ont pu se faire une idée de l'état d'avancement de ces travaux.

Inauguration de la société IEE à Langfang

Située à mi-chemin entre Beijing et Tianjin, Langfang est une des préfectures du Hebei. Elle dispose d'une zone de développement technique et économique qui se base principalement sur les secteurs de

l'informatique et des technologies. Plus de 900 entreprises y sont représentées, provenant de plus de 40 pays.

La société IEE (International Electronics and Engineering), société domiciliée au Luxembourg et leader mondial dans le développement des capteurs ayant pour objectif d'améliorer la sécurité dans les voitures, a choisi d'y installer sa chaîne de production chinoise ainsi qu'un bureau de développement et de vente. Il convient de souligner que l'ouverture de cette filiale se fait sans réduction de personnel au Luxembourg. Les matrices des détecteurs continuent à être construites au Luxembourg, alors que l'assemblage est fait à Langfang.

S.A.R. le Grand-Duc, en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a inauguré le 4 septembre 2006, en présence des autorités locales et des responsables de la société IEE, cette nouvelle adresse luxembourgeoise en Chine.



Vue sur une partie de la Cité interdite à Beijing



Entrevue Jean Asselborn - Li Zhaoxing

De son côté, le Vice-Premier ministre Jean Asselborn a rencontré son homologue chinois Li Zhaoxing au ministère des Affaires étrangères.

Au centre des discussions ont essentiellement figuré les relations bilatérales, les relations avec l'Union européenne ainsi que des sujets liés à l'actualité politique internationale.

Jean Asselborn a tenu à souligner l'excellence des relations bilatérales et ceci dans tous les domaines. Au niveau politique, les nombreuses visites à haut niveau montrent bien l'amitié qui règne depuis de nombreuses années entre les deux pays. Et l'invitation en Chine du chef d'État luxembourgeois illustre une fois de plus les liens profonds qui existent entre ces deux nations.

Outre les bonnes relations commerciales qui datent depuis les années 1970, les relations économiques se sont aussi diversifiées, surtout dans le secteur des services avec la présence de deux banques chinoises à Luxembourg et la formation de banquiers chinois à Luxembourg et en Chine.

Bien que le ministre Jean Asselborn ait regretté que le secteur financier chinois reste encore très fermé, l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce donne de nouvelles perspectives et autorise l'espoir qu'elle ouvrira son secteur financier à la concurrence extérieure à partir de 2007.

Les relations entre l'UE et la Chine se sont très bien développées, en

passant d'une relation à dimension unique basée principalement sur le commerce à un partenariat développé qui repose sur trois fondements: un dialogue politique, des relations économiques, sectorielles et commerciales ainsi qu'un programme de coopération entre la Chine et l'UE.

En ce qui concerne les dossiers d'actualité internationale, les deux chefs de la diplomatie ont fait encore un tour d'horizon sur la situation au Liban, le conflit israélo-palestinien ainsi que la situation en Iran. Les missions futures des Nations unies ainsi que la succession du secrétaire général Kofi Annan ont également été abordées.



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a exposé aux étudiants de la China Foreign Affairs University ses idées sur le thème «La Chine et l'Europe: un partenariat stratégique»



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors d'un séminaire dans la capitale chinoise

Jean Asselborn a par ailleurs été l'invité de la prestigieuse China Foreign Affairs University, où il a exposé à des étudiants en sciences politiques ses idées sur le thème «La Chine et l'Europe: un partenariat stratégique».

Séminaires économiques

Une centaine de chefs d'entreprise se sont joints au chef d'État et au ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, pour participer aux différents séminaires économiques, financiers et banquiers organisés conjointement

par le ministère de l'Économie et la Chambre de commerce dans la capitale chinoise.

La coopération économique était le thème phare des discussions avec les hauts responsables politiques chinois. Plusieurs grands dossiers d'intérêt luxembourgeois ont pu être évoqués lors des différentes entrevues avec le président de la République populaire de Chine, le Premier ministre et le ministre du Commerce, Bo Xilai, ce qui a permis entre autres à la délégation luxembourgeoise d'expliquer les difficultés, voire les problèmes, rencontrés dans l'un ou l'autre secteur économique particulier. Lors des différents échanges de vue, les membres du gouvernement luxembourgeois ont pu obtenir des assurances de

leurs interlocuteurs que des solutions seraient trouvées assez rapidement. Jeannot Krecké a confirmé en outre que c'était le souhait explicite des autorités chinoises de renforcer la coopération économique bilatérale.

En effet, le Luxembourg constitue un partenaire important pour la Chine, surtout dans le domaine de la sidérurgie. La nouvelle équipe politique en place souhaite renouveler l'industrie lourde d'un point de vue écologique et social et est à la recherche de partenaires fiables pour la réalisation de ce projet. Selon le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, la participation d'une délégation économique à une visite d'État permet en outre de donner au Luxembourg une certaine visibilité, visibilité qui doit par contre être renouvelée régulièrement si on veut rester un partenaire potentiel. Ainsi le ministre souhaite renforcer le rôle des conseillers en matière de commerce extérieur dans les pays où le Luxembourg n'a pas de représentation diplomatique et profiter de l'expérience des hommes d'affaires qui connaissent le terrain et la région.

Trois accords de coopération, dans le domaine universitaire, de réassurance et des relations commerciales institutionnelles, ont pu être signés lors d'une cérémonie de signature au Grand Palais du peuple à laquelle ont assisté le président de la République populaire de Chine et S.A.R. le Grand-Duc.



Le China Aerospace Center

Visite au China Aerospace Center

Le programme de S.A.R. le Grand-Duc prévoyait également une visite au China Aerospace Center, permettant à la délégation luxembourgeoise de découvrir l'ambitieux projet chinois dans ce domaine, à savoir l'envoi d'une fusée habitée sur la lune d'ici 2010 et le lancement d'une station spatiale. C'était en 2003 où le premier taïkonaute (littéralement, en chinois: «homme du grand vide») a passé plus de 21 heures en orbite. Deux ans plus tard, en octobre 2005, la Chine a réussi son deuxième vol habité avec la mission Shenzhou VI. Grâce à ces exploits, la Chine a été le troisième pays après les États-Unis et la Russie à envoyer un homme dans l'espace par ses propres moyens.



S.A.R. le Grand-Duc lors de sa visite du China Aerospace Center

Jinan: capitale de la province du Shandong

S.A.R. le Grand-Duc et sa délégation se sont rendus le 6 septembre 2006 à Jinan, capitale de la province du Shandong.

Cette ville historique et culturelle fut le centre religieux du Shandong pendant la dynastie des Jin (265-303), avec le développement du bouddhisme et la construction de nombreux temples. Cette province héberge également la plus célèbre des cinq montagnes sacrées de la Chine ancienne, le mont Tai Shan. Faisant partie du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1987, cette montagne considérée comme une divinité est restée un lieu de pèlerinage par excellence pour de nombreux Chinois. Le chef d'État luxembourgeois et sa délégation ont eu l'occasion de découvrir la beauté de cette montagne avec son temple taoïste au sommet.



Vue sur Shanghai et l'Oriental Pearl Tower

Le 7 septembre 2006, S.A.R. le Grand-Duc et les membres du gouvernement ont eu un échange de vues avec le gouverneur de la province du Shandong, Han Yuqun, et avec le secrétaire du parti communiste, Zhang Gaoli. La situation économique et le développement futur de la province figuraient au centre des discussions.

Par ailleurs, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a eu une entrevue avec le vice-gouverneur de la province, Wang Renyan, portant sur le développement du secteur industriel de la province et une éventuelle coopération bilatérale dans ce domaine.

La province du Shandong, avec ses 90 millions d'habitants, est une des provinces les plus riches de Chine grâce aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

Shanghai

Shanghai constituait la dernière étape de cette visite d'État. Cette mégapole, qui compte environ 18 millions d'habitants, occupe le rang administratif de «province» et dépend, à ce titre, directement du gouvernement central.

Le Luxembourg entretient des relations économiques très étroites

avec Shanghai et la zone de développement de Pudong constitue un attrait tout particulier pour les investisseurs luxembourgeois.

Deux séminaires économiques et financiers étaient organisés dans la ville de Shanghai afin de permettre aux investisseurs luxembourgeois d'entrer en contact direct avec des partenaires potentiels chinois.



Consulat général et Luxembourg Board of Economic Development à Shanghai

C'est aussi la ville de Shanghai qui a été choisie par le gouvernement luxembourgeois pour l'installation d'une structure conjointe de consulat général - Luxembourg Board of Economic Development Shanghai (BED). Ce bureau, qui sert avant tout de premier contact pour les entreprises nationales souhaitant prospecter dans la région, a en outre la mission d'y promouvoir l'économie luxembourgeoise.

Installé au numéro 12 du Bund, dans le prestigieux immeuble de la Shanghai Pudong Development Bank, le consulat général - BED a été officiellement inauguré par S.A.R. le Grand-Duc le 8 septembre 2006, et ceci en présence du Vice-Premier ministre, Jean Asselborn, et du ministre de l'Économie et



du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que de nombreuses personnalités chinoises et luxembourgeoises du domaine économique et politique.

«Notre regard sur la ville de Shanghai comme sur ses habitants est empreint d'amitié. Aussi faut-il voir dans l'ouverture aujourd'hui de notre consulat général l'expres-

sion de la volonté du Luxembourg d'intensifier et d'approfondir ses liens avec cette immense mégapole du XXI^e siècle qu'un chacun reconnaît à la ville de Shanghai», a souligné S.A.R. le Grand-Duc dans son allocution lors de l'inauguration du consulat général. Il a également profité de l'occasion pour annoncer la participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle en 2010, tout en précisant qu'il se réjouissait d'ores et déjà à l'idée de se déplacer d'ici quatre ans en bateau du consulat général au futur pavillon luxembourgeois. Le vice-maire de Shanghai, Tang Dengjie, a tout particulièrement remercié le chef d'État luxembourgeois pour cette bonne nouvelle, en concluant que «cette participation va renforcer encore les relations, qui sont déjà excellentes, entre la municipalité de Shanghai et le Luxembourg».

Lors de son séjour à Shanghai, le chef d'État luxembourgeois a eu l'occasion de rencontrer le maire de Shanghai, Han Zheng, qui a

séjourné déjà à deux reprises au Luxembourg. La coopération économique, culturelle et sociale a été au centre des discussions.

La délégation luxembourgeoise a également été invitée à visiter le célèbre musée de Shanghai hébergeant les porcelaines et les mobiliers des dynasties Ming et Qing.

Le Shanghai Urban Planning Exhibition Center a également figuré au programme de la délégation luxembourgeoise, permettant à cette dernière de se faire une idée du développement urbain de Shanghai et de découvrir la maquette du prestigieux projet de l'Exposition universelle de 2010.



S.A.R. le Grand-Duc admirant les porcelaines des dynasties Ming et Qing au musée de Shanghai



S.A.R. le Grand-Duc et la délégation luxembourgeoise lors de la visite du mont Tai Shan



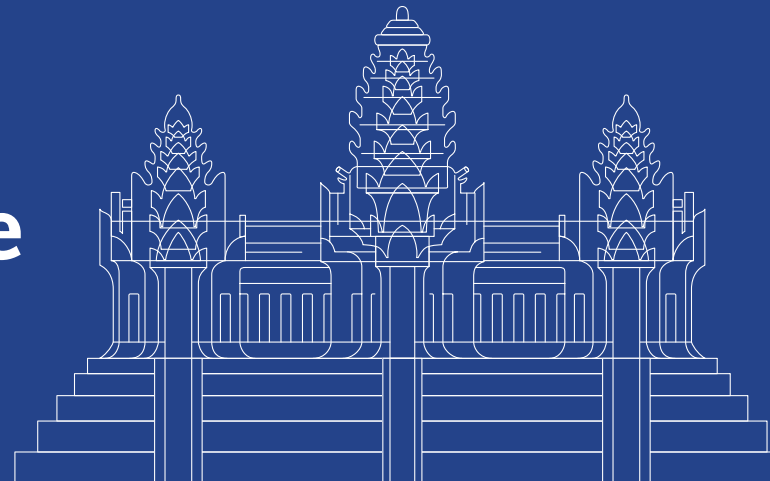
S.A.R. le Grand-Duc, les ministres Asselborn et Krecké, l'ambassadeur du Luxembourg, Marc Ungeheuer, et le consul général, Pierre Ferring, lors de l'inauguration officielle de la structure conjointe du consulat général - Luxembourg Board of Economic Development à Shanghai



19-22 septembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle

au Laos et au Cambodge



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle en République démocratique populaire lao du 19 au 21 septembre 2006. Du 21 au 22 septembre il s'est rendu au Cambodge. Il était accompagné de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ainsi que du ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz. Le gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch, a également fait partie de la délégation luxembourgeoise.



Le Premier ministre est accueilli à l'aéroport par son homologue cambodgien, Samdech Hun Sen



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker est reçu avec les honneurs militaires par le Premier ministre de la République démocratique populaire lao, Bouasone Bouphavanh



Entrevues politiques au Laos du 19 au 21 septembre 2006

Au Laos, le Premier ministre a été reçu avec les honneurs militaires par son homologue laotien Bouasone Bouphavanh devant l'Assemblée nationale avant de retrouver le chef du gouvernement laotien pour des entretiens bilatéraux.

Jean-Claude Juncker a qualifié les relations bilatérales des deux pays de «très amicales et exceptionnelles», tel que l'excellente coopération des deux pays dans l'intérêt du développement du Laos. Le Premier ministre luxembourgeois a spécialement mis l'accent sur la nécessité d'un parallélisme entre succès économique du pays et le développement démocratique de la société.

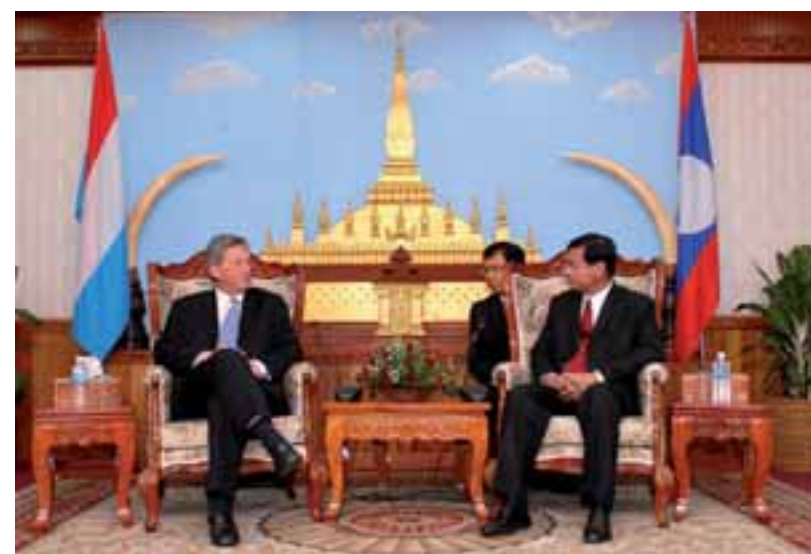
Signature du nouveau PIC

Les deux Premiers ministres ont ensuite assisté leurs délégations à la cérémonie de signature du Programme indicatif de coopération (PIC) qui constituera le cadre de la coopération lao-luxembourgeoise pour les quatre années à venir. Les signataires en étaient le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le président du Comité du plan et de l'investissement laotien, Soulivong Dalavong.

Le programme de coopération au développement entre le Laos et le Luxembourg est régi par l'Accord général de coopération signé à Vientiane le 12 février 2000. Un premier Programme indicatif de coopération couvrant la période 2002 à 2006 a été signé à Vientiane le 25 novembre 2003. Il a marqué une nouvelle période dans les relations de coopération caractérisées par une approche pluriannuelle plus cohérente et plus programmatique.



Jean-Louis Schiltz lors de la signature du Programme indicatif de coopération 2007-2010



Le Premier ministre luxembourgeois lors de l'entrevue politique avec son homologue laotien

Les objectifs stratégiques retenus dans le PIC 2007-2010 sont le résultat du dialogue entre les deux parties et sont basés sur les expériences antérieures ainsi que sur les priorités définies par le gouvernement du Laos et la coopération luxembourgeoise. Ces objectifs stratégiques sont:

- objectif global: éradiquer la pauvreté et favoriser le développement durable;

- objectif spécifique I: appuyer le développement socioéconomique équitable du Laos, notamment dans les secteurs de la santé, du développement local, de l'éducation et du renforcement des ressources humaines;

- objectif spécifique II: maximiser l'efficacité de l'aide par une meilleure coordination et harmonisation de l'aide et une utilisation plus efficiente des fonds du programme.

La coopération entre le Luxembourg et le Laos est guidée par la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans ce but, le PIC 2007-2010 accorde la priorité aux secteurs sociaux suivants:

- santé;
- éducation, formation professionnelle et renforcement des ressources humaines;
- développement local et bonne gouvernance locale.

L'enveloppe financière globale pour le PIC 2007-2010 est d'un montant indicatif de 35 millions d'euros, ce qui représente un quasi dédoublement de l'appui luxembourgeois par rapport au PIC précédent.



Jean-Claude Juncker, Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz en compagnie du ministre de la Santé laotien, Ponmek Dalalay, lors des cérémonies d'ouverture d'une école pour infirmières à proximité de l'Hôpital Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg

Visite de projets de la coopération luxembourgeoise

En compagnie du ministre de la Santé laotien, Ponmek Dalalay, Jean-Claude Juncker s'est ensuite rendu en province de Vientiane où il a visité l'Hôpital Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg, construit par la coopération luxembourgeoise entre 1999 et 2000 et inauguré officiellement par la Grande-Duchesse Maria Teresa en novembre 2003. Cet hôpital de référence en matière de santé au Laos est destiné à couvrir les besoins de santé de quelque 400 000 personnes de la région. Il est assisté dans cette tâche par des petites unités hospitalières qui ont pour mission de fournir des soins

moins lourds à des personnes pouvant être soignées localement. Une école pour infirmières vient d'ouvrir ses portes à proximité de l'hôpital.

Lors de l'inauguration de cette école, en présence des autorités nationales, régionales et locales ainsi que des élèves, le Premier ministre s'est dit particulièrement fier de cette réalisation de la coopération luxembourgeoise qui, après avoir construit et équipé l'hôpital Maria Teresa lui garantit maintenant «des pieds pour marcher et des ailes pour voler».

En soirée, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et sa délégation furent invités par le Premier ministre laotien à un dîner officiel.



Inauguration officielle de l'école professionnelle de Takek dans la province de Khammouane

La délégation luxembourgeoise a ensuite rejoint la province de Khammouane où le Premier ministre, accueilli par le gouverneur de la province, a procédé à l'inauguration officielle de l'école professionnelle de Takek. Cette école a été entièrement rénovée et équipée par la coopération luxembourgeoise qui se charge également de la formation des enseignants permettant ainsi d'assurer la capacité et la qualité de l'enseignement professionnel dans cette région.

Visite de l'Institut lao-luxembourgeois du cœur à l'Hôpital Mahosot de Vientiane

Association pour le développement de la santé, dirigé par le cardiologue luxembourgeois, le Dr Robert Schneider, et cofinancé par la coopération luxembourgeoise, permet de réaliser des interventions cardiologiques sur quelque 250 patients par an, dont un nombre important d'enfants.

Le deuxième jour de sa visite officielle en République démocratique populaire lao, le programme du Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ainsi que du gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch, était exclusivement réservé à des visites de projets de coopération financés, réalisés et gérés par la coopération luxembourgeoise.

La journée a débuté par une visite de l'Institut lao-luxembourgeois du cœur à l'Hôpital Mahosot de Vientiane. Ce projet, réalisé par l'ONG



Visite de la province de Borikhamxay

Étape suivante: la province de Borikhamxay, où le Premier ministre a pu se faire une idée concrète d'un projet intégré destiné à développer des activités économiques dans une des régions reculées du Laos et habitée partiellement par la tribu des Hmong, dont la principale activité était il y a encore peu de temps la culture du pavot.

Afin de donner une perspective à cette population rurale autre que la culture d'opiacés, des efforts

sont actuellement entrepris pour développer de nouvelles activités économiques. La coopération luxembourgeoise est ainsi active dans plusieurs domaines: l'accès à l'eau potable, la création de marchés locaux et la mise à disposition de microcrédits permettant à la population de créer des activités productrices et commerciales en vendant les fruits de leur travail sur les marchés. À cette fin, un comité du microcrédit a été mis en place, il examine les demandes quant à leur viabilité et détermine les montants à allouer aux différents demandeurs.

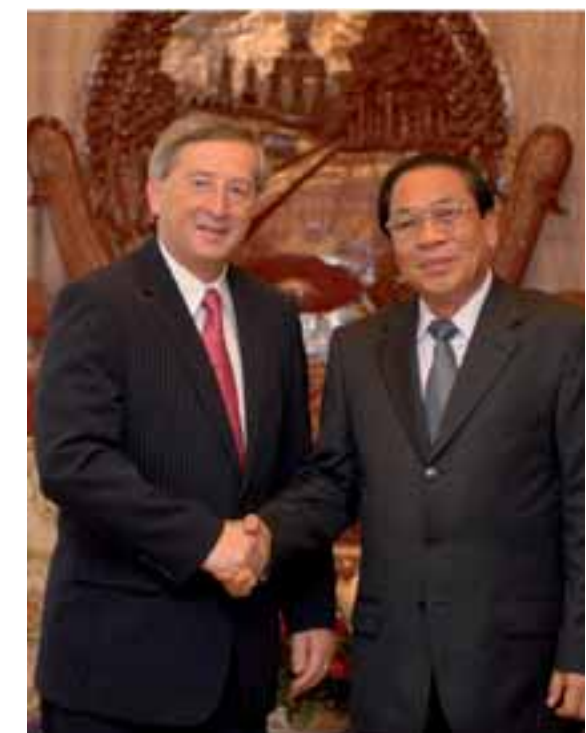
Inauguration officielle du nouveau lycée dans la localité de Naviengkham

Le Premier ministre s'est rendu ensuite dans la localité de Naviengkham, où il a prononcé un discours à l'occasion de l'inauguration officielle du nouveau lycée.

Pour Jean-Claude Juncker, le fait que le Luxembourg crée ainsi de vraies perspectives d'avenir pour les jeunes et, de ce fait, pour le pays, est une «source de fierté» et le signe tangible de l'engagement durable du Luxembourg au Laos, qui compte toujours parmi les pays les plus pauvres au monde, avec un PIB par habitant de 350 dollars US par an. Mais, a souligné le Premier ministre, «il ne saurait être question qu'un pays riche fasse des cadeaux à un pays pauvre. La coopération entre le Laos et le Luxembourg est un vrai partenariat entre égaux».



Dans la province de Borikhamxay, le Premier ministre a pu se faire une idée concrète d'un projet intégré destiné à développer des activités économiques dans une des régions reculées du Laos



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président de la République démocratique populaire lao, Choummaly Xayansone



Lors du troisième jour de sa visite en Asie du Sud-Ouest, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a fait ses adieux à ses hôtes laotiens le 21 septembre 2006.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu en audience par le président de la République démocratique populaire lao, Choummaly Xayasone, qui s'est montré particulièrement reconnaissant pour l'effort de la coopération luxembourgeoise dans son pays.

Jean-Claude Juncker a pu rassurer le président laotien que le partenariat lao-luxembourgeois pour le développement s'inscrit dans la durée et que le Luxembourg compte bien poursuivre sa coopération, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation, vraie pierre angulaire du développement durable du Laos.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la délégation luxembourgeoise lors de l'entretien officiel avec le Premier ministre du Cambodge, Samdech Hun Sen

Visite officielle au Cambodge les 21 et 22 septembre 2006

Après la cérémonie officielle de départ à l'aéroport de Vientiane, le Premier ministre et sa délégation sont partis pour la capitale du Royaume du Cambodge, Phnom Penh. Arrivés sur place, le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu avec les honneurs militaires par le Premier ministre Hun Sen.

Le Premier ministre s'est ensuite entretenu avec le ministre de l'Économie et des Finances du Cambodge, Keat Chhon, ainsi qu'avec le gouverneur de la Banque nationale du Royaume du

Cambodge, Chea Chanto, qui a présenté le portrait économique du Cambodge ainsi que les projets de réformes que le gouvernement cambodgien est en train de mettre en œuvre.

Monument de l'Indépendance

En compagnie du Vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale, Tea Banh, le Premier ministre s'est rendu au monument de l'Indépendance à Phnom Penh pour y déposer une couronne de fleurs, signe du respect du peuple luxembourgeois pour les souffrances et les sacrifices du peuple cambodgien dans sa lutte pour l'indépendance nationale.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite retrouvé son homologue cambodgien pour des entretiens politiques. Pour Jean-Claude Juncker, «le Cambodge n'est pas une référence neutre» pour sa génération, qui a suivi l'histoire douloureuse et tragique de ce pays dans les années 1960 et 1970. Ne connaissant la paix que depuis 1998, il est facile d'imaginer l'ampleur du travail de reconstruction et de réconciliation au Cambodge, à l'exemple d'une Europe où les séquelles de la Seconde Guerre mondiale subsistent encore de nos jours, sans que cela ne puisse dispenser le Cambodge «de faire accompagner son essor économique par le développement démocratique».

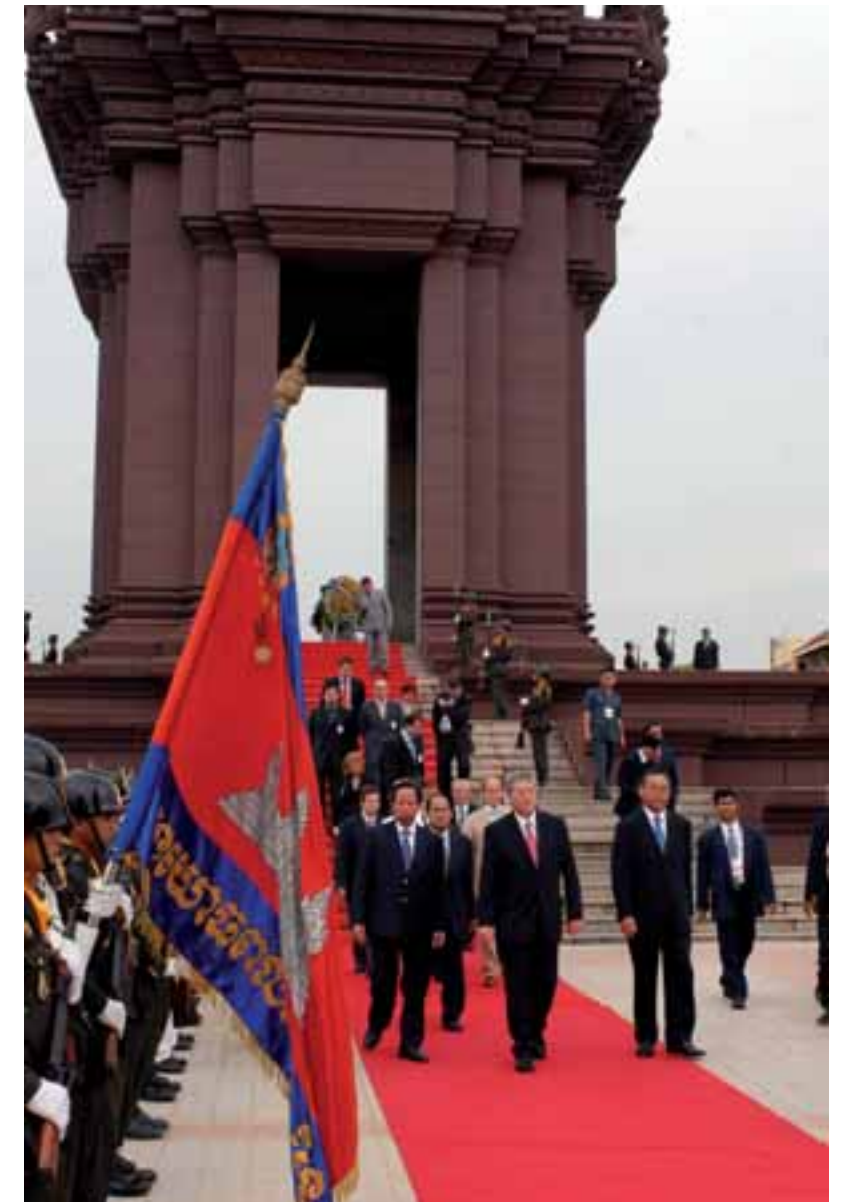
Le Premier ministre cambodgien, Hun Sen, a présenté l'histoire

récente de son pays ainsi que les orientations et priorités politiques et économiques des années à venir, tout comme les besoins du Cambodge en matière de développement. Ces dernières se situent à cinq niveaux: l'assistance à l'agriculture, le développement des infrastructures et des télécommunications, l'industrie, la formation et les ressources humaines ainsi que le tourisme. Dans ce sens, le Premier ministre Hun Sen a fait part du désir de son pays de faire partie du groupe des pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a informé ses hôtes que cette demande sera traitée «avec beaucoup de bienveillance» lors de l'examen de la composition du groupe des pays cibles de la coopération luxembourgeoise d'ici quelques années.

En soirée, la délégation luxembourgeoise était l'invitée du Premier ministre cambodgien pour un dîner officiel.

Le 22 septembre, au dernier jour de son déplacement officiel en Asie du Sud-Est, Jean-Claude Juncker a eu des entretiens avec le président du Sénat cambodgien et avec le président de l'Assemblée nationale. Pour clôturer la visite, la délégation luxembourgeoise s'est rendue sur le site archéologique d'Angkor Vat.



La délégation luxembourgeoise au monument de l'Indépendance à Phnom Penh

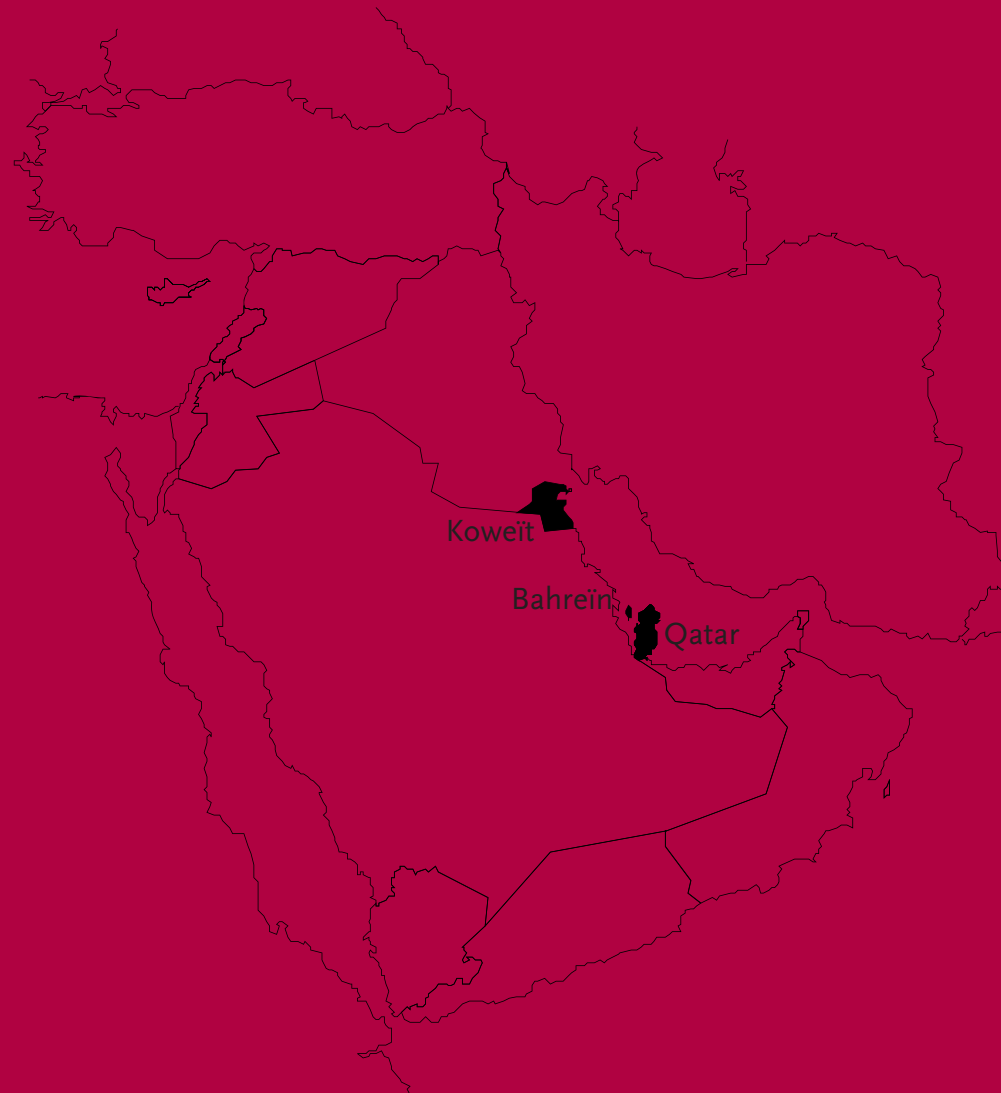


30 octobre-4 novembre 2006

**S.A.R. le Grand-Duc et Jeannot Krecké mènent
une délégation économique**

au Proche-Orient

Sous la présidence de S.A.R. le Grand-Duc, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mené une délégation économique au Proche-Orient du 30 octobre au 4 novembre 2006.



S.A.R. le Grand-Duc en conversation avec S.M. le roi Hamad bin Issa Al-Khalifa du Bahrein



La vingtaine d'hommes d'affaires des secteurs financier et industriel qui composaient la délégation ont eu la possibilité de rencontrer des dirigeants d'entreprises au Bahreïn, au Qatar et au Koweït et d'approfondir leurs relations commerciales existantes.

Visite au Royaume du Bahreïn

Lors de leur arrivée le 30 octobre, le chef d'État et le ministre luxembourgeois ont été accueillis par le Premier ministre du Bahreïn, Cheikh Khalifa bin Salman Al-Khalifa.

Après la cérémonie d'accueil, la délégation officielle s'est rendue au palais du Premier ministre pour une entrevue au cours de laquelle plusieurs membres du gouvernement lui ont été présentés.

Lors d'un séminaire économique, organisé en partenariat avec le

ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la Chambre de commerce, l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL) et l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) ainsi que l'Association des banques du Bahreïn, des représentants du secteur financier ont eu l'occasion de présenter les avantages de la place luxembourgeoise. Les membres de la délégation commerciale luxembourgeoise ont ensuite pu rencontrer et nouer des contacts avec des partenaires commerciaux locaux potentiels dans le cadre d'une réception en présence de S.A.R. le Grand-Duc.

Les représentants de l'ABBL, de l'ALFI et de la Chambre de commerce ont profité de leur séjour pour rencontrer le directeur général de la Banque centrale du Bahreïn.

Le ministre Jeannot Krecké a eu une entrevue avec son homologue bahreïni, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le Dr Hasan Abdulla

Fakhroo. Suite à cette entrevue, le ministre luxembourgeois a tenu à visiter le Bahrain Investors Center, un guichet unique pour les créateurs d'entreprises, rassemblant en un seul lieu tous les acteurs nécessaires à la création d'une entreprise, réduisant ainsi le temps nécessaire pour l'accomplissement des formalités à idéalement une journée.

Le 31 octobre, S.A.R. le Grand-Duc et sa délégation ont été reçus en audience auprès de Sa Majesté le roi Hamad bin Issa al-Khalifa avant d'être les invités d'honneur d'un déjeuner offert par Son Altesse le prince héritier Cheikh Salman bin Hamad Al-Khalifa. À cette occasion, les personnalités les plus influentes des cercles économiques du Bahreïn ont pu rencontrer les hommes et femmes d'affaires luxembourgeois.

Le ministre Jeannot Krecké a rencontré le président de la Chambre de commerce du Bahreïn afin de discuter des opportunités pour les entreprises luxembourgeoises au Royaume du Bahreïn et vice-versa. Le ministre luxembourgeois a profité de cette occasion pour présenter le directeur exécutif du BED Luxembourg Trade & Investment Office à Dubaï, M. Albert Pansin.

Lors d'une rencontre avec le ministre des Finances bahreïni, Jeannot Krecké a pu remettre au Royaume du Bahreïn la copie officielle de l'accord de promotion et de protection des investissements qu'il a signé avec le Luxembourg et la Belgique.

La première étape de la mission économique a été clôturée par un dîner offert par la Bahrain Financial Society en l'honneur de S.A.R. le



S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Jeannot Krecké lors de leur visite du vaste chantier de l'entreprise luxembourgeoise Jan De Nul Group à Ras Laffan, au Qatar

Grand-Duc, fournissant le cadre aux représentants du secteur financier luxembourgeois pour parfaire leurs contacts et approfondir leurs liens avec leurs clients existants et partenaires potentiels.

Visite au Qatar

Après une première étape au Royaume du Bahreïn, la délégation est arrivée au Qatar le 1^{er} novembre.

L'émir du Qatar, Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani a reçu le chef d'État luxembourgeois et le ministre Krecké pour une audience au cours de laquelle ils ont abordé les relations économiques et politiques entre leurs deux pays.

La délégation commerciale, bientôt rejointe par la délégation officielle, a visité le vaste chantier de l'entreprise luxembourgeoise Jan De Nul Group à Ras Laffan. Cette entreprise de dragage, d'ingénierie et de construction maritime y construit un gigantesque port qui servira notamment à accueillir des navires pour transporter le gaz extrait au Qatar.

Des représentants du secteur financier ont rencontré des dirigeants de l'autorité de régulation du centre financier qatari.

Le soir, la délégation a pu rencontrer des hommes d'affaires du Qatar lors d'un dîner offert par le gouvernement luxembourgeois et présidé par S.A.R. le Grand-Duc.

Le 2 novembre, le ministre de l'Économie luxembourgeois a rencontré le ministre des Finances, de l'Économie et du Commerce extérieur afin de relancer le processus visant à adopter un accord de non double imposition lancé lors de précédents contacts. Les représentants du secteur financier qui accompagnaient Jeannot Krecké ont présenté les opportunités de la place financière luxembourgeoise au ministre qatari et à ses conseillers.

Lors d'une entrevue avec le ministre de l'Énergie et de l'Industrie, le ministre luxembourgeois a eu un échange de vues sur la problématique de la sécurité d'approvisionnement en gaz des pays européens et notamment du Luxembourg. Il a également évoqué certains problèmes concrets que des entreprises luxembourgeoises rencontrent dans leurs relations commerciales avec le Qatar.

Jeannot Krecké a ensuite accompagné S.A.R. le Grand-Duc au ministère des Affaires étrangères où ils ont rencontré le premier Vice-Premier ministre, Hamad bin-Jassim Al-Thani, avec qui ils ont discuté des possibilités d'investissements qataris au Luxembourg.



Le ministre des Finances du Bahreïn, Cheikh Ahmed Bin Mohammed Al-Khalifa, a reçu des mains du ministre Jeannot Krecké la copie officielle de l'accord de promotion et de protection des investissements qu'il a signé avec le Luxembourg et la Belgique



Visite au Koweït

Pour la troisième et dernière étape de cette mission, la délégation luxembourgeoise s'est rendue le 4 novembre au Koweït.

C'est le prince héritier, Cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui a reçu le Grand-Duc pour une audience au cours de laquelle il a rappelé les liens d'amitié entre les deux pays. En effet, c'était sous Présidence luxembourgeoise que l'Union européenne avait décidé des sanctions contre l'Irak, occupant le Koweït après l'invasion de 1990.

C'est dans un salon du palais de l'émir que le Grand-Duc, accompagné du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a reçu

en audience plusieurs dignitaires koweïtiens, comme le président du Parlement koweïtien, le président de la Chambre de commerce et plusieurs ministres.

La réunion avec le président de la Chambre de commerce, Ali Mohammad Thunyan Al-Ghanim, a permis de discuter des diverses opportunités qui existent pour les entreprises luxembourgeoises souhaitant faire du commerce au Koweït.

Lors de l'entrevue avec le ministre du Commerce et de l'Industrie, Falah Fahad Al-Hajeri, le ministre luxembourgeois lui a expliqué le rôle du Board of Economic Development (BED) Luxembourg Trade and Investment Office à Dubai, véritable base économique du Luxembourg

pour la région du Golfe arabe. Il lui a également présenté le conseiller du commerce extérieur luxembourgeois au Koweït, M. Iqbal Quereshi.

Le ministre de l'Énergie, Cheikh Ali Al-Jarrah Al-Sabah, a abordé les relations commerciales du pétrolier Q8, troisième plus importante chaîne de stations essence au Luxembourg. Le chef d'État et le ministre luxembourgeois ont abordé le dialogue entre l'UE et l'OPEP avec le ministre koweïtien.

Le Premier ministre du Koweït, Cheikh Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, a décrit la politique économique de son pays comme étant une des plus ouvertes de la région. Il a souligné que les entreprises luxembourgeoises étaient les bienvenues pour saisir les opportunités



Le port en construction de l'entreprise luxembourgeoise Jan De Nul Group à Ras Laffan au Qatar servira à accueillir des navires pour transporter du gaz

qu'offre le Koweït, selon lui véritable porte d'entrée vers tous les pays du Golfe et notamment l'Irak.

En marge de ce programme officiel, le ministre Jeannot Krecké a rencontré des entreprises au Koweït pour explorer de nouvelles possibilités de coopération avec la communauté d'affaires du Grand-Duché.

Bilan de la mission économique au Proche-Orient

En date du 7 novembre, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a donné une conférence de presse sur la mission économique présidée par S.A.R. le Grand Duc qu'il a menée au Proche-Orient.

Lors de la conférence de presse, Jeannot Krecké a souligné l'importance d'être présent dans les pays du Golfe. En effet, dans ces pays, il faut rencontrer les personnes pour qu'elles vous accordent leur confiance. C'est pourquoi après la mission économique de l'année dernière aux Émirats arabes unis et en Jordanie et celle de 2006 aux Émirats arabes unis, au Bahreïn, au Qatar et au Koweït, le ministre compte se rendre une nouvelle fois dans la région en 2007.



S.A.R. le Grand-Duc, le ministre Jeannot Krecké et le Premier ministre du Koweït, le Cheikh Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah



Le Bahrain Investors Center, guichet unique pour les créateurs d'entreprises



Angela Merkel

À la une

14 novembre 2006

Visite au Luxembourg de la chancelière de la République fédérale d'Allemagne,

Angela Merkel



La chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 14 novembre 2006.

Elle a été accueillie par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un échange de vues à l'Hôtel de Bourgogne. Les sujets d'actualité européenne, les priorités de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne ainsi que les grands dossiers d'actualité internationale ont figuré au centre des discussions.

Au palais grand-ducal, Angela Merkel a ensuite été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel



La chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, lauréate du prix Vision for Europe 2006, avec Edmond Israël, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, et le président de la Fondation Edmond Israël, Jeffrey Tessler

Remise du prix Vision for Europe 2006 à Angela Merkel

Au Théâtre national du Luxembourg, Angela Merkel s'est vue remettre le prix Vision for Europe 2006.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker y a prononcé le discours élogieux en l'honneur de la lauréate (voir page ???). La cérémonie de remise de prix s'est tenue en présence de nombreuses personnalités du monde politico-économique.

Le prix Vision for Europe est décerné par la Fondation Edmond Israël et est destiné à récompenser une personnalité pour sa contribution exceptionnelle au développement de l'Europe du futur. Le président de la fondation, Jeffrey Tessler, de même que le président d'honneur de la fondation, Edmond Israël, ont pris la parole lors de la cérémonie.

Angela Merkel est la neuvième lauréate et la deuxième chancelière allemande, après Helmut Kohl en 1997, à recevoir ce prix. Ce prix a été attribué au Premier ministre Jean-Claude Juncker en 1998.



S.A.R. le Grand-Duc et Angela Merkel, au palais grand-ducal à Luxembourg-Ville



Heinz Fischer

À la une

16-17 novembre 2006



Visite de travail au Luxembourg du président autrichien,

Heinz Fischer

Le président de la République d'Autriche, Heinz Fischer, a effectué les 16 et 17 novembre 2006 une visite de travail au Luxembourg.



S.A.R. le Grand-Duc en conversation avec le président autrichien, Heinz Fischer



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec le couple présidentiel autrichien au château de Senningen



Heinz Fischer **À la une**

Entrevues politiques

Heinz Fischer a été officiellement accueilli le 16 novembre par le Vice-Premier ministre Jean Asselborn à l'aéroport de Luxembourg, avant d'être reçu, en présence de son épouse, par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec le président autrichien, Heinz Fischer

Le 17 novembre, le président de la République d'Autriche a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un déjeuner de travail au château de Senningen.

S'exprimant devant la presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a relevé l'excellence des liens d'amitié qui lient les deux pays,

notamment en ce qui concerne leur engagement pour l'intégration européenne.

Répondant à une question d'un journaliste au sujet des négociations d'adhésion avec la Turquie

et d'autres dossiers européens, Jean-Claude Juncker a exprimé l'espoir «de pouvoir compter le plus rapidement possible sur l'autorité intégrale d'un nouveau gouvernement autrichien».

Une rencontre avec le président de la Cour de justice des Communautés européennes, Vassilios Skouris, figuraient également au programme de la visite du président Fischer.

Programme culturel

En présence de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le couple présidentiel de la République d'Autriche ont inauguré le 16 novembre l'exposition «L'époque de Marie-Thérèse – Chefs d'œuvre du baroque» au Musée national d'histoire et d'art.



Heinz Fischer et son épouse, en compagnie de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, lors de leur visite de la Philharmonie

directrice du musée, a constitué la dernière étape au programme de la visite de travail au Luxembourg du président de la République d'Autriche.

En l'église Saint-Michel, le couple grand-ducal et le couple présidentiel ont assisté ensuite à un concert de l'ensemble Les Solistes européens. Ce concert a été suivi d'un dîner au palais grand-ducal en l'honneur du président de la République d'Autriche et de son épouse.

Le 17 novembre, la délégation autrichienne s'est rendue à la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte où le président Fischer a été reçu par la secrétaire d'État Octavie Modert et le directeur de la Philharmonie, Mathias Naske.

La visite du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM), en présence de Marie-Claude Beaud,



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le président de l'Autriche, Heinz Fischer et son épouse accompagnés de Lucien Weiler, président de la Chambre des députés, et du ministre Fernand Boden, lors de la visite du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean



Vaira Vike-Freiberga

À la une

5-7 décembre 2006

Visite d'État au Luxembourg de la présidente de la République de Lettonie,

Vaira Vike-Freiberga



Sur l'invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.E. Vaira Vike-Freiberga, présidente de la République de Lettonie, accompagnée de son époux Imants Freibergs, a effectué une visite d'État au Luxembourg du 5 au 7 décembre 2006. Le couple présidentiel était accompagné d'Ina Guddele, ministre chargée de l'Administration électronique.



S.E. Vaira Vike-Freiberga en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, lors de la visite du monument national de la Solidarité à Luxembourg-Ville



S.E. Vaira Vike-Freiberga, présidente de la République de Lettonie, et S.A.R. le Grand-Duc lors des honneurs militaires à Luxembourg-Ville



Vaira Vike-Freiberga

À la une

Dans la soirée du 5 décembre, la cheffe d'État lettone et sa délégation ont été officiellement accueillies devant le palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, les deux couples ont eu un premier échange de vues. Un dîner de gala offert par le couple grand-ducal en l'honneur de la présidente lettone et de son époux a clôturé cette première journée de visite.



S.E. Vaira Vike-Freiberga et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn

Le 6 décembre, Vaira Vike-Freiberga a déposé une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, et du chef d'état-major de l'armée, le colonel Nico Ries.

Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. De son côté, Imants Freibergs, accompagné d'Ina Gudele, ministre chargée de l'Administration électronique, s'est rendu au château de Betzdorf pour une visite de la Société européenne des satellites (SES).

Après le déjeuner officiel offert par le gouvernement luxembourgeois en l'honneur de la présidente de Lettonie au château de Bourglinster, le Premier ministre Juncker et la présidente Vike-Freiberga ont donné une conférence de presse conjointe.

Jean-Claude Juncker a brièvement retracé l'évolution de la Lettonie au cours des dernières décennies et a manifesté son admiration vis-à-vis du peuple letton, qui a toujours réussi à s'imposer, même pendant la douloureuse période soviétique.

Après les changements majeurs intervenus en Europe au début de la dernière décennie du XX^e siècle, les Lettons ont prouvé qu'ils étaient capables de réaliser des performances considérables, a ajouté le chef du gouvernement luxembourgeois. Rappelant que le gouvernement luxembourgeois n'avait jamais reconnu l'occupation soviétique de la Lettonie,



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la présidente Vaira Vike-Freiberga lors d'une conférence de presse conjointe au château de Bourglinster

Jean-Claude Juncker a signalé que le Luxembourg avait applaudi la voie vers l'indépendance de la Lettonie.

Lorsque celle-ci a exprimé par la suite son souhait d'adhérer à l'Union européenne ainsi qu'à l'Alliance nord-atlantique, le Luxembourg a apporté son soutien à la Lettonie: «Nous avons toujours voulu que la Lettonie fasse partie de la famille européenne parce que nous avons toujours considéré qu'elle ne l'avait jamais quittée», a conclu Jean-Claude Juncker.

Après la conférence de presse, le couple présidentiel, accompagné du couple grand-ducal, a été accueilli au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg par le bourgmestre Paul Helminger pour une séance académique. La présidente a ensuite ouvert un séminaire économique à la Chambre de commerce, en présence de personnalités de la vie économique et financière du Luxembourg et de la République de Lettonie. Elle a également eu l'occasion de rencontrer la communauté lettone au Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman.

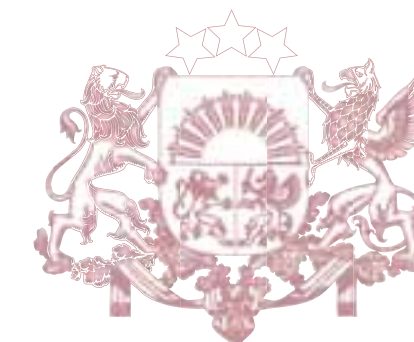
La deuxième journée de la visite s'est clôturée par une réception offerte par la présidente de la République de Lettonie et son époux en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Septfontaines.

Le 7 décembre, l'honneur est revenu à la ville d'Echternach, où le couple présidentiel, accompagné du couple grand-ducal, a été accueilli par le ministre Fernand Boden, la secrétaire d'État Octavie Modert et le bourgmestre de la Ville, Marc



Le couple présidentiel, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, et le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, lors de leur visite de la ville d'Echternach

Diederich. Au programme ont figuré entre autres une visite guidée de la basilique Saint-Willibrord, du cloître et du Musée de l'ancienne abbaye.



Avant de quitter le Luxembourg pour Riga, la présidente lettone et sa délégation ont encore eu l'occasion de rencontrer le président de la Cour de justice des Communautés européennes, Vassilios Skouris. La visite d'État a pris fin avec la traditionnelle cérémonie de départ devant le palais grand-ducal lors de laquelle le couple grand-ducal a pris congé de la cheffe d'État de Lettonie et de son époux.



9 décembre 2006

Cérémonies d'ouverture:

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

Le 9 décembre 2006 a été célébrée l'ouverture officielle de la manifestation Luxembourg et Grande Région: capitale européenne de la culture 2007 aux anciennes rotondes rénovées des chemins de fer à Luxembourg.



La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Premier ministre Jean-Claude Juncker et de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert.

Ont participé par ailleurs de nombreuses personnalités de toutes les régions associées au projet, à savoir la Sarre et la Rhénanie-Palatinat pour l'Allemagne, la Lorraine pour la France, la Région wallonne et les communautés française et germanophone pour la Belgique ainsi que la ville roumaine de Sibiu.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de son discours

Dans le contexte de la globalisation et du processus de l'intégration européenne, la coopération transfrontalière entre régions revêt une importance croissante. [...] En encourageant la création et les coopérations durables, Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 permettra de rapprocher les sensibilités et d'œuvrer pour le renforcement d'un sentiment d'appartenance commun auprès de ses 11 millions d'habitants. Ceux-ci auront de nombreuses occasions de se rencontrer, d'avoir des échanges, de mieux se connaître et d'assimiler la richesse et la diversité de notre espace transfrontalier.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre

Dans son intervention (voir page ???) lors de cette inauguration, Octavie Modert a d'emblée rappelé que les capitales européennes de la culture représentent une des actions communautaires les plus populaires et que le Luxembourg a la chance de pouvoir porter pour la 2^e fois cette distinction. «La Grande Région, ensemble avec le Grand-Duché de Luxembourg, forme une partie importante, voire centrale, de cette Europe en devenir qui s'est ouverte à ses voisins à l'Est: ensemble, nous voulons créer une Europe plus juste,

plus humaine et riche de ses diversités culturelles», a noté la secrétaire d'État à la Culture.

Selon la secrétaire d'État Octavie Modert, le projet Luxembourg et Grande Région 2007 véhiculera une image rajeunie d'un ensemble géographique, où la culture est synonyme de vecteur entre les citoyens de toutes les régions et de toutes les origines. «Luxembourg et Grande Région 2007, c'est une citoyenneté européenne vécue», a-t-elle souligné.



La secrétaire d'État Octavie Modert lors de son discours à l'occasion des cérémonies d'ouverture pour l'année culturelle 2007

«Nous croyons beaucoup à l'esprit résolument innovateur de cette décision communautaire: la Grande Région, ensemble avec le Grand-Duché de Luxembourg, forme une partie importante, voire centrale, de cette Europe en devenir, Europe qui est en train de s'ouvrir à ses voisins de l'Est: ensemble, nous voulons créer une Europe plus juste, plus humaine et riche de ses diversités culturelles. Est-il présomptueux d'affirmer que nos cinq régions, associées dans cet espace pluriel, constituent un laboratoire de l'édification européenne? Nous nous employons, de part et d'autre des frontières à démontrer que non, conscients de la mission historique que nous confère notre héritage.»

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

«Capitales de la culture 2007 version transfrontalière, ce projet européen réinventé à l'initiative du Luxembourg et repensé à l'échelle de la Grande Région, voilà la réalisation concrète d'une idée européenne qui commence par la culture!», a conclu Octavie Modert lors de son discours.

Estimant que la Grande Région manque cruellement d'identité, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a insisté de son côté sur le rôle des régions dans la construction européenne, y compris dans le domaine culturel, et a exprimé l'espoir que Luxembourg et Grande Région 2007 contribue à renforcer

un sentiment d'appartenance commun entre les onze millions d'habitants de la Grande Région.

Dans une interview avec le journal d'Wort, le Premier ministre Jean-Claude Juncker avait déjà souligné: «Die Menschen der Großregion sind durch Geschichte und Landschaft gleich geformt worden. Deshalb ist die Verdichtung der kulturellen Beziehungen wichtig. Ich bin überzeugt, dass in der "Kultur"-Großregion nach 2007 nichts mehr so sein wird wie zuvor. Wir rücken durch das Kulturjahr näher und haben auch nicht vor, uns danach voneinander zu entfernen.»



De nombreux artistes ont participé aux cérémonies d'ouverture de l'année culturelle



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Premier ministre Jean-Claude Juncker, de la secrétaire d'État, Octavie Modert, du président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, et du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, lors des cérémonies d'ouverture de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007



Le coordinateur général, Robert Garcia, et le président de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, Guy Dockendorf

«Or nos voisins, avec qui nous nous sommes parfois battus, avec qui on s'est réconciliés, avec qui on a vécu une partie de notre histoire commune – depuis des siècles –, ces voisins, nous étions en train de les perdre. Nous les avons «désappris» et il a fallu une initiative comme celle de la capitale européenne de la culture ouverte à la Grande Région pour que nous nous rendions compte qu'il était grand temps de nous apprivoiser de nouveau. Apprivoiser au sens de «créer des liens», comme l'explique le renard au Petit Prince.»

Guy Dockendorf, président de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

«L'année 2007 ne sera pas une accumulation tous azimuts de toutes les manifestations convenues sur la Grande Région. Le programme répond clairement aux deux aspirations de cette grande manifestation phare européenne: montrer le potentiel créateur d'une ville et d'une (grande) région, avec une valeur spécialement ajoutée pour l'année culturelle, et faire converger cette création de «terroir» avec le meilleur de la création de pointe européenne et mondiale. Ces deux paris ont été, je pense, assumés dans un équilibre équitable entre création locale et globale, entre acteurs professionnels et forces vives citoyennes, entre les attentes d'un public général et les demandes des publics spécifiques, avec, et j'en suis particulièrement heureux, un fort accent en direction du jeune public.»

Robert Garcia, coordinateur général de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007



Quelques impressions de la parade à l'occasion de l'ouverture Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

L'ouverture officielle de l'année culturelle 2007 a été suivie d'une grande fête populaire avec parade, feu d'artifice et concerts à Luxembourg-Ville.

Les musées et institutions culturelles de la Ville de Luxembourg (MNHA, Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg, Bibliothèque nationale, Archives nationales, Casino Luxembourg, NaturMusée, MUDAM) ont accueilli les visiteurs entre 11 et 19 heures.

Afin de circuler aisément entre les principaux lieux de fête et institutions culturelles, des bus et trains supplémentaires ainsi que des navettes gratuites ont été mises en place.



Les deux rotondes étaient éclairées en bleu pour être en phase avec le thème du cerf bleu, le logo de l'année culturelle



Visites au Luxembourg

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Bot

3 juillet 2006

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, Bernard Bot, a effectué le 3 juillet 2006 une visite de travail à Luxembourg.

Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin, avant de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient, outre les relations bilatérales et la coopération dans le cadre du Benelux, les grands sujets d'actualité européenne et internationale.

Les deux parties ont ainsi évoqué le débat sur le futur de l'Europe, la question de l'élargissement et les priorités de la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne.

Du côté des relations internationales, les ministres ont fait le point sur la situation dans les Balkans occidentaux, les relations avec la Russie, la question énergétique, la réforme des Nations unies et le processus de paix au Soudan.

Lors d'une conférence de presse conjointe, les ministres Jean Asselborn et Bernard Bot ont mis en exergue l'excellente coopération de leurs deux pays dans le cadre du Benelux. «Les trois pays membres du Benelux se réunissent avant chaque réunion ministérielle

à Bruxelles pour préparer des positions communes sur des sujets aussi divers que l'élargissement, la question énergétique ou la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes. Ces consultations et l'élaboration de papiers communs nous permettent de mieux affirmer nos priorités au sein du Conseil, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique», a déclaré le chef de la diplomatie luxembourgeoise. Pour sa part, le ministre Bernard Bot a mis l'accent sur la volonté du Benelux de renforcer sa coopération avec d'autres groupes régionaux, tels que les pays nordiques et les pays de Visegrad.

Parlant du futur de l'Europe, Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg et les Pays-Bas restaient attachés à l'idée de renforcer l'intégration politique au sein de l'Union européenne. «La volonté politique d'arriver à un traité de base existe dans les deux pays, mais il faut avoir de la patience et profiter de la période de réflexion

pour mener à bien ce processus», a-t-il expliqué. De son côté, le chef de la diplomatie néerlandaise a signalé que son pays était «ouvert à toute suggestion» sur l'avenir du traité constitutionnel. «Nous souhaitons aborder cette question d'une manière constructive, car les Néerlandais restent une peuple profondément pro-européen, malgré l'issue négative du référendum sur le traité constitutionnel», a-t-il affirmé. Bernard Bot a toutefois exclu la possibilité de soumettre le traité constitutionnel «dans le contexte actuel et dans sa forme actuelle» à un deuxième vote populaire dans son pays.

Interrogé sur la question énergétique et les relations avec la Russie, Jean Asselborn a estimé que l'accord UE-Russie sur les «quatre espaces» (économie, liberté/sécurité/justice, sécurité extérieure, recherche/éducation/culture) constituait le meilleur cadre pour discuter de ce dossier. «La Russie est un partenaire très important de l'Union européenne,



Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg et les Pays-Bas restaient attachés à l'idée de renforcer l'intégration politique au sein de l'Union européenne

et le secteur énergétique recèle de nombreuses possibilités qui restent à exploiter», a déclaré le ministre luxembourgeois. «L'énergie est un bon exemple de notre dépendance mutuelle: la Russie a besoin d'investissements, alors que les pays européens ont besoin d'une source énergétique. Le cadre de coopération existant nous fournit tous les moyens pour aller de l'avant et développer un partenariat solide», a ajouté le ministre Bernard Bot.

Visite du président de la République de Hongrie, László Sólyom, au Luxembourg

13-14 juillet 2006

Le président de la République de Hongrie, László Sólyom s'est rendu en visite au Luxembourg du 13 au 14 juillet 2006.

Il a été accueilli par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Après une entrevue bilatérale, les deux chefs d'État se sont rendus au Musée national d'histoire et d'art



S.A.R. le Grand-Duc accueille le président de la République de Hongrie, László Sólyom, au palais grand-ducal



S.A.R. le Grand-Duc, le président de la République de Hongrie, László Sólyom, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, lors de l'inauguration de l'exposition «Sigismond roi et empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge» (de dr. à g.)

où ils ont inauguré, en présence d'Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et de Márta Schneider, secrétaire d'État au ministère de l'Éducation et de la Culture hongroise, l'exposition «Sigismond roi et empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge» (discours voir page 317). Lors de l'exposition, le président de la République de Hongrie, László Sólyom, a souligné l'étroite collaboration qui lie son pays au Grand-Duché de Luxembourg.

Organisée de concert avec le Musée des beaux-arts de Budapest et le Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg, cette exposition présente plus de 400 objets de plusieurs collections qui illustrent la personnalité et les réalisations culturelles et artistiques de Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie et

empereur du Saint-Empire romain. Dans le cadre de cette exposition au Musée national d'histoire et d'art, la Bibliothèque nationale de Luxembourg propose une sélection d'ouvrages sur Sigismond de Luxembourg.

Ce vernissage a été suivi d'un dîner en l'honneur du président de la République de Hongrie au palais grand-ducal.

Le 14 juillet 2006, László Sólyom s'est rendu à la Cour de justice des Communautés européennes où il a été accueilli par le président Vassilios Skouris. Après une réunion de travail avec les membres de la Cour, le président de la République de Hongrie et sa délégation ont encore eu l'occasion de visiter le château de Vianden ainsi que la maison de Victor Hugo à Vianden.

Visite de travail du ministre roumain des Affaires étrangères, Razvan Ungureanu

18 octobre 2006

Le 18 octobre 2006, le ministre roumain des Affaires étrangères, Razvan Ungureanu, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé à cette entrevue. De plus, Razvan Ungureanu a eu un échange de vues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les relations entre la Roumanie et l'Union européenne et plus particulièrement sur l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Les grands dossiers d'actualité européenne et internationale figuraient également à l'ordre du jour des discussions.

Les deux chefs de la diplomatie ont eu l'occasion de poursuivre leurs échanges de vues lors d'un déjeuner auquel assistait également la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert. Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le ministre roumain des Affaires étrangères a aussi été reçu en audience au palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue roumain Razvan Ungureanu lors de leur entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin

Visite de travail au Luxembourg du président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi

19-20 octobre 2006

Le président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi, a effectué une visite de travail au Luxembourg les 19 et 20 octobre 2006. Il était accompagné par la ministre des Affaires étrangères, Mariam Aladji Boni-Diallo, et le ministre du Développement de l'Économie et des Finances, Pascal Irénée Koupaki.

Le président Thomas Boni Yayi a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal, avant de rencontrer le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales politico-économiques entre le Bénin et le Luxembourg et les grands dossiers d'actualité politique internationale. Les relations de coopération au développement entre les deux pays et la situation en Afrique de l'Ouest figuraient également à l'ordre du jour.

Lors d'un point presse commun à l'issue de la visite, le président Thomas Boni Yayi et les ministres Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz se sont félicités des nombreux contacts noués entre leurs pays à l'occasion de cette première rencontre au plus haut niveau depuis 2003.



Jean Asselborn accueille le président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi, à l'Hôtel Saint-Maximin

Devant la presse, le ministre Jean Asselborn a mis l'accent sur les progrès démocratiques réalisés par le Bénin au cours des dernières années. Il a particulièrement souligné la grande maturité politique et l'attachement à la démocratie dont a fait preuve le peuple béninois lors du scrutin présidentiel en mars 2006, qui s'est déroulé dans le calme et a mobilisé l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile. Le chef de la diplomatie a également salué les efforts investis par le Bénin dans la prévention et la résolution de crises en Afrique ainsi que son rôle actif dans les organisations multilatérales africaines, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et l'Union africaine.

Pour sa part, le ministre Jean-Louis Schiltz a souligné «l'engagement conséquent» du Luxembourg en faveur du Bénin, qui se caractérise par plusieurs composantes: l'engagement sur le plan multilatéral



Jean Asselborn, Jean-Louis Schiltz et Thomas Boni Yayi, lors d'un point presse commun

à travers l'Accord de coopération économique de Cotonou; le soutien aux activités des ONG actives sur le terrain, notamment dans la lutte contre la faim, la prévention du sida et la formation en matière syndicale et agricole; et finalement, la coopération par le biais d'institutions régionales africaines.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a également rendu hommage aux actions du président béninois dans les domaines de la bonne gouvernance et du développement, et a exprimé l'espoir que les projets en cours auront un effet bénéfique sur la croissance économique du pays.

De son côté, le président Thomas Boni Yayi a tenu à remercier les autorités luxembourgeoises pour leur soutien à la consolidation de la démocratie et au développement économique au Bénin. Dans ce contexte, le président béninois a souligné l'attachement de son administration «aux progrès liés à la démocratie et à l'obligation de lutter contre l'impunité, la corruption et l'anarchie». En amont des mesures en faveur de la croissance économique, le gouvernement concentre son action sur «une réforme structurelle, institutionnelle et politique» du pays, a-t-il déclaré.

Parlant de l'actualité régionale en Afrique, le président béninois a plaidé pour un renforcement de la



Le président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi, est accueilli par le ministre des Finances, Luc Frieden

coopération économique entre les pays africains. «Le Bénin souhaite mettre à profit son rôle de pôle de stabilité régionale et devenir une porte d'entrée pour les pays de la région», a-t-il affirmé. Et d'ajouter qu'une «multiplication des infrastructures de tous genres» sera nécessaire pour réaliser cet objectif.

Dans le cadre de sa visite, le président béninois a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, pour un entretien, de même que le président de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch.

Le 19 octobre, le chef d'État du Bénin a été reçu par le ministre de la Justice, Luc Frieden. Cette entrevue a été l'occasion pour faire le point sur les relations économiques et financières entre les deux pays.

Thomas Boni Yayi s'est en outre rendu à la Chambre de commerce pour une entrevue avec son directeur Pierre Gramegna.

Visite au Luxembourg de Nihat Kabil, ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République de Bulgarie

26-27 octobre 2006

Du 26 au 27 octobre 2006, le ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République de Bulgarie, Nihat Kabil, a effectué une visite au Luxembourg. Il a été accueilli par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden.

Le programme du ministre Kabil prévoyait les visites suivantes:

- l'exploitation agricole Faerschthaff à Contern;
- les Caves coopératives des vigneronns à Wellenstein;

- une installation de biogaz à Beckerich;

- A Robbescheier à Munshausen.

Une réunion de travail entre les ministres Boden et Kabil a eu lieu le 27 octobre au ministère de l'Agriculture.



Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, et le ministre de l'Agriculture et des Forêts bulgare, Nihat Kabil, lors de sa visite de travail au Luxembourg

Visite officielle au Luxembourg du secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría

9-10 novembre 2006

Le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Angel Gurría, s'est rendu les 9 et 10 novembre 2006 au Luxembourg pour une visite officielle. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un échange de vues à l'Hôtel de Bourgogne.

Le secrétaire général de l'OCDE a également eu des pourparlers avec Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ainsi qu'avec Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration.



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en compagnie du secrétaire de l'OCDE, Angel Gurría

Par ailleurs, Angel Gurría a eu un entretien avec le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, et avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les missions de l'OCDE ainsi que sur la situation économique au Luxembourg et dans l'Union européenne. Rappelons que le rapport de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg a été présenté en juillet 2006 et que les analyses et les recommandations portaient sur la conjoncture économique, l'équilibre des finances publiques, le fonctionnement du marché du travail et du marché des produits et services.

Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, ainsi qu'une réunion avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes,



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, accueille Angel Gurría

de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration figuraient également au programme.

Visite de travail au Luxembourg d'Ali Babacan, ministre d'État à l'Économie de la Turquie

14 novembre 2006

Le ministre d'État à l'Économie de la Turquie, Ali Babacan, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 14 novembre 2006. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Les pourparlers ont porté sur les relations entre la Turquie et l'Union européenne en général et sur le processus des négociations d'adhésion avec la Turquie en particulier.

À l'occasion d'une conférence de presse conjointe à l'issue des entretiens, le ministre délégué Nicolas Schmit a souligné l'esprit constructif de ces pourparlers et a noté que cette visite a lieu à un moment important du processus

d'adhésion de la Turquie: «Nous sommes en train de préparer une discussion majeure sur l'élargissement de l'Union européenne au prochain Conseil européen et il est évident que les négociations avec la Turquie en constituent un élément substantiel.»

Nicolas Schmit a admis qu'il existe certains problèmes dans ces négociations, dont notamment le dossier chypriote. Il a rappelé que les ministres des Affaires étrangères, lors de leur réunion du 13 novembre, ont encouragé la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne à poursuivre ses efforts en vue de parvenir à trouver une solution sur la mise en œuvre par la Turquie de l'Union douanière avec l'Union européenne.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration a rappelé que la Turquie représente un voisin important pour l'UE, non seulement en termes économiques, mais aussi en termes politiques. Il



Le ministre d'État à l'Économie de la Turquie, Ali Babacan, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, lors de la conférence de presse

a également estimé que «les négociations d'adhésion constituent un processus positif et pour l'Union européenne et pour la Turquie».

«Nous étions également conscients que le processus de rapprochement de la Turquie à l'Union européenne constituerait un défi important», a signalé le ministre délégué Nicolas Schmit. Il y a donc lieu, selon lui, d'encourager le dialogue entre les deux sociétés afin d'assurer une meilleure compréhension entre elles.

«Nous continuons à soutenir le processus de négociation qui constitue une situation *win-win* pour la Turquie, et notamment la modernisation du pays, et pour l'UE qui est intéressée à un partenariat fort avec la Turquie», a expliqué Nicolas Schmit. En même temps, il a rappelé que les deux parties devraient honorer leurs obligations respectives et que les critères d'adhésion s'appliquent au même titre à tous les pays candidats.



Le ministre d'État à l'Économie turc, Ali Babacan, est accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne

Au cours de sa visite au Luxembourg, le ministre d'État à l'Économie de la Turquie a aussi rencontré le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler. Des entrevues avec la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration et avec la commission de l'Économie, de l'Énergie, des Postes et des Sports de la Chambre des députés figuraient également au programme.

Lors de son séjour au Luxembourg, Ali Babacan a également eu l'occasion de rencontrer Robert Dennewald, vice-président de la Chambre de commerce, et Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce.

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre du Swaziland, Absalom Themba Dlamini

24 novembre 2006

Le Premier ministre du Royaume du Swaziland, Absalom Themba Dlamini, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 24 novembre 2006. Il était accompagné par le ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, S.A.R. le prince David, et le ministre de l'Économie et du Développement, Muntu Dlamini.

Absalom Themba Dlamini a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une



Le Premier ministre du Swaziland, Absalom Themba Dlamini, est accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne

entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, avant de rencontrer le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour un échange de vues au ministère des Affaires étrangères.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations entre le Royaume du Swaziland et le Luxembourg, les relations entre l'Union européenne et le Swaziland ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et l'Afrique. La situation au Congo figurait également à l'ordre du jour des discussions.

Au cours de sa visite de travail au Luxembourg, Absalom Themba Dlamini a également eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Chambre des députés, Lucien

Weiler. De plus, le Premier ministre du Swaziland a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.



Visites à l'étranger

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker effectue une visite de travail à Helsinki

3-4 juillet 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu pour une visite de travail du 3 au 4 juillet 2006 à Helsinki, capitale de la Finlande qui prend le relais de l'Autriche pour assurer la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2006.

Le Premier ministre a été reçu par son homologue finlandais et président en exercice du Conseil européen, Matti Vanhanen.

«Nous éprouvons une grande sympathie pour la Finlande et le gouvernement finlandais ainsi que pour le programme de la Présidence finlandaise», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse commune avec le Premier ministre finlandais, Matti Vanhanen, à l'issue d'une réunion de travail à Helsinki.

Les deux Premiers ministres ont souligné leur grande communauté de vues quant aux différents points qui figurent dans le programme de travail de la Présidence finlandaise. L'amélioration de la compétitivité de l'Union européenne, avec un accent particulier sur l'innovation, la recherche et le développement, la politique énergétique et la dimension sociale, a été jugée essentielle.

La Finlande vise par ailleurs un consensus sur la stratégie de l'élargissement de l'UE, y compris sur la «capacité d'absorption» de celle-ci.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec son homologue finlandais, Matti Vanhanen

Un autre sujet pour lequel la Finlande possède une capacité d'agir particulière, selon Jean-Claude Juncker, est celui du renforcement des relations entre l'UE et la Russie: le Premier ministre Vanhanen a informé dans ce contexte son homologue luxembourgeois qu'il invitera le président russe Vladimir Poutine au sommet informel qui est prévu en octobre 2006 à Lahti. Jean-Claude Juncker a rappelé pour sa part que la «dimension septentrionale», qui représente une initiative régionale de l'UE, conçue en tant que moyen d'approfondir la coopération entre la Russie, l'UE, la Norvège et l'Islande, avait été lancée sous Présidence luxembourgeoise et que l'ancien Premier ministre finlandais, Paavo Lipponen, en avait été le principal promoteur. Lors de son séjour à Helsinki, le Premier ministre luxembourgeois a d'ailleurs rencontré ce dernier, qui est aujourd'hui président du Parlement finlandais, l'Eduskunta.

La politique de sécurité intérieure et extérieure fera également partie des travaux de la nouvelle Présidence, tout comme les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie.

Les deux Premiers ministres ont par ailleurs eu un échange de vues approfondi sur l'avenir du traité constitutionnel.

Jean-Claude Juncker s'est dit convaincu du succès de la Présidence finlandaise, dans la mesure où cette présidence de l'UE fait partie de celles «qui ne font pas que parler, mais savent surtout être à l'écoute de leurs partenaires».

En sa qualité de président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a rencontré lors de son séjour à Helsinki le ministre des Finances finlandais, Eero Heinäluoma, président en exercice du Conseil «Affaires économiques et financières», pour un échange de vues sur les priorités de la Présidence, à savoir le

renforcement de la coordination des politiques économiques, la stabilité et l'intégration des marchés financiers, la fiscalité en matière d'accises sur l'alcool, la TVA ainsi que l'élargissement de la zone euro.

Les deux hommes politiques ont convenu d'une étroite collaboration entre le président de l'Eurogroupe et la présidence de «l'Écofin», notamment en matière de coordination des politiques économiques, y compris la politique budgétaire, et d'élargissement de la zone euro.

Nicolas Schmit en visite de travail à Rome

4-5 juillet 2006

Les 4 et 5 juillet 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail à Rome.

Lors de cette visite, le ministre délégué a notamment été reçu par le ministre de l'Intérieur, Giuliano Amato, la ministre en charge du Commerce international et des Affaires européennes, Emma Bonino, et le président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, Umberto Ranieri.

L'entretien avec Umberto Ranieri a essentiellement porté sur l'avenir du traité constitutionnel et la poursuite de la période de réflexion à cet égard. Lors de leur entretien, le ministre délégué et Umberto Ranieri ont évoqué le rôle important revenant aux parlements nationaux dans le cadre de la période de réflexion, en particulier dans les pays ayant

accompli le processus de ratification. Nicolas Schmit a encouragé des contacts directs à ce sujet entre le Parlement italien et la Chambre des députés à Luxembourg.

La réunion de travail avec le ministre en charge du Commerce international et des Affaires européennes, Emma Bonino, s'est concentrée sur l'état des négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les questions institutionnelles relatives à l'avenir de l'Europe. Les deux ministres ont convenu que la question de la ratification du traité constitutionnel resterait d'actualité sous Présidence finlandaise, dans la mesure où la phase de réflexion, prolongée par le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, doit être utilisée pour faire avancer les politiques européennes dans plusieurs domaines fondamentaux, tels que par exemple la politique énergétique ou la politique d'immigration. Les deux ministres ont également évoqué la question de la préparation d'une

solution politique au problème créé par les échecs référendaires en France et aux Pays-Bas. À ce titre, les ministres ont constaté qu'il était important qu'en juin 2007, sous Présidence allemande, une orientation claire puisse être trouvée, étant donné que l'objectif de parvenir à un accord sous Présidence française en 2008 est essentiel, compte tenu des élections européennes de 2009.

Lors de leur entretien, Emma Bonino et Nicolas Schmit sont tombés d'accord sur le fait que le Luxembourg et l'Italie devront veiller à préserver la substance de la Constitution et travailler étroitement avec les pays n'ayant pas encore ratifié le texte. Les deux ministres ont jugé qu'il pouvait également être utile que les pays ayant achevé la procédure de ratification avec succès se concertent sur leurs intérêts communs et les prochaines étapes à entreprendre au cours de la Présidence finlandaise.



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a été reçu par le ministre de l'Intérieur, Giuliano Amato

Les deux ministres ont procédé à un échange de vues sur les difficultés persistantes dans les négociations commerciales à l'OMC. Lors de leur entretien, ils ont évoqué les risques d'un échec pour le système commercial multilatéral ainsi que la nécessité pour l'Union européenne d'aborder cette phase cruciale des négociations de manière cohérente et unie, de façon à pouvoir aboutir à un compromis équilibré.

Le ministre délégué a également été reçu par le ministre de l'Intérieur Giuliano Amato, qui était l'un des deux vice-présidents de la Convention européenne à élaborer le projet de traité constitutionnel et dont Nicolas Schmit était un membre suppléant. Dans ce contexte, Giuliano Amato a souligné qu'il était exclu que le gouvernement italien puisse accepter que la période de réflexion échoue et débouche sur la finalisation d'un nouveau «petit traité», dont l'objectif se limiterait à réviser le traité de Nice actuel. Le ministre italien s'est ainsi déclaré personnellement d'accord avec la possibilité de prévoir certains ajustements, tout en soulignant que l'essentiel du texte actuel, en particulier la Charte des droits fondamentaux, soit préservé. Les deux ministres ont convenu d'encourager la future Présidence allemande à préparer des orientations claires en juin 2007.

Les deux ministres ont procédé à un échange de vues approfondi sur tous les aspects relatifs à l'immigration. L'Italie est le pays qui connaît le plus grand afflux d'immigrés clandestins en Europe. Les deux hommes ont souligné l'importance de la solidarité européenne dans ce contexte et en particulier, en

ce qui concerne les contrôles aux frontières extérieures, la réadmission et le rapatriement, ainsi que la politique d'aide au développement avec les pays d'origine.

Les ministres ont également évoqué la conférence euro-africaine sur l'immigration et le développement. Dans ce contexte, Giuliano Amato a notamment souligné qu'en ce qui concernait l'Italie, la Lybie est considérée comme le principal pays de transit et encouragé à poursuivre activement la coopération avec ce pays, décidé sous Présidence luxembourgeoise en 2005, afin de parvenir à mieux contrôler les flux d'immigrés clandestins et de lutter contre les réseaux de passeurs.

Les ministres François Biltgen et Mars Di Bartolomeo à Helsinki: améliorer la productivité par une meilleure qualité de la vie professionnelle

6-7 juillet 2006

Les ministres François Biltgen et Mars Di Bartolomeo ont participé les 6 et 7 juillet 2006 à la réunion informelle conjointe des ministres de l'Emploi, de la Sécurité sociale et de la Santé de l'Union européenne consacrée au thème horizontal de l'amélioration de la productivité par une meilleure qualité de la vie professionnelle.

Face au phénomène de la mondialisation et du vieillissement démographique – représentant de graves défis pour la compétitivité des entreprises européennes et pour la

soutenabilité des finances publiques des différents États membres –, les ministres ont mis en avant la nécessité de mettre en œuvre des politiques cohérentes en faveur de la prolongation de la vie active.

Selon les ministres, ces politiques doivent être associées à des mesures qui améliorent l'organisation du travail et garantissent la santé des travailleurs.

Le ministre Biltgen a particulièrement insisté sur les avancées du dialogue social au Luxembourg, qui ont abouti à la conclusion d'accords entre les partenaires sociaux respectivement sur le télétravail et l'accès individuel à la formation professionnelle. Il a en outre souligné les récentes mesures mises en œuvre au Luxembourg visant à intégrer les personnes handicapées dans le monde du travail ainsi que les initiatives législatives en préparation dans le contexte du maintien dans l'emploi.

Dans le cadre des discussions relatives à la promotion de la santé dans le monde du travail, le ministre Di Bartolomeo a plaidé en faveur de la mise en place d'une véritable culture de la santé pour assurer le bien-être des travailleurs et la productivité des entreprises. Il a souligné que la santé devra faire partie intégrale du dialogue social. En ce qui concerne la future initiative législative communautaire relative aux services de soins de santé, il a insisté sur la spécificité du marché desdits services à prendre en considération lors de l'élaboration par la Commission de ce nouvel instrument juridique. Rejoint par un grand nombre de ses homologues, Mars Di Bartolomeo a invité la Commission à y intégrer les valeurs et principes

fondamentaux communs aux systèmes de santé des États membres de l'Union européenne ainsi que les instruments utilisés par les États afin de mettre en œuvre ces valeurs et principes.

Nicolas Schmit à la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement

10-11 juillet 2006

Les 10 et 11 juillet 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a représenté le gouvernement luxembourgeois à la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui a eu lieu à Rabat (Maroc).

La conférence ministérielle réunissait près de 60 pays africains et européens, dont les 25 États membres de l'Union européenne, la Commission européenne, 27 États africains ainsi que des représentants d'une dizaine d'organisations régionales et internationales. La conférence avait pour objectif de favoriser la coopération euro-africaine dans le domaine des migrations entre les pays d'origine, de transit et de destination et de contribuer à la recherche de solutions concrètes, appropriées et durables face au défi que représente la gestion des flux migratoires.

En marge de cette conférence, le ministre délégué a eu des entretiens bilatéraux avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur du Maroc.

Lors de son intervention (voir page 315), le 11 juillet, Nicolas Schmit a souligné que «le mérite de cette conférence est de répondre à une situation d'urgence [...]. Tous les pays européens sont concernés directement et doivent s'engager activement».

Nicolas Schmit a ainsi affirmé que «les flux migratoires ne doivent surtout pas être perçus comme une nouvelle source d'antagonisme entre le Nord et le Sud, bien au contraire. [...] Force est de constater que nous avons un intérêt commun à lutter contre l'immigration clandestine, celle qui est organisée par des réseaux de trafiquants sans scrupules qui profitent de façon scandaleuse du désespoir, de la souffrance sociale de ceux qui croient qu'ils n'ont plus rien à perdre».

En ce qui concerne la coopération avec les pays d'origine et de transit des migrations, le ministre délégué a souligné que «nos accords de réadmission doivent être accompagnés de mesures positives, d'accompagnement et de réinsertion. [...] Le plan d'action que nous allons adopter aujourd'hui comprend une série de mesures concrètes, dont certaines ont déjà commencé à être mises en œuvre. Il nous faut maintenant poursuivre cette action dans un esprit de partenariat, mais aussi se doter des moyens nécessaires pour l'accomplir».

Quant à la situation dans les pays de destination, Nicolas Schmit a déclaré que «l'immigration est inséparable des politiques d'intégration. Penser que la politique d'immigration est un instrument à coût zéro est un calcul à très court terme. Il

faut des politiques d'accueil, d'intégration sociale, d'éducation et de logement adaptées».

En marge de la conférence ministérielle, Nicolas Schmit a été reçu par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération marocain, Mohammed Benaïssa, avec lequel il a notamment évoqué les questions relatives au suivi du plan d'action adopté lors de la réunion de Rabat. L'échange de vues a également porté sur l'état des relations bilatérales. Dans ce contexte, M. Benaïssa a invité le ministre délégué à se rendre prochainement au Maroc dans le cadre d'une visite bilatérale.

Le ministre délégué s'est également entretenu en réunion bilatérale avec le ministre de l'Intérieur marocain, Chakib Benmoussa

Visite de travail de Jean Asselborn en Russie

11-13 juillet 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Fédération de Russie du 11 au 13 juillet 2006.

Entrevue avec Sergueï Yastrzhembski

Lors du premier jour de sa visite à Moscou, le Vice-Premier ministre a rencontré le conseiller du président russe en charge des Affaires européennes, Sergueï Yastrzhembski. Cette entrevue a été l'occasion d'évoquer, outre les dossiers bilatéraux, les relations entre l'Union européenne et la Russie.



Lors de son entrevue avec Sergueï Yastrzhembski, Jean Asselborn a souligné que l'Union européenne et la Russie étaient engagées dans «un dialogue intensif et constructif»

Lors d'un point de presse commun à l'issue de leur rencontre, M. Yastrzhembski a tenu à remercier le gouvernement luxembourgeois pour avoir fait avancer, lors de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne, les relations entre l'Union européenne et la Russie. «C'est grâce aux efforts de la Présidence luxembourgeoise que nous avons pu signer à Moscou, le 10 mai 2005, un accord portant sur quatre espaces de coopération, qui régit désormais les relations entre l'Union européenne et la Russie», a souligné le conseiller du président russe. Et d'ajouter que «l'influence du Luxembourg dépasse les dimensions de son territoire, ce que nous avons pu apprécier dans le cadre bilatéral et européen».

Interrogés sur le dossier énergétique, Jean Asselborn et Sergueï Yastrzhembski ont mis en exergue les bénéfices que peuvent tirer l'Union européenne et la Russie d'une coopération approfondie dans

le domaine de l'énergie. Dans ce contexte, M. Yastrzhembski a souligné que la Russie représentait «un pilier de la sécurité énergétique dans le monde» et a qualifié l'Europe de «partenaire primordial» de son pays en matière d'énergie. Actuellement, la Russie fournit 50% des ressources pétrolières et 30% du gaz consommés dans l'Union européenne.

Pour sa part, le ministre luxembourgeois a souligné que l'Union européenne et la Russie étaient engagées dans «un dialogue intensif et constructif», afin de développer un partenariat solide dans tous les domaines visés par l'accord sur les «quatre espaces» de coopération: l'économie; la liberté, la sécurité et la justice; la sécurité extérieure ainsi que la recherche, l'éducation et la culture. Le chef de la diplomatie a rappelé que de nombreuses autres possibilités de coopération avec la Russie restaient à explorer, en amont de la collaboration

dans le domaine énergétique. «Le Luxembourg attache une importance particulière à l'intensification de nos relations commerciales, ou encore à une coopération approfondie dans le domaine de l'environnement dans le cadre des accords de Kyoto», a-t-il déclaré.

Entrevue avec Sergueï Lavrov

Le 12 juillet, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a été reçu à Moscou par son homologue russe, Sergueï Lavrov. L'entrevue a permis aux deux parties de faire le point sur les relations bilatérales et les principaux sujets d'actualité internationale.

Sur le plan bilatéral, Sergueï Lavrov a annoncé que la Russie comptait envoyer une délégation économique au Luxembourg en 2007 afin de renforcer les contacts entre les entrepreneurs russes et luxembourgeois et promouvoir les investissements mutuels. Une délégation économique luxembourgeoise de quelque 40 entreprises des secteurs industriel, financier et des services, menée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie, s'était déjà rendue en Russie en avril 2006 pour explorer le potentiel d'une coopération accrue dans le domaine économique et commercial.

Les deux parties ont par ailleurs convenu d'étudier la possibilité d'une coopération dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Conformément au protocole, les pays industrialisés peuvent coopérer entre eux pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Du côté des relations internationales, les discussions se sont concentrées



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue russe, Sergueï Lavrov

sur le dossier nucléaire iranien, les Balkans occidentaux, la situation en Irak, les relations UE-Russie et UE-OTAN, ainsi que sur les préparatifs du sommet G8, qui aurait lieu du 15 au 17 juillet 2006 à Saint-Pétersbourg.

Évoquant l'Iran, les deux ministres ont exprimé leur préoccupation pour la poursuite des activités nucléaires de ce pays. Ils ont fait part de leur déception face à l'absence d'une réponse claire et substantielle de Téhéran au paquet de propositions formulées par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne, qui permettrait un retour à la table des négociations afin de parvenir à une solution diplomatique dans ce dossier.

Concernant l'OTAN, Jean Asselborn et son homologue russe ont eu un

échange de vues sur les futures orientations de l'alliance et un renforcement de sa coopération avec la Russie, notamment dans le cadre des travaux du Conseil OTAN-Russie. Évoquant la question de l'élargissement de l'OTAN, le ministre luxembourgeois a insisté sur le principe des mérites propres à chaque pays aspirant à rejoindre l'alliance. «L'adhésion à l'OTAN doit être fonction de la performance des candidats, et non pas le résultat de considérations politiques», a-t-il indiqué.

Au sujet du Kosovo, les ministres Asselborn et Lavrov ont exprimé leur soutien aux négociations menées par l'envoyé spécial des Nations unies, Martti Ahtisaari, sur le futur statut de la province. Ils ont exprimé l'espoir qu'un règlement négocié avec l'accord de toutes les parties pourra être trouvé au cours des prochains mois. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a insisté sur le respect des principes arrêtés par la communauté internationale pour le futur statut de la province, notamment qu'il n'aurait pas de retour à la situation qui prévalait avant 1999, ni partition du Kosovo ni union du Kosovo avec quelque pays ou partie de pays que ce soit. Pour sa part, le chef de la diplomatie russe a rappelé le besoin d'assurer la protection des droits des minorités et la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux de toute la population du Kosovo.

Avant de quitter Moscou, le Vice-Premier ministre s'est rendu au Conseil de la Fédération de Russie pour une entrevue avec un groupe de sénateurs mené par le parlementaire Vassili Likhatchev.

L'association luxembourgeoise Le ligament triangulaire en Sibérie

Le 13 juillet, le Vice-Premier ministre s'est rendu à Omsk en Sibérie pour visiter un projet d'assistance médicale réalisé par l'association luxembourgeoise Le ligament triangulaire, avec le concours financier du ministère des Affaires étrangères. À cette occasion, il a également rencontré le gouverneur de la région d'Omsk, Leonid Konstantinovich Polezhaev.

Entrevue de Jean Asselborn avec Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, à Genève

20 juillet 2006

Le 20 juillet 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu à Genève pour une entrevue avec la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Louise Arbour.

La rencontre a permis aux deux parties d'avoir un échange de vues sur la première session du Conseil des droits de l'Homme, qui s'est tenue du 19 au 30 juin 2006 à Genève, ainsi que sur la situation des droits de l'Homme dans diverses régions du monde.

Pour ce qui est du Conseil des droits de l'Homme, le ministre Jean Asselborn a dressé un bilan «relativement positif» de sa session inaugurale, notamment dans le domaine normatif, avec l'adoption de la nouvelle Convention sur les personnes

disparues et la Déclaration sur les peuples autochtones. «Il importe maintenant d'assurer le maintien des différents mécanismes de surveillance des droits de l'Homme, la participation des organisations non gouvernementales et la possibilité d'aborder ouvertement toutes les situations de violation des droits de l'Homme», a-t-il estimé.

Évoquant la situation au Proche-Orient, le Vice-Premier ministre a dressé le bilan des discussions à ce sujet lors de la réunion du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» le 17 juillet 2006 à Bruxelles. À cette occasion, les chefs de la diplomatie européenne avaient appelé toutes les parties à la retenue et à une cessation immédiate des hostilités, tout en demandant la libération des prisonniers enlevés. De son côté, la haut-commissaire a estimé que le droit pénal international devait être le garant du respect des droits de l'Homme et que toute violation de ce droit devait engendrer des sanctions dissuasives.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avec la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Louise Arbour

Lors de son entrevue avec Louise Arbour, Jean Asselborn a par ailleurs confirmé une nouvelle hausse de la contribution luxembourgeoise au bureau du haut-commissaire, en ligne avec l'engagement du gouvernement pour le plein respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, en visite de travail en Bulgarie

24-25 juillet 2006

Sur invitation de Nihat Kabil, ministre de l'Agriculture de la Bulgarie, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a effectué une visite de travail en Bulgarie les 24 et 25 juillet 2006.

Fernand Boden a visité des exploitations agricoles et viticoles et a pu se rendre compte des efforts réalisés

par le secteur en vue de l'adhésion à l'Union de ce pays qui compte 5,5 millions d'hectares de superficies agricoles et 157 300 exploitations agricoles qui se situent au-dessus d'une dimension économique minimale.

À noter également qu'en Bulgarie, l'importance de l'agriculture en termes d'emploi est de l'ordre de 25%.

Avec Nihat Kabil, Fernand Boden a évoqué les récents cas de grippe aviaire constatés en Bulgarie et s'est informé sur la manière dont la préparation de la Bulgarie à l'adhésion à l'Union européenne progresse. En ce qui concerne la grippe aviaire, domaine où le gouvernement bulgare agit en toute transparence selon Nihat Kabil, il s'est avéré qu'il ne s'agit pas d'un cas de la variante H5N1 qui est la plus dangereuse. Par ailleurs, la régionalisation aurait été demandée à la Commission, afin que des exportations vers l'Union européenne de viande de volaille provenant de régions non affectées par la maladie soient possibles.

Nihat Kabil a expliqué que dans le domaine du système intégré de gestion et de contrôle de l'allocation des aides directes agricoles, une intensification des efforts a été demandée par la Commission européenne afin que tous les critères soient remplis avant la fin de l'année. Selon le ministre Kabil, les travaux avanceraient de façon satisfaisante, surtout en matière de système d'information géographique.

Finalement, les deux ministres ont échangé leurs points de vues au sujet de la communication de la Commission sur la réforme du



Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, avec Nihat Kabil, ministre de l'Agriculture de la Bulgarie, lors de sa visite de travail en Bulgarie

secteur du vin, et il a été souligné que le futur cadre doit être tel que la production européenne de qualité puisse avoir des perspectives.

Fernand Boden a également eu une réunion de travail avec Meglena Kuneva, ministre des Affaires européennes. Au cours de cette réunion, les deux ministres ont notamment souligné l'importance historique de la future adhésion et se sont réjouis des excellentes relations bilatérales entre les deux pays.

Jean Asselborn reçu en audience à Lima par le nouveau président péruvien, Alan García

26-29 juillet 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, s'est rendu à Lima du 26 au 29 juillet 2006, où il a représenté

outre les relations bilatérales, les priorités du nouveau gouvernement péruvien, les relations de l'Union européenne avec l'Amérique latine ainsi que les efforts d'intégration régionale en Amérique latine et en Europe.

Lors de ses pourparlers avec le président García, Jean Asselborn a salué le bon déroulement des élections présidentielles au Pérou. «La bonne conduite des élections et la ferveur des débats pendant la campagne électorale témoignent de la maturité du processus démocratique au Pérou», a-t-il affirmé.

Se félicitant de la consolidation démocratique dans la région, le ministre luxembourgeois a plaidé pour un renforcement des relations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine. Il a notamment émis l'espoir qu'un accord d'association pourrait être conclu entre l'Union européenne et la Communauté andine (comprenant la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et



Jean Asselborn et le nouveau président du Pérou, Alan García

le Pérou) à l'occasion du prochain sommet UE-Amérique latine, prévu en 2008 à Lima.

Du côté des relations bilatérales, les deux parties se sont félicitées du succès de la récente mission économique luxembourgeoise au Pérou, qui a eu lieu en février 2006. Elles ont émis l'espoir que les contacts établis à cette occasion entre les milieux d'affaires péruvien et luxembourgeois permettraient aux deux pays d'approfondir leurs relations économiques et commerciales au cours des prochaines années.

Pour sa part, Alan García a exposé les grandes lignes d'un ambitieux programme de réformes qu'il souhaite réaliser au Pérou au cours des cinq prochaines années. Le président a annoncé son intention d'instaurer des mesures d'austérité à tous les niveaux de l'appareil d'État. Les fonds budgétaires ainsi dégagés seront mis à profit pour combattre la corruption, réduire la pauvreté, améliorer les infrastructures et renforcer les soins de santé, particulièrement dans les régions abritant les populations indigènes, a-t-il expliqué.

Au niveau des relations internationales, le président péruvien a confirmé l'attachement de son pays aux efforts d'intégration régionale en Amérique latine, ainsi qu'au développement d'une étroite coopération économique et politique avec l'Union européenne. «Je m'inscris dans la ligne d'action des présidents Lula et Bachelet» au niveau de la politique étrangère, avait-il déjà lancé lors de son discours d'investiture.

À l'occasion de son déplacement à Lima, le chef de la diplomatie

luxembourgeoise a également noué des contacts avec les chefs d'État et les ministres des Affaires étrangères des pays latino-américains représentés à la cérémonie d'investiture du nouveau président péruvien. Le Vice-Premier ministre s'est notamment entretenu avec les présidents brésilien et chilien, Luiz Inacio Lula da Silva et Michelle Bachelet, au sujet d'une éventuelle visite d'État de S.A.R. le Grand-Duc au Brésil et au Chili au cours de l'année 2007.

Le 27 juillet, à la veille de l'investiture du nouveau président péruvien, Jean Asselborn a assisté, en présence des chefs d'État ou de gouvernement des pays d'Amérique latine, à un dîner en l'honneur du président sortant, Alejandro Toledo.

Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Berlin

4 septembre 2006



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le président fédéral Horst Köhler

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Berlin, le 4 septembre 2006, pour des entretiens avec le président fédéral Horst Köhler, le président du Parlement, Norbert Lammert, la chancelière fédérale Angela Merkel, le ministre des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, ainsi que le ministre des Finances, Peer Steinbrück.

Jean-Claude Juncker était également l'invité d'honneur de la conférence diplomatique allemande, qui réunit les 200 ambassadeurs, représentants permanents et chefs de mission de la diplomatie allemande. Dans son discours (voir page 326) sur l'état actuel et les perspectives de l'Union européenne, le Premier ministre a souligné la crise de confiance qui s'est installée en Europe et qui s'est traduite par le rejet du projet constitutionnel par les électeurs français et néerlandais. Pour la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2007, il s'agira, selon Jean-Claude Juncker, d'écarter une fois pour toutes les «scénarios impossibles et dangereux» qui



Jean-Claude Juncker et la chancelière fédérale Angela Merkel

consisteraient à renégocier le traité en entier, de le soumettre une nouvelle fois aux électeurs français et néerlandais ou encore de le modifier de manière à ce que les États ayant déjà ratifié le texte – ou s'appêtant à le faire – n'y retrouvent plus la substance sanctionnée par l'électeur souverain.

La préparation de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne a été le fil rouge des entretiens du chef du gouvernement luxembourgeois, que ce soit au niveau des chefs d'État ou de gouvernement avec la chancelière Angela Merkel ou au niveau du Conseil «Affaires économiques et financières» avec le ministre des Finances, Peer Steinbrück, avec lequel Jean-Claude Juncker a évoqué différentes pistes permettant d'améliorer la coordination entre le Conseil «Affaires économiques et financières» et l'Eurogroupe, présidé par M. Juncker.

Concernant la situation des finances publiques allemandes, le Premier ministre a salué les efforts du

gouvernement allemand pour ramener le déficit en dessous de la barre des 3% du PIB, mais il a rappelé que l'effet positif généré par des recettes fiscales plus importantes que prévues et dû à une croissance plus forte que prévue ne doit pas inciter à un relâchement des efforts de consolidation des finances publiques au niveau structurel.



Jean-Claude Juncker en compagnie du ministre des Finances allemand Peer Steinbrück

Les discussions avec la chancelière Angela Merkel et le ministre des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, ont également porté sur la situation au Proche-Orient et plus particulièrement au Liban. M. Juncker a d'ailleurs salué l'engagement de l'Allemagne dans le renforcement de la FINUL et a évoqué avec ses interlocuteurs la nécessité d'une stratégie à long terme pouvant permettre au Proche-Orient de retrouver une paix durable.

Les discussions avec le président fédéral Horst Köhler étaient essentiellement consacrées à l'état actuel de l'Union européenne, la place de l'Allemagne en Europe et aux relations transatlantiques.

En marge de la visite, le Premier ministre s'est entretenu avec le ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, et a rencontré le président du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag, Volker Kauder.

Jean Asselborn au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés

12-14 septembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et l'ancien Premier ministre danois, président du Parti socialiste européen (PSE), Poul Nyrup Rasmussen, ont effectué une visite conjointe au Proche-Orient du 12 au 14 septembre 2006. Cette visite les a menés au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Le déplacement a été l'occasion pour souligner l'engagement renforcé de l'Union européenne dans la région, notamment dans le cadre de la reconstruction du Liban et de la relance du processus de paix israélo-palestinien.

Visite au Liban

À leur arrivée le 12 septembre à Beyrouth, Jean Asselborn et Poul Nyrup Rasmussen ont rencontré le général Alain Pellegrini, commandant de la Force d'interposition des Nations unies au Liban (FINUL), avant de s'entretenir avec les représentants de la Commission européenne au Liban. Ces premières entrevues ont permis à la délégation européenne de faire le point sur l'engagement des Nations unies et de l'Union européenne au Liban.

Le 13 septembre, le ministre luxembourgeois et le président du Parti socialiste européen ont été reçus par le Premier ministre libanais Fouad Siniora, après avoir rencontré le ministre ad interim des Affaires étrangères, Tarek Mitr, et les dirigeants des partis politiques réunis dans la coalition gouvernementale.



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en compagnie de l'ancien Premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen, lors de leur visite des quartiers ravagés de Beyrouth

Les pourparlers à Beyrouth ont essentiellement porté sur le renforcement des troupes internationales au Liban et le rôle de l'Union européenne dans la reconstruction du pays. La délégation européenne a également exprimé son plein soutien aux efforts du gouvernement à Beyrouth de stabiliser la situation au Liban, notamment par le déploiement de troupes libanaises au sud du pays.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que l'Union européenne constituait «l'épine dorsale» de la nouvelle force internationale au Liban, ayant offert de contribuer à la FINUL avec environ 7 000 hommes. Conformément à la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies, les effectifs de la FINUL devraient passer de 2 000 à 15 000 hommes au cours des mois suivants, avec un mandat renforcé et des troupes déployées à travers le sud du Liban pour assurer le respect du cessez-le-feu

du 14 août 2006. Pour sa part, le Luxembourg a offert d'intégrer un officier et un à deux formateurs en déminage à la FINUL.



Le ministre Jean Asselborn en compagnie de Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne



Jean Asselborn avec Saeb Erekat, aide du président palestinien, Mahmoud Abbas, à Ramallah

Outre les moyens humains, les États membres de l'Union européenne se sont déclarés prêts à apporter leur soutien à l'armée libanaise qui se déploie au sud du Liban et à fournir d'importants moyens sur le plan maritime et aérien. Le déploiement de troupes européennes dans le cadre des Nations unies s'ajoute aux nombreux projets d'assistance civile d'urgence que l'Union européenne compte réaliser au Liban, et dont la valeur se situe aux environs de 330 millions d'euros.

Visite en Israël

Le 14 septembre, Jean Asselborn et Poul Nyrup Rasmussen ont poursuivi leur tournée au Proche-Orient par une entrevue à Tel Aviv avec le ministre israélien de la Défense et président du parti travailliste, Amir Peretz. La rencontre a permis aux deux parties d'évoquer la situation politique en Israël au lendemain du conflit au Liban ainsi que les possibilités d'une relance du processus politique en vue d'une paix durable dans la région.

Au cours de leurs pourparlers avec les autorités israéliennes, les représentants européens ont par ailleurs insisté sur la nécessité de débloquer les taxes et droits de douanes perçus par Israël et destinés aux territoires palestiniens occupés. Selon le chef de la diplomatie luxembourgeoise, ces revenus pourraient servir à «redresser l'inquiétante situation humanitaire» dans les territoires occupés.

En Israël, la délégation européenne a également eu l'occasion de rencontrer des représentants de la société civile pour un échange de vues informel sur la situation politique en Israël et le processus de paix israélo-arabe.

Visite des territoires palestiniens occupés

En conclusion de leur tournée au Proche-Orient, le ministre luxembourgeois et le président du PSE se sont rendus à Ramallah, dans les territoires palestiniens occupés, où ils ont été reçus en audience par le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. La visite dans les territoires palestiniens occupés a par ailleurs permis à la délégation européenne de s'entretenir avec le principal négociateur palestinien, Saeb Erekat, et plusieurs parlementaires indépendants ou issus du Fatah.

Au centre des discussions avec le président palestinien figurait l'annonce de la formation d'un gouvernement d'unité nationale dans les territoires occupés.

Le président Abbas a informé la délégation européenne que l'accord sur la création d'un gouvernement d'unité nationale engageait les

membres du nouveau gouvernement au plein respect de tous les accords signés par l'Organisation de libération palestinienne (OLP), y compris ceux qui reconnaissent l'existence d'Israël. Cet accord est lié à la nécessité d'un échange de prisonniers entre Israéliens et Palestiniens et la libération des ministres et parlementaires palestiniens arrêtés, a déclaré le président.

Saluant l'annonce de la création d'un gouvernement d'unité nationale comme «positive», Jean Asselborn a exprimé l'espoir que ce développement permettrait de créer les conditions pour un retour au processus de négociations entre Israéliens et Palestiniens, estimant que «seule une solution négociée à deux États mènera à une paix durable au Proche-Orient».

Visite de travail de Jean Asselborn au Liechtenstein

5-6 octobre 2006

Le 5 octobre 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a entamé une visite de deux jours au Liechtenstein. À Vaduz, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le Premier ministre Otmar Hasler ainsi que la ministre des Affaires étrangères de la principauté, Rita Kieber-Beck.

À l'ordre du jour des pourparlers avec les autorités liechtensteinoises figuraient, outre la coopération bilatérale, les relations entre l'Union européenne et le Liechtenstein, ainsi que la réforme des Nations



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de sa rencontre avec le Premier ministre de la principauté du Liechtenstein, Otmar Hasler

unies. Les deux parties ont également fait le point sur les relations de l'Union européenne avec ses voisins et l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Lors d'un point de presse commun à l'issue de leur entretien, les ministres luxembourgeois et liechtensteinois des Affaires étrangères ont mis en exergue les similarités entre leurs deux pays. «Grâce à leur taille, nos deux pays connaissent des phénomènes très similaires en ce qui concerne l'intégration des résidents d'origine étrangère, les travailleurs frontaliers et le développement de leurs places financières. La rencontre aujourd'hui nous a permis d'avoir un échange de vues sur nos expériences respectives dans ces domaines, et de faire un tour d'horizon de l'actualité internationale», a expliqué Jean Asselborn.

Concernant la réforme des Nations unies, le ministre luxembourgeois s'est félicité des résultats de la première session du Conseil des droits de l'Homme qui a permis de réali-



Jean Asselborn et son homologue du Liechtenstein, Rita Kieber-Beck, lors d'un débat sur les centres financiers en Europe

a-t-il ajouté. Pour ce qui est de la nouvelle Commission de consolidation de la paix, dont la création a été décidée en septembre 2005, le Vice-Premier ministre a estimé qu'elle devrait servir à apporter une contribution positive dans les situations difficiles de sortie de conflit.

Le 6 octobre, deuxième et dernier jour de sa visite au Liechtenstein, Jean Asselborn a été reçu en audience par le prince héritier Alois.

Sur invitation du gouvernement du Liechtenstein, Jean Asselborn a assisté par ailleurs à une conférence-débat sur les marchés financiers internationaux. Dans ce contexte, le Vice-Premier ministre a participé à un débat sur les défis auxquels sont confrontés les centres financiers en Europe, intitulé *Globale Risiken – Lokale Lösungen: Wie lässt sich das Vertrauen von Investoren gewinnen und festigen?* ».

Visites de travail de Jean Asselborn en Slovénie et en Albanie

10-11 octobre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué les 10 et 11 octobre 2006 des visites de travail en Slovénie et en Albanie.

Visite de travail en Slovénie

Le 10 octobre, Jean Asselborn a été accueilli à Ljubljana par son homologue slovène, Dimitrij Rupel. Au premier plan des pourparlers avec les autorités slovènes figuraient, outre les relations bilatérales, les préparatifs en vue de la Présidence slovène du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2008. Les deux parties ont également eu l'occasion d'évoquer des questions d'ordre européen, notamment l'élargissement de l'Union européenne et le débat sur l'avenir de l'Europe. Du

côté des relations internationales, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation dans les Balkans occidentaux et les questions de prolifération nucléaire.

Lors d'un point de presse commun à l'issue de leur entrevue, Jean Asselborn et Dimitrij Rupel ont souligné l'excellence des relations économiques, politiques et culturelles entre le Luxembourg et la Slovénie. «Il n'existe aucune question ouverte entre nos pays», s'est félicité le ministre luxembourgeois.

Concernant le traité constitutionnel, les deux ministres ont rappelé que le Luxembourg et la Slovénie ont ratifié le traité dans sa forme actuelle et ont appelé à la prudence par rapport à toute proposition de modification. Les deux ministres se sont dits confiants que le processus constitutionnel sera relancé en 2007, sous impulsion des Présidences allemande et portugaise du Conseil de l'Union européenne.



Jean Asselborn et le Premier ministre de l'Albanie, Sali Berisha

Évoquant les préparatifs en cours pour la Présidence slovène du Conseil de l'Union européenne, Dimitrij Rupel a informé son homologue luxembourgeois que la sécurité énergétique, le dialogue inter-culturel et le débat sur l'avenir de l'Europe, y compris la question de l'élargissement, devraient faire partie des priorités de la Présidence slovène au premier semestre 2008.

Le ministre Rupel s'est particulièrement intéressé aux expériences faites par le Luxembourg au cours de sa onzième Présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005. «Par sa taille et les ressources humaines à sa disposition, le Luxembourg est pour nous un pays modèle par sa façon de gérer une Présidence avec succès et efficacité. Le Luxembourg est une étoile qui pourrait nous mener vers le succès lors de notre propre Présidence au premier semestre 2008», a-t-il déclaré

devant la presse. Et d'ajouter: «Nous sommes d'autant plus contents de pouvoir profiter du savoir-faire des diplomates luxembourgeois à travers les nombreux contacts que nous avons établis entre nos services.»

La partie slovène a par ailleurs fait part de son désir de rejoindre l'espace Schengen dans les plus brefs délais. «En attente de la mise à jour du système actuel, nous espérons trouver une solution intermédiaire qui permettrait à la Slovénie de rejoindre l'espace Schengen dès qu'elle serait prête et avant la mise en place du nouveau système d'information», a déclaré le chef de la diplomatie slovène.

Visite de travail en Albanie

Suite à son déplacement en Slovénie, le Vice-Premier ministre a effectué le 11 octobre une visite de travail en Albanie, où il a été reçu par le Premier ministre Sali Berisha et le ministre des Affaires étrangères, Besnik Mustafaj.

Au centre des pourparlers avec les autorités de Tirana figuraient, outre des sujets d'ordre bilatéral, les relations de l'Union européenne avec l'Albanie et la situation dans les Balkans occidentaux.

La rencontre avec le ministre des Affaires étrangères a été l'occasion pour passer en revue les relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Albanie. Se félicitant des contacts politiques de plus en plus nombreux entre leurs deux gouvernements, les ministres ont exprimé l'espoir que cette bonne coopération au niveau politique servira à renforcer les relations commerciales, économiques et culturelles entre leurs pays. Le ministre luxembourgeois

a notamment proposé d'apporter son soutien à un programme de formation dans le droit européen, qui pourrait être organisé à Tirana par l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique. Dans le cadre de la coopération au développement, le Luxembourg participe déjà depuis plusieurs années à des projets d'infrastructure et d'assainissement de l'eau en Albanie.

Pour ce qui est des relations UE-Albanie, les ministres ont partagé l'avis que la signature d'un accord de stabilisation et d'association entre les deux parties, le 12 juin 2006 à Luxembourg, constituait un saut qualitatif dans les relations entre l'Union européenne et l'Albanie. «Il s'agit maintenant de profiter des prochaines années pour mettre en œuvre cet accord. La progression continue du rapprochement de l'Albanie avec l'Union européenne passe par la poursuite du processus de réformes dans le pays», a déclaré Jean Asselborn.

Évoquant les priorités domestiques de son gouvernement, le Premier ministre Sali Berisha a souligné que de nombreux défis restaient à être relevés en matière de lutte contre la corruption et le crime organisé en Albanie, et ce malgré les progrès réalisés au cours des mois précédents. Il a indiqué vouloir notamment œuvrer pour une profonde réforme du système judiciaire et s'attaquer au problème du trafic des drogues, qui – au dire du Premier ministre – nourrit le crime organisé dans son pays.

Parlant des négociations sur le futur statut du Kosovo, les deux parties ont exprimé l'espoir qu'une solution

acceptable pour toutes les parties concernées pourra être trouvée au cours des mois suivants. «Tous les acteurs doivent faire preuve de volonté au compromis si l'on veut arriver à une solution négociée avant la fin de l'année», a estimé le ministre Jean Asselborn. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise et le Premier ministre albanais ont exprimé leur plein soutien aux efforts de Martti Ahtisaari, l'envoyé spécial des Nations unies en charge des négociations sur le futur statut du Kosovo.

À l'occasion de son déplacement en Albanie, Jean Asselborn a par ailleurs eu l'occasion de s'entretenir avec les membres de la commission des Affaires étrangères du parlement albanais et le maire de Tirana et chef de l'opposition, Edi Rama.

Nicolas Schmit en visite de travail à Londres

12 octobre 2006

Le 12 octobre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, s'est rendu à Londres pour une visite de travail. Dans le cadre de cette visite, il a rencontré Geoff Hoon, ministre britannique des Affaires européennes. Cette rencontre leur a permis d'avoir un échange de vues sur l'état du processus de ratification du traité constitutionnel.

Lors de leur réunion, les ministres ont estimé qu'il s'agissait d'essayer de trouver une issue à l'impasse actuelle. Une telle solution pourrait se baser sur un scénario à deux étapes. Ainsi, dans un



Lors d'un point de presse commun, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue slovène Dimitrij Rupel, ont souligné l'excellence des relations économiques, politiques et culturelles entre le Luxembourg et la Slovénie



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, et le ministre fédéral de la Défense, Franz Josef Jung, à Berlin

Visite de travail de Jean-Louis Schiltz à Berlin

6 novembre 2006

Le 6 novembre 2006, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, s'est rendu à Berlin où il a rencontré ses homologues, les ministres fédéraux de la Coopération au développement, Heidmarie Wiecek-Zeul, de la Défense, Franz Josef Jung, et des Communications, Bernd Neumann.

Les entretiens ont porté pour l'essentiel sur les enjeux et les priorités

premier temps, il s'agirait de trouver un accord sur les dispositions du traité constitutionnel à préserver. Sur ce point, Nicolas Schmit a souligné que tout accord devait refléter étroitement la substance du traité constitutionnel, tel qu'adopté par tous les États membres et ratifié par quinze d'entre eux. Il a également rappelé que pour le Luxembourg, la Charte des droits fondamentaux devait faire partie d'un tel accord.

Dans un deuxième temps, il s'agirait de se fixer un nouveau rendez-vous en vue d'achever le processus de réformes constitutionnelles engagé antérieurement. Les ministres ont également eu l'occasion d'aborder le sujet de la Turquie. Ainsi, ils ont estimé qu'il fallait éviter un blocage des négociations d'adhésion avec ce pays. En même temps, ils ont cependant insisté sur l'importance

du respect par la Turquie de ses obligations envers l'Union européenne. Par ailleurs, Nicolas Schmit a rencontré le ministre d'État à l'Immigration, Liam Byrne.

Les ministres ont eu un échange de vues sur leurs expériences respectives dans le domaine de la politique d'immigration et, plus particulièrement, sur de possibles solutions pour réglementer l'immigration légale. En outre, ils ont évoqué les domaines d'action prioritaires où une coopération accrue entre les États membres de l'Union européenne pourrait contribuer à lutter efficacement contre l'immigration clandestine et aboutir à une harmonisation des procédures afin de permettre une meilleure gestion des flux migratoires au niveau européen.



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en présence de la ministre des Affaires étrangères suédoise, Cecilia Malmström

de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre 2007.

Le ministre Schiltz a profité de son séjour à Berlin pour visiter le quartier général opérationnel de la mission européenne en République démocratique du Congo, basé à Potsdam.

Nicolas Schmit en visite de travail à Stockholm

8 novembre 2006

Le 8 novembre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail en Suède.

Lors de cette visite de travail, qui constituait la première visite d'un membre du gouvernement luxembourgeois auprès du nouveau gouvernement suédois, le ministre délégué a rencontré la ministre des Affaires européennes, Cecilia Malmström. Cette rencontre a permis d'avoir un échange de vues sur diverses questions de l'actualité européenne.

Ainsi, sur le processus constitutionnel, les deux ministres ont estimé que la situation actuelle était difficile et qu'il fallait essayer de trouver une issue à l'impasse. Ils sont tombés d'accord sur le fait que toute solution doit préserver l'essentiel de la substance du traité constitutionnel. En même temps, il s'agit d'éviter une renégociation du paquet afin de ne pas rouvrir le compromis délicat que constitue ce traité.

Sur la question de la Turquie, les ministres sont d'avis qu'il importe d'éviter une situation de blocage, voire même de conflit. En même temps, ils ont souligné que les critères à respecter par les candidats à l'adhésion sont clairs et doivent être remplis entièrement par la Turquie. En outre, l'Union européenne devrait achever les réformes institutionnelles et financières nécessaires afin de rendre possible les élargissements à venir. Entre-temps, l'Union européenne devrait également veiller à améliorer ses relations avec ses pays voisins à travers un renforcement de sa politique européenne de voisinage. La future Présidence allemande du Conseil de l'UE, qui débutera le 1^{er} janvier 2007, devrait être encouragée dans ce sens.

Le déjeuner de travail, à l'occasion duquel le ministre du Commerce extérieur, Sten Tolgfors, s'est joint aux deux ministres, a permis de faire le point sur la nécessité de relancer les négociations dans le cadre de l'OMC, c'est-à-dire le cycle de Doha, considéré bénéfique à la fois pour les pays développés et les pays en voie de développement.

Le ministre délégué Schmit a également rencontré le ministre suédois de l'Immigration et de l'Asile, Tobias Billström. Au cours de cette réunion, les ministres se sont entretenus sur la question des flux migratoires auxquels l'Europe doit faire face. Ils étaient d'accord quant au fait qu'une politique efficace pour gérer ces flux comprend différentes composantes dont, notamment, une vraie politique d'intégration et une politique de coopération au développement active et efficace sur le terrain. Pour ce qui est de la coordination des

politiques de migration nationales, un rôle crucial incombe à l'Union européenne.

Rencontre entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev

5 décembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu le 5 décembre 2006 une réunion de travail avec le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev, à l'occasion du séjour de celui-ci à Bruxelles.

La veille, l'Union européenne et le Kazakhstan avaient signé un accord de principe sur la coopération dans le domaine énergétique, devenue l'une des priorités de la politique étrangère de l'UE. En même temps, cet accord témoigne de l'engagement plus poussé de l'UE à l'égard de l'Asie centrale. Le Kazakhstan y est l'acteur énergétique le plus important, notamment en raison de sa richesse en hydrocarbures et en uranium.

Le même jour, les ministres des Affaires étrangères de l'OSCE, réunis à Bruxelles, avaient discuté de la présidence de l'OSCE, le Kazakhstan ayant introduit sa candidature pour 2009.

Lors de son entretien avec le président Nazarbaev, Jean-Claude Juncker a souligné le très grand intérêt et le soutien de l'UE et du gouvernement luxembourgeois à l'égard des récentes réformes politiques et au développement



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev, à Bruxelles

économique du Kazakhstan, tout comme au rôle qu'entend jouer le Kazakhstan au sein de l'OSCE.

Les intérêts économiques luxembourgeois au Kazakhstan sont évidents: des programmes de formation en faveur des experts financiers sont en cours et il est prévu d'intensifier davantage la coopération dans ce domaine. Dans ce contexte, il y a lieu de noter que les deux pays sont membres de la même constituante au FMI et à la Banque mondiale. Par ailleurs, Mittal Steel possède une implantation très importante dans le pays.

Le Premier ministre Juncker a obtenu par ailleurs le soutien du président en faveur de la signature d'un accord de non double imposition.

Comme le président Nazarbaev a invité le Premier ministre luxem-

bourgeois à une visite officielle au Kazakhstan, qui devrait se dérouler au cours de la première moitié de 2007, les deux hommes d'État ont envisagé d'y associer une mission économique afin de renforcer ainsi les liens entre les deux pays.



Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker aux cérémonies de la fête nationale française à Paris

14 juillet 2006

À l'invitation du président de la République française, Jacques Chirac, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé aux cérémonies de la fête nationale française le 14 juillet 2006 à Paris.

Invité d'honneur, le Premier ministre a assisté au défilé militaire du 14-Juillet sur les Champs-Élysées qui a mis l'implication citoyenne des militaires français dans le dispositif national à l'honneur en 2006. Reçu à l'Élysée par le président de la République, le Premier ministre



a également eu l'occasion de participer à la traditionnelle garden-party dans les jardins de l'Élysée.

Jean-Claude Juncker reçoit le Prix européen de la culture politique de la Fondation Hans Ringier

5 août 2006

En date du 5 août 2006, le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, a reçu le Prix européen de la culture politique à Locarno en Suisse.

Ce prix, en hommage à la Fondation Hans Ringier et doté de 50 000 euros, a été attribué pour la première fois en 2006.

L'ancien chancelier allemand, Gerhard Schröder, a remis le prix dans le cadre du «Dîner républicain» organisé pour la 31^e fois pendant le Festival international du film de Locarno dans les locaux du Castello del sole à Locarno par le journaliste suisse Frank A. Meyer.

Jean-Claude Juncker a reçu ce prix en sa qualité de «grand Européen», pour son engagement profond pour



Gerhard Schröder remet le Prix européen de la culture politique à Jean-Claude Juncker

la culture politique», ainsi que l'a expliqué Utz Claassen, membre du jury, dans son discours élogieux.

Jean-Claude Juncker invité par les Amis de l'Europe et l'European Policy Centre à Bruxelles

11 octobre 2006

European Policy Centre

Lors d'un petit déjeuner-débat organisé par l'European Policy Centre le 12 octobre 2006 à Bruxelles, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est prononcé sur le sujet «Le futur de l'euro». (voir page 343) Invité par le directeur du centre de recherches, Hans Martens, Jean-Claude Juncker a esquissé les majeurs chantiers de la politique économique européenne.

Devant un public composé de personnalités issues du monde politique et du secteur économique ainsi que de représentants des médias, le président de l'Eurogroupe a souligné le consensus qui existe entre les douze ministres des Finances de la zone euro et «qu'un rôle accru doit être réservé aux pôles économiques et politiques de l'Union économique et monétaire».

Pour le président de l'Eurogroupe, les priorités en matière de politique économique européenne dans la zone euro gravitent autour des notions de surveillance budgétaire et de guidage des finances publiques.

Au sujet de la réforme du pacte de stabilité et de croissance, le Premier



Pendant son discours prononcé lors du petit déjeuner-débat du European Policy Centre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné qu'il «souhaite que la zone euro puisse s'élargir le plus vite possible»

ministre a fait part d'un sentiment d'inaccomplissement dans la mesure où tous les travaux consacrés au volet préventif du pacte ont du mal à se mettre en place, alors que cela devrait se faire avec une vigueur telle que se dégageraient à partir de là des vertus pédagogiques pour les États membres ayant des difficultés budgétaires. En outre, Jean-Claude Juncker a rappelé que «pendant des périodes de haute conjoncture, de solides efforts d'assainissement doivent être entrepris et suivis». De façon générale, une meilleure coordination des projets budgétaires nationaux des pays appartenant à la zone euro s'impose.

Pour Jean-Claude Juncker, une préoccupation centrale des pays membres de la zone euro devrait consister à s'occuper plus intensément de la croissance économique en Europe, surtout au vu des tendances démographiques européennes. «S'imaginer une union monétaire européenne où le

potentiel de croissance serait durablement établi à 2,5% est une façon d'accepter que nous ne serons pas à même d'assumer toutes les conséquences du vieillissement de nos populations sur le financement de nos systèmes de Sécurité sociale.» Le Premier ministre a également plaidé pour que les pays de la zone euro se mettent d'accord sur une séquence des réformes structurelles nationales.

L'intervention de Jean-Claude Juncker a été suivie par une séance de questions-réponses. Interrogé sur l'élargissement de la zone euro, le président de l'Eurogroupe a fait savoir que «nous avons intérêt à ne pas brader l'accès à la zone euro aux nouveaux États membres. Je souhaite que la zone euro puisse s'élargir le plus vite possible». Il a précisé qu'il «n'est pas question de changer l'interprétation des critères de convergence». Le traité de Maastricht définit les critères de convergence et, par conséquent,

l'adhésion à l'union monétaire européenne ne peut être négociée. «Dès qu'un État remplit les critères, il rejoindra l'euro.»

Amis de l'Europe

La veille, le Premier ministre était l'invité d'un dîner offert par les Amis de l'Europe. Dans son intervention placée sous le thème «L'Europe qui hésite, l'Europe qui avance», Jean-Claude Juncker a souligné que l'Union européenne «est devenue une sphère de solidarité et de paix, un vrai modèle pour le monde».

Le Premier ministre a rappelé les succès de l'Europe, qui sont trop souvent sous-estimés, à savoir l'élargissement, la création du marché intérieur et la monnaie unique – «tous, certes, perfectibles».

Abordant le débat sur l'avenir de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a déclaré que «nous sommes en crise, parce que les peuples ne savent plus dans quelle direction l'Europe les mène». Or ce sont précisément les peuples qui ont reconstruit l'Europe à partir des ruines et des cendres après la Seconde Guerre mondiale, a ajouté le Premier ministre. Il a lancé un appel pour tenter de mieux expliquer l'Europe et a conclu en déclarant: «Je continue à être fier de cette Europe.»

Le président-directeur de Gallup, Jim Clifton, et le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, Javier Solana, ont également pris la parole.

Élection de Jean-Claude Juncker comme membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques

12 octobre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker vient d'être élu comme associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France. C'est ce qu'a annoncé l'Académie des sciences morales et politiques dans sa lettre d'information.

Jean-Claude Juncker a été élu associé étranger au fauteuil laissé vacant par le décès de l'ancien président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, décédé le 20 décembre 2001, lui-même successeur de l'ancien chancelier allemand Konrad Adenauer à ce même fauteuil. Il rejoint ainsi au sein de l'Académie l'archiduc Otto von Habsburg, Carl-Friedrich von Weizsäcker, Jean Starobinski, le roi Juan Carlos, Javier Pérez de Cuéllar, Václav Havel, le cardinal Joseph Ratzinger (devenu depuis

son élection le pape Benoît XVI), le prince Charles d'Angleterre, Roland Mortier et Ismail Kadaré.

La réception solennelle de Jean-Claude Juncker à l'Académie aura lieu sous la coupole de l'Institut en février ou mars 2007.

Jean-Claude Juncker se prononce sur les défis de l'Europe à Osnabrück

13 octobre 2006

Pendant un dîner organisé par l'Osnabrücker Club le 13 octobre 2006 à Osnabrück, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est prononcé sur le sujet «Europa vor neuen Herausforderungen». Lors d'une courte visite à la mairie de la ville d'Osnabrück, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été accueilli par le maire de la ville, Hans-Jürgen Fip. Cette visite a permis au Premier ministre luxembourgeois de faire connaissance avec l'histoire de la ville et de signer le livre d'or.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker signe le livre d'or de la ville d'Osnabrück

Devant un public de personnalités issues du monde politique et du secteur économique, le Premier ministre a mis en évidence les grands défis de l'Union européenne.

Pour le Premier ministre Jean-Claude Juncker, «l'Europe est un grand enjeu, mais ce n'est pas un jeu». Par conséquent, «il faut cesser cette description désastreuse qui veut qu'après chaque Conseil européen, l'Europe se subdivise toujours en deux camps, l'un des vaincus, l'autre des vainqueurs».

Jean Claude Juncker a mis l'accent sur le fait que les Européens ont été capables de garantir la paix en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, «parce que pour la première fois dans l'histoire continentale, cette éternelle phrase d'après-guerre, "Plus jamais la guerre", a été transformée – après être passée par le stade de la prière – en programme politique». Il a toutefois lancé l'avertissement qu'aujourd'hui, «la paix apparaît évidente en Europe, mais non pas le danger de mort permanent auquel elle est soumise».

Le Premier ministre luxembourgeois a continué son raisonnement en soulignant l'importance de l'adhésion des États de l'Est à l'Union européenne. «Si nous n'avions pas proposé des perspectives aux pays de l'Europe centrale, tous ces nouveaux venus, qui avaient entre eux de graves problèmes de frontières et de minorités, auraient provoqué bon nombre de crises», a-t-il déclaré.

Il a toutefois regretté que les Européens ne soient pas fiers des accomplissements européens. Tout

en soulignant l'énorme succès de l'euro, le Premier ministre a souligné que l'euro était aussi «un bon exemple pour démontrer que les Européens ne sont plus fiers de rien». «C'est la principale maladie de l'Europe: nous avons perdu notre fierté de l'Europe», a-t-il constaté.

Jean-Claude Juncker a par ailleurs plaidé pour une réflexion sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il s'agit de développer de nouvelles formes de partenariats pour des pays qui ne correspondraient pas aux critères d'adhésion de l'Union européenne, mais qui souhaitent établir des relations étroites avec l'Union européenne.

Quant au projet de la Constitution, le Premier ministre s'est dit convaincu qu'il fallait à tout prix éviter un morcellement du projet, car le concept global risquerait ainsi de perdre sa substance.

Jean-Claude Juncker à la présentation des mémoires de Gerhard Schröder à Berlin

26 octobre 2006

En date du 26 octobre 2006, lors d'une cérémonie officielle au Willy-Brandt-Haus à Berlin, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté les mémoires de l'ancien chancelier fédéral allemand, Gerhard Schröder.

Lors de son intervention (voir page 355), le chef du gouvernement luxembourgeois a dit au sujet de Schröder:



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la présentation des mémoires de Gerhard Schröder

«Er [Gerhard Schröder] ist, wie ich fand, leichtfüßig ins Amt gesprungen. Das geht, denke ich, allen so. Wer schon alles erlebt hat, wer denkt, er wüsste alles, wen nichts mehr beeindrucken kann, der soll sich von politischen Spitzenämtern fern halten. Man muss sich auch im politischen Spitzenamt – und das Amt des deutschen Bundeskanzlers ist eines der wichtigsten politischen Ämter weltweit – immer wieder von Ereignissen und von Menschen beeindrucken lassen wollen. Er hat sich oft beeindrucken lassen wollen und er hat auch viele beeindruckt.

Er ist aus dem Amt gegangen – ich rede jetzt nicht von deinem Fernsehauftritt, denn wir sind gute Freunde, aber höflich miteinander. Er ist aus dem Amt gegangen als ein anderer Mann als der, der in dieses Amt gekommen ist. Weniger leichtfüßig, viel ernster, viel besorgter auch um die Menschen und ernsthaft besorgt für die Zukunft dieser Welt. Du warst ein großer Kanzler.»

Jean-Claude Juncker invité par le Collège d'Europe et les Grandes Conférences catholiques

30 octobre 2006

Le 30 octobre 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été l'invité du Collège d'Europe à Bruges ainsi que des Grandes Conférences catholiques à Bruxelles.

Collège d'Europe

Invité à prononcer le discours d'ouverture de l'année académique 2006-2007 du Collège d'Europe, le Premier ministre a été accueilli aux Halles de Bruges, un bâtiment du XIV^e siècle situé sur la Grande Place dans le centre historique de la ville, par Paul Breyne, gouverneur de la province de Flandre occidentale et vice-président du conseil d'administration, Patrick Moenaert,

bourgmestre de la Ville de Bruges, et Paul Demaret, recteur du Collège d'Europe.

Devant quelque 300 élèves du Collège, dont la promotion 2006-2007 a reçu le nom de Nicolas Copernic, le chef du gouvernement luxembourgeois a prononcé un discours intitulé «Le besoin d'Europe» (voir page 360).

Le Collège de Bruges constitue le premier institut d'études européennes de troisième cycle. Il a été créé en 1949 et est basé à Bruges et, depuis 1992, également à Natolin (Varsovie, Pologne).

Cet institut d'études européennes invite tous les ans des orateurs du monde politique aux cérémonies d'ouverture. Au cours des dernières années, cet honneur est revenu entre autres à Javier Solana (en 2005), secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et haut représentant pour la politique



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de son discours au Collège d'Europe

étrangère et de sécurité commune (PESC), José Manuel Barroso (en 2004), président de la Commission européenne, Joschka Fischer (en 2003), ancien ministre fédéral allemand, Valéry Giscard d'Estaing (en 2002), président de la Convention européenne, et à Aleksander Kwasniewski (en 2001), président de la République de Pologne. L'ancien Premier ministre luxembourgeois Jacques Santer avait ouvert l'année académique 1992-1993, alors que Gaston Thorn, en tant que président de la Commission des Communautés européennes, était intervenu devant le Collège d'Europe en 1982.

En marge de la séance d'ouverture de la 57^e année académique, Jean-Claude Juncker a rencontré deux étudiantes luxembourgeoises du Collège d'Europe.

Grandes Conférences catholiques

À la suite de son déplacement à Bruges, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été le conférencier des Grandes Conférences catholiques.

Au cours d'une manifestation qui s'est déroulée dans la soirée du 30 octobre 2006 au Théâtre Saint-Michel à Bruxelles, Jean-Claude Juncker a tenu un discours sur le sujet «L'Europe dans tous ses états».

Jean-Claude Juncker invité de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise et du Sénat français

8 novembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Paris en date du 8 novembre 2006 pour participer à un déjeuner-débat organisé par la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise, présidée par S.A.R. le prince Jean de Luxembourg, la KBC Bank Paris et la Kredietbank Luxembourg (KBL Paris). La manifestation était placée sous le thème «L'Europe qui avance et l'Europe qui hésite».

Jean-Claude Juncker invité par le Sénat français

Ensuite, le Premier ministre a été reçu par la délégation pour l'Union européenne du Sénat français, parmi eux Hubert Haenel et Robert Badinter. Jean-Claude Juncker a prononcé un discours intitulé «L'état de l'Union européenne».

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker a d'abord passé en revue les grands progrès accomplis par l'Union européenne, pour ensuite commenter les futurs défis. Parmi les réussites les plus importantes de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a mis en évidence la création de la monnaie unique, l'état de paix et l'élargissement de l'Union. Selon le Premier ministre, il s'agit désormais «d'achever ce qui est resté inachevé».

Concrètement, le Premier ministre s'est prononcé en faveur d'une coordination plus efficace des politiques économiques, d'une

meilleure représentation de l'Euro-groupe, d'une intégration plus poussée des marchés intérieurs, du renforcement de l'Europe de l'énergie et de la mise en place du socle des droits sociaux.

De cette façon, l'Europe peut devenir un «lieu de rencontre qui permet de dégager l'intérêt commun, qui est bien plus que la simple addition des intérêts nationaux».

Le discours a été suivi par un débat entre Jean-Claude Juncker et les sénateurs, dont un certain nombre d'anciens ministres comme Robert Badinter, Michel Charasse, Jean François-Poncet, Catherine Tasca et Louis Mermaz. La discussion a porté, entre autres, sur l'autorité monétaire et la politique monétaire et économique européenne, le devenir du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, l'image des institutions de l'Union européenne, les enjeux de l'élargissement de l'Union européenne et l'avenir des pays des Balkans.

Au cours de ce débat, le Premier ministre a mis en garde de ne pas perdre de vue que l'Union européenne doit surtout être l'Union des citoyens et qu'il est donc fondamental qu'elle réponde aux besoins et attentes de ces derniers, notamment en ce qui concerne le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité.

Jean-Claude Juncker parle de «L'Europe dans tous ses états» à l'Université du Luxembourg

11 décembre 2006

Dans le cadre d'un cycle de conférences consacré à l'histoire européenne, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a parlé de «L'Europe dans tous ses états» à l'Université du Luxembourg le 11 décembre 2006.

Organisée par les responsables du *master* en Histoire européenne contemporaine, cette troisième réunion publique était placée dans le cadre du «Forum Europe – Histoire et actualité» de l'Université du Luxembourg, qui donne la parole à des témoins privilégiés de la construction européenne avec pour dessein d'expliquer le projet européen au public.

L'Europe est en crise

Trois assertions ont, selon le Premier ministre, à ce moment pignon sur rue pour caractériser l'état de l'Europe et plus particulièrement de l'Union européenne: dire que l'Europe n'est pas en crise, dire qu'elle est en attente et dire qu'elle est en crise.

Ceux qui disent que l'Europe n'est pas en crise sont ceux qui ne peuvent admettre qu'ils sont responsables de l'interruption de son processus de construction.

Ceux qui disent qu'elle est en attente sont ceux qui hésitent à prendre des décisions.

Or, selon le Premier ministre, il faut le dire ouvertement: l'Europe est en crise. L'Union européenne n'est pas en crise à cause du double «non» français et néerlandais au traité constitutionnel. «Les votes français et néerlandais ont révélé une crise qui couvait déjà avant», lorsque le débat sur le futur de l'Union européenne montrait déjà les fossés qui existent entre ceux qui veulent plus d'Europe et ceux qui trouvent qu'il y a trop d'Europe.

Des causes de la crise

Selon Jean-Claude Juncker, plusieurs causes peuvent être invoquées, dans la mesure où en cours de chemin, plusieurs réflexes se sont perdus. D'abord, «le sens du consensus a disparu». Peu à peu, au gré de ses élargissements, cette idée que «se mettre d'accord avait une valeur en elle-même», cet «enthousiasme d'aller vers un accord» se sont éclipsés. Ainsi, l'accord sur le traité constitutionnel ne reflétait plus pour Jean-Claude Juncker cet enthousiasme.

Deuxième constat: «le consensus entre les gouvernements ne se prolonge plus vers les peuples». Jusque dans les années 1990, les peuples voulaient plus d'Europe que leurs gouvernements qui paraissaient, quant à eux, récalcitrants face à l'enthousiasme des peuples. Ce consensus de base sur l'Europe n'existe plus. Les peuples sont divisés en deux camps, celui qui veut plus d'Europe et celui qui trouve qu'il y a trop d'Europe.

Pourquoi cette défection? Pourquoi la perte du consensus? Pour Jean-Claude Juncker, les hommes politiques européens ont perdu

l'habitude de tenir un discours qui conduise les peuples «à être amoureux de l'Europe». Les sommets sont devenus «plus des théâtres d'affrontements d'intérêts nationaux qu'un terrain où s'élaborent des compromis autour de l'intérêt commun». Ils sont devenus des lieux où l'on va parce qu'on est pour ou contre et où, dorénavant, on veut des vainqueurs et des vaincus. Or, pour Jean-Claude Juncker, l'Europe devrait d'abord être «une machine à fabriquer de l'intérêt commun», alors qu'en ce moment, nombreux sont les dirigeants européens qui parlent contre l'Europe et lui font endosser tous les maux nationaux.

Autre raison: «nous avons désappris la fierté de l'Europe». Cette Europe qui a été capable des pires choses jusqu'en 1945 a aussi été capable du meilleur. Le continent des fractures et des déchirements sanglants est devenu un continent de paix. Sa «vocation pacificatrice» est admirée à l'extérieur, considérée comme un modèle pour d'autres continents. Mais en même temps, elle subit «une désaffection à l'intérieur». Elle a été l'instrument de ceux qui, après la guerre, ont voulu que plus jamais une grande guerre européenne ne se répète. Mais le problème de la guerre et de la paix sur le continent «n'en est pas résolu pour autant à tout jamais», sauf pour ceux dont la faculté d'oubli est si grande qu'ils ignorent qu'il y a à peine dix ans, la guerre battait son plein en ex-Yougoslavie, qu'il y a sept ans à peine, la guerre du Kosovo a eu lieu. Le débat sur la guerre et la paix sur notre continent n'est donc pas clos, selon Jean-Claude Juncker. Mais on peut être fier de la paix qui règne de nos temps. Comme on peut être fier du marché intérieur qui, bien

qu'inachevé en de nombreux points, est devenu le plus grand marché intérieur du monde, ou être fier de «l'extraordinaire performance» de la fusion de 13 monnaies en une monnaie commune, qui a protégé l'Europe du chaos monétaire à de nombreuses reprises.

Tergiversations autour d'un traité

Tout n'est pas parfait dans cette Europe. Il lui faudrait, dit Jean-Claude Juncker, une politique de l'énergie commune afin qu'elle puisse faire le poids face aux fournisseurs d'énergie. Il faut pallier le déficit social de la construction européenne qui a grandement su harmoniser les fiscalités indirectes, de l'épargne et des entreprises, mais n'a pas encore su se mettre d'accord sur des règles élémentaires concernant les droits des salariés dans un monde du travail où le contrat à durée indéterminée est devenu atypique.

Ce qui préoccupe le Premier ministre luxembourgeois, c'est que l'élargissement et l'euro soient perçus comme des menaces à l'ouest de l'Europe. Il est vrai que l'Europe a aussi été créée face à des menaces, mais ce n'est plus le cas pour l'Europe actuelle. 23 nouveaux États sont nés en Europe depuis 1989. Avant cette date, huit des nouveaux États membres n'existaient pas encore comme États constitués légalement, tels qu'ils le sont aujourd'hui. On ne pouvait pas laisser se développer, telle est la thèse de Jean-Claude Juncker, ces nouvelles souverainetés sans les lier à un nouvel ordre librement accepté, dont l'élargissement est un élément crucial. Ce rapprochement de la géographie et de l'histoire,

la fusion des monnaies, le marché unique sont des «succès collectifs» dont les gens n'aiment pourtant pas parler. Et nombreux sont ceux qui évoquent l'Europe sous la forme d'un «monstre qui menace les identités».

Ces appréhensions se sont exprimées lors du débat autour du traité constitutionnel, un traité approuvé par 27 gouvernements, ratifié par 18 États, rejeté par deux autres, et à propos duquel la décision a été mise en suspens dans cinq autres États, attitude que Jean-Claude Juncker juge «inacceptable». Comme il juge inacceptable de laisser de côté la 3^e partie du traité, celle qui donne la base légale à un espace de liberté, de justice et de sécurité, qui permet de passer dans ces domaines à la codécision et/ou à la majorité qualifiée. Le traité tel qu'il a été négocié repose sur l'équilibre des trois parties. La première contient les arrangements institutionnels, la deuxième, la Charte des droits fondamentaux, et la troisième, la base légale d'une union politique renouvelée. Aucune de ces parties ne peut être abandonnée. L'idée de ne garder que la première partie sans demander leur avis aux peuples est d'une «naïveté aussi grave» que l'est l'idée d'un mini-traité. À titre d'exemple, Jean-Claude Juncker a cité le cas du Luxembourg qui renonce dans la première partie au droit d'avoir toujours un commissaire, mais qui, dans la troisième partie, est pourvu de droits substantiels qui le rendent entre autres coresponsable du développement d'une nouvelle Europe judiciaire, coresponsabilité qui le fait passer «d'une souveraineté factice à une souveraineté accrue».

Et de conclure: «Il ne faut pas se détourner des choses difficiles. L'Europe, qui est une chose excellente et donc rare, est aussi une chose difficile.»

AFFAIRES EUROPEENNES

Les Luxembourgeois et l'Union européenne selon l'Eurobaromètre 65

7 juillet 2006

L'Eurobaromètre 65, dont la Commission européenne a publié les premiers résultats le 6 juillet à Bruxelles, donne un aperçu sur l'évolution de la relation des Luxembourgeois avec l'Union européenne par rapport à l'automne 2005. Dans le cadre de ce sondage, TNS ILReS a interrogé 503 personnes de nationalité luxembourgeoise.

Le chômage, la hausse des prix, la situation économique et le logement sont pour ces 503 personnes interrogées les problèmes les plus importants auxquels leur pays doit faire face.

Dans l'Union européenne, le soutien à l'appartenance à l'Union européenne s'est renforcé depuis l'automne 2005, en passant de 50 à 55%. L'opposition à cette appartenance est passée de 16 à 13%. Dans deux pays seulement, ce soutien a baissé: au Portugal et au Luxembourg. Au Luxembourg, ce sentiment d'appartenance est passé de 82% à 72%. Cela constitue une baisse significative. De la première

place en ce qui concerne leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne, les Luxembourgeois sont passés à la 4^e position.

54% des citoyens de l'Union européenne pensent que leur pays bénéficie de son appartenance à l'Union européenne, 2% de plus qu'en automne 2005. Bien que 71% des Luxembourgeois pensent ainsi, ce qui les place largement au-dessus de la moyenne européenne, ils sont cependant 4% de moins qu'en automne 2005 à penser de la sorte. Comme le montre le sondage, «la tendance est négative avec une augmentation significative de répondants qui affirment que leur pays n'a pas bénéficié de l'appartenance».

L'image de l'Union européenne s'est nettement améliorée depuis six mois, passant de 44% à 50% d'opinions positives. Le sondage évoque cependant dans ce contexte positif des «évolutions clairement négatives» pour le Luxembourg et le Portugal. En automne 2005, le Luxembourg se situait, avec 57% d'opinions positives, en 2^e position, alors que l'évolution était négative pour l'ensemble de l'Union européenne. Aujourd'hui, dans un contexte nettement plus positif, 54% de ses citoyens seulement, donc 3% de moins qu'en automne, affichent encore une opinion clairement positive.

Une tendance similaire peut être constatée en relation avec la confiance accordée aux institutions de l'Union européenne. Cette confiance est passée de 45% à 48% depuis l'automne, mais au Luxembourg, où cette confiance s'établit à 54%, donc de 6%

supérieure à la moyenne, «la proportion des répondants qui n'ont pas confiance dans l'Union européenne augmente de 3 points». Le Luxembourg se situe seulement à la 15^e place des pays dont les populations ont «plutôt confiance» dans les institutions européennes.

Selon le sondage, 61% des citoyens européens, 64% des Luxembourgeois, soutiennent le concept d'une Constitution pour l'Union européenne, 2% de moins qu'en automne. Le nombre des adversaires d'une Constitution est passé de 23% à 22%, mais le nombre des personnes sans opinion a aussi légèrement augmenté. Alors que peu de choses bougent sur cette question dans l'ensemble de l'Union européenne, l'opposition à une Constitution a progressé au Luxembourg de 4 points et le soutien a reculé de 5%.

En automne 2005, 49% des citoyens de l'Union européenne étaient pour et 39% contre un élargissement de l'Union européenne à d'autres pays dans les années à venir. Les Luxembourgeois étaient à 31% pour et à 63% contre cet élargissement. Au printemps 2006, le nombre des citoyens européens en faveur de l'élargissement a diminué de 4 points (45%) et celui des opposants à l'élargissement a augmenté de 3 points (42%). Les Luxembourgeois ne sont plus que 27% à être favorables à l'élargissement, un chiffre très largement inférieur à la moyenne européenne, et ils sont 65% à y être opposés.

Le nombre de citoyens européens qui trouvent que leur voix compte dans le débat sur l'Europe est passé de 34 à 36%. Les Luxembourgeois

étaient 54% à le penser en automne 2005, et 53% au printemps 2006. C'est surtout le sentiment que leur voix ne compte pas qui a reculé légèrement. Avec un tel résultat, ils se situent largement au-dessus de la moyenne européenne.

«Un Européen sur deux», dit le sondage, «est satisfait du fonctionnement de la démocratie dans l'Union européenne.» Il s'agit du niveau de satisfaction le plus haut mesuré depuis dix ans. Bien que le Luxembourg se situe avec 63% en 4^e place du niveau de satisfaction, ce niveau a baissé de plus de 3%. Par contre, le degré de satisfaction avec le fonctionnement de la démocratie au niveau national demeure exceptionnellement élevé avec 83%, le deuxième meilleur chiffre par rapport à une moyenne européenne de seulement 56%.

Un an après le référendum luxembourgeois sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe

10 juillet 2006

Un an après

Le 10 juillet 2005, les Luxembourgeois se sont prononcés majoritairement en faveur du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, avec 56,52% des voix en faveur et 43,48% des voix contre. Le Luxembourg a été ainsi le 13^e pays à approuver la Constitution européenne et cela suite aux référendums négatifs français et néerlandais.

Le 10 juillet 2006, un an après le référendum, 15 États membres ont ratifié le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, soit par voie parlementaire, soit par voie référendaire, soit par une combinaison des deux mécanismes, en fonction des procédures nationales prévues. Depuis les deux référendums négatifs, «cinq autres États membres ont ratifié le traité constitutionnel, portant à quinze le nombre total de ratifications; il n'y a donc pas de raisons pour arrêter le processus de ratification, les autres États devront prendre position jusqu'au plus tard en 2008», a constaté le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, qui a notamment décidé de prolonger la période de réflexion et les débats nationaux.

Après les référendums négatifs français et néerlandais, le Conseil européen des 16 et 17 juin 2005 avait instauré cette période de réflexion afin de promouvoir le dialogue avec les citoyens européens.

Au Luxembourg, l'initiative Europaforum a été lancée dans le cadre de la période de réflexion. À côté d'un volet événementiel axé notamment sur les jeunes ainsi que des manifestations ciblant d'autres secteurs, ont été instaurés une plateforme Internet www.europaforum.lu ainsi qu'un blog «Lëtzebuerg an Europa: Parlons Europe!»

Un vote pour rien?

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a édité le jour de l'anniversaire du référendum luxembourgeois un article intitulé «Le référendum du 10 juillet 2005: un vote

pour rien?», dans lequel il revient sur la question de l'opportunité du référendum au Luxembourg, évoque l'avenir du traité et aborde le sens et la raison d'être de la «période de réflexion».

«Un an déjà que le doute continue à planer sur un projet de Constitution européenne approuvé par quinze pays et rejeté par deux. Pourquoi nous a-t-on fait approuver par référendum une Constitution européenne qui avait été rejetée quelques semaines auparavant par deux États fondateurs, la France et les Pays-Bas?» C'est une question légitime que beaucoup de citoyens luxembourgeois doivent se poser après les conclusions un peu ambiguës du Conseil européen des 15 et 16 juin. Eh bien, je reste convaincu que la décision prise il y a un an de maintenir le référendum a été le bon choix et le seul politiquement responsable [...]». (voir page 312 pour discours complet)

Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

10 juillet 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 10 juillet 2006 à Bruxelles.

Eurogroupe

Les ministres des Finances des 12 États membres de la zone euro ont finalisé les préparatifs permet-



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, Joaquín Almunia, de la Commission européenne, et le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français, Thierry Breton, à Bruxelles

tant à la Slovénie d'adhérer à la zone euro au 1^{er} janvier 2007, devenant ainsi le 13^e État membre de l'Eurogroupe. Le ministre slovène des Finances pourra participer aux réunions de l'Eurogroupe dès septembre 2006.

L'Eurogroupe a déterminé son programme de travail pour le second semestre 2006 qui comportera des discussions sur la représentation extérieure de la zone euro, le suivi des consultations multilatérales initiées par le Fonds monétaire international en vue de remédier aux déséquilibres globaux, l'état des lieux de l'application du pacte de stabilité et de croissance réformé, des discussions sur les taux de change dans le cadre de l'analyse de la situation économique de la zone euro, des progrès en matière d'harmonisation des procédures budgétaires dans les différents États membres ainsi que des débats

sur les réformes structurelles au niveau des marchés des biens, des services et du travail.

L'Eurogroupe a ensuite analysé la situation budgétaire dans les États membres en 2006 ainsi que les perspectives pour 2007. Dans ses explications devant la presse, le président de l'Eurogroupe s'est déclaré «inquiet du peu d'enthousiasme que les gouvernements de la zone euro affichent en vue de la consolidation de leurs finances publiques». Et d'ajouter: «Nous notons une assez grande différence entre ce qui a été annoncé dans les programmes de stabilité et ce qui a été appliqué en fin de compte. Et donc nous avons lancé un appel à tous les gouvernements de la zone euro de tirer profit du bon développement de la conjoncture économique pour affecter les gains de la reprise économique à la réduction des déficits et de la dette».

Les ministres ont entendu un rapport du ministre de l'Économie et des Finances italien, Tommaso Padoa-Schioppa, sur la situation budgétaire de son pays après les récentes décisions du nouveau gouvernement en la matière. «Nous avons exprimé notre satisfaction de voir le gouvernement italien vouloir respecter les engagements qu'il a pris il y a plusieurs mois. Nous avons ainsi incité notre collègue italien à tout faire pour que les mesures annoncées soient effectivement traduites dans les faits.»

L'Eurogroupe a félicité le gouvernement portugais pour avoir pris des mesures concrètes en vue de la réduction de son déficit excessif, telles qu'elles ont été recommandées par le Conseil en septembre 2005. Le Portugal est encouragé à continuer dans cette voie, notamment en veillant à une exécution rigoureuse de son budget 2006.

Conseil «Affaires économiques et financières»

La réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» le 11 juillet 2006 a été la première réunion des ministres des Finances et/ou de l'Économie de l'Union européenne sous Présidence finlandaise du Conseil. Un premier débat a ainsi eu lieu sur le programme de la présidence en matière économique et financière.

Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a informé le Conseil sur les débats de l'Eurogroupe de la veille.

Le Conseil a ensuite analysé l'état des finances publiques dans les

différents États membres un an après la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance réformé.

Le Conseil a définitivement adopté l'adhésion de la Slovénie à la zone euro au 1^{er} janvier 2007. La Slovénie deviendra ainsi le 13^e État membre à adopter l'euro.

Les ministres ont examiné les procédures de déficit excessif à l'encontre de Chypre et du Portugal. La procédure contre Chypre a été abrogée, l'île méditerranéenne respectant désormais les critères du pacte de stabilité.

Le Conseil a également adopté des conclusions sur le financement du Comité pour les normes comptables internationales ainsi que sur le renouvellement du mandat de la Banque européenne d'investissement pour des prêts à l'extérieur de l'Union européenne.

François Biltgen et Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» informel en Finlande

10-11 juillet 2006

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé au Conseil «Compétitivité» informel consacré à la politique d'innovation. Cette première réunion ministérielle sur la compétitivité sous Présidence finlandaise a eu lieu à Jyväskylä (Finlande) les 10 et 11 juillet 2006. Les ministres ont débattu des

moyens d'accroître la productivité et la compétitivité au travers de la politique d'innovation européenne, conformément à la stratégie de Lisbonne révisée.

Une politique d'innovation consiste à trouver des moyens, à travers des actions gouvernementales, pour accroître l'innovation dans les entreprises, c'est-à-dire les activités de recherche et développement (R&D), dont l'objectif est de lancer de nouveaux produits sur le marché. En pratique, la question ne concerne pas seulement le montant des dépenses publiques dans la R&D. L'objectif de l'Union européenne de consacrer 3% du PIB à la R&D doit être atteint, et garantir le financement de la R&D reste essentiel. Dans un contexte d'économie globale cependant, il est de plus en plus important que les entreprises trouvent les moyens de répondre à l'évolution des demandes de leurs clients. Les discussions visaient à soulever la question suivante: de quelle façon la demande et le marché (les clients des entreprises et les consommateurs) peuvent être intégrés dans la politique d'innovation? L'objectif est d'augmenter l'impact des forces du marché en lançant de nouvelles innovations.

La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne doit impliquer, entre autres, les éléments suivants: une politique concurrentielle puissante, un marché intérieur efficace, une normalisation des marchés publics, une promotion de la collaboration entre la science et l'industrie ainsi qu'un essor des marchés du capital-risque.

Après la présentation des orateurs, les ministres ont débattu, dans



De g. à dr.: Le ministre François Biltgen, le ministre des Sciences et de l'Innovation de la Grande-Bretagne, David Sainsbury, le président de l'Office national de la recherche et de la technologie de Hongrie, Miklos Boda, et la ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences néerlandaise, Maria van der Hoeven, à Jyvaskyla en Finlande

des ateliers, différents sujets en rapport avec le thème de l'innovation. Jeannot Krecké a notamment souligné que la différenciation entre producteurs de biens hautement compétitifs se fait de plus en plus par le service à la clientèle. «L'innovation des services tire celle sur les produits» a insisté le ministre. «N'oublions pas non plus l'innovation organisationnelle qui permet de réaliser des économies d'échelle et de stimuler la créativité» a-t-il ajouté, pour conclure que «le nouvel encadrement communautaire des aides d'État à la recherche et à l'innovation devra tenir compte de cette réalité.»

Considérant les propositions de la Présidence finlandaise en la matière, le ministre François Biltgen a souligné «la large coïncidence avec les recommandations de l'OCDE pour le développement futur du système de la recherche et de l'innovation au Luxembourg». Il a constaté par

ailleurs que «le succès actuel du modèle finlandais en matière d'innovation se base en majeure partie sur l'application de cette même politique».

Le gouvernement luxembourgeois se donne une nouvelle méthode de travail pour transposer les directives européennes dans les délais

14 juillet 2006

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a abordé le 14 juillet 2006 au cours d'une conférence de presse la question des retards du Luxembourg en matière de transposition des directives européennes et les méthodes de travail que le gouvernement va se donner pour y remédier.

Le ministre a regretté que le Luxembourg continue à se situer en dernière position du tableau d'affichage que la Commission européenne produit tous les semestres sur les transpositions des directives par les États membres.

En juillet 2006, le Luxembourg doit encore transposer 142 directives. Néanmoins, depuis novembre 2005, il a réussi à transposer 32 directives, dont 15 avant l'expiration des délais impartis. La Commission a retenu que le Grand-Duché a fait ces derniers mois de sérieux efforts et qu'il fait partie des rares pays à avoir augmenté leur taux de transposition, notamment avant l'expiration des délais.

Nicolas Schmit a souligné que la transposition de directives est une «tâche éminemment politique», qu'il n'était pas possible de prétendre à avoir voix au chapitre au sein de l'UE et ne pas se conformer à ses obligations.

Le Premier ministre a envoyé une circulaire à tous les ministères sur les nouvelles méthodes de travail à développer pour que le rythme des transpositions et leur qualité augmentent sensiblement.

La coordination du travail des transpositions revient au ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, qui est en charge des affaires européennes dans l'organisation gouvernementale.

Le ministère des Affaires étrangères informera les ministères compétents dès la publication de nouvelles directives. Les destinataires de cette information seront le ministre et le correspondant européen du



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, lors de la conférence de presse portant sur la transposition de directives européennes

ministère concerné. Chaque ministère doit définir dans la quinzaine un calendrier réaliste de la procédure de transposition dans toutes ses étapes. Ces étapes sont la négociation de la directive, la publication de la directive et la procédure législative de transposition. Le respect du calendrier de transposition sera assorti d'un système d'alerte en cas de retard qui prévoit une information immédiate au Premier ministre.

La nouvelle rigueur dans le travail sur les directives devrait se combiner avec une concertation accrue avec le législateur et les organisations représentatives des acteurs économiques et sociaux concernés. Cette concertation se fera tant au cours de la négociation qu'au cours de la procédure de transposition des directives. Le ministre situe cette approche dans un contexte plus global où il s'agit, en ce qui concerne la loi communautaire, de mieux légiférer et de légiférer dans la transparence.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

17 juillet 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni le 17 juillet 2006 à Bruxelles. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, y ont représenté le Luxembourg.

Au titre des affaires générales, la Présidence finlandaise a présenté son programme semestriel et les ministres ont évoqué la question des migrations à la suite de la conférence de Rabat des 10 et 11 juillet 2006. Au titre des relations extérieures, le Conseil a fait le point sur les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, dans la perspective des échéances suivantes à Genève.

À la lumière des développements récents au Proche-Orient, les chefs de la diplomatie européenne ont débattu de l'actualité politique dans la région. Ils ont lancé un appel pour «la libération des prisonniers enlevés et une cessation immédiate de toutes hostilités» en vue d'un apaisement de la situation. De son côté, Jean Asselborn a souligné «la grave menace» que constitue l'embrassement actuel pour la paix et la sécurité dans tout le Proche-Orient.

Les ministres européens ont demandé l'application complète des résolutions 1559 et 1680 des Nations unies, y compris «la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises, et le strict respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban». Tout en «reconnaissant les inquiétudes de sécurité d'Israël et son droit légitime à l'autodéfense», les ministres ont appelé Israël à «ne pas agir de façon disproportionnée et avec des mesures contraires au droit humanitaire international». Pour sa part, la Commission européenne a annoncé



Jean Asselborn lors de la signature en juillet 2006 d'un accord interne entre les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue espagnol, Miguel Angel Moratinos, en juillet

avoir débloqué 5 millions d'euros de fonds communautaires en vue d'une possible action humanitaire de l'Union européenne au Liban.

Le Conseil a également examiné le dossier des Balkans occidentaux en présence de l'envoyé spécial des Nations unies chargé des pourparlers sur le statut final du Kosovo, Martti Ahtisaari. Dans ce contexte, les ministres ont entendu une présentation commune du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, et du commissaire à l'Élargissement, Olli Rehn, sur le rôle futur de l'Union européenne au Kosovo.

Interrogé par des journalistes sur la présentation par le Premier ministre serbe d'un plan d'action pour arrêter le général Ratko Mladic, inculpé pour génocide et crimes contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

(TPIY), le ministre Jean Asselborn a qualifié cette annonce de pas «dans la bonne direction». Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a toutefois rappelé que la coopération de la Serbie avec le TPIY «doit exister à 100%» pour faire progresser les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Ces négociations ont été suspendues en mai 2006 en raison d'un manque de coopération de la Serbie avec le TPIY.

Au cours de leur réunion, les ministres ont par ailleurs évoqué la situation au Soudan et en République démocratique du Congo, et ils ont fait le point sur les relations de l'Union européenne avec l'Irak et le dossier nucléaire iranien.

Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

24 juillet 2006

Le 24 juillet 2006, le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» qui s'est tenu à Bruxelles.

Le premier point à l'ordre du jour du Conseil prévoyait un débat public sur la question du réexamen du programme de La Haye, adopté en 2004 sous Présidence néerlandaise, qui prévoit un plan pluriannuel pour l'approfondissement de la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. À ce titre, il a été procédé à une évaluation

des politiques de l'Union mises en œuvre dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Ensuite, les ministres ont examiné, en séance publique, les questions relatives à la mise en œuvre par l'Union d'une approche globale en matière de migrations.

Dans ce contexte, les ministres ont abordé les conclusions de la conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2006 à Rabat. Ils ont évoqué les préparatifs en cours au sein de l'Union en vue du dialogue de haut niveau de l'ONU sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra les 14 et 15 septembre 2006 à New York. Les ministres ont également examiné l'état de la situation dans la région de la Méditerranée et l'Afrique en ce qui concerne l'immigration clandestine et les dernières informations relatives aux opérations de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération européenne aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) en cours à cet égard.

Finalement, le Conseil a eu un échange de vues, en séance publique, sur la question de la gestion des flux migratoires.

À ce titre, les ministres ont examiné deux communications de la Commission européenne relatives au programme d'action dans le domaine de l'immigration légale, d'une part, et à la politique commune en matière d'immigration clandestine, d'autre part.

L'ordre du jour prévoyait également des consultations sur la possibilité d'ouvrir des négociations concernant des accords relatifs à des mesures visant à faciliter les procédures de demande et de délivrance de visa et des accords de réadmission avec la Moldavie.

Les ministres ont évoqué la situation au Liban. Ils ont porté une attention particulière à la situation des personnes déplacées à l'intérieur du Liban.

En marge du Conseil «Justice et affaires intérieures» s'est tenu un comité mixte au niveau ministériel entre l'Union européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse, au cours duquel la Commission a présenté une proposition de règlement établissant un mécanisme de mise en place d'équipes d'intervention rapide aux frontières. Les ministres ont également examiné une série de questions relatives au développement d'une politique commune en matière de visas.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et son homologue allemand, Frank-Walter Steinmeier le 1^{er} août

Jean Asselborn à la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrée à la situation au Proche-Orient

1^{er} août 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» de l'Union européenne a tenu le 1^{er} août 2006 une réunion extraordinaire pour examiner la situation au Liban et préparer l'action à venir de l'UE. Le Luxembourg y a été représenté par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Le Conseil a étudié les perspectives d'un cessez-le-feu, d'un règlement politique et d'une force internationale de stabilisation ainsi que la situation humanitaire dans la région. Les ministres des Affaires étrangères ont appelé à une cessation immédiate des hostilités devant être suivie d'un cessez-le-feu durable.



Jean Asselborn avec son homologue roumain, Mihai Razvan Ungureanu, le 25 août à Bruxelles

Jean Asselborn à la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrée au déploiement de la Force intérimaire des Nations unies au Liban

25 août 2006

Le 25 août 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Bruxelles, consacrée au déploiement de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Les discussions à ce sujet ont eu lieu en présence du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

De plus, les chefs de la diplomatie européenne ont écouté un rapport du secrétaire général du Conseil et haut représentant pour la PESC, Javier Solana, sur le dossier

nucléaire iranien, avant d'apporter des conclusions sur la situation en République démocratique du Congo.

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Lappeenranta en Finlande

1^{er}-2 septembre 2006

Les 1^{er} et 2 septembre 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui s'est tenu à Lappeenranta en Finlande.

La situation au Moyen-Orient, l'Iran et la Russie étaient les thèmes retenus par la Présidence finlandaise pour cette réunion «Gymnich», à la lumière de la situation internationale actuelle.

Le premier jour de la réunion était dédié à l'actualité politique au Moyen-Orient. La discussion était axée sur l'évaluation de la situation dans la région, notamment sur les relations entre Israël et le Liban, et entre Israël et les Palestiniens, ainsi que sur l'avenir du processus de paix au Moyen-Orient.

Le deuxième jour de la réunion a d'abord porté sur le dossier nucléaire iranien sur la base d'une analyse de la situation par le haut représentant pour la PESC, Javier Solana.

Les ministres se sont consacrés ensuite à un échange de vues sur la Russie et les relations de l'Union européenne avec ce pays.

La veille de son déplacement en Finlande, en compagnie de ses homologues néerlandais, allemand, belge, danois, français et espagnol, et du haut représentant pour la PESC, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a participé à

Rotterdam à un dîner en l'honneur de l'ancien secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, Jack Straw.

«Gymnich»

C'est une tradition bien établie d'organiser une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à chaque nouvelle présidence de l'Union européenne. Ces réunions ont été baptisées «Gymnich», du nom du château situé au nord de Bonn, en Allemagne, où fut tenue la première de ces rencontres. Les réunions «Gymnich» ne prennent aucune décision formelle et permettent aux ministres des Affaires étrangères de discuter librement des questions à l'ordre du jour de la politique extérieure de l'Union européenne.

François Biltgen à la première conférence des ministres de l'Emploi et du Travail de l'ASEM à Potsdam

3-5 septembre 2006

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen a participé à la première conférence des ministres de l'Emploi et du Travail de l'ASEM (Asia-Europe Meeting) sur le thème de l'emploi et de la dimension sociale de la mondialisation, qui s'est déroulée du 3 au 5 septembre à Potsdam en Allemagne.

Les ministres de l'Emploi et du Travail des pays membres de l'ASEM, ainsi que le commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales

et à l'Égalité des chances de la Commission européenne, Vladimír Špidla, ont assisté à cette conférence qui était présidée par le vice-chancelier allemand et ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales, Franz Müntefering.

Certains ministres ont saisi l'occasion d'invoquer la 95^e session de la Conférence internationale du travail à Genève (31 mai-16 juin 2006), à l'occasion de laquelle avait été discutée une résolution visant à assurer le respect par le Myanmar de ses obligations aux termes de la convention (n° 29) sur le travail forcé de 1930. En réponse, le représentant du Myanmar a présenté plusieurs éléments d'information au sujet des développements récents dans son pays et a annoncé qu'un rapport détaillé de la situation en Birmanie sera présenté lors de la suivante réunion du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail au cours du mois de novembre 2006.

Par la suite, les ministres ont salué l'échange, dans le cadre de l'ASEM, de bonnes pratiques relatives aux politiques d'emploi et aux marchés du travail ainsi qu'en matière de protection sociale. Au cours de réunions en atelier, les ministres ont en outre approfondi les discussions sur les voies concrètes qui pourraient être engagées dans le futur afin de consolider la dimension sociale de la mondialisation et d'encourager la propagation au niveau mondial d'un travail humainement digne.

François Biltgen a présidé l'atelier qui était placé sous le thème de la «collaboration régionale en vue du renforcement de la dimension sociale de la mondialisation»

au sein duquel les ministres ont pu s'accorder à affirmer que la collaboration régionale pourrait être une bonne méthode pour renforcer la dimension sociale de la mondialisation. Les ministres ont par ailleurs déclaré être conscients du fait que, malgré des niveaux de développement bien différents, des déséquilibres sociaux subsistent dans tous les pays de l'ASEM et que ces disparités risquent même d'être amplifiées par la mondialisation. C'est pourquoi les ministres ont rappelé l'impératif de promouvoir une mondialisation juste.

En vue d'une collaboration subséquente, il s'agira d'impliquer, de manière appropriée, les partenaires sociaux ainsi que d'autres acteurs opportuns.

Les ministres ont exprimé leur volonté de continuer sur la lancée des résultats obtenus lors de cette conférence au 6^e sommet ASEM à Helsinki les 10 et 11 septembre 2006. Les ministres souhaitent que les chefs d'État ou de gouvernement qui seraient présents lors de ce sommet, donnent leur accord à l'instauration d'un dialogue ASEM régulier, à une collaboration en matière de politique sociale et d'emploi, ainsi qu'à l'organisation de séminaires consacrés à des thèmes d'intérêt commun. D'autre part, les ministres se sont exprimés en faveur de l'organisation d'une prochaine manifestation en Asie, qui devrait avoir lieu en Indonésie en 2008.

Réunion de l'Eurogroupe et réunion informelle de l'Ecofin à Helsinki: Jean-Claude Juncker reconduit dans sa fonction de président de l'Eurogroupe

8-9 septembre 2006

Eurogroupe

Lors de la réunion de l'Eurogroupe des ministres des Finances des pays membres de la zone euro, le 8 septembre 2006 à Helsinki dans le cadre de l'Ecofin informel, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a été reconduit dans sa fonction de président du même Eurogroupe pour un mandat de deux ans s'achevant le 31 décembre 2008. M. Juncker avait été élu une première fois président de cette formation informelle lors de l'Ecofin informel sous Présidence néerlandaise en septembre 2004 à Scheveningen aux Pays-Bas.

Pour Jean-Claude Juncker, ce deuxième mandat à la tête de l'Eurogroupe signifie qu'il continuera à représenter les ministres des Finances de la zone euro auprès d'organismes internationaux comme le G7, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Le président de l'Eurogroupe s'est dit confiant que ce nouvel mandat lui permettra de poursuivre son œuvre en vue de l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires et économiques de la zone euro, notamment en intensifiant les discussions à l'intérieur



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec ses homologues néerlandais et chypriote, Bernard Bot et Yorgos Lillikas, lors de la réunion informelle à Lappeenranta

de l'Eurogroupe ainsi qu'avec la Banque centrale européenne et la Commission européenne.

Concernant les soi-disant différences entre le président de l'Eurogroupe et le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Juncker a déclaré:

«Je voudrais dire que lorsque j'appelle à un meilleur dialogue entre les deux institutions – la branche exécutive et la branche monétaire –, je m'adresse aux deux institutions. J'ai souvent noté, surtout les derniers jours, que mes appels à un meilleur dialogue très souvent sont interprétés comme visant d'une façon particulière la Banque centrale. Je l'ai toujours sur mon radar, la Banque centrale européenne, mais je me suis également adressé à mes collègues membres de la zone euro. Je voudrais, pour pouvoir intensifier le dialogue avec la Banque centrale, puisqu'il existe à un haut degré, que nous ayons entre nous ministres des discussions plus approfondies, que nous touchions tous les sujets qui ont un intérêt commun aujourd'hui ou demain, que nous n'ayons pas peur des désaccords qui peuvent exister en perspective entre nous. Que les ministres de la zone euro, puisqu'ils ont choisi de me reconduire comme leur porte-parole, me laissent communiquer sur les travaux de l'Eurogroupe, qui est une instance informelle. Donc la communication m'impose une certaine retenue que je voudrais voir partagée par tous les autres qui font partie du système de l'Eurogroupe. Par conséquent, si chacun fait un effort de son côté, le dialogue va gagner en intensité.



Conférence de presse du Premier ministre Jean-Claude Juncker, de Jean-Claude Trichet, de Joaquín Almunia et du ministre des Finances de la Finlande, Eero Heinäluoma, à Helsinki

Et pour mettre un terme à ce débat qui n'en est pas un: je lis parfois, ce qui me paraît tout de même excessif, qu'il y aurait entre M. Trichet et moi-même de mauvaises relations. Je lis que nous serions en *non-speaking terms* ou qu'il y aurait entre nous une tension insupportable. Je dois dire, et pour lui et pour moi, qu'il ne s'agit pas d'une tension insupportable, mais même d'une tendresse interinstitutionnelle qui cherche son égal dans le reste du dispositif interinstitutionnel de l'Union européenne. Nous pouvons avoir parfois des différends entre nous, ce qui ne serait que strictement normal, mais nos relations humaines sont des plus excellentes. [...] Je suis très content de lui, pour tout vous dire.»

Les travaux de l'Eurogroupe ont comporté le traditionnel tour d'horizon de la situation économique

et conjoncturelle de la zone euro, notamment à la suite de la publication des prévisions intérimaires de la Commission européenne publiées mercredi 6 septembre 2006, qui prévoient une croissance de 2,5% pour la zone euro en 2006, en dépit de quelques risques qui subsistent, dont les prix du pétrole.

Les ministres ont noté avec satisfaction que l'emploi connaît des taux de croissance forts depuis le début de l'année et que les investissements continuent à progresser à un rythme soutenu.

Les ministres ont préparé les réunions du G7, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se tiendraient du 16 au 20 septembre à Singapour.

Finalement, l'Eurogroupe a analysé la situation des procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne et de l'Italie et a poursuivi ses discussions sur la gouvernance budgétaire.

Ecofin informel

Lors de la réunion de l'Ecofin informel, qui réunit les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 25 États membres, la Commission européenne, la Banque centrale européenne ainsi que les gouverneurs des Banques centrales nationales ont été abordées des discussions sur les aspects économiques et financiers des politiques énergétiques, tels que l'impact de la hausse des prix du pétrole sur l'économie ou encore les investissements dans le secteur de l'énergie.

Dans la suite des discussions entamées sous les Présidences britannique et autrichienne, les ministres, commissaires et gouverneurs ont continué leur échange d'idées sur la compétitivité de l'économie européenne en termes d'innovation et de productivité.

D'autres discussions concernaient le fonctionnement des marchés financiers, notamment pour ce qui est des instruments financiers pouvant encourager des activités dans le domaine de l'innovation.

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au 6^e sommet ASEM à Helsinki

10-11 septembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont participé au 6^e sommet ASEM (Asia-Europe Meeting) qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des 25 États membres de l'Union européenne et de 13 États asiatiques: la Chine, le Japon, la Corée du Sud ainsi que les 10 États membres de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), à savoir le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, le Singapour, la Thaïlande et le Vietnam.

Ce 6^e sommet des chefs d'État ou de gouvernement a marqué le 10^e anniversaire de la création de l'ASEM, qui est un forum de rencontre, de dialogue et de coopération entre

ces deux régions du monde. Le premier sommet ASEM a eu lieu à Bangkok en 1996.

Les chefs d'État ou de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères des pays participants ont eu des discussions sur un large éventail de sujets, tels que les moyens pour renforcer le multilatéralisme, le développement durable, les changements climatiques, la sécurité énergétique, le dialogue entre les cultures et les civilisations, la globalisation et la compétitivité.

Entretien bilatéral avec Jaroslaw Kaczynski

En marge du 6^e sommet ASEM, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu un entretien bilatéral avec son homologue polonais Jaroslaw Kaczynski.

Le chef du gouvernement polonais avait demandé cette entrevue pour entendre l'analyse de Jean-Claude Juncker, qu'il a qualifié comme



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en présence de la présidente de la Finlande, Tarja Halonen, et du Premier ministre finlandais, Matti Vanhanen



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en conversation avec la chancelière allemande Angela Merkel

«un des hommes les plus influents de l'Union européenne», sur des grands dossiers de l'actualité européenne.

L'échange de vues a ainsi porté sur l'avenir du traité constitutionnel, la politique et l'action extérieures de l'Union européenne ainsi que sur les relations entre la Pologne et l'Allemagne.

Concernant le traité constitutionnel, le Premier ministre luxembourgeois a expliqué qu'il était primordial pour le Luxembourg, ayant ratifié le texte par voie référendaire, que la substance dudit traité soit sauvegardée. Jean-Claude Juncker a ainsi exclu une renégociation complète du texte ainsi que l'idée de le soumettre une nouvelle fois aux électeurs français et néerlandais.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a souligné le rôle positif de la Pologne dans la politique et l'action extérieures de l'Union européenne. Il a appelé de ses vœux

que la Pologne puisse endosser un rôle plus proactif dans la poursuite de l'intégration européenne.

Finalement, Jean-Claude Juncker a souligné l'importance pour l'Europe de bonnes relations entre la Pologne et l'Allemagne, des relations qui devraient être basées sur la confiance mutuelle et sans lesquelles le projet européen ne pourra jamais être complet.

Entrevue bilatérale avec Nguyen Tan Dung

Le 11 septembre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu une entrevue bilatérale avec son homologue vietnamien Nguyen Tan Dung.

Les deux Premiers ministres ont évoqué l'état des relations bilatérales, qualifiées comme étant «excellentes et exemplaires» par Jean-Claude Juncker, notamment au niveau de la coopération au

développement, le Vietnam faisant partie des pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Les deux chefs de gouvernement ont convenu de poursuivre le développement des relations bilatérales à plusieurs niveaux.

En vue de l'intensification des relations, le Premier ministre luxembourgeois a invité le chef de l'exécutif vietnamien à effectuer une visite officielle au Luxembourg. M. Juncker a été, pour sa part, invité pour une visite officielle au Vietnam.

Quant au Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, il a eu un entretien séparé avec son homologue sud-coréen Ban Ki-Moon.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

15 septembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 15 septembre 2006 au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

Au cours de leur réunion, les chefs de la diplomatie de l'Union européenne ont fait le point sur l'actualité politique dans des Balkans occidentaux, notamment dans le contexte des élections générales en Bosnie-Herzégovine le 1^{er} octobre 2006 et suite aux récentes élections législatives au Monténégro.

Évoquant la situation au Darfour, les ministres des Affaires étrangères ont «fermement appelé le gouvernement soudanais à donner son accord pour le déploiement d'une opération de l'ONU» dans la province. «Nous avons également exprimé nos inquiétudes concernant la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire sur le terrain et lancé un appel pressant aux parties de laisser passer l'aide humanitaire», a déclaré Jean Asselborn.

Au déjeuner, les ministres des Affaires étrangères ont discuté du processus de paix israélo-palestinien, de la situation au Liban et de l'application de la résolution 1701 du Conseil de sécurité aux efforts du président Mahmoud Abbas de former un gouvernement d'unité nationale dans les territoires occupés. Faisant référence à son entrevue avec le président palestinien le 14 septembre à Ramallah, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé l'espoir que «la plateforme politique du nouveau

gouvernement reflète les principes arrêtés par le Quartet», notamment la reconnaissance d'Israël, le renoncement à la violence et le respect des accords internationaux. Et d'ajouter que malgré les nombreux détails qui restent à régler, «la décision de destituer le gouvernement actuel au profit d'un gouvernement d'unité nationale va clairement dans la bonne direction».

Finalement, les ministres ont eu un échange de vues sur le dossier nucléaire iranien. À l'issue de ces discussions, Jean Asselborn a fait savoir que le haut représentant pour la PESC, Javier Solana, poursuivrait, «probablement au cours des prochains jours», ses pourparlers avec les autorités iraniennes dans un effort de résoudre la situation actuelle par la voie diplomatique. «L'unité, la fermeté et le dialogue continueront à guider l'action de l'Union européenne dans ce dossier», a souligné le ministre luxembourgeois.



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avec son homologue finlandais et président en exercice du Conseil des ministres, Erkki Tuomioja

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

18 septembre 2006

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 18 septembre 2006. Le gouvernement y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

À cette occasion, les ministres de l'Agriculture ont approfondi le débat sur la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) du vin.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a indiqué qu'une réforme en profondeur serait envisageable en combinant les mécanismes des récentes modifications de la politique agricole commune (PAC) avec des mesures plus spécifiques, telles que la gestion des risques, la promotion, la reconversion des vignobles ou la vulgarisation.

En ce qui concerne le programme d'arrachage des vignes proposé par la Commission, Fernand Boden a fait part de ses doutes quant à la contribution de cette mesure à un équilibre durable du marché. Cette mesure devrait rester très ciblée et facultative pour les États membres. En outre, le Luxembourg est plutôt favorable au maintien des droits de plantation, dont la gestion doit cependant être assouplie.

Par contre, la suppression des différentes mesures d'aide à la distillation

et au stockage privé, qui ne se sont effectivement pas avérées efficaces dans la gestion des marchés, pourrait être envisagée dès le début de la réforme, si d'autres instruments de gestion de crises au bénéfice direct des producteurs étaient introduits, comme les assurances-récolte et les fonds mutuels.

En ce qui concerne les pratiques œnologiques, le Luxembourg ne voit pas l'intérêt de les changer dans l'immédiat, ce qui vaut notamment pour la chaptalisation.

En outre, l'idée lancée par la Commission d'un déplacement des budgets de l'OCM viticole vers le développement rural présenterait l'avantage d'un renforcement de la cohérence interne de la PAC. Le ministre Boden a donc exprimé un préjugé favorable à ce concept, à condition que ce transfert n'implique pas des contraintes administratives trop lourdes et que le budget ainsi transféré reste acquis aux professionnels viticoles des régions concernées.

Après ce débat, le Conseil a entendu la présentation de la part des commissaires Markos Kyprianou, en charge de la Sécurité alimentaire, et Stavros Dimas, en charge de l'Environnement, sur un paquet législatif concernant la mise sur le marché et l'utilisation de produits phytosanitaires.

Fernand Boden a salué la présentation de ces initiatives. Il a cependant évoqué que l'harmonisation de la disponibilité de produits phytopharmaceutiques entre les agriculteurs des différents États membres,

surtout des plus petits pays, n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

Les ministres de l'Agriculture ont par ailleurs analysé la situation en ce qui concerne la fièvre catarrhale du mouton.

La collaboration exemplaire des services de la Commission et des États membres a permis maintenir cette maladie – qui n'a aucune incidence sur la santé publique – dans des zones délimitées et contrôlées.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, la secrétaire d'État Octavie Modert a fait part de sa compréhension à l'égard de la délégation belge qui souhaite envoyer vers les zones libres des autres États membres des ruminants destinés directement à l'abattoir après un traitement approprié.

D'autres points évoqués par les ministres européens de l'Agriculture étaient la situation des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce, la gestion de crise et de risque agricole, ainsi que la réglementation concernant le soutien au lait scolaire.

Réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE en Finlande

20-22 septembre 2006

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a participé à la réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures



Luc Frieden, en conversation avec le président du Conseil en exercice, le ministre de l'Intérieur finlandais, Kari Rajamäki

de l'UE qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 2006 à Tampere sous Présidence finlandaise.

Le point principal à l'ordre du jour était la discussion sur les mécanismes de prise de décision dans l'UE dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité intérieure. Les ministres ont abordé un possible passage de l'unanimité vers la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne, ainsi qu'un passage de la consultation du Parlement européen vers la codécision avec ce dernier.

Les ministres ont aussi fait le point de la situation sur la lutte contre le terrorisme à la suite des attentats déjoués à Londres.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé à cette réunion pour le point ayant trait au développement de la politique d'immigration et d'asile de l'UE. (Discours page 338)

Fernand Boden à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Oulu

25-26 septembre 2006

Les 25 et 26 septembre 2006, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture qui a eu lieu à Oulu en Finlande.

Lors de la réunion de travail, présidée par Juha Korkeaoja, ministre de l'Agriculture et de la Pêche finlandais, les ministres ont discuté du modèle agricole européen et des défis futurs du secteur agricole sur la base d'un document de travail élaboré par la Présidence finlandaise.

Fernand Boden a considéré que «le modèle européen tel qu'il a été défini au cours du deuxième semestre 1997 sous Présidence luxembourgeoise est toujours valable en tant que concept et comme cadre», notamment parce que «les différentes dimensions de l'agriculture, à savoir l'économie, l'environnement et les aspects territoriaux et sociaux, sont couverts, de même que les dimensions internes et externes».

Tout en soulignant que l'importance attribuée aux différentes dimensions est en évolution et dépendra aussi de choix politiques à effectuer, le ministre Boden a souligné le rôle multifonctionnel de l'agriculture. Il a considéré que la politique agricole commune, telle qu'elle a été réformée, répond aux attentes de la

société dans son ensemble, notamment sur le plan environnemental ainsi que sur celui de la sécurité et de qualité des aliments. Il existerait cependant un besoin urgent de simplification des règles.

Le ministre luxembourgeois a également insisté sur le fait que les agriculteurs doivent bénéficier d'un cadre prévisible à moyen terme afin d'effectuer leurs investissements en toute connaissance de cause.

Finalement, Fernand Boden a insisté sur le principe de subsidiarité, entre autres dans le contexte de la politique de développement rural.



Photo de famille lors de la réunion informelle de l'Agriculture à Oulu, en Finlande

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

25 septembre 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles le 25 septembre 2006. Lors de la première réunion formelle de cette formation du Conseil sous Présidence finlandaise, les ministres de l'Économie des 25 États membres de l'Union européenne ont mené un large débat sur le rôle et l'importance de l'innovation, en se basant sur un nouveau papier stratégique de la Commission européenne à ce sujet. Ils ont également débattu des avancées nécessaires du marché intérieur. Le Conseil est parvenu à un accord politique sur le programme d'action communautaire

dans le domaine de la politique des consommateurs pour la période 2007-2013.

Lors du débat sur l'innovation – qui constitue une des priorités de la Présidence finlandaise –, Jeannot Krecké a estimé que, pour rester compétitif, il est primordial de garder les centres de recherche et d'innovation proches des entreprises. Il a mis en garde ses homologues européens: «L'innovation n'est pas un privilège européen et il ne faut pas croire que demain, l'Asie produira uniquement des produits à faible valeur ajoutée. C'est pour cela qu'il faut impérativement créer un environnement favorisant une véritable culture de l'innovation jusque dans les PME.» Le ministre a insisté sur le fait que les nouvelles procédures pour soutenir financièrement les efforts des entreprises en matière d'innovation devront être

simplifiées. Il a également souligné l'importance de l'amélioration du système des brevets en Europe.

Le Conseil a ensuite eu un premier débat d'orientation sur la réforme de la politique du marché intérieur, exercice qui vise à définir les priorités et orientations politiques en ce domaine pour les années à venir. C'était aussi l'occasion pour la Commission de présenter les premiers résultats de la grande consultation publique lancée au printemps et clôturée en juin 2006.

Dans son intervention, Jeannot Krecké a mis l'accent sur le besoin, pour les consommateurs et les entreprises, de pouvoir bénéficier de règles claires et cohérentes. «La future politique du marché intérieur devra davantage prendre en compte les effets concrets et pratiques des règles communautaires», a revendiqué le ministre. La réforme de la politique du marché intérieur sera clôturée au Conseil européen de juin 2007, sous Présidence allemande.

Les ministres sont parvenus à un accord politique sur le programme d'action dans le domaine des consommateurs pour la période 2007-2013. Ce programme permet de cofinancer des actions dans l'objectif d'assurer un niveau élevé de protection des consommateurs et d'améliorer l'application effective des règles de protection des consommateurs.

Le Conseil est également parvenu à un accord politique sur la proposition de directive fixant les règles relatives aux quantités nominales des produits de préemballages qui simplifie considérablement la réglementation en vigueur.

Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg

5-6 octobre 2006

Le Conseil «Justice et affaires intérieures» de l'Union européenne s'est réuni les 5 et 6 octobre 2006 à Luxembourg. Les ministres des 25 pays de l'UE, réunis sous Présidence finlandaise, ont eu un débat d'évaluation du programme de La Haye.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a fait le constat suivant: «Beaucoup a été réalisé au niveau de l'espace judiciaire européen depuis le Conseil européen de Tampere.» Le ministre a cité des exemples concrets: Europol, Eurojust, Frontex et le mandat d'arrêt européen. Néanmoins, a-t-il précisé, un renforcement de la coopération policière et judiciaire s'impose. L'échange transfrontalier d'informations entre ces autorités, dans le respect des législations sur la protection des données, serait un pas en direction de plus de sécurité pour les citoyens en matière de lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Le renforcement de la surveillance des frontières externes de l'UE figure également parmi les exigences du gouvernement luxembourgeois. Dans ce contexte, le ministre s'est prononcé pour davantage de moyens d'intervention en faveur de l'Agence européenne des frontières extérieures (Frontex).

Le retard pris dans la mise en place du système d'information Schengen deuxième génération (SIS II) pour



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, en conversation avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie, Franco Frattini, au Luxembourg

l'ensemble des pays de l'UE, y inclus les nouveaux pays membres, figurait également à l'ordre du jour.

Les raisons de ce retard sont de nature technique et politique. Le ministre Luc Frieden a souligné que ceci n'est pas un débat entre anciens et nouveaux pays membres. Le Luxembourg a donné la priorité absolue au développement du système. Concernant ce dossier, une décision quant à la mise en service du système SIS II sera prise au Conseil «JAI» dans le courant du mois de décembre 2006.

Concernant le transfert des données des passagers aériens à destination des États-Unis, la présidence du Conseil et la Commission européenne ont réussi à négocier un nouvel accord avec les États-Unis dans le courant de la nuit du 5 au 6 octobre.

Afin d'améliorer l'échange d'informations sur les politiques nationales en matière d'asile et d'immigration, le Conseil a adopté une décision pour l'établissement d'un mécanisme d'information mutuelle sur les mesures prises par les États membres.

En matière de justice pénale, les ministres se sont penchés sur la proposition de la Présidence finlandaise visant à faciliter le transfert entre États membres de personnes détenues en prison. Le Luxembourg partage cette position.



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en compagnie de son homologue lituanien, Vytautas Navickas (à droite), et du représentant permanent lituanien, Romas Svedas (à gauche)

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg

9-10 octobre 2006

Eurogroupe

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 9 octobre 2006 à Luxembourg. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Les ministres des Finances des pays membres de la zone euro, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont passé en revue les discussions qui ont eu lieu en septembre à Singapour au niveau des ministres des Finances du G7 ainsi qu'aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Pour ce qui est de la représentation extérieure de la zone euro, les ministres ont dû constater qu'il n'y a toujours pas d'accord, «ni à moyen ni à long terme», pour ce qui est de la perspective d'une représentation unique de la zone euro dans les organismes et organisations internationales. Néanmoins, a précisé Jean-Claude Juncker, l'Eurogroupe a pu se mettre d'accord «sur le fait que la Commission européenne

devrait être représentée d'une façon permanente et visible au G20». L'Eurogroupe s'est également mis d'accord quant à un renforcement de la coordination au niveau des directeurs exécutifs représentant les différents pays membres de la zone euro auprès du Fonds monétaire international. Ces directeurs exécutifs seront appelés à choisir un des leurs qui aura comme mission de représenter les vues de la zone euro dans l'enceinte du FMI.

Les ministres ont discuté des différentiels d'inflation entre les divers pays membres de la zone euro. Pour Jean-Claude Juncker, ces différentiels de formation des prix «ne constituent pas à court terme un problème pour la zone euro, mais pourraient déboucher sur des différentiels de compétitivité entre les différents pays membres». Partant, l'Eurogroupe estime que «la partie des recommandations à formuler sous le chapitre général de l'agenda de Lisbonne – recommandations spécifiques pour les pays membres de la zone euro – devront pouvoir tenir compte de cet aspect».

L'Eurogroupe a également analysé les récents développements budgétaires dans plusieurs pays membres de la zone euro, à savoir l'Italie, la France, l'Allemagne et la Grèce, et a noté qu'en général, les pays en question ont répondu de manière adéquate aux recommandations qui leur ont été adressées par le Conseil pour ce qui est de la réduction de leurs déficits respectifs.

L'Eurogroupe a finalement confirmé la pertinence de l'application actuelle du critère de l'inflation dans

le cadre du respect des critères de convergence pour l'élargissement de la zone euro.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le 10 octobre, les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 25 États membres de l'Union européenne ont débattu de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, notamment en analysant les procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Le Conseil a également examiné l'actualisation du programme de convergence de la Hongrie.

Le Conseil a ensuite discuté de l'impact des charges administratives découlant de la législation européenne et a discuté d'aspects procéduraux en matière de méthode de travail du Conseil, d'arrangements pour la stabilité financière, de politique énergétique et d'innovation.

D'autres discussions ont porté sur la qualité des finances publiques, ainsi que sur le mandat pour la Banque européenne d'investissement pour des prêts externes et les services financiers.

Lucien Lux au Conseil des ministres des Transports à Luxembourg

12 octobre 2006

Les ministres des Transports de l'Union européenne se sont réunis le 12 octobre à Luxembourg pour la 2754^e session du Conseil «Transports» de l'Union européenne.

Témoignage de solidarité à l'égard du Luxembourg et de la France

Toutes les délégations ont exprimé leurs condoléances aux Luxembourgeois et aux Français en raison de l'accident ferroviaire survenu la veille dans la région frontalière franco-luxembourgeoise. Le ministre Lucien Lux a remercié ses collègues pour ces témoignages de sympathie et a fait une brève mise à jour de la situation. Le ministre Lux a, en outre, loué la bravoure des diverses équipes de secours actives sur le terrain sans interruption. Le Conseil a respecté une minute de silence en témoignage de sa solidarité aux victimes. Deux des dossiers à l'ordre du jour concernant le transport aérien ont retenu l'attention particulière du Luxembourg.

Adoption d'un règlement-cadre dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile

Les ministres ont d'abord adopté un accord politique sur une proposition de règlement relatif à la sûreté de l'aviation civile. Cet instrument tend à simplifier le cadre législatif communautaire dans ce domaine et à l'adapter aux évolutions intervenues depuis son établissement à la suite des attaques terroristes de septembre 2001. Ce dossier fera par la suite l'objet de négociations avec le Parlement européen visant à trouver un accord définitif sur un texte de compromis. Le point d'accrochage entre les deux institutions concerne le financement des coûts liés aux mesures de sûreté. Le Luxembourg partage sur ce point l'avis unanime du Conseil: cet aspect reste soumis au principe de subsidiarité et ne devrait pas être réglementé au



Le ministre des Transports, Lucien Lux, en conversation avec son homologue néerlandaise, Karla Peijs

niveau communautaire, tel que le Parlement européen le demande. La Commission confirme par ailleurs qu'elle considère que ce financement ne constitue pas une aide d'État. Soucieuse des risques de distorsion de la concurrence, elle prévoit d'établir des règles claires sur la transparence des systèmes nationaux de financement.

Négociations pour un accord aérien entre la Communauté et les États-Unis

Le commissaire Jacques Barrot a présenté au Conseil l'état du dossier sur les relations aériennes entre la Communauté européenne et les États-Unis. Actuellement, la partie européenne est condamnée à un rôle d'observateur, dans l'attente des travaux américains sur une réforme unilatérale de leurs règles de propriété et de contrôle. L'aboutissement de cette réforme constitue la condition essentielle pour la conclusion d'un accord

aérien entre la Communauté et les États-Unis. L'activité dans ce sens est actuellement bloquée par le Congrès. La majorité des États membres exige que les Américains doublent leurs efforts et veut éviter de donner l'impression que l'Union européenne accepterait davantage de compromis dans sa position. Dans ce sens, le Conseil a envoyé un message clair et ferme à l'égard des États-Unis.

Examen à mi-parcours du livre blanc sur la politique européenne en matière de transports

Le ministre Lux est intervenu dans le cadre d'un débat public sur la révision à mi-chemin du livre blanc de 2001 établissant une politique globale de la Communauté dans le domaine des transports.

Selon la Commission, la stratégie définie dans son livre blanc de 2001 doit être revue afin de tenir compte des évolutions intervenues

depuis lors et qui concernent notamment l'accroissement de la mondialisation, la hausse des prix du pétrole, les craintes sécuritaires, le réchauffement climatique et l'élargissement de l'Union européenne. Dans cette logique, elle propose une nouvelle approche de la mobilité fondée sur le concept de la «comodalité». Ce concept tend à favoriser l'amélioration de l'efficacité de tous les modes de transport et se distingue nettement de l'approche du *modal split* que la Commission avait préconisée auparavant et qui consiste à transférer le transport sur route à des modes jugés moins néfastes. La Commission soutient en outre la promotion de technologies de propulsion plus propres.

Lucien Lux a présenté les vues luxembourgeoises dans le cadre de cette discussion, dont les conclusions serviront de fondement au choix des orientations de la politique communautaire des transports d'ici 2010. Le ministre luxembourgeois a critiqué la prise en compte inadéquate des situations souvent spécifiques à un pays aux dimensions modérées dans les solutions retenues par la stratégie globale de la Commission. Il a insisté sur la continuation des mesures en faveur du développement du transport ferroviaire. Deux autres points mis en évidence par le ministre Lux dans son intervention concernaient la nécessité vitale de préserver un véritable service public dans les transports publics et l'internalisation des coûts externes générés par le transport routier. Il a par ailleurs confirmé son scepticisme à l'égard d'une libéralisation trop rapide du transport ferroviaire.

Le ministre Lux n'a pas assisté à la séance de l'après-midi qui couvrait des points relatifs à Galileo afin de se consacrer pleinement à la question des conséquences de l'accident ferroviaire, survenu la veille.

Entrevue de Nicolas Schmit avec la vice-présidente de la Commission européenne, Margot Wallström

16 octobre 2006

Le 16 octobre 2006, la commissaire européenne responsable des Questions institutionnelles et de la Communication, Margot Wallström, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Cette visite faisait partie d'une série de visites, une centaine en tout, que les membres de la Commission ont effectuées dans les États membres de l'Union européenne. Ils y ont surtout rencontré les parlements nationaux qui seront dorénavant plus impliqués dans la construction européenne et ont tenté de promouvoir un nouveau



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et la commissaire européenne Margot Wallström

dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union européenne. Ce débat était devenu d'autant plus nécessaire que les électeurs français et néerlandais ont rejeté le projet de traité constitutionnel et qu'une large part d'électeurs d'autres pays, notamment au Luxembourg, ont exprimé leur mécontentement à l'égard du fonctionnement de l'Union européenne.

Dans ce contexte, Margot Wallström a rencontré le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, entre autres en charge de l'organisation du débat sur l'Europe au sein de la société luxembourgeoise.

Au cours de sa visite, la commissaire européenne a mis en exergue la nécessité d'un nouveau type de dialogue avec les citoyens et les institutions représentatives des États membres. Elle a notamment évoqué le débat qui a lieu le 7 octobre dernier à Bruxelles, en coopération avec la Fondation Roi Baudouin, avec 200 citoyens issus des 25 États membres choisis au

hasard, donc non issus de milieux politiques au sens large du terme. Ceux-ci s'étaient mis d'accord sur les trois sujets qui les préoccupent le plus: les questions d'environnement et d'énergie, le système de protection sociale et la famille, et le rôle global de l'Europe, ses frontières et l'immigration. Ce débat autour des sujets retenus sera poursuivi dans les États membres.

Le ministre Nicolas Schmit a repris cette idée et s'est proposé d'organiser dans le cadre de l'initiative «europaforum.lu», et en relation avec la Commission européenne, un débat de ce type au Luxembourg.

Lors de sa visite, Margot Wallström a également eu des débats avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés, commission présidée par le député Ben Fayot.

Jean Asselborn, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg

16-17 octobre 2006

Le 16 octobre, une session commune des ministres du Commerce international et du Développement a été consacrée à l'aide aux échanges commerciaux. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, y ont représenté le



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, en conversation avec Emma Bonino, ministre des Politiques européennes et du Commerce international d'Italie, lors du Conseil à Luxembourg

Luxembourg. Au cours de la journée, le Conseil a évoqué les questions de bonne gouvernance, d'efficacité de l'aide et les liens entre migrations et développement.

Le 17 octobre, les ministres du Développement et des Affaires étrangères se sont réunis pour un débat sur la cohérence des politiques pour le développement et de l'efficacité de l'action extérieure de l'Union européenne, ainsi que de la stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué, Nicolas Schmit, ont participé à la session des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue par la suite. Les ministres ont évoqué à cette occasion l'adhésion prochaine de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne et une série de sujets

concernant l'actualité internationale: les relations entre la Russie et la Géorgie, la Corée du Nord et le dossier nucléaire iranien à la lumière des récents contacts entre le haut représentant pour la PESC, Javier Solana, et le négociateur iranien, Ali Laridjani.

Les chefs de la diplomatie de l'Union européenne ont également fait le point sur la situation au Proche-Orient, et notamment dans les territoires palestiniens et au Liban. En présence de l'envoyé spécial des Nations unies pour les négociations sur le futur statut du Kosovo, Martti Ahtisaari, les ministres ont dressé un état de lieu dans ce dossier. Finalement, le Conseil s'est consacré à la situation au Soudan.

Dans la soirée du 15 octobre, le ministre délégué Nicolas Schmit a participé par ailleurs à un dîner informel des ministres du Commerce international consacré à l'agenda de



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, la ministre de la Coopération des Pays-Bas, Agnes Van Ardenne, et le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz

Doha et aux négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE à Lahti

20 octobre 2006

Le 20 octobre 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne à Lahti en Finlande.

À l'ordre du jour de cette rencontre des dirigeants européens sous Présidence finlandaise ont figureraient les projets en cours au niveau de la politique de l'énergie et de l'innovation.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également rencontré le président de la Fédération russe, Vladimir Poutine, pour un échange de vues, notamment sur les relations entre l'Union européenne et la Russie en matière énergétique.

Lucien Lux au Conseil «Environnement» à Luxembourg

23 octobre 2006

Le Conseil «Environnement» du 23 octobre 2006 a, en présence de Lucien Lux, ministre de l'Environnement, dégagé un accord politique à la majorité qualifiée et en première lecture sur la proposition de directive concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il a également adopté des conclusions en vue de la préparation de la COP 12 à la convention-cadre

sur les changements climatiques et de la COP/MOP 2 au protocole de Kyoto.

La proposition de directive «air» a pour objet de réviser la législation en vigueur et elle se caractérise par deux éléments principaux: la fusion de cinq instruments juridiques existants en une directive unique et l'introduction de normes de qualité de l'air pour les particules fines (PM 2,5). Le compromis politique peut être résumé comme suit: maintien des valeurs limites existantes; introduction, pour les PM 2,5, d'une valeur limite contraignante qui remplacera en 2015 la valeur cible non contraignante applicable à compter de 2010 ainsi que d'un objectif de réduction de l'exposition visant à réduire la pollution de l'air dans les lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine; une clause de flexibilité sous forme de marge de manœuvre accordée aux États membres dès lors qu'ils ont pris toutes les mesures raisonnables pour mettre en œuvre la législation, mais qu'ils ont encore besoin de temps pour respecter les normes de qualité de l'air à certains endroits. À ce propos, la Commission s'est engagée à présenter au courant de l'année 2007 des propositions législatives ayant trait aux mesures communautaires indispensables pour garantir le respect par les États membres des normes en question; parmi ces mesures figure un renforcement des normes d'émission en provenance des véhicules.

Le Luxembourg a donné son approbation à l'accord politique, ceci dans l'attente notamment des négociations en deuxième lecture avec le Parlement européen.

Concernant la préparation de la conférence de Nairobi de novembre 2006 sur les changements climatiques, les principaux éléments retenus reflètent des points spécifiques à l'ordre du jour de ladite conférence, à savoir: la gouvernance du fonds d'adaptation destiné à promouvoir des mesures et actions d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en voie de développement; la promotion de technologies innovatrices, promotion que la Commission a l'intention d'appuyer par un cadre législatif; le rôle qu'est appelé à jouer le système communautaire d'échange de quotas d'émission dans la lutte contre les changements climatiques et, partant, l'indispensable lien entre ce régime – qui sera soumis en 2007 à révision et extension, notamment par l'intégration des émissions en provenance de l'aviation civile – et d'autres systèmes similaires en application au niveau international.

Le Luxembourg sera représenté à la réunion de Nairobi par Lucien Lux, ministre de l'Environnement. Le ministre entend plaider l'urgence pour ce qui est des mesures à prendre, tout en soulignant la nécessité d'une ouverture d'esprit à l'égard d'autres parties contractantes.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg

24-25 octobre 2006

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg les 24 et 25 octobre 2006, en présence de Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et d'Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, en conversation avec son homologue estonien Rein Randve, lors du Conseil «Environnement» au Luxembourg

À cette occasion, le Conseil des ministres est parvenu à un accord sur les quotas de pêche en mer Baltique pour 2007, qui prévoit notamment une réduction supplémentaire pour le cabillaud. Les stocks de cette espèce étaient surexploités les années précédentes et ils font actuellement l'objet d'un plan pluriannuel de reconstitution.

Dans le domaine de la politique agricole, une orientation générale du Conseil sur la révision du règlement portant sur la définition des spiritueux a été adoptée, avant transmission et première lecture au Parlement européen. Le ministre Fernand Boden, tout en soulignant son soutien au texte de compromis, a mis en garde contre les implications juridiques éventuelles pouvant découler de la nouvelle définition de la vodka. D'autre part, il a apporté son appui à la proposition de recourir pour ce règlement à la nouvelle procédure de comitologie, c'est-à-dire le comité de réglementation avec contrôle, qui fait intervenir le Parlement européen.

Par ailleurs, un dernier débat d'orientation sur la réforme de l'organisation commune du marché du vin a eu lieu sous Présidence finlandaise, portant sur la politique de qualité en général. Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a indiqué que pour le Luxembourg, le maintien et l'amélioration de la qualité des vins constituent l'élément central de la compétitivité de la viticulture européenne. Le ministre s'est par ailleurs fermement opposé à l'idée d'un assemblage entre vins importés de pays tiers et vins communautaires.

Cette politique de qualité passe notamment par la reconversion des vignobles vers des cépages correspondant aux attentes des consommateurs, et par un système de classification des vins plus simple et plus transparent. Cependant, il faut que les vins avec indication géographique soient obligatoirement produits à partir de raisins issus de la zone géographique en question.

Dans le même ordre d'idées, une simplification des règles d'étiquetage peut certes améliorer la compétitivité des vins communautaires, mais il faut en même temps garantir au consommateur l'authenticité, la traçabilité et l'origine des vins.

Concernant les pratiques œnologiques, le ministre Fernand Boden a rappelé que la chaptalisation fait partie de nos pratiques traditionnelles et que les régions de production ayant recours à cette méthode ne connaissent pas de surproduction. L'interdiction de la chaptalisation ne résoudrait donc pas les problèmes

structurels de la viticulture communautaire, mais elle induirait une augmentation des coûts de production notable, réduisant ainsi la compétitivité des vins concernés.

Finalement, le Luxembourg s'est déclaré favorable à un accroissement des efforts dans le domaine de la promotion, offrant la meilleure possibilité de rehausser la réputation de nos vins et d'augmenter ainsi leur part de marché.

Le Conseil des ministres a continué la discussion sur la proposition de règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et plus particulièrement sur l'introduction d'un logo UE.

Le ministre Fernand Boden a souhaité que la présence de ce logo UE sur l'étiquetage des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique à plus de 95% soit obligatoire, tout en insistant sur le

fait que d'autres logos, nationaux ou privés, puissent être utilisés en parallèle.

De même, l'indication du pays d'origine devrait être obligatoire, afin d'aider les consommateurs à orienter leur choix plutôt vers des produits biologiques régionaux.

Par ailleurs, il a indiqué que pour les produits alimentaires transformés, contenant moins de 70% de produits issus de l'agriculture biologique, les règles d'étiquetage portant sur les ingrédients ne devraient pas changer par rapport à la situation actuelle, afin de ne pas induire en erreur le consommateur sur la véritable composition du produit.

Les ministres européens de l'Agriculture ont évoqué d'autres points notamment les lignes directrices pour les aides d'État sur la période 2007-2013, l'avancement des travaux dans le programme de simplification de la PAC, ainsi qu'une information sur l'état sanitaire global dans le domaine de la grippe aviaire.

Audience publique sur la stratégie de Lisbonne

24 octobre 2006

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne s'était fixé comme objectif de «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, et d'une plus grande cohésion sociale».



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, à la Chambre des députés lors de l'audience publique organisée dans le contexte de la relance de la stratégie de Lisbonne

En 2005, le constat était inévitable: les progrès réalisés n'étaient pas à la hauteur des espérances, et ce notamment à cause d'un manque de communication auprès du grand public et d'une trop faible implication des États membres.

Suite à cet état des lieux, la stratégie de Lisbonne a été réorientée sous Présidence luxembourgeoise en 2005. Un des grands axes de la relance vise à responsabiliser les États membres à travers l'élaboration de programmes nationaux de réforme tenant compte des spécificités nationales. Chaque État membre a dû soumettre un plan stratégique à la Commission européenne pour les années 2005-2008. Dans ce cadre, le gouvernement luxembourgeois a soumis son Plan national pour l'innovation et le plein emploi en novembre 2005. Il a été le

fruit de consultations étendues entre le gouvernement et les partenaires sociaux. La Chambre des députés a également apporté sa contribution à son élaboration.

Cette relance est entrée dans sa deuxième année. En 2006 et 2007, les États membres sont censés élaborer des rapports de mise en œuvre des grandes orientations décidées en 2005. Au Luxembourg, l'accord du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 va permettre la mise en œuvre de certains points essentiels du Plan national pour l'innovation et le plein emploi.

L'audience publique

Au Luxembourg, tout comme dans les autres États membres, un des défis majeurs de la relance de la stratégie de Lisbonne consiste à impli-

quer tous les acteurs de la société civile de manière à construire une économie de la connaissance qui sous-tend le modèle social luxembourgeois.

Une audience publique a été organisée par la Chambre des députés le 24 octobre 2006 en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et responsable de la coordination nationale de la stratégie de Lisbonne au Luxembourg, et de François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi et ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un large éventail d'organisations représentatives de la société civile a participé à cette audience publique, ce qui leur a permis de prendre position et de faire part de leurs vues sur les différentes parties du rapport de mise en œuvre.

La vingtaine d'organisations présentes a ainsi abordé le thème de l'emploi, sur lequel François Biltgen a pu réagir. Elles ont également discuté des mesures macroéconomiques du Plan national pour l'innovation et le plein emploi, comme le rééquilibrage des finances publiques ou encore les efforts engagés dans la maîtrise de l'inflation, et plus précisément sur leur mise en œuvre. D'autres interventions ont porté sur les aspects microéconomiques, comme la priorité accordée à la recherche publique et privée et à l'innovation, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), ou encore des ecotechnologies. Toutes ces politiques doivent permettre de diversifier l'économie luxembourgeoise.



Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, en conversation avec son homologue lituanien Martin Roze lors du Conseil

Suite à ces multiples interventions, Jeannot Krecké a conclu que certains de ces commentaires complèteraient le projet du rapport de mise en œuvre présenté par le gouvernement. Alex Body, président de la commission parlementaire en charge du Suivi de la stratégie de Lisbonne à la Chambre des députés, a souligné que cette audience publique avait permis de mettre en évidence les interdépendances qui existent entre les politiques publiques dans les différents domaines et l'importance du rôle du coordinateur national, pivot de la cohérence de la stratégie de Lisbonne au Luxembourg.

Jean-Marie Halsdorf participe à la 14^e conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire à Lisbonne

26-27 octobre 2006

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a participé les 26 et 27 octobre 2006 à la 14^e Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire (CEMAT) du Conseil de l'Europe.

La 14^e conférence consacrée au thème «Des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen: construire des ponts à travers l'Europe», a rassemblé les représentants des 45 États membres du Conseil de l'Europe.

En tant qu'autorité de gestion du programme observatoire en réseau de l'aménagement du territoire

européen (ORATE / ESPON, European Spatial Planning Observation Network), Jean-Marie Halsdorf a tenu un discours portant sur les résultats du programme et sa contribution à la CEMAT ainsi que sur la mise en réseau des outils de connaissance en matière d'aménagement du territoire sur le continent européen.

Grâce à l'implication de plus de 150 organismes de recherche européens et à leur coordination efficiente, six séminaires, 34 projets thématiques transversaux, 13 analyses de tendances et huit analyses d'impact territorial ont été réalisés par ESPON I pendant la première période 2002-2006.

Le ministre a par ailleurs proposé à la CEMAT d'utiliser les résultats et les expériences d'ESPO pour poursuivre les objectifs de la CEMAT que sont le développement socio-économique équilibré des régions, l'amélioration de la qualité de vie, la gestion responsable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ainsi que l'utilisation rationnelle du territoire.

Cette proposition va à l'encontre des résolutions de la 14^e conférence de la CEMAT qui ont porté sur le développement polycentrique, visant notamment la promotion de la compétitivité mondiale de toutes les régions du continent européen et l'amélioration de la cohésion territoriale européenne en matière d'aménagement du territoire. Les résolutions ont également insisté sur la gouvernance territoriale permettant un renforcement des capacités d'intervention publique par une meilleure coordination tant horizontale que verticale et ce à tous les niveaux de la société civile.

La CEMAT a indiqué que la mise en œuvre de ses résolutions peut être atteinte grâce aux réseaux de connaissance tels qu'ESPO.

Le souhait du ministre de consolider ESPON II correspond au souci du gouvernement de positionner le Luxembourg en tant que centre d'excellence en matière de développement du territoire européen. Cet effort va de pair avec la mise en place à l'Université du Luxembourg d'un Master in European Sustainable Spatial Development and Analysis prévu pour la rentrée 2007.

La 15^e conférence de la CEMAT sera assurée par la Fédération de la Russie et aura pour thème «Les enjeux du futur: le développement territorial durable du Continent européen dans un monde en mutation».

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

6-7 novembre 2006

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 6 novembre 2006 à Bruxelles. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y représentait le gouvernement luxembourgeois.

Eurogroupe

Les ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont discuté des prévisions écono-

miques de l'automne 2006 publiées par la Commission européenne le même jour.

Selon Jean-Claude Juncker, l'Eurogroupe partage l'analyse de la Commission que la croissance économique reste «sur la bonne voie» et s'établira pour 2006 à des niveaux plus élevés que prévus. Pour 2007, les ministres prévoient un léger ralentissement de la croissance par rapport aux résultats de 2006.

L'Eurogroupe s'est entretenu de l'impact du ralentissement conjoncturel aux États-Unis d'Amérique. Selon le président Juncker, les ministres des Finances de la zone euro «partent du principe que la décélération de la croissance économique aux États-Unis sera moins forte que certains n'ont pu le penser il y a quelques mois. Nous constatons que le ralentissement conjoncturel aux États-Unis concernera en première ligne, mais non exclusivement, le secteur du bâtiment et qu'il n'y a pas, au jour d'aujourd'hui, un risque de contagion trop prononcée vers d'autres secteurs économiques américains. Nous pensons dès lors que ce ralentissement conjoncturel américain se fera sous forme d'un *soft landing*».

Pour ce qui est de l'inflation, l'Eurogroupe se rallie également à l'analyse de la Commission européenne, bien que certains membres pensent que l'estimation chiffrée de la Commission soit un peu trop élevée, notamment en raison de la difficulté de «prédire aujourd'hui l'évolution exacte des prix pétroliers».

L'Eurogroupe a constaté avec satisfaction «un net redressement» des finances publiques des États

membres qui se sont substantiellement améliorées en 2006. Pour Jean-Claude Juncker, cette évolution a été favorisée par la réforme du pacte de stabilité et de croissance «qui commence à sortir ses effets».

Les ministres ont exprimé leur satisfaction «de voir le gouvernement allemand prendre très au sérieux le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, tel qu'il a été réformé, puisqu'il affecte en priorité les excédents budgétaires et fiscaux qui ont été réalisés lors de la réduction du déficit public».

L'Eurogroupe a finalement eu un échange de vues avec le directeur général du Fonds monétaire international, Rodrigo Rato, sur la séquence des réformes structurelles dans la zone euro. Compte tenu des points de départ très divergents des pays membres de la zone, les ministres ont reconnu «qu'il serait trop ambitieux de vouloir coordonner en détail la séquence des réformes structurelles telles qu'elles sont entreprises dans les différents États membres». Les ministres continuent à penser que les grandes orientations de politique économique doivent se poursuivre dans le même cadre que celui des réformes structurelles.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 7 novembre 2006 a écouté le rapport du président de la Cour de comptes de l'Union européenne, Hubert Weber, sur l'utilisation des moyens budgétaires européens pour l'année 2005.



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en compagnie du secrétaire d'État aux Finances allemand, Thomas Mirow

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport annuel du Comité économique et financier sur l'amélioration de la qualité des statistiques économiques et financières dans l'Union européenne.

Un débat public a traité ensuite de la durabilité des finances publiques.

Le Conseil a discuté une proposition de la Commission concernant des taux d'accises minima sur les boissons alcooliques. Selon les propositions de la Commission européenne, une hausse des taux d'accises allant jusqu'à 31% sur les spiritueux, les produits intermédiaires et la bière pourrait être envisagée, avec toutefois des périodes transitoires pour les pays devant procéder à des hausses de taux supérieures à respectivement 10% et 20%. Pour le Luxembourg, l'adoption de cette proposition entraînerait une hausse de 2 centimes par litre à partir de 2011. Les discussions y relatives n'ayant pas abouti à ce stade, les travaux continueront à ce sujet.

D'autres discussions ont porté sur le volume et la valeur des articles

pouvant être acquis par des voyageurs au départ du territoire de l'Union européenne. À la demande de la délégation française, le Conseil a eu en outre une discussion sur la TVA des services et produits de presse en ligne.

François Biltgen au Conseil extraordinaire EPSCO à Bruxelles sur la directive concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail

7 novembre 2006

Sur initiative de la Présidence finlandaise, le Conseil des ministres des Affaires sociales de l'UE s'est réuni à Bruxelles le 7 novembre 2006 pour trouver un compromis en matière de révision de la directive concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

La dernière question à résoudre concerne la clause dite de *l'opting out*, introduite dans la directive actuelle de 1993. Alors que le principe de base de la directive consacre la semaine des 48 heures en moyenne comme pouvant, selon le choix des États membres, être calculée sur une période de référence de quatre mois, tout en prévoyant des dérogations et exceptions précises, la clause de *l'opting out* permet par contre à un employeur et à un salarié individuels de déroger au principe même de la semaine des 48 heures. Alors que le Parlement européen s'est, dans son avis en première lecture, clairement prononcé pour mettre fin du moins à terme, au système de *l'opting out*, position partagée par



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, et son homologue finlandaise, Tarja Filatov, lors du Conseil extraordinaire concernant l'aménagement du temps de travail

le Luxembourg, la Commission a proposé, quant à elle, de maintenir le système tout en le rendant plus contraignant, les présidences successives en charge depuis 2004 n'ayant pu trouver un compromis satisfaisant.

Le Luxembourg, tout en maintenant sa position de principe, considérant que *l'opting out* est en tant que tel une négation du principe du droit du travail, qui doit protéger la partie contractuelle la plus faible, va continuer, comme par le passé, à œuvrer en vue d'une solution globale de compromis satisfaisante, prenant en considération par ailleurs la perspective de la deuxième lecture du Parlement européen.

Tant qu'un compromis global faisant avancer l'Europe sociale ne sera pas trouvé, la solution actuelle de la liberté de recours à *l'opting out* demeurera en effet la règle.

Jean Asselborn, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

13-14 novembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont représenté le Luxembourg au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles les 13 et 14 novembre 2006. Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a participé aux travaux relatifs à la défense européenne.

À la suite du Conseil européen du 15 juin 2006, les ministres ont eu une première discussion sur les rapports annuels de la Commission sur l'élargissement. Ils ont également préparé le Conseil européen de

décembre 2006 et ils ont examiné, en séance publique, le programme de travail de la Commission européenne pour 2007.

Du côté des relations internationales, les ministres ont eu un échange de vues sur les Balkans occidentaux, y compris les négociations sur le statut du Kosovo, les relations avec la Russie à la veille du sommet UE-Russie du 24 novembre 2006 et le dossier iranien. Ils ont également fait le point sur la situation dans les territoires palestiniens et au Liban.

Un débat réunissant les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense a été consacré à la République démocratique du Congo, suite au deuxième tour des élections présidentielles dans ce pays.

En marge du Conseil, les ministres de la Défense se sont réunis pour évoquer les capacités militaires, la coordination civilo-militaire et les activités de l'Agence européenne de défense. Au cours du déjeuner, ils ont débattu de l'opération Althéa en Bosnie-Herzégovine et de la situation au Soudan.

En parallèle, les ministres des Affaires européennes ont abordé le thème de la communication sur l'Europe et des célébrations du 50^e anniversaire des traités de Rome, sur la base d'une présentation de la vice-présidente de la Commission européenne chargée des Relations institutionnelles et de la Stratégie de communication, Margot Wallström. Le ministre délégué Nicolas Schmit a rencontré par ailleurs le ministre d'État aux Affaires européennes allemand, Günter Glöser.

Le 14 novembre ont eu lieu le conseil d'association avec la Jordanie et les conseils de coopération avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Afrique du Sud.

Octavie Modert au Conseil «Éducation» de l'UE à Bruxelles

14 novembre 2006

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé au Conseil «Éducation» de l'Union européenne le 14 novembre 2006. Le Conseil a, entre autres, débattu de la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe et d'une proposition de recommandation établissant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie.

La modernisation de l'enseignement supérieur européen

La Commission européenne recense neuf domaines où des changements devraient être introduits pour que les universités européennes contribuent à la création d'une économie de la connaissance. Les propositions avancées consistent entre autres à accroître la mobilité des étudiants tant à l'étranger que dans l'industrie, à mettre en place de nouveaux systèmes de financement des universités et à étendre l'autonomie et la responsabilisation des universités. La proposition vise également la création d'un Institut européen de technologie qui aura pour mission de renforcer la coopération entre l'université et l'entreprise et donc de promouvoir la commercialisation

et la diffusion de la connaissance et des compétences. Insistant sur l'importance que revêt la mobilité des étudiants, le commissaire Jan Figel s'est félicité que le principe de la mobilité soit inscrit dans la loi sur l'Université du Luxembourg, citée en exemple.

Dans sa prise de position, Octavie Modert a souligné que le document de la Commission reprend parfaitement les enjeux auxquels les universités européennes ont à faire face. Selon la secrétaire d'État, l'autonomie n'est pas seulement un moyen pour responsabiliser les universités; il s'agit aussi d'un moyen pour doter les universités de structures flexibles pour valoriser ainsi la recherche. Les partenariats entre l'industrie et l'université ne peuvent se faire que si les deux partenaires sont sur un pied d'égalité pour tous les niveaux de coopération, y compris ceux de la gestion des moyens financiers, des ressources humaines et des retombées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'Institut européen de technologie

Le Luxembourg s'est rallié au principe de la création d'un Institut européen de technologie et a précisé ses vues quant à la mise en place de cet institut. En alliant enseignement, recherche et innovation, l'Institut européen de technologie peut agir en complémentarité avec les autres instruments communautaires comme le European Research Council ou le 7^e programme-cadre de R&D. Au niveau de sa mise en œuvre, Octavie Modert préconise un institut qui agisse en réseau plutôt que d'être une institution *strictu sensu*: «Nous pensons que l'Institut européen de technologie doit

se baser sur les compétences qui existent dans les universités européennes. Une mise en réseau de leurs centres d'excellence doit les amener à relever les défis énoncés par la Commission.» La secrétaire d'État plaide pour que les diplômes émis soient des diplômes conjoints entre les universités partenaires.

Le cadre européen des certifications

Le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie vise une meilleure lisibilité et une meilleure reconnaissance des diplômes et des certifications. Par rapport à la mise en application de cet instrument, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, a rappelé que dans le cadre du processus de Bologne, les ministres de l'Enseignement supérieur ont déjà approuvé un cadre des certifications pour l'enseignement supérieur. Il prend en compte le volume de travail à réaliser pour l'obtention d'un grade de *bachelor* ou d'un grade de *master* et qui définit ces grades en termes de savoirs et de savoir-faire. La secrétaire d'État a souligné qu'il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les accords de Bergen pour l'enseignement supérieur et la proposition contenue dans cette recommandation: «L'enseignement supérieur a des coopérations intensives au-delà du seul périmètre de l'Europe des 25. La coexistence de deux systèmes, certes compatibles, risque de nuire au positionnement international de nos universités et risque par là de devenir une entrave à la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur européen.»

Jean-Louis Schiltz à la première édition des Journées européennes du développement

15-16 novembre 2006

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé les 15 et 16 novembre 2006 à la première édition des Journées européennes du développement organisées par la Commission européenne à Bruxelles du 15 au 17 novembre.

À cette occasion, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a eu un certain nombre d'entretiens avec plusieurs responsables politiques des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise ainsi qu'avec le président du Bénin et des représentants de la Commission européenne et de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

Le président du Mali, Amadou Toumani Touré, et le ministre Schiltz ont fait le point sur les relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg qu'ils ont qualifiées d'excellentes. Celles-ci seront encore renforcées à l'avenir, notamment par le biais d'un nouveau programme indicatif de coopération (PIC) qui couvrira la période 2007-2011. Les moyens financiers mis à la disposition de ce PIC seront en augmentation par rapport à ceux de l'ancien PIC. Ils serviront non seulement à intensifier la coopération dans les régions couvertes par le PIC actuel, mais également à l'étendre au cercle de Yorosso, région particulièrement défavorisée. Cette extension répond à une demande malienne expresse. Un effort

spécifique sera fourni par rapport à la région de Kidal pour accompagner les accords de paix d'Alger de juillet 2006 et contribuer ainsi à une pacification durable de cette région. Le nouveau PIC sera signé à Yorosso en présence du président Amadou Toumani Touré à l'occasion de la visite du ministre Schiltz au Mali en janvier 2007.

Le ministre Schiltz a rencontré Helmut Angula, directeur général de la Commission du plan national de Namibie, pour faire le point sur les relations de coopération entre le Luxembourg et la Namibie ainsi que, de façon plus générale, sur l'évolution socioéconomique de ce pays de l'Afrique australe. Les deux pays sont sur le point de conclure un PIC de consolidation pour la période 2007-2010 qui va concentrer ses efforts dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé reproductive. S'agissant de l'évolution socio-économique, Jean-Louis Schiltz a félicité Helmut Angula pour les progrès significatifs du pays et s'est montré confiant que la récente tendance très positive se confirmera dans les années à venir.

À l'occasion d'une rencontre avec le président du Bénin, Thomas Boni Yayi, le ministre Schiltz a salué le fait que la transition démocratique ait bien fonctionné au Bénin. Il s'est réjoui des engagements pris par le président en matière de gouvernance et de relance économique, tout en assurant le Bénin du soutien du Luxembourg dans le domaine de l'éducation dans un cadre multilatéral. C'est ainsi que le Luxembourg soutiendra, en particulier au Bénin, son partenaire traditionnel qu'est l'Unicef, en participant au



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le président du Mali, S.E. Monsieur Amadou Toumani Touré

financement d'un programme destiné à améliorer les conditions de vie de 70 000 écoliers béninois.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a également eu un entretien avec Soumaïla Cissé, président de la commission de l'UEMOA. À cette occasion, le président et le ministre ont réitéré leur intérêt commun pour une coopération en matière de microfinance et de télécommunications dans le cadre du programme économique régional de l'UEMOA.

Le ministre Schiltz a par ailleurs rencontré Louis Michel, commissaire européen au Développement, pour procéder à un échange de vues sur les principales questions d'actualité européenne.

En outre, le ministre Schiltz a animé une table ronde sur le thème «Forger

une culture de la démocratie» à laquelle ont participé huit autres personnalités, principalement africaines, d'horizons professionnels très différents. Le débat a donné lieu à un riche échange de vues sur de nombreuses facettes de la démocratie, telles l'état de droit, la reddition des comptes, la liberté de la presse et l'implication de la société civile.

Enfin, le ministre Schiltz a eu des entretiens avec les présidents Mamadou Tanja du Niger et Blaise Compaoré du Burkina Faso. Ces entretiens ont notamment permis de faire le point sur les relations de coopération entre ces deux pays partenaires et le Luxembourg.

Jean-Claude Juncker rencontre des élèves dans le cadre de l'initiative Interlycées

20 novembre 2006

Le 20 novembre 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité des élèves de l'enseignement secondaire lors de la 6^e matinée d'études, organisée par l'initiative Interlycées au Lycée technique du Centre à Luxembourg.

Sous le slogan «Les décideurs de demain à la rencontre des décideurs d'aujourd'hui», 400 élèves des classes de 3^e, 2^e, 1^{re} et 11^e, 12^e, 13^e de l'enseignement secondaire luxembourgeois, des classes de l'International School of Luxembourg, de l'École européenne de Luxembourg, du lycée Vauban et, en anticipant Luxembourg et Grande Région-capitale européenne de la culture 2007, une classe du lycée Hélène Boucher de Thionville ainsi qu'une classe de l'Athénée Royal d'Arlon sont venus discuter avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker des thèmes d'actualité européenne.

Le thème de cette 6^e matinée d'études était «L'Europe, le Luxembourg des résultats». Dans son intervention, le Premier ministre a expliqué aux jeunes les origines et les rouages de l'Union européenne actuelle, en leur précisant d'un point de vue historique la dimension économique de l'Union, avec à son origine la coopération dans le domaine de l'acier et du charbon, le fonctionnement du marché intérieur et l'introduction de la monnaie unique.

Aux yeux de Jean-Claude Juncker, une Union européenne toujours



Dans son intervention, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a expliqué aux jeunes les origines et les rouages de l'Union européenne actuelle

grandissante devrait toutefois être bien plus qu'un marché unique et sa dimension économique devrait être complétée par une dimension politique. Mais vers où se dirige l'Europe et quelle Europe voulons-nous? Une Europe qui n'est que marché unique? Une Europe proche des citoyens? Une construction politique qui fait en sorte que «bon nombre de choses aujourd'hui nationales deviennent européennes»? Voilà autant de questions abordées par le Premier ministre.

Pour le Premier ministre luxembourgeois, des projets politiques comme la lutte contre la grande criminalité et le terrorisme, les questions d'asile politique ou d'immigration ne peuvent être réglées que communément. Jean-Claude Juncker a également plaidé pour une Europe plus sociale et une Europe de la solidarité avec les pays défavorisés, sinon «nos sociétés vont se détourner de l'Europe».

en Europe, l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ou encore le dumping social.

Interlycées, initiative créée par un groupe de professeurs luxembourgeois, réunit des élèves des classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire classique et technique luxembourgeois. L'idée est d'organiser régulièrement des cycles de formation sous formes de rencontres, de débats, de matinées d'études, de tables rondes avec des représentants et décideurs d'institutions de la société nationale et internationale. Parmi les invités précédents figuraient les ministres Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, François Biltgen, ministre du Travail, ou encore Yves Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg, ou Jean-François Rischard, ancien vice-président de la Banque mondiale.



Après son intervention et un débat avec les élèves, Jean-Claude Juncker a aussi consacré du temps à un dialogue personnel avec les élèves

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

20-21 novembre 2006

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 20 et 21 novembre 2006. Le gouvernement y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

À cette occasion, le Conseil a pu trouver des accords politiques sur un certain nombre de règlements importants dans le domaine de la politique commune de la pêche. Il s'agit notamment de l'établissement des possibilités de pêche concernant certains stocks de poissons d'eaux profondes ainsi que de mesures de gestion pour la pêche dans la Méditerranée.

Dans le domaine de l'agriculture, les ministres se sont penchés en premier lieu sur la communication de la Commission portant le titre «Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà». Cette communication vise à donner une réponse à l'engagement pris au Conseil européen de Göteborg en 2001 pour arrêter le déclin de la biodiversité. Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a indiqué que le gouvernement luxembourgeois entend poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre les accords de Göteborg et de Kyoto, en s'appuyant sur la notion du développement durable.

Le plan de développement rural pour les années 2007-2013 répondra ainsi à ces engagements, entre

autres par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales adaptées, dont un des éléments principaux sont les aides au titre de la diversité biologique. Le ministre a souligné que la PAC a évolué depuis 1992 pour mieux prendre en compte la dimension environnementale en général et la biodiversité en particulier. Le développement et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales, l'introduction généralisée du concept du code de bonnes pratiques agricoles, le soutien apporté aux zones défavorisées ou à l'agriculture biologique ont contribué à maintenir, voire à améliorer, la diversité biologique. Avec la réforme de 2003, introduisant l'éco-conditionnalité, le découplage et le renforcement du deuxième pilier de la PAC, un nouveau pas important a été fait pour rendre l'agriculture européenne encore plus respectueuse envers la diversité de la flore et de la faune.

Après cette discussion, les ministres de l'Agriculture ont poursuivi le débat sur la réforme de l'organisation commune du marché de la banane, avant de passer au régime d'aides aux plantes énergétiques. Ce régime doit être adapté afin de tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne. La surface maximale garantie pour cette aide devra ainsi être augmentée de 1,5 à 2 millions d'hectares. Le ministre Fernand Boden a rejoint les délégations qui ont soutenu les modifications proposées, tout en insistant que différentes améliorations supplémentaires devraient être introduites dans le régime du paiement unique, dont notamment une plus grande flexibilité en ce

qui concerne le soutien des jeunes agriculteurs et ce par le biais de la réserve nationale.

Après ce débat, le Conseil a entendu le rapport du commissaire Markos Kyprianou, en charge de la Sécurité alimentaire, sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la grippe aviaire en Europe et dans le monde. Le commissaire a déclaré qu'il faut rester vigilant, même si la maladie semble être sous contrôle dans l'Union européenne et dans la plus grande partie des pays tiers.

Monsieur Kyprianou a profité de l'occasion pour annoncer que la Commission proposera rapidement l'interdiction du commerce de fourrures de chiens et de chats. Cette mesure, jugée plus effective que des interdictions au niveau national, a été demandée par le Conseil et le Parlement européen.

En outre, le Conseil a pris note de la présentation du rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application du règlement concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés. Il en a profité pour soutenir l'introduction de contrôles plus stricts des OGM non autorisés.

Finalement, les ministres européens de l'Agriculture ont pris note des informations fournies par la délégation polonaise en ce qui concerne les restrictions d'importations de produits animaux et végétaux imposées par les autorités russes à la Pologne. La Pologne, soutenue par le Conseil, a demandé à la Commission de faire les efforts nécessaires pour trouver une solution à ce problème.

Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, se présente devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen

22 novembre 2006

Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est présenté le 22 novembre 2006 devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles.

Cette audition du président de l'Eurogroupe, qui a régulièrement lieu devant les parlementaires européens, permet au président de l'Eurogroupe d'exposer ses vues sur l'évolution économique de la zone euro, tout en présentant les priorités des travaux de l'Eurogroupe pour les mois et années à venir.

Jean-Claude Juncker a d'entrée de jeu rendu attentif au fait que la conjoncture favorable de l'année 2006 – pour laquelle l'Eurogroupe s'attend à un taux de croissance de 2,6% – exigeait des États membres de la zone euro d'honorer leurs engagements inscrits dans le pacte de stabilité et de croissance réformé, à savoir de réduire leurs déficits structurels de 0,5 point de pourcentage par an. En dépit des progrès accomplis par les États membres dans ce domaine, le président de l'Eurogroupe a rappelé que «le traité, lorsqu'il parle d'un déficit de 3%, n'a pas voulu définir un objectif, mais fixer un plafond» et qu'il serait nécessaire que les différents pays continuent leurs efforts afin «d'atteindre leurs objectifs à moyen terme le plus rapidement

possible», c'est-à-dire de pouvoir présenter des finances publiques en équilibre ou excédentaires. Le président de l'Eurogroupe a d'ailleurs annoncé que le renforcement de la surveillance budgétaire dans la zone euro figurerait parmi les priorités futures.

Parmi les défis qui se posent à l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a mentionné la maîtrise des déséquilibres globaux au sujet desquels les instances économiques et monétaires de la zone euro sont en contact permanents avec leurs partenaires à travers le monde. Le président Juncker a en outre souligné que la participation de l'Eurogroupe aux consultations multilatérales se déroulant dans le cadre du Fonds monétaire international, donne, pour la première fois, une «légitimité internationale» à la zone euro, «dans la mesure où le directeur général du Fonds monétaire international a inclus la zone euro comme un des cinq groupes avec lesquels le FMI souhaite discuter des déséquilibres globaux».

D'autres priorités de l'action de l'Eurogroupe incluent l'observation de l'évolution des prix du pétrole ainsi que le développement politique dans plusieurs pays et régions du monde victimes d'une instabilité croissante.

Sur un plan interne, l'Eurogroupe continuera à travailler en matière des divergences entre les pays membres de la zone, notamment en ce qui concerne les divergences en matière de croissance, plus particulièrement entre les grandes économies de la zone euro, ainsi que le différentiel d'inflation entre les États

membres qui, s'il devait s'accroître, mettrait en danger la cohésion de la zone euro.

Le président a annoncé l'intention de l'Eurogroupe d'œuvrer en faveur de l'inclusion d'un chapitre spécial consacré à la seule zone euro dans les conclusions du Conseil européen de mars 2007 sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Pour ce qui est de la représentation externe de la zone euro, Jean-Claude Juncker a annoncé que l'Eurogroupe allait poursuivre «avec de la patience, mais aussi avec toute la détermination qu'il faudra, la mise en place d'une architecture qui reflète mieux vers l'extérieur la cohérence qui existe dans la zone euro, et nous allons plaider à nouveau auprès de nos collègues pour qu'ils abandonnent ce que j'appellerai la mentalité du siège».

Jean-Claude Juncker a enfin plaidé une nouvelle fois pour l'intensification du dialogue entre l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne et a annoncé qu'il soumettrait des «propositions articulées» à l'Eurogroupe «sur l'ensemble des méthodes de travail et sur la substance de nos travaux que je compte voir l'Eurogroupe mettre en application au cours des prochaines années».

Jean Asselborn à la 8^e conférence euro-méditerranéenne à Tampere sous Présidence finlandaise

27-28 novembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé les 27 et 28 novembre 2006 à la 8^e conférence euro-méditerranéenne, qui a eu lieu à Tampere sous Présidence finlandaise.

Les débats ont porté sur les grands thèmes liés au partenariat EuroMed. Parmi les questions d'actualité évoquées figuraient la situation politique dans la région, la nouvelle politique européenne de voisinage, le dialogue transculturel, les questions d'immigration et les mesures antiterroristes.



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue italien, Massimo D'Alema, lors de la conférence à Tampere

La conférence a réuni les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et leurs homologues méditerranéens (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie), ainsi que des représentants des institutions de l'Union européenne et des observateurs.

Processus de Barcelone

En 1995, à Barcelone, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de la région méditerranéenne ont décidé de constituer un partenariat. Cette coopération est désormais connue sous le nom de processus de Barcelone ou bien de partenariat euro-méditerranéen, ou encore Euromed en abrégé. L'objectif consiste notamment à mettre en place une zone de libre-échange d'ici 2010 et de collaborer sur le plan politique et socioculturel.

Les réunions Euromed représentent l'unique forum régional permettant à Israël et à ses voisins arabes de se retrouver autour d'une table et de discuter des défis se présentant à la région dans son ensemble.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

27-28 novembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présidé l'Eurogroupe qui s'est tenu le 27 novembre 2006 à Bruxelles. Le ministre de l'Éco-



Le ministre des Finances de la Belgique, Didier Reynders, et le Premier ministre Jean-Claude Juncker

nomie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y représentait le gouvernement luxembourgeois.

Le 28 novembre, le Premier ministre et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont participé à la réunion du Conseil «Affaires économiques et financières».

Eurogroupe

Les douze ministres des Finances des pays membres de la zone euro et leur collègue slovène (la Slovénie deviendra le 13^e pays membre de la zone euro au 1^{er} janvier 2007) ont eu un échange de vues avec le directeur pour l'Europe du Fonds monétaire international (FMI), Michael Deppler, sur le développement économique de la zone en 2006 et les perspectives pour les années 2007 et 2008.

Pour le président Jean-Claude Juncker, l'analyse du FMI confirme que «2006 a été une très bonne



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en conversation avec le Vice-Premier ministre espagnol, ministre de l'Économie et des Finances, Pedro Solbes-Mira

année et les performances pourraient être soutenues en 2007 et 2008, quitte à ce qu'il y ait un léger tassement, notamment en raison du regain du dynamisme propre à la zone euro».

L'inflation se situera à 2% en 2006, mais ce scénario reste soumis à un certain nombre de risques liés aux incertitudes quant à l'évolution du prix du pétrole ou encore à l'évolution des salaires, donc les effets du second tour, bien que ceux-ci ne se soient pas encore manifestés et, selon l'analyse de l'Eurogroupe, ne se manifesteront pas.

En ce qui concerne les finances publiques des États membres, l'Eurogroupe continue à penser que «la consolidation devra être poursuivie pour renforcer la crédibilité du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, surtout en période de bonne conjoncture».

Les ministres ont ensuite discuté de l'amélioration de la gouvernance budgétaire. Ce sujet sera un des points principaux de la réunion informelle des ministres des Finances qui se tiendra les 20 et 21 avril 2007 à Berlin sous Présidence allemande. L'analyse des ministres comportera deux volets: une première analyse horizontale examinera la situation des finances publiques dans la zone euro, un deuxième volet comportera des analyses et recommandations pour chaque pays pris individuellement.

L'Eurogroupe s'est finalement penché sur le taux de change de l'euro, notamment face au dollar américain. Les ministres ont réaffirmé qu'«une volatilité excessive et des mouvements brusques des taux de change ne sont pas désirables pour la croissance économique», et le président Juncker de conclure que «nous examinerons les évolutions de près dans les semaines à venir».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» des 25 États membres de l'Union européenne, le 28 novembre 2006, le dernier sous Présidence finlandaise du Conseil de l'UE, a discuté des taux d'accises minima sur les boissons alcoolisées, sur le projet de directive concernant les franchises accordées aux voyageurs, le paquet TVA, la lutte contre la fraude fiscale. Il a également entendu un rapport sur l'avancement des travaux au niveau de l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés. D'autres discussions ont traité du fonctionnement des services financiers dans l'Union européenne.

Le Conseil a également adopté des conclusions en matière de réformes économiques, notamment en ce qui concerne la surveillance multilatérale dans le cadre du processus de Lisbonne et la réduction des charges administratives.

Jeannot Krecké à la réunion informelle des ministres des Sports à Bruxelles

28 novembre 2006

«Sans la Constitution européenne qui inscrivait le sport dans les traités européens, les ministres des Sports doivent s'impliquer tous les jours et redoubler leurs efforts pour que le sport soit reconnu à sa juste valeur par la politique européenne», a déclaré Jeannot Krecké à Bruxelles.

Le ministre des Sports a participé à la réunion informelle des ministres européens des Sports qui a eu lieu le 28 novembre 2006 sous Présidence finlandaise. Elle a donné suite à la sollicitation, entre autres du ministre luxembourgeois, d'organiser régulièrement de telles réunions au niveau ministériel.

Les ministres ont souligné l'importance du sport en soi, mais aussi dans ses dimensions sociale et économique. Ils ont notamment insisté sur son potentiel de création d'emplois par lequel il s'inscrit dans les objectifs de Lisbonne. Concernant son rôle sociétal, ils ont souligné que le sport renforçait la cohésion sociale par ses valeurs intégratrices et éducatrices. Aussi, par son large recours au volontariat, le sport favorise l'engagement citoyen. En plus, l'activité physique est un facteur évident de santé publique.

Les ministres ont donc unanimement salué l'initiative de la Commission d'élaborer un livre blanc sur le rôle du sport en Europe. Dans la lignée directe de la déclaration de Nice sur le sport en 2000, ce livre blanc poursuit trois objectifs: la prise en compte croissante par les politiques européennes de la valeur ajoutée du sport pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Union européenne (UE) dans le domaine social et économique; une meilleure et plus importante prise en considération des caractéristiques spécifiques du sport; l'intensification des relations entre l'UE avec tous les partenaires du monde sportif et les responsables gouvernementaux.

L'«étude indépendante sur le sport européen», axée sur le football et les

différents aspects du sport professionnel et commercial, a été présentée par son auteur José Luis Arnaut. Suite à cette présentation, le ministre des Sports, Jeannot Krecké, est intervenu pour insister sur la nécessité du droit européen de prendre en compte la spécificité du sport. Ainsi, pour le ministre luxembourgeois, si les compétitions les plus importantes mettent en concurrence des équipes nationales, l'UE ne peut ignorer cette réalité quand elle fixe les règles de libre circulation des sportifs. Cependant, s'il estime que les revendications des fédérations internationales devraient être prises en considération dans la mesure du possible, il ne demande pas moins que ce ne soit pas «à sens unique» et que ces fédérations prennent en compte à leur tour les impératifs de l'UE auxquels elles ne sauraient se soustraire.

Les ministres des Sports de l'UE ont profité de l'occasion pour féliciter leur homologue français, Jean-François Lamour, pour sa désignation comme vice-président de l'Agence mondiale antidopage.

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

4 décembre 2006

Le 4 décembre 2006, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles.

Les ministres ont d'abord discuté de la modernisation du code des douanes qui prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique pour les formalités de déclara-

tion d'importation, d'exportation et de transit. Jeannot Krecké s'est déclaré résolument en faveur de cette approche, car il s'agit d'un élément important en faveur de la compétitivité des entreprises. Même si les travaux restants relatifs à la simplification de ces procédures sont encore importants, le ministre a déclaré: «S'il y a des problèmes, on trouvera des solutions!»

Le débat sur le sujet de l'innovation, une des priorités de la Présidence finlandaise, a surtout visé l'amélioration du système des brevets. Au cours de la réunion, les ministres se sont mis d'accord sur des priorités stratégiques pour stimuler davantage l'innovation au sein de l'UE.

Les ministres ont par ailleurs discuté des interactions entre la compétitivité, l'énergie et la protection de l'environnement, et ce surtout dans le cadre du changement climatique. Jeannot Krecké a mis en avant l'importance d'une augmentation des moyens de recherche en faveur des technologies basées sur les énergies renouvelables.

Les ministres ont ensuite eu un échange de vues sur la récente communication de la Commission européenne au sujet du programme européen de simplification administrative, qui vise à réduire d'ici 2012 de 25% les charges administratives qui, en Europe, pèsent sur les entreprises.

Le Conseil a par ailleurs pris note du rapport d'avancement de la Présidence sur le dossier relatif au crédit aux consommateurs. Plusieurs délégations, dont le Luxembourg, ont fait état des difficultés qu'elles éprouvent avec le texte de la



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en conversation avec ses homologues finlandais et néerlandais, Mauri Pekkarinen et Karien van Gennip

proposition de directive qui, à leur avis, ne répond pas aux objectifs fixés par la Commission européenne. Ces derniers ont un niveau élevé de protection des consommateurs et un marché intégré des crédits à la consommation.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, informe sur les travaux du Conseil «JAI» des 4 et 5 décembre 2006

4-5 décembre 2006

Suite à sa participation au Conseil «Justice et affaires intérieures» de l'Union européenne qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2006 à Bruxelles, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a donné une conférence de presse pour informer sur les travaux de la réunion.

Selon Luc Frieden, les ministres de l'Intérieur et de la Justice se sont



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, lors de la conférence de presse suite au Conseil «JAI»

qu'après une période d'évaluation des systèmes dans chacun des 10 pays que le Conseil «JAI» se prononcera, unanimement et pays par pays, en automne 2007, sur la levée éventuelle des frontières Schengen, a précisé le ministre de la Justice qui veut que l'Europe reste une zone de liberté et de sécurité.

Pour ce qui est du traité de Prüm, qui vise à renforcer la coopération transfrontalière en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la migration illégale, le ministre Frieden a signalé que les ministres des sept États signataires du traité – l'Allemagne, la France, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche et le Luxembourg – se sont rencontrés en marge du Conseil pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du traité.

Luc Frieden, un des «pères» du traité, s'est réjoui du fait que quatre autres États membres de l'UE ont manifesté leur volonté d'adhérer à ce traité. Il s'agit de l'Italie,

de la Finlande, du Portugal et de la Slovénie. De plus, le ministre a signalé que la prochaine Présidence allemande du Conseil de l'UE a d'ores et déjà manifesté son intention de vouloir intégrer le traité de Prüm dans le cadre juridique de l'UE et d'en faire ainsi une politique communautaire.

Le Conseil «JAI» s'est mis d'accord sur la problématique du transfert de détenus entre les États membres. Pour les États membres, il s'agirait d'accueillir tous leurs ressortissants emprisonnés à l'étranger et d'assurer ainsi que les prisonniers soient détenus dans leur pays d'origine ou de résidence légale afin de faciliter leur réinsertion. Selon le ministre Luc Frieden, seule la Pologne n'a pas accepté le compromis et le dossier sera dès lors repris sous Présidence allemande au premier semestre 2007.

Les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont également évoqué le sujet des jeux vidéos à contenu extrêmement violent. Le Luxembourg y a défendu la position qu'il y a nécessité d'agir au niveau européen, a expliqué le ministre de la Justice, qui n'exclut pas de réglementer la vente de tels jeux au Luxembourg. Afin de contrer cette banalisation de la violence, Luc Frieden soumettra des propositions au Conseil de gouvernement.

Le Conseil «JAI» a également évalué l'avancement du programme de La Haye. Soulignant que «plus d'Europe signifie plus de sécurité et de liberté», le ministre Frieden a plaidé dans ce contexte pour l'amélioration des mécanismes de la prise de décision en matière de

justice et d'affaires intérieures et s'est prononcé en faveur du passage au vote à la majorité qualifiée.

Finalement, les ministres ont donné le feu vert à la mise en place d'une Agence européenne des droits fondamentaux de l'UE à Vienne, qui prendra le relais de l'Observatoire contre le racisme et la xénophobie. Pour le ministre Luc Frieden, il faut éviter avant tout de faire double emploi avec le Conseil de l'Europe, institution qui joue depuis longtemps un rôle considérable en la matière.

Entrevue de Nicolas Schmit avec le président du Comité économique et social européen, Dimitris Dimitriadis

7 décembre 2006

Le 7 décembre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a

reçu le président du Comité économique et social européen (CESE), Dimitris Dimitriadis.

Dimitris Dimitriadis, de nationalité grecque, vient d'être élu président du CESE pour un mandat de deux ans lors de la session constitutive de ce comité les 24, 25 et 26 octobre 2006. Dans le cadre de son premier déplacement à Luxembourg pendant son mandat, Dimitris Dimitriadis a rencontré également Vassilios Skouris, président de la Cour de justice des Communautés européennes, et Hubert Weber, président de la Cour des comptes européenne.

Lors de leur entrevue, Nicolas Schmit et Dimitris Dimitriadis ont évoqué, entre autres, les priorités du CESE pendant le mandat de Dimitris Dimitriadis et le rôle du CESE dans le processus législatif communautaire.

Par ailleurs, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration et le président du CESE se sont



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le président du Comité économique et social européen, Dimitris Dimitriadis

accordés à dire qu'il était important que les citoyens retrouvent confiance dans la politique en général et dans l'Union européenne en particulier. Ainsi, ils ont estimé que le CESE pourrait jouer un rôle important dans ce domaine, en faisant le lien entre les institutions de l'Union européenne et la société civile.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

11 décembre 2006

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» s'est réuni le 11 décembre 2006 à Bruxelles. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, y représentaient le Luxembourg.

Les ministres ont préparé le Conseil européen des 14 et 15 décembre. Ils ont débattu en particulier de l'élargissement, sur la base des rapports annuels de la Commission européenne. Ils ont également examiné, en séance publique, le programme de travail à 18 mois des futures Présidences allemande, portugaise et slovène du Conseil de l'UE.

Le Conseil a évoqué ensuite les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie.

Du côté des relations extérieures, les ministres ont débattu de plusieurs sujets de l'actualité internationale: les Balkans occidentaux, le dossier iranien, le Proche-Orient,



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, en conversation avec son homologue grecque, Dora Bakoyanni

l'Afghanistan. Les relations de l'Union avec la Chine figuraient également à l'ordre du jour.

En marge du Conseil s'est tenue une conférence d'adhésion avec la Croatie ainsi qu'un conseil de stabilisation et d'association avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles

14-15 décembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont participé au Conseil européen qui s'est tenu sous Présidence finlandaise les 14 et 15 décembre 2006 à Bruxelles.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également assisté à cette réunion, dont le thème principal était l'élargissement.

Création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice

Après le traditionnel échange de vues avec le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles, dont le mandat touchera à son terme en janvier 2007, les chefs d'État ou de gouvernement ont discuté de la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice et ont analysé les possibilités pour améliorer le processus décisionnel dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Rappelant que l'UE est confrontée aux attentes croissantes des citoyens en matière de criminalité transfrontalière, de terrorisme et de migrations, Jean-Claude Juncker a dit que «l'Europe des citoyens est

aussi celle de la sécurité et de la justice. C'est sur ces domaines que les citoyens veulent qu'on avance». Or le Conseil européen constate qu'il est difficile de répondre à ces attentes dans le cadre des procédures décisionnelles existantes. Dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois a rappelé que «le traité de Nice prévoit déjà la possibilité de prendre, dans certains cas, des décisions à la majorité qualifiée, tel que c'est aussi prévu par le traité constitutionnel».

Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a salué de son côté le fait que la politique d'immigration de l'UE ait figuré à l'ordre du jour du Conseil, preuve de l'importance accordée à ce sujet. Le Conseil a donc fait la synthèse des travaux entrepris au niveau européen au cours des derniers mois et a défini les orientations pour l'avenir. Selon Nicolas Schmit, les chefs d'État ou de gouvernement entendent renforcer le dialogue avec les pays tiers et améliorer la coopération entre États membres en matière de lutte contre l'immigration illégale.

Traité constitutionnel

Pour ce qui est du traité constitutionnel, les chefs d'État ou de gouvernement ont entendu une analyse des consultations menées par la Présidence finlandaise au cours des mois passés. À ce sujet, le Luxembourg et l'Espagne ont lancé une initiative commune visant à signaler qu'il appartient aujourd'hui aux 18 États membres ayant ratifié le traité, dont le Luxembourg et l'Espagne qui l'ont fait par la voie du référendum, de s'engager dans les débats et de ne pas accepter

de perte au niveau de la substance du texte. Après les discussions, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ainsi déclaré: «Ceux qui n'ont pas ratifié le traité n'ont pas seulement le droit de prendre note du 'non' français et néerlandais, mais aussi et surtout du 'oui' des 18 pays. Le public européen entend surtout les arguments de ceux qui ont dit 'non'. Nous devons maintenant présenter à nouveau les arguments de ceux qui ont dit 'oui'!»

«Beaucoup de pays ne veulent pas toucher à la substance du traité constitutionnel», a estimé le Premier ministre Juncker, avant d'ajouter que «la volonté de l'Allemagne est grande pour présenter avant la fin de sa Présidence une *road map* pour voir si un nouveau texte peut

être adopté avant les élections européennes de 2009». En tout cas, «nous n'acceptons pas un texte au rabais», a-t-il lancé comme avertissement.

Élargissement

Les Vingt-cinq ont eu un large débat sur tous les aspects des futurs élargissements de l'UE. Ils ont estimé que la stratégie pour l'élargissement doit être fondée sur la consolidation, la conditionnalité et la communication, conjuguée à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

Afin de permettre à l'UE de maintenir sa capacité d'intégration, les pays en voie d'adhésion doivent être disposés à assumer pleinement les obligations qui découlent



De gauche à droite: le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le ministre des Affaires étrangères finlandais, Erkki Tuomioja, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Premier ministre finlandais, Matti Vanhanen

de l'adhésion à l'UE, et l'Union, pour sa part, doit pouvoir fonctionner efficacement. Les conclusions de la Présidence soulignent que ces deux aspects sont essentiels pour gagner le soutien de l'opinion publique, qui devrait être mobilisée par une plus grande transparence et une meilleure communication.

Pour les chefs d'État ou de gouvernement, l'UE doit approfondir son propre développement et poursuivre le processus d'élargissement. Dans ce contexte, le Luxembourg a défendu la position que l'approfondissement de l'Union est une condition préalable à tout nouvel élargissement. Selon les propos du Premier ministre Jean-Claude Juncker, les pays du Benelux avaient proposé un texte qui stipulait que l'approfondissement devait précéder l'élargissement et que ce développement intérieur permettrait par la suite à l'UE de s'élargir davantage. Le texte disait par ailleurs que le rythme de l'élargissement devrait tenir compte de la capacité de l'Union à intégrer de nouveaux membres. «À part la Croatie, il est évident pour nous que d'autres élargissements ne sont que difficilement réalisables sans procéder au préalable à un réarrangement des institutions», a noté le chef du gouvernement luxembourgeois.

Relations extérieures

Les chefs de la diplomatie des pays membres de l'Union européenne ont discuté de leur côté du processus de paix au Moyen-Orient, de l'Iran, du Liban, ainsi que de l'Afrique, notamment du Soudan.

Ils ont adopté une série de déclarations portant principalement sur

le processus de paix au Moyen-Orient, sur le Liban, sur l'Iran, sur l'Afghanistan et sur les questions africaines.

Les Luxembourgeois et l'Union européenne dans l'enquête Eurobaromètre 2006

18 décembre 2006

L'enquête Eurobaromètre de l'automne 2006, que la Commission européenne vient de publier le 18 décembre 2006, porte non seulement sur les indicateurs clés des attitudes générales des citoyens de l'Union européenne à l'égard de cette dernière, mais aussi, pour la première fois, sur les valeurs et les questions de société qui font débat dans de nombreux États membres. Au Luxembourg, 500 résidents du Luxembourg ont été interrogés entre le 6 septembre et le 4 octobre 2006.

Dans l'Union européenne, les trois principaux indicateurs des attitudes générales face à l'Union européenne – le soutien à l'appartenance à l'UE (53%, -2), la perception des avantages de l'appartenance à l'UE (54%, pas de changement) et l'image de l'UE (46%, -4) – sont restés stables ou ont légèrement fléchi depuis le printemps 2006.

Au Luxembourg, 74% des personnes (+2%) pensent toujours que l'appartenance à l'Union européenne est une bonne chose, 9% que c'est une mauvaise chose (+1%).

Paradoxalement, le nombre de ceux qui estiment que leur pays a

bénéficié de son appartenance à l'Union européenne a diminué de 4% et se situe à 67%. Ceux qui croient que le pays n'a pas bénéficié de l'Union européenne sont passés de 20 à 27%.

53% des habitants du Luxembourg âgés de plus de 15 ans ont une image très positive (8%) ou assez positive (45%) de l'Union européenne, 1% de moins qu'au printemps. Le nombre de personnes qui ont une image négative est passé de 15 à 19%. En général, les opinions neutres ou les questions sans réponse diminuent, les réponses aux questions posées par les enquêteurs sont plus tranchées.

En ce qui concerne le niveau de confiance accordé à la Commission (48%, +1 pour l'UE), le Luxembourg est plus confiant avec 63% (+4%), et en ce qui concerne le Parlement (52% pour l'UE), le Luxembourg varie à peine avec également 63%.

Globalement, les répondants qui considèrent que les choses évoluent dans la bonne direction dans l'Union européenne sont plus nombreux que ceux qui ont cette opinion au sujet de leur propre pays (33% contre 28%). Pour le Luxembourg, c'est le cas contraire. Seulement 29% (-8) des résidents pensent que les choses dans l'Union européenne vont dans la bonne direction, alors que 41% (-8) pensent que les choses vont dans la bonne direction dans leur pays plus que dans le reste de l'Union européenne, même si leur nombre est en nette diminution. Et si dans l'Union européenne, 48% (+5) des citoyens de l'UE estiment que leur pays prend une mauvaise direction, les Luxembourgeois ne sont toujours que 36% (+7) à le

penser, tandis qu'ils sont 44% (+8) à penser cela de l'Union, nettement plus que dans le reste de l'UE, où globalement 33% (+6) des citoyens pensent que les choses vont dans la mauvaise direction.

Une large majorité de citoyens de l'UE se déclarent favorables à une politique étrangère commune (68% pour l'Union européenne, 72% pour le Luxembourg, tendance forte à la hausse) et à une politique commune en matière de sécurité et de défense (75% pour l'Union européenne, 85% pour le Luxembourg).

L'écart entre les partisans et les détracteurs d'un nouvel élargissement de l'Union dans les années à venir reste faible en UE, 46% des personnes interrogées y étant favorables et 42% opposées. Au Luxembourg, cet écart est par contre très important et inversé. Le nombre de personnes en faveur de l'élargissement est de 32% (+5), minoritaire bien qu'en augmentation, et le nombre de personnes qui s'y opposent est toujours important (64%) et sans grand changement.

Les trois valeurs qui représentent le mieux l'Union aux yeux de ses citoyens sont les droits de l'Homme (38%, 47% pour le Luxembourg), la démocratie (38%, 37% pour le Luxembourg) et la paix (36%, 45% pour le Luxembourg), tandis que les valeurs auxquelles ils attachent le plus d'importance à titre personnel sont la paix (52%, 59% pour le Luxembourg), le respect de la vie humaine (43%, 47% au Luxembourg) et les droits de l'Homme (41%, 47% au Grand-Duché).

La majorité des répondants (64%, 57% pour le Luxembourg)

s'accordent à dire que la libre concurrence est la meilleure garantie de prospérité économique et estiment que l'État intervient excessivement dans leur vie (62% pour l'UE, pour seulement 44% au Luxembourg, où l'on enregistre cependant une nette hausse des personnes qui estiment que l'État intervient trop dans leur vie).

La plupart des citoyens de l'Union, 49% contre 44%, désapprouvent le mariage homosexuel, alors qu'au Luxembourg, ils sont une nette majorité, 58%, à l'approuver, et 33% à le désapprouver. L'adoption d'enfants par des couples homosexuels est majoritairement rejetée en Europe avec 61%, y compris au Luxembourg, pourtant favorable au mariage homosexuel, avec 54%.

Europaforum: Nicolas Schmit dialogue avec les élèves du Lycée classique d'Echternach

18 décembre 2006

Le 18 décembre, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a discuté avec des élèves du Lycée classique d'Echternach (LCE) des sujets de la construction européenne. Pendant deux heures, le ministre a répondu aux questions et inquiétudes des classes de 12^e et 2^e. Le débat, dont l'objectif était d'expliquer le projet européen à des jeunes en leur accordant la parole, a été lancé par le directeur du LCE, Henri Trauffer, et animé par Marc Glesener, journaliste au *d'Wort*.

Pour le ministre Schmit, le projet du traité constitutionnel n'est pas encore mort. Il admet qu'il existe un certain malaise des citoyens par rapport à la construction européenne qui s'est exprimé en France et aux Pays-Bas par le «non» lors de deux référendums, et au Luxembourg à travers une minorité non négligeable qui a dit «non». Ces voix, qui ne sont pas nécessairement des voix contre l'UE en tant que telle, doivent être écoutées. De l'autre côté, 18 États membres ont approuvé le projet de Constitution et «on ne peut pas ignorer ces voix non plus».

Dans la situation actuelle, les politiques procèdent suivant ce que le Premier ministre Juncker appelle le principe de «l'ambiguïté constructive». Celui-ci suppose, afin d'avancer, que l'on encourage plutôt les accords entre les parties que de mettre en exergue les désaccords. Pour Nicolas Schmit, les flottements actuels préparent malgré tout des accords qui devront être trouvés après les élections dans de grands pays de l'Union européenne et qui donneront en 2007 à leurs gouvernements une nouvelle légitimité.

Dans ce contexte, le ministre a également évoqué le référendum luxembourgeois. À ses yeux, le «oui» a envoyé un message fort aux autres pays d'Europe, alors que la situation était défavorable, et permet aujourd'hui au Luxembourg de prendre ensemble avec l'Espagne, autre pays où le «oui» l'a emporté par voie référendaire, une initiative pour convaincre les pays qui n'ont pas encore ratifié le traité de le faire.

Une autre question des jeunes touchait à la capacité du petit État qu'est le Luxembourg de s'affirmer dans une Europe élargie. Nicolas Schmit a alors comparé la situation luxembourgeoise d'aujourd'hui à celle qui prévalait dans les années 1914 jusqu'à 1939. À cette époque, l'influence du Luxembourg sur la scène internationale était quasiment nulle et le pays était peu respecté. Cette donne a définitivement changé en 1952 avec le début de la construction européenne. Le Luxembourg, en tant que membre fondateur du projet européen, est désormais reconnu comme un interlocuteur respectable et respecté. Aujourd'hui, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker exerce la première présidence permanente de l'Eurogroupe. Les relations du Luxembourg avec l'Allemagne sont excellentes et le pays exerce une influence considérable auprès des nouveaux États membres. Ces exemples illustrent que «la petite taille du Luxembourg n'est pas un obstacle. Au contraire, c'est un réel avantage, car elle permet au pays d'être plus flexible».

Une jeune participante a interrogé le ministre sur les frontières de l'Union européenne. Le ministre a répondu que la définition de l'Union européenne comme entité géographique pose problème. L'Europe géographique est un vaste territoire qui englobe des pays comme la partie occidentale de la Russie, la Moldavie, la Biélorussie, l'Ukraine. Sans oublier la Turquie, dont 3% du territoire sont situés d'un point de vue géographique en Europe. L'Union européenne, par contre, est une entité qui n'est pas seulement basée sur

la géographie, mais surtout sur des valeurs politiques, sociales, économiques et culturelles, à savoir la démocratie, l'État de droit, le respect des droits fondamentaux, l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection des minorités ainsi que le primat du gouvernement civil sur les militaires. Le dernier point constitue par exemple un des obstacles à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, car l'armée y exerce encore une trop grande influence sur le gouvernement civil, dont l'influence était encore récemment visible lors des débats sur l'ouverture des ports et aéroports aux navires et avions de la République de Chypre.

Une multitude de questions posées par les élèves ont fait ressortir leurs préoccupations en matière d'économie, de protection sociale et d'emploi.

Nicolas Schmit a rassuré les jeunes participants en expliquant que «l'Union européenne constitue davantage une opportunité qu'un frein». Les ajustements qui ont été opérés ces dernières années sont dus à l'évolution de la scène mondiale et ne peuvent pas être imputés à l'Europe. Le nouvel environnement mondial se caractérise désormais par l'émergence de nouveaux acteurs financiers et de nouvelles puissances économiques et politiques comme la Chine et l'Inde. L'Europe doit s'adapter à ce nouveau contexte qui offre de grandes opportunités économiques. À l'heure actuelle, le Luxembourg s'adapte bien et connaît un taux de croissance supérieur à 5%, malgré l'introduction d'une harmonisation fiscale au niveau européen.

Concernant les angoisses des élèves en matière d'emploi, Nicolas Schmit a attiré l'attention des étudiants sur le fait que le problème au Luxembourg est souvent un problème de qualification du demandeur d'emploi. Là encore, le ministre a encouragé les élèves à saisir les occasions qui leur sont offertes pour se qualifier et s'affirmer sur le grand marché européen. Il a estimé que les Luxembourgeois doivent faire preuve de plus de flexibilité et de mobilité afin de rester compétitifs dans un environnement désormais devenu mondial. Dans ce contexte, il a évoqué l'apprentissage qui se poursuit tout au long de la vie du salarié.

Pour ce qui est des études à l'étranger et la mobilité estudiantine, le ministre a profité de l'occasion pour rappeler que le taux d'universitaires au Luxembourg est parmi les plus bas d'Europe. Il a incité les participants à entamer des études à l'étranger. À ses yeux, la mobilité des étudiants est largement encouragée au niveau européen. Le programme Erasmus, par exemple, permet aux jeunes d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger en leur accordant une aide financière importante. Et c'est également l'Union européenne qui garantit l'accès des étudiants aux universités étrangères.

À la fin du débat, les étudiants étaient invités à s'exprimer sur la question suivante: «Que changeriez-vous si vous étiez le chef de l'Union européenne?» Certaines réponses données par les élèves concernaient l'école: «encourager les jeunes à étudier davantage, encourager les professeurs à parler davantage du projet européen». D'autres souhaitaient «faire entrer

plus d'États membres dans l'Union européenne». Et, enfin, certaines réponses ont abordé des débats en cours au Luxembourg: «Au lieu de s'engager dans des polémiques douteuses sur la nature du drapeau luxembourgeois, les hommes politiques feraient mieux de s'attaquer aux vrais problèmes du pays.»

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

19-21 décembre 2006

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 19 et 20 décembre 2006. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, et la secrétaire d'État Octavie Modert.

À cette occasion, le Conseil a pu adopter, après de longues heures de négociations, le règlement qui fixe les captures totales autorisées et les quotas de la pêche européenne pour l'année 2007.

Dans le domaine de l'agriculture, les ministres de l'Agriculture sont parvenus à une orientation générale sur la proposition de règlement du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Ce règlement sera adopté formellement après que le Parlement européen aura rendu son avis, ce qui est prévu pour mars 2007. Différentes inquiétudes ont été exprimées par les délégations et seront prises en compte dans le

texte finalisé, notamment le principe que des produits biologiques ne contiennent pas d'OGM, à l'exception d'une présence accidentelle aussi réduite que possible. En outre, la Commission présentera un rapport sur la mise en œuvre de ce règlement, où l'extension du champ d'application à la restauration collective sera analysée, de même que l'interdiction de l'utilisation d'OGM et la faisabilité d'un seuil de tolérance spécifique pour l'agriculture biologique en ce qui concerne la contamination accidentelle par des OGM.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a en premier lieu remercié les Présidences autrichienne et finlandaise pour leurs efforts et a indiqué que le Luxembourg peut souscrire à l'orientation générale proposée.

Il a souligné que le souhait de tous était une absence totale d'OGM dans l'agriculture biologique. Mais au vu des difficultés et des coûts que ceci représenterait pour le secteur, le Luxembourg pourrait marquer son accord quant à l'adoption, dans une première phase, des mêmes règles pour la présence accidentelle d'OGM et pour l'étiquetage que celles en vigueur dans l'agriculture en général. Au sujet de la restauration collective, le ministre Fernand Boden a fait part de sa préférence pour des règles communautaires, ceci afin d'éviter de trop fortes différences d'un État membre à l'autre et pour accroître la confiance des consommateurs.

Après ce débat, le Conseil a pris note de la présentation de la part de la commissaire Mariann Fischer Boel de la nouvelle organisation

commune de marché (OCM) unique. Cette proposition vise à simplifier la politique agricole commune en remplaçant les 21 OCM existantes par une seule. Cette nouvelle OCM devrait être applicable au début de la campagne de commercialisation 2008/2009.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les ministres de l'Agriculture européens ont pris note de l'état des travaux concernant le paquet sur les produits phytosanitaires et du rapport de la part du commissaire Markos Kyprianou sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la grippe aviaire en Europe et dans le monde. Le commissaire a soutenu qu'il faut rester vigilant, même si la maladie semble être sous contrôle dans l'Union européenne et dans la plus grande partie des pays tiers.

Finalement, les ministres de l'Agriculture européens ont approuvé une déclaration au sujet des conditions vétérinaires pour l'exportation vers la Russie et ont pris note de la nécessité d'une solution communautaire pour les futures négociations avec la Fédération de Russie. Le Conseil a été informé des résultats positifs des discussions que le commissaire Markos Kyprianou a menées le 19 décembre 2006 avec le ministre de l'Agriculture russe, Alexei Gordeiev. L'accord ainsi obtenu devrait être une garantie suffisante pour éviter la suspension par la Russie des importations UE d'origine animale et il sera signé formellement à la mi-janvier 2007.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Réactions du Luxembourg au conflit au Liban

Juillet 2006

19 juillet 2006: le Luxembourg débloque une enveloppe de 125 000 euros pour les populations civiles affectées par les hostilités au Liban

En réponse à la crise humanitaire provoquée auprès des populations civiles par la récente intensification des hostilités entre Israël et le Liban, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a décidé de débloquent une enveloppe initiale de 125 000 euros afin de contribuer à l'appel d'urgence lancé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) le 18 juillet à Genève.

Les fonds seront utilisés pour renforcer les capacités opérationnelles du CICR et de la Croix-Rouge libanaise et pour acheminer du matériel de premier secours vers les populations déplacées par les opérations militaires ou bloquées dans des villages isolés par le réseau routier détruit.

26 juillet 2006: le Luxembourg débloque une aide humanitaire de 625 000 euros en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des réfugiés victimes de ce conflit

Dans le contexte de la crise humanitaire qui touche quelque 700 000 personnes au Liban et dans les pays voisins, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a décidé de débloquent une enveloppe de 625 000 euros afin de contribuer aux programmes d'aide humanitaire d'urgence mis en œuvre par plusieurs de ses partenaires au Liban et dans les pays voisins.

En réponse à l'appel consolidé lancé par les Nations unies à New York le 24 juillet 2006, le Luxembourg contribuera ainsi à hauteur de 250 000 euros aux programmes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et du Programme alimentaire mondial.

Par ailleurs, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a également décidé d'allouer une deuxième contribution de 125 000 euros au Comité international de la Croix-Rouge. Cette deuxième contribution vient s'ajouter à une première contribution de 125 000 euros allouée au CICR en date du 19 juillet 2006.

Le montant total de l'aide humanitaire alloué par le Luxembourg aux victimes du conflit au Liban est donc de 750 000 euros.

31 juillet 2006: Jean Asselborn appelle à une «cessation immédiate et durable des hostilités» au Liban

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est prononcé en faveur d'une «cessation immédiate et durable des hostilités» au Liban lors d'un point de presse à l'Hôtel Saint-Maximin le 31 juillet 2006.

«Seulement un cessez-le-feu permanent peut créer les conditions nécessaires pour résoudre la crise actuelle», a-t-il déclaré à la veille d'une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Bruxelles, consacrée entièrement à la situation au Proche-Orient.

Évoquant le bombardement récent de la ville de Cana, au sud du Liban, le ministre s'est dit «extrêmement choqué et bouleversé» par la mort d'au moins 52 civilistes, principalement des enfants, dans ces attaques. «Je condamne avec la plus grande fermeté cette frappe meurtrière», a-t-il déclaré, et de rappeler que toutes les parties au conflit avaient l'obligation de respecter le principe de proportionnalité dans toute opération militaire pour éviter la souffrance aux populations civiles. «La loi humanitaire internationale est claire en ce qui concerne l'obligation suprême de protéger les civils durant les hostilités», a noté le ministre.

Évoquant ses attentes en vue de la réunion ministérielle à Bruxelles le 1^{er} août 2006, Jean Asselborn a annoncé que le Luxembourg s'engagerait en faveur d'un «appel clair à l'adresse des deux parties pour faire cesser les hostilités» et de «donner une chance à la diplomatie et aux négociations» pour trouver une solution durable au conflit. «L'Union européenne est prête à aider les acteurs à parvenir à un cessez-le-feu permanent», a-t-il affirmé. La réunion sera également l'occasion d'aborder les aspects humanitaires de la crise, y compris l'acheminement de l'aide humanitaire internationale vers les populations concernées, a ajouté le ministre.

Appelant toutes les parties à la désescalade, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a esquissé les principaux éléments qui, à ses yeux, pourraient permettre une sortie de la crise:

- un arrêt immédiat des hostilités;
- le déploiement d'une force multinationale «efficace» et mandatée par le Conseil de sécurité des Nations unies;
- la libération des soldats israéliens enlevés et le règlement de la question des prisonniers libanais détenus en Israël;
- la poursuite des efforts diplomatiques pour aborder les causes profondes du conflit, notamment dans le contexte de la pleine application des accords de Taëf et la mise en œuvre de la résolution 1559 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le ministre a souligné que parmi les exigences de la résolution 1559 du Conseil de sécurité figuraient notamment le démantèlement de toutes les milices, y compris le Hezbollah, et l'extension de l'autorité du gouvernement libanais sur tout son territoire.

S'agissant de la mise en place d'une force internationale au Liban, Jean Asselborn a précisé que celle-ci ne pourrait être déployée qu'avec «l'accord préalable des parties concernées».

Finalement, le ministre a rappelé que le Luxembourg avait déjà alloué 750 000 euros aux victimes du conflit actuel au Liban, dont 500 000 euros par le biais du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, et 250 000 euros à travers le Comité international de la Croix-Rouge.

Introduction du passeport biométrique au Luxembourg le 28 août 2006

22 août 2006

Le 22 août 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, ont donné une conférence de presse au sujet de l'introduction du passeport biométrique au Luxembourg le 28 août 2006.

Le nouveau passeport biométrique avec puce électronique est décrit en détail dans le règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant règlement d'exécution de la loi du 14 avril 1934, concernant les passeports biométriques, les titres de voyage pour étrangers, apatrides et réfugiés et l'établissement d'un droit de chancellerie pour les légalisations d'actes.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères a expliqué tout d'abord les raisons de l'introduction du passeport biométrique. À un moment où les personnes peuvent librement circuler à l'intérieur de l'espace Schengen, il est important de les contrôler aux frontières de cet espace et de vérifier si leurs documents de voyage sont authentiques. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, il est par ailleurs indispensable que les passeports ne puissent pas être copiés, a indiqué Nicolas Schmit.

Mais l'introduction du passeport biométrique répond également à un règlement du Conseil de l'UE qui établit des normes pour les



Le ministre Jean Asselborn lors de la conférence de presse



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, présentent le passeport biométrique

éléments de sécurité et les éléments biométriques devant être inclus dans les passeports et les documents de voyage délivrés par tous les États membres de l'Union.

À partir du 28 août 2006, l'image faciale et les données alphanumériques (le nom, la date de naissance, la taille, la couleur des yeux, etc.) du détenteur du passeport seront ainsi stockées sur une puce électronique qui ne peut être lue que par des machines spécifiques.

L'incorporation des empreintes digitales dans le support électronique doit être réalisée par les États membres dans une deuxième phase (à partir de juin 2009), a ajouté Nicolas Schmit.

L'introduction du passeport biométrique va de pair avec un certain nombre de changements:

Comme par le passé, les demandes d'obtention d'un passeport parvien-

dront au bureau des passeports via les communes. Néanmoins, la photo du demandeur doit désormais répondre à certains critères plus stricts.

Les enfants ne pourront plus être inscrits dans le passeport des parents, mais auront besoin de leur



Depuis août 2006, l'image faciale et les données alphanumériques du détenteur du passeport sont stockées sur une puce électronique

propre passeport. Pour les enfants de moins de 4 ans, celui-ci sera valable pour deux ans.

Pour les enfants de plus de 4 ans ainsi que pour les adultes, la durée de validité du passeport est de cinq ans. Par ailleurs, il ne sera plus possible de proroger un passeport biométrique.

Le montant à régler pour la délivrance d'un passeport biométrique est fixé à 30 euros (20 euros pour les passeports valables pour deux ans). La preuve de paiement doit être apportée par le demandeur lors de l'introduction de sa demande auprès de la commune. Il s'agit ainsi de garantir que les demandeurs viennent effectivement retirer leur document. Le bureau du passeport a en effet constaté qu'un certain nombre de passeports ne sont jamais retirés par les demandeurs.

Nicolas Schmit a souligné en outre que les passeports en circulation et émis avant l'introduction du passeport biométrique resteront valables,

mais uniquement jusqu'à leur première date d'expiration. Ils ne pourront donc plus être prorogés après le 28 août 2006.

Lors de la conférence de presse, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a souligné que le nouveau passeport constitue le premier document biométrique établi pour les Luxembourgeois.

Il a expliqué ensuite les différents volets informatiques relatifs à la délivrance d'un passeport biométrique, de la saisie des données à la signature électronique du passeport par le bureau des passeports. Il a insisté dans ce contexte sur le fait que, pour des raisons de protection des données, les données biométriques ne sont stockées que ponctuellement (un mois) dans la base de données spécifique du ministère des Affaires étrangères. La photo, unique élément biométrique, est ainsi supprimée un mois après délivrance du document.

Selon le ministre Wiseler, le grand avantage de ce nouveau passeport réside dans le fait que les informations relatives au détenteur du passeport se trouvent trois fois sur le document, ce qui complique considérablement toute tentative de fraude.

Jean Asselborn à la semaine ministérielle de l'Assemblée générale des Nations unies à New York

18-22 septembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a assisté du 18 au 22 septembre 2006 à la semaine ministérielle de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York.

Le 18 septembre, Jean Asselborn s'est adressé à l'Assemblée générale de l'ONU à l'occasion de la réunion à haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Dans son intervention à la tribune des Nations unies, le chef de

la diplomatie luxembourgeoise a mis en exergue l'engagement de l'Union européenne et de ses pays membres aux côtés des pays les moins avancés.

Rappelant que le gouvernement luxembourgeois «poursuit depuis 1992 une politique volontariste et cohérente de coopération au développement», le ministre a souligné que le Grand-Duché figure depuis l'année 2000 parmi les rares pays qui respectent leur engagement international de réserver au moins 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. «En fait, le Luxembourg fait mieux: l'aide aux pays en développement en pourcentage du RNB s'est chiffrée en 2005 à 0,82% et continuera à augmenter pour atteindre dans les années à venir 1% du RNB», s'est félicité Jean Asselborn.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU



Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec son homologue d'Arabie saoudite, le prince Saoud Al-Fayçal

Le ministre a souligné qu'au-delà de l'aspect purement quantitatif de la coopération au développement, le Luxembourg mène «un dialogue de tous les jours» avec ses partenaires pour mieux identifier les priorités telles que définies dans les stratégies nationales de développement dans les pays cibles. Et d'insister que «des relations à pied d'égalité entre partenaires pour le développement» sont indispensables pour mener une action efficace, capable de diriger l'aide vers les populations les plus pauvres et susciter «un sens fort de l'appropriation» par les communautés ciblées.

Parlant des progrès atteints au cours des cinq dernières années, le Vice-Premier ministre a mis en valeur l'engagement politique des pays membres de l'Union européenne, décidé sous Présidence luxembourgeoise en mai 2005, de porter leur aide aux pays en développement à 0,56% du RNB en 2010 et de l'augmenter à 0,7% en 2015.

Finalement, le ministre a confirmé que le Luxembourg a dédié en 2004 plus de 0,3% de son RNB aux pays moins avancés, remplissant ainsi sa promesse faite à Bruxelles en 2001 de réserver entre 0,15 et 0,20% de son RNB à cette fin. «Les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et du développement local sont les secteurs prioritaires de notre coopération», a informé le ministre.

En marge de la semaine ministérielle à l'ONU, Jean Asselborn a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer la présidente de la 61^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, Haya Rashed Al Khalifa du Royaume de Bahreïn, ainsi que le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Liban, Terje Roed-Larsen.

Au cours de son séjour à New York, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également eu des entrevues bilatérales avec ses homologues d'Arabie saoudite, du Kazakhstan, du Burundi, d'Irak, de Mongolie, d'Ukraine, du Costa Rica, du Guatemala, du Mexique, d'Islande, de l'ancienne République yougoslavie de Macédoine et de Jordanie.

Des rencontres avec les 25 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, et le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, ont eu lieu en marge du débat de l'Assemblée générale. Le 21 septembre a eu lieu la réunion des chefs de la diplomatie des pays membres de l'OTAN.

Le 22 septembre, le Vice-Premier ministre a prononcé le discours du Luxembourg devant l'Assemblée générale de l'ONU (voir page 333).

Le ministre Jean Asselborn a par ailleurs profité de son séjour aux États-Unis pour accepter une invitation de la Sacred Heart University pour prononcer, le 18 septembre, un discours sur les relations transatlantiques devant les étudiants de cette université au Connecticut.

Entrevue de Nicolas Schmit avec le président du Comité des relations extérieures de la commission Politique étrangère et de la Sécurité nationale du Parlement iranien, Mahmoud Mohammadi

11 octobre 2006

Le 11 octobre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu le président du Comité des relations extérieures de la commission Politique étrangère et de la Sécurité nationale du Parlement iranien, Mahmoud Mohammadi, à la tête d'une délégation du Parlement iranien. Cette visite s'inscrit dans le cadre du déplacement en Europe de Mahmoud Mohammadi, qui a rencontré des représentants du Parlement européen les 9 et 10 octobre à Bruxelles.

Lors de leur réunion, Nicolas Schmit et Mahmoud Mohammadi ont eu un échange de vues sur le dossier nucléaire iranien. À cette occasion, Nicolas Schmit a souligné l'importance du dialogue entre



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, avec le président du Comité des relations extérieures de la commission Politique étrangère et de la Sécurité nationale du Parlement iranien, Mahmoud Mohammadi

l'Union européenne et l'Iran et l'intérêt mutuel des deux parties à coopérer de manière constructive à ce dossier. Le ministre délégué a cependant regretté que les négociations entre le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, et le négociateur iranien Ali Larjani n'aient jusqu'à présent pas abouti à des résultats concrets. Tout en soulignant le droit de l'Iran à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le ministre a rappelé que cette utilisation devrait se faire dans le strict respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Enfin, le ministre a estimé que, compte tenu de l'absence de progrès dans les négociations, notamment en ce qui concerne une suspension des activités d'enrichissement et de retraitement comme exigée par l'Agence internationale de l'énergie atomique et rendue obligatoire par la RCSNU 1696, la question est

dorénavant devant le Conseil de sécurité, qui devra se prononcer sur l'adoption de mesures sur base de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations unies.

Il a exprimé l'espoir que l'Iran pourra encore donner un signal fort et montrer sa disponibilité à trouver une solution négociée sur base des propositions qui ont été soumises le 1^{er} juin 2006.

Déclaration de politique étrangère 2006

21 novembre 2006

Le 21 novembre 2006, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a prononcé la traditionnelle déclaration de politique européenne et étrangère à la tribune de la Chambre des députés.

Ce fut l'occasion de faire un tour d'horizon des événements politiques qui ont marqué l'année 2006 aux niveaux européen et international, et d'identifier les défis à relever en matière de politique étrangère.

En guise d'introduction, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné les principales constantes de la politique étrangère du Luxembourg: l'engagement pour la paix et la sécurité, la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, le soutien à la démocratie, les droits de l'Homme et le développement durable, ainsi que la volonté d'assumer sa part de responsabilité globale et la poursuite d'une approche multilatérale. «Ces objectifs de base et principes se reflètent dans notre engagement pour l'intégration européenne, qui constitue un noyau central de notre politique étrangère», a déclaré le ministre.

Plaidant pour une «nouvelle dynamique» dans l'intégration de l'Europe, Jean Asselborn s'est félicité du vaste débat public lancé au Luxembourg dans le cadre de la période de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, qui devrait permettre de rapprocher le projet européen des citoyens. «L'Europe a évidemment besoin de résultats dans sa politique d'innovation, au niveau de la formation et de la coopération entre écoles, universités et entreprises, dans un effort de maintien et d'affirmation de sa compétitivité internationale», a-t-il estimé.

Évoquant les autres défis à relever par l'Union européenne dans les prochaines années, le ministre des Affaires étrangères a notamment souligné le besoin de rendre plus

cohérente la politique étrangère et de sécurité commune, de passer de l'unanimité à la majorité qualifiée pour les décisions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, et de se doter d'une politique énergétique commune.

Concernant l'avenir du traité constitutionnel, le ministre a fait savoir que le Grand-Duché restait attaché à tous les éléments du texte approuvé par le peuple luxembourgeois via référendum. «Bien sûr, je me réjouirais si on devait parvenir à enrichir le texte d'éléments sociaux supplémentaires, d'une base commune de droits sociaux», a-t-il précisé, tout en signalant que ce sera la tâche de la Présidence allemande d'élaborer un consensus lors du Conseil européen de juin 2007 sur une direction commune à prendre dans ce dossier.

Au sujet de l'élargissement de l'Union européenne, le ministre s'est félicité de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en tant que membres de plein droit à l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007. En même temps, il a encouragé les deux pays à poursuivre leurs efforts en matière de réformes pour éviter une éventuelle suspension temporaire de certains droits liés à l'adhésion.

En réponse au scepticisme d'une partie des citoyens face à l'élargissement, Jean Asselborn a mis en exergue les aspects positifs de la poursuite de l'unification du continent européen. Selon le ministre, le processus de l'élargissement a permis d'étendre la sphère de la paix et de la stabilité à toute l'Europe. Il a rappelé que l'élargissement revêt une importance toute particulière pour les petits pays tels que



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de la traditionnelle déclaration de politique européenne et étrangère à la tribune de la Chambre des députés

le Luxembourg. «Quand l'Union européenne devient plus grande et plus forte, nous le devenons aussi», a-t-il déclaré. Et d'ajouter que l'économie profitait d'ores et déjà des effets bénéfiques de l'élargissement, tant au niveau national qu'euro-péen.

Le Vice-Premier ministre s'est également prononcé sur les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie. «La Croatie a fait d'importants progrès dans la mise en œuvre de l'acquis communautaire, mais des efforts supplémentaires sont indispensables, notamment dans les domaines de la protection des minorités, de la justice et de la lutte contre la corruption», a-t-il estimé. Pour ce qui est de la Turquie, Jean Asselborn a souligné que le processus de réforme ne progressait plus que lentement et il a insisté sur la nécessité d'efforts substantiels, notamment dans le domaine de la liberté d'expression. Il a également attiré l'attention sur l'obligation

des autorités turques d'appliquer intégralement l'extension de l'union douanière à tous les pays membres de l'Union européenne. Dans ce contexte, le ministre a regretté que la Turquie continue de bloquer l'accès des navires et avions chypriotes à ses ports et aéroports.

Du côté des relations extérieures de l'Union européenne, Jean Asselborn a plaidé pour un approfondissement de la coopération avec les pays à proximité de l'UE à travers la politique européenne de voisinage. Il s'est également prononcé en faveur d'un renforcement des partenariats existants avec la Russie et la Chine.

Évoquant les nombreuses missions de l'Union européenne dans le monde, symboles visibles des avancées de l'UE en matière de gestion de crises et de politique étrangère commune, le ministre a tenu à rappeler la participation du Luxembourg aux missions au Congo, au Liban

et à Rafah (au point de contrôle entre l'Égypte et la bande de Gaza). Pour assumer pleinement son rôle croissant d'acteur mondial, l'Union européenne doit «améliorer les instruments et la cohérence de sa politique, mais aussi poursuivre ses discussions institutionnelles», a estimé le ministre.

En parlant des nombreux défis auxquels est confrontée la politique étrangère de l'Europe, le chef de la diplomatie a notamment souligné la conclusion prochaine des négociations sur le futur statut du Kosovo, la relance du processus de paix au Proche-Orient, les dossiers nucléaires iranien et nord-coréen ainsi que la crise au Darfour.

Les États-Unis et l'Europe peuvent, ensemble et en coopération avec les institutions internationales, constituer une «force formidable» dans la recherche d'une solution aux conflits internationaux, que ce soit au Proche-Orient, dans les Balkans, en Afrique ou en Amérique latine, a poursuivi le ministre. En même temps, il a exprimé l'espoir que les États-Unis et l'Europe s'accorderont bientôt à nouveau sur l'interprétation du droit humanitaire international. «Au cours des dernières années, la politique américaine dans ce domaine a pris une direction que l'Union européenne ne peut guère comprendre. La lutte contre le terrorisme ne peut être menée aux dépens des droits de l'Homme», a-t-il averti.

Le multilatéralisme constitue, à côté de l'engagement en faveur de l'intégration européenne, le deuxième pilier sur lequel repose la politique étrangère du Luxembourg. Selon le ministre, l'Organisation des

Nations unies demeure la «référence fondamentale pour la construction des relations internationales sur une nouvelle base».

Le Vice-Premier ministre a rappelé l'engagement de longue date du Luxembourg en faveur d'un renforcement du rôle des Nations unies. Ce soutien du Luxembourg aux objectifs et principes de la charte de l'ONU s'est concrétisé sur le terrain, notamment par sa participation aux missions de maintien de la paix; à travers sa politique active en matière de développement, le Luxembourg étant un des cinq pays membres de l'ONU à consacrer plus de 0,7% de son PIB à l'aide publique au développement; et par sa participation dans les organes et agences spécialisées des Nations unies.

En mars 2001, le Luxembourg a annoncé sa candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014. En tant que membre fondateur des Nations unies, le Luxembourg doit aussi être prêt à assumer cette responsabilité au sein de l'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, a souligné le chef de la diplomatie. «En amont du désir de servir la communauté internationale, cette candidature est également dans l'intérêt du Luxembourg: la manifestation de notre disposition à partager la responsabilité pour la paix et la sécurité dans le monde servira à renforcer notre visibilité au sein de l'Union européenne et au-delà», a-t-il déclaré.

À côté des Nations unies, le Vice-Premier ministre a mis l'accent sur la participation du Luxembourg aux travaux d'autres organisations

internationales et régionales, telles que le Conseil de l'Europe, l'OTAN et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Selon le ministre, les négociations au sein de l'OMC démontrent que la coopération multilatérale ne peut se limiter aux seuls domaines de la sécurité et de la défense. «Des règles internationales claires pour le commerce international sont dans notre intérêt: un accord global et multilatéral est préférable à une série d'accords bilatéraux», a-t-il affirmé. Dans ce contexte, le ministre a émis l'espoir qu'il sera possible de relancer le cycle de négociations de Doha en 2007.

Enfin, Jean Asselborn a abordé la question de la présence des institutions européennes au Luxembourg. Le ministre a rappelé que le Grand-Duché mène depuis les années 1950 une politique active du siège, qui renforce la visibilité et le prestige du pays sur la scène internationale. Les nombreux chantiers sur le plateau du Kirchberg, qui hébergera le nouvel et impressionnant ensemble d'institutions européennes, témoignent de ces efforts, qui seront poursuivis avec la même vigueur dans les années à venir, a indiqué le ministre des Affaires étrangères.

Jean Asselborn participe au 14^e Conseil ministériel de l'OSCE

4-5 décembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 4 décembre 2006 aux travaux du 14^e



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, avec son homologue d'Azerbaïdjan, Vartan Oskanian

Conseil ministériel de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE). Le Conseil ministériel de l'OSCE, qui réunit tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, ainsi que les États-Unis d'Amérique et le Canada, a eu lieu cette année sous Présidence belge à Bruxelles les 4 et 5 décembre 2006.

Dans son intervention devant le Conseil, le Vice-Premier ministre a mis en exergue trois principaux défis qui se posent à l'OSCE et à ses 56 États membres: rendre l'organisation plus efficace dans son fonctionnement, renforcer son acquis en matière de prévention de conflits et intensifier les efforts pour stabiliser et résoudre des conflits existants.

Rappelant que l'OSCE existe déjà depuis 12 ans en tant qu'organisation internationale, le Vice-Premier ministre a souligné le besoin de doter l'organisation d'une capacité juridique externe adéquate avant la

fin 2007. L'absence de personnalité ou de capacité juridique propre présente des «inconvenients incontestables» dans les relations de l'OSCE avec d'autres acteurs et soulève «des problèmes importants de responsabilité», a affirmé le ministre.

Parlant de l'acquis de l'OSCE en matière de prévention des conflits, le ministre a plaidé pour une compréhension «large» de ce terme qui associerait à la dimension politico-militaire aussi bien la dimension humaine et les droits de l'Homme que la dimension économique et environnementale.

Concernant la solution des conflits existants, Jean Asselborn a estimé que certains développements récents en Géorgie, au Haut-Karabagh, en Transnistrie et en Ossétie du Sud «ne contribuent pas à trouver une solution à ces conflits «gelés». Tout en saluant les efforts des émissaires de l'OSCE, le ministre a tenu à rappeler qu'il appartenait à la fin du compte aux parties concernées, «et à elles seules», de franchir «le pas décisif» dans la recherche d'une solution durable pour ces conflits.

Pour ce qui est des nouvelles responsabilités qui pourraient incomber à l'OSCE au cours des prochaines années, le ministre a particulièrement mis l'accent sur la région des Balkans occidentaux. En Bosnie-Herzégovine, l'OSCE pourrait voir son importance augmenter lorsque le bureau du haut représentant fermera ses portes en 2007. Au Kosovo, l'OSCE doit se tenir prête pour assumer, en coopération avec l'Union européenne, de nouvelles responsabilités dans le cadre de la

mise en œuvre des décisions sur le futur statut du Kosovo, a estimé Jean Asselborn.

La réunion ministérielle de l'OSCE a par ailleurs permis au chef de la diplomatie luxembourgeoise de mener des consultations bilatérales avec ses homologues de Moldavie, d'Azerbaïdjan, d'Arménie et du Monténégro.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Porto

7-8 décembre 2006

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite à Porto du 7 au 8 décembre 2006, où il a eu l'occasion de rencontrer son homologue portugais et de participer au septième congrès du Parti socialiste européen.

La rencontre avec le chef de la diplomatie portugaise, Luis Amado,



Le Vice-Premier ministre Jean Asselborn en compagnie de la candidate socialiste à la Présidence de la République française, Ségolène Royal, à Porto



Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, la ministre allemande au Développement, Heidemarie Wiecek-Zeul, et le ministre de la Défense et des Affaires étrangères portugais, Luis Amado, lors d'une table ronde intitulée «Global Challenges for Progressive Politics» à Porto

a permis de faire le point sur les grandes lignes de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne qui aura lieu au deuxième semestre 2007. Les deux ministres ont convenu de revenir sur ce sujet dans les prochains mois lors d'une nouvelle entrevue bilatérale.

À Porto, le Vice-Premier ministre s'est également entretenu avec la candidate socialiste à la Présidence de la République française, Ségolène Royal. À cette occasion, il a invité Ségolène Royal à effectuer une visite au Luxembourg dans les prochains mois.

Le 8 décembre, Jean Asselborn et la ministre allemande au Développement, Heidemarie Wiecek-Zeul, ont présidé une table ronde intitulée «Global Challenges for Progressive Politics», à laquelle ont également participé – parmi d'autres personnalités – Luis Amado et le président de Serbie, Boris Tadic.

Comment établir un nouvel ordre international pouvant garantir des conditions propices pour un dialogue entre les civilisations respectueuses et couronné de succès? Tel était le thème central autour duquel s'est développée la discussion.

Prenant pour exemple la situation au Moyen-Orient, en Afrique ou encore dans le pourtour méditerranéen, les participants ont partagé l'avis que, pour relever les défis actuels, il s'agissait d'engager un vrai dialogue entre les cultures sur base d'un ensemble de valeurs communes et partagées. Dans ce contexte, l'Europe devrait jouer pleinement son rôle d'acteur global et œuvrer en faveur de la paix partout dans le monde, ont-ils estimé.

Le ministre Jean Asselborn a notamment identifié plusieurs orientations qui devaient être mises en exergue. Premièrement, la paix globale ne

peut que passer par une solution du conflit au Moyen-Orient. L'UE doit plaider en faveur de l'instauration d'un dialogue entre les civilisations englobant toutes les composantes qui constituent la richesse des cultures, car exclure certaines d'entre elles restreindrait de manière regrettable un dialogue qui doit être aussi riche que possible. Il importe également de miser sur la relance du multilatéralisme. Finalement, la ministre a souligné la nécessité d'une Europe forte et intégrée, capable de répondre aux aspirations de ses citoyens.

AGRICULTURE

Fernand Boden et Octavie Modert présentent la politique du développement rural 2007-2013

23 novembre 2006

Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, ont présenté le 23 novembre 2006 leur politique de développement rural pour la période de programmation 2007-2013, qui s'appuie sur le plan stratégique national et le programme de développement rural.

Le plan stratégique national a été élaboré dans le cadre d'une concertation étroite entre le secteur agricole, les autorités et organismes nationaux et la Commission européenne.



Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et la secrétaire d'Etat Octavie Modert lors de la présentation de la politique du développement rural

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET COMMUNES

Conférence sur «Les communes et la mobilité douce»

21 septembre 2006

En date du 21 septembre 2006, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ont assisté à Moutfort à la conférence intitulée «Les communes et la mobilité douce».

La politique de développement rural se focalise sur quatre priorités, à savoir:

- améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier (en soutenant les investissements réalisés par les exploitants et les jeunes agriculteurs ou l'agriculture biologique, en améliorant la rentabilité des propriétés forestières...);
- améliorer l'environnement et l'espace rural (en soutenant l'activité agricole dans les zones défavorisées ou l'entretien de l'espace naturel et du paysage...);
- améliorer la qualité de vie en milieu rural et diversifier l'économie rurale (en développant les services et infrastructures, comme les activités artisanales et touristiques, en développant les infrastructures de garde pour enfants, en favorisant les initiatives de formation professionnelle...);

• l'axe Leader, qui vise à mettre en œuvre des stratégies locales en matière de développement rural.

Une enveloppe de 367 millions d'euros est disponible pour le développement des régions rurales au Grand-Duché de Luxembourg, y compris un cofinancement européen de 90 millions d'euros.

58% de l'enveloppe sont réservés à l'amélioration de l'environnement et du paysage, 33% à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, 9% à l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et à l'encouragement de la diversification économique ainsi qu'à l'initiative communautaire Leader.

Par mobilité douce, il y a lieu d'entendre les moyens de locomotion comme le vélo ou la marche à pied. La conférence avait pour but de discuter des moyens des communes pour promouvoir les nouveaux comportements en matière de mobilité.

Selon les statistiques, la plupart des personnes utilisent la voiture pour un trajet de moins de deux kilomètres. «Il



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, et le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, lors de la conférence

faudrait changer ces comportements afin d'améliorer la mobilité au Luxembourg», a insisté le ministre de l'Environnement. Dans ce contexte, les participants à la conférence n'ont pas manqué de rappeler le volet de la sécurité des cyclistes.

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a expliqué de son côté que le rôle de son ministère était d'assurer la coordination entre les communes afin de garantir une gestion et une cohérence adéquates des principes de mobilité.

Mise au point d'un système de gestion de l'espace parking à Luxembourg-Ville, Strassen, Hesperange, Leudelange et Bertrange

27 novembre 2006

Dans le cadre du développement intercommunal coordonné et intégratif du sud-ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a présidé le 27 novembre 2006 la réunion du comité politique composé des bourgmestres de la Ville de Luxembourg, de Strassen, Bertrange, Hesperange et Leudelange.

Les travaux de ce comité ont abouti à un résultat positif. Les autorités communales se sont accordées sur l'élaboration d'un système cohérent de gestion de l'espace parking (*Parkraummanagementsystem*) dans les cinq communes et elles ont signé



Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, accompagné des bourgmestres respectifs lors de la conférence de presse

une convention y relative. Elles y affichent la volonté de présenter un concept en automne 2007.

Le ministre de l'Intérieur a parlé d'un moment significatif pour l'aménagement du territoire au Grand-Duché. Saluant le fait que les communes font preuve d'une grande volonté de coopération dans ce dossier, il a rappelé que la mobilité à Luxembourg-Ville et dans les communes périphériques constitue un sujet important pour l'ensemble du pays.

Pour Jean-Marie Halsdorf, la mise au point d'un tel système est étroitement liée aux objectifs formulés par l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesplanungsgesetz) et les recommandations qui se dégageront de ces travaux doivent être prises en compte lors de l'élaboration d'autres plans, comme par exemple le plan sectoriel transport.

Le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, a également souligné l'importance d'un système cohérent de gestion de l'espace parking dans les cinq communes. Citant les résultats d'une étude pilote, Paul Helminger a mis en garde contre le fait que le nombre de déplacements en voiture au Luxembourg pourrait s'élever en 2020 à plus de 600 000 par jour (contre 150 000 en 2006) et que le réseau routier ne serait plus capable de gérer ce trafic.

Selon le ministre et les bourgmestres, l'élaboration d'un tel système de gestion de l'espace parking va de pair avec l'amélioration de l'offre en matière de transports publics. En effet, le transport public, ont-ils fait remarquer, ne sera pas capable de répondre à lui seul aux défis qui se poseront à la gestion du trafic routier.

COMMUNICATIONS

Projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information: améliorer la connectivité du Luxembourg

19 juillet 2006

Le 19 juillet 2006, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a déposé le projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information à la Chambre des députés. Ce projet a été adopté par le Conseil de gouvernement en mai 2006.

Le gouvernement souhaite ainsi positionner le pays comme centre d'excellence pour les activités de commerce électronique et pour la gestion, le stockage et la distribution de contenus et de données électroniques. Précisément, il entend améliorer la connectivité du Luxembourg en matière de communications électroniques en général et avec le réseau mondial Internet en particulier.

Cette action du gouvernement s'inscrit dans le cadre du processus révisé de Lisbonne et du Plan national pour l'innovation et le plein emploi. Elle répond également aux objectifs du programme «i2010» de la Commission européenne, «Une société de l'information pour la croissance et l'emploi», programme qui vise à contribuer au développement d'une économie numérique ouverte et compétitive.

Le projet de loi

Suivant l'article premier du projet de loi, l'État peut charger un organisme de droit public ou privé:

- de la construction, de l'exploitation, de la gestion et de la mise en valeur d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à Internet;
- des activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg;
- des activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à Internet aux centres primaires nationaux;
- de l'administration et de la gestion des ressources associées à ces réseaux.

Cet organisme peut procéder à la mise en place ou à l'installation de liaisons et procéder par voie de conclusion d'accords avec des opérateurs d'infrastructures.

L'État met gratuitement à la disposition de l'organisme les fourreaux souterrains disponibles le long des axes routiers ainsi que les canaux disponibles le long des voies de chemin de fer. Dans le cadre de sa mission, l'organisme peut aussi procéder à la construction de nouveaux fourreaux ou canaux (article 2).

Historique

Dans son avis 2006 sur l'évolution économique, sociale et financière du pays, le Conseil économique et social a signalé que «malgré des capacités de connexion aux réseaux internationaux qui, à ce stade, sont suffisantes et de bonne qualité, le Luxembourg n'est pas un pôle d'attraction européen d'Internet; les autoroutes de l'information ne passent pas par le Luxembourg qui, d'ailleurs, ne figure pas sur la carte européenne du réseau Internet».

Dans la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a demandé de son côté: «Elo mussen mer äis intensiv mat der Fro vun der internationaler Konnektivitéit, dat heescht mam Ubanne vu Lëtzebuerg un déi grouss Daten-Autobunnen, an Europa bekëmmere. A priori ass eis Ubannung un dat internationalt Netz ganz gutt. Mä mëttelfristeg hu mer net méi genuch Kapazitéiten. Si mussen elo kuerzfristeg ausgebaut ginn».

Le film au Luxembourg: 2005, une année positive et prometteuse avec un nouveau projet de loi sur les rails

31 août 2006

En date du 31 août 2006, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, accompagné du directeur du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa), Guy Daleiden, a dressé le bilan de



Le ministre a rappelé lors de la conférence de presse le succès qu'a connu la 2^e édition du Lëtzebuergger Filmpräis en octobre 2005

l'année 2005 du Fonspa et a fait le point sur le projet de loi relatif aux certificats d'investissements audiovisuels déposé à la Chambre des députés le 28 juin 2006.

Le rapport annuel 2005 du Fonspa

Le Fonds, qui a bénéficié en 2005 d'une dotation budgétaire de 4,5 millions d'euros, a répondu favorablement à 14 demandes d'aides financières sélectives pour un montant total de 3,35 millions d'euros, dont 150 000 euros ont été accordés à l'écriture de scénarios et/ou au développement de projets, 3,2 millions d'euros à la production de films cinématographiques, le solde se répartissant sur la distribution et les aides diverses.

La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par l'intermédiaire du régime des certificats d'investissement audiovisuel s'élève pour 2005 à 8,8 millions d'euros, soit 30%

du total des dépenses investies dans ce secteur. 29,3 millions d'euros ont été investis au Luxembourg à l'occasion de productions audiovisuelles, notamment en salaires pour les producteurs, réalisateurs, comédiens, techniciens, ainsi que dans les services spécialisés du secteur de l'audiovisuel, mais également dans d'autres secteurs (Horeca, grande distribution, bâtiment, etc.).

Lors de la conférence de presse, Jean-Louis Schiltz a déclaré que «malgré la fermeture d'une maison de production luxembourgeoise, 2005 a été une année positive et prometteuse». Le ministre a ainsi cité le film *Brudermord*, lauréat du Léopard d'argent du 58^e Festival international du film de Locarno, et le court métrage *Butterflies* récompensé par le prix United International Pictures.

Le ministre a rappelé par ailleurs le succès qu'a connu la deuxième édition du Lëtzebuergger Filmpräis du 14 octobre 2005.

Le projet de loi relatif aux certificats d'investissements audiovisuels

Jean-Louis Schiltz a également fait le point sur le projet de loi «portant modification et refonte de la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissements audiovisuels», déposé au Parlement le 28 juin 2006.

Le projet de loi approuve l'accord de coproduction audiovisuelle entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République fédérale d'Autriche, signé à Vienne le 23 janvier 2006. Selon le ministre des Communications, le projet de loi ne devrait pas seulement permettre d'intensifier les relations entre les professionnels des deux pays et par conséquent engendrer une augmentation du volume de productions, mais devrait en outre favoriser l'échange dans les domaines de la promotion, de la distribution et de la formation.

De plus, le projet de loi prévoit une modification de la clause de territorialisation, et ce dans le sens d'une plus grande ouverture vers le territoire de l'Union européenne. Le texte dispose que pour pouvoir bénéficier du régime des certificats d'investissements audiovisuels, les œuvres doivent être conçues au sein de l'Union européenne pour être réalisées et en particulier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Jean-Louis Schiltz soutient le développement des autoroutes de l'information au Luxembourg

11 septembre 2006

Développer le Luxembourg comme acteur compétitif dans un environnement compétitif, tel est l'objectif de la création de la nouvelle société Luxconnect, comme l'a annoncé le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, lors d'une conférence de presse le 11 septembre 2006.

Ainsi que l'a expliqué le ministre, il s'agit notamment d'améliorer la connectivité internationale du Luxembourg par la mise en place d'un réseau à très haut débit entre un centre au Luxembourg et les centres primaires d'accès à Internet à l'étranger. Il s'agit d'une mesure de politique économique générale bénéficiant aux entreprises établies à Luxembourg ou souhaitant s'établir au Grand-Duché de même qu'aux utilisateurs finaux – les

consommateurs – dont les coûts d'accès à Internet devraient encore diminuer. La société pourra ainsi compléter l'offre proposée par les acteurs existants.

La création de Luxconnect se situe dans la lignée des objectifs visés par la stratégie de Lisbonne et devrait aider à assurer à long terme la présence du Luxembourg sur la scène internationale des nouvelles technologies.

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, fait le point sur plusieurs dossiers clés en matière de télécommunications, médias et communication

18 décembre 2006

Le 18 décembre 2006, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a fait le point, lors d'une conférence de presse, sur plusieurs

dossiers clés en matière de télécommunications, médias et communication.

Initiatives gouvernementales

«Si aujourd'hui, je devais faire le bilan, je dirais que nous nous positionnons correctement en milieu de peloton», a noté Jean-Louis Schiltz. Au dire du ministre, beaucoup d'efforts ont été réalisés ces dernières années pour faire du Luxembourg une plateforme idéale pour le secteur audiovisuel et des communications.

Le ministre a notamment passé en revue les initiatives du gouvernement en vue de ce développement. Trois axes de travail sont privilégiés: au niveau des infrastructures, prolonger les efforts engagés pour améliorer la connectivité, continuer à adapter le cadre réglementaire et poursuivre les missions de prospection et de promotion du site luxembourgeois.

Pour ce qui est de la connectivité, le ministre a mis en évidence le projet Luxconnect qui permettra de connecter le Luxembourg aux autoroutes de l'information internationales, tout comme l'initiative des P&T et de Cegecom pour l'élaboration du réseau à haut débit.

Un autre dossier à traiter concerne la distribution au cours de l'année 2007 des licences de Wimax, Worldwide Interoperability for Microwave Access, une technique qui permettra de mettre en place des services de communications par radio.

Pour ce qui est du cadre réglementaire au Luxembourg, Jean-Louis

Schiltz l'a qualifié de «bon», bien que des optimisations restent à faire ponctuellement.

Quant à la promotion du site luxembourgeois, celle-ci commence pour le ministre Schiltz souvent au Luxembourg même. Les contacts avec les entreprises déjà établies au Luxembourg seraient primordiaux. Les missions à l'étranger serviraient non seulement à la promotion, mais également au maintien des bonnes relations.

Dossiers européens

Sur le plan européen, le ministre considère trois dossiers comme particulièrement importants pour le Luxembourg.

Tout d'abord, la révision de la directive européenne dite «Télévision sans frontières», où le ministre a insisté encore une fois sur le «principe du pays d'origine». Ensuite, le dossier du *roaming*, dans lequel le ministre entend agir dans le sens de la protection du consommateur. Dans ce contexte, Jean-Louis Schiltz a rappelé qu'il a attiré l'attention de la Commission européenne sur le risque que les opérateurs ne compensent les marges perdues sur le *roaming* par une hausse des tarifs nationaux. Voilà la raison pour laquelle il réclame des garde-fous en la matière. Le troisième dossier concerne l'ouverture du marché et service universel postal.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Soumaila Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en visite chez le ministre Jean-Louis Schiltz

10 juillet 2006

Sur invitation du ministre des Communications et de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, Soumaila Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a effectué une visite de travail à Luxembourg le 10 juillet 2006.

La question de la fracture numérique en Afrique de l'Ouest figurait au premier plan des entretiens entre le ministre Schiltz et le président Cissé. Ils ont visité la société SES Global à Betzdorf afin d'étudier le rôle que le satellite peut jouer pour combler les lacunes des infrastructures de télécommunications terrestres en Afrique et réduire plus rapidement le fossé numérique.

Le CEO de SES Global, Romain Bausch, ainsi que le CEO de SES Astra, Ferdinand Kayser, ont exposé au président Cissé et à sa délégation, comprenant notamment Jérôme Bro Grebe, commissaire chargé du Département des fonds structurels et de la Coopération internationale, différentes options pour connecter des localités isolées par une liaison satellitaire pour leur donner ainsi accès à Internet et à la téléphonie.

Le président Cissé s'est montré vivement intéressé par la technologie satellitaire et par les possibilités que peut offrir le satellite, afin de rattraper le retard des pays d'Afrique de l'Ouest en matière d'infrastructures de télécommunications.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le désenclavement physique des régions très pauvres est clairement identifié comme une condition préalable d'un développement durable. Dans ce même contexte, le ministre Schiltz et le président Cissé ont eu l'occasion d'évoquer les efforts de développement dans la sous-région ouest-africaine en général et dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise en particulier (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger).

L'Union économique et monétaire ouest-africaine comprend huit pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.



Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, lors de la conférence de presse du 11 septembre



Le ministre des Communications et de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, et le président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Soumaila Cissé, lors de leur visite de SES Global

La coopération luxembourgeoise dans le nord du Mali: intensification de l'effort après le retour au calme

1^{er} août 2006

Le Luxembourg va intensifier sa coopération dans le nord du Mali après le retour au calme dans la région au début du mois.

«La conclusion du récent accord de paix entre le gouvernement malien et les Touaregs doit ouvrir la voie à la reprise des activités de développement dans la région de Kidal au nord du Mali», a indiqué le ministre de la Coopération et de l'Action

humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à son homologue Moctar Ouane lors d'un entretien téléphonique.

«Toutes les parties concernées doivent désormais s'engager pleinement en soutien de la mise en œuvre de cet accord. Il y va aussi de la responsabilité des bailleurs internationaux», a poursuivi le ministre. Aussi le ministre a-t-il fait part à son homologue malien de sa décision d'intensifier l'effort de coopération luxembourgeoise dans la région dès la rentrée.

Le ministre Moctar Ouane a indiqué au ministre Schiltz que le gouvernement malien travaille activement à la mise en œuvre de l'accord de paix signé à Alger le 4 juillet 2006, notamment pour la tenue à Kidal d'un forum sur le développement, avec la participation de tous les partenaires techniques et financiers du Mali.

Depuis plusieurs années, le Luxembourg met en œuvre un projet de développement durable dans la région de Kidal (nord-est du Mali). Il est d'ores et déjà un des bailleurs les plus importants dans cette région.

Dans le cadre de leur entretien, les ministres ont convenu de compléter le projet actuel par un volet d'appui à la gouvernance locale et un volet d'appui aux services sociaux. La coopération luxembourgeoise place cet effort additionnel de manière délibérée dans le contexte plus large du suivi des sorties de crises, notamment régionales.

Enda Santé Sénégal et la Croix-Rouge luxembourgeoise récompensés par le premier Red Ribbon Award

29 août 2006

Lors du XVI^e Congrès mondial sur le sida, qui s'est tenu du 13 au 18 août 2006 à Toronto au Canada, Onusida et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) ont décerné les Red Ribbon Awards aux 25 meilleurs projets de lutte contre le sida.

Parmi les lauréats figurait le projet réalisé par Enda Santé, en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise et avec le soutien de la coopération luxembourgeoise.

Dans ce contexte, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a donné le 29 août 2006 une conférence de presse au cours de laquelle le programme lauréat a été présenté par Daouda Diouf, coordinateur de l'ONG sénégalaise Enda Santé, et par Henri Goedertz de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

En guise d'introduction, Jean-Louis Schiltz a commencé par dresser un état des lieux de la lutte contre le VIH/sida, bataille qui est encore loin d'être gagnée.

En 2005, le nombre de personnes vivant avec le VIH a probablement franchi le cap des 40 millions. L'Afrique sub-saharienne reste la région la plus touchée et compte quelque 64% des nouvelles infections.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, Daouda Diouf, coordinateur de l'ONG sénégalaise Enda Santé, et Henri Goedertz de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Il est reconnu que les efforts de lutte contre le VIH/sida doivent se concentrer sur la prévention de la propagation du virus d'une part et l'accès à un traitement de qualité et abordable pour tous d'autre part, en évitant toutefois l'écueil de la médicalisation à outrance.

Comme l'a fait remarquer Jean-Louis Schiltz, l'autre grand défi est celui de l'harmonisation et de la coordination. Des initiatives comme celle d'Onusida sur les 3 Ones ont commencé à porter leurs fruits.

Le ministre a ensuite rappelé que le pourcentage de l'aide au développement luxembourgeoise allouée à la lutte contre le VIH/sida n'a cessé d'augmenter depuis, allant surtout à Onusida, au Fonds global, à l'OMS et au projet Esther au Rwanda.

Le ministre a également tenu à rendre hommage aux médecins et aux volontaires luxembourgeois qui se rendent dans les pays en

développement. Ils témoignent ainsi de la volonté, également exprimée au niveau de l'Union européenne, de s'opposer à la fuite des cerveaux et de la remplacer par une politique de transfert, voire de circulation des compétences. En restant dans cette logique de transfert des connaissances, le ministre a lancé un appel pour encourager les étudiants luxembourgeois à effectuer des stages dans les pays en développement.

Enfin, en signalant que dans le domaine du sida, les bonnes nouvelles sont assez rares pour être dûment célébrées, Jean-Louis Schiltz a félicité les représentants de l'ONG Enda Santé et de la Croix-Rouge luxembourgeoise pour la récompense décernée à Toronto à leur projet conjoint.

Daouda Diouf, coordinateur de l'ONG sénégalaise Enda Santé, a tout d'abord fourni quelques explications sur la conférence

de Toronto et sur le premier Red Ribbon Award. Cette récompense, initiative conjointe des programmes Communauté et Leadership du Congrès international sur le sida et organisé par le PNUD en partenariat avec Onusida, doit permettre de faire connaître et de reproduire les meilleures expériences et est appelée à devenir un véhicule d'accès à la parole pour les communautés des pays en développement.

Parmi les 517 candidatures déposées, 25 finalistes ont été retenus par le Comité de révision technique, dont le projet d'Enda Santé en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, qui concourait dans la catégorie «Combattre toutes formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH/sida au sein de la Communauté».

Comme l'a expliqué Daouda Diouf, le projet n'a cessé d'évoluer pour répondre davantage aux besoins des groupes cibles, les bénéficiaires du projet étant en majorité les travailleuses du sexe clandestines, les homosexuels ainsi que leurs proches et les jeunes. Le projet vise ainsi une meilleure prise en charge médicale et un accompagnement psychosocial et économique des prostituées clandestines des banlieues populaires de Dakar, de Mbour et de Ziguinchor, une réduction des risques de propagation du VIH et un renforcement des associations et des réseaux d'organisations communautaires pour amplifier l'impact de la prévention du VIH, pour réduire la vulnérabilité des femmes et créer un environnement moins stigmatisant pour les personnes infectées ou affectées.



Des hommes au travail dans le cadre du projet de développement durable dans la région de Kidal au Mali

Se basant sur les bons résultats du projet, Enda Santé a souhaité les appliquer dans d'autres pays, notamment en Mauritanie et au Tchad. L'ONG accueille chaque année plusieurs étudiants et stagiaires de l'hémisphère nord, dont des Luxembourgeois, soucieux de profiter de l'expérience et du savoir-faire des 27 collaborateurs du projet.

Henri Goedertz de la Croix-Rouge luxembourgeoise a lui aussi souligné l'importance de l'échange de bonnes pratiques. Ainsi, il a cité l'exemple de la cartographie mise au point au Sénégal pour localiser les personnes qui pourraient bénéficier du projet, à savoir les prostituées clandestines, par le biais d'enquêtes réalisées auprès des médecins, clients, souteneurs, etc., une méthodologie qui pourrait également trouver une application au Luxembourg.

Ceci démontre que la coopération n'est pas à sens unique, mais qu'elle s'effectue aussi bien dans le sens Nord-Sud que Sud-Nord.

Lancement de la campagne «Solidarité Café»

7 septembre 2006

Afin de lancer la campagne de sensibilisation «Solidarité Café», le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a donné une conférence de presse le 7 septembre 2006, en présence de Jean-Louis Zeien, président de TransFair-Minka, de Freddy Eich, directeur de Maison Santos, premier torréfacteur de



Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, et le président de TransFair-Minka, Jean-Louis Zeien, lors du lancement de la campagne «Solidarité Café»

café TransFair au Luxembourg, et d'Änder Schank, administrateur de l'association agricole des producteurs biologiques (BIOG).

Jean-Louis Schiltz a exposé l'interdépendance qui existe entre la bonne gouvernance et la coopération au développement et souligné le rôle important d'un commerce international juste et équitable pour les pays du Sud. Avec la suspension des négociations à l'OMC sur le cycle de développement de Doha, les avancées vers un ordre commercial international plus juste sont remises en question: le commerce équitable joue donc un rôle de taille pour combler, à petits pas, le vide laissé par les échecs de l'OMC.

Le ministre Schiltz a souligné que le choix d'un modèle alternatif de commerce, qui permet aux producteurs de voir leur labeur rémunéré au juste prix, incombe au consommateur final. D'où l'importance de la campagne «Solidarité Café» qui fait

la promotion du café issu du commerce équitable et de la production biologique.

Au Luxembourg, les chiffres laissent entrevoir des développements positifs, mais le pays «peut mieux faire»: alors que 3,4% du café consommé au Grand-Duché en 2005 étaient issus du commerce équitable, ce chiffre était de 20% au Royaume-Uni pour la même année. Le ministre a conclu en soulignant l'importante expression de solidarité qui consiste à choisir un café issu du commerce équitable.

Jean-Louis Zeien, président de TransFair-Minka a.s.b.l., a expliqué qu'avec 12 000 tasses consommées par seconde, le café est l'un des produits les plus prisés au monde et, paradoxalement, l'un des moins connus: la campagne «Solidarité Café» essaiera donc de donner un visage aux petits producteurs

souvent oubliés et victimes de l'intense spéculation intrinsèque au marché du café.

Malgré une explosion des prix, les producteurs touchent de moins en moins pour leur travail, situation qui dure depuis 1997, mais qui est accentuée par les prix actuels, qui sont en termes réels les plus bas jamais enregistrés. Au lieu des 32 milliards de dollars US qui devraient revenir aux producteurs par année, la nature du marché fait qu'ils ne touchent que 5,5 milliards de dollars US, conséquence directe d'un libre échange débridé.

Jean-Louis Zeien a mis en exergue les points forts de la campagne «Solidarité Café», qui vise à engager les torréfacteurs, distributeurs, consommateurs et acteurs

politiques au Luxembourg pour le café équitable et de production biologique. Après une présence à l'Oekofoire, un Forum café est organisé le 11 octobre à la Chambre du commerce, lors duquel des producteurs de café du Nicaragua et du Rwanda viendront présenter le travail de leurs coopératives.

Freddy Eich, directeur de la Maison Santos, premier torréfacteur de café TransFair au Luxembourg, a évoqué comment il a été contacté, il y a quinze ans, par un représentant du distributeur néerlandais Max Havelaar, premier importateur de café équitable en Europe. Le concept d'un commerce équitable pour le café a persuadé le torréfacteur de commencer à importer ce café au Luxembourg dès 1991. M. Eich a mis en avant le très grand sérieux avec lequel le café issu du commerce équitable est distribué par TransFair.

Änder Schank, administrateur de l'association agricole des producteurs biologiques (BIOG) a, quant à lui, expliqué l'importance de l'agriculture biologique, notamment pour le commerce équitable du café. Selon M. Schank, l'agriculture biologique est une agriculture complexe qui respecte le cycle normal de la nature et qui permet ainsi aux producteurs de café au Sud de cultiver la terre de manière durable tout en étant protégés des effets nocifs d'engrais artificiels.

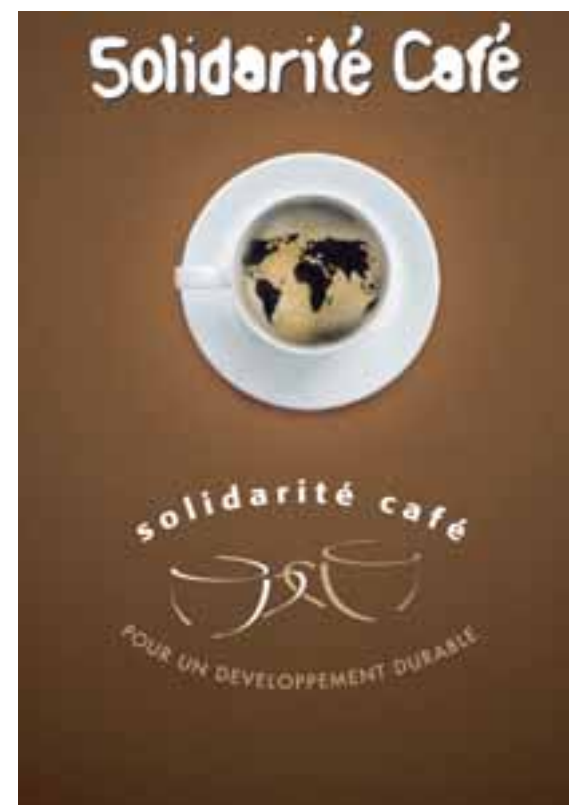
Jean-Louis Schiltz présente les conclusions des Assises de la coopération luxembourgeoise

15 septembre 2006

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a présenté le 15 septembre 2006 les conclusions des Assises de la coopération luxembourgeoise qui se sont tenues du 12 au 15 septembre 2006, réunissant pendant trois jours les acteurs de la coopération luxembourgeoise, dont le ministre, des représentants de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés, des bureaux régionaux, des ONG, de l'agence d'exécution Lux-Development ainsi que les ambassadeurs du Luxembourg auprès des institutions internationales à Rome, Genève et Bruxelles, tout comme les ambassadeurs des pays partenaires.

De manière générale, ces assises ont permis aux différents acteurs d'échanger leurs points de vue sur l'orientation fondamentale de la coopération luxembourgeoise, à savoir l'éradication de la pauvreté par le biais de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, trois piliers auxquels viennent s'ajouter la microfinance, la bonne gouvernance et l'insertion professionnelle. Le ministre a profité de l'occasion pour annoncer les chiffres de 2005: 0,82% du RNB en 2005 (+0,03% pour le tsunami).

Il a ensuite confirmé l'effort de concentration de la coopération luxembourgeoise sur les pays cibles





Jean-Louis Schiltz, lors de la conférence de presse concernant les Assises de la coopération luxembourgeoise

avant d'évoquer, en troisième lieu, le volet de l'harmonisation et de l'efficacité de la coopération en soulignant les points principaux:

- l'évaluation, le suivi et le contrôle, qui demeurent au centre des efforts de la coopération;
- la décentralisation de la coopération, qui passe par une réorganisation du réseau de coopération, notamment par l'ouverture de nouveaux bureaux;
- le développement et le transfert des capacités.

Jean-Louis Schiltz a ensuite évoqué deux sujets qui ont été longuement discutés au cours de ces assises, à savoir, d'une part, le développement et les migrations, un sujet d'une actualité de premier plan qui figure actuellement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU, et, d'autre part, le développement et le commerce, et plus précisément les négociations sur le cycle

de développement de Doha et les accords de partenariat économique (APE) sur base de la convention de Cotonou.

Enfin, le ministre a annoncé qu'une nouvelle édition des Assises de la coopération luxembourgeoise aura lieu en 2007.

Visite de travail du directeur du Programme alimentaire mondial

9 octobre 2006

Le directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (World Food Program), James T. Morris, a effectué le 9 octobre 2006 une visite de travail au Luxembourg.

L'entrevue avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a essentiellement porté sur des sujets ayant trait à la situation alimentaire de par

le monde et à la collaboration entre le Luxembourg et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Le PAM est un des principaux partenaires de la coopération luxembourgeoise en matière d'aide humanitaire, a signalé le ministre luxembourgeois à la suite de son entrevue avec le directeur du PAM. Selon Jean-Louis Schiltz, le PAM joue un rôle essentiel au niveau de l'ONU, vu son engagement éminemment important au niveau de la nutrition.

Signe de la bonne collaboration avec le PAM, le gouvernement luxembourgeois a signé un nouveau memorandum of understanding (MOU) avec l'agence onusienne. Cet accord prévoit pour 2006 une participation financière de 3 millions d'euros à différents programmes du PAM. Un tiers de cet engagement concerne l'aide alimentaire et nutritionnelle en faveur des victimes directes et indirectes du Sida.

À côté du MOU, la coopération du Luxembourg avec le PAM est basée sur deux autres piliers: le soutien aux différents programmes du PAM pour répondre aux situations d'urgence alimentaire ainsi que le programme School Feeding.

Dans le cadre du deuxième pilier (situations d'urgence), les contributions du Luxembourg pour 2006 s'élèvent à 3 millions d'euros, participations qui ont notamment été mises à disposition du PAM au Liban, en Asie du Sud-Est à la suite du tsunami, au Malawi, en Éthiopie ou encore au Soudan.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, James T. Morris, lors de la signature du memorandum of understanding

Le programme School Feeding du PAM répond à deux problèmes majeurs: la malnutrition et le faible taux de scolarisation des enfants.

Le Luxembourg s'est engagé à contribuer 2,6 millions d'euros à ce programme qui est notamment mis en œuvre au Niger, au Mali et au Burkina Faso, trois pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Le programme prévoit d'alimenter les enfants qui se rendent à l'école. Il s'agit d'inciter les parents à favoriser l'intégration de leurs enfants dans le système scolaire. De plus, les enfants reçoivent à l'école des rations alimentaires qu'ils peuvent emporter à la maison.

«Le programme School Feeding permet de traiter les enjeux alimentaires tout en incitant les enfants à aller à l'école pour y apprendre à lire et à écrire et il permet dès lors d'appréhender parallèlement le

développement nutritionnel et le développement éducatif», a expliqué le ministre Jean-Louis Schiltz.

Selon le ministre, la contribution du Luxembourg permettra à 100 000 enfants de bénéficier du programme School Feeding.

Après son entrevue avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, le directeur exécutif du PAM, James T. Morris, a également été accueilli à la Chambre des députés par son président, Lucien Weiler, avant de rencontrer les membres du Bureau et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre.

Au cours de sa visite de travail au Luxembourg, James T. Morris a aussi été reçu en audience au palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc.

Présentation du rapport mondial sur le développement humain 2006

9 novembre 2006

Le 9 novembre 2006, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ainsi qu'Yves Sassenrath, Operations Manager auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont présenté le Rapport mondial sur le développement humain 2006. Cette année, le rapport a pour thème: «Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau».

Le ministre Schiltz a souligné que la gouvernance de l'eau figure parmi les plus grands défis de l'humanité au XXI^e siècle, dans la mesure où la crise mondiale de l'eau constitue un frein au progrès humain et une menace à la santé et à la sécurité humaines.

À l'heure actuelle, environ 1,1 milliard d'êtres humains vivant dans les pays en développement n'ont pas accès à une quantité minimale d'eau salubre. Ils ont accès en moyenne à 5 litres d'eau par jour. Or le rapport estime qu'il faudra garantir à chaque personne au moins 20 litres d'eau salubre par jour pour satisfaire aux besoins élémentaires. Il s'agit d'une exigence minimale et devrait être l'objectif minimum des gouvernements.

Le ministre a rappelé dans ce contexte que l'eau et l'assainissement forment un des piliers de la coopération luxembourgeoise, à côté de la santé et de l'éducation. Il ressort d'ailleurs du rapport que le Luxembourg figure en tête des



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a souligné que la gouvernance de l'eau figure parmi les plus grands défis de l'humanité au XXI^e siècle

donateurs qui attachent une importance particulière à des projets et programmes qui concernent l'eau et l'assainissement.

Si des progrès ont été réalisés dans plusieurs pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, de nombreux progrès doivent encore être faits au niveau mondial.

Yves Sassenrath, un Luxembourgeois qui occupe auprès du PNUD la fonction d'Operations Manager, a évoqué dans sa présentation les points essentiels du rapport, qui est à considérer comme un document de référence en matière d'eau et d'assainissement:

- la crise mondiale de l'eau n'est pas due à la non-disponibilité physique de la ressource. À l'échelle mondiale, il y a plus d'eau que nécessaire pour satisfaire les besoins de l'humanité entière. La pénurie trouve ses origines dans le pouvoir, la pauvreté et les inégalités;

- la moitié des populations des pays en développement – soit 2,6 milliards d'êtres humains – n'ont pas accès à des dispositifs d'assainissement de base. Les plus pauvres parmi les pauvres, et en particulier les enfants, sont les premières victimes de la crise de l'eau;

- le *Rapport pour le développement humain 2006* estime que les coûts supplémentaires nécessaires à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'eau et d'assainissement sont de 10 milliards de dollars US par an. Ceci est moins que la moitié des dépenses annuelles en eau minérale des pays riches;

- les progrès dans la mise en œuvre des huit OMD dépendront beaucoup de la réponse des gouvernements à la crise mondiale de l'eau et de l'assainissement. Une eau salubre et un assainissement décent permettraient de sauver la vie d'innombrables enfants, de soutenir les efforts entrepris en

matière d'éducation et de libérer les populations des maladies qui les maintiennent dans la pauvreté.

Pour surmonter la crise de l'eau, le rapport fait quatre recommandations:

- faire de l'eau un droit humain: «au moins 20 litres par jour»;
- mettre au point des stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement;
- accroître l'aide internationale;
- élaborer un plan d'action mondial.



4^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'El Salvador

27 novembre 2006

Le 27 novembre 2006 a eu lieu la 4^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'El Salvador.

Au cours de cette commission, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Eduardo Cáliz López, vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ont signé le Programme de consolidation 2007-2010 (PC) entre le Luxembourg et l'El Salvador, pays partenaire de la coopération luxembourgeoise. Cette signature suit celle du Programme indicatif de coopération 2003-2006 du 29 octobre 2002.

Considérant, d'un côté, l'impact positif du travail de la coopération luxembourgeoise en El Salvador au cours des 14 dernières années et, de l'autre, le niveau des indicateurs du développement du pays, le PC constitue un instrument de pilotage qui prépare le retrait à moyen terme de la coopération luxembourgeoise du El Salvador, en assurant l'appropriation et la continuité des acquis de la coopération par les bénéficiaires directs et les autorités, locales et nationales. En effet, le *Rapport mondial sur le développement humain 2006* place l'El Salvador à la 101^e position sur 177. Parmi les pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise, l'El Salvador est le mieux placé en termes de développement humain.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le Vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, Eduardo Cáliz López, signent le Programme de consolidation 2007-2010

Les objectifs du PC s'insèrent dans le cadre des priorités retenues dans le Programme national de lutte contre la pauvreté, «Réseau solidaire», d'El Salvador et adopte également son approche territoriale. Aux activités dans les secteurs prioritaires traditionnels de la coopération luxembourgeoise, à savoir la santé et l'éducation de base ainsi que l'eau et l'assainissement, s'ajouteront des activités d'appui à la production agricole rurale et de renforcement des capacités institutionnelles et sociales, locales et nationales.

L'objectif principal du PC reste la lutte contre la pauvreté dans l'esprit d'un développement durable, par le biais du renforcement du développement socioéconomique de l'El Salvador.

L'enveloppe financière allouée à la mise en œuvre de la coopération

luxembourgeoise en El Salvador s'élève à 6 millions d'euros par an pour la période 2007-2010.

Remise du Prix européen de la microfinance 2006

30 novembre 2006

Le premier Prix européen de la microfinance a été décerné le 30 novembre 2006 dans le cadre de la Semaine européenne de la microfinance 2006, organisée du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006 à la Chambre de commerce.

S.A.R. la Grande-Duchesse, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, Louis Michel, ont assisté à la cérémonie qui s'est

déroulée à la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie).

À côté du Prix européen de la microfinance, doté de 100 000 euros, à employer obligatoirement pour la réalisation d'un projet, deux distinctions honorifiques ont été remises lors de la cérémonie.

Le Prix européen de la microfinance a été lancé par le ministre Jean-Louis Schiltz suite à la première édition de la Semaine de la microfinance en octobre 2005. Il vise à récompenser une institution de microfinance (IMF) qui contribue au secteur de la microfinance de façon innovante (nouveaux produits, services, approches...) et est ancrée dans le contexte local (connaissance des clients, *grassroots*,

intégration culturelle...) avec une capacité d'augmenter la portée de la microfinance.

Une présélection de candidatures pour le prix a été effectuée par la Table ronde luxembourgeoise, en concertation étroite avec la Plateforme européenne de la microfinance (eMFP), qui a retenu 46 IMF. Un comité de sélection, composé de membres émérites du secteur de la microfinance en Europe, a revu ces candidatures et a remis un rapport aux membres du jury.

Le jury de l'édition 2006 était composé de:

- Alpha Ouédraogo, président du Centre d'innovation financière (IMF) la plus importante de l'Afrique de

l'Ouest, active dans tous les pays cibles de la région) et président du jury;

- S.A.R. la Grande-Duchesse;
- Louis Michel, commissaire européen au Développement et à l'Action humanitaire;
- Francis Carpenter, président du Fonds européen d'investissement;
- Marc Hoffmann, président du conseil d'administration de Luxair S.A.;
- Thomas Seale, président de l'Association of the Luxembourg Fund Industry;
- Jean Guill, directeur du Trésor.

Signature du Programme indicatif de coopération 2007-2010 entre le Luxembourg et le Nicaragua

4 décembre 2006

La 3^e commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République du Nicaragua s'est tenue sous la présidence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et du vice-ministre des Relations économiques et de la Coopération du Nicaragua, Mauricio Gomez, le 4 décembre 2006 à Luxembourg.

À cette occasion, le ministre Jean-Louis Schiltz et le vice-ministre Mauricio Gomez ont signé le 2^e programme indicatif de coopération (PIC), qui fournira le cadre de

la coopération au développement entre les deux pays pour la période 2007-2010.

PIC 2007-2010

«Centré sur la continuité de ses objectifs, le nouveau PIC s'appuiera sur les résultats très positifs du premier PIC», a déclaré Jean-Louis Schiltz lors d'une conférence de presse conjointe avec le vice-ministre nicaraguayen.

Concrètement, le PIC 2007-2010 sera centré sur les secteurs traditionnels de la coopération luxembourgeoise, à savoir la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. De plus, un accent particulier sera mis sur la transparence au niveau de la gouvernance ainsi que sur le programme «Ruta del café», qui vise la promotion des micro-entreprises dans le secteur du tourisme.

Par ailleurs, le PIC signé avec le Nicaragua, pays partenaire de la coopération luxembourgeoise qui est passé de la 116^e à la 112^e place au classement établi par le PNUD dans le cadre de son *Rapport mondial sur le développement humain*, vise la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, c'est-à-dire entre autres la réduction de la pauvreté dans le monde de moitié d'ici 2015.

L'enveloppe budgétaire mise à disposition du programme 2007-2010 avec le Nicaragua s'élève à 31,6 millions d'euros, contre 23 alloués à l'ancien PIC.

Le ministre Jean-Louis Schiltz a également souligné que les gouvernements des deux pays coopèrent



Jean-Louis Schiltz, en conversation avec le vice-ministre du Nicaragua, Mauricio Gomez, lors de la conférence de presse portant sur le programme indicatif de coopération entre les deux pays

avec l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) dans le domaine de la santé et de la sécurité reproductives.

Nouvelles orientations de la coopération luxembourgeoise en Amérique centrale

Le ministre luxembourgeois a retracé les différentes phases des nouvelles orientations de la coopération luxembourgeoise en Amérique centrale. Le programme de consolidation 2007-2010 signé en date du 27 novembre avec El Salvador doit préparer le retrait, entre 2010 et 2012, de la coopération luxembourgeoise de ce pays, qui, selon Jean-Louis Schiltz, a réalisé des progrès considérables.

La consolidation des efforts en El Salvador permettra de concentrer les efforts au Nicaragua, d'où la signature du nouveau programme de coopération. À l'horizon 2010-2012, il est également prévu de

passer au Nicaragua de la phase de programmation à celle de la consolidation.

Enfin, la présence de la coopération luxembourgeoise en Amérique latine est réorganisée. D'une part, le bureau à Quito (Équateur) a été fermé en septembre 2006. D'autre part, le Luxembourg ouvrira prochainement au Nicaragua un Bureau de la coopération luxembourgeoise, avec statut de mission diplomatique et accréditation d'un ambassadeur non-résident. «Ce bureau à Managua permettra un meilleur suivi des efforts de la coopération luxembourgeoise», a affirmé le ministre Schiltz.



De gauche à droite:
Le commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, Louis Michel, S.A.R. la Grande-Duchesse, la directrice de Zakoura, Leila Akhnisse, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le président du jury, Alpha Ouédraogo

Deux ans après le tsunami: bilan de l'effort luxembourgeois

20 décembre 2006

Les organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises, partenaires de la coopération luxembourgeoise dans la réponse aux dégâts causés par le tsunami le 26 décembre 2004, ont suivi l'invitation du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à une réunion de travail mercredi 20 décembre 2006, pour dresser l'état des lieux de l'aide luxembourgeoise aux victimes de cette catastrophe naturelle sans précédent.



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, faisant le bilan de l'effort luxembourgeois

Les représentants de Caritas, de la Croix-Rouge, de SOS Villages d'enfants monde a.s.b.l. Luxembourg, d'Indesch Patenschaften et d'Aide à l'enfance de l'Inde ont exposé à cette occasion les projets réalisés et en cours de réalisation, distinguant clairement entre la phase d'urgence initiale et la phase de reconstruction et de réhabilitation dans les zones dévastées. Ils ont également évalué la qualité de la réponse luxembourgeoise afin d'en tirer des leçons pour le futur, et ce notamment à la lumière des conclusions de la Tsunami Evaluation Coalition (TEC), une évaluation conjointe de la réponse internationale au tsunami réalisée par plus de 40 organisations et cofinancée par le ministère.

À l'occasion de la conférence de presse organisée par la suite et au cours de laquelle les représentants des ONG ont présenté leurs projets et conclusions, le ministre Schiltz a rappelé la mobilisation sans précédent dont a fait preuve

le Luxembourg à l'occasion de la catastrophe. Ainsi, le montant global de la réponse luxembourgeoise au tsunami se chiffre à quelque 17,8 millions d'euros, dont 9 millions sont d'origine privée et 8,8 millions proviennent du budget de l'État.

4,6 millions d'euros de l'apport de l'État étaient consacrés à l'aide d'urgence et 4,2 millions d'euros à l'aide à la reconstruction. À l'heure où plusieurs pays et acteurs humanitaires se voient reprocher de ne pas avoir déboursé les sommes promises, le ministre a précisé que du côté luxembourgeois, ces montants ont été déboursés respectivement à 100% et 80% pour la phase d'urgence et la phase de reconstruction.

Globalement, l'aide d'urgence a été jugée rapide et appropriée. Quant à la reconstruction, de nombreux facteurs, tels que les conflits armés au Sri Lanka, ont rendu le travail

des acteurs humanitaires particulièrement difficile, ce qui explique qu'elle ait mis du temps à prendre de l'essor.

En conclusion, le ministre a présenté les principales recommandations de la TEC.

CULTURE ET LANGUES

La secrétaire d'État Octavie Modert au XI^e Sommet de la francophonie: «Soyez fiers d'être francophones»

28-29 septembre 2006

Après sa visite à Sibiu, ville partenaire de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé à Bucarest

au XI^e sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la francophonie du 28-29 septembre 2006.

Le Luxembourg était un des seuls pays à faire participer intégralement une déléguée au déroulement du sommet: la délégation luxembourgeoise officielle était accompagnée par une représentante de la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise, membre du bureau exécutif du Conseil international de la jeunesse francophone (CIJEF).

Le secrétaire général, Abdou Diouf – dont le mandat a été renouvelé pour quatre ans – a fait état des développements essentiels qu'a connus la francophonie depuis le sommet de Ouagadougou en 2004, surtout en ce qui concerne les réformes structurelles, la nouvelle charte ayant notamment permis à la francophonie de s'ouvrir à de nouveaux chantiers. En témoigne le thème principal du sommet, «Technologies de l'information dans l'éducation»,

et l'adoption de la déclaration de Bucarest, traçant la voie à suivre par les pays membres de la francophonie vers la société du savoir.

Alors que l'éducation a toujours été au cœur des préoccupations de la francophonie, ce sommet a permis aux participants de rendre attentif plus particulièrement aux problèmes liés à la fracture numérique qui touchent plus durement les pays francophones en développement. Dans son intervention, la secrétaire d'État Octavie Modert a dès lors renvoyé à «la vision d'ensemble qui place l'éducation au centre des grands défis de notre époque: le renforcement de la démocratie, le développement durable, le partage du savoir au service de l'équité et de la solidarité dans la future société du savoir». Par ailleurs, elle a souligné que les technologies de l'information (TIC) sont en phase de révolutionner l'éducation et offrent des opportunités incontestables, notamment dans les pays moins avancés. Mais il ne faut pas les considérer

comme solution miracle et reléguer au second plan les problèmes non résolus de l'analphabétisme, dont la fracture numérique n'est qu'une amplification, ou négliger le rôle de l'enseignant. La maîtrise intellectuelle de l'informatique doit en effet aller de pair avec la maîtrise intellectuelle de l'information.

Afin de finaliser la déclaration de Bucarest, les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont débattu à huis clos des questions politiques d'actualité touchant notamment aux foyers de crise et sorties de crise (Liban, Côte d'Ivoire, RDC, Haïti, Darfour...), soulignant en même temps le caractère multilatéral de l'organisation, dont l'objectif ultime a été clairement rappelé par le secrétaire général: «Un monde qui sait faire vivre harmonieusement ses identités par le dialogue, le respect, le partage, la diversité des cultures et des langues, est un monde qui refuse la discrimination, l'intolérance et l'oppression. C'est un monde qui veut imposer la dignité, la paix et la liberté.»

Tenu pour la première fois dans un pays d'Europe centrale et orientale, le sommet a coïncidé avec la confirmation au Parlement européen de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne dès le 1^{er} janvier 2007, nouvelle amplement saluée à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du sommet, lors de laquelle se sont notamment exprimés le président Jacques Chirac, le Premier ministre canadien, Stephen Harper, le président du Faso, Blaise Compaoré, ou encore le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso.



La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, lors du Sommet de la francophonie à Bucarest

L'ouvrage 1, 2, 3 Lëtzebuergesch Grammaire remis au Premier ministre

13 octobre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a récemment reçu à l'Hôtel de Bourgogne Monsieur François Schanen et Madame Jacqui Zimmer, auteurs de l'ouvrage 1, 2, 3 Lëtzebuergesch Grammaire.

À cette occasion, les auteurs ont remis au Premier ministre les trois premiers volumes de l'ouvrage consacrés respectivement au groupe verbal morphologique (forme des mots) et syntaxique (agencement des mots), à la morphologie et la syntaxe du groupe nominal et des autres groupes du luxembourgeois ainsi qu'aux aspects orthographiques du luxembourgeois.

1, 2, 3 Lëtzebuergesch Grammaire s'adresse aussi bien aux Luxembourgeois qui veulent comprendre comment leur langue fonctionne qu'aux étrangers qui désirent

apprendre la langue. La méthode est essentiellement basée sur la grammaire. L'ouvrage contient aussi une partie pratique avec des exercices.

François Schanen est professeur émérite de l'université Paul Valéry de Montpellier. Depuis 1973, il est membre de l'Institut grand-ducal, section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique. Le professeur Schanen est l'auteur ou co-auteur de plusieurs ouvrages consacrés à la structure du luxembourgeois, dont *Parlons Luxembourgeois. Langue et culture linguistique d'un petit pays au cœur de l'Europe* et *Luxdico.com* (dictionnaire en ligne français-luxembourgeois, Franséisch-Lëtzebuergesch).

Jacqui Zimmer s'est également distinguée par son intérêt pour la langue luxembourgeoise et donne depuis de longues années des cours de luxembourgeois. Parmi ses ouvrages publiés, il y a lieu de citer *Méng éischt dausend Wierder op Lëtzebuergesch* et *6000 Wierder op Lëtzebuergesch*.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec les auteurs Jacqui Zimmer et François Schanen qui lui ont remis leur ouvrage 1,2,3 Lëtzebuergesch Grammaire

Présentation de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale

6 décembre 2006

Lors de la conférence de presse du 6 décembre 2006, en présence de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL) a présenté les réalisations récentes et les projets en cours concernant sa bibliothèque numérique.

À côté de ses collections traditionnelles, la BNL a développé au cours des dernières années une importante bibliothèque numérique, qui comporte d'une part des publications numériques à caractère scientifique (e-journal, bases de données), représentant plus d'un quart de son budget des acquisitions et dont l'achat se fait désormais en coopération avec l'Université du Luxembourg. Ces publications sont accessibles sous l'adresse www.portail.bnu.lu par toute personne munie d'une carte de lecteur de la BNL.

La bibliothèque numérique se compose également d'un nombre croissant de documents luxembourgeois (Luxemburgensia) numérisés par la BNL, tels que des quotidiens, des hebdomadaires et des ouvrages de référence. Désormais, 18 000 cartes postales enrichissent ce patrimoine numérisé disponible sous l'adresse www.luxemburgensia.bnl.lu. Au cours de 2007, la BNL entend poursuivre sa politique de numérisation, améliorer la recherche des documents grâce au procédé OCR et par la création d'index structurés.



La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, avec la présidente de la Bibliothèque nationale, Monique Kieffer, lors de la présentation de la bibliothèque numérique

Lors de la conférence de presse, la BNL a présenté la licence Creative Commons (www.creativecommons.org), qui régira désormais les droits d'accès et de réutilisation du patrimoine numérique en ligne. Toutefois, pour des raisons de droits d'auteur, les cartes postales ne sont consultables qu'en format original et seulement à la BNL.

Les bibliothèques nationales sont appelées à collecter, diffuser et conserver à long terme le patrimoine numérique. Pour ce faire, elles sont en train de développer les outils technologiques adéquats. La bibliothèque numérique luxembourgeoise deviendra partie intégrante de la Bibliothèque numérique européenne (European Digital Library). Ceci explique pourquoi la BnL participe activement au projet européen EDL (European Digital Library) (<http://edlproject.eu/>), ayant pour objectif de fournir un accès unique aux catalogues et collections numé-

riques des bibliothèques nationales européennes. Par ailleurs, la BNL compte s'investir dans le projet européen EDLnet, qui ambitionne de développer des standards d'interopérabilité entre les collections numériques des différents types d'instituts culturels (bibliothèques, archives, musées). Par leur contribution à la promotion de la société de la connaissance et à l'innovation technologique dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, les bibliothèques nationales contribuent activement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Partout, les bibliothèques nationales sont appelées à développer leurs missions de force d'impulsion et de coordination nationales. Dans ce contexte, la secrétaire d'État se félicite de la coopération renforcée entre la BNL et l'Université du Luxembourg.

D'abord, la BNL, puis la Bibliothèque nationale et universitaire, sont appelées à jouer un rôle de plate-forme centrale de gestion et de diffusion de l'information scientifique et culturelle au Luxembourg.

Pour conclure, la secrétaire d'État Octavie Modert a exprimé la volonté du gouvernement luxembourgeois de continuer ses efforts en faveur de la numérisation, de l'accessibilité en ligne et de la conservation du patrimoine numérique luxembourgeois sur la base de conclusions du Conseil des ministres de l'Union européenne du 13 novembre 2006.

Participation d'Octavie Modert à la cérémonie de célébration de la diversité culturelle à Bruxelles

19 décembre 2006

En présence du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, du directeur général de l'Unesco, Koïchiro Matsuura, et du commissaire européen en charge de la Culture, Jan Figel, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a participé le 19 décembre 2006 à une cérémonie au Palais des beaux-arts pour célébrer la diversité culturelle à l'occasion de la ratification par la Communauté européenne et 12 États membres de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco.

Lors de la table ronde organisée à cette occasion, il a été souligné que cette convention garantit non seulement le respect de l'expression des cultures et identités de tous, mais que la reconnaissance de la diversité culturelle est en même temps synonyme d'ouverture aux autres cultures du monde. Citant la maxime de L. S. Senghor, «S'enrichir de nos différences pour converger vers l'universel», la secrétaire d'État Octavie Modert a mis en exergue plus particulièrement le rôle de l'éducation (éducation de la culture et culture de l'éducation) et a conclu en rappelant que la diversité culturelle doit, par définition, se vivre au quotidien.

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles avait été

adoptée à l'Unesco le 20 octobre 2005 aux termes d'un long et vaste processus de négociation, au cours duquel la Communauté européenne en général et la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en particulier ont joué un rôle considérable. Elle constitue une avancée majeure dans la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels et de la souveraineté des États à conduire les politiques et à adopter les mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. Au regard du consensus général sur l'importance de cette convention pour la défense de la diversité culturelle, le rythme de ratification a été particulièrement rapide: le seuil nécessaire de trente ratifications étant désormais franchi, la convention va pouvoir entrer en vigueur le 18 mars 2007.

DÉFENSE

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN à Riga

28-29 novembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, ont participé au sommet de l'OTAN qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2006 à Riga en Lettonie.

Les chefs d'État ou de gouvernement des 26 États membres de l'OTAN ont discuté des perspectives de l'Alliance, tant au niveau de ses opérations actuelles et futures qu'au niveau de nouveaux partenariats.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conversation avec le Premier ministre italien, Romano Prodi, et le président français, Jacques Chirac, lors du sommet de l'OTAN



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue canadien Stephen Harper à Riga

Plus particulièrement, le sommet a permis de faire le point sur la mission de l'OTAN en Afghanistan qui est la mission prioritaire de l'Alliance, mais également sur les missions au Darfour, en Iraq, au Kosovo et en Méditerranée.

D'autres discussions ont concerné la transformation des capacités militaires de l'OTAN afin de mieux répondre aux défis du futur.

Finalement, le développement et le renforcement des partenariats de l'OTAN avec d'autres pays, régions et organisations a été discuté par les chefs d'État ou de gouvernement, et notamment la politique de la porte ouverte de l'OTAN, ouvrant des perspectives d'adhésion à d'autres pays, ainsi que les relations avec des pays non-membres de l'OTAN.

Bilan des missions européennes au Congo: «Mission accomplie!»

12 décembre 2006

À la suite du retour au Luxembourg du lieutenant-colonel Jean-Louis Nurenberg et de l'adjudant-chef Gérard Schott, qui faisaient partie des militaires européens déployés en République démocratique du Congo (RDC), le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a fait le bilan des missions de l'Union européenne au Congo le 12 décembre 2006.

Le lieutenant-colonel Jean-Louis Nurenberg a été affecté pour une durée de quatre mois à la mission EUFOR, tandis que l'adjudant-chef Gérard Schott a participé à la mission EUSEC au Congo. De plus, l'adjudant-major Marc Streng a été affecté au quartier général de l'opération EUFOR à Potsdam.

Le ministre de la Défense a d'entrée de jeu rappelé que l'objectif de

l'EUFOR, décidée en janvier 2006, a été d'apporter un soutien robuste et crédible à la MONUC – la mission des Nations unies au Congo – pour assurer la stabilité et la paix dans le pays et permettre la tenue des élections présidentielles dans de bonnes conditions. Le lieutenant-colonel Nurenberg y a rempli la haute fonction d'officier de liaison entre le commandant de l'EUFOR et celui de la MONUC.

Pour le ministre Jean-Louis Schiltz, la mission EUFOR s'est terminée avec succès: «Mission accomplie! Les élections se sont déroulées dans le calme, sans incident majeur, et la présence de militaires européens sur place y a contribué.»

«Cette mission a souligné que l'Union européenne fonctionne, qu'elle peut apporter une contribution importante», a signalé le ministre de la Défense. Et d'ajouter: «EUFOR a prouvé qu'il est possible de combiner les moyens militaires,

humanitaires et diplomatiques, qui apportent ainsi une plus-value incontestable.»

Bilan positif également parce que l'opposition congolaise a accepté le résultat du scrutin. «Les élections ont constitué une étape importante dans le cadre du processus de démocratisation du Congo et l'UE y a contribué», s'est réjoui Jean-Louis Schiltz.

Pour ce qui est de l'engagement du Luxembourg, Jean-Louis Schiltz a insisté sur le fait que même une présence limitée sur le terrain peut engendrer une plus-value, notamment à cause des compétences linguistiques des militaires luxembourgeois.

Bien que la mission EUFOR soit accomplie, elle ne met pas fin aux efforts de l'UE au Congo, a souligné Jean-Louis Schiltz. En effet, «l'Union européenne continuera à soutenir le Congo, notamment sur le plan humanitaire». Cet engagement sera accompagné par les efforts de la MONUC, dont les troupes resteront encore sur place.

Le ministre de la Défense a insisté ensuite sur l'importance des initiatives soutenant la consolidation d'un État de droit au Congo et a énuméré les efforts visant à réformer le système de sécurité (EUSEC) et à améliorer le fonctionnement de la police et du système judiciaire.

Concrètement, l'objectif principal de la mission EUSEC en RDC est d'aider à réformer le secteur de sécurité dans le pays. La mission de l'adjudant-chef Schott a consisté en une assistance à la mise en place d'un système de paiements



Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, lors de la conférence de presse, en présence du lieutenant-colonel Jean-Louis Nurenberg et de l'adjudant-chef Gérard Schott

réguliers et assurés de la solde des militaires congolais. Il sera d'ailleurs remplacé par l'adjudant Felten.

«Le but des efforts en République démocratique du Congo est d'améliorer le fonctionnement des institutions ainsi que la situation en matière des droits de l'Homme et, en fin de compte, d'améliorer la perspective de la population congolaise», a conclu le ministre de la Défense.

ÉCONOMIE

Présentation publique du rapport de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg

5 juillet 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont participé à la présentation du rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur la situation économique et les politiques du Luxembourg. Le rapport a été présenté par le directeur du département des affaires économiques de l'OCDE, Val Koromzay, le 5 juillet 2006 à l'Abbaye de Neumünster.

L'OCDE offre un survol de la situation économique du Luxembourg et de ses perspectives. Les analyses et les recommandations, émanant d'une organisation indépendante et s'appuyant sur un corps de doctrine économique orthodoxe et sur des études empiriques, portent sur



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, lors de la présentation du rapport de l'OCDE

la conjoncture économique, l'équilibre des finances publiques, le fonctionnement du marché du travail ainsi que sur le marché des produits et des services. Cette édition du rapport de l'OCDE comprend un chapitre spécial dédié au thème de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, vecteur de développement économique.

En matière de politique budgétaire, l'OCDE pointe du doigt la dégradation de la situation budgétaire, provoquée par le gonflement rapide des dépenses publiques comme étant un signe de tension préoccupant. Ainsi, les budgets futurs devraient éviter d'introduire de nouveaux programmes de transferts ou d'élargir les programmes existants et suspendre l'ajustement des prestations sur la progression des salaires. L'OCDE plaide pour une nouvelle procédure budgétaire plus moderne comprenant des objectifs

de politique économique et sociale et une évaluation permanente des politiques publiques.

Autre source d'inquiétude: la fragilisation du financement à long terme des retraites et de la santé publique, qui n'apparaît pas viable dans le contexte des règles actuelles. Selon l'OCDE, la maturation du système et l'augmentation des taux de remplacement effectifs moyens en sont responsables. L'OCDE recommande d'indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, en réduisant les incitations au départ anticipé.

Selon l'OCDE, l'Administration de l'emploi (ADEM) doit absolument être réformée en vue d'assurer l'adéquation entre les demandes et les offres d'emploi. L'OCDE préconise une coopération étroite entre les différents services de l'emploi dans la Grande Région.

Une intensification de la concurrence sur les marchés de produits contribuerait aussi à stimuler la concurrence, l'innovation et la productivité. L'OCDE constate qu'il subsiste plusieurs segments de l'économie qui sont encore protégés de la concurrence. La levée des barrières réglementaires pourrait stimuler la création d'entreprises et le développement de projets innovants.

En matière de politique d'éducation et de formation, l'OCDE propose un réexamen original des données issues de l'enquête PISA. Cette nouvelle étude fait apparaître la politique de l'éducation sous un jour plus favorable que les études antérieures. L'OCDE constate qu'il est possible d'améliorer considérablement les résultats scolaires et le niveau d'instruction, qui sont inférieurs à la moyenne OCDE, surtout chez les enfants d'immigrants et ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés. L'OCDE encourage le gouvernement luxembourgeois à entamer d'autres réformes permettant d'améliorer les performances scolaires, notamment l'atténuation du mécanisme de sélection à un âge précoce et la réduction du redoublement.

Pierre Bley, secrétaire général de l'UEL, et Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, ont livré leurs premières réactions et commentaires lors d'une table ronde organisée par l'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Holdings: la longue période transitoire jusqu'à fin 2010 est dans l'intérêt de la place financière

19 juillet 2006

Le gouvernement luxembourgeois vient de prendre connaissance de la décision de la Commission européenne en rapport avec le régime fiscal des *holdings* basées sur la loi de 1929.

Pour le ministre du Trésor du Luxembourg, Luc Frieden, les principales modalités de cette décision, résultat de longues négociations entre le gouvernement et la Commission européenne, sont dans l'intérêt des acteurs économiques et des clients de la place financière de Luxembourg.

Par rapport à l'avis de la Commission quant au caractère d'aide étatique incompatible avec le marché commun reproché aux sociétés *holdings* exonérées sur la base de la loi du

31 juillet 1929, l'élément essentiel pour le gouvernement luxembourgeois était de permettre aux sociétés existantes d'avoir le temps nécessaire pour bien préparer la restructuration de leurs avoirs, plutôt que de créer une insécurité juridique par une longue procédure devant la Cour de justice, procédure qui d'ailleurs n'aurait pas eu d'effet suspensif sur la décision de la Commission.

Le Grand-Duché est disposé à abroger le régime fiscal, parce qu'en contrepartie, il s'est vu accorder une longue période transitoire. Cette période transitoire de plus de quatre années, allant jusqu'au 31 décembre 2010, devrait conférer la sécurité juridique nécessaire aux entreprises du secteur afin de pouvoir se restructurer.

En présence d'autres dispositions juridiques, l'importance des sociétés *holdings* basées sur la loi de 1929 a d'ailleurs fortement diminué au Luxembourg au cours des dernières



Luc Frieden a souligné lors de la conférence de presse que «la place financière du Luxembourg est devenue une place appréciée et incontournable»

années, de sorte que la décision de la Commission a surtout une importance pour des sociétés constituées depuis de longues années.

Soucieux de continuer à développer encore davantage les activités sur la place financière de Luxembourg, le ministre Luc Frieden a annoncé que le gouvernement luxembourgeois présentera dans les prochains mois au Parlement de nouvelles modalités pour la gestion du patrimoine privé, conformes au droit européen.

«L'évolution des dernières années, tant dans le *private banking* que pour les fonds d'investissement, montre que la place de Luxembourg, grâce à son encadrement juridique résolument international, sa stabilité politique et sa volonté d'adaptation, est devenue une place appréciée et incontournable. Avec les nouvelles modalités, le Luxembourg restera une place financière attrayante pour la gestion de patrimoine», a encore estimé le ministre Frieden.



S.A.R la Grande-Duchesse, Jean-Louis Schiltz et Luc Frieden lors du lancement de Luxembourg Fund Labelling Agency a.s.b.l

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont aussi assisté à la signature des statuts de l'agence.

Objet de LuxFLAG

L'objet de LuxFLAG est d'octroyer un label officiel à des organismes de placement collectif investissant dans la microfinance, suivant des critères bien définis et publics. Les fondateurs de l'agence estiment que l'octroi d'un label certifiant la politique d'investissement des fonds visés aidera les promoteurs de fonds microfinance à collecter des avoirs auprès des investisseurs privés et institutionnels.

La nouvelle agence est la concrétisation d'une coopération efficace entre le secteur privé, les organisations nongouvernementales et l'État. L'idée de créer une agence de labelling pour des fonds

microfinance est issue de la table ronde luxembourgeoise pour la microfinance, initiative lancée en 2005 dans le cadre de l'Année internationale du microcrédit proclamée par les Nations unies.

Partenaires

Les partenaires de LuxFLAG, dont le siège est à Luxembourg, sont:

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg;
- le Fonds européen d'investissement (EIF);
- l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL);
- l'Appui au développement autonome (ADA);
- l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI);

- l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et

- la Bourse de Luxembourg.

Pourquoi un label?

L'objectif principal du label «microfinance» est d'assurer aux investisseurs que le fonds en question investit bien, directement ou indirectement, dans le domaine de la microfinance.

Le label, qui peut être décerné aussi bien à des fonds de droit luxembourgeois qu'à des fonds étrangers, contribue également à renforcer la visibilité de ce secteur relativement jeune et peut avoir un impact positif sur l'image de marque du fonds et de son promoteur. Le fonds candidat au label «microfinance» doit respecter les dispositions réglementaires luxembourgeoises en matière de transparence et de protection des investisseurs.

La microfinance

La microfinance se définit comme l'offre de services financiers et bancaires, de prêts, de produits d'assurances et autres produits financiers à des clients démunis exclus du système bancaire traditionnel.

Typiquement, la microfinance comprend également l'octroi de crédits et de services financiers à des microentrepreneurs dans le but de mettre sur pied un commerce ou une entreprise.

Présentation du Bilan Compétitivité 2006

13 septembre 2006

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le 13 septembre 2006 le *Bilan Compétitivité 2006*. Ce rapport, élaboré par l'Observatoire de la compétitivité, fait le point sur l'état de la compétitivité du Grand-Duché de Luxembourg.

D'entrée de jeu, le ministre a rappelé que la compétitivité n'était pas un objectif en soi, mais «un instrument au service d'un objectif à plus long terme: le bien-être des citoyens». La compétitivité d'un pays est donc considérée comme «la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement».

Le rapport Fontagné, publié en novembre 2004, et les discussions avec les partenaires sociaux qui ont suivi avaient permis au gouvernement de faire un «diagnostic» de la situation compétitive du Luxembourg et d'arrêter en octobre 2005 un programme national de réforme. Ce Plan national pour l'innovation et le plein emploi, pour lequel Jeannot Krecké est coordinateur national, a été discuté par le Comité de coordination tripartite, adopté par la Chambre des députés et soumis à la Commission européenne dans le contexte de la stratégie de Lisbonne. En avril 2006, le Comité de coordination tripartite a finalement arrêté toute une série de mesures structurelles destinées à améliorer durablement la compétitivité du Luxembourg.

Le Bilan Compétitivité 2006 présente de multiples thématiques liées à la compétitivité du Luxembourg. Il dresse un inventaire critique des *benchmarks* internationaux et des



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a expliqué que le Bilan Compétitivité vise à informer aussi bien les acteurs économiques que le grand public

indicateurs structurels de Lisbonne, et propose un tableau de bord «compétitivité» luxembourgeois dont les indicateurs de base seront régulièrement mis à jour.

Jeannot Krecké a ainsi souligné que la récente embellie conjoncturelle, dont il se réjouit, ne devrait pas pour autant occulter l'importance des déterminants structurels de la compétitivité, tels que la R&D, l'éducation, la formation etc.

Le *Bilan Compétitivité 2006* montre que le Luxembourg semble subir une détérioration de sa compétitivité-prix et coût, notamment par rapport à ses concurrents directs que sont la France, la Belgique et l'Allemagne.

Le tableau de bord «compétitivité» doit permettre de mieux appréhender la compétitivité du Luxembourg. Il est basé sur plusieurs douzaines d'indicateurs, faisant également référence à la cohésion sociale et à l'environnement. En synthétisant l'ensemble des indicateurs de base, l'Observatoire de la compétitivité a calculé un indicateur global de compétitivité qui reflète une position très favorable de l'économie luxembourgeoise.

Visant à répondre à certaines questions soulevées par les partenaires sociaux, le *Bilan Compétitivité 2006* comprend un premier approfondissement des parties du rapport Fontagné consacrées à l'innovation et la R&D, à l'entrepreneuriat et à la productivité, qui sont des déterminants structurels de la croissance économique.

Le *Bilan Compétitivité 2006* vise à informer aussi bien les acteurs économiques que le grand public sur

le thème de la compétitivité. Le but est d'objectiver le débat. Ce rapport vise expressément à contribuer à un des défis majeurs de la relance de la stratégie de Lisbonne: expliquer aux citoyens les avantages que peut apporter une politique de compétitivité dans les années à venir.

L'Observatoire de la compétitivité a été créé en juillet 2003 au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur afin d'aider le gouvernement et les partenaires sociaux à définir les orientations et le contenu de politiques favorables à une compétitivité à long terme.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké reçoivent le ministre de l'Acier indien, Ram Vilas Paswan

14 septembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur,



Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et le ministre de l'Acier indien, Ram Vilas Paswan

Jeannot Krecké, ont reçu le ministre de l'Acier indien, Ram Vilas Paswan, le 14 septembre 2006.

Le ministre indien effectuait une visite dans plusieurs États européens qui jouent un rôle important dans l'industrie sidérurgique mondiale. Accompagné de représentants d'entreprises sidérurgiques indiennes, il a fait étape au Grand-Duché de Luxembourg. Les entreprises luxembourgeoises Paul Wurth et Arcelor ont reçu Ram Vilas Paswan au cours de son séjour.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké ont rencontré Ram Vilas Paswan pour des entretiens portant sur la création de la nouvelle société Arcelor-Mittal ainsi que les perspectives de coopération des deux pays dans le secteur sidérurgique.

Présentation du Rapport travail et cohésion sociale

26 septembre 2006

«Une forte cohésion sociale constitue un avantage compétitif», a souligné Jeannot Krecké lors de la présentation du *Rapport travail et cohésion sociale*.

Ce rapport, publié par le Statec, a été présenté le 26 septembre 2006 par son directeur Serge Allegrezza en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs.

Jeannot Krecké a commenté le rapport en soulignant que si la compétitivité était un outil pour améliorer la cohésion sociale, une forte cohésion sociale constituait également un avantage compétitif en créant un climat propice à l'établissement de nouvelles entreprises, donc à la création d'emplois et au renforcement de cette même cohésion sociale.

Le ministre a insisté aussi sur le fait que ce rapport révélait ou confirmait certaines faiblesses, comme notamment le très faible taux d'emploi (31,7%) des «seniors» âgés de 55 à 64 ans. Pour Jeannot Krecké, les seniors, tout comme les femmes, constituent un important réservoir d'emploi résident dans lequel il faut puiser: «Nous créons chaque année plus de 3% d'emplois. Trois scénarios sont possibles: soit nous mobilisons les réserves résidentes, soit nous continuons à attirer massivement de plus en plus de frontaliers et nous serons confrontés rapidement à des problèmes

inextricables d'infrastructures au niveau du transport, soit nous encourageons les travailleurs étrangers à s'installer au Luxembourg, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes que nous connaissons déjà au niveau du logement.»

Le ministre a souligné la nécessité d'agir rapidement: «Il faut que nous nous posions sérieusement la question de ce que notre génération voudra léguer aux générations futures. Il faut que nous nous donnions les moyens dès aujourd'hui pour nous améliorer dans les domaines dans lesquels nous avons des faiblesses.»

Lors de la présentation du rapport, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a de son côté mis en exergue l'importance et la nécessité des données présentées par le Statec et Luxembourg Income Study, et ce en vue de la réalisation de nombreuses études et rapports à établir par le ministère de la Famille, dont notamment l'étude sur les transferts sociaux auprès des enfants et des familles.

La ministre a également salué l'effort réalisé par les auteurs du rapport pour avoir procédé à une ventilation des données par genre et a également noté avec satisfaction l'augmentation du taux d'emploi féminin de 1,8%. Pour ce qui est des jeunes quittant prématurément l'école, Marie-Josée Jacobs a souligné l'importance de la mise en place prochaine d'un service volontaire d'orientation. Ce service volontaire peut être une période de transition entre les études et la vie professionnelle et permettra d'orienter la vie professionnelle ultérieure du jeune concerné.

La ministre a insisté sur l'importance de la cohésion sociale, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'égalité des chances pour tous par un système de protection sociale et des politiques d'inclusion sociales et familiales adéquates, notamment par l'élaboration d'un système de crédit d'impôt.

Croissance du PIB à 5,5% en 2006, ralentissement prévu en 2007

17 octobre 2006

Le Statec a publié en date du 17 octobre 2006 la note de conjoncture n° 2-2006, intitulée «La situation économique au Luxembourg, évolution récente et perspectives». D'après l'analyse du Statec, l'économie luxembourgeoise connaît, dans un contexte international particulièrement dynamique, une accélération de la croissance en 2006, qui devrait atteindre 5,5% sur l'ensemble de l'année. Ce renforcement de l'expansion économique provient en grande partie des performances du secteur financier.

Pour 2007, la croissance du PIB devrait être plus modérée, à savoir se situer autour de 4%, en lien avec le ralentissement attendu de la demande internationale et nationale.

Dans la note de conjoncture sont traités en outre les prévisions macroéconomiques, la conjoncture internationale, l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures, le marché du travail et les finances publiques.

L'impact macroéconomique des mesures de politique économique et budgétaire, les sources majeures d'inflation sur les cinq dernières années, l'évolution du coût salarial entre résidents et frontaliers, la distribution des salaires ou les aspects statistiques liés aux travailleurs détachés y sont également abordés.

Un environnement international favorable

L'économie mondiale connaît une expansion d'environ 5% depuis quatre ans, ce qui correspond à la période de croissance la plus forte (et d'inflation la plus faible) depuis les années 60.

À l'instar de la plupart des pays de la zone euro, l'économie luxembourgeoise est rentrée depuis 2006 dans une phase de reprise plus dynamique et devrait connaître une croissance du PIB supérieure à 5% en volume.

Le secteur financier reste la locomotive de la croissance au 1^{er} semestre 2006. Ce secteur ne fait cependant pas cavalier seul, puisqu'il entraîne dans son sillage bon nombre d'activités de services. Les services aux entreprises, et parmi ceux-ci les «Activités juridiques, comptables et conseils de gestion» qui représentent une part importante de la valeur ajoutée et de l'emploi au Luxembourg, sont parmi les premiers à profiter directement du boom du secteur financier.

Le secteur secondaire (industrie et construction) montre peu d'entrain sur les six premiers mois de l'année 2006. Certes, la production industrielle est en progrès par rapport

à 2005, mais presque uniquement grâce à un regain des activités sidérurgiques.

Les autres domaines, comme les industries de biens d'équipement ou de consommation, connaissent pour leur part un recul du volume de production.

La branche de la construction, après deux années consécutives de production en baisse, marque tout juste une stabilité de la production sur la première partie de 2006. Il est cependant difficile de relier ces données avec celles, relativement dynamiques, de l'emploi dans cette branche.

Le commerce présente un meilleur profil, avec une croissance des chiffres d'affaires en volume sur les trois composantes principales que sont le commerce automobile, le commerce de gros et le commerce de détail, bien que, concernant ce dernier, le moral des consommateurs soit orienté à la baisse jusqu'en mai, rebondissant assez nettement par la suite.

La branche de l'Horeca enregistre une progression modeste des résultats sur le premier semestre 2006, mais satisfaisante si l'on considère l'effet «retour de bâton» de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2005.

Quant aux activités de transport, l'année semble démarrer plutôt mollement, en particulier dans le domaine aérien.

L'accalmie des prix pétroliers, si elle se poursuit, va entraîner l'inflation à la baisse

Après avoir accéléré jusqu'en juin, sous l'effet de la hausse continue du prix du pétrole, mais aussi d'une poussée de l'inflation sous-jacente, en particulier au 1^{er} trimestre, l'indice des prix à la consommation national a nettement ralenti au 3^e trimestre. En septembre, l'inflation marque ainsi une progression annuelle de seulement 2,4%, contre 3,0% en moyenne sur l'ensemble du 1^{er} semestre.

Cette modération des prix a pour causes, d'une part, la baisse du prix du pétrole (le baril a perdu environ 20% depuis le début août) et, d'autre part, le ralentissement des prix des biens et services hors énergie, perceptible depuis le mois de mai.

Du côté des salaires, les données disponibles pour 2006 (jusqu'en mai) montrent un léger ralentissement de la progression du coût salarial moyen horaire (+3,7% sur un an, contre +4,1% en moyenne en 2005). Cette évolution reste en ligne avec l'échelle mobile des salaires (+2,5% sur un an) et celle de la productivité (+1% environ sur la même période).

L'emploi salarié poursuit son accélération début 2006 et ce mouvement est relativement bien partagé par l'ensemble des branches (sauf dans l'industrie, où la tendance est orientée à la baisse depuis plusieurs années), tant au niveau des résidents que des frontaliers.

La progression de l'emploi se constate également au sein de la

zone euro dans son ensemble, en lien avec une conjoncture économique plus vigoureuse lors des derniers trimestres.

Concernant le chômage, la seule observation des données brutes montre toujours une croissance, certes de plus en plus modérée, du nombre de chômeurs au Luxembourg. Cependant, une analyse plus fine plaide plutôt en faveur d'une réelle stabilisation. Certains phénomènes comme la baisse du nombre de chômeurs indemnisés, la stagnation du taux de chômage «au sens large» (c'est-à-dire y compris les personnes inscrites dans des mesures pour l'emploi) ou le fait qu'une partie considérable de la progression du nombre de chômeurs soit due à l'intégration de personnes à capacité de travail réduite à partir de 2003 sont autant d'éléments qui permettent d'avoir une vision plus nuancée du chômage sur la période récente.

Ralentissement probable de la croissance de l'économie luxembourgeoise en 2007

Alors que la conjoncture mondiale devrait rester aussi vigoureuse en 2007 qu'elle l'a été en 2006, la demande étrangère, s'adressant à l'économie luxembourgeoise, devrait ralentir. La cause principale de ce moindre dynamisme des marchés à l'exportation luxembourgeois serait le ralentissement conjoncturel aux USA et en Europe, régions qui restent prépondérantes pour l'écoulement de la production domestique.

Le probable ralentissement de la consommation privée (en raison des mesures destinées à rétablir

l'équilibre budgétaire et la situation compétitive) aurait également un léger impact négatif sur le PIB.

La croissance du PIB en volume devrait ainsi revenir en 2007 à quelque 4%, soit un chiffre très proche du rythme tendanciel, contre, pour rappel, quelque 5,5% escomptés pour 2006.

L'emploi ne devrait, dans une première phase, qu'être très peu affecté par le ralentissement de la croissance du PIB du Luxembourg, dans la mesure où il profiterait en 2007, en raison des décalages habituels entre activité et emploi, encore du dynamisme conjoncturel de 2006. Il garderait ainsi un rythme d'expansion de plus de 3,5%. Aussi le taux de chômage pourrait-il se stabiliser en moyenne annuelle, pour la première fois depuis 2001, sur base des chiffres de l'ADEM, à quelque 4,5%.

Récemment, les prix pétroliers ont baissé substantiellement: ils s'inscrivent actuellement à quelque 60 dollars US le baril contre encore environ 78 début août. Ceci entraîne un relâchement certain des prix domestiques qui se traduit par une révision à la baisse des prévisions d'inflation, surtout pour 2007. À l'heure actuelle, le Statec ne prévoit plus qu'une inflation des prix à la consommation de 1,7% en 2007, contre encore 2,6% en 2006. Ces prévisions sont évidemment en premier lieu conditionnelles au prix du baril retenu, à savoir 62 dollars US en moyenne annuelle pour 2007. Un tel cas de figure aurait des répercussions sur l'indexation des salaires qui, en vertu des modifications

législatives récentes, n'aurait lieu ni en 2007 ni en 2008, mais en janvier 2009.

Jeannot Krecké présente le réseau Solvit

8 novembre 2006

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a présenté le 8 novembre 2006 les avantages et opportunités que le réseau Solvit peut offrir aux entreprises et aux citoyens luxembourgeois lorsqu'ils se rendent à l'étranger.

La conférence de presse a aussi été l'occasion de présenter le premier bilan intermédiaire du point de contact Solvit Luxembourg fonctionnant auprès du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Créé en 2002 par la Commission européenne et les États membres de l'UE, Solvit est un réseau de résolution de problèmes liés à la mauvaise application, par les administrations nationales, des règles du droit communautaire du marché intérieur. Les États membres de l'UE y coopèrent pour régler rapidement les problèmes que peuvent rencontrer les entreprises et les citoyens lors de leurs contacts avec les autorités publiques dans d'autres États membres.

Les raisons de l'application déficiente du droit communautaire peuvent être très variées: transposition incorrecte de directives, règles discriminatoires, délais excessifs, etc.



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors de la présentation du réseau Solvit

Un point de contact Solvit fonctionne auprès de l'administration publique de tous les États membres de l'UE.

«Solvit constitue sans doute pour les entreprises et les citoyens une des réalisations les plus concrètes du marché intérieur», s'est réjoui Jeannot Krecké, ajoutant que «sa rapidité, son efficacité ainsi que son approche personnalisée et axée sur le client contribuent à rapprocher nos entreprises et citoyens des avantages du marché intérieur». De manière générale, Solvit fonctionne bien et peut offrir des solutions efficaces: en moyenne, 80% des problèmes traités sont résolus dans un délai moyen de 10 semaines.

En ce qui concerne l'expérience pratique au Luxembourg, Jeannot Krecké a regretté la relative sous-utilisation de Solvit par les ressortissants luxembourgeois: la grande majorité des plaintes parvenant à Solvit Luxembourg sont introduites par des ressortissants

communautaires contre l'administration luxembourgeoise, alors qu'environ un quart seulement des cas traités par Solvit Luxembourg est dirigé par des entreprises ou citoyens luxembourgeois contre l'administration d'un autre État membre. Ce qui est d'autant plus étonnant, a estimé le ministre Krecké, car «ce n'est pas un secret que nos citoyens et entreprises se trouvent souvent confrontés à des barrières ou problèmes administratifs lorsqu'ils se rendent dans un autre État membre».

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en mission de prospection économique aux États-Unis

11-17 novembre 2006

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot

Krecké, ont effectué une mission de prospection économique aux États-Unis en rendant visite, du 11 au 17 novembre, à plusieurs entreprises américaines à San Francisco, Seattle et New York.

Ils ont ainsi rencontré le management de plusieurs entreprises déjà établies au Luxembourg et ont présenté les avantages du site luxembourgeois comme lieu d'implantation et d'accès aux marchés européens à certaines sociétés manifestant un intérêt pour le marché européen.

Alors que le ministre Jeannot Krecké reconnaît que les grands projets industriels se font de plus en plus rares et que le Luxembourg souffre de la concurrence de pays comme l'Inde ou la Chine, ou encore des nouveaux États membres de l'Union européenne, il est d'avis qu'il faut se spécialiser dans quelques secteurs et développer des niches de compétences.

C'est ce que le Luxembourg fait notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), où le faible taux de TVA peut constituer un «ticket d'entrée», mais où la bonne connectivité du pays au niveau de la bande large (avec les récents investissements de la Poste et le projet «Luxconnect») constitue également un avantage compétitif certain.

Lors du séjour aux États-Unis, la délégation luxembourgeoise s'est rendue chez eBay dans la Silicon Valley pour approfondir les discussions en cours. Le ministre a précisé que «si l'on sentait de leur part un réel intérêt», il reste à définir



S.A.R. le Grand-Duc héritier, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et la délégation luxembourgeoise avec les dirigeants d'eBay lors de la visite de l'entreprise

la nature et l'ampleur exacte de l'activité que la société souhaite implanter au Luxembourg.

Dans la Silicon Valley, la délégation luxembourgeoise a également rencontré les dirigeants de Cisco, déjà présent au Luxembourg avec une unité de vente. Les entretiens avec Cisco ont surtout porté sur les nouvelles technologies comme la «vidéo avec IP» que la société met en avant. La délégation luxembourgeoise et les dirigeants de Cisco ont également évoqué les opportunités de coopération avec l'Université du Luxembourg dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information et de communication.

À Seattle, la délégation a rencontré les dirigeants de Real Networks, société spécialisée dans les

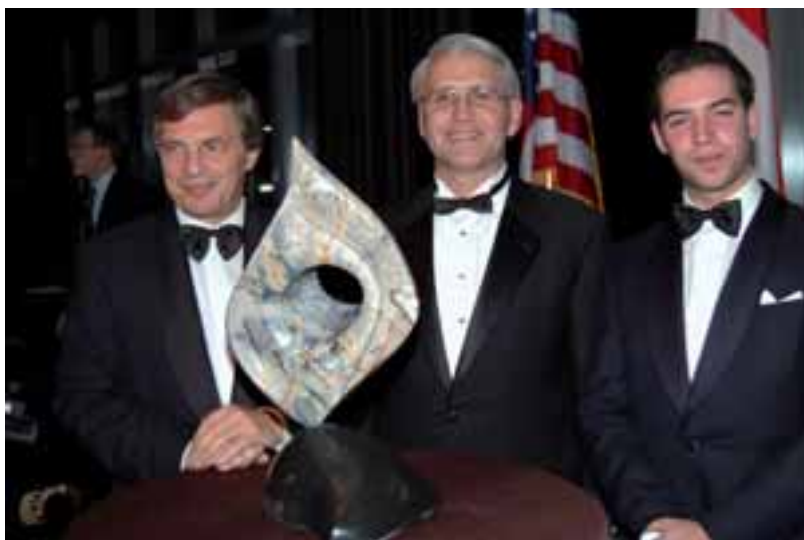
nouveaux médias et qui présente des perspectives intéressantes pour le Luxembourg.



S.A.R. le Grand-Duc héritier avec le ministre Jeannot Krecké et la délégation luxembourgeoise lors de la visite de Boeing

Mais l'objet des nombreuses missions économiques n'est pas uniquement la prospection économique et la recherche d'investisseurs potentiels qui voudraient établir leur entreprise au Luxembourg. D'après Jeannot Krecké, il est au moins aussi important de promouvoir le commerce extérieur et de faire profiter les entreprises luxembourgeoises des opportunités commerciales découlant de la globalisation des échanges.

Ainsi, lors de la visite de Boeing, les membres de la délégation ont eu l'occasion de mettre en évidence les mérites de trois entreprises luxembourgeoises: Euro-Composites d'Echternach, qui produit des matériaux composites utilisés entre autres dans l'aéronautique; CTI Systems, spécialiste en installations automatiques pour la manutention à Lentzweiler; et eXstream, start-up hébergée au Business and Innovation Center ecostart à Foetz,



S.A.R. le Grand-Duc héritier en présence de Jeannot Krecké et Avery Dennison, à qui il a remis le Luxembourg American Business Award 2006

qui développe des logiciels informatiques pour la simulation multi-échelles de matériaux.

Remise du Luxembourg American Business Award

Le point d'orgue de la mission a sans doute été la remise par le Grand-Duc héritier Guillaume, le 16 novembre, du Luxembourg American Business Award 2006 à Avery Dennison, producteur de papier autoadhésif.

Ce prix est attribué en reconnaissance d'une relation particulière entre une société américaine et le Luxembourg. Ainsi, le Luxembourg a voulu rendre hommage aux fondateurs, actionnaires, management et personnel du spécialiste de l'étiquetage qui ont su, au fil des années, créer et développer des relations importantes entre le Grand-Duché de Luxembourg et les États-Unis d'Amérique.

La cérémonie a été l'occasion de présenter le Luxembourg aux quelque 270 invités, dont de nombreux dirigeants d'entreprises américaines. Jeannot Krecké a souligné après son retour que le Grand-Duc héritier y a été un «excellent ambassadeur» de l'économie luxembourgeoise. Rappelons que ce dernier est le président d'honneur du Board of Economic Development.

Présentation de la manifestation «Journées – création et reprise d'entreprise»: stimuler l'entrepreneuriat

22 novembre 2006

La promotion de l'esprit d'entreprise et l'encouragement à la création de nouvelles entreprises font partie d'une politique de diversification des activités économiques. Le secteur des PME constitue une assise

importante de l'économie luxembourgeoise, mais ne saurait se développer si des entrepreneurs ne relèvent le défi de la création d'entreprise. Le gouvernement soutient ainsi toute initiative qui vise à stimuler l'entrepreneuriat. Par ailleurs, de nombreuses sociétés, notamment artisanales, devront être reprises au cours des prochaines années. La reprise d'entreprise constitue ainsi une autre priorité au sujet de laquelle il faut développer des actions pour stimuler le transfert d'entreprises entre les générations.

Dans ce contexte, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et la Fédération des femmes cheffes d'entreprises du Luxembourg, sous le patronage du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement et du ministère de l'Égalité des chances, organiseront entre le 25 novembre et le 8 décembre 2006 une série d'événements concernant la création et la transmission d'entreprises, sous le label «Journées – création et reprise d'entreprise».

Le 22 novembre 2006, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté les quatre événements majeurs qui seraient organisés dans le cadre des «Journées – création et reprise d'entreprise».

Samedi 25 novembre: manifestation de lancement

Manifestation de lancement commune : samedi 25 novembre 2006

dans les locaux de la Chambre des métiers sur le thème «Financement d'un projet d'entreprise», en présence du ministre Fernand Boden.

Le but de cette journée était de rassembler en un même lieu les principaux acteurs intervenant dans la création d'entreprises, tels que les chambres professionnelles, la Mutualité d'aide aux artisans, la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants, Luxinnovation et 1,2,3 Go, la SNCI, les banques, les assurances et les conseillers d'entreprises.

Afin de permettre à un large public de s'informer sur tous les aspects de la création et de la transmission d'entreprises, les organisateurs ont choisi un samedi pour la manifestation de lancement.

Mardi 28 novembre: «L'avenir appartient aux entrepreneurs»

Environ 18% des créateurs d'entreprises au Luxembourg sont

des femmes. C'est pourquoi il est important de promouvoir la création d'entreprise plus particulièrement auprès des femmes.

Mardi 28 novembre 2006, la Fédération des femmes cheffes d'entreprises du Luxembourg a organisé une table ronde intitulée «L'avenir appartient aux entrepreneurs». La ministre Marie-Josée Jacobs y a fait une allocution d'introduction. La manifestation s'est déroulée dans les locaux de la Chambre des métiers.

Mercredi 29 novembre: «Transmission et reprise d'entreprises dans l'artisanat»

Mercredi 29 novembre 2006, la Chambre des métiers invitait à son séminaire «Transmission et reprise d'entreprises dans l'artisanat».

Les enjeux et l'organisation d'une transmission réussie ont été présentés et plusieurs entrepreneurs ont témoigné de leurs expériences.



Les ministres Fernand Boden, Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs lors de la présentation de la manifestation «Journées – création et reprise d'entreprise» avec le but de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'encouragement à la création de nouvelles entreprises

Vendredi 8 décembre: «La franchise au Luxembourg: des possibilités?»

Vendredi 8 décembre 2006, la Chambre de commerce conviait à la plateforme «La franchise au Luxembourg: des possibilités?», qui s'est déroulée dans son centre de conférences.

Cet événement était axé autour d'une conférence présentant les différents aspects de cette coopération commerciale, en analysant les différences entre commerce traditionnel et commerce franchisé, le cadre juridique existant au Luxembourg et les spécificités commerciales de la franchise.

En parallèle à la conférence, un «espace franchiseurs» a été mis en place afin de permettre aux visiteurs de rencontrer directement les franchises venues présenter leurs activités.

Campagne médiatique

Les quatre événements étaient accompagnés par une campagne médiatique dans la presse écrite, à la radio et à la télévision.

L'acier luxembourgeois à l'honneur: installation des premières poutrelles luxembourgeoises sur le chantier du nouveau Freedom Tower à New York

19 décembre 2006

Le 19 décembre 2006, une conférence de presse officielle a eu lieu sur le site du World Trade Center,

organisée conjointement par le bureau du gouverneur et la mairie de la Ville de New York pour célébrer le début de la construction du nouveau Freedom Tower sur le site de l'ancien World Trade Center: en l'occurrence, l'arrivée sur le chantier et l'installation des trois premières poutrelles en acier (Jumbo Beams) en provenance de l'usine Arcelor de Differdange. Vingt-sept poutrelles luxembourgeoises de ce type serviront en effet à ancrer et à stabiliser les fondations sous terre de cette nouvelle tour géante de plus de 500 mètres de haut.

C'est en présence notamment du gouverneur George Patacki, du maire Michael Bloomberg, du promoteur Larry Silverstein, de l'architecte Daniel Libeskind, du consul général du Luxembourg à New York, Georges Faber, de deux représentants d'Arcelor (MM. Bruno Le Forestier et Greg DePhillis) et de plus d'une centaine de journalistes, photographes et cameramen que les poutrelles géantes en provenance du Luxembourg ont été soulevées par une grue énorme avant d'être placées avec une précision minutieuse aux endroits des fondations prévues à cet effet. Les différents orateurs n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner l'origine luxembourgeoise des poutrelles.

À noter que d'un point de vue technologique, l'usine Arcelor de Differdange est la seule au monde capable de produire et de laminier ces poutrelles géantes, utilisées en particulier dans la construction (gratte-ciels; stades, etc.). La production des premières poutrelles a été entamée à l'usine de Differdange en juillet 2006 (805 tonnes d'acier y seront produites en tout pour le



Freedom Tower). Les poutrelles ont ensuite été envoyées en camion à Anvers, avant d'être transportées durant le mois d'août par bateau à Camden (au New Jersey), respectivement à Portsmouth (en Virginie). Elles ont ensuite repris la route en septembre 2006 pour aboutir à Lynchburg en Virginie chez la société Banker Steel, qui les a transformées en y soudant des plaques de renforcement additionnelles. Les trois premières poutrelles sont arrivées il y a quelques jours à New York, après

un voyage de plus de 7 500 kilomètres. Des milliers d'Américains y ont apposé leur signature durant le week-end dernier.

Le 19 décembre 2006, les trois premières poutrelles differdangeoises ont finalement été enfoncées dans les fondations de la nouvelle tour, Freedom Tower. Les quatre poutrelles suivantes seront installées dans les semaines à venir. Les dernières vingt poutrelles en provenance de Differdange le seront

après le mois d'avril 2007. Les premières poutrelles ont une longueur d'environ 11 mètres et pèsent quelque 11 tonnes chacune.

Le consul général du Luxembourg à New York a profité de l'occasion pour faire état au gouverneur Patacki et au maire Bloomberg de la fierté du Luxembourg et de tous les Luxembourgeois quant au fait que l'acier luxembourgeois jouera un rôle clé dans la mise en place et la sécurisation des fondations sur lesquelles sera érigée cette nouvelle tour d'une hauteur totale de 1 776 pieds (533 mètres).

Inutile de préciser que, pour les raisons qu'on connaît, le Freedom Tower a une importance symbolique énorme pour les New-Yorkais, sinon pour toute l'Amérique. À partir de 2011, la nouvelle tour dominera la skyline new-yorkaise pour les décennies à venir, avec à sa base un fort contenu technologique luxembourgeois.

ÉDUCATION NATIONALE

Acquisition de la langue écrite et orthographe: analyse de compétences en langues dans l'enseignement primaire

18 juillet 2006

L'analyse de compétences en langues dans l'enseignement primaire figurait à l'ordre du jour d'une conférence de presse de la ministre



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le Dr Peter Kühn, professeur à l'université de Trèves, lors de la conférence de presse

de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le 18 juillet 2006.

À côté des études internationales PIRLS (école primaire) et PISA (enseignement postprimaire), le ministère de l'Éducation nationale a mis au point d'autres matériels d'évaluation et a réalisé des études portant sur la matière «allemand».

Lors de la conférence de presse, Mady Delvaux-Stehres a présenté les résultats de ces travaux, publiés dans trois documents:

- *Perspektiven der Deutschdidaktik*: ce livre donne un aperçu théorique des possibilités d'évaluation et d'enseignement des compétences de base à différents niveaux scolaires et à des degrés de difficulté divers.

- «Deutsch-Sprachkompetenztests zum Abschluss des 2., 4., 6. und 9. Schuljahres»: ce livre réunit et commente des tests de compétences dans la matière «allemand»

pour les années scolaires citées. Il donne un aperçu de la progression dans l'apprentissage de la langue allemande, des compétences que les élèves devront avoir acquises à la fin des différents cycles d'études, et par conséquent des objectifs que l'école luxembourgeoise fixe en allemand. Les tests comprennent principalement des exercices relatifs à la compréhension de la lecture, à la compréhension orale, au vocabulaire, à l'expression écrite, à la grammaire et à l'orthographe.

- *Schriftspracherwerb und Rechtschreibung*: cette publication comprend une évaluation aussi bien quantitative que qualitative de l'épreuve commune organisée en 2005 à la fin de la 2^e année de l'enseignement primaire.

Schriftspracherwerb und Rechtschreibung

Les tests, auxquels les élèves de huit ans se sont soumis au printemps 2005, comprenaient des

exercices dans les domaines de la lecture, du vocabulaire, de l'expression écrite, de la grammaire et de l'orthographe. Le volet orthographe a été étudié de façon plus approfondie moyennant une analyse des fautes. L'étude a fourni par ailleurs des recommandations didactiques pour l'enseignement de l'orthographe allemande. Il est fortement recommandé que l'apprentissage de l'écrit aille de pair avec l'acquisition de stratégies d'orthographe.

Résultats de l'épreuve commune

En ce qui concerne les résultats que les élèves de la 2^e année scolaire de l'enseignement primaire ont obtenus dans les différents domaines de compétences testés, on constate globalement que:

- les résultats en compréhension écrite (lecture) sont mitigés: on note d'excellents résultats en compréhension globale, mais des résultats assez faibles en compréhension sélective et détaillée;
- les élèves ont de très bons résultats dans les exercices relatifs au vocabulaire, à la grammaire et à l'orthographe;
- les résultats en écriture libre varient fortement d'une classe à l'autre.

Pour ce qui est de la population scolaire testée, les conclusions sont les suivantes:

- en général, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, notamment en lecture;
- les résultats des élèves redoublants sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale;

- les résultats des élèves migrants sont étonnamment élevés en ce qui concerne le vocabulaire et la compréhension globale de texte. Leurs résultats sont moins bons en grammaire et en orthographe.

Les résultats de l'étude ainsi que les conclusions didactiques seront pris en compte dans la formation continue des enseignants ainsi que dans l'élaboration d'un nouveau plan d'études et de nouveaux manuels scolaires.

Rentrée scolaire 2006-2007: «Une école pour tous, un avenir pour chacun»

14 septembre 2006

Le 14 septembre 2006, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les grandes orientations de l'année

scolaire 2006-2007 à l'occasion de la traditionnelle conférence de presse de la rentrée.

Concilier l'équité des chances et l'élévation du niveau de qualification de nos jeunes – cette priorité continuera de guider l'action du ministère tout au long de l'année scolaire à venir. Selon Mady Delvaux-Stehres, ce n'est qu'en donnant à chaque enfant une perspective qu'il peut atteindre avec les capacités qui sont les siennes qu'on peut le motiver à donner le meilleur de soi-même.

Les défis auxquels doit répondre le système scolaire dans un contexte qui change fondamentalement sont de taille. Pour des raisons d'équité, l'école doit offrir à chacun le parcours scolaire qui lui permet de développer au maximum ses capacités. Pour des raisons économiques, il est essentiel que le Luxembourg offre une qualification au plus haut niveau à tous ses résidents pour leur permettre de trouver leur place sur un marché du travail



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle lors de la conférence de presse concernant la rentrée scolaire 2006-2007

de plus en plus complexe et concurrentiel. Pour des raisons de cohésion sociale, il est vital que l'école, qui accueille des enfants dont 40% sont d'origine étrangère, apprenne aux jeunes de tous les milieux et de toutes les cultures à vivre ensemble et à pratiquer les valeurs civiques de notre société démocratique.

En 2006-2007, les réformes et actions s'articulent essentiellement autour de trois grandes orientations:

- diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public: afin d'augmenter le nombre des voies d'accès à des formations, l'Éducation nationale doit offrir des alternatives pour répondre à la diversité croissante des élèves. Le Neie Lycée, le Schengen-Lyzeum à Perl, l'école primaire Jean Jaurès à Esch-sur-Alzette, le bac international et l'e-bac sont autant de nouvelles voies mises en place ou préparées en vue de diversifier l'offre scolaire;
- réformer les structures: il s'agit de mettre progressivement en place, à travers le système éducatif, des structures plus souples afin de pouvoir répondre avec une plus grande flexibilité aux besoins très hétérogènes des élèves et de permettre aux enseignants de concevoir en équipe les apprentissages qui conviennent aux jeunes qui leur sont confiés;
- redéfinir les contenus: afin d'établir les standards de savoirs et de savoir-faire que tous les élèves doivent atteindre et pouvoir appliquer tout au long de leur vie, l'enseignement luxembourgeois, à l'instar de ce qui se fait dans les

autres pays européens, passe d'une logique de programmes à enseigner à une logique de savoirs et de savoir-faire qui restent acquis: les compétences.

Les détails des mesures et réformes mises en œuvre pour répondre aux objectifs ci-dessus sont présentés dans le dossier de presse.

Les TIC appliqués à l'éducation et la formation: panorama des projets

11 octobre 2006

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté le 11 octobre 2006 à une conférence

de presse sur le thème «Les TIC appliqués à l'éducation et la formation: panorama des projets».

Depuis cinq ans maintenant, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle contribue activement au programme d'action gouvernemental eLuxembourg qui constitue la réponse du gouvernement aux défis de la société de l'information. Un nouvel ajustement des pratiques pédagogiques est aujourd'hui rendu nécessaire par l'essor rapide de la société de l'information et notamment par l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

Ce sont les environnements d'apprentissage médiatisés, tels que portails éducatifs et plateformes LMS (Learning Management System), qui permettent de relever ces défis ambitieux. Ils permettent à la fois



La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, lors de la conférence de presse concernant les TIC

aux enseignants, aux élèves, aux administrations des ministères et des écoles et aux particuliers d'accéder à des ressources de qualité et d'utiliser efficacement des outils de collaboration et de communication à la pointe du progrès technologique.

La conférence de presse a été l'occasion de présenter les projets phares ainsi que les projets d'innovation pédagogique de l'éducation nationale dans le domaine de l'utilisation des TIC et du eLearning, dont notamment:

- le portail éducatif mySchool!;
- eBac – le bac à distance;
- eRemédiation – service d'accompagnement en ligne des élèves en difficulté;
- mySecureIT;
- European Computer Driving Licence;
- eMail sécurisé pour 40 000 élèves en collaboration avec Restena;
- les projets européens:
 - o le ministère auprès du European Schoolnet;
 - o eTwinning – partenariats scolaires en Europe;
 - o Springday.

Signature de l'accord entre la Sarre et le Luxembourg portant création d'un lycée transfrontalier

4 décembre 2006

Le 4 décembre 2006 a eu lieu à Perl-Borg (D) la signature de l'accord entre les gouvernements de la Sarre et du Grand-Duché de Luxembourg portant création du Lycée transfrontalier Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.



De gauche à droite:
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre-président de la Sarre, Peter Müller, la Landrätin de Merzig-Wadern, Daniela Schlegel-Friedrich, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences de la Sarre, Jürgen Schreier, lors de la signature de l'accord entre la Sarre et le Luxembourg portant création d'un lycée transfrontalier

Pour le land de la Sarre ont participé à cette signature Peter Müller, ministre-président du Saarland, Jürgen Schreier, ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, et Daniela Schlegel-Friedrich, Landrätin de Merzig-Wadern.

Une nouvelle école ouverte au monde

Le Luxembourg et la Sarre, en collaboration avec le Landkreis Merzig-Wadern, fondent à Perl une école secondaire commune qui débutera le 27 août 2007 avec la 5^e année d'études. Elle porte le nom de Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl et comprendra huit années d'études, de la 5^e à la 12^e. Elle fonctionnera en tant qu'école à plein temps. Le

personnel enseignant proviendra des deux pays, du Luxembourg et de la Sarre, offrant ainsi aux élèves les meilleures conditions d'apprendre les langues et de s'ouvrir au monde.

Les certifications

Les certifications suivantes sont offertes au lycée Schengen:

- Le Hauptschulabschluss (certificat de fin de scolarité obligatoire), après la 9^e année d'études, donne accès, en Allemagne comme au Luxembourg, à différentes formes de l'enseignement professionnel.
- Le Mittlere Bildungsabschluss, après la classe de 10^e, constituera au lycée Schengen la condition requise pour une qualification ultérieure visant respectivement l>Allgemeine Hochschulreife (diplôme de fin d'études secondaires) et le Diplôme de technicien administratif et commercial, ou le passage vers d'autres voies de formation.
- Le diplôme de technicien administratif et commercial, après la classe de 12^e, donne un accès direct à la profession au Luxembourg et comporte, sous certaines conditions, la Fachgebundene Hochschulreife, l'accès à des études supérieures dans la spécialité.
- Avec l'Abiturprüfung (examen de fin d'études secondaires) à la fin de la classe de 12^e, les élèves acquièrent à la fois le diplôme allemand, Allgemeine Hochschulreife, et le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.

L'attractivité du lycée Schengen

L'attractivité de la nouvelle école devrait résider dans le fait

- que pour cette grande région de part et d'autre de la Moselle, elle est un lycée de proximité menant au diplôme de fin d'études secondaires donnant accès à l'université;
- qu'elle offre avec une perméabilité maximale trois certifications générales et une certification professionnelle;
- qu'elle rend accessible le diplôme de fin d'études après 12 années d'études (Luxembourg: 13 années);
- qu'elle réduit aussi la formation de technicien administratif et commercial (trois années au lieu de quatre);
- qu'elle prépare à la fois aux marchés du travail allemand et luxembourgeois;
- qu'elle présente, pour des parents exerçant une activité professionnelle, l'avantage d'une école à plein temps (cours les lundis, mercredis et vendredis après-midis; encadrement des enfants de 7 à 18 heures, cinq jours par semaine);
- qu'elle réunit des enfants et enseignants de différents États et offre ainsi de meilleures garanties pour une éducation au respect mutuel et une grande ouverture d'esprit.

L'offre de langues

L'enseignement de l'allemand et du français est une continuation de l'école primaire. Le luxembourgeois est une matière obligatoire en classe de 5^e et de 6^e; après la 6^e, il est offert comme option facultative. L'enseignement de l'anglais en tant que troisième langue étrangère débute en classe de 7^e. L'espagnol sera offert en tant que quatrième langue étrangère à partir de la classe de 10^e dans la division supérieure de l'enseignement secondaire.

La langue d'enseignement est essentiellement l'allemand; au moins deux matières non linguistiques (p.ex. éducation physique, éducation musicale, éducation artistique) seront enseignées en langue française. En ce qui concerne la formation de technicien administratif et commercial, une partie de la matière se référant à la profession sera enseignée en français. Cette voie de formation comprend en outre la matière «communication professionnelle» en trois langues (allemand, français, anglais).

ÉGALITÉ DES CHANCES

La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, ouvre une conférence internationale sur le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes

23-24 octobre 2006

Le 23 octobre 2006, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, a ouvert une conférence internationale sur le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

La manifestation, qui s'est déroulée les 23 et 24 octobre, était organisée par le ministère de l'Égalité des chances avec le soutien de la Communauté européenne dans le cadre du programme relatif à la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006).

Dans le passé, l'égalité entre les sexes était souvent considérée comme une question qui concernait d'abord les femmes. Toutefois, au cours des années et surtout depuis la 4^e Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995, le rôle des hommes a pris une toute autre dimension dans les débats sur l'avènement de l'égalité des sexes. En effet, pour modifier les rapports de force toujours inégaux, il importe d'impliquer les hommes et les femmes à titre égal dans le processus de changement de société.

Pour déclencher le débat de société, le ministère de l'Égalité des chances a lancé un projet dont les objectifs prioritaires sont:

- d'analyser la contribution des hommes et des pères à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les domaines de la politique et de l'économie;
- de développer par conséquent un changement des mentalités avec une redéfinition du rôle des hommes;
- de montrer l'utilité et les bénéfices pour la société et la vie économique de changer les rôles stéréotypés des hommes et des pères, en particulier en liaison avec la conciliation entre vie professionnelle et vie privée et de voir hommes et femmes se partager en relation égalitaire les charges professionnelles et privées;
- de rechercher et de comparer les bonnes pratiques et les différentes stratégies appliquées dans les pays partenaires du projet, à savoir l'Irlande et la République slovaque.

Ce sont, en effet, pour la plupart, des hommes qui occupent les postes-clés en politique et en économie. Comment peut-on rendre les hommes attentifs au fait que, de par leur position, ils peuvent contribuer à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes?

Comment peut-on susciter la prise de conscience auprès des hommes quant à l'importance de leur rôle dans la construction d'une société plus démocratique et égalitaire? Une contribution de la part des

hommes et des pères pourrait d'ailleurs aussi avoir un impact sur d'autres phénomènes, tels que l'inégalité de rémunération ou encore la traite des femmes.

Avec un changement des mentalités, les hommes se rendront compte qu'ils ne seront plus seuls à contribuer financièrement au ménage. Ils partageront leur travail avec les femmes, tant dans la vie professionnelle que dans la vie privée. Par ailleurs, les hommes apprendront que l'éducation des enfants peut être tout aussi précieuse et enrichissante pour eux.

Deux ateliers ont été organisés dans le cadre de la conférence, l'un sur l'éducation et l'autre sur l'économie. Les discussions ont porté, pour l'atelier «éducation», sur le projet européen de Caritas *«men and care»* et sur un projet irlandais d'école primaire sur le rôle des garçons. L'atelier «économie» traitait des programmes d'égalité entre femmes et hommes des partenaires sociaux européens.

Le programme de la conférence a été clôturé par une visite de l'École des parents à Soleuvre et de la Maison relais à Bascharage.

ÉNERGIE

Les projets du gouvernement en matière d'énergie

22 août 2006

«Une nouvelle étape importante a été franchie, un nouveau jalon posé dans la politique énergétique



«Une nouvelle étape importante a été franchie [...] dans la politique énergétique luxembourgeoise», selon le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, lors de la conférence de presse

luxembourgeoise!», a annoncé le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le 22 août 2006, lors de la présentation de la future législation dans le domaine de l'énergie.

Le ministre a félicité ses services pour le travail important qui a été réalisé: les deux projets de loi et le projet de règlement grand-ducal présentés transposant pas moins de cinq directives d'une rare complexité et regroupant tous les textes antérieurs dans le domaine de l'électricité, du gaz et de la performance énergétique des bâtiments.

Les deux projets de loi «électricité» et «gaz» visent la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, ou plus précisément de la production, du commerce et de la fourniture de ces deux énergies.

En effet, les réseaux de transport et de distribution restent des marchés régulés et majoritairement

sous responsabilité publique. Les clients résidentiels seront libres, dès le 1^{er} juillet 2007, de choisir leur fournisseur et verront le «mix» (pourcentage d'énergies renouvelables, d'électricité nucléaire, etc.) de l'électricité qu'ils achètent indiqué obligatoirement sur leur facture. De plus, la nouvelle législation vise à améliorer la sécurité et la qualité d'approvisionnement.

Performance énergétique des bâtiments d'habitation

Le projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation a pour objectif d'améliorer de façon considérable la qualité énergétique de ces bâtiments au Luxembourg.

C'est en effet dans le domaine des bâtiments et plus précisément du logement que le ministre voit le plus important potentiel de réduction de notre consommation d'énergie. Or, avec l'augmentation des prix, il est

devenu impératif de réduire notre consommation afin de préserver notre environnement et de réduire notre dépendance des grands pays producteurs d'énergie primaire (notamment le gaz et le pétrole).

Le projet de règlement grand-ducal prévoit également l'établissement d'un certificat pour les bâtiments d'habitation, véritable passeport énergétique qui permettra au locataire, acheteur potentiel ou autre, de voir en un clin d'œil la performance énergétique et donc le coût en énergie pour le bâtiment qui l'intéresse.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La rentrée académique présentée par François Biltgen et Octavie Modert

12 septembre 2006

Le 12 septembre 2006, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont tenu une conférence de presse pour évoquer les trois grands dossiers de la rentrée académique 2006, à savoir:

- le contrat d'établissement signé entre le gouvernement et l'Université du Luxembourg;
- la vie estudiantine au Luxembourg;
- l'état des négociations avec la Communauté française de

Belgique quant aux mesures d'accès restrictives pour certaines filières d'études.

Le contrat d'établissement signé entre le gouvernement et l'Université du Luxembourg

Le contrat d'établissement régit les relations entre le gouvernement et l'Université du Luxembourg et définit les droits et devoirs des deux partis, tels que prévus par la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg. Comme l'a expliqué François Biltgen, le contrat se fonde sur le plan pluriannuel de développement de l'Université et couvre la période 2006-2009.

Il définit les axes de recherche qui bénéficieront d'une budgétisation prioritaire, énumère les critères qui définissent la qualité et l'efficacité de la recherche, stipule que l'Université favorise la mise en place de formations menant au grade de *master* ou de doctorat et s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne.

En contrepartie des engagements pris par l'Université, l'État garantit à cette dernière une progression financière pour son développement durable.

La vie estudiantine au Luxembourg

La vie estudiantine constitue un autre domaine prioritaire aux yeux de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, puisque «le succès de l'Université du Luxembourg dépend aussi des conditions de vie des



François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Octavie Modert, secrétaire d'État, lors de la conférence de presse

étudiants». Ainsi, afin d'améliorer la qualité de vie des étudiants, le gouvernement veille à

- créer une offre diversifiée de logements pour étudiants;
- améliorer les conditions de travail des étudiants de toutes nationalités pour qu'ils puissent s'adonner à un travail accessoire à leurs études dans de bonnes conditions;
- installer des locaux pour des associations d'étudiants;
- créer un guichet unique pour étudiants;
- rendre accessible la «Jumbo Kaart» à tous les étudiants âgés de moins de 27 ans, quelle que soit leur nationalité.

Les négociations avec la Communauté française de Belgique

Suite à la décision de la Communauté française de réguler le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur, le gouvernement a immédiatement entamé des négociations avec les autorités belges et a organisé l'information et la prise en charge des élèves luxembourgeois concernés.

Actuellement, les dernières modalités concernant la transition entre une première année en médecine effectuée à l'Université du Luxembourg et la deuxième année de médecine d'une université de la Communauté française sont en train d'être clarifiées entre les autorités belges et luxembourgeoises.

Octavie Modert et François Biltgen ont conclu la conférence de presse

en présentant le calendrier des activités d'information de leur ministère pendant le 1^{er} trimestre 2006/2007 :

- distribution d'un agenda du Cedies à tous les élèves des classes de 1^{er} ou 13^e lors de la rentrée scolaire;
- organisation d'une après-midi d'information universitaire organisée par le Cedies et en coopération avec l'ACEL à l'Athénée de Luxembourg le 14 octobre 2006;
- participation aux débats organisés dans le cadre de la REEL à Strasbourg en date du 21 octobre 2006;
- participation à la 20^e Foire de l'étudiant les 9 et 10 novembre 2006.

Signature du contrat d'établissement 2006-2009 entre l'État et l'Université du Luxembourg

10 octobre 2006

Le contrat d'établissement pour les années 2006-2009 entre l'État et l'Université du Luxembourg a été signé le 10 octobre 2006 par le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, d'une part, et par le président du Conseil de gouvernance, Raymond Kirsch, et le recteur de l'Université, Rolf Tarrach, d'autre part.

Le contrat a été approuvé par le Conseil de gouvernement en date

du 13 septembre 2006. En application de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, le développement de l'Université doit faire l'objet d'un tel contrat négocié entre l'État et l'Université.

Le contrat, conclu pour une durée de quatre ans, porte sur la politique générale de l'Université, ses choix stratégiques, ses objectifs et ses activités dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la mobilité des étudiants et de l'administration. Il définit, pour la période 2006-2009, sept axes de recherche considérés comme prioritaires: sécurité et fiabilité en informatique, sciences des matériaux, sciences de la vie, droit européen et droit des affaires, finance internationale, sciences de l'éducation et études luxembourgeoises.

Pour chaque axe de recherche, le contrat stipule que l'Université présentera pour le 31 décembre 2006 un exposé des motifs, les objectifs

recherchés, le plan d'exécution ou encore le personnel regroupé sur chaque axe.

Système de gouvernance

Après la signature du contrat, François Biltgen a souligné que le système de gouvernance de l'Université du Luxembourg est un élément essentiel de son fonctionnement. «L'Université dispose d'une autonomie certaine dans un cadre réglementaire défini par la loi du 12 août 2003 et par le présent contrat», a expliqué le ministre. Ainsi, elle est libre et autonome pour la mise en œuvre de ses engagements, a-t-il ajouté.

Budget

Au niveau du budget, François Biltgen a annoncé que l'engagement de l'État pour financer les activités de l'Université augmentera annuellement pour atteindre le montant de 72 millions d'euros en 2009. Pour l'année 2007, le projet de budget



François Biltgen, Octavie Modert et le recteur de l'Université du Luxembourg, Rolf Tarrach

de l'État prévoit 48 millions d'euros. «L'Université du Luxembourg dispose ainsi d'une sécurité de planification», a dit le ministre, «ce qui est un élément très important au niveau international.»

Évaluation de l'enseignement

Le contrat consacre un chapitre à l'évaluation de l'activité d'enseignement, qui est un élément essentiel dans le cadre du processus de Bologne. Aux dires du ministre, l'Université, ensemble avec le ministère, mettra en place un système cohérent d'évaluation des fonctions de recherche, d'enseignement et d'administration, où les étudiants seront associés.

Vie étudiante

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, est revenue de son côté sur l'aspect «vie étudiante», qui fait également partie du contrat. À son avis, le succès de l'Université dépend aussi de sa capacité d'augmenter la qualité de la vie étudiante.

Le contrat d'établissement prévoit plusieurs éléments pour augmenter la qualité de la vie étudiante à l'Université du Luxembourg: mise en place d'un campus numérique, création d'un guichet unique qui informe et guide les étudiants dans toutes les questions ayant trait à leur parcours académique, soutien financier et matériel aux associations d'étudiants, mise en place d'un système de tutorat.

Octavie Modert visite le Service des études et de la vie étudiante de l'Université du Luxembourg

17 octobre 2006

Le 17 octobre 2006, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a visité le Service des études et de la vie étudiante (SEVE) de l'Université du Luxembourg.

Accueillie par le recteur Rolf Tarrach, le vice-recteur Jean-Paul Lehnert et Anne Christophe, la responsable du SEVE, Octavie Modert a rencontré les personnes qui travaillent dans le service pour un échange de vues sur leur travail au quotidien et sur les services qu'ils rendent aux étudiants de l'Université du Luxembourg.

Le SEVE accompagne l'étudiant inscrit à l'Université du Luxembourg pendant la totalité de son parcours académique et même au-delà. Le SEVE est en charge de l'information



La secrétaire d'État Octavie Modert lors de sa visite du SEVE, en présence du recteur Rolf Tarrach, du vice-recteur Jean-Paul Lehnert et de la responsable du SEVE, Anne Christophe

des étudiants, de leur inscription et de l'organisation de leur période de mobilité obligatoire dans le cadre des formations au grade de *bachelor*. Le service est aussi en charge de tous les aspects de la vie étudiante, de la gestion des logements pour étudiants à l'organisation de stages en entreprise en passant par l'offre d'activités culturelles et sportives. Pour garder le contact avec les anciens étudiants de l'Université du Luxembourg, le SEVE est en train de mettre en place une association d' alumni de l'Université du Luxembourg.

Octavie Modert a souligné le rôle primordial de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants et elle a félicité les responsables et les collaborateurs du SEVE de l'excellent travail qu'ils ont effectué en mettant en place un service performant en un très court laps de temps.

Babuschka: seniors et étudiants de l'Université du Luxembourg cohabitent sous un même toit

18 octobre 2006

«Loger des étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg auprès de seniors en contrepartie d'une participation financière très modique et de menus services à effectuer par l'étudiant et tisser ainsi des liens entre générations.» Telle est la philosophie du projet «Babuschka: seniors et étudiants de l'Université du Luxembourg cohabitent sous un même toit» que le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, ont présenté le 18 octobre 2006.

L'initiative Babuschka repose sur une idée toute simple: une ou des personne(s) âgée(s) ou vivant seule(s), disposant d'une/de chambre(s) libre(s) à son/leur domicile, propose(nt) de loger un/des étudiant(e)s (toute personne inscrite à temps plein à l'Université du Luxembourg).

L'initiative Babuschka:

- promeut la vie en commun entre seniors et étudiants de l'Université du Luxembourg;
- offre une alternative nouvelle au logement pour étudiants;
- contribue à tisser des liens entre la société luxembourgeoise et l'Université du Luxembourg;



Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, lors de la présentation de Babuschka

- fait se rencontrer deux catégories sociales de résidents qui ont une offre de logement et une demande de logement complémentaires;
- œuvre en faveur d'une amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et des étudiants;
- incite les générations à mieux se connaître et à dialoguer.

La charte

Trois documents donnent un cadre à l'initiative.

La charte, qui contient des dispositions sur les droits et les devoirs du senior et de l'étudiant et qui est à signer par toutes les parties – senior, étudiant et Service des études et de la vie étudiante de l'Université du Luxembourg (SEVE) – pour confirmer leur intégrale adhésion à l'initiative.

La convention d'hébergement qui arrête tous les aspects de la cohabitation quotidienne entre le senior et l'étudiant.

Les dossiers de candidature du senior et de l'étudiant qui sont remplis par les personnes intéressées à participer à l'initiative.

Le rôle du SEVE

Le SEVE de l'Université du Luxembourg joue un rôle essentiel dans le déroulement du projet.

Il centralise les dossiers de candidatures des seniors et des étudiants et met en relation les personnes dont les profils correspondent. Il organise un rendez-vous entre le senior et l'étudiant et si les deux personnes tombent d'accord sur leur cohabitation, le SEVE les guide dans l'élaboration de la convention d'hébergement. En cas de désaccord

entre le sénior et l'étudiant, le SEVE intervient comme organe de médiation.

L'initiative Babuschka a été élaborée conjointement par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Famille et de l'Intégration, les clubs séniors et l'Université du Luxembourg.

ENVIRONNEMENT

Notification du 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012

18 juillet 2006

En date du 18 juillet 2006, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a notifié à la Commission européenne le 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre (PNAQ) du Luxembourg, conformément à la directive 2003/87/CE transposée par la loi du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Ce document servira maintenant de base aux négociations avec la Commission européenne.

Le 2^e PNAQ porte sur la première période d'engagement au titre du protocole de Kyoto (années 2008-2012) et prévoit une allocation annuelle de 3,950 millions de tonnes au secteur soumis au système d'échange de quotas (entreprises industrielles et production d'énergie), chiffre légèrement

inférieur aux prévisions formulées dans le 1^{er} PNAQ (période 2005-2007). Sur ces 3,950 millions de tonnes, il est proposé d'allouer directement 3,17 millions de tonnes de CO₂ par an aux 15 installations luxembourgeoises existantes. Une réserve de 590 000 tonnes est prévue pour les «nouveaux entrants» au système. Par ailleurs, il est proposé de vendre aux enchères environ 5% des quotas (190 000 tonnes).

Elaboré en étroite concertation avec les départements ministériels et les milieux concernés, le PNAQ se base sur une analyse des potentiels de réduction des émissions, préparée par le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut (FIFO) an der Universität zu Köln et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre de six ateliers de travail. Ces ateliers ont permis de dégager un ensemble de mesures regroupées dans le 1^{er} plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂, document adopté par le Conseil de gouvernement le 28 avril 2006.

La version finale du PNAQ tient compte de la plupart des observations formulées par les acteurs intéressés (commissions parlementaires concernées, consultation publique sur le site Internet du ministère de l'Environnement, atelier de travail organisé le 19 juin). Il a ainsi été retenu d'annexer au PNAQ le 1^{er} plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂ pour clarifier que ce dernier fait partie intégrante du plan d'allocation. Les mesures y indiquées permettront en effet de limiter sensiblement les émissions dans les différents

secteurs par rapport au scénario de référence (business as usual). Le PNAQ expose également la situation particulière du Luxembourg pour ce qui concerne la hausse des émissions en provenance de l'exportation de carburants, tout en précisant que le Luxembourg assume sa responsabilité pour ces émissions et entreprendra des mesures pour limiter leur croissance (relèvement progressif du taux des accises sur les carburants, avec une évaluation régulière des incidences sur l'équilibre budgétaire et une adaptation annuelle de la contribution en cas de nécessité).

Actions du ministère de l'Environnement dans le contexte de la disparition de biotopes au Luxembourg

24 octobre 2006

À l'occasion d'une conférence de presse organisée le 24 octobre 2006, le ministre Lucien Lux a informé sur l'action du ministère de l'Environnement dans le contexte de la disparition de biotopes au Luxembourg. Le ministre a présenté une étude paysagère comparative entre 1962 et 1999 et s'est prononcé sur l'article 17 de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

L'étude en question porte sur l'évolution de la biodiversité au Luxembourg au cours des trente dernières années, notamment sur les changements de la structure et de la composition des paysages. Elle révèle que certains biotopes



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, lors de la présentation de l'étude sur l'évolution de la biodiversité

d'une grande valeur d'un point de vue écologique ont considérablement régressé:

- réduction des zones humides (prairies humides, mares, roselières) de 82%;
- réduction des vergers («Bongerten») de 58,5%;
- réduction des pelouses sèches et landes de 34,9%;
- réduction des haies et rangées d'arbres de 28,5%;
- réduction des arbres solitaires et groupes d'arbres de 55%.

De l'autre côté, des biotopes pionniers, de moindre importance biologique, ont augmenté entre 1962 et 1999, notamment le long des axes routiers ou des terrains abandonnés: les friches, les buissons ou encore les forêts secondaires.

Selon le ministre de l'Environnement, l'on assiste ainsi à une banalisation de la composition et à une uniformisation de la structure des paysages: augmentation de biotopes secondaires de succession et réduction alarmante de biotopes dépendant de conditions écologiques spécifiques. Les principaux facteurs responsables de cette évolution sont l'intensification de l'agriculture, un doublement de la surface bâtie ainsi que l'abandon de certaines pratiques agricoles traditionnelles.

Avec cette évolution négative, il sera difficile pour le Luxembourg de remplir ses obligations européennes et internationales, notamment d'enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010, a averti Lucien Lux.

«Au Luxembourg, il nous faut non pas moins, mais plus de protection de la nature», a signalé le ministre avant d'appeler, dans la perspective du développement durable, à une

évolution équilibrée entre protection de la nature, développement économique, agriculture et viticulture.

La conservation de biotopes est réglée au Luxembourg par la loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles, votée en 2004, qui dit dans son article 17 qu'il est «interdit de réduire, de détruire ou de changer les biotopes tels que mares, marécages, marais, sources, pelouses sèches, landes, tourbières [...] Le Ministre peut exceptionnellement déroger à ces interdictions pour des motifs d'intérêt général.»

Dans ce contexte, le ministre de l'Environnement a appelé à l'élaboration de règles claires et transparentes pour ce qui est de l'application de la loi de 2004 et en particulier de l'application de son article 17. L'élaboration d'un guide d'interprétation relatif à l'article 17 a d'ores et déjà été lancée dans le cadre d'une consultation de tous les acteurs concernés et, comme l'a souligné Lucien Lux, un document définitif sera présenté fin novembre.

Une cellule de suivi veillera par la suite à la bonne application des règles dans l'esprit d'accélérer les procédures et d'agir dans la transparence et en partenariat avec les milieux concernés. Dans cette optique, le ministre de l'Environnement entend en outre établir un inventaire complet qui énumère l'ensemble des biotopes écologiquement importants.

Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Nairobi: Lucien Lux évoque en amont l'actualité nationale et internationale en matière de changement climatique

8 novembre 2006

En amont de la 12^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se déroule du 6 au 17 novembre 2006 à Nairobi, le ministre de l'Environnement Lucien Lux a présenté les enjeux de la conférence, à laquelle il représentera le Luxembourg.

La conférence de Nairobi devrait confirmer la mise en œuvre des engagements et des accords existants et poursuivre les débats sur l'après-Kyoto.

Pour Lucien Lux, la poursuite de la lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre est

d'une importance capitale. «Si nous ne réussissons pas à réduire les émissions, l'augmentation de la température mondiale annuelle augmenterait inéluctablement, ce qui engendrerait des changements climatiques importants avec toutes les conséquences que cela aurait, entre autres, pour l'environnement et pour l'agriculture. C'est pourquoi ce défi doit guider toute action politique.»

Il a par ailleurs commenté les conclusions du *Stern review*, qui a été commandé en 2005 par le chancelier de l'Échiquier, Gordon Brown, au chef du service économique du gouvernement britannique, Sir Nicolas Stern, et qui reflètent les messages retenus par le Conseil «Environnement» de mars 2005 sous Présidence luxembourgeoise.

Le ministre a ensuite passé en revue les progrès accomplis récemment, dont

- le projet de loi portant réforme de la taxe sur les véhicules;

- le projet de loi introduisant une contribution «changement climatique» sur l'essence;
- le projet de règlement grand-ducal introduisant des standards en matière de consommation énergétique des bâtiments;
- l'accord de transfert de crédits d'émission avec une banque d'investissement internationale.

Lucien Lux a en outre annoncé la mise en place d'un forum «changements climatiques», plateforme regroupant les principaux acteurs concernés et qui se réunira deux fois par an.

Enfin, le ministre a donné des informations sur l'état du plan national d'allocation des quotas d'émission de gaz à effet de serre avant d'exposer sa position à l'égard de l'avis du médiateur concernant l'action du ministère de l'Environnement.

Le ministre de l'Environnement rencontre 80 élèves pour discuter de la lutte contre le changement climatique

23 novembre 2006

En date du 23 novembre 2006, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a rencontré 80 élèves du lycée technique Josy Barthel (Mamer) pour discuter de la lutte contre le changement climatique.

Le changement climatique est un des plus grands dangers qui menace d'endommager des économies et



Lucien Lux lors de sa rencontre avec des élèves au cinéma Utopia au Limpertsberg

des sociétés partout dans le monde sur le plan environnemental, économique et social.

Afin de sensibiliser les jeunes à ce problème majeur, la Commission européenne a mis à la disposition des enseignants et des élèves une panoplie d'outils et de matériels d'information sur le changement climatique afin d'illustrer l'importance du rôle que chacun peut jouer.

C'est dans le cadre de cette campagne scolaire que les élèves ont rencontré le ministre de l'Environnement au cinéma Utopia au Limpertsberg pour voir avec lui comment les jeunes peuvent s'engager dans le combat contre le changement climatique.

À cette occasion, les élèves ont également assisté à la projection du film *An Inconvenient Truth*.

Lucien Lux: la décision de la Commission concernant le 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz de serre «inacceptable pour le Luxembourg»

30 novembre 2006

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a commenté en détail la décision de la Commission européenne concernant le 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre lors d'une conférence de presse le 30 novembre 2006.

Le ministre s'est félicité du fait que la Commission a accepté le plan luxembourgeois de quotas d'émission sur tous les points qui avaient soulevé des critiques à l'intérieur du pays et sur les deux points sur trois soulevés par la Commission. Mais il s'est insurgé contre la décision de la

Commission qui veut que les quotas d'émission alloués à l'industrie soient réduits de 3,95 millions de tonnes à 2,69, soit une diminution de plus de 1,25 millions de tonnes. Cette décision est «inacceptable pour le Luxembourg» et n'est pour le ministre rien d'autre que le résultat d'un «dialogue de sourds».

Pour Lucien Lux, l'industrie ne constitue pas un secteur prioritaire, parce que disposant d'un haut potentiel de réduction des émissions de gaz. L'industrie luxembourgeoise a déjà réduit ses émissions de CO₂ de 7,7 millions de tonnes en 1990 à 3 millions de tonnes. De ce fait, la modernisation des installations industrielles ne laisse que peu de marges à d'autres réductions. Finalement, le site industriel «Luxembourg» pourrait fortement pâtir d'une telle décision.

Ce que le ministre de l'Environnement conteste avant toute chose, c'est que la Commission a basé sa décision sur une seule année de référence, l'année 2005, pour formuler sa demande de modification. D'autres petits pays de l'Union européenne ont fait de même. Dans le cas luxembourgeois, 15 installations seulement sont concernées, ce qui peut conduire à de très fortes fluctuations.

Pour illustrer son propos, le ministre a cité divers exemples. Ainsi Primorec (Arcelor) a fonctionné en 2005 avec des émissions de l'ordre de 39 900 tonnes, alors que l'usine émettra 95 000 tonnes lorsqu'elle fonctionnera pleinement. Le nouveau laminoir à chaud de Belval a fonctionné en 2005 avec 33 590 tonnes d'émissions et en émettra 100 000. La centrale de



Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, lors de la conférence de presse



Lucien Lux lors de la conférence de presse sur le plan national

cogénération du Kirchberg passera ainsi de 31 800 à 55 000 tonnes, et Twinerg dépassera le million de tonnes après 2005.

Prendre 2005 comme unique année de référence conduit donc pour le ministre à exiger des réductions sur les émissions alors que les émissions actuelles, qui sont autorisées, sont déjà largement supérieures à ce que la Commission veut fixer comme nouvel objectif. Il est clair pour Lucien Lux que «si les émissions de l'industrie luxembourgeoise avaient été maximales, l'allocation pour les années suivantes aurait été plus importante».

Lucien Lux a ensuite mis en cause le système de prévisions Primes que la Commission utilise et qui a conduit à des prévisions erronées. Ainsi, en 2003, la méthode Primes a prévu que les émissions augmenteraient d'un million de tonnes, alors qu'elles ont en fait augmenté de 3,5 millions de tonnes. Idem pour une prévision que les émissions

allaient atteindre un niveau en 2030 qui a déjà été atteint en 2006. Bref, pour le ministre, ce système de prévisions n'est pas approprié à des petites économies où l'impact d'une seule installation peut déjà induire de très fortes fluctuations. Au Luxembourg, il n'y a que 15 installations, une ou deux par secteur, et deux de ces installations (Twinerg, Intermoselle) émettent 60% des gaz de serre du secteur industriel.

Selon le ministre, la Commission a également ignoré l'impact d'un nombre très limité d'installations dans la constitution des réserves pour d'éventuelles nouvelles installations.

Twinerg, par exemple, émet un tiers des émissions de tout le secteur industriel et 8% des émissions nationales. La réserve, telle que le gouvernement voulait la constituer, c'est-à-dire 590 000 tonnes, équivaut à 18% de l'allocation, mais seulement à 50% des émissions de Twinerg.

«En clair», a déclaré le ministre Lux, «accepter les 2,69 millions de tonnes exigés par la Commission équivaut à refuser jusqu'en 2012 toute nouvelle installation, voire même fermer ou réduire la production d'un certain nombre d'installations industrielles. J'aimerais bien savoir qui pourrait exiger pareille démarche ou en assumer la responsabilité! Et cela signifie également qu'il faudra renoncer à toute nouvelle centrale de cogénération, comme le projet SudCal dans le cadre du projet Agora à Belval.»

En résumé, le ministre a déclaré au nom du gouvernement: «En premier lieu, nous prenons acte de la décision de la Commission avec ses aspects positifs, mais surtout avec son unique aspect négatif, dont l'impact par contre est décisif. Ensuite, nous proposerons encore aujourd'hui à la Commission de nous entretenir avec elle sur ce point litigieux. Nous sommes prêts à mettre en question notre proposition d'allocation, mais de manière réaliste et non de manière irresponsable. Finalement, si la décision de la Commission devait être irréversible, nous nous réservons le droit d'entreprendre toutes les démarches qui s'imposent, y compris celle d'aller plaider devant la Cour de justice des Communautés européennes.»

FAMILLE ET INTÉGRATION

Évaluation des changements à Luxembourg depuis l'introduction de la loi contre la violence domestique

23 août 2006

En date du 23 août 2006, la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, a assisté à la présentation de l'étude sur l'évaluation des changements au Luxembourg depuis l'introduction de la loi contre la violence domestique et la création du service d'assistance aux victimes de violence domestique.

La loi sur la violence domestique

Marie-Josée Jacobs a rappelé tout d'abord que la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique, entrée en vigueur le 1^{er} novembre

2003, est importante pour protéger les femmes et les enfants contre la violence domestique. En cas d'infraction, la loi prévoit l'expulsion de l'agresseur du domicile pour une durée de dix jours.

Les victimes par contre peuvent rester à leur domicile et ont le temps de réfléchir sur les mesures à prendre dans le futur. Dans le but de les guider et de les soutenir, un Service d'assistance aux victimes de la violence domestique (SAVVD) a été créé, qui prend contact avec les personnes concernées. Le comité de coopération accompagne la mise en œuvre de la loi, contrôle son efficacité et contribue, dans des cas particuliers, à la solution des problèmes.

Évaluation des changements depuis l'introduction de la loi

Afin de juger des changements intervenus par l'application de la loi du 8 septembre 2003, le ministère

a commandité une enquête d'évaluation, réalisée par l'experte allemande Beate Stoff.

Entre début novembre 2003 et fin octobre 2005, il y a eu 619 interventions policières, dont 316 ont été suivies d'une expulsion. Le pourcentage des expulsions est de 51,1% et la tendance est à la baisse pour 2005. La violence domestique représente ainsi 8,5% des délits «violence envers les personnes» constatés par la police grand-ducale.

Pendant la même période, le SAVVD a documenté 311 cas de consultation, 13 cas nouveaux ont été enregistrés en moyenne par mois.

Si l'expulsion est prononcée, la police informe le SAVVD. Celui-ci prend contact avec la victime dans les 24 heures qui suivent. Un rendez-vous est pris dans les trois jours et les consultations se poursuivent après ce premier contact. En moyenne, il y a entre trois et six consultations. La ministre a remercié le SAVVD, la police et le parquet pour leur bonne collaboration en la matière.

En ce qui concerne les victimes, la part des femmes représente 90%. Les délits de violence domestique concernent majoritairement le groupe d'âge de 31 à 50 ans. La violence domestique est présente dans toutes les couches sociales, mais dans les cas signalés, le pourcentage était plus élevé pour les personnes avec un passé d'immigration ainsi que pour les personnes provenant des couches sociales plus défavorisées.

L'enquête indique par ailleurs que les femmes sont en général très



La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, a rappelé que cette loi est importante pour protéger les femmes et les enfants contre la violence domestique

satisfaites du travail du SAVVD: 90% des femmes interrogées s'adresseraient à nouveau au service de consultation.

Beaucoup de femmes interrogées déclarent que leur situation de vie a changé et s'est même améliorée grâce à l'intervention de la police et à l'assistance du SAVVD. Les trois quarts des interrogées ont quitté leur partenaire violent. La moitié des interrogées s'est rendue compte d'un changement de comportement chez l'agresseur; ce changement est souvent survenu grâce à un soutien externe.

Au niveau social, l'introduction de la loi ainsi que la sensibilisation du public ont entraîné des changements importants: les victimes, les auteurs, les personnes œuvrant dans le domaine de la violence domestique ainsi que les institutions sont à présent nettement mieux informés, a conclu l'enquête.

FESTIVITÉS ET COMMÉMORATIONS

Journée de commémoration nationale au Luxembourg

8 octobre 2006

Service religieux à la cathédrale

En présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, un service religieux a été célébré à 9 h 30 en la cathédrale de Luxembourg par le chanoine Mathias Schiltz, vicaire général. Le programme musical a été exécuté par la maîtrise de la cathédrale et la Musique militaire.

Cérémonie au monument national de la Solidarité luxembourgeoise

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée au monument national de la Solidarité luxembourgeoise. Ont été invités à participer à cette cérémonie les ambassadeurs résidant à Luxembourg, les autorités, les membres du Comité de la flamme, du Comité du souvenir de la Résistance, les représentants des associations des anciens combattants, de la Résistance et des enrôlés de force.

À son arrivée au boulevard Roosevelt, au pied du monument, Son Altesse Royale le Grand-Duc a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre de

la Défense, Jean-Louis Schiltz, et le chef d'état-major de l'armée, Nico Ries.

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Premier ministre, du ministre de la Défense ainsi que du chef d'état-major, a passé la troupe en revue.

À son arrivée au «Kanounenhivél», le souverain a salué les représentants diplomatiques ainsi que les autorités luxembourgeoises. Il a ensuite déposé une couronne de fleurs devant le monument, puis a ranimé seul la flamme du Souvenir. Avant de se rendre à l'intérieur du monument pour signer le livre d'or, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Premier ministre, a salué les membres du Comité de la flamme et les représentants des enrôlés de force. À la sortie du monument, le



S.A.R. le Grand-Duc, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, lors de la cérémonie au Monument national de la solidarité

souverain a salué les membres du Comité du souvenir de la Résistance, les représentants de la Résistance et des anciens combattants.

Dépôts de fleurs devant le monument du Souvenir (Gëlle Fra)

À l'issue de la cérémonie devant le monument national de la Solidarité, des couronnes de fleurs ont été déposées devant le monument du Souvenir par le gouvernement, représenté par le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, et le ministre de la Justice, Luc Frieden, et par la Ville de Luxembourg.

Dépôts de fleurs devant la croix de Hinzert

Un cortège, précédé de la Musique militaire et d'un détachement de l'armée, est parti pour la croix de Hinzert, monument national de la Résistance et de la Déportation, où s'est déroulée la cérémonie suivante:

- Choral des martyrs luxembourgeois (Albert Thorn);
- Bénédiction de la tombe par le chanoine Mathias Schiltz, vicaire général;
- Dépôts de couronnes par la Chambre des députés, le gouvernement, représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, la Ville de Luxembourg, le Comité du souvenir de la Résistance et les mouvements de la Résistance.

Dépôt de fleurs devant le mémorial de la Déportation

Ensuite, des couronnes de fleurs ont été déposées par un membre du gouvernement et par un représentant de la Ville de Luxembourg devant le mémorial de la Déportation.

FINANCES, TRÉSOR ET BUDGET

Signature du memorandum of understanding entre la BEI et le ministère des Finances

6 septembre 2006

Le 6 septembre 2006, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le président de la Banque européenne d'investissement, Philippe Maystadt, ont signé un accord de coopération dans le domaine de la microfinance. Le *memorandum of*

understanding permet aux deux parties de réunir de façon très concrète les efforts fournis dans le contexte de la lutte contre la pauvreté.

La microfinance se définit comme la provision de services financiers à petite échelle, tels que l'épargne, le crédit, l'assurance ou autres services financiers de base, à des personnes pauvres ou à faible revenu exclues du système bancaire traditionnel. Ces services financiers modestes permettent à leurs bénéficiaires d'exercer des activités leur assurant un revenu journalier, de réaliser des projets productifs ou de prévoir des réserves pour faire face aux aléas de la vie. Reconnu comme un outil de développement d'une efficacité exemplaire par la communauté internationale, la microfinance constitue un élément important de la politique de coopération au développement du gouvernement luxembourgeois.

Dans le cadre de l'accord de Cotonou, la BEI soutient activement le secteur de la microfinance et des



Le ministre des Finances, Luc Frieden, et le président de la BEI, Philippe Maystadt, signent le memorandum of understanding

petites et moyennes entreprises dans les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique. Parmi ses multiples interventions, la BEI prend des participations dans des sociétés de portefeuille ayant pour objet de créer ou de développer des «institutions de microfinance», intermédiaires formels ou semi-formels qui offrent des services financiers de proximité aux microentreprises ou aux petites entreprises. Ces investissements ont un effet stimulateur important sur le développement du secteur privé et la croissance économique en général. Cependant, afin d'assurer la durabilité des investissements et d'aider les institutions de microfinance à devenir autonomes sur le plan commercial et financier, il est indispensable d'accompagner ces investissements par des projets d'assistance technique et de formation parallèles.

Le ministère des Finances met une enveloppe annuelle de 500 000 euros à disposition de ce genre de projets d'assistance technique, qui, pour la plupart, visent à fournir un appui crucial au niveau de la comptabilité, de l'administration, de la gestion des risques ou encore de la bonne gouvernance des institutions de microfinance.

L'accord prévoit que la BEI, à travers sa participation aux conseils d'administration des fonds d'investissement qu'elle soutient, identifie les projets d'assistance technique présentant un intérêt de financement. Sur recommandation de la BEI, et après examen, le ministère des Finances finance alors directement le projet. Le suivi et l'évaluation se feront de façon commune.

Jean-Claude Juncker à la réunion du G7 des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales à Singapour

16 septembre 2006

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a participé le 16 septembre 2006 à la réunion du G7 des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales à Singapour.

Le G7 a notamment discuté de la situation macroéconomique au niveau international, de l'effet des prix pétroliers sur la croissance et de la réforme de la structure de gouvernance et du mandat du Fonds monétaire international.

Le Premier ministre Juncker a expliqué à ses collègues que pour la zone euro, les messages sont positifs: la croissance est à son niveau le plus élevé depuis six ans, les réformes structurelles des marchés du travail montrent des premiers résultats très positifs et malgré la flambée des prix pétroliers, les pressions inflationnistes dans la zone euro restent contenues.

En dehors de la zone euro, les économies émergentes d'Asie – notamment la Chine – sont dans une phase de croissance très dynamique. La reprise au Japon est en train de raffermir, mais des interrogations persistent sur l'évolution aux Etats-Unis, où la croissance pourrait ralentir dans les mois à venir.

Le G7 a rappelé que des fluctuations importantes des taux de change entre les principales monnaies ne

sont pas souhaitables et ne contribueraient pas à une correction ordonnée des déséquilibres globaux. En ce qui concerne le cours de change du yen, il a été précisé à la conférence de presse qu'il devrait évoluer en ligne avec les fondamentaux économiques, en l'occurrence la reprise de la croissance économique au Japon.

Bilan de la mission de promotion de l'industrie des fonds d'investissement en Asie

30 octobre 2006

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le 30 octobre 2006, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a fait le bilan de sa tournée de promotion de l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement au Japon, en Corée du Sud et à Hongkong.

Lundi 23 octobre

À Tokyo, Luc Frieden a démarré un programme très chargé avec la visite auprès de son homologue récemment nommé, le ministre Yuji Yamamoto, en charge des Services financiers. Un bon contact entre les deux hommes politiques, un intérêt prononcé pour le know-how luxembourgeois dans le domaine financier et beaucoup d'intérêt aussi pour le rôle du gouvernement luxembourgeois dans le dossier Arcelor-Mittal ont caractérisé cette rencontre. Le Japon, qui vit actuellement une vague de fusions-acquisitions, souhaite s'informer.



Le ministre des Finances, Luc Frieden, avec son homologue japonais, le ministre des Services financiers, Yuji Yamamoto, à Tokyo

À l'hôtel, un public de 300 investisseurs institutionnels attendait le ministre Frieden pour l'inauguration du séminaire de promotion des fonds d'investissement luxembourgeois organisé par l'ALFI (Association luxembourgeoise des fonds d'investissement). Le ministre a expliqué les atouts de la place financière luxembourgeoise, attiré l'attention sur l'environnement favorable ainsi que sur le cadre légal pragmatique et intelligent. Luc Frieden s'est montré intransigent par rapport à la surveillance du secteur. La mise en œuvre de la résolution 1718 concernant les sanctions contre la Corée du Nord a rencontré le plein soutien du ministre, des propos qui ont rassuré le Japon.

Mardi 24 octobre

Invité d'honneur de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise et du Japan Center for International Finance, le ministre luxembourgeois s'est exprimé sur le sujet

«Globalisation, what a country can do and cannot do?» dans un débat animé par Graham Davies, directeur de The Economist Intelligence Unit-Japan. Luc Frieden a invité son auditoire à réfléchir au surplus d'engagement que demande aux gouvernements la gestion de l'économie globalisée dans l'intérêt public. Pour le ministre Frieden, les États gardent une grande influence sur les choix des acteurs économiques par le cadre légal et son application par les autorités nationales ou supranationales.

Deux cents étudiants attendaient ensuite le ministre à la Central Library de l'université de Sophia, établissement fondé il y a 93 ans par le père Dahlmann, jésuite d'origine allemande, venu au Japon avec un passeport luxembourgeois il y a plus de cent ans. Cette tradition luxembourgeoise de Sophia est maintenue aujourd'hui par le père Jean-Claude Hollerich s.j., ressortissant luxembourgeois et

professeur à l'université de Sophia depuis bientôt 15 ans. Le ministre s'est exprimé sur «The European integration process, crisis or opportunity? A Luxembourg point of view». Les étudiants du Département des études internationales étaient très curieux d'obtenir les vues du décideur européen sur les questions à l'ordre du jour de l'Union européenne avec ses atouts et ses contradictions: quelles sont les frontières de l'Europe? comment sortir de l'impasse de la Constitution?

Mercredi 25 octobre

Le ministre a enchaîné avec Séoul, où un deuxième séminaire organisé par l'ALFI l'attendait. Mais tout d'abord le ministre a quitté la capitale de la République de Corée pour une visite à la zone démilitarisée (DMZ) qui sert depuis 53 ans de ligne de partage entre les deux Corées. Des visiteurs des deux côtés: une école de jeunes filles côté Sud, un groupe en costume sombre côté Nord, même quelques touristes. Trois soldats nord-coréens se précipitent pour photographier la délégation luxembourgeoise. Quinze jours après le premier test nucléaire de la RPKD, rien ne semble avoir changé dans le rituel des militaires postés le long de la frontière la mieux gardée du monde. Du poste d'observation où s'est rendu ensuite le ministre, une chose toutefois a frappé le visiteur. Les montagnes du Nord sont entièrement déboisées: on semble faire feu de tout bois derrière le village de propagande inhabité. L'attention des Luxembourgeois s'est portée sur la petite stèle en pierre où figurent les 16 drapeaux des pays qui ont le titre de «fighting nations». Ici le drapeau luxembourgeois représente



En Corée du Sud, regardant vers le Nord, le ministre Luc Frieden visite la stèle en pierre où figurent les 16 pays, dont le Luxembourg, qui ont soutenu la Corée du Sud pendant la guerre

l'engagement des 85 volontaires luxembourgeois, combattants de la guerre de Corée, et la participation du Luxembourg dans la mise en œuvre de la résolution des Nations unies du 27 juin 1950.

Retour à Séoul pour une entrevue avec Oh Kyu Kwon, Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie et des Finances. Le secteur financier

sud-coréen connaît un développement accéléré depuis quelques années, le cadre légal s'adapte, la décompartmentalisation fait son chemin, s'y ajoute aussi une plus grande flexibilité dans la gestion des fonds de pension. Le ministre a encouragé les échanges d'experts. Pour ce qui est de la Corée du Nord, ce n'est pas la première fois

que le Sud se trouve confronté à la tactique de négociation de son voisin reclus.

Le ministre Frieden est arrivé dans un grand hôtel de Séoul où 150 investisseurs institutionnels s'étaient inscrits pour le séminaire de l'ALFI. Le message de Luc Frieden aurait pu être le même qu'au séminaire de Tokyo, mais les impressions fraîchement recueillies ont affleuré dans ce discours bien rodé mais à chaque fois en phase avec les préoccupations de l'auditoire.

Jeudi 26 octobre

Le voyage s'est terminé le 26 octobre à Hong Kong, centre financier important de la Chine, où les fonds d'investissement luxembourgeois sont déjà bien connus et jouent un rôle de tout premier plan. Hong Kong est le *gateway to Asia* comme le Luxembourg est le *gateway to Europe*, a précisé Luc Frieden.

Conférence sur la place financière luxembourgeoise à Paris: «La place financière est un centre diversifié de qualité dans une économie ouverte au cœur de l'Europe»

14 novembre 2006

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a participé le 14 novembre 2006 à une conférence sur la place financière luxembourgeoise dans la capitale française.

L'initiative d'organiser cette journée a été prise par S.A.R. le prince Jean de Luxembourg en sa qualité de



De gauche à droite: L'ambassadeur du Luxembourg, Hubert Würth, S.A.R. le prince Jean, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, le président de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise, Christian Van Dorpe, et le président de Profil, Michel Maquill

président d'honneur de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise en France.

Dans son discours d'ouverture intitulé «Le Luxembourg: une économie ouverte au cœur de l'Europe», le ministre du Trésor et du Budget a souligné devant 200 représentants du monde financier français les atouts du cadre législatif national dans l'environnement réglementaire du marché unique européen.

Le ministre a rappelé que la place financière, si résolument européenne et internationale, est aussi et avant tout une place financière stable et sûre. Il a également abordé les nouvelles législations luxembourgeoises en matière de fonds d'investissement pour les investisseurs avertis et celles relatives aux instruments pour la gestion du patrimoine privé.

L'intervention du ministre a été suivie par celles des représentants des principales organisations professionnelles du secteur du Luxembourg.

Signature d'un deuxième avenant à la convention entre le Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions

24 novembre 2006

Le 24 novembre 2006, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Bernard Pottier, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Luxembourg, ont procédé à la signature d'un deuxième avenant à la

convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir les règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 1^{er} avril 1958.

Les dispositions de l'avenant permettront l'imposition des bénéfices, revenus et gains provenant de l'exploitation et de l'aliénation de biens immobiliers dans l'état de situation de l'immeuble, ceci sans distinction, selon que le propriétaire de l'immeuble est une personne physique, une société ou une société dite «transparente», ou selon que l'immeuble est ou n'est pas affecté à un établissement stable dans l'état de situation.



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Luxembourg, Bernard Pottier

FONCTION PUBLIQUE

Réforme administrative: première conférence des directeurs d'administration et de service de l'État

13 novembre 2006

Sur initiative du ministre Claude Wiseler, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, a organisé le 13 novembre 2006 une première conférence des directeurs d'administration et de service de l'État consacrée à un échange de vues sur différents chantiers de réforme au niveau de l'administration publique au Luxembourg.

Ouverture par le Premier ministre

La conférence a été ouverte par le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Dans son intervention, il a d'emblée remercié les directeurs pour le travail accompli et s'est réjoui tout particulièrement de leur engagement lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière budgétaire.

Le chef du gouvernement a appelé les directeurs d'administration et de service de l'État à rendre plus transparentes encore les décisions de l'État vis-à-vis du citoyen. Concrètement, il s'agit d'augmenter la lisibilité des décisions en général et des formulaires en particulier, a fait noter le Premier ministre.

En vue d'améliorer les relations entre les citoyens et les administrations publiques, Jean-Claude Juncker a

proposé d'inviter le médiateur Marc Fischbach à la prochaine conférence des directeurs.

L'agenda de la conférence

À l'ordre du jour figuraient des présentations sur les sujets suivants:

- la stratégie et les projets en cours en ce qui concerne la gouvernance électronique,
- la promotion de la culture-qualité dans les administrations et services de l'État,
- le régime disciplinaire,
- la médecine de contrôle dans la fonction publique.

Chaque présentation a été suivie d'une discussion.

Bilan

À l'issue des interventions, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a dressé un bilan positif de cette première conférence des directeurs qui a réuni 147 chefs d'administration. Selon le ministre, cette conférence poursuivait trois objectifs:

- présenter aux responsables les grands chantiers de l'administration publique et leur expliquer leur responsabilité face à la bonne mise en œuvre de la réforme administrative,
- s'assurer que les projets de la réforme administrative sont mis en œuvre de la même façon dans toutes les administrations,



Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a pris l'initiative d'organiser une première conférence des directeurs d'administration et de service de l'État

- écouter les questions et les doléances des chefs d'administration.

Par la suite, le ministre de la Fonction publique a passé en revue les sujets abordés avec les chefs d'administration.

En matière de gouvernance électronique, Claude Wiseler a signalé que la première étape est dorénavant franchie: toutes les administrations disposent de leur site Internet et beaucoup de formulaires y sont téléchargeables, dont quelques-uns peuvent même être remplis directement à l'ordinateur.

L'introduction de la signature électronique au 1^{er} janvier 2007 s'accompagnera de deux modifications essentielles, a précisé le ministre. D'un côté, elle changera fondamentalement la relation entre le citoyen et l'administration. De l'autre, elle entraînera des conséquences majeures dans la manière

de travailler au sein des administrations. «Lorsque des formulaires peuvent être remplis en ligne, alors l'administration peut aussi les traiter électroniquement par la suite», a expliqué Claude Wiseler.

Un autre sujet a été celui du cadre d'auto-évaluation de la fonction publique, qui constitue un système d'évaluation que le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative met à disposition des administrations.

En ce qui concerne la formation continue des fonctionnaires, le ministre Claude Wiseler a annoncé des changements au niveau des formations offertes à l'Institut national d'administration publique (INAP). D'une formation individuelle offerte à l'INAP, le ministre veut arriver à une formation qui tienne compte des spécificités de l'administration d'affectation d'un fonctionnaire. Pour y arriver, l'INAP élaborera des plans de formation personnalisés avec toutes les administrations.

La conférence des directeurs a également discuté des échanges de vues avec les collaborateurs (*Mitarbeitergespräche*), dossier dans lequel le ministère est en train d'évaluer une méthode relative à l'organisation de ces échanges, ainsi que du régime disciplinaire et du médecin de contrôle dans la fonction publique.

En guise de conclusion, Claude Wiseler a souligné que le besoin d'organisation de telles conférences est bien réel. Il a ainsi soumis aux chefs d'administrations – vue d'une 2^e édition de cette conférence des directeurs – différents sujets pour réflexion, dont l'élaboration d'un code de déontologie pour la fonction publique, le recrutement auprès de l'État et la formation initiale des fonctionnaires.



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de la conférence des directeurs

GRANDE RÉGION

5^e réunion conjointe des gouvernements belge et luxembourgeois à Schengen

19 juillet 2006

Le 19 juillet 2006, les deux gouvernements belge et luxembourgeois se sont réunis au château de Schengen pour la traditionnelle réunion semestrielle conjointe.

Les deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker et Guy Verhofstadt, avaient décidé, lors de la visite officielle du Premier ministre du Royaume de Belgique, Guy Verhofstadt, en novembre 2003 à Luxembourg, d'approfondir de façon significative leur coopération politique.

Ainsi, à l'ordre du jour figuraient les grands dossiers de la coopération bilatérale dans les domaines européens et transfrontaliers.

Les deux gouvernements ont procédé à un tour d'horizon des affaires européennes, en saluant tout d'abord les travaux de la Présidence autrichienne du Conseil qui vient de s'achever et se sont dit convaincus du succès d'une Présidence finlandaise qui, dès le début, s'est montrée pragmatique, efficace, transparente et à l'écoute des États membres.

La Belgique et le Luxembourg ont eu un échange de vues étendu sur l'avenir de l'Europe. Ils ont salué la décision du Conseil européen de juin de prolonger la période de réflexion sur l'avenir du traité constitutionnel

(ratifié à présent par 15 États membres) en vue d'une décision à cet effet en 2008. Parallèlement, l'UE devra continuer à œuvrer sur les grands chantiers européens, tels que l'innovation, la recherche et le développement, l'achèvement et le bon fonctionnement d'un vrai marché intérieur qui rende l'économie européenne plus compétitive, le renforcement du modèle social européen, l'action extérieure, la politique énergétique ou encore la coopération en matière de justice et des affaires intérieures.

Le basculement vers l'Union économique et monétaire a profondément modifié les mécanismes de transmission des politiques budgétaires et économiques dans les États membres de la zone euro. Il est crucial que ces développements sur le plan économique se reflètent également dans les structures de gouvernance économique de la zone euro. Les deux gouvernements estiment que la coordination des politiques budgétaires, économiques et sociales au sein de l'Eurogroupe doit être renforcée. En matière budgétaire, l'introduction d'un « semestre européen » précédant l'élaboration des budgets nationaux représenterait une mesure concrète pour renforcer la coordination en matière budgétaire. Afin de relever la croissance potentielle de la zone euro, les deux gouvernements ont souligné l'importance des réformes structurelles. Dans la coordination de la mise en œuvre de ces réformes structurelles, l'Eurogroupe a un rôle important à jouer pour assurer la cohérence, la complémentarité et la bonne séquence des réformes au niveau de la zone euro. Finalement, les deux gouvernements se sont déclarés favorables à un renforcement de

la représentation externe de l'Eurogroupe, pour permettre à la zone euro de parler d'une seule voix sur le plan international, par exemple au G7 et au FMI.

La Belgique et le Luxembourg voient de manière positive les discussions qui seront menées dans les prochains mois sous Présidence finlandaise à propos des possibilités de renforcer, sur base des traités existants, les procédures de prise de décision et les actions dans le domaine de la coopération policière. Les deux gouvernements peuvent, en principe, se mettre d'accord sur l'utilisation de la clause passerelle dans le domaine de la coopération policière, clause figurant à l'article 42 du traité UE et 97 du traité CE et qui prévoit la possibilité de passer de la règle de l'unanimité à la procédure de décision communautaire. En outre, les deux gouvernements se sont également dits favorables à l'examen des conditions d'utilisation de la passerelle dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale.

Avec la conclusion et la mise en pratique du traité Benelux sur la coopération policière transfrontalière et du traité de Prüm, la Belgique et le Luxembourg ont déjà anticipé, dans une large mesure, l'application du principe de disponibilité de l'information qui est un élément essentiel du programme de La Haye sur le renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Les deux gouvernements vont tout mettre en œuvre pour assurer l'effectivité du principe, qui a été adopté par le programme de La Haye en tant que pierre angulaire pour l'échange

d'informations entre les services répressifs de l'ensemble de l'Union européenne.

Par ailleurs, les deux gouvernements se réjouissent du développement du projet d'interconnexion des casiers judiciaires entre un certain nombre d'États membres de l'Union européenne, dont la Belgique et le Luxembourg. Ce projet, qui a pour vocation de s'étendre à l'ensemble des États membres de l'Union européenne, contribuera à une meilleure information réciproque sur les antécédents judiciaires entre les États partenaires et permettra ainsi une meilleure prise en compte de ceux-ci par les autorités compétentes de chaque État membre.

Les deux gouvernements ont en outre exprimé leur espoir de voir la Roumanie et la Bulgarie combler les lacunes restantes en matière d'adoption et d'application de l'acquis communautaire, afin que ces deux pays puissent adhérer à l'Union européenne en janvier 2007.

En ce qui concerne d'éventuels élargissements futurs de l'Union européenne, la Belgique et le Luxembourg ont rappelé la position commune exposée dans le papier Benelux de juin 2006. Dans le contexte du débat plus global sur l'élargissement prévu sous Présidence finlandaise, les deux gouvernements estiment que s'il n'est pas nécessaire, ni souhaitable d'ajouter de nouveaux critères à ceux définis par les Conseils européens de Copenhague (1993) et de Madrid (1995), il importe cependant de veiller rigoureusement à ce que les pays candidats remplissent les critères existants. De même,

l'impact d'éventuels élargissements futurs sur la dynamique de l'intégration européenne ainsi que sur le fonctionnement de l'Union européenne doit être évalué et discuté.

Les deux gouvernements ont par ailleurs affirmé que dans le contexte des négociations avec la Croatie et la Turquie en vue d'une éventuelle adhésion à l'UE, celles-ci doivent être jugées sur leurs mérites propres, et notamment sur l'adoption et l'application de l'acquis communautaire.

Dans ce contexte, la Belgique et le Luxembourg se sont félicités des progrès respectifs accomplis jusqu'à présent.

En ce qui concerne la Turquie, il est impératif que celle-ci honore les engagements qu'elle a pris envers l'Union européenne et mette en œuvre le protocole additionnel aux accords d'Ankara, étendant l'union douanière avec l'Union européenne aux nouveaux États membres.

Les deux gouvernements se sont également félicités de la coopération dans le cadre du Benelux. Mention a surtout été faite de la coopération revigorée au sein des instances politiques de l'UE. Le Luxembourg, en tant que présidence sortante du Benelux, a renseigné la Belgique sur les discussions informelles que les trois parties ont eues au premier semestre sur le futur du traité fondant le Benelux au-delà de 2010, date à laquelle la première période de validité du traité expirera. La Belgique et le Luxembourg se sont dits favorables à une poursuite et un approfondissement de la coopération Benelux ainsi qu'à une prorogation du traité.

Les ministres ont par la suite eu un échange de vues sur leurs politiques socioéconomiques, notamment en relation avec la mise en œuvre des plans nationaux de réforme adoptés à la suite de la relance de la stratégie de Lisbonne en mars 2005 sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Soucieux de faire progresser à un rythme soutenu les différents chantiers ouverts en matière de coopération transfrontalière, les deux gouvernements ont entériné les résultats des travaux dans les domaines suivants.

Coopération dans le domaine consulaire

La coopération dans le domaine consulaire entre la Belgique et le Luxembourg constitue une longue tradition qui a été instaurée avec l'entrée en vigueur en 1922 de la convention UEBL et qui reste encore aujourd'hui une des meilleures expressions de l'étroite coopération entre ces deux pays sur la scène internationale. Depuis toutes ces années, de nombreux citoyens ont pu bénéficier de l'assistance de ces réseaux consulaires dans le monde. Pour le citoyen luxembourgeois se déplaçant à l'étranger, le recours en cas de nécessité – suite à une situation d'urgence, mais également pour des raisons administratives – aux réseaux consulaires luxembourgeois mais également belge, très largement implantés à travers le monde, est un facteur de sécurité essentiel dans le cadre de ses déplacements. Les deux gouvernements se sont félicités de ce que la coopération consulaire figurera parmi les actions prioritaires au niveau de l'Union européenne.

Afin de permettre une coopération encore améliorée et orientée vers les besoins du public, les deux gouvernements ont décidé d'entamer une politique de modernisation et de mise en réseau des services des deux pays.

À cette fin, il a été décidé d'établir une ligne informatique sécurisée entre Luxembourg et Bruxelles, à laquelle les deux réseaux diplomatiques et consulaires pourront également être reliés. Cette mise en réseau autorisant un meilleur flux des informations permettra un traitement très rapide des dossiers consulaires par les services concernés et de réagir plus efficacement aux demandes du public. Il permettra particulièrement une intervention plus rapide des services concernés dans le domaine de l'assistance aux nationaux en détresse.

Les services consulaires s'équiperont également de programmes informatiques communs, Visanet 5 et Visanet 6, qui permettront d'ici 2007 un traitement en réseau des dossiers de demandes de visa, écourtant ainsi les délais de réponse pour les demandeurs de visa qui souhaitent se rendre sur les territoires belge et luxembourgeois.

L'assistance consulaire aux nationaux se trouvant dans une situation de détresse à l'étranger sera également réformée et des procédures communes aux deux pays seront élaborées afin d'offrir le même standard en termes d'aide à nos concitoyens, en privilégiant la rapidité et l'efficacité de l'intervention.

Le travail de légalisation des documents officiels destinés à des autorités et partenaires étrangers,

essentiel pour les entreprises exportatrices, est également en voie d'informatisation et les délais habituels pourront être réduits de manière très significative dans un avenir proche.

Coopération dans le domaine de la santé

Dans le domaine de la santé publique, les nouveaux développements en matière de grippe aviaire depuis le dernier sommet de Val Duchesse en novembre 2005 ont donné lieu à une coopération bilatérale renforcée au niveau de la préparation à une éventuelle pandémie. Le flux journalier extrêmement important de travailleurs frontaliers entre les deux pays rend en effet la question particulièrement sensible. Dans ce contexte, les ministres compétents du Luxembourg et de la Belgique avec leurs homologues français et allemands ont, en marge du Conseil «Santé» du 2 juin, mandaté un groupe d'experts pour engager un processus de réflexion sur les problèmes transfrontaliers susceptibles de se poser en cas de pandémie de grippe aviaire, afin de dégager une approche commune sur les différentes solutions possibles. Une première réunion de ce groupe d'experts a eu lieu le 14 juin 2006 à Luxembourg.

Afin d'assurer une plus grande sécurité juridique en matière d'échanges transfrontaliers dans le domaine des transports d'urgence et des hospitalisations, les gouvernements ont décidé de signer une convention bilatérale à l'image de celle qui existe déjà entre la Belgique et la France dans ces domaines.

En matière de médicaments, les gouvernements se sont mis d'accord



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue belge Guy Verhofstadt

pour intensifier leur collaboration. L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé, qui devrait être opérationnelle début 2007 en Belgique, permettra d'instaurer un échange d'informations utile, de même qu'une meilleure collaboration en matière d'essais cliniques et, en ce qui concerne les médicaments vétérinaires, de pharmacovigilance. En outre, les ministres compétents ont convenu de la création d'un groupe de travail entre l'Institut national des assurances maladie et indépendance et l'Union des caisses de maladie dans le but de faciliter l'échange des meilleures pratiques en matière de politique de fixation des prix des médicaments en particulier et de remboursement des soins de santé en général.

Le Grand-Duché a donné procura-tion à la Belgique pour le représen-ter dans les réunions internationales

consacrées aux produits cosmétiques, tels le Comité permanent pour les produits cosmétiques siégeant à Bruxelles et le Comité d'experts des produits cosmétiques ayant son siège à Strasbourg. Une collaboration étroite dans le traitement des dossiers de notification imposés par la directive 76/768 pour les produits cosmétiques fabriqués au Grand-Duché ou importés pour la première fois au sein de l'Union européenne a également été arrêtée.

Dans le domaine de l'environnement et de la santé, les gouvernements se sont félicités de la création d'un groupe de travail belgo-luxembourgeois permettant une meilleure coordination au niveau international en matière de pollution intérieure et le développement d'une politique commune y relative.

Coopération dans les domaines de la mobilité et des transports

En matière de mobilité et de transports, les deux gouvernements se sont réjouis de la volonté commune prioritaire en vue de réaliser le projet EuroCap-Rail en procédant à des travaux de modernisation importants de l'infrastructure existante; les premiers travaux ont été entamés en Belgique en 2006.

Le gouvernement luxembourgeois a invité son gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire à faire avancer dans les meilleurs délais le projet en vue de le faire approuver par le législateur.

Les investissements porteront leurs fruits au fur et à mesure de leur exécution; l'achèvement de la totalité des travaux est prévu en 2013.

Les deux gouvernements saluent l'accord intervenu entre la SNCB et les CFL concernant la réactivation des lignes transfrontalières Virton-Rodange et Rodange-Athus-Arlon, ce qui permettra d'améliorer substantiellement la desserte de la ville de Luxembourg. Les nouveaux services de trains, qui bénéficieront d'une compensation financière des deux États en raison de leur caractère de mission de service public, circuleront à partir du 11 décembre 2006.

Les gares intermédiaires d'Halanzy, d'Aubange et de Messancy seront desservies dans le courant de 2007 après la réalisation de travaux aux quais. L'accessibilité de ces gares sera perfectionnée, notamment via l'aménagement de parkings.

Quant à la liaison Liège-Luxembourg, il est confirmé qu'elle constitue une ligne de maillage du réseau TGV européen. Dans la perspective de l'arrivée du TGV en gare de Luxembourg (juin 2007) et de la mise en service des nouvelles infrastructures TGV entre Liège et l'Allemagne (fin 2007), la SNCB et les CFL se sont concertés comme décidé lors du Sommet belgo-luxembourgeois du 30 novembre 2005, afin d'optimiser le concept d'exploitation de la ligne. Il a été convenu que des propositions de décisions pourront être présentées lorsque les sillons des trains Thalys et ICE seront définitivement connus; l'horizon 2008/2009 est visé pour l'introduction d'améliorations aux services ferroviaires existants.

Par ailleurs, les deux gouvernements se sont félicités des engagements pris le 9 juin 2006 par la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, la France et la Suisse en vue d'installer un système interopérable européen de contrôle-commande et de signalisation de sécurité des circulations ferroviaires sur le corridor de fret Anvers-Bâle/Lyon, sélectionné comme un axe prioritaire du réseau transeuropéen par la Commission européenne.

Coopération policière et judiciaire

La Belgique et le Luxembourg ont fait le point sur leur traditionnelle et étroite coopération en matière de sécurité et de justice dans le cadre du Benelux. Le 1^{er} juin 2006 a marqué les 10 ans du mémorandum de Senningen sur lequel se fonde la concertation du même nom. Il a été rappelé qu'à l'occasion de cet anniversaire, les ministres compétents avaient dressé le bilan de la

concertation Senningen et avaient arrêté des pistes de coopération futures. Les ministres avaient ainsi dégagé les priorités des prochaines années dans les domaines de la coopération policière, de la gestion des catastrophes, de l'immigration et de la coopération judiciaire. Par la même occasion, les ministres avaient procédé à la signature de deux arrangements administratifs: un accord sur les patrouilles policières mixtes et un accord de collaboration entre les centres de crise.

Également au 1^{er} juin 2006, le nouveau traité Benelux en matière d'intervention policière transfrontalière est entré en vigueur. Grâce à la bonne collaboration entre les pays du Benelux, ce traité est déjà appliqué de manière provisoire depuis sa signature en juin 2004. Il a ainsi pu servir de cadre à une collaboration étroite entre les services de police belges et luxembourgeois. On peut signaler à ce titre des renforts en personnel lors de grands événements (Présidence luxembourgeoise du Conseil de Formule 1 à Francorchamps, courses cyclistes), la mise à disposition de matériel, des renforts réguliers en maître-chien, des missions communes de protection rapprochée, des interventions d'initiative en cas d'accidents de la circulation par exemple, des contrôles communs lors de transports de déchets illégaux, des observations transfrontalières ou encore des actions communes dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Coopération en matière de gestion de crises

En matière de gestion de crises dans le monde, la Belgique et le Luxembourg se sont félicités du succès de la coopération militaire bilatérale, par exemple au Kosovo ou en Afghanistan.

Au fur et à mesure que le rôle des acteurs civils (comme la police, la justice, la protection civile ou d'autres) devient toujours plus important dans la gestion des crises et la réhabilitation et la reconstruction dans les pays affectés, la Belgique et le Luxembourg ont tout intérêt à échanger leurs expériences dans ce domaine et à explorer des projets concrets de coopération, tant au niveau bilatéral qu'au niveau européen. Les deux gouvernements ont décidé d'approfondir ce sujet lors d'une réunion ultérieure sur base des conclusions d'un groupe de travail institué à cette fin.

Accès des étudiants luxembourgeois aux études supérieures en Belgique

Le gouvernement belge a pris note des préoccupations formulées par la partie luxembourgeoise en ce qui concerne l'introduction d'un décret par la Communauté française de Belgique limitant l'accès des étudiants non-résidents dans certaines filières de l'enseignement supérieur dans la Communauté française de Belgique.

Les deux gouvernements se sont engagés à continuer à œuvrer avec toutes les parties intéressées en faveur d'une solution qui puisse convenir à toutes les parties concernées et préserver les liens étroits qui ont pu être établis grâce à cet échange d'étudiants de longue date.

INTÉRIEUR

Nouvelle campagne pour la propagation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112

1^{er} décembre 2006

En présence du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, l'Administration des services de secours a lancé le 1^{er} décembre 2006 la nouvelle campagne de sensibilisation pour la propagation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112.

Historique

Par la décision du Conseil de l'UE du 29 juillet 1991, un numéro d'urgence unique, le 1-1-2 a été instauré, permettant à toute personne se trouvant sur le territoire de

l'Union européenne d'appeler les services de secours grâce à un seul numéro.

Le 112 au Luxembourg

Au Luxembourg, le 112 est entré en vigueur au début de l'année 1993, accompagné d'une première campagne de sensibilisation.

La popularité du numéro d'appel d'urgence 112 au Luxembourg est très élevée. En 2005, le numéro d'urgence a été composé à 480 886 reprises.

La campagne

Pour que le service E112 (*enhanced 112*) puisse fonctionner efficacement dans l'ensemble de l'Union européenne, les États membres doivent informer de manière satisfaisante la



La campagne a pour objectif de promouvoir le 112, valable dans toute l'Union européenne en cas d'urgence



Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, avec à sa droite le directeur de l'Administration des services de secours, Michel Feider

population de l'existence, de l'utilisation et des avantages de ce service.

L'Administration des services de secours, responsable de la gestion du central des secours d'urgence 112, a dès lors lancé une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation.

Les objectifs de communication ont dû répondre à plusieurs critères:

- le 112 est un numéro d'appel téléphonique valable dans toute l'UE;
- le 112 est à utiliser en cas d'urgence (accident, incendie, explosion, maladie, pollution...);
- la communication autour du 112 doit être facilement compréhensible par le grand public (enfants et adultes) et s'adapter à plusieurs langues.

L'élément central de la campagne est le petit poisson jaune, baptisé Sandouz, qui vit dans un monde rempli de dangers. Au cours de ses mésaventures multiples et des accidents divers qui lui arrivent, il connaît par cœur le numéro d'appel d'urgence 112 qui lui sauve la vie à maintes reprises.

Les couleurs utilisées, bleu et jaune, font référence à l'univers européen et renforcent le message déjà textuellement mis en avant partout dans l'Union européenne.

Supports

Parmi les supports de communication utilisés dans le cadre de la campagne se trouvent des annonces dans la presse écrite, des spots TV/cinéma et Internet, des dépliants, des affiches, des spots radio, des cartes postales ainsi que des actions sur Internet. De plus, la campagne sera présentée lors de la foire des vacances.

JEUNESSE

Le service volontaire des jeunes: «Une expérience d'apprentissage et d'orientation»

3 août 2006

En date du 3 août 2006, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, accompagnée du directeur du Service national de la jeunesse (SNJ), Georges Metz, a présenté le projet de loi sur le service volontaire des jeunes, qui a été adopté le 21 juillet 2006 par le Conseil de gouvernement.

Lors de la conférence de presse, la ministre a rappelé que le service volontaire constitue pour les jeunes une «expérience d'apprentissage et d'orientation». Il a pour but de favoriser la participation active des jeunes à la société. Marie-Josée Jacobs a aussi évoqué les différentes motivations qui peuvent amener des jeunes à s'engager dans un projet de service volontaire.

Le nouveau texte, qui est une adaptation de la loi du 28 janvier 1999, continue à définir le service volontaire comme une activité d'intérêt général exercée par le jeune, à condition qu'elle se déroule dans le cadre d'un projet de service volontaire, dont le suivi est assuré par le SNJ. Il s'adresse aux jeunes ayant accompli leur scolarité obligatoire et âgés de moins de 30 ans. Le service volontaire, qui s'étale sur une période entre trois et douze mois, est réalisé sans contrepartie financière. Cependant, le volontaire peut demander une indemnisation d'environ 300 euros auprès du SNJ. Le



Marie-Josée Jacobs a insisté sur le fait que le service volontaire a pour but de favoriser la participation active des jeunes à la société

service volontaire peut être effectué au Luxembourg ou à l'étranger dans le cadre d'un programme international. Le projet est réalisé dans les domaines du travail social et éducatif, de la culture, du tourisme, du sport, de la protection de l'environnement et de la coopération au développement.

Le directeur du SNJ a ensuite fait le point sur l'évolution du service volontaire au Luxembourg. De 1999 à 2006, 130 jeunes Luxembourgeois ont effectué un service volontaire au Luxembourg ou à l'étranger. Pendant la même période, 170 jeunes Européens ont effectué un service volontaire au Luxembourg. Le SNJ a constaté une demande accrue pour ce type d'activité, que les jeunes effectuent généralement avant ou après leurs études supérieures.

Selon Georges Metz, la très grande majorité de services volontaires s'effectue dans le cadre du programme

communautaire «Jeunesse», mais de plus en plus de jeunes veulent participer à des projets dans des pays en dehors de l'UE.

Le projet de loi tient compte de la nouvelle diversité des demandes et permet de régler les situations inédites au moment de la rédaction de la loi du 28 janvier 1999. Le nouveau texte règle mieux les conditions dans lesquelles se déroule le service volontaire, notamment en ce qui concerne la définition des tâches du volontaire, ses responsabilités et son encadrement.

Une autre nouveauté importante est d'ouvrir le service volontaire à des organismes autres que les organisations non gouvernementales. Ceci permettra d'introduire des programmes plus spécifiques en faveur des jeunes défavorisés, notamment des jeunes en situation de décrochage scolaire et sans occupation. Ainsi, la nouvelle loi est mieux adaptée pour développer un

service volontaire d'orientation sur le modèle d'expériences réussies à l'étranger.

La ministre a par ailleurs profité de l'occasion pour présenter les grandes lignes du service volontaire d'orientation annoncé par le Premier ministre lors de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006.

Ce programme consiste à offrir une année de volontariat social aux jeunes sans diplôme et sans emploi. Le but est d'occuper ces jeunes et de leur donner une orientation dans leur vie pour qu'ils puissent s'intégrer par la suite plus aisément dans le monde du travail.

JUSTICE

Luc Frieden propose de nouveaux objectifs pour l'Europe judiciaire et policière

1^{er} juillet 2006

Lors d'un discours à Luxembourg devant les étudiants de la Sacred Heart University, où il a été nommé docteur en droit *honoris causa* le 1^{er} juillet 2006, le ministre luxembourgeois de la Justice, Luc Frieden, a estimé que l'Europe devait développer une nouvelle ambition dans le domaine de la justice et de la sécurité d'ici l'an 2025.

Dans le domaine de la justice et de la sécurité, l'Europe peut apporter une réelle plus-value aux États membres et à ses citoyens, a

estimé le plus ancien en rang des ministres de la Justice de l'Union européenne.

Parmi les mesures proposées, Luc Frieden a notamment plaidé pour un code pénal européen en matière de crimes graves transfrontaliers. Un certain degré d'harmonisation est nécessaire pour que la reconnaissance mutuelle dans le domaine du droit pénal fonctionne, a estimé Luc Frieden en faisant référence aux difficultés rencontrées avec le mandat d'arrêt européen et le mandat européen d'obtention des preuves.

Dans le domaine du droit civil, le ministre Frieden a plaidé pour des règles communes relatives aux effets transfrontaliers et à la reconnaissance des mariages, partenariats et séparations de couples.

«Nos forces de police doivent penser européen», a souligné le ministre luxembourgeois, qui a souhaité l'abolition des frontières pour les policiers dans certaines situations,

l'interconnexion des banques de données policières, la création d'une police judiciaire européenne pour certains crimes transfrontaliers, ainsi que la constitution d'un corps européen de garde-frontières.

Le ministre de la Justice a également proposé des réformes quant aux mécanismes de décisions en se prononçant notamment pour une présidence élue de deux ou trois ans du Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures, ainsi que pour la désignation d'une ou de plusieurs personnalités politiques pour définir l'ambition de la majorité des États membres dans le domaine de la sécurité et de la justice d'ici 2025.

Tout en soulignant que l'ambition européenne doit toujours être celle de tous les États membres, Luc Frieden a estimé que certains projets pilotes ou coopérations renforcées peuvent être utiles pour avancer, à la double condition que les projets soient portés par des

États et ce indépendamment de leur taille et qu'ils soient ouverts à tous les États membres.

Le ministre Frieden a également plaidé pour un partenariat étroit avec les voisins de l'Europe, la Russie et les États-Unis, dans les domaines de la sécurité extérieure et intérieure étroitement liés. Dans ce contexte, et pour renforcer l'État de droit, la stabilité et la sécurité, Luc Frieden a souhaité que d'ici vingt ans, tous les États de l'Europe fassent partie de l'Union européenne. «Nous devons terminer le débat sur l'élargissement», a dit Luc Frieden, pour qui l'Europe géographique et politique doivent être identiques.

Le ministre Luc Frieden présente un nouveau projet de loi sur l'octroi de la nationalité luxembourgeoise

4 septembre 2006

Le 4 septembre 2006, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a présenté un projet de loi sur les conditions d'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

Le candidat désireux d'obtenir la nationalité luxembourgeoise doit remplir les quatre conditions suivantes:

- réussir l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise. Le candidat doit être capable de mener une conversation en luxembourgeois. L'épreuve sera réalisée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en collaboration avec le ministère de la Justice;



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, reçoit la nomination de docteur en droit honoris causa de la Sacred Heart University



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, lors de la conférence de presse

- disposer d'une autorisation de séjour au Luxembourg depuis au moins sept ans;
- avoir suivi des cours d'instruction civique (six heures), notamment sur les droits fondamentaux et les institutions luxembourgeoises. Les cours sont organisés de manière à être compatibles avec les heures de travail. Le candidat peut suivre les cours le week-end;
- ne pas avoir été condamné à une peine d'emprisonnement de plus de deux ans.

Le candidat peut être dispensé des points 1 et 3 s'il a suivi les cours du secondaire ou secondaire technique dans un lycée luxembourgeois.

La personne remplissant les quatre conditions a ainsi démontré la volonté de s'intégrer et a donc droit à l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

Le candidat demandant la nationalité luxembourgeoise peut garder sa nationalité d'origine. Le ministre a

ajouté que le Luxembourgeois naturalisé n'a pas besoin de renier son passé.

En guise de conclusion, Luc Frieden a précisé que la réforme prévoit aussi une simplification des procédures administratives.

Luc Frieden présente le bracelet électronique pour personnes en détention

7 novembre 2006

«Condamner à une peine pour une infraction, tout en respectant l'intégration sociale du condamné», tel est l'objectif visé par l'introduction du bracelet électronique, présenté par le ministre de la Justice Luc Frieden, lors d'une conférence de presse du 7 novembre 2006.

Le système consiste en un bracelet, ressemblant à une montre, à enfiler au bras ou à la jambe. Le bracelet est relié par signal téléphonique à un central installé au domicile du condamné. Ce central est connecté au centre pénitentiaire de Schrassig

et informe les responsables de toute transgression du périmètre dans lequel le condamné est autorisé à circuler et qui correspond normalement à son domicile. Un contrat définit les plages horaires pendant lesquelles le condamné a le droit de quitter son domicile pour se rendre sur son lieu de travail ou de formation. En règle générale, aucun autre déplacement n'est autorisé.

«Le bracelet électronique est ainsi un instrument qui permet au condamné de jouir d'une liberté contrôlée, de garder son travail ou de poursuivre une formation et de continuer à vivre au sein de sa famille», a expliqué le ministre. Le tissu social du condamné reste donc intact par le biais du bracelet, ce qui a des effets bénéfiques pour le condamné et la société.

Par précaution, le système du bracelet électronique vise uniquement les détenus qui

- sont condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à un an;
- ne représentent pas un danger;



Le ministre de la Justice, Luc Frieden, explique l'usage et le fonctionnement du bracelet électronique pour personnes en détention



Le bracelet électronique

- sont bien intégrés dans la société et résident au Grand-Duché de Luxembourg;
- disposent d'un travail ou poursuivent une formation.

Sur base de ces éléments, chaque cas est étudié individuellement et nécessite l'accord du délégué du procureur général d'État pour le régime pénitentiaire, Jérôme Wallendorf, de même que l'accord du condamné et de sa famille.

Lors de la conférence de presse, le système du bracelet électronique se trouvait encore dans une phase d'essai d'une durée de deux ans. Pendant ce temps, 40 condamnés au maximum peuvent exécuter leur peine par le biais du bracelet électronique. Au bout de deux ans, des experts procéderont à une évaluation du système.

L'introduction du bracelet électronique s'ajoute à plusieurs autres progrès accomplis récemment dans le milieu pénitentiaire, dont l'amélioration de l'encadrement scolaire de la population carcérale, son accueil

psychosocial, son suivi médical et l'augmentation de l'effectif des gardiens.

Selon le ministre, le régime pénitentiaire ne peut se limiter à l'incarcération, et ce d'autant plus que la prison constitue une réalité complexe et atypique au Luxembourg, vu que 78% des détenus sont de nationalité non luxembourgeoise. C'est pourquoi le bracelet électronique vient compléter les deux autres possibilités déjà existantes au Luxembourg dans le domaine carcéral, à savoir le centre pénitentiaire de Givenich (régime semi-ouvert) et la condamnation aux travaux d'intérêt général.

LOGEMENT

Présentation de la nouvelle législation en matière de bail à loyer

16 novembre 2006

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté le 16 novembre 2006 la nouvelle législation en matière de bail à loyer. La loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006.

Son objectif est d'inciter les bailleurs à investir davantage dans les logements locatifs et de promouvoir la réhabilitation de vieux logements, a expliqué Fernand Boden dans son introduction.

Au moment de la présentation de la nouvelle législation, quelque 50 000 logements étaient en location au Luxembourg et la nouvelle législation concerne donc pas mal de personnes au Grand-Duché, a souligné le ministre. Lors de l'élaboration de la loi, il s'agissait donc de trouver un équilibre entre les intérêts du locataire et du bailleur, c'est-à-dire entre la protection nécessaire des locataires et l'attente raisonnable de rémunération des bailleurs, a-t-il ajouté.

Nouvelle brochure

Le ministère du Logement a publié une brochure qui fournit des explications et des commentaires sur la nouvelle législation, afin d'en faciliter sa compréhension. Cette publication de 183 pages comporte également un modèle d'un contrat de bail à loyer et un modèle d'un état des lieux.

Modifications introduites par la nouvelle législation

La loi du 21 septembre s'applique à des logements à usage d'habitation loués à des personnes physiques. Les immeubles affectés à un usage commercial, les logements loués à des personnes morales, les résidences secondaires ou les logements dans des structures d'hébergement spéciales ne sont pas concernées.

La mesure la plus importante prévue par la nouvelle loi concerne l'abandon de la différenciation entre immeubles construits avant le 10 septembre 1944 et ceux bâtis après cette date pour ce qui est de déterminer les loyers. «Nous voulions établir un système uniforme afin de promouvoir aussi

les investissements et rénovations dans des maisons plus anciennes», a expliqué le ministre du Logement.

Concrètement, la nouvelle loi fixe le loyer annuel maximal (pour un logement nonmeublé) à 5% du capital investi, ce qui inclut tous les travaux d'amélioration. De plus, elle prévoit des mécanismes d'adaptation du loyer: réévaluation du capital investi, adaptation périodique des loyers, système de la décote (si la construction a plus de 15 ans). Selon Fernand Boden, ce système pénalise les bailleurs qui n'investissent guère dans leur logement à location.

Les logements de luxe échappent aux dispositions de cette loi. Sont considérés comme logements de luxe ceux dont le loyer mensuel est supérieur à 1 892 euros (octobre 2006) ou ceux dont le capital investi respectivement dans la construction était supérieur à 3 790 euros/m² pour un appartement et 2 760 euros/m² pour une maison. De plus, le logement de luxe doit disposer

d'un confort moderne et nonstandard et le contrat de bail doit obligatoirement contenir une clause qui stipule clairement qu'il s'agit d'un tel logement.

En cas d'augmentation du loyer suite à l'entrée en vigueur de cette législation, celle-ci prévoit des dispositions transitoires. Elle introduit par ailleurs des modifications au niveau des charges locatives et vise à professionnaliser les commissions des loyers.

En ce qui concerne la durée des baux, le principe de la prorogation automatique légale est maintenu, sauf pour les exceptions suivantes: besoin personnel, le locataire ne remplit pas ses obligations, autres motifs graves et légitimes. Par contre, le besoin personnel est étendu jusqu'au 3^e degré inclus.

En cas d'abandon ou de décès du locataire, une protection nouvelle permettra dorénavant à son conjoint (qui a cohabité avec lui), à son partenaire (qui a vécu en couple avec lui),

à ses enfants ou grands-parents ou à son concubin (ayant vécu ensemble avec lui) de bénéficier, sous certaines conditions, du maintien du bail. Finalement, la nouvelle loi définit clairement les procédures en cas de déguerpissement du locataire.

MIGRATIONS ET ASILE

Nicolas Schmit participe au dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations internationales et le développement à New York

14-15 septembre 2006

Du 14 au 15 septembre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a représenté le gouvernement luxembourgeois au dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu à New York dans le cadre de la 61^e Assemblée générale des Nations unies.

Le dialogue entre ministres porte sur les différents aspects des migrations internationales et le développement. Il a pour objectif de définir des moyens appropriés permettant de tirer le meilleur parti des avantages que représentent les migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au minimum leurs effets indésirables.

Les discussions ministérielles comportent quatre séances plénières et quatre tables rondes thématiques. Au total, l'événement réunira



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a représenté le gouvernement luxembourgeois lors de la 61^e Assemblée générale des Nations unies

124 pays membres de l'organisation des Nations unies et dix organisations et organismes internationaux.

Le discours du ministre délégué en séance plénière a eu lieu pendant la deuxième séance plénière le 14 septembre. À noter que le ministre délégué est également intervenu dans le cadre de la table ronde consacrée aux mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits humains de tous les migrants et pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.

Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement aux Nations unies fait suite à la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui s'est tenue du 10 au 11 juillet à Rabat et avait réuni près de 60 pays africains et européens, dont les 25 États membres de l'Union européenne, la Commission européenne et 27 États africains, ainsi que des représentants d'une dizaine d'organisations régionales et internationales.

En marge du dialogue de haut niveau, le ministre délégué a eu des entretiens bilatéraux avec ses homologues d'Algérie, du Cap-Vert, de Guinée, du Libéria, de Libye, de Malte et du Sénégal. Une entrevue avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan ainsi qu'avec le directeur général adjoint de l'Organisation internationale pour les migrations, était également à l'ordre du jour.

Nicolas Schmit participe au Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations à Genève

29 novembre 2006

Le 29 novembre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui a eu lieu du 28 novembre au 1^{er} décembre à Genève.

Lors de son intervention, Nicolas Schmit a relevé qu'il est «nécessaire de mettre en place des voies

sûres et légales de migration, de lutter contre la migration irrégulière et de protéger les droits humains des migrants».

Nicolas Schmit a ainsi rappelé que «les meilleurs moyens pour lutter contre l'immigration clandestine n'est pas le contrôle des frontières, aussi indispensable qu'il puisse être, mais le développement économique et social, d'une part, et l'organisation de l'immigration légale, d'autre part».

Dans ce contexte, il a plaidé pour une coopération de tous les acteurs. Ainsi, «la coopération entre toutes les parties intéressées, États d'origine et de destination, organisations internationales telles que l'OIM ou la Banque mondiale, mais aussi les acteurs privés, tels que les entreprises ou les ONG, doit permettre non seulement d'assurer la cohérence entre les politiques de développement et de migration, mais surtout de transformer les migrations en un puissant soutien du développement».

En marge du Conseil, Nicolas Schmit a également été reçu par le haut-commissaire des Nations unies pour les migrations, António Guterres.

Lors de cette réunion, Nicolas Schmit et António Guterres ont eu un échange de vues sur les politiques de l'Union européenne dans le domaine de la migration. Ils se sont accordés sur le fait que l'UE devrait adopter une approche globale et renforcer les liens entre les politiques de migration et les politiques de coopération au développement. La politique d'immigration légale au niveau européen devrait également



Lors de la conférence de presse, le ministre du Logement, Fernand Boden, a expliqué qu'avec la nouvelle loi, on voulait «[...] établir un système uniforme afin de promouvoir aussi les investissements et rénovations dans des maisons plus anciennes»



Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, en conversation avec le haut-commissaire des Nations unies pour les migrations, António Guterres

être développée et renforcée. Par ailleurs, il serait important que les pays de l'UE coopèrent davantage dans le domaine de la lutte contre le trafic des êtres humains.

Le ministre délégué a également eu un échange de vues avec le directeur général de l'OIM, Brunson McKinley.

Nicolas Schmit reçoit des représentants du Collectif réfugiés Luxembourg et l'aumônier adjoint du Centre pénitentiaire de Luxembourg

20 décembre 2006

Le 20 décembre 2006, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu des représentants du Collectif réfugiés Luxembourg, ainsi que

Vincent Klein, aumônier adjoint du Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL).

En novembre 2006 a été instaurée une permanence de deux demi-journées par semaine dans les locaux du centre de séjour provisoire pour étrangers en situation irrégulière au sein du CPL. L'objet de cette permanence est d'améliorer les conditions de détention des personnes séjournant au centre de rétention, et cela notamment par des activités collectives et un accueil individuel des personnes. Elle est assurée par des membres d'associations du Collectif réfugiés Luxembourg auxquels le ministre délégué a accordé un droit de visite en application de l'instruction ministérielle du 30 avril 2003.

Lors de cette entrevue, Nicolas Schmit, les membres d'associations, auxquels un agrément pour exercer un droit de visite aux personnes retenues a été octroyé,

ainsi que Monsieur Klein auront un échange de vues sur les conditions de rétention des personnes séjournant au centre en question ainsi que sur les améliorations ponctuelles qui peuvent être apportées dans l'attente de la construction du nouveau centre de rétention.

RECHERCHE

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, présente son rapport annuel 2005

3 juillet 2006

Le 3 juillet 2006, en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a présenté le bilan de ses activités 2005, consigné dans son nouveau rapport annuel.

Luxinnovation en 2005

L'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, créée en 1984 et devenue un Groupement d'intérêt économique (GIE) en 1998, réunit en son sein six partenaires:

- le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur;
- le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

- le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement depuis mars 2005;
- la Fédération des industriels luxembourgeois;
- la Chambre de commerce;
- et la Chambre des métiers.

Ce partenariat public-privé permet à l'Agence d'offrir ses services à tous les secteurs de l'économie et de la recherche au Luxembourg.

Les activités de Luxinnovation ont connu un rythme soutenu en 2005. Marco Valentiny, président du GIE, a officiellement communiqué une série de chiffres représentatifs de l'activité 2005:

- 282 contacts établis, un même contact (entreprise, chercheur, organisme public) pouvant avoir été accompagné pour plusieurs idées de projets différents;

- 38 projets de R&D «loi-cadre industrie» accompagnés, dont 15 ont déjà été financés par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur au titre de son régime d'encouragement de la R&D; quatre de ces projets étaient présentés par des PME ou start-up;
- 61 projets de création d'entreprises innovantes, dont neuf ont effectivement abouti à ce jour à la création d'entreprises innovantes.

Gamme d'activités élargie

L'année 2005 a été l'occasion pour Luxinnovation de mettre en place un cycle de séminaires de sensibilisation des PME aux techniques de management de l'innovation (IMT). Le cycle a connu un véritable engouement parmi les participants ainsi sensibilisés à la créativité, aux techniques de conception de produits ou de services, au marketing et à ses outils stratégiques

ou encore à l'information comme élément essentiel de l'innovation. En effet, «pour rester compétitive, une entreprise doit continuellement s'adapter à de nouvelles situations, trouver des solutions à des problèmes complexes, développer des idées innovantes et les transposer en des produits, procédés ou services performants. Les IMT les aident à faire face à ces défis», a souligné le ministre Jeannot Krecké.

Par ailleurs, la grappe technologique SurfMat s'est élargie à la recherche publique en 2005 par la mise en place de plateformes de partenariats publics-privés (PPP), partiellement financées par le FNR (Fonds national de la recherche), ce dont s'est félicité le ministre François Biltgen: «Ce regroupement des acteurs privés et publics engagés dans une démarche de partenariat dans le cadre des grappes technologiques va permettre de développer des synergies de proximité aux niveaux national et transfrontalier.»

Support à la création d'entreprises innovantes

Près du quart des données traitées en 2005 par Luxinnovation concernait la création d'entreprises innovantes, domaine dans lequel Luxinnovation assure aux entrepreneurs un accompagnement personnalisé en termes de business planning (en coopération avec le concours 1,2,3, Go), de mise en contact avec l'industrie et de recherche de financements publics et privés. Luxinnovation a également renforcé en 2005 ses activités d'animation et de promotion du centre d'entreprises et d'innovation ecostart à Foetz ainsi que la coordination



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en compagnie de collaborateurs de Luxinnovation

du réseau START regroupant l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises innovantes.

Études

Le rapport préparé par Luxinnovation sur «Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg – État des lieux et pistes de réflexion» a proposé notamment une douzaine de suggestions dans le contexte de l'élaboration du Plan d'action national pour l'innovation et l'emploi rendu public fin 2005.

De plus, dans le cadre de ses activités de soutien à l'innovation dans l'artisanat, Luxinnovation a réalisé en 2005 une étude sur les mesures à l'étranger visant à favoriser l'innovation dans les PME.

Cette étude permettra au Luxembourg de profiter de l'expérience des autres pays pour développer de nouvelles actions en faveur des PME notamment artisanales.

Sensibilisation du grand public

Convaincue qu'une «prise de conscience» de l'importance de l'innovation doit aussi être développée auprès du grand public et des jeunes, futurs porteurs de projets potentiels, Luxinnovation a profité de l'année 2005 pour s'investir dans trois projets de communication d'envergure:

- une vaste campagne de sensibilisation à la carrière de chercheur: «Firwat net Fuerscher?»;
- l'exposition «A Spotlight on Research» dans le cadre de la

Présidence luxembourgeoise pour présenter la politique R&D au Luxembourg, les mesures et programmes ainsi que les principaux acteurs;

- et dans le cadre du Science Festival 2005, l'exposition «Autour de l'automobile», dévoilant les dernières technologies innovantes développées par les équipementiers automobiles luxembourgeois.

Au cœur des réseaux

Enfin, Luxinnovation a maintenu son engagement et ses actions au sein de nombreux réseaux et programmes:

- à l'échelle nationale: animation des grappes technologiques SurfMat, InfoCom et AeroSpace issues du programme «cluster» du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, programme en faveur de l'innovation dans l'artisanat, conseils et audits technologiques;
- à l'échelle européenne: point de contact national du 6^e programme-cadre européen de recherche et développement, secrétariat national de coordination de l'initiative intergouvernementale EUREKA pour la collaboration R&D industrielle, point de contact national pour l'ESA (European Space Agency), coordination de l'Innovation Relay Center Luxembourg-Trèves-Sarre, consortium régional d'aide au transfert de technologies, assistance technique pour le programme européen de mobilité Leonardo da Vinci II, réseau transfrontalier eBird de valorisation de la recherche et réseau européen Gate2Growth pour la création de nouvelles entreprises à fort potentiel de croissance.

Dans le cadre de ces initiatives, Luxinnovation a diffusé les informations sur les modalités de participation, assisté à la mise en place des projets et assuré leur suivi. Cet accompagnement s'est également traduit par des tests d'éligibilité des projets et des pré-audits de propositions.

www.innovation.public.lu

Le portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, www.innovation.public.lu, vient de fêter son 3^e anniversaire en ligne. Conçu, géré et animé par Luxinnovation dans le cadre du plan d'action eLuxembourg, ce portail spécialisé compte près de 1 200 membres et reçoit chaque mois une moyenne de 5 230 visites. Sur les 35 000 pages vues en moyenne mensuellement (nombre de fois où une page est totalement téléchargée), la bourse d'échanges de technologies (Marché des technologies), les annonces de manifestations R&D (Agenda de l'innovation) et les fiches présentant le savoir-faire technologique d'entreprises et de centres de recherche basés au Luxembourg (Répertoire des compétences technologiques) comptent parmi les rubriques les plus appréciées des utilisateurs.

Perspectives pour 2006

La présentation a été clôturée par un aperçu des activités à mener par Luxinnovation en 2006. Au niveau national, l'Agence s'attachera notamment à poursuivre l'élan engagé dans les grappes technologiques afin de développer des plateformes de partenariats publics-privés (PPP). Les activités

de soutien à la création d'entreprises innovantes seront également renforcées puisque l'année 2006 sera marquée par l'ouverture du 2^e centre ecostart ainsi que par la préparation du futur incubateur national d'Esch/Belval. À l'échelle européenne, l'Agence sera, entre autres, un relais important dans le cadre de la préparation du 7^e programme-cadre européen de recherche et développement lancé fin 2006.

Consortium européen, u-2010, piloté par l'Université du Luxembourg, choisi pour le développement d'un projet relatif à la sécurité des réseaux en cas de crise

20 juillet 2006

Le Luxembourg contribue de façon continue aux activités du programme-cadre de la recherche de l'Union européenne. Ce programme constitue une plateforme européenne pour développer les activités de recherche des acteurs publics et privés.

Le consortium européen, u-2010, piloté par l'Université du Luxembourg et comprenant 16 associés de huit pays européens, a récemment été choisi par la Commission européenne – suite à une proposition de recherche intégrée relevant du 5^e appel du 6^e programme-cadre de recherche européen – pour le développement et la réalisation d'un projet dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

(TIC) portant notamment sur les aspects de la sécurité des réseaux en cas de crise.

Le projet a été présenté par les partenaires publics et privés aussi bien européens que luxembourgeois le 20 juillet 2006 en présence du ministre François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

u-2010

u-2010 signifie «Vision 2010, prochaine génération de réseaux omniprésents pour gouvernement et entreprise, centrés sur le protocole Internet IP». Via l'utilisation des infrastructures actuelles ou futures, l'objectif final est de fournir à tous le plus grand nombre de moyens de communication et le meilleur accès possible aux informations en cas d'incident, d'accident, de catastrophe ou de crise.

Des catastrophes récentes et situations de crise, telles que celles du tsunami fin 2004 ou l'ouragan Katrina en septembre 2005, ont tragiquement montré l'importance de la communication pour éviter des milliers de morts. Le projet u-2010 s'attaquera aux questions de sécurité publique, en recherchant de nouvelles solutions pouvant être mises en œuvre pour gérer l'urgence et les crises, en faisant appel à des techniques de communication actuelles et novatrices basées sur les technologies Internet présentes ou à venir (version 6 du protocole Internet – IPv6).

La coordination de ce projet de recherche intégré est assurée par l'Université du Luxembourg. Il

s'agit du tout premier projet attribué à cette jeune université, ce qui montre l'intérêt que manifeste la communauté internationale des TIC à s'associer avec les acteurs publics et privés du Grand-Duché pour la conduite d'un projet de recherche.

u-2010 est un bon exemple du potentiel existant en Europe et au Luxembourg pour des associations du secteur public et privé dans le domaine des TIC en plein essor. Les priorités stratégiques de l'Université du Luxembourg pour les quatre prochaines années se trouvent ainsi confirmées.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Chambre des députés: ouverture de la session 2006-2007

10 octobre 2006

Le 10 octobre 2006, la session ordinaire 2005-2006 de la Chambre des députés a été clôturée et la session ordinaire 2006-2007 a été ouverte par le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Suivant l'article 72 de la Constitution, «la Chambre se réunit chaque année en session ordinaire à l'époque fixée par le règlement. (...) Toute session est ouverte et close par le Grand-Duc en personne, ou bien en son nom par un fondé de pouvoirs nommé à cet effet».

D'après les pleins pouvoirs lui conférés par le chef d'État (arrêté grand-ducal du 2 octobre 2006),



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et les membres du gouvernement lors de l'ouverture de la session parlementaire 2006-2007

le Premier ministre Jean-Claude Juncker a procédé d'abord à la clôture de la session parlementaire ordinaire 2005-2006.

Ouverture de la session 2006-2007

Ensuite, le chef du gouvernement a procédé, au nom du souverain, à l'ouverture de la session 2006-2007.

À l'ordre du jour de cette première séance figurait la vérification des pouvoirs et l'assermentation d'un nouveau membre de la Chambre des députés, Alexandre Krieps remplaçant Nikki Bettendorf.

La Chambre a en outre procédé à la composition des différents organes de la Chambre des députés, à savoir son Bureau, les commissions parlementaires et les délégations parlementaires luxembourgeoises auprès des assemblées parlementaires internationales.

SANTÉ

«Gesond iessen, méi bewegen»: une politique commune en faveur d'une alimentation saine et de l'activité physique

5 juillet 2006

Le 5 juillet 2006, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre des Sports, Jeannot Krecké, ont signé une déclaration commune pour une politique favorisant l'activité physique et l'alimentation saine, intitulée «Gesond iessen, méi bewegen».

«Les ministres soussignés ont pris connaissance des informations de plus en plus préoccupantes en matière d'obésité au sein de la

population. Conscients des conséquences résultant des modes de vie marqués par la sédentarité et des habitudes alimentaires malsaines, ils s'engagent en faveur d'une politique cohérente et d'un plan d'action commun.»

Après la signature de la déclaration, le ministre de la Santé a souligné que «les maladies cardiovasculaires et le diabète sont en forte augmentation. Ces maladies n'affectent pas seulement les adultes, mais de plus en plus les jeunes». Mars Di Bartolomeo propose une approche offensive plutôt que réactive dans la lutte contre ces maladies. «Il faut agir au lieu de réagir», a-t-il annoncé et d'ajouter qu'il vaut mieux prévenir les maladies plutôt que de les soigner par la suite.

Lors de la conférence de presse, les ministres ont officiellement lancé la campagne de sensibilisation «Gesond iessen, méi bewegen». Dans le cadre de cette campagne sont organisées diverses manifestations au cours des prochains mois.

La campagne de sensibilisation comprend trois objectifs:

- La sensibilisation et l'information sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale. Jeannot Krecké a précisé que «les actions sont menées pour avoir un effet à moyen et à long terme». «Il ne s'agit donc pas d'organiser une action unique à court terme», a poursuivi Mars Di Bartolomeo.
- Le fait de manger sain et équilibré. La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, suggère d'améliorer la nourriture

dans les cantines des écoles. «Une collaboration avec les distributeurs de produits frais sera entamée et une formation des cuisiniers par Jamie Oliver est prévue par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle», a ajouté Mady Delvaux-Stehres.

- Il faut augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population, notamment des enfants et adolescents. De ce fait, des activités de loisirs et des stages d'été sont proposés par le Service national de la jeunesse. La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, suggère aussi de proposer des formations aux animateurs afin qu'ils prennent conscience de l'importance de l'activité physique des enfants.

En guise de conclusion, Jeannot Krecké a expliqué qu'il est important que le plaisir soit lié à l'activité sportive, «les enfants doivent avoir le plaisir de bouger et de faire du sport».



Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre des Sports, Jeannot Krecké, lors de la signature d'une déclaration commune pour une politique favorisant l'activité physique et l'alimentation saine

Texte de la déclaration:

Les ministres soussignés ont pris connaissance des informations de plus en plus préoccupantes en matière d'obésité au sein de la population. Conscients des conséquences résultant des modes de vie marqués par la sédentarité et des habitudes alimentaires malsaines, ils s'engagent en faveur d'une politique cohérente et d'un plan d'action commun.

L'Organisation mondiale de la santé a classé la lutte contre l'obésité dans la liste des priorités en matière de santé. La Commission européenne, les conseils des ministres de la Santé et du Sport de l'UE ont récemment plaidé pour la mise en place d'une stratégie de remédiation dans le cadre d'une politique commune. Les membres du gouvernement soussignés déclarent soutenir activement ces propos.

Le problème est complexe et les mesures doivent être diversifiées, convergentes et complémentaires dans une approche intersectorielle et multidisciplinaire.

Par cette action, il sera mené une politique aux effets durables, favorables au développement d'attitudes et d'habitudes saines de nos concitoyens en général et des jeunes générations en particulier. L'élaboration d'un plan d'action global nécessitera beaucoup d'efforts, le renforcement de collaborations existantes et la création de synergies nouvelles. La création de partenariats pour la mise en place d'environnements et de circonstances favorables à l'alimentation saine et à l'activité physique sera encouragée. Les acteurs sur le terrain sont appelés à collaborer, chacun avec ses compétences particulières et dans ses domaines d'intervention spécifiques.

Les ministres soussignés déclarent leur ferme volonté d'apporter plein support au programme national pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique «Gesond iessen, méi bewegen» et de favoriser l'élaboration d'une politique commune durable en la matière sur la base d'objectifs définis ensemble.

Luxembourg, le 5 juillet 2006



Présentation du projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie

20 juillet 2006

En date du 20 juillet 2006, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, ont présenté le projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie, qui a été déposé à la Chambre des députés.



Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et la ministre de la Famille, Marie-Josée Jacobs, ont souligné que «le but des soins palliatifs est de permettre aux patients de mourir en dignité».

Le projet de loi avait été déposé le 7 juin 2006 à la Chambre des députés. Le 23 décembre 2005, les grands principes du projet avaient été approuvés par le Conseil de gouvernement.

Le texte du projet de loi définit les soins palliatifs comme «soins actifs, continus et coordonnés, pratiqués par une équipe pluridisciplinaire dans le respect de la dignité de la personne soignée. Ils visent à couvrir l'ensemble des besoins physiques, psychiques et spirituels de la personne soignée et à soutenir son entourage. Ils comportent le traitement de la douleur et de la souffrance psychologique».

Selon le projet de loi, «toute personne en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, a droit à des soins palliatifs prodigués conformément aux bonnes pratiques en la matière».

«Le principe des soins palliatifs n'est pas de prolonger la vie, mais de réduire la douleur», a souligné le

ministre de la Santé. Et à la ministre de la Famille d'ajouter que «le but des soins palliatifs est de permettre aux patients de mourir en dignité».

Une telle prise en charge est offerte soit à l'hôpital ou dans une autre institution, soit à domicile et, dans ce cas, dans la mesure du possible en relation étroite avec un hôpital. L'État assure la formation adéquate du personnel médical et soignant.

Le ministère de la Famille et de l'Intégration a signé une convention avec l'association Omega 90 a.s.b.l. pour assurer la participation financière au projet de construction d'un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pouvant accueillir dix personnes, ce centre est ouvert 24 heures sur 24 et permet ainsi aux membres de la famille de rendre visite à leur proche à tout moment.

Le projet de loi donne la possibilité au médecin de respecter la volonté présumée du malade en ce qui

concerne les conditions, la limitation et l'arrêt du traitement du patient. Dans ce cas, le médecin peut faire appel aux membres de la famille du malade et à son entourage, au personnel soignant et à toute personne susceptible de connaître ou d'avoir connu la volonté du malade.

Le texte introduit aussi la notion de «directive anticipée»: «Toute personne majeure ou émancipée capable peut, pour le cas où elle se trouverait en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, et ne serait plus en mesure de manifester sa volonté, exprimer ses souhaits relatifs aux conditions, à la limitation et à l'arrêt du traitement.» La directive anticipée peut contenir la désignation d'une personne de confiance qui doit être entendue par le médecin si le patient n'est plus en mesure de manifester sa volonté. Cette directive anticipée peut être amendée et annulée à tout moment par son auteur. La directive

anticipée ainsi que les amendements qui peuvent y être apportés, doivent être consignés par écrit, datés et signés par leur auteur.

Le médecin traitant doit prendre en compte la directive anticipée. Suivant le projet de loi, «il évalue si les prévisions de la directive correspondent à la situation envisagée par le patient et tient compte de l'évolution des connaissances médicales depuis sa rédaction».

Le projet de loi institue également un congé spécial pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie. Ce congé peut être demandé par tout travailleur salarié dont un parent au premier degré en ligne directe ascendante ou descendante ou au second degré en ligne collatérale, le conjoint ou le partenaire au sens de la loi du 9 juillet relative aux effets légaux de certains partenariats souffre d'une maladie grave en phase terminale. Ce congé ne peut pas dépasser cinq jours ouvrables par cas et par an. Il peut être fractionné.

Mars Di Bartolomeo présente la nouvelle loi relative à la lutte antitabac

5 septembre 2006

Adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 13 juillet 2006, la loi relative à la lutte antitabac est entrée en vigueur le 5 septembre 2006.

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le jour de l'entrée en vigueur de la loi, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, s'est

réjoui de cette nouvelle législation qui représente pour lui «un pas important vers le renforcement de la santé publique, de façon à ce qu'elle soit bénéfique à l'ensemble des citoyens, et qui s'inscrit dans le droit fil des actions des pays voisins». En effet, il s'agit de protéger les non-fumeurs des effets néfastes du tabagisme passif et de sensibiliser tous aux risques liés au tabac, présenté par Mars Di Bartolomeo comme «un produit de consommation très particulier, qui rend malade ou tue la moitié de ses consommateurs».

Le ministre a par ailleurs évoqué le large soutien de l'opinion publique à la nouvelle loi, comme le dévoile un récent sondage représentatif de TNS-ILRES, dont les résultats montrent entre autres que:

- 97% de la population sont en faveur d'une interdiction de fumer dans les hôpitaux;
- 96% de la population soutiennent l'interdiction du tabac dans les écoles;
- 88% de la population sont pour l'interdiction de fumer sur le lieu de travail;
- 87% de la population apprécient l'interdiction de fumer dans les restaurants.

Mars Di Bartolomeo a assuré son soutien aux fumeurs désireux d'arrêter de fumer. Aussi a-t-il annoncé des initiatives, telles que le remboursement des consultations médicales, visant le sevrage tabagique ou des formations spécifiques proposées aux médecins.



Enfin, le dialogue importe particulièrement au ministre de la Santé qui a mis en lumière l'excellente collaboration entre les ministères concernés et avec tous les autres partenaires, dialogue qui se voit concrétisé par l'établissement de réseaux, tels que les «hôpitaux sans tabac», «écoles sans tabac» et «entreprises sans tabac».

Premier bilan des travaux du Conseil scientifique dans le domaine de la santé

27 septembre 2006

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a assisté le 27 septembre 2006 à la présentation du premier bilan des travaux du Conseil scientifique dans le domaine de la santé.

Le 29 avril 2005, un règlement du Conseil de gouvernement a institué auprès du ministre ayant dans ses attributions la santé et la Sécurité

sociale, un Conseil scientifique, organisme indépendant composé de professionnels du domaine de la médecine. Cette décision du gouvernement a donné suite à une proposition de la réunion du Comité quadripartite du 13 octobre 2004 de s'engager dans une démarche de bonne pratique médicale.

Dans son introduction, le ministre Mars Di Bartolomeo a expliqué: «Le Conseil scientifique est un organe indépendant et autonome qui vise à informer au mieux les professionnels du domaine de la médecine afin de proposer aux patients le traitement le plus efficace.» Les informations du Conseil sont également disponibles au grand public par le biais de son site Internet.

Missions

Le président du Conseil scientifique, le Dr Claude Schummer, est revenu dans son exposé sur les missions du Conseil.



Mars Di Bartolomeo et le président du Conseil scientifique, le Dr Claude Schummer, lors de la conférence de presse

Le Conseil scientifique tente d'identifier les sujets concernant la santé publique, la sécurité des patients, les dépenses de la Sécurité sociale ainsi que la santé des patients en général, où la recherche, l'élaboration et la diffusion d'un référentiel de bonne pratique médicale sont utiles pour:

- promouvoir des soins de santé de haute qualité;
- guider le professionnel de santé au mieux dans le développement d'une bonne pratique;
- employer de façon optimale les ressources disponibles.

L'élaboration et la diffusion de recommandations de bonne pratique se fait en quatre phases:

- Phase I: identification des sujets;
- Phase II: élaboration du référentiel de bonne pratique;

- Phase III: diffusion du référentiel de bonne pratique;
- Phase IV: évaluation de l'implémentation du référentiel de bonne pratique.

Sujets retenus pour 2005-2006

Par la suite, les travaux des groupes de travail du Conseil scientifique ont été présentés. Concrètement, les groupes se sont penchés sur les sujets retenus par le Conseil pour 2005-2006:

- Groupe de travail Oncologie;
- Groupe de travail Prise en charge des dyslipidémies;
- Groupe de travail Antibiothérapie;
- Groupe de travail Imagerie médicale.

Présentation de la stratégie et du plan d'action national en matière de lutte contre le HIV/sida 2006-2010

5 octobre 2006

Le 5 octobre 2006, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté en présence des membres du Comité de surveillance du sida la stratégie et le plan d'action national en matière de lutte contre le HIV/sida 2006-2010.

Selon le rapport d'activité 2005, 63 nouvelles infections HIV ont été diagnostiquées en 2005, record absolu depuis que le premier cas a été découvert au Luxembourg. Pour l'année 2006, on dénombrait



Mars Di Bartolomeo lors de la présentation de la stratégie et du plan d'action national de la lutte contre le sida

au 1^{er} octobre 39 nouveaux cas d'infection, portant à 753 le nombre total de personnes qui se sont infectées depuis 1983. Plus de 120 de ces personnes sont à ce jour décédées des suites du HIV/sida.

Face à l'incessante progression de l'épidémie, le Luxembourg a décidé de réaffirmer son engagement en se dotant d'une nouvelle stratégie nationale en matière de lutte contre le HIV/sida pour les années 2006 à 2010. Celle-ci repose sur un plan d'action qui regroupe plus de 60 mesures concrètes et évaluables, actuellement en cours d'exécution ou mises en place prochainement afin de combler les lacunes et de développer une approche davantage proactive en matière de lutte contre le sida.

Le plan d'action du ministère de la Santé a été élaboré par le Comité de surveillance du sida qui réunit les ministères et acteurs de terrain impliqués. Le suivi de son exécution

est assuré par ce même Comité, assisté d'un coordinateur de terrain, poste nouvellement créé dans le cadre de l'exercice 2007.

Lors du XVI^e Congrès international sur le sida tenu au Canada en août 2006, on a appris que la disponibilité d'un vaccin contre le HIV/sida demeure une perspective certes réaliste, mais encore lointaine. En d'autres termes, la prévention est à l'heure actuelle la seule arme réellement efficace contre la transmission HIV; la prévention au sens large du terme, incluant les mesures de réduction des risques et dommages dont l'efficacité a été clairement confirmée par les résultats de recherches présentés lors de cette même conférence.

La prévention «dans tous ses états»

Il n'est dès lors pas surprenant que le plan d'action mette l'accent sur la prévention, et sur la prévention «dans tous ses états». On citera

notamment la création d'un portail Internet qui regroupera toutes informations utiles en matière de sida, l'accès quasi-gratuit aux préservatifs dans les établissements scolaires couplé à des campagnes de sensibilisation diversifiées et, en cas de besoin, l'adaptation des curriculums scolaires et des offres de formation pour les enseignants ainsi que l'amélioration de l'accès et de la qualité du dépistage. La lutte contre la discrimination est considérée essentielle et accompagne la totalité des mesures retenues.

En matière de prévention au sein des groupes vulnérables, l'accent est mis sur les interventions dans les milieux récréatifs et jeunes, en ciblant notamment les manifestations festives et les services des «Late Night Bus» et «Night Rider», la création d'une unité mobile destinée à intervenir au sein même de l'environnement des groupes à risques, l'intensification des mesures ciblant les *sex workers* sur base d'une meilleure connaissance des pratiques de prostitution et d'une cartographie plus détaillée des lieux de prostitution au Luxembourg.

Pour les usagers de drogues, le plan développera davantage les mesures de réduction de risques, telles que les programmes d'échange de seringues et les lieux d'injection contrôlés comme celui implanté à Luxembourg-Ville et qui a fait ses preuves entretemps. Le plan prévoit également d'élargir les mesures de prévention ciblant la population migrante ainsi que la population carcérale qui, selon les dernières études au niveau national, présente les taux d'infection les plus élevés.

L'accès au traitement médical est une autre priorité, tout en étant associée aux efforts d'augmenter l'adhésion des patients au traitement, notamment en développant la complémentarité des médecins spécialistes et généralistes dans le suivi médical et en diversifiant les offres de prise en charge psychosociale. À cet égard, le volet de l'aide au logement et de la réinsertion revêt une importance particulière. On citera le projet des «familles-relais» actuellement en cours visant à intégrer les personnes qui vivent avec le HIV/sida dans des familles d'accueil leur offrant un espace protégé de vie et une perspective pour l'avenir.

Le domaine de la recherche clinique et épidémiologique sera consolidé afin de disposer des données nécessaires pour optimiser l'impact de la stratégie actuelle et de celles qui vont suivre.

La stratégie 2006-2010 attache également une grande importance à la coopération internationale. Le Grand-Duché finance entre autres le projet Esther au Rwanda, tout comme des projets de lutte contre le sida dans des pays cibles, tels que le Niger, le Burkina Faso et le Mali, le projet HIV/sida de la Croix-Rouge luxembourgeoise sur la vulnérabilité et la prostitution clandestine à Dakar et Mbour au Sénégal ou encore un projet de soutien aux enfants affectés par le HIV/sida au Vietnam. Le Luxembourg participe par ailleurs à Onusida et au Fonds global de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria depuis ses débuts. Ces efforts sont primordiaux et font partie intégrante de la stratégie nationale.

Le coût total du plan d'action national en matière de lutte contre le HIV/sida 2006-2010 est difficilement chiffrable, étant donné qu'il repose sur la mobilisation de nouveaux moyens, tout comme sur l'intégration de nouvelles mesures et champs d'activité dans des structures existantes et sur l'optimisation des services déjà en place. Une évaluation externe en fin de parcours fournira des informations plus détaillées sur l'impact des mesures entreprises et moyens investis, constituant ainsi la base des stratégies futures.

Mars Di Bartolomeo présente la 4^e édition de la carte sanitaire: un système de santé luxembourgeois moderne et performant

6 novembre 2006

Le 6 novembre 2006, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a présenté lors d'une conférence de presse 4^e quatrième édition de la carte sanitaire qui couvre les années 1999 à 2005.

Outil de réflexion et d'aide à la décision, la carte sanitaire propose aux professionnels et au grand public un état des lieux du secteur hospitalier luxembourgeois.

Elle est constituée par:

- l'inventaire de tous les établissements hospitaliers existants, de leurs services, de leur agencement général et de leur taux d'utilisation;

- le relevé du personnel médical et paramédical;
- l'inventaire des équipements et appareils médicaux.

La carte sanitaire informe en outre sur l'état de santé des Luxembourgeois (espérance de vie, causes de décès...).

Le ministre de la Santé a expliqué que «la carte sanitaire permet d'apprécier la situation au Luxembourg par rapport aux autres pays et permet aux acteurs du secteur de la santé de se situer les uns par rapport aux autres». Les conclusions de la carte sanitaire serviront en outre de base à l'actualisation du plan hospitalier.

Mars Di Bartolomeo s'est réjoui des résultats de la carte sanitaire qui montrent que «le secteur hospitalier du Luxembourg compte parmi les dix meilleurs du monde et se distingue par sa générosité, sa solidarité sociale et son équité d'accès aux soins».

En termes de dépenses publiques de santé, l'étude montre par exemple que le Luxembourg se situe en 4^e position mondiale derrière les États-Unis et tout de suite après la Suisse et la Norvège. Elle permet par ailleurs d'affirmer que le Luxembourg bénéficie aujourd'hui de la plus forte densité au niveau mondial en unités d'imagerie par résonance magnétique (IRM), scanners, appareils de mammographie et autres équipements de pointe.

Autre fait intéressant qui ressort de l'étude: le secteur hospitalier est bien préparé à l'accroissement prévu de la population.



Lors de la conférence de presse, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, s'est félicité que «le secteur hospitalier du Luxembourg compte parmi les dix meilleurs du monde».

Enfin, la carte sanitaire met en lumière les défis à affronter dans le futur pour assurer la pérennité des acquis, défis qui concernent surtout le flux d'informations dans le secteur hospitalier, sa gestion ainsi que la maîtrise de l'évolution des coûts.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, rencontre la nouvelle directrice générale de l'OMS

10 novembre 2006

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a célébré le 10 novembre 2006 le premier anniversaire de l'initiative «Défi mondial pour la sécurité des patients», lancée sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en avril 2005.

Ensemble avec sept autres ministres de la Santé, le ministre luxembourgeois de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a participé à cet

événement au Palais des Nations unies à Genève pour rappeler l'enjeu d'une coopération internationale au soutien des actions nationales en faveur de la sécurité des patients.

L'objectif de cet événement était de dresser le bilan annuel des efforts déployés par le mouvement «Un soin plus propre, un soin plus sûr», qui organise une collaboration mondiale pour aider les pays à réduire l'impact des infections liées aux procédures de soins.

Dans son allocution devant l'OMS, le ministre a notamment insisté sur le fait que l'engagement international pour la sécurité du patient doit commencer par le respect, respectivement la réalisation de nos valeurs communes dans le domaine de la santé, qui sont l'accessibilité pour tout le monde à des systèmes de soins, à des soins de qualité, et ceci sans distinction de la situation de revenu, par le biais de systèmes de financements solidaires. Le ministre a rappelé les efforts du gouvernement luxembourgeois pour assurer la sécurité des patients en faisant diminuer les infections liées aux soins de santé. Afin de réitérer l'importance que le Luxembourg attache à cette problématique, le ministre a signé la déclaration d'engagement pour la lutte contre les infections liées aux soins de santé.

Le ministre a également profité de son déplacement à Genève pour rencontrer la nouvelle directrice générale de l'OMS, la Dr Margaret Chan, qui a été élue par l'Assemblée mondiale de la santé la veille de l'entrevue, le 9 novembre 2006.

Le ministre Mars Di Bartolomeo a tout d'abord félicité la Dr Chan

pour son élection et a confirmé la ferme volonté du gouvernement luxembourgeois de poursuivre et de renforcer encore la coopération avec l'OMS. La Dr Chan s'est montrée particulièrement reconnaissante envers le gouvernement du Luxembourg, qui est le 12^e contributeur extrabudgétaire de l'OMS.

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a finalement rencontré la ministre de la Santé du Mali, la Dr Youba, pour faire le point sur l'état des besoins spécifiques et de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement dans le domaine de la santé de ce pays cible de la coopération au développement luxembourgeoise.



Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, avec la nouvelle directrice générale de l'OMS, la Dr Chan, lors du premier anniversaire de l'initiative «Défi mondial pour la sécurité des patients».

SÉCURITÉ SOCIALE

Mars Di Bartolomeo présente une nouvelle campagne de sensibilisation contre le travail clandestin

8 septembre 2006

La lutte contre le travail clandestin: c'est le sujet d'une nouvelle campagne de sensibilisation qui met en lumière les avantages de l'affiliation à la Sécurité sociale.

La campagne s'adresse aussi bien à la personne engageant du personnel dans son ménage privé pour faire des travaux de ménage, assurer la garde des enfants ou assurer des aides et soins à une personne dépendante qu'au salarié qui travaille dans un ménage privé.

Lors d'une conférence de presse lors de laquelle il a présenté la campagne, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a souligné que «les deux parties ne peuvent que bénéficier de l'affiliation à la Sécurité sociale».

Ainsi, il a expliqué que la personne affiliée a droit:

- à un revenu de remplacement en cas de maladie;
- à une indemnisation en cas d'accident de travail sur le lieu de travail ou sur le trajet pour s'y rendre;
- au congé payé.

De plus, toute heure cotisée est prise en compte pour parfaire le nombre



Le ministre de la Sécurité sociale lors de la présentation de la nouvelle campagne de sensibilisation

minimum de 120 mois nécessaires pour avoir droit à une pension de vieillesse.

La personne affiliée bénéficie également d'avantages fiscaux:

- la loi dispense la personne affiliée de la remise d'une fiche de retenue d'impôt;
- l'impôt forfaitaire et libératoire de 6% est à charge de l'employeur;
- un certificat de rémunération est établi en fin d'année d'imposition pour permettre à la personne affiliée de régulariser l'impôt forfaitaire versé par décompte annuel ou par voie d'assiette.

De son côté, en déclarant son personnel, l'employeur:

- bénéficie d'un abattement forfaitaire maximal de 3 600 euros par an;

- bénéficie du remboursement par l'assurance maladie des indemnités pécuniaires de maladie qu'il doit avancer pendant l'arrêt de travail de son personnel pour cause de maladie;

- n'est pas civilement responsable de son salarié en cas d'accident de travail;

- bénéficie d'une procédure administrative simplifiée (une seule déclaration pour la Sécurité sociale et les contributions).

Par contre, en omettant de déclarer son personnel, l'employeur risque:

- d'encourir des sanctions;
- d'être confronté à des plaintes ultérieures du salarié;
- d'engager sa responsabilité en cas d'accident de travail du salarié.

C'est pourquoi le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a déclaré qu'«un travail non déclaré est un travail précaire et illégal qui peut être sanctionné. En revanche, l'affiliation garantit au salarié les droits sociaux élémentaires et à l'employeur d'être en accord avec la loi».

Le ministre a conclu qu'aussi bien le salarié que l'employeur ont donc un intérêt commun de se tenir à l'obligation d'affiliation telle qu'elle est prévue par la loi.

La campagne de sensibilisation est lancée par le ministère de la Sécurité sociale et par le Conseil national des femmes du Luxembourg, avec l'appui de l'Administration des contributions directes et du Centre commun de la Sécurité sociale.

Les autorités compétentes ont édité des dépliants à ce sujet qui peuvent être retirés auprès des agences des caisses de maladie, des communes, de l'Administration de l'emploi et auprès du Centre commun de la Sécurité sociale.

Quadrupartite des caisses de maladie: «La situation financière des caisses de maladie est en équilibre»

18 octobre 2006

«La situation financière des caisses de maladie est en équilibre», a annoncé le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, après la réunion du Comité quadripartite des caisses de

La quadripartite réunit régulièrement les représentants de l'État, des syndicats, des organisations patronales et des prestataires de santé.

«Équilibre oui, mais fragile!», a insisté le ministre. En effet, l'excédent budgétaire des caisses de maladie pour 2007 s'établira entre 0 et 5 millions d'euros pour des dépenses totales des caisses de 1,8 milliard d'euros. Cet excédent s'explique par des recettes supplémentaires de 16 millions d'euros dues à l'évolution économique positive depuis septembre 2006 et la création d'emplois supplémentaires.

Outre la poursuite des mesures volontaristes, que tous les partenaires mettent en œuvre depuis deux ans, ce léger excédent évite de proposer des mesures négatives à charge des différents acteurs. «Il n'y aura pas de nouvelles charges à supporter par le patient», a noté Mars Di Bartolomeo.

Malgré l'équilibre budgétaire, les partenaires se sont engagés à poursuivre le processus de la responsabilisation de tous les acteurs et l'identification de tous les problèmes, processus entamé il y a deux ans. Tel est le message clé de cette réunion, a résumé le ministre de la Sécurité sociale, et d'ajouter que «si nous ne poursuivons pas ces efforts, l'augmentation des coûts sera inévitable» et il s'ensuivrait une situation de déficit budgétaire.

En ce qui concerne les domaines où les partenaires ont décidé des mesures volontaristes, les résultats sont globalement bons, a constaté Mars Di Bartolomeo.

La campagne pour l'usage raisonné des antibiotiques ainsi que la campagne promouvant les médicaments génériques portent leurs premiers fruits. Évolution positive également pour ce qui est du prix des médicaments.



Lors de la conférence de presse après la réunion quadripartite, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a annoncé que la «situation financière des caisses de maladie est en équilibre»

La mise en place de la centrale d'achat commune dans les hôpitaux – secteur le plus important au niveau des dépenses du système de santé – montre aussi des résultats encourageants.

Au cours de la réunion, les acteurs ont également fait un premier bilan au niveau des mesures législatives prises relatives à l'incapacité de travail et ont évoqué du rôle du médecin coordinateur dans les hôpitaux ainsi que des convenances personnelles.

e-Health

Selon le ministre de la Sécurité sociale, le but de la Quadripartite n'est pas seulement de proposer des mesures à court terme, mais également d'entamer des réflexions sur des programmes à mettre en œuvre à long terme.

Dans ce contexte, les partenaires ont entendu une présentation sur le plan d'action e-Santé, qui montre dans quelle mesure le recours à l'informatique peut être utile pour une collaboration plus efficace et ouverte dans le domaine de la santé.

En guise de conclusion, le ministre Mars Di Bartolomeo a rappelé que cette réunion «n'a pas proposé de nouvelles mesures révolutionnaires, mais nous continuons le processus entamé il y a deux ans, qui montre les premiers résultats concrets: nous sommes parvenus à un équilibre du budget, certes fragile, mais équilibré tout de même».

SPORTS

Victoire d'étape de Frank Schleck à l'Alpe d'Huez: messages de félicitations du gouvernement

18 juillet 2006

Suite à la formidable performance de Frank Schleck qui a remporté la 15^e étape du Tour de France, Gap-Alpe d'Huez, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre Jean Asselborn et le ministre des Sports, Jeannot Krecké, ont adressé des messages de félicitations au vainqueur.

«Bravo. Le pays est fier de vous», a déclaré Jean-Claude Juncker dans le fax qu'il a fait parvenir au cycliste luxembourgeois.

Jean Asselborn a déclaré de son côté: «L'Alpe d'Huez fait partie des plus belles, mais aussi des plus exigeantes étapes. Tous ceux qui l'ont gagnée sont des grands, des très grands. Frank sera un jour capable de gagner le Tour. Peut-être même avant que nous ne fêtions les 50 ans de la victoire de Charly Gaul. Il a le panache des grands, leur science de la course, leur volonté et leur rage de vaincre. J'ai tout particulièrement apprécié son intelligence et sa tranquillité, ne répondant pas aux démarrages, mais plaçant deux démarrages déterminants. Je suis fier de le connaître. Il a procuré un immense plaisir à tous ceux qui vivent au Luxembourg.»

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a adressé le fax de félicitations suivant au cycliste luxembourgeois:

Salut Frank,

Avec le monde sportif luxembourgeois, je suis épaté et je me réjouis immensément de la performance extraordinaire que tu viens de réussir si brillamment sur la mythique étape de l'Alpe d'Huez.

Avant le départ d'étape à Esch-sur-Alzette, tu me confiais que ce serait dans les Alpes ou dans les Pyrénées que tout se jouerait et que c'était là que tu devrais être présent. En joignant la parole aux actes, tu as montré que tu avais l'étoffe d'un champion, d'un vrai!

Ainsi, en gagnant cette 15^e étape du Tour de France, 40 ans après Edy Schütz, tu écris à nouveau une page d'or dans les annales du cyclisme luxembourgeois.

Frank, toutes mes félicitations les plus chaleureuses et toute mon admiration!

Jeannot Krecké



Médaille d'argent pour David Fiegen aux Championnats d'Europe d'athlétisme

13 août 2006

Le 13 août 2006, le Luxembourgeois David Fiegen a remporté la médaille d'argent du 800 m aux Championnats d'Europe d'athlétisme à Göteborg (Suède).

Il s'agit de la première médaille jamais remportée par un athlète luxembourgeois aux Championnats d'Europe d'athlétisme.

«Un exemple d'engagement et d'intelligence. Bravo de tout cœur», a écrit le Premier ministre Jean-Claude Juncker dans un message de félicitations adressé au vice-champion d'Europe pour cette extraordinaire performance.

«Et ass wierklech remarkabel»

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a loué de son côté David Fiegen: «D'Liichtathletik, déi eng ganz schwierig Sportart ass, matt Disciplinen, wéi gesot wou et net nëmme vill Konkurrenz gëtt, mä déi och ganz haart ass. An ech si frou fir den David awer och fir säi Papp, de Romain, déi a läschter Zäit ganz vill investéiert hunn doran a sécherlech och schwierig Momenter duerchzemaachen haten, wou se net dee Succès haten.» (RTL Radio, 14.8.2006).

Jeannot Krecké a également rappelé la récente victoire d'étape de Frank Schleck au Tour de France et a noté que le sport luxembourgeois est en train de vivre des moments formidables: «Selbstverständlich,

mä et ass een ëmsou méi erstaunt, wat een am Fong scho verwinnt gëtt déi läschter Zäit. A kuerzen Ofstänn zwou absolut remarkabel Leeschtungen, nom Schleck elo op eemol den David Fiegen. Et ass wierklech remarkabel. De Sport ass amgaangen e wonnerbart Joer z'erliewen. An dat besonnesch a Sportarten, déi jo awer ganz éprouvant sinn, wou d'Konkurrenz och grouss ass. An dat ass jo och de Fall am Moment, wat den David Fiegen ubelaangt.» (RTL Radio, 13.8.2006).

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, présente la manifestation sportive «Diversité et Sports»

4 octobre 2006

Le 4 octobre 2006, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, avait présenté le programme de la manifestation sportive «Diversité et Sports», qui a eu lieu vendredi 20 octobre 2006 au Centre national sportif et culturel de D'Coque.

Cet événement sportif a été organisé par le Commissariat du gouvernement aux étrangers, le Département ministériel des sports, le Comité olympique et sportif luxembourgeois et le Service national de la jeunesse et bénéficie du soutien de D'Coque et du programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination 2001-2006. Il s'est inscrit dans le



cadre de la Semaine d'action européenne de lutte contre le racisme et la discrimination.

Rappelant que le sport a un important potentiel d'intégration, la ministre Marie-Josée Jacobs a saisi l'occasion pour inviter, au nom des organisateurs, le public à s'inscrire aux tournois de football, de mini-volleyball ou de streetball, organisés et encadrés par les fédérations luxembourgeoises respectives dans le cadre de la manifestation.



La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a rappelé que le sport a un important potentiel d'intégration

«Diversité et Sports»:
programme du 20 octobre 2006

Pendant l'après-midi du 20 octobre ont eu lieu les tournois de football, de mini-volleyball et de streetball. Les équipes étaient composées par tirage au sort en fonction des inscriptions reçues au préalable.

Plus tard a eu lieu la course «Tous en piste pour la diversité». Selon Marie-Josée Jacobs, cette course était un signe de solidarité et d'inclusion collective et une invitation à tous les sportifs de se joindre à la cause de la diversité et de l'égalité des chances pour tous.

Le soir, une table ronde, ouverte par la ministre de la Famille et de l'Intégration et présentée par le journaliste Nico Keiffer, a porté sur le thème «Diversité dans les sports au Grand-Duché de Luxembourg». La table ronde avait pour objectif de dresser un état des lieux de la situation actuelle et de permettre un échange de bonnes pratiques basé sur des exemples nationaux et européens.

La table ronde a été suivie d'une soirée organisée par l'association Racines a.s.b.l. en présence de nombreux artistes.

TOURISME

Le ministre du Tourisme, Fernand Boden, présente les conclusions des réunions de la randonnée ministérielle annuelle en matière touristique

4 décembre 2006

Le 4 décembre 2006, lors d'une conférence de presse, le ministre du Tourisme, Fernand Boden, a présenté les conclusions des réunions qui avaient eu lieu dans le cadre de la randonnée ministérielle annuelle.

Lors de la conférence de presse, Fernand Boden a noté que le Luxembourg reste attractif pour les touristes, et ce malgré des conditions climatiques souvent défavorables en 2006. Le nombre des nuitées de 2006 représente ainsi une «bonne moyenne» par rapport aux années précédentes.

Il varie selon la région et le type de logement. Ainsi, la capitale, le centre du pays et la région de la Moselle ont attiré plus de visiteurs

en 2006 qu'en 2005, tandis que le nombre de touristes visitant le nord, le Müllerthal et le sud du pays a diminué. De même, les auberges de jeunesse ont accueilli plus de clients en 2006 qu'en 2005, alors que moins de touristes ont passé leurs vacances dans un camping.

Selon le ministre, le Luxembourg reste une destination de plus en plus attrayante pour le tourisme d'affaires, qui ne cesse de se développer, et le tourisme culturel, favorisé entre autres par l'inauguration de nouvelles infrastructures, telles que la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean. De grands événements comme le passage du Tour de France ou le marathon à Luxembourg-Ville représentent d'autres facteurs importants pour le secteur touristique.

2007 sera surtout marqué par Luxembourg 2007, capitale européenne de la culture, mais l'accent sera également mis sur la professionnalisation des structures touristiques dans les régions, afin de rendre le nord et l'est du pays encore plus intéressants pour les touristes.



Le ministre du Tourisme, Fernand Boden a noté lors de la conférence de presse que le Luxembourg reste attractif pour les touristes

Communiqué de presse du ministère

Tourismussaison 2006 - Consolidierung auf hohem Niveau

Nach der überdurchschnittlich guten Saison 2005, begünstigt u.a. durch die EU-Ratspräsidentschaft, war die Saison 2006 eher durch eine Rückkehr zur „Normalität“ gekennzeichnet. Sie kann als gute durchschnittliche Saison bewertet werden, dies trotz ungünstiger klimatischer Bedingungen in der Vorsaison und in Teilen der Hochsaison.

Die nachfolgenden Resultate zeigen den nach wie vor hohen Einfluss des Wetters, vor allem auf die Freizeithotellerie und den Campingsektor, wobei schlechte Witterungsverhältnisse nicht zwangsläufig rückläufige Gästezahlen bedeuten.

Positive Resultate in der Hotelleriebranche, bei den Jugendherbergen und den Ferienwohnungen

In der Hotellerie wurde laut STATEC landesweit eine leichte Steigerung (+0,5%) der Ankünfte, aber ein Rückgang (-1,1%) der Übernachtungen verzeichnet. Diese Zahlen beziehen sich auf den Zeitraum Januar bis August. Es ist davon auszugehen, dass die Nachsaison noch einmal das Resultat verbessert hat, wie eine Umfrage des ONT bei rund 100 Hotelbetrieben (53% der Gesamtkapazität) aufzeigt, die den Zeitraum Januar bis Mitte Oktober 2006 umfasst. Laut dieser Umfrage steigt die landesweite Übernachtungszahl in der Hotellerie um 0,2%. Demnach

kann für 2006 auf nationaler Ebene von einer Stabilisierung der Übernachtungszahlen gegenüber der Saison 2005 ausgegangen werden.

Sowohl die STATEC- als auch die ONT-Zahlen bestätigen, dass die Entwicklung von Region zu Region unterschiedlich verlief: die Hotellerie in der Hauptstadt und den Regionen Zentrum und Mosel dürfte ein Plus an Übernachtungen zwischen +2 % und +4 % erzielt haben. Dagegen sind für die Ardennen, das Müllerthal und den Süden Rückgänge zu verzeichnen, welche sich, je nach Region und statistischer Quelle, zwischen -2 % und -8 % bewegen.

Bei den übrigen Beherbergungsformen ist ein Plus von über 10 % im Sektor der Ferienwohnungen (APTR) zu verzeichnen (allerdings mit sehr unterschiedlichen Resultaten von Betrieb zu Betrieb), sowie eine Steigerung von +11 % bei den Jugendherbergen, welche jedoch nahezu exklusiv auf das gute Abschneiden der renovierten Herbergen in der Hauptstadt und in Echternach zurückzuführen sind.

Rückläufige Übernachtungszahlen im Campingbereich

Im Campingsektor ermittelten STATEC und ONT (Befragung bei 40 Betrieben; 80 % der Gesamtkapazität) einen Rückgang von -4 % bzw. -5 % der Übernachtungen auf Landesebene, mit einem stärkerem Minus in den Ardennen (-7 % bis -9 %) als in den übrigen Regionen.

KGI – Geschäftsfeld im Aufwind

Als ein Hauptfaktor für steigende Gästezahlen sind sowohl die relativ

hohe Kundentreue (47 % der Gäste in der Hotellerie und im Campingsektor sind Stammkunden), als auch die Erschließung neuer Kundengruppen zu nennen. Letzteres wurde vor allem durch ein effizienteres Marketing der einzelnen Betriebe, eine verbesserte Internetpräsenz sowie das Anbieten attraktiver und preisgünstiger Arrangements erreicht. Auch der Aufschwung des Business-Tourismus (31 % der vom ONT befragten Hotels bemerkten Zuwächse der Geschäftsreisenden) ist in diesem Zusammenhang erwähnenswert, und wirkte sich vor allem positiv auf den Saisonverlauf in der hauptstädtischen Hotellerie aus. Im landesweiten Durchschnitt dürfte der Anteil des Geschäftstourismus im Hotelsektor etwa 43 % betragen. Der positive Trend zeigt sich auch im Bereich des Kongresstourismus, wo das „Luxembourg Convention Bureau“ des LCTO fast 13 % mehr Hotelreservierungen und „Luxembourg Congrès“ rund 17 % mehr Übernachtungen als im Vorjahr im Rahmen ihrer jeweiligen Veranstaltungen verbuchen konnten.

Als Ursachen für rückläufige Gästezahlen hervorzuheben sind der Konkurrenzkampf mit den rapide sich verbreitenden Billig-Airlines und günstigen Urlaubsreisen, sowie die ungünstigen Witterungsverhältnisse speziell in den Monaten Mai und August. Hingegen erlaubte das schöne Spätsommerwetter noch einmal eine Verbesserung des Gesamtergebnisses der Saison 2006, zumindest in der Hotellerie. Der Campingsektor indes litt am stärksten unter dem Wetter, das zu einer verfrühten Abreise beziehungsweise dem gänzlichen Ausbleiben der Gäste im August führte. Auch die Kundschaft der Durchreisenden war

leicht rückläufig, da die Belegung der Campings in Südeuropa im August ebenfalls schlechter als gewöhnlich war. Bemängelt wurde denn auch vor allem von Seiten der Campings und zahlreicher Verkehrsämter das noch ausbaufähige Angebot an Indoor-Attraktionen, besonders für Familien mit Kindern.

Im Campingsektor wurde in den Restaurants und Shops wieder etwas mehr konsumiert als im Vorjahr, während der Verzehr in den Restaurants im Hotelgewerbe unterschiedlicher verlief.

Investieren zahlt sich noch immer aus

Nicht oft genug betont werden kann die Bedeutung des Investierens in eine moderne und vielfältige Infrastruktur sowie eines breiten Serviceangebots. Dies trägt nicht nur zu einer erhöhten Konkurrenzfähigkeit und Kundenfidelisierung bei, sondern erlaubt auch eine stärkere Unabhängigkeit von den klimatischen Bedingungen. Besonders im Campingsektor schlug sich dies, bei Betrieben welche Indoor-Infrastrukturen anbieten (darunter auch die Vermietung von Chalets und Wohnmobilen), sofort positiv im Resultat nieder. Doch auch Erfolgsbeispiele wie die Jugendherberge in Echternach oder mehrere im Wellness-Segment spezialisierte Hotels der gehobenen Kategorie untermauern diese Feststellung. Bei den Animationsprogrammen der regionalen Ententes Touristiques war der Zulauf derweil etwas geringer als in vorigen Jahren, was sicher an der Tatsache lag, dass diese Animation zumeist out-

door (auf Campings) durchgeführt wird. Andererseits erfreuten sich die neuen Animationsformen und die neuen Wanderungen und Besichtigungen (mithilfe von ausgebildeten Fremdenführern) regen Zuspruchs.

Events gewinnen immer mehr an Bedeutung

Nach wie vor von grosser Bedeutung für den Beherbergungssektor sind grosse Events, wie 2006 die Expogast, der hauptstädtische Marathon oder auch die Etappe der Tour de France, welche beide überwiegend einen positiven Impakt auf die Übernachtungszahlen hatten. Weiteren kulturellen Events, wie beispielsweise Festivals, wurde von rund 1/3 der vom ONT befragten Hotels ein positiver Einfluss auf den Saisonverlauf attestiert. Gleiches gilt für die kürzlich eröffneten kulturellen Infrastrukturen wie die Philharmonie (welche in ihrer ersten Saison 158 500 Besucher an zog) und der MUDAM (seit Juli rund 60 000 Besucher).

Die enorme Bedeutung namhafter Veranstaltungen zeigt sich auch bei der Entwicklung der Übernachtungen in benachbarten Ländern: so verzeichneten sowohl Deutschland als auch die Niederlande zweistellige Zuwachsraten dank Events wie der Fussball-WM oder der Rembrandt-Ausstellung.

Schließlich spiegeln sich solche Highlights nicht zuletzt auch in den Besucherzahlen der Infobüros der lokalen Verkehrsämter wider: so konnte das Büro in Esch-sur-Alzette ein Plus von 59 % erzielen dank

der Festlichkeiten im Rahmen des 100jährigen Bestehens der Stadt sowie der Tour-de-France-Etappe.

Das Internet wird zum unumgänglichen Medium in der Tourismusindustrie

Wurde das Internet noch vor ein paar Jahren hauptsächlich als Informationsmedium genutzt, so steigt seither auch seine Bedeutung als Medium für Reservierungen rapide an. Mittlerweile werden bereits 47 % der Hotelbuchungen über das WWW getätigt werden, im Campingsektor sind es gar 72 %. Rund 1/3 dieser Reservierungen erfolgen über eine Online-Buchungszentrale. Das nationale Reservierungssystem SNIRT, das 2006 über 2 Millionen mal besucht wurde, hat sich als direkter Zubringer zu den individuellen Webseiten der Hotelbetriebe bewährt (310 000 Besucher wurden auf den Pop-Ups mit der Beschreibung der individuellen Betriebe registriert). Desweiteren wurden mehrere tausend Reservierungen über mit dem SNIRT verlinkte Buchungszentralen getätigt, und über 34 000 Broschüren (gegenüber 11 000 im Vorjahr) wurden online herunter geladen.

Was Herkunft und Struktur der Kundschaft im Beherbergungssektor anbelangt, so konnte 2006 eine Stabilisierung der belgischen Gäste festgestellt werden, während die Kunden aus den Niederlanden und vor allem aus Deutschland bei gut 1/3 der Hotels und Campings im Aufwind waren. Erfreulich auch die bei immerhin ¼ der Hotels steigenden Gästezahlender Osteuropäer und Russen (überwiegend in der Hauptstadt). Ebenfalls Erwähnung verdient die Feststellung, dass

nahezu 1/3 der vom ONT befragten Hotels Zuwächse an Gästen unter 30 Jahren verbuchen konnten, dagegen schein sich die Kundschaft der Familien mit Kindern leicht von den Hotels und Campings hin zu den Ferienwohnungen zu verschieben.

Die wichtigsten Trümpfe Luxemburgs

Diese bleiben Natur und Kultur, so die einhellige Meinung der Vertreter des Tourismussektors. Aktiv- und Natururlaub ist für über die Hälfte der Hotels und Campings das Segment, in welchem auch in Zukunft weiter neue attraktive und innovative touristische Produkte geschaffen und vermarktet werden müssen. In diesem Zusammenhang wurde auch die Notwendigkeit der Schaffung sogenannter regionaler ORTs diskutiert, welche ebensolche Produkte entwerfen, Programme zusammenstellen und die zahlreichen lokalen Initiativen besser bündeln sollen.

Ein ebenfalls wichtiges Segment stellt der Kulturtourismus dar, welcher besonders für die Hotellerie und Restaurants von Bedeutung ist. Im Vorfeld von „Luxemburg und Großregion, Kulturhauptstadt Europas 2007“ sollte erwähnt werden, dass bereits 26 % der Hotels Reservierungen aufgrund dieser Veranstaltung registriert haben, die meisten davon in der Hauptstadt.

Landesweit betrachtet waren die Besucherzahlen in den touristischen Empfangsbüros in dieser Saison stabil, wenn auch mit erheblichen Schwankungen von Büro zu Büro. Das ONT-Büro im hauptstädtischen Bahnhof verzeichnete ein leichtes Minus von -1,9 %, etwas stärker war der Rückgang (-11 %) bei

den vom Luxembourg City Tourist Office betreuten Personen. Die drei meistbesuchten Büros über Land (Echternach, Esch-sur-Alzette und Vianden) verzeichneten jeweils Zuwächse.

Die ungünstigen klimatischen Bedingungen (Juli zu heiss, August zu nass) spiegelten sich auch in den Resultaten vieler Freizeitattraktionen, vor allem der Museen und Schlösser, wieder, die generell eher rückläufige Besucherzahlen verzeichneten. In Schloss Vianden hielt sich das Minus (-3 %) erneut aufgrund des Mittelalterfestes in Grenzen. Auch wurde hier im Vorjahr dank der EURatspräsidentschaft ein außergewöhnlich gutes Resultat erzielt. Dieser „statistische“ Effekt wirkte sich auch bei der MS Princesse Marie Astrid aus (-5 %). Rückläufig waren auch die vom LCTO organisierten geführten Stadtrundgänge (-11 %), die Kasematten und die „Hop on hop off“-Busse (jeweils -4 % bis -5 %), hingegen waren die geführten Besichtigungen des großherzoglichen Palastes (8 518 Teilnehmer) wieder überdurchschnittlich gut besucht. Ein erweitertes Angebot und vor allem umfangreiche Werbemassnahmen beschernten derweil dem Märchenpark in Bettemburg (+3 %) sowie dem Casino 2000 in Mondorf (+12 %) erneut ein positives Resultat.

Als nach wie vor zuverlässiges Marketinginstrument für die Luxemburger Freizeitattraktionen hat sich erneut die LuxembourgCard profilieren können: auch 2006 stieg ihr Absatz wieder um 10 % auf etwa 4 400 verkaufte Karten an, und 33 000 Eintritte von 16 000 Besuchern konnten mit der Karte verbucht werden.

TRANSPORTS

Bilan des accidents de la route du 1^{er} semestre 2006

9 octobre 2006

Le 9 octobre 2006, le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté le bilan des accidents routiers du premier semestre 2006.

Entre janvier et juin 2006, les forces de l'ordre ont enregistré 3 937 accidents. 452 accidents corporels ont été comptés, dont 14 accidents mortels. Ces derniers ont fait 15 morts. Parmi les tués, il y avait neuf conducteurs, trois motocyclistes, deux piétons et un passager. Par ailleurs, a ajouté le ministre, 14 des 15 tués étaient des hommes.

En ce qui concerne le nombre de blessés, la police grand-ducale a enregistré 118 blessés graves et 433 blessés légers pour les 3 937 accidents.

En somme, le mois de janvier s'est avéré comme le mois le plus meurtrier des six premiers mois de l'année 2006 avec cinq morts sur les routes.

Les chiffres par rapport au premier semestre 2005

En comparant le bilan du premier semestre 2006 aux données du premier semestre de l'année 2005, on peut constater que:

- le nombre d'accidents recensés a diminué de 0,8%;



Le ministre des Transports, Lucien Lux, lors de la présentation du bilan des accidents de la route la campagne de sensibilisation «Allumez les feux de croisement le jour!»

- le nombre d'accidents mortels a diminué de 30% (janvier-juin 2005: 21 accidents mortels);
- le nombre de tués sur les routes a diminué de 34,8% (janvier-juin 2005: 23 tués de la route);
- le nombre d'accidents corporels a augmenté de 32%.

Le ministre a noté qu'on pouvait observer depuis 2003 une stagnation du nombre d'accidents ainsi qu'une régression du nombre de tués sur les routes. En général, les chiffres du premier semestre 2006 concernant le nombre de tués des routes s'annoncent comme les moins élevés depuis 1950.

Mesures de prévention et de répression

Pour soutenir cette évolution positive, le ministre mise sur les actions de prévention, où l'accent sera mis sur la sensibilisation. Dans ce

contexte, le ministre des Transports a lancé lors de la conférence de presse la campagne «Allumez les feux de croisement le jour!».

En matière de répression, le ministre envisage l'abaissement du taux d'alcoolémie de 0,8 à 0,5 promille. En guise de conclusion, le ministre a rappelé qu'une étude de faisabilité concernant l'installation de radars automatiques est en cours.

Lancement de la campagne «Allumez les feux de croisement le jour!»

9 octobre 2006

En date du 9 octobre 2006, le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté la campagne de sensibilisation «Allumez les feux de croisement le jour!»

Cette campagne bénéficie du soutien de nombreux partenaires, tels que l'Automobile Club, la Sécurité routière a.s.b.l., le Centre de formation pour conducteurs, la police grand-ducale, l'Association des victimes de la route et la Société nationale de contrôle technique.

La campagne de sensibilisation encourage à allumer les feux de croisement le jour lors des mois d'automne et d'hiver, quand les conditions météorologiques rendent la conduite dangereuse et la visibilité mauvaise. Le but de cette recommandation est d'améliorer la sécurité routière et de diminuer les accidents de la route. Le fait de conduire avec les feux de croisement allumés pendant la journée permet aux usagers de la route de «voir et d'être vu» pour sauver des vies, a signalé le ministre des Transports.

Par ailleurs, la recommandation de la campagne est confirmée par des études européennes qui ont montré que l'allumage des feux de croisement le jour améliore effectivement la sécurité routière. Le ministre Lucien Lux a dès lors lancé un appel à tous les conducteurs à participer à cette initiative.

Lors de la conférence de presse, le ministre a ajouté que la Commission européenne avait lancé une phase



de consultation en vue de l'élaboration éventuelle d'une proposition de directive visant l'allumage obligatoire des feux de croisement le jour dans tous les États membres. Actuellement, l'allumage des feux de croisement le jour est recommandé aux Pays-Bas, en Autriche et en France, tandis que c'est obligatoire au Danemark, en Finlande, en Hongrie, en Italie, en Norvège, en Pologne, en Slovaquie, en Suède et aussi en Suisse.

Accident ferroviaire à Zoufftgen: conférence de presse en présence du ministre des Transports, Lucien Lux

15 octobre 2006

Suite à l'accident ferroviaire survenu le 11 octobre à Zoufftgen et suite à la réunion du conseil d'administration des CFL du 15 octobre, le ministre des Transports, Lucien Lux, a assisté le 15 octobre 2006 à une conférence de presse des CFL.

À cette occasion, le ministre Lucien Lux a fait la déclaration suivante:

«Je veux vous dire à quel point nous sommes meurtris par la catastrophe de mercredi passé. Nous avons beaucoup de peine devant la mort de six personnes, quatre de nationalité française, deux de nationalité luxembourgeoise.

J'ai à cœur ce matin de dire au nom du gouvernement luxembourgeois notre profond sentiment de douleur, mais surtout notre solidarité, nos sympathies aux familles et aux amis des personnes tuées.

Nous formons nos vœux de prompt rétablissement aux personnes blessées.

L'accident du mercredi 11 octobre, le choc brutal entre deux trains à la hauteur de Zoufftgen, restera grevé comme une journée noire dans l'histoire des chemins de fer luxembourgeois et du pays. Il n'en restera qu'un seul élément positif, c'est-à-dire l'engagement et le travail de toutes les personnes, en quelque qualité que ce soit, sur les lieux de la catastrophe.

Merci pour cette solidarité exemplaire, merci à toutes celles et tous ceux qui ont soutenu les victimes, merci aux autorités françaises pour l'excellente collaboration.

Mercredi, des enquêtes à trois niveaux ont été déclenchées:

- enquêtes judiciaires;
- enquêtes techniques indépendantes;



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue français Dominique de Villepin devant la presse après l'accident ferroviaire à Zoufftgen

• enquête interne commune. J'attends que ces enquêtes soient menées à la fois d'une manière profonde et d'une façon rapide.

Les CFL et, si nécessaire, l'État luxembourgeois assumeront leur entière responsabilité et nous tirerons toutes les conséquences, aussi bien personnelles qu'infra-structurelles et réglementaires, qui se dégageront éventuellement de ces enquêtes.

Les CFL m'ont informé tout au long des derniers jours des résultats de leur enquête interne.

Le conseil d'administration a pris acte ce matin de ces résultats. À l'heure actuelle, même si c'est dur à dire, mais les conclusions sont implacables, nous pouvons admettre que la responsabilité principale doit probablement être assumée du côté luxembourgeois, c'est-à-dire des CFL.

J'ai informé hier soir mon homologue français, Monsieur Dominique Perben, ainsi que le préfet de la région Lorraine de nos premières conclusions.

Nous ne voulons pas anticiper les résultats des enquêtes judiciaires et techniques, mais nous ne voulons pas non plus nous défilier devant notre responsabilité.

C'est pourquoi, en toute transparence et après s'être donnés le temps pour ce faire, le président, Monsieur Jeannot Waringo, et Monsieur le directeur général, Alex Kremer, vont nous livrer leurs constations et conclusions.

Pour ma part, encore deux remarques:

J'ai bien conscience des difficultés auxquelles les réseaux ferroviaires doivent faire face: difficile interopérabilité, donc par exemple systèmes de sécurité différents, je vois la pression pour libéraliser, je conçois la saturation parfois sur le réseau, résultat d'une évolution dont nous ne sommes souvent pas maître.

Tout cela doit être thématiqué, respectivement maîtrisé, mais je vous dis ma conviction que dans le cas de la catastrophe de mercredi, la responsabilité se trouve dans un contexte beaucoup plus précis, voire même serré.

Pour terminer, et même si c'est difficile à dire aujourd'hui, je reste convaincu de l'avenir du ferroviaire, de sa capacité d'être le mode de transport des années à venir, de la qualification des cheminots à garantir un maximum de sécurité. Mais nous sommes ici comme ailleurs impuissants devant l'erreur ou la défaillance humaine.»

Sûreté des personnes dans les transports publics

24 novembre 2006

Suite à divers incidents d'agression dans les transports publics, le ministre des Transports, Lucien Lux, a donné une conférence de presse le 24 novembre 2006 afin de faire le point sur la situation en matière de sûreté des personnes dans les transports publics.

Au préalable, le ministre a rencontré les opérateurs, les syndicats, le ministère de l'Éducation nationale, la police grand-ducale, le Parquet et les représentants du Tribunal de la jeunesse. Selon Lucien Lux, cette réunion a permis de procéder à une analyse consensuelle de la situation et de fournir des réponses aux aspirations des concernés.

Suite à cette réunion, le message du ministre des Transports est double.

D'une part, les récents incidents dans les transports publics demandent une réaction ferme. «Les chauffeurs, les contrôleurs, de même que les clients, ont le droit légitime de faire leur travail ou d'utiliser les transports publics en toute sécurité», a-t-il dit et il a annoncé des mesures afin de permettre à tout le monde de recourir aux bus et aux chemins de fer en toute sécurité et tranquillité.

D'autre part, Lucien Lux ne veut pas amplifier le sujet. Selon ses propos, les chiffres de la police grand-ducale n'indiquent aucune augmentation des agressions au cours des derniers mois. Au contraire, «elles montrent plutôt une stagnation, voire une régression entre 2005 et 2006».

Mesures

Le ministre des Transports a énuméré ensuite les mesures décidées lors de la réunion.

- La formation des agents sur le terrain sera améliorée. Cette formation devra leur permettre de souligner leur autorité sur le terrain et de mieux gérer les situations conflictuelles, en contribuant notamment à la désescalade des situations.
- Le concept des contrôles dans les transports publics sera repensé. Selon le ministre, le rôle des contrôleurs ne doit pas être limité à celui de contrôler systématiquement les tickets. «Les contrôleurs doivent être considérés comme des fournisseurs de services capables de répondre aux questions des voyageurs.» Les contrôles, de leur côté, devraient pouvoir être effectués de manière sélective et ponctuelle par des actions coup de poing.
- Les forces de l'ordre seront davantage présents sur le terrain – dans les gares, sur les quais – afin d'augmenter la sûreté dans les transports publics.
- Le ministère des Transports introduira début 2007 un projet de loi au Conseil de gouvernement qui vise à augmenter les moyens au sein des transports publics, afin de pouvoir écarter plus facilement les personnes qui n'y observent pas les règles. Cette possibilité de sanctionner fait encore défaut, a noté le ministre des Transports.

• Afin de souligner l'autorité des agents du terrain, ces derniers seront tous assermentés, tel que c'est prévu par la loi.

• Constituant un outil utile et efficace, les caméras de surveillance, utilisées d'ores et déjà à la gare de Luxembourg, seront également installées dans les gares d'Esch-sur-Alzette, de Bettembourg et d'Ettelbruck.

• Les opérateurs des transports publics chercheront activement le contact avec les jeunes, notamment à l'école, afin d'entrer en discussion avec eux et de leur faire comprendre l'importance des transports publics.

• Vu que les gares constituent un lieu de rencontre privilégié de populations à risque (drogués, sans-abris) ainsi que des jeunes, le contact avec les associations actives dans le milieu des populations à risque sera recherché.

Le ministre des Transports au sujet de l'action syndicale organisée en relation avec la sûreté dans les transports publics

7 décembre 2006

Le 7 décembre 2006, le ministre des Transports, Lucien Lux, a rencontré une délégation des deux syndicats des cheminots, FNCTTFEL et Syprolux, qui lui ont exposé les motifs de l'action syndicale organisée le même jour en relation avec la sûreté dans les transports publics.

À l'issue de cette entrevue, le ministre s'est montré solidaire avec les cheminots pour ce qui est de la problématique de la sûreté dans les transports publics. Or, bien qu'il puisse comprendre le cri d'alarme lancé aujourd'hui par les cheminots, le ministre ne peut pas tout à fait accepter le recours à l'instrument de la grève.

Le ministre est conscient du fait que la sûreté dans les transports publics est un réel problème. «Les transports publics, les gares et les quais sont des lieux de rencontre populaires pour toutes catégories de personnes et c'est donc là que le phénomène de la violence devient le plus visible», a noté le ministre des Transports.

Toutefois, cette augmentation de la violence est pour lui un problème de société et non pas exclusivement un phénomène relatif au transport public. Dès lors, il est clair pour lui que les transports publics ne peuvent pas résoudre tout seul

ce problème, quoiqu'ils puissent contribuer à augmenter la sûreté dans les bus et les trains.

Rappelant que «les agents du terrain ont le droit d'être respectés dans l'exercice de leur fonction sans craindre une agression», le ministre a souligné qu'il veut tout faire pour résoudre les problèmes qui se posent.

Pour ce qui est de l'action syndicale, le ministre Lux a estimé que celle-ci conduit dans une certaine mesure à une stigmatisation du transport public comme lieu de non-droit et de violence.

Dès maintenant, Lucien Lux veut en tout cas mettre en œuvre avec détermination les décisions du comité de pilotage du 24 novembre, dont il a brièvement énoncé les mesures prioritaires.

Le projet de loi qui vise à imposer des sanctions plus sévères aux personnes qui n'observent pas les



Le ministre des Transports, Lucien Lux, lors de sa rencontre avec une délégation des deux syndicats des cheminots, FNCTTFEL et Syprolux

règles dans les transports publics sera analysé le 19 décembre avec les partenaires du comité de pilotage avant d'être présenté au Conseil de gouvernement début 2007.

Pour ce qui est du renforcement de la présence sur le terrain, le ministre des Transports a signalé que 12 personnes supplémentaires seront engagées parmi les chemins et 25 dans le cadre de la restructuration de sécurité. Ceci devra permettre de multiplier les actions coup de poing.

L'assermentation des agents du terrain aura lieu le 21 décembre. Par la suite, ils entameront leur programme de formation.

Avec le ministère de la Justice, le ministre Lux veut régler la question du rôle de l'employeur lorsqu'un agent se fait agresser. Jusqu'à présent, l'agent est, en effet, le seul à pouvoir porter plainte.

Concernant l'installation de caméras de surveillance dans les gares d'Esch-sur-Alzette, d'Ettelbruck et de Bettembourg, Lucien Lux a annoncé que des moyens financiers sont prévus dans le budget 2007 du ministère des Transports.

Enfin, le ministre Lucien Lux a rappelé l'importance du dialogue des opérateurs et des syndicats avec les usagers du transport public.

TRAVAIL ET EMPLOI

Le ministre du Travail, François Biltgen, prend position sur le projet de loi 5611

15 novembre 2006

Le 15 novembre 2006, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a donné une conférence de presse au sujet des amendements apportés au volet emploi du projet de loi n° 5611 transposant les conclusions du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006.

La philosophie de base

La philosophie à la base du chapitre relatif à la législation sur le chômage figurant au projet de loi n° 5611 transposant les conclusions du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 est celle de politiques de l'emploi misant sur l'activation de leur population cible.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, les modifications proposées ont pour but de pallier au risque de précarité actuel des jeunes demandeurs d'emploi, notamment des non-qualifiés (plus de trois quarts des jeunes de moins de 26 ans inscrits à l'ADEM n'ont pas de diplôme), en leur offrant de façon plus déterminée une réelle expectative d'emploi durable.

Le paradoxe du marché de l'emploi luxembourgeois est en effet que des emplois sont créés, mais que certaines personnes en sont exclues.

Il était dans les intentions du gouvernement de remettre exclusive-

ment en question l'efficacité du mécanisme de prise en charge des demandeurs d'emploi et avant tout l'efficacité des mesures en faveur de l'emploi et de privilégier dans ce contexte les instruments comportant une réelle perspective d'emploi.

Dans ce contexte, une différenciation dans la prise en charge et un encadrement individualisé des demandeurs d'emploi par les différents services de l'Administration de l'emploi est nécessaire, et ce à un stade précoce de l'inscription du demandeur d'emploi.

L'objectif des politiques de l'emploi ne peut pas consister à devoir payer des indemnités de chômage complet, qui sont précaires de par leur montant et leur durée, mais à insérer, voire réinsérer le demandeur d'emploi de manière aussi rapide que possible sur le marché du travail, surtout afin de lui procurer les moyens de subsistance nécessaires à pouvoir mener sa vie.

L'aide offerte par les services publics, dont l'ADEM, doit varier en fonction des besoins individuels des demandeurs d'emploi, parmi lesquels il y a lieu de distinguer différentes catégories:

- ceux, notamment parmi les jeunes, qui quittent l'école sans diplôme et qui devraient être réorientés avant tout vers des études scolaires, voire l'apprentissage initial;
- ceux dont le profil correspond en principe aux besoins du marché du travail et qui sont à la recherche de l'offre d'emploi correspondante;



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, lors de la conférence de presse sur les amendements apportés au volet emploi du projet de loi n° 5611

- ceux qui, grâce à une assistance minimale consistant par exemple à améliorer leurs techniques de recherche d'un emploi, augmentent leurs chances d'intégrer le marché du travail à court, voire moyen terme;
- ceux pour lesquels l'ADEM détecte des déficiences rendant nécessaire un encadrement et un suivi personnalisé en vue d'augmenter leur employabilité à moyen, voire long terme (notamment par le biais des mesures d'emploi);
- ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi indépendamment de la situation économique et qui pourront être guidés vers des activités socioéconomiques au sens du projet de loi contribuant au rétablissement du plein emploi (projet de loi n° 5144).

Vu l'inadéquation entre offres et demandes d'emploi au Luxembourg, l'amélioration des compétences et

connaissances des demandeurs d'emploi joue un rôle important dans ce contexte. Trop de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM n'ont pas terminé leurs études par un diplôme qualifiant. C'est pourquoi les jeunes devraient être guidés en premier lieu vers la poursuite, voire la reprise de leurs études.

Pour ceux dont le profil correspond aux exigences du marché du travail, une activation dans un emploi devrait pouvoir s'opérer dans les plus brefs délais. Il n'y a, partant, pas lieu de prévoir des mesures spécifiques à ce sujet.

Une activation précoce qui permet d'éviter des cas de rigueur sociaux

Pour les autres demandeurs d'emploi, la convention d'activation à conclure entre l'ADEM et le demandeur d'emploi constitue la pierre angulaire des réformes envisagées et sera individualisée et

personnalisée en fonction du profil et des besoins du demandeur. Il y a lieu de souligner que l'ADEM proposera à chaque jeune une convention d'activation individualisée au plus tard à la fin de son troisième mois d'inscription déjà!

Au cours des discussions menées par le ministre du Travail et de l'Emploi avec divers acteurs et organisations, il est apparu que cette philosophie d'activation précoce et individualisée est largement partagée à condition que les modifications envisagées ne risquent pas de créer des cas de rigueur sociaux, voire de pénaliser des demandeurs d'emploi qui ont déployé sans succès tous les efforts nécessaires dans le cadre de la recherche d'un emploi.

C'est pourquoi le gouvernement est prêt à amender certains articles du projet de loi touchant avant tout le chômage des jeunes et l'introduction d'une période de carence.

Il y a accord entre les partenaires sociaux à considérer le régime du chômage des jeunes comme la dernière voie d'issue possible au cas où l'ADEM n'a pas pu proposer une activation au jeune. Comme par le passé, le jeune demandeur d'emploi aura droit, après la fin de ses études et après une inscription de six mois à l'ADEM, à une indemnité de chômage de 70% du SSM. Dans ce contexte, il importe de souligner qu'au stade actuel, un nombre infime de jeunes tombe sous le champ d'application de ce régime.

Le principe de l'introduction d'une période de carence de six mois avant que le demandeur d'emploi ne puisse bénéficier de l'indemnité de

chômage à la fin de sa mesure est supprimé: les amendements proposés prévoient que l'ADEM pourra appliquer les sanctions prévues par le droit commun au demandeur d'emploi non indemnisé, voire au chômeur indemnisé qui ne remplit pas ses obligations découlant de la convention d'activation individualisée notamment en matière de preuve d'efforts propres à déployer dans le cadre de la recherche active d'un emploi.

Le contrat d'initiation à l'emploi (CIE)

En ce qui concerne la révision des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, les grandes lignes fixées par le projet de loi n° 5501 sont maintenues. Ainsi, le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) est à privilégier, étant donné qu'il comporte pour le jeune une réelle expectative d'emploi. Il prend la relève de l'ancien stage insertion en entreprise (SIE), mais en accentuant les aspects de formation et de perspective d'emploi. Comme il sera désormais conclu entre l'ADEM et l'entreprise et non plus entre celle-ci et le jeune, il sera beaucoup plus facile d'éviter toute situation abusive.

Dans ce contexte, les résultats de l'évaluation de l'efficacité des mesures en faveur de l'emploi au Luxembourg opérée par le CEPS pour le compte de l'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi du ministère du Travail et de l'Emploi sont révélateurs. Le SIE, qui sera remplacé par le CIE, connaît le taux d'insertion le plus élevé de toutes les mesures d'activation à la fin de la mesure. Trois quarts des personnes ayant reçu un SIE s'insèrent dans l'entreprise de

la mesure. La majorité du quart restant parvient à décrocher un emploi dans une autre entreprise.

Il y a lieu de souligner particulièrement que la disposition visant à indemniser le jeune en CIE à hauteur de 80% du SSM dans le contexte d'un SIE existe d'ores et déjà, introduite par la loi du 12 février 1999 relative à la mise en œuvre du PAN 1998. Cette disposition sera appliquée au nouvel instrument CIE. Il demeure cependant précisé dans le texte que le promoteur peut compléter cette indemnité par une prime de mérite, faculté que les entreprises utilisent par ailleurs déjà au stade actuel, afin notamment de fidéliser les jeunes à vouloir rester dans l'entreprise.

Le CIE est donc une mesure qui conduit directement vers un emploi précis par le biais de la formation appropriée.

Le contrat d'appui-emploi (CAE)

Les résultats de l'évaluation opérée par le CEPS référée ci-avant démontrent que notamment les CAT privés et bien plus encore les CAT publics ne montrent pas les résultats escomptés d'une intégration définitive sur le marché du travail.

Pour les CAT privés, 49% des mesures n'aboutissent pas à une embauche dans l'administration de la mesure, pourcentage qui passe à 88% pour les CAT publics. En tout, 22% seulement des concernés sont embauchés par l'administration.

Voilà pourquoi le nouveau CAE a été agencé de manière à le considérer avant tout comme instrument de formation complémentaire, voire

continue, dans le cadre duquel le jeune reçoit une initiation et/ou formation pratique et théorique en vue d'augmenter ses compétences et de faciliter son intégration ou sa réintégration sur le marché du travail.

Aussi a-t-il été prévu de pouvoir préciser le contenu des formations par voie de règlement grand-ducal afin de souligner la visée primaire de l'instrument CAE qu'est celui de l'augmentation de l'employabilité du jeune demandeur d'emploi.

La durée du CAE a été fixée à neuf mois, vu qu'en général, il y a absence de perspective d'emploi, surtout dans les administrations.

La durée de travail est ramenée de 40 à 32 heures par semaine pour permettre au jeune de suivre des formations et de rechercher activement un emploi. Il s'ensuit que l'indemnité reste fixée à 80% du salaire social minimum.

Rôle du tuteur

Le rôle du tuteur, auquel revient la fonction d'accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi en mesure, sera détaillé dans le contexte de la convention d'activation. Le projet de loi prévoit en outre la faculté d'inviter les tuteurs à des séances de formation ou d'information afin de souligner l'importance de sa responsabilité dans le processus d'intégration ou de réintégration du jeune demandeur d'emploi.

Mise en œuvre de la loi

Afin de permettre à l'ADEM d'assumer les nouvelles tâches qui lui incombent sur base du projet de loi,

notamment de recruter de nouveaux agents et de mettre au point le système informatique, il est proposé de différer l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions touchant à la législation sur le chômage au 1^{er} juillet 2007.

Évaluation de l'efficacité des mesures pour l'emploi

23 novembre 2006

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a assisté le 23 novembre 2006 à la présentation d'une étude du CEPS/Instead sur l'évaluation de l'efficacité des mesures en faveur de l'emploi au Luxembourg.

François Biltgen a d'emblée mis en avant le lien étroit entre cette étude et les discussions actuellement en cours au sujet du projet de loi n° 5611, qui porte notamment sur la révision des mesures en faveur de l'emploi des jeunes. En effet, les résultats de l'évaluation confirment

la philosophie adoptée lors de l'élaboration du projet de loi n° 5501, dont le volet de la révision de la législation sur les mesures en faveur de l'emploi des jeunes a par après été intégré au projet de loi n° 5611, a noté le ministre.

Soulignant que l'étude du CEPS constitue en quelque sorte une première en la matière, le ministre du Travail a mis l'accent sur l'importance d'évaluer périodiquement l'efficacité des mesures, notamment dans le domaine de la politique de l'emploi, vu les évolutions constantes du contexte socioéconomique. «Il est important de se donner des instruments pour évaluer de façon objective les politiques et d'en tirer les conséquences», a noté François Biltgen.

Au moment de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2007, des mesures introduites par le projet de loi n° 5611, le ministre François Biltgen veut ainsi procéder dès le départ à une évaluation permanente de ces mesures, afin de pouvoir les adapter rapidement en cas de besoin.



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, lors de la présentation d'une étude du CEPS/Instead sur l'évaluation de l'efficacité des mesures en faveur de l'emploi au Luxembourg

L'étude du CEPS, réalisée pour le compte de l'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi du ministère du Travail, a porté sur les mesures suivantes:

- Stage d'insertion en entreprise (SIE);
- Contrat d'auxiliaire temporaire privé (CAT PR);
- Contrat d'auxiliaire temporaire public (CAT PU);
- Stage de réinsertion professionnelle (SRP);
- Pool des assistants;
- Mises au travail;
- Mesures spéciales;
- Formations CNFPC;
- Formations ADEM.

Pour juger l'efficacité d'une mesure, plusieurs indicateurs ont été considérés: l'indicateur d'insertion qui évalue si les mesures en faveur de l'emploi ont permis d'augmenter les chances de trouver un emploi et deux indicateurs de qualité de l'insertion qui prennent en compte le risque de retour au chômage (indicateur de récurrence) ainsi que le salaire.

L'étude du CEPS constate que les SRP, les mises au travail, les SIE et le CAT PR augmentent considérablement les chances de trouver un emploi dans les six mois qui suivent la sortie de la mesure. Même dans les 18 mois qui suivent la fin de la mesure, les chances de trouver un

emploi sont encore supérieures par rapport à ceux qui n'ont pas suivi de mesures.

Pour ceux qui ont fait partie du pool des assistants ou qui ont suivi une formation à l'ADEM, les chances de trouver un emploi dans les six ou 18 mois qui suivent la fin de la mesure sont légèrement supérieures à ceux qui n'ont pas suivi de mesures.

Par ailleurs, les mesures spéciales, les CAT PU et les formations CNFPC n'augmentent pas forcément les chances sur le marché de l'emploi dans les six mois et diminuent même ces chances dans les 18 mois qui suivent la fin de la mesure.

En général, l'étude conclut que le stage d'insertion et le stage de réinsertion connaissent le taux d'insertion le plus élevé à la fin de la mesure.

Pour ce qui est de l'indicateur de récurrence, le CEPS constate que toutes les mesures sont plutôt neutres par rapport au risque de retour au chômage, sauf pour les mesures avec stage quand il y a embauche dans l'entreprise partenaire et pour les mises au travail.

Conclusions

Les mesures avec stage sont:

- très efficaces pour trouver un emploi à des personnes que le marché n'aurait pas absorbées;
- peu efficaces pour améliorer l'employabilité des bénéficiaires quand il n'y a pas embauche.

Comité de conjoncture

Juillet-décembre 2006

Juillet

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 juillet 2006 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 26 juillet 2006, le Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois de juin 2006.

Au 30 juin 2006, le nombre des personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour l'emploi, était de 8 530. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi diminué de 2,2% et le taux de chômage s'établit à 4,0%.

Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'établit à 4,2%. Pour le troisième mois consécutif, le taux de chômage désaisonnalisé reste ainsi au même niveau qu'en 2005. Cette stabilisation du taux de chômage par rapport à l'année passée est à mettre en relation avec un marché du travail créateur d'emploi. Ainsi, d'après les données prévisionnelles du Statec, l'emploi total intérieur – comprenant les salariés résidant au Luxembourg, les frontaliers ainsi que les indépendants – passerait à 324 071 unités fin juin 2006, ce qui correspondrait à une croissance de 12 087 unités sur la période d'une année.

Par ailleurs, le nombre d'offres d'emploi déclarées à l'ADEM est passé de 1 198 places vacantes en juin 2005 à 1 801 places vacantes en juin 2006, ce qui constitue une augmentation de 50,3%. Enfin, suite aux accords tripartites, certaines mesures pour l'emploi particulièrement efficaces, telles que le stage d'insertion en entreprise (SIE), le stage de réinsertion professionnelle (SRP) et le contrat d'auxiliaire temporaire du secteur privé (CAT-PR), ont vu leur nombre augmenter.

Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi – chômage au sens large – le nombre total de demandeurs passe, en juin 2006, à 12 802 personnes et le taux de chômage au sens large se situe à 6,0%. Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières s'établit à 6,2%.

Fin juin 2006, 4 557 demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet. Par rapport au mois de juin 2005, le nombre de chômeurs indemnisés a ainsi diminué de 4,8%. Il faut cependant noter que le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée, des demandeurs d'emploi âgés et des travailleurs à capacité de travail réduite augmente. Le Comité a finalement analysé quatre demandes d'entreprises pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. Trois demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 617 personnes, 323 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Août

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 août 2006 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 23 août 2006, le Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois de juillet 2006.

Au 31 juillet 2006, le nombre des personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour l'emploi, était de 8 686. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi augmenté de 1,8% et le taux de chômage s'établit à 4,1%.

Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'établit à 4,3%. Pour le quatrième mois consécutif, le taux de chômage désaisonnalisé reste ainsi au même niveau qu'en 2005. Le nombre d'offres d'emploi déclarées à l'ADEM est passé de 1 252 places vacantes en juillet 2005 à 1 913 places vacantes en juillet 2006, ce qui constitue une augmentation de 52,7%.

Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi – chômage au sens large – le nombre total de demandeurs passe, en juillet 2006, à 12 644 personnes et le taux de chômage au sens large se situe à 5,9%.

Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières s'établit à 6,2%.

Fin juillet 2006, 4 478 demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet. Par rapport au mois de juillet 2005, le nombre de chômeurs indemnisés a ainsi diminué de 4,7%. Il faut cependant noter que le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée, des demandeurs d'emploi âgés et des travailleurs à capacité de travail réduite augmente.

Le Comité a finalement analysé une demande pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. La demande a été avisée favorablement. Dans l'entreprise concernée, sur un effectif total de 75 personnes, 41 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Septembre

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 27 septembre 2006 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 27 septembre 2006, le Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois d'août 2006.

Au 31 août 2006, le nombre des personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour

l'emploi, était de 8 844. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi augmenté de 1,8% et le taux de chômage s'établit à 4,1%. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'établit à 4,3% et reste ainsi au même niveau qu'en 2005.

Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi – chômage au sens large – le nombre total de demandeurs passe, en août 2006, à 12 797 personnes et le taux de chômage au sens large se situe à 6,0%. Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières reste établi à 6,2%.

L'emploi total intérieur continue à augmenter et se situe fin août 2006 à 324 330 unités. D'après les chiffres prévisionnels du Statec, au cours du mois passé, 1 756 nouveaux postes de travail ont été créés. Parmi ces postes de travail, 1 310 ont été occupés par des salariés frontaliers. Sur une période d'une année entre août 2005 et août 2006, l'emploi total intérieur a augmenté de 12 531 unités, ce qui constitue une progression de 3,9%.

Fin août 2006, 4 529 demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet, soit une augmentation de 1,1% par rapport au mois précédent. Par rapport au mois d'août 2005, le nombre de chômeurs indemnisés a ainsi diminué de 3,9%.

Le Comité a finalement analysé trois demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. Les trois demandes ont

été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 285 personnes, 172 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Octobre

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 25 octobre 2006 sous la présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 25 octobre 2006, le Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois de septembre 2006.

Au 30 septembre 2006, le nombre des personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour l'emploi, était de 9 497. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi augmenté de 7,4% et le taux de chômage passe de 4,1% à 4,4%. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières augmente légèrement et s'établit également à 4,4%.

Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi – chômage au sens large – le nombre total de demandeurs passe, en septembre 2006, à 13 485 personnes et le taux de chômage au sens large se situe à 6,2%. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières reste établi à 6,2%.

Fin septembre 2006, 4 560 demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet, soit une augmentation de 0,7% par rapport au mois précédent. Par rapport au mois de septembre 2005, le nombre de chômeurs indemnisés a ainsi diminué de 5,6%. Le Comité a ensuite discuté de la situation conjoncturelle du pays. Le Statec a présenté les grandes lignes de sa dernière Note de conjoncture parue le 18 octobre 2006 (n° 2-2006), afin d'apporter un éclairage sur les évolutions récentes et les prévisions pour l'économie luxembourgeoise.

Il en ressort que dans un contexte international particulièrement dynamique, l'économie luxembourgeoise connaît une accélération de la croissance en 2006, qui devrait atteindre 5,5% sur l'ensemble de l'année. Ce renforcement de l'expansion économique provient en grande partie des performances du secteur financier. Pour 2007, la croissance du PIB devrait être plus modérée, à quelque 4,0%, en lien avec le ralentissement attendu de la demande internationale et nationale. Le Comité a finalement analysé quatre demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. Deux demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 290 personnes, 66 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Novembre

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 22 novembre 2006 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Lors de la réunion, le

Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois d'octobre 2006.

Au 31 octobre 2006, le nombre des personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour l'emploi, était de 9 835. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi augmenté de 3,6% et le taux de chômage passe de 4,4% à 4,5%. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières reste à 4,4% au même niveau que le mois précédent.

Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi – chômage au sens large – le nombre total de demandeurs passe, en octobre 2006, à 13 715 personnes et le taux de chômage au sens large passe à 6,3%.

Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières reste établi à 6,2%. Ce taux de chômage est resté stable, à l'exception du mois de mars 2006, depuis le mois d'août 2005.

Fin octobre 2006, 4 633 demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet, soit une augmentation de 1,6% par rapport au mois précédent. Par rapport au mois d'octobre de l'année passée, le nombre de chômeurs indemnisés a diminué de 3,8%.

Le Comité a également analysé trois demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage

partiel. Les trois demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 270 personnes, 106 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Décembre

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 21 décembre 2006 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Lors de la réunion du Comité de conjoncture du 21 décembre 2006, le Comité a analysé la situation du marché du travail, et en particulier les nouvelles données du mois de novembre 2006.

Au 30 novembre 2006, le nombre des personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour l'emploi, était de 10 059. Par rapport au mois précédent, la population des demandeurs d'emploi répertoriés a ainsi augmenté de 224 personnes, ce qui correspond à 2,3%, et le taux de chômage passe à 4,6%.

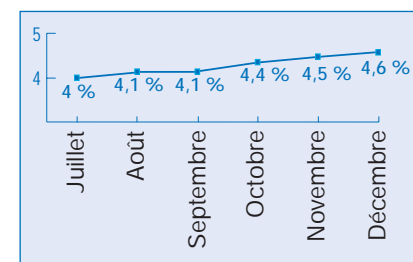
Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'établit à 4,5%.

Si l'on tient également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi – chômage au sens large – le nombre total de demandeurs a augmenté en novembre 2006 de 245 personnes, passe à 13 960 personnes et le taux de chômage au sens large s'établit à 6,4%. Le taux de chômage au sens large corrigé des variations saisonnières reste établi à 6,2% au même niveau que le mois passé.

Fin novembre 2006, 4 891 demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet, soit une augmentation de 5,6% par rapport au mois précédent. Par rapport au mois de novembre 2005, le nombre de chômeurs indemnisés a cependant diminué de 2,7%.

Le marché du travail reste toujours dynamique. Le Statec a noté une augmentation de l'emploi intérieur de 3,7% sur les huit premiers mois de 2006, alors que cette hausse était de 3,2% en 2005. Les postes vacants déclarés à l'ADEM par les employeurs ont également fortement progressé. En novembre 2006, 2 310 offres d'emploi ont été enregistrées auprès de l'ADEM, ce qui constitue une progression de 27,3% par rapport au mois précédent.

Le Comité a finalement analysé six demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. Quatre demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 448 personnes, 225 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.



Le ministre du Travail, François Biltgen, discute avec les élèves du Lycée Aline Mayrisch de la problématique du chômage des jeunes

13 décembre 2006

Le 13 décembre 2006, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, s'est rendu au Lycée Aline Mayrisch pour discuter avec les élèves de la problématique du chômage des jeunes et plus particulièrement des dispositions y relatives contenues dans le projet de loi n° 5611 transposant les conclusions du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006.

Dans le même contexte, le ministre François Biltgen a accepté l'invitation respectivement de 14 établissements d'enseignement secondaire, de leurs comités d'élèves.

Lors de cette tournée des lycées, François Biltgen a déjà eu l'occasion de rencontrer les élèves du Lycée technique des arts et métiers, de l'École privée Fieldgen et du Lycée Hubert Clement en date du 16 novembre 2006, du Lycée technique Josy Barthel et du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette en date du 4 décembre 2006 ainsi que du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette en date du 6 décembre 2006.

Par ailleurs, le ministre du Travail et de l'Emploi s'est rendu à l'École privée Marie-Consolatrice en date du 7 décembre 2006, au Lycée technique privé Sainte-Anne, au Lycée classique Diekirch et au Lycée du Nord Wiltz en date du 11 décembre 2006.



Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, en discussion avec des élèves du Lycée Aline Mayrisch

Le 18 décembre, le ministre se rendra au Lycée de garçons Luxembourg et à l'École privée Notre-Dame Sainte-Sophie.

Le projet de loi n° 5611 adopté par la Chambre des députés

20 décembre 2006

Le projet de loi n° 5611 a été adopté le 20 décembre 2006 à la majorité des voix par la Chambre des députés.

La loi découle des accords convenus le 19 avril par le Comité de coordination tripartite et contient à côté des mesures en faveur de l'emploi, une série de mesures relatives à la Sécurité sociale et à l'environnement.

En amont de ce vote, le ministre du Travail et de l'Emploi avait publié

une contribution écrite relative aux mesures en faveur de l'emploi des jeunes et les changements proposés dans ce contexte: «Arbeit statt Arbeitslosenunterstützung» (voir page 394).

TRAVAUX PUBLICS

Présentation du rapport d'activité et du bilan 2005 du Fonds Kirchberg

4 août 2006

En présence du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, le président du conseil d'administration du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (FUAK), Pierre Gillen, a présenté le 4 août 2006 le rapport d'activité et le bilan 2005 du Fonds.

Le rapport d'activité 2005 s'inscrit dans la continuité de la politique d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg, réorienté depuis le début des années 1990 dans le sens d'une plus grande densification du tissu urbain et du développement de la mixité des fonctions.

Le ministre a annoncé que l'objectif du FUAK est d'avoir une grande diversité en matière de construction, tout en veillant à garantir la qualité de l'architecture.

«Le plateau de Kirchberg hébergera des bâtiments du secteur financier, commercial, culturel, sportif et un bon nombre de logements», a-t-il ajouté. Actuellement, le plateau de Kirchberg accueille 20 000 employés et 2 000 habitants. Le FUAK souhaite augmenter le nombre d'employés travaillant au Kirchberg à 30 000 et celui de ses habitants à 10 000.

Sur le plan des infrastructures viaires, les travaux de transformation de l'avenue J.F. Kennedy



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a rappelé que des bâtiments du secteur financier, commercial, culturel, sportif et un bon nombre de logements coexistent sur le plateau du Kirchberg



se sont poursuivis entre la place de l'Europe et le carrefour de Weimershof. L'année 2005 a aussi été mise à profit pour finaliser le projet de réaménagement de l'échangeur du Bricherhof, dont les travaux devraient être entamés fin 2006.

Un projet visant à donner à l'entrée du quartier européen un visage plus urbain et convivial a été adopté; il comprend entre autres la mise en place du tram. Une étude du réseau des chemins piétons/cyclistes pour faciliter les déplacements et augmenter la qualité de vie a été réalisée en 2005.

Par ailleurs, une étude de l'implantation de la Commission européenne dans le quartier européen a été commanditée. L'étude prévoit la construction de deux bâtiments sur les deux côtés du boulevard Kennedy.

En ce qui concerne le quartier Grünewald, un appel d'offres pour la vente des terrains appartenant au Fonds pour la construction de loge-

ments et d'immeubles de bureaux a été lancé au sujet de la construction dans un proche avenir, de 250 logements et de 17 000 mètres carrés de bureaux.



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, le ministre de la Culture, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, Octavie Modert, présentent les plans de conservation des hauts fourneaux

Claude Wiseler, François Biltgen et Octavie Modert présentent les plans de conservation des deux hauts fourneaux à Belval-Ouest

8 septembre 2006

Le 8 septembre 2006, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont présenté à la Rockhal les plans de conservation des hauts fourneaux de Belval-Ouest.

Le gouvernement a fait le choix de conserver l'intégralité du haut fourneau A et la silhouette du haut fourneau B. Ces témoins du passé sidérurgique luxembourgeois seront encerclés entre autres par la



nouvelle cité universitaire, la Cité des Sciences, une banque ainsi que le bâtiment des Archives nationales.

L'objectif de ce projet intitulé «Monuments dans la cité» est d'intégrer les deux hauts fourneaux dans une cité vivante, une cité qui sera consacrée à la vie étudiante, à la recherche et aux activités culturelles.

Afin de documenter l'activité sidérurgique et de permettre de faire des recherches scientifiques, le gouvernement prévoit la création d'un Centre national de culture industrielle (CNCI), un musée destiné à tout public. Le but de cette installation est la diffusion, l'éducation et la documentation du passé sidérurgique. Le CNCI sera intégré dans la structure du haut fourneau A.

Le haut fourneau B contient encore sa dernière charge, celle-ci pourra être étudiée par les scientifiques pour analyser le processus de combustion à l'intérieur du dernier four.

Le coût estimé pour la réalisation et l'entretien pour une durée de 30 ans est de 48,85 millions d'euros.

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, présente la mise en œuvre des mesures de sécurité minimales applicables aux tunnels

18 décembre 2006

À l'approche de la transposition de la directive 2004/54/CE relative aux mesures de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a présenté le 18 décembre, lors d'une conférence de presse, la mise en œuvre de ces mesures en relation avec les tunnels à Luxembourg.

La directive européenne, adoptée suite aux accidents tragiques dans les tunnels du Mont-Blanc en 1999, du Tauern, et du Gotthard, s'applique notamment aux tunnels d'une

longueur supérieure à 500 mètres. Le Luxembourg dispose actuellement de deux tunnels supérieurs à 500 mètres, à savoir le Markusberg (1 575 m) et la tranchée couverte de Mondorf (575 m), a expliqué le ministre.

Claude Wiseler a par ailleurs mis en évidence que ses services, en collaboration avec l'Administration des ponts et chaussées, ont profité de l'occasion pour établir un état des lieux de la sécurité des tunnels déjà existants et ceux encore en chantier. Seize tunnels sont actuellement exploités au Luxembourg et quatre sont encore en chantier, à savoir le tunnel du Grouft (2 965 m), du Gousselerberg (2 695 m), du Stafelter (1 850 m) et de Micheville (735 m). Les tunnels en service comptent une longueur totale de 10,48 km, alors que les quatre tunnels en chantier comptent 16,49 km.

Pour respecter la législation européenne, une réorganisation des différents acteurs administratifs et de gestion des tunnels a été mise en place. C'est l'Inspection du travail et des mines qui assurera dorénavant la fonction d'autorité administrative alors que la gestion de l'infrastructure et de la sécurité des tunnels incombera à l'Administration des ponts et chaussées. Une toute nouvelle fonction, à savoir celle d'agent de sécurité, a également été créée dans ce contexte.

Selon le ministre Wiseler, le projet de loi sera déposé dans les prochains jours à la Chambre des députés, de sorte qu'il pourrait entrer en vigueur avant l'été.



Les travaux du Conseil de gouvernement

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les comptes rendus des différentes réunions du Conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection, classée thématiquement, des sujets traités par le Gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du Gouvernement en conseil.

7 juillet 2006

Environnement

Le Conseil a adopté le **deuxième plan national d'allocation des quotas (PNAQ) pour la période 2008-2012**. Après une première analyse du plan national par le Conseil dans sa séance du 22 juin 2006, le plan a été soumis une nouvelle fois à une série de consultations avec les commissions parlementaires compétentes et d'autres intéressés. Après le 1er PNAQ qui a couvert les années 2005-2007 et qui peut être considéré comme une phase test du système communautaire, le 2e PNAQ portera sur la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto (années 2008-2012). Il réglera non seulement l'allocation des quotas d'émission aux entreprises concernées par le système communautaire, mais précisera également comment le Luxembourg compte assurer le respect des obligations du Protocole de Kyoto, tous secteurs confondus. En guise de préparation du 2e PNAQ, le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le Dr Ewingmann du Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut (FIFO) an der Universität zu Köln et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, a élaboré une étude des potentiels de réduction des émissions, laquelle a permis de dégager un ensemble de mesures regroupées dans le «1er plan d'action en vue de la vue de la réduction des émissions de CO₂», document adopté par le Conseil de gouvernement le 28 avril 2006.

Asile

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et les modalités d'octroi d'une aide sociale aux demandeurs de protection internationale**. Le projet de règlement grand-ducal définit les différents éléments que comporte l'aide sociale dont peuvent bénéficier les demandeurs de protection internationale. Le but de l'aide sociale consiste à couvrir les besoins de base en matière de logement, de nourriture et de soins de santé des demandeurs de protection internationale qui ne disposent pas de moyens d'existence propres leur permettant de vivre décemment au Luxembourg. Le projet transpose la directive 2003/9/CE sur les normes relatives aux conditions d'accueil des demandeurs d'asile et reprend en grande partie des dispositions du règlement grand-ducal du 4 juillet 2002 qui régit la situation à l'heure actuelle.

21 juillet 2006

Agriculture

Le Conseil de gouvernement a discuté de **la situation en matière de grippe aviaire et sur l'état de préparation du Luxembourg** dans l'hypothèse d'une éventuelle pandémie de grippe. Dans ce cadre, le Gouvernement en conseil a pris note du Plan d'intervention opérationnel-grippe aviaire animale et a adopté le Plan gouvernemental «Pandémie grippale».

Le Plan gouvernemental «Pandémie grippale» constitue le document cadre du gouvernement luxembourgeois pour la préparation et la conduite de la gestion d'une pandémie de grippe. Le plan gouvernemental décrit plus spécifiquement l'action du gouvernement face au risque d'une pandémie de grippe, y inclus la grippe aviaire chez l'animal et chez l'homme. Le plan contient un catalogue de 187 mesures applicables avant, durant et après une éventuelle pandémie grippale. Ces mesures – qui s'inscrivent dans les 6 phases fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de l'évolution d'une pandémie de grippe – couvrent l'ensemble de l'organisation et du

fonctionnement de la société sur le plan sanitaire, social, socio-économique, des transports, de la sécurité, des relations internationales, etc.

Le Plan d'intervention opérationnel sera déclenché en cas d'apparition de la grippe aviaire chez l'animal sur le territoire luxembourgeois. Ce plan est l'application concrète de la législation nationale en la matière, notamment le «Règlement grand-ducal du 11 mai 2006 établissant des mesures de lutte contre l'influenza aviaire» arrêté par le Conseil de gouvernement le 22 mars 2006. Les mesures contenues dans ce plan visent à éradiquer le virus par l'abattage sanitaire de la volaille ou des autres oiseaux captifs ainsi que par le nettoyage et la désinfection des infrastructures contaminées. Afin de limiter la propagation du virus, le plan, une fois déclenché, définit la procédure et les modalités de mise en place des zones de protection et de surveillance autour du foyer de la grippe aviaire. Dans le cadre du plan gouvernemental, le Conseil de gouvernement a décidé d'activer un site Internet unique www.grippeaviaire.public.lu à destination de la population. Le site Internet rassemble l'ensemble des informations des autorités en relation avec la grippe aviaire (communiqués de presse, informations pratiques, questions et réponses, publications etc.). Les plans du gouvernement y sont téléchargeables.

Environnement

A été adopté le projet de loi portant **1) réforme de la taxe sur les véhicules routiers; 2) introduction de la contribution climatique sur les carburants** et modifiant la loi du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre; créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto; et modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, ainsi que les projets de règlements grand-ducaux suivants:

- projet de règlement grand-ducal fixant les taux de la taxe sur les véhicules routiers, portant exécution des mesures d'application de la loi sur la taxe sur les véhicules routiers et modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux

mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière des permis de conduire;

- projet de règlement grand-ducal concernant la taxe sur les véhicules automoteurs à usage nécessairement limité;
- projet de règlement grand-ducal relatif aux remboursements partiels de la taxe sur les véhicules automoteurs payés pour des camions, camionnettes, tracteurs, remorques et semi-remorques effectuant des transports combinés rail/route entre États membres de l'Union européenne.

Les projets de loi et de règlements grand-ducaux mettent en œuvre la réforme de la taxation des véhicules routiers à partir de 2007 et portent introduction de la contribution climatique moyennant un relèvement progressif du taux des accises sur les carburants routiers.

Le projet de loi s'inspire d'une proposition de directive européenne et a pour objectif d'inciter le consommateur à donner une préférence aux véhicules à faible consommation. En effet, comparé à nos pays voisins, le Luxembourg se caractérise par des taxes de circulation peu élevées et par le taux de motorisation le plus élevé en Europe. En plus, le barème actuel n'a plus été remis à jour depuis 1984. Soucieux de freiner la croissance préoccupante des exportations de carburants et de financer le recours à des mécanismes flexibles dans le cadre du protocole de Kyoto, le projet de loi prévoit l'ajustement progressif des accises sur les carburants routiers. La hausse des accises se fera selon les modalités suivantes: à partir du 1^{er} janvier 2007 elle sera de 2 cts/litre pour les véhicules essence et de 1,25 cts/litre pour les véhicules diesel. À partir du 1^{er} janvier 2008 il y aura une hausse supplémentaire de 1,25 cts/litre pour les véhicules diesel.

Les recettes seront affectées intégralement au Fonds de financement des mécanismes de Kyoto.

Énergie

A été adopté le projet de loi relative à l'**organisation du marché de l'électricité** instaurant un poste de Commissaire du gouvernement à l'Énergie, abrogeant

- la loi modifiée du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de commissaire du gouvernement,

portant création d'un service de l'énergie de l'État et concernant l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport;

- la loi du 4 janvier 1928 concernant l'établissement et l'exploitation des réseaux de distribution d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg approuvant la convention de concession du 11 novembre 1927 ainsi que ses annexes;
- la loi du 30 juin 1927 loi du 30 juin 1927 approuvant le contrat de fourniture de courant du 11 avril 1927 pour l'électrification du Grand-Duché de Luxembourg;
- la loi du 2 février 1924 concernant les distributions d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg;

et modifiant

- la loi du 30 mai 2005 portant 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État.

Le projet de loi relative à l'organisation du marché de l'électricité transpose deux directives européennes, une (2003/54/CE) sur la libéralisation du marché de l'électricité et une (2005/89/CE) sur la sécurité de l'approvisionnement. L'avant-projet de loi rassemble l'ensemble de la législation relative au secteur électrique dans un texte. Outre les directives européennes, il reprend donc aussi les lois de 1924, 1927 et 1967 ainsi que des éléments réglés jusqu'ici dans la concession accordée à Cegedel et approuvée par la loi en 1928. Le texte précise les règles de la libéralisation du marché de l'électricité telles que définies une première fois dans la loi du 24 juillet 2000, qui sera abrogée par la nouvelle loi.

La principale nouveauté du projet de loi est l'ouverture du marché de l'électricité pour les clients résidentiels, c'est-à-dire les ménages privés. Les clients non-résidentiels sont «éligibles» depuis le 1^{er} juillet 2004. Ils représentent 84% de la consommation. Il impose en outre la séparation juridique aux grands réseaux d'électricité. Les différents acteurs de la distribution électrique au Luxembourg ont en fait déjà adapté leurs structures aux exigences de la directive (création de Cegedel Net notamment).

Le Conseil a approuvé le projet de loi relative à l'organisation du marché du gaz naturel. Le texte transpose

deux directives européennes, la directive 2003/55/CE sur la libéralisation du marché de gaz naturel et la directive 2004/67/CE sur la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel. Le texte précise les règles de la libéralisation du marché du gaz telles que définies une première fois dans la directive 98/30/CE transposée par la loi du 6 avril 2001, qui sera abrogée par la nouvelle loi.

Électricité

Le Conseil a approuvé le projet de loi relative à l'**organisation du marché du gaz naturel**. Le texte transpose deux directives européennes, la directive 2003/55/CE sur la libéralisation du marché de gaz naturel et la directive 2004/67/CE sur la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel. Le texte précise les règles de la libéralisation du marché du gaz telles que définies une première fois dans la directive 98/30/CE transposée par la loi du 6 avril 2001, qui sera abrogée par la nouvelle loi.

La nouvelle loi établira des règles communes concernant le transport, la distribution, la fourniture et le stockage de gaz naturel au Luxembourg. En particulier, elle ouvrira le marché du gaz naturel pour tous les clients à partir du 31 juillet 2007, marché déjà ouvert depuis le 1^{er} juillet 2004 pour les clients professionnels. Dans un sens de protection du consommateur, il introduit en même temps des règles de service public pour les clients résidentiels. Le projet crée aussi la base légale pour l'injection dans les réseaux gaziers de gaz produit à partir de sources d'énergie renouvelables.

Jeunesse

A été adopté le projet de loi sur le **service volontaire des jeunes**. Le projet de loi remplace la loi actuelle du 28 janvier 1999 sur le service volontaire afin de tenir compte d'une offre diversifiée de services volontaires. Le service volontaire continuera à être défini comme une activité d'intérêt général exercée par le jeune, à condition qu'elle se déroule dans le cadre d'un projet de service volontaire, dont le suivi est assuré par le Service national de la Jeunesse. Il s'adresse aux jeunes ayant accompli leur scolarité obligatoire et qui sont âgés de moins de 30 ans. Le service volontaire qui s'étale sur une période entre trois et douze mois est réalisé sans contrepartie financière (un argent de poche

est possible). Le service volontaire peut être effectué au Luxembourg ou à l'étranger dans le cadre d'un programme international. Le projet est réalisé dans les domaines du travail social et éducatif, de la culture, du tourisme, du sport, de la protection de l'environnement et de la coopération au développement.

Une des principales nouveautés consiste à ouvrir le service volontaire à des organismes autres que les organisations non-gouvernementales, ce qui permettra d'introduire des programmes plus spécifiques en faveur des jeunes défavorisés, notamment des jeunes en situation de décrochage scolaire et sans occupation. Ainsi, il pourra être envisagé d'organiser un projet de service volontaire par un organisme public et d'introduire, par ce biais, des projets en faveur de jeunes en situation d'échec scolaire.

Le service volontaire est dès lors également considéré comme un outil d'orientation et de formation. Il constitue une offre supplémentaire pour des jeunes en transition entre école et vie professionnelle en leur permettant de faire des premières expériences dans un métier.

Énergie

Le gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant la **performance énergétique des bâtiments d'habitation**. L'avant-projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation introduit d'une part de nouvelles normes minimales pour la construction et introduit d'autre part le principe de la classification des bâtiments dans des catégories en matière d'efficacité énergétique. À l'image des machines à laver ou encore des frigos, ces classifications établies par un certificat vont de «A» à «I».

Pour chaque nouvelle construction, extension, modification ou transformation substantielle d'un bâtiment d'habitation, l'établissement d'un «certificat de performance énergétique» est rendu obligatoire à partir du 1^{er} juin 2007. Les plans doivent dès lors respecter les exigences minimales fixées par le règlement. Le certificat et un calcul de la performance énergétique doivent accompagner la demande d'autorisation de bâtir.

Pour les bâtiments existants, le certificat est rendu obligatoire en cas de changement de propriétaire ou de locataire. Il doit être communiqué pour information aux

acheteurs ou locataires potentiels. Le but est d'inciter les (anciens) propriétaires à investir dans l'amélioration de la performance énergétique par le jeu des mécanismes de marché, le nouveau locataire ou propriétaire faisant de la performance énergétique (et donc du coût du chauffage) un critère de décision pour la location ou l'achat.

28 juillet 2006

Travail et Emploi

Le Conseil de gouvernement a procédé à la transposition des volets travail et emploi des conclusions du **Comité de coordination tripartite** du 28 avril 2006 par le biais du projet de loi promouvant le maintien dans l'emploi et portant modification de toute une série de lois y afférentes. Se basant sur les conclusions du Comité de coordination tripartite, le projet de loi cherche à tenir compte des remarques formulées par les partenaires sociaux au cours des discussions du Comité permanent de l'emploi (CPE). Il aborde tant le volet du maintien dans l'emploi, que le volet de la révision de la législation sur le chômage et sur le Fonds pour l'Emploi que les mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

La philosophie à la base du concept du maintien dans l'emploi est celle d'un instrument flexible qui permet d'assurer d'une part une gestion prévisionnelle de l'emploi dans les entreprises notamment par la centralisation des informations sur les licenciements grâce à une notification obligatoire de tout licenciement non inhérent à la personne du travailleur au Comité de conjoncture. L'outil vise d'autre part le maintien dans l'emploi des salariés concernés par des restructurations d'entreprises sans passage obligatoire par le chômage. Le Comité de Conjoncture est l'instrument à caractère tripartite qui recueille les données et qui décide des suites à proposer aux partenaires. Toutes les mesures définies dans le cadre d'un plan de maintien dans l'emploi ont comme objectif principal d'éviter la négociation d'un plan social.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord tripartite sont modifiées la législation sur le prêt temporaire de main-d'œuvre, la législation sur la préretraite, celle

concernant l'impôt sur le revenu, la législation sur le chômage partiel, sur le chômage involontaire et accidentel ainsi que celle sur les aides à l'embauche et les licenciements collectifs.

Au niveau de la révision de la législation sur le chômage et le Fonds pour l'emploi, le projet de loi règle le régime d'indemnisation du chômage et notamment les obligations de l'Administration de l'emploi et du chômeur, le chômage des jeunes ainsi que le chômage des indépendants et crée la base légale pour la prise en charge par le Fonds pour l'Emploi de certaines dépenses découlant des décisions prises par le Comité de coordination tripartite.

Logement

Le Conseil de gouvernement s'est mis d'accord sur les grandes lignes d'une convention dénommée **«Pacte logement» à conclure entre l'État et les communes**, annoncée par le Premier ministre lors du discours sur l'État de la Nation le 2 mai 2006 à la Chambre des députés. Cette convention s'inscrit dans le cadre des mesures préconisées pour promouvoir l'habitat. Par la signature de ce pacte l'État et les communes s'engagent à unir leurs efforts afin d'augmenter l'offre de logements et de réduire le coût du foncier et de l'habitat. Dans le cadre de cette convention, les communes s'engagent à contribuer à la création de nouveaux logements sur leur territoire. En contrepartie l'État accorde aux communes signant cette convention une contribution financière. Pour les communes dont le développement est jugé prioritaire par l'IVL, cette contribution financière est majorée. Le dialogue avec les communes en vue de la conclusion de ces conventions sera engagé d'ores et déjà. La convention énumère les projets de construction de logements ainsi que les projets d'infrastructures socio-économiques prévues par la commune. Elle précise par ailleurs les mesures que la commune entend promouvoir pour favoriser la viabilisation du foncier dans le cadre de zones de développement et de zones à restructurer dans son plan d'aménagement général, telles la réalisation, en tant que promoteur public, de projets, la mise sur le marché de terrains communaux en faveur de promoteurs moyennant un cahier des charges, la mise à la disposition d'un promoteur public de terrains en vue de les voir viabilisés, ou encore le soutien à l'élaboration de projets initiés par des promoteurs privés.

Éducation nationale

Le Gouvernement en conseil a adopté l'avant-projet de loi portant création d'un **lycée à Belval**. Il s'agit du deuxième de trois lycées que le gouvernement a décidé de construire prioritairement avec les lycées de Junglinster et de Rédange. Le nouveau lycée qui se conforme au plan directeur sectoriel «Lycées» pourra accueillir quelque 1 500 élèves, répartis sur 80 classes, dont 66 fonctionneront à plein temps. Au niveau de l'offre scolaire, il permettra aux élèves de la région de suivre des études jusqu'à la fin de l'obligation scolaire dans le cadre de la division inférieure de l'enseignement secondaire, du régime préparatoire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. L'offre comportera par ailleurs le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Communications

A été approuvé l'avant-projet de loi sur la **réutilisation des informations du secteur public** transposant la directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003. Par réutilisation, on entend, selon les termes de la directive «l'utilisation par des personnes physiques ou morales de documents détenus par les organismes du secteur public, à des fins commerciales et/ou non commerciales autres que l'objectif initial de la mission de service public pour lequel les documents ont été produits. L'échange de documents entre des organismes du secteur public aux seules fins de l'exercice de leurs missions de service public ne constitue pas une réutilisation». L'avant-projet de loi prescrit la manière dont la réutilisation doit être organisée lorsqu'un organisme du secteur public a décidé d'autoriser ladite réutilisation. Le texte couvre par ailleurs la question des délais dans lesquels les documents doivent être mis à la disposition de ceux qui veulent procéder à leur réutilisation, des formats disponibles, des principes de tarification et des licences. À noter que le projet de loi ne contient aucune obligation d'autoriser la réutilisation des documents.

Enseignement supérieur

Le Conseil de gouvernement a eu un premier échange de vues concernant le **contrat d'établissement pluriannuel entre l'État et l'Université du Luxembourg**, qui détermine le développement de l'université pour les

années 2006 - 2009. La négociation d'un tel contrat, conclu pour une durée de 4 ans entre l'État et l'université, est prévue par la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg. Le contrat est établi à partir d'un plan pluriannuel de développement proposé par l'université et portant sur sa politique générale, ses choix stratégiques, ses objectifs et ses activités dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la mobilité des étudiants, de la documentation et de l'administration. Le contrat couvre les éléments du plan pluriannuel de développement, détermine les moyens et les effectifs nécessaires pour la mise en œuvre des activités de l'université et définit les engagements financiers de l'État.

Les principales dispositions du contrat d'établissement concernent la recherche, l'enseignement, la vie étudiante, les principes fondamentaux de fonctionnement de l'université, l'évaluation de l'activité d'enseignement et le budget. Au niveau de la recherche, sept axes sont considérés comme prioritaires: sécurité et fiabilité en informatique, sciences des matériaux, sciences de la vie, droit européen et droit des affaires, finance internationale, sciences de l'éducation, études luxembourgeoises. Pour ce qui est du volet de l'enseignement, l'université favorisera la mise en place de formations menant au grade de master et au grade de doctorat, enseignements qui s'appuieront sur les axes de recherche de l'université. Les dispositions relatives à la vie étudiante ont trait entre autres à la façon dont les inscriptions à l'université se feront, à la mise en place d'un campus numérique ou encore à la création d'un guichet unique pour tous les problèmes liés au parcours académique et à la vie étudiante. Le contrat rappelle les principes fondamentaux de fonctionnement de l'université: interdisciplinarité, caractère international, mobilité des étudiants, multilinguisme et tutorat. Il stipule également que l'université procédera à l'évaluation de l'activité d'enseignement à partir de 2007/2008 - les étudiants y sont associés - et que la mise en place d'un système cohérent d'évaluation des fonctions de recherche, d'enseignement et d'administration s'effectuera entre le 1^{er} octobre 2006 et le 31 janvier 2008.

25 août 2006

Poste

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation

- du septième protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle;
- des amendements au règlement général de l'Union postale universelle, à la Convention postale universelle et à son Protocole finale;
- des amendements à l'arrangement postal universel de Bucarest, le 5 octobre 2004.

Le projet de loi approuve, à l'instar des autres États membres de l'Union européenne, les modifications adoptées à l'issue du 23^e Congrès de l'Union postale universelle aux actes concernant les services de paiement de la poste.

Les modifications apportées à la Convention postale et à son protocole final visent à traduire le souci de mieux tenir compte de la sécurité postale, à assurer une protection optimale des recettes issues de l'affranchissement, des activités philatéliques et des droits de la propriété intellectuelle et à réduire l'étendue de la responsabilité des administrations postales, leur non-responsabilité jouant désormais non seulement pour les envois confisqués ou détruits mais pour tous les objets interdits inclus dans la liste des envois non admis. Les expéditeurs sont dorénavant responsables des dommages causés à d'autres envois postaux par suite de l'expédition d'objets interdits.

Éducation nationale

A été adopté le projet de loi portant création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange. La loi du 20 janvier 2003 a autorisé le gouvernement à construire un bâtiment annexe pour le Lycée technique du Centre à Luxembourg-Dommeldange. Or, le Conseil a décidé aujourd'hui d'héberger dans ce bâtiment, initialement prévu comme annexe au Lycée technique du Centre, un nouveau lycée indépendant. Cette proposition est surtout motivée par l'envergure de l'actuel Lycée technique du Centre qui est déjà le plus grand lycée du pays avec un effectif de 2 700 élèves répartis dans cinq annexes différentes. Des raisons pédagogiques et de

gestion s'opposent à répartir les élèves sur plusieurs sites. Le nouveau lycée aura une capacité d'accueil d'environ 800 élèves au cycle inférieur et au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et à la division inférieure de l'enseignement secondaire. Les cours devraient pouvoir débiter à la rentrée scolaire en septembre 2007. Le lycée est appelé à scolariser prioritairement les élèves provenant de la vallée de l'Alzette.

1^{er} septembre 2006

Recherche

Il a donné son feu vert à l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la Conférence européenne de Biologie moléculaire et au Laboratoire européen de biologie moléculaire. À cet effet il a adopté deux projets de loi:

- 1) Projet de loi portant approbation de l'Accord instituant la Conférence européenne de Biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969.
- 2) Projet de loi portant approbation de l'Accord instituant le Laboratoire européen de Biologie moléculaire, fait à Genève le 10 mai 1973.

Le premier projet de loi permettra au Grand-Duché de Luxembourg de devenir membre de la Conférence européenne de biologie moléculaire. L'adoption par la Chambre des députés de ce texte ouvrira la voie à l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg au Laboratoire européen de Biologie moléculaire, cette adhésion formant l'objet du deuxième projet de loi.

L'adhésion à la Conférence européenne de Biologie moléculaire fera profiter la communauté scientifique luxembourgeoise qui est active dans la recherche au niveau des sciences du vivant des avantages ci-après: bourses de formation, d'enseignement et de recherche pour des chercheurs luxembourgeois, organisation de l'échange temporaire d'enseignants chercheurs entre instituts intéressés, organisation de conférences scientifiques, etc.

L'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg au Laboratoire européen de Biologie moléculaire permettra aux

mêmes chercheurs luxembourgeois d'avoir accès aux infrastructures de recherche du Laboratoire européen, aux plates-formes technologiques et aux services avancés et aux formations de haut niveau pour l'apprentissage de nouvelles méthodologies. Cette adhésion constitue une priorité pour la communauté scientifique du domaine des sciences du vivant du Luxembourg, et en particulier pour l'Université du Luxembourg.

Éducation nationale

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire innovant en retenant des critères de promotion communs à l'ensemble de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique.

Tous ces objectifs sont maintenus de même que les principes qui régissent la promotion, la possibilité de compenser une ou deux notes insuffisantes quand la moyenne générale est suffisamment élevée, la non compensation des branches fondamentales, la différenciation entre le travail de vacances et le travail de révision.

À l'occasion des rencontres de la ministre avec les professeurs dans les lycées, les professeurs ont fait part de leur malaise à l'égard des critères de promotion faisant valoir qu'un élève pourrait se désintéresser complètement d'une branche du moment qu'il a une moyenne générale qui lui permet de compenser. Même si cette crainte n'est pas corroborée par les chiffres, le Conseil a décidé d'en tenir compte.

Le règlement est dès lors complété sur les points suivants:

- Le règlement de 2005 prévoit qu'une moyenne générale annuelle de 36 points ou de 38 points permet de compenser une ou deux notes insuffisantes même si celles-ci sont très basses. Le nouveau texte dispose d'aucune note inférieure à 20 points ne pourra être compensée.

- Pour la même raison le seuil qui permet à l'élève des classes de 7^e à 9^e ou 4^e de réussir même s'il a plusieurs notes insuffisantes, est porté de 40 à 45.
- Il est par ailleurs proposé de limiter les compensations concernant les langues et les mathématiques qui jouent un rôle particulier au niveau de l'enseignement secondaire. Ainsi, en classe de 7^e, 6^e, 5^e ou 4^e de l'enseignement secondaire, une seule note insuffisante en allemand, en français, en anglais, en latin ou en mathématiques pourra dorénavant être compensée.
- Au niveau de l'enseignement secondaire technique, le nouveau texte prévoit que l'élève ne pourra compenser plus d'une note insuffisante pour l'allemand, le français et la branche portant sur l'expression et les capacités manuelles appelée «éducation technologique et branches d'expression», ou, en classe de 9^e pratique, la branche «options» regroupant les formations dans différents ateliers pratiques que l'élève suit au cours de l'année.
- À l'avenir l'avis d'orientation est également prévu en classe de 7^e de l'enseignement secondaire afin que le conseil de classe puisse s'exprimer sur la pertinence de l'orientation vers l'enseignement moderne ou l'enseignement classique.
- Les dispositions concernant le travail de révision pour les élèves qui profitent d'une compensation, les conditions imposées à l'élève qui souhaite changer de section au niveau de la division supérieure de l'enseignement secondaire ainsi que les conditions d'accès à la nouvelle formation du gestionnaire qualifié en logistique du régime professionnel sont enfin précisées.

13 septembre 2006

Travail, sécurité sociale et environnement

Le Conseil a adopté le projet de loi portant transposition des conclusions du comité de coordination tripartite du 28 avril 2006. Le projet de loi met en œuvre les conclusions du comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 en ce qui concerne les volets emploi, sécurité sociale et politique de l'environnement. Il

complète la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements.

Au niveau de la sécurité sociale, le projet vise notamment à transférer certaines dépenses (baby years et complément différentiel) du budget de l'État vers celui des organismes de sécurité sociale. Le projet prévoit en outre le gel à son niveau actuel de la participation de l'État au niveau du financement de l'assurance dépendance et porte la participation des cotisants de 1% à 1,4%.

Dans le domaine de la politique de l'environnement le projet procède à la réforme, suivant des critères écologiques, de la taxation des véhicules et introduit la contribution Kyoto, cela par la hausse des accises selon les modalités suivantes:

01/1/2007:

essence: 2 cts/litre
diesel: 1,25 cts/litre

01/1/2008:

hausse supplémentaire pour le diesel
de 1,25 cts/litre

Au niveau de la politique de l'emploi, une place prépondérante est réservée à une meilleure anticipation et gestion des restructurations économiques, cela notamment à travers la notification au Comité de conjoncture des licenciements pour raisons structurelles ou conjoncturelles et par le biais du plan de maintien dans l'emploi. Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes sont révisées. Le projet de loi vise ensuite à assurer la réactivation rapide des chômeurs (délai de carence entre la fin de la mesure en faveur de l'emploi et le début d'indemnisation au chômage, efforts propres du chômeur dans le cadre de la recherche d'emploi).

Finances

A été adopté le projet de loi relative aux **fonds d'investissement spécialisés**. Le projet de loi vise à remplacer la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif et plus spécialement ceux dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public mais dont les parts sont réservées à des investisseurs institutionnels. À l'heure actuelle, les institutionnels recourent de plus en plus à ce régime pour la création d'OPC investissant dans l'immobilier.

L'objet du projet de loi consiste à assurer un meilleur développement de ces OPC spécialisés qui seront désormais qualifiés de fonds d'investissement spécialisés, cela afin de les distinguer des OPC régis par la loi du 20 décembre 2002 dont les parts sont destinés au placement dans le public.

À l'instar de la loi de 1991, le projet de loi prévoit de laisser une grande flexibilité quant aux actifs dans lesquels les fonds d'investissement spécialisés pourront investir. Le principe de la répartition des risques continuera à s'imposer à ces fonds.

Par rapport à l'ancienne législation, le projet étend le concept d'investisseurs éligibles afin de couvrir, outre les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels et les «autres investisseurs» ces derniers étant les investisseurs qui:

- adhèrent à un statut d'investisseur averti;
- investissent un minimum de 125 000 euros dans le fonds d'investissement spécialisé;
- ou bénéficient d'une appréciation d'un établissement de crédit ou d'un autre professionnel du secteur financier certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le Fonds d'investissement spécialisé.

Travail et Emploi

A été approuvé le projet de loi portant transposition de la Directive 2002/14CE établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des **travailleurs dans la Communauté européenne et modification du Code du Travail**. Le projet de loi vise à transposer en droit interne la directive 2002/14/CE établissant un cadre relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans l'Union européenne. Le projet se limite à la transposition de la directive puisque la réforme fondamentale du dialogue social interne aux entreprises ne sera continuée qu'en fonction de l'avancement des travaux en vue de l'introduction d'un statut unique du salarié.

L'information et la consultation plus particulièrement visées par la directive sont celles concernant des décisions ou situations d'ordre économique ayant des incidences sur la vie et le fonctionnement de l'entreprise. Le droit à l'information porte sur:

- l'évolution récente et l'évolution probable des activités de l'entreprise;
- la situation et l'évolution de l'emploi au sein de l'entreprise;
- les décisions susceptibles d'entraîner des modifications importantes dans l'organisation du travail ou dans les contrats de travail.

L'information doit s'effectuer à un moment qui permet aux délégués de procéder à un examen adéquat de la situation et de préparer convenablement la consultation. La consultation doit avoir lieu au niveau pertinent de la direction et de la représentation de façon à permettre à cette dernière d'obtenir une réponse motivée à toute question. Les modalités de l'information et de la consultation peuvent être réglées par un accord entre les partenaires sociaux.

La grande majorité du texte de la directive se trouve déjà transposée en droit national par les lois modifiées du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel et du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé. La nouvelle procédure de consultation et d'information sera appliquée dans les entreprises de 50 salariés et plus.

20 septembre 2006

Santé

Le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe à l'**avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 6 (3) de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac**. Il a pour objet de définir les caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les systèmes d'extraction et d'épuration d'air dont doit être munie toute pièce séparée au sens de l'article 6 (3) de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac pouvant être aménagée dans les établissements de restauration, les salons de consommation de pâtisseries et des boulangeries, et dans laquelle l'interdiction de fumer n'est pas d'application. Il fixe les dispositions générales applicables (niveau de pollution de l'air, conditions de pression dans la pièce séparée, environnement acoustique) et les dispositions spécifiques (débit d'air, recirculation,

régulation, etc.) des systèmes d'extraction et systèmes d'épuration. Par système d'extraction, le règlement entend un système qui extrait de l'air vicié pour le décharger dans l'atmosphère extérieure, l'objectif étant l'amélioration de la qualité de l'air par l'extraction de l'air contaminé par la fumée de tabac et son remplacement par de l'air neuf. Par système d'épuration, il entend un système qui recircule une partie de l'air repris, tout en effectuant une épuration par le biais de systèmes de filtration. L'amélioration de l'air est ainsi obtenue par l'extraction d'une partie de l'air contaminé par la fumée de tabac et son remplacement par de l'air neuf, l'autre partie de l'air étant traitée par des systèmes de filtration de l'air pour être ensuite restituée à la salle séparée. Le taux d'air frais devra être de 50% au moins.

Social

Le Gouvernement en conseil a adopté le rapport de stratégie national sur la protection sociale et sur l'inclusion sociale 2006 qui se situe dans le sillage des décisions du Conseil européen prises en mars 2000, qui avait retenu que les États membres devaient coordonner leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout en se fondant sur la méthode ouverte de coordination et des décisions ultérieures concernant la mise en place d'un cadre rationalisé pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale. Le plan d'action national pour l'inclusion sociale se concentre sur quatre domaines prioritaires, à savoir, le rétablissement du plein emploi, la prévention de l'échec scolaire et l'augmentation du niveau des compétences, la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle et l'amélioration de l'accès au logement et il met en évidence les politiques mises en œuvre dans les domaines respectifs. Le plan est complété par deux rapports sur la protection sociale, l'un sur les pensions, l'autre sur les soins de santé.

29 septembre 2006

Formation professionnelle

Il a ensuite adopté le **projet de loi portant réforme de la formation professionnelle**. Le projet de loi a pour base le projet de loi élaboré par le gouvernement précédent. Le projet de loi met un accent particulier sur l'apprentissage des jeunes en difficulté.

Il propose quatre axes de la formation professionnelle continue, à savoir:

- La formation professionnelle de base. La formation professionnelle de base, qui continuera à mener au certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), s'adresse aux élèves en difficultés scolaires. Elle sera offerte par l'État lui-même, mais également par d'autres instituts de formation sur la base d'une convention à conclure avec l'État. Le but en est de conférer à tous les jeunes une formation professionnelle de base favorisant leurs chances d'insertion sur le marché du travail.
- La formation professionnelle initiale. La formation professionnelle initiale qui s'adresse aux jeunes, mais également aux adultes, a pour objet d'offrir à ses bénéficiaires une qualification professionnelle sanctionnée par le diplôme d'aptitude professionnelle (ancien CATP) et le diplôme de technicien. Par rapport à la situation actuelle, il est proposé d'introduire une plus grande alternance entre la formation en milieu professionnel et en milieu scolaire. À l'instar de la proposition faite par le gouvernement précédent, la formation professionnelle initiale est organisée sous forme de modules qui peuvent être capitalisés. Un règlement grand-ducal détermine pour chaque métier le contenu et le nombre de modules. L'évaluation des modules se fait par un système de contrôle continu par l'enseignant, cela par opposition aux examens ponctuels. Les modules réussis restent acquis aux individus pour un certain nombre d'années, ce qui facilite à tout adulte ayant interrompu ses études de reprendre la formation à l'endroit où il l'avait abandonnée, sans être obligé de repasser les modules une fois réussis. Les modules pratiques réalisés en milieu professionnel sont évalués par le tuteur en entreprise.
- La formation professionnelle continue. Il est envisagé de donner aux apprenants la possibilité de

demander la validation de leurs activités salariées ou non salariées exercées pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans. Sont visés les certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique, les brevets de niveau supérieur à l'enseignement secondaire technique ainsi que le brevet de maîtrise. La validation des acquis sera réalisée par des commissions de validation composées de représentants patronaux et salariaux ainsi que des représentants du milieu scolaire.

- La formation de reconversion professionnelle. Cette catégorie comprend des mesures de formation pour les chômeurs adultes et des mesures de rééducation professionnelle qui s'adressent notamment aux accidentés du travail et aux bénéficiaires du revenu minimum garanti.

Afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau système de formation professionnelle, il est prévu de réunir les représentants de l'État, des chambres professionnelles salariales et des chambres professionnelles patronales au sein du comité à la formation professionnelle. Le comité est appelé à analyser les besoins en formation, à définir les professions couvertes par l'apprentissage, à élaborer l'offre et les programmes en formation et à organiser une méthode de certification et de validation des acquis de l'expérience professionnelle et non professionnelle.

Justice

Le Conseil a approuvé la **réforme de la loi sur la nationalité**. Le projet de loi a pour objet d'adapter la législation luxembourgeoise sur la nationalité aux changements intervenus dans la société luxembourgeoise au cours des dernières décennies conformément aux principes retenus par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 1^{er} septembre 2006. La réforme a pour objet de contribuer à consolider l'intégration des étrangers résidant au Luxembourg dans la société luxembourgeoise.

Le projet de loi permet, sous des conditions clairement définies, le principe de la double nationalité. Les étrangers qui souhaitent acquérir la nationalité luxembourgeoise ne seront plus obligés de renoncer à leur nationalité d'origine. De même les Luxembourgeois (résidant à l'étranger) pourront acquérir une nationalité étrangère sans perdre la nationalité luxembourgeoise.

Les conditions requises pour obtenir la nationalité luxembourgeoise sont édictées dans un objectif d'assurer l'intégration de tous ceux qui veulent faire partie de la communauté luxembourgeoise.

Ainsi, le projet de loi prévoit essentiellement quatre conditions pour acquérir la nationalité luxembourgeoise:

- résider légalement pendant au moins sept ans consécutifs au Luxembourg;
- réussir une épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée (conversation de la vie courante en luxembourgeois) dont les modalités sont déterminées par voie de règlement grand-ducal;
- avoir suivi un cours d'instruction civique sur les institutions luxembourgeoises et les droits fondamentaux;
- ne pas avoir été condamné pour crime ou délit à une peine d'emprisonnement de 2 ans ou plus.

Ceux qui auront accompli en grande partie leur scolarité au Luxembourg n'auront pas besoin de se présenter à l'épreuve de langue luxembourgeoise ou de suivre les cours d'instruction civique.

Le projet vise ensuite à moderniser et à simplifier les procédures d'acquisition et de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise.

Il tient ainsi compte de la volonté exprimée par la commission des institutions de la Chambre des députés d'abroger le principe suivant lequel la naturalisation est accordée par le pouvoir législatif.

Le projet de loi prévoit dès lors:

- que la naturalisation sera désormais accordée par le pouvoir exécutif (ministre de la Justice);
- que les options seront supprimées (il n'y aura plus que des demandes de naturalisation, selon une procédure uniformisée pour tous);
- qu'un recours juridictionnel contre une décision de refus sera possible devant les juridictions civiles;
- que la procédure sera plus simple et plus rapide, car il n'y aura plus d'avis obligatoire du conseil communal, ni du Conseil d'État en matière de naturalisation;

- que la même procédure plus simple et rapide sera applicable pour les demandes de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise.

Au niveau des dispositions transitoires, il est prévu que les demandes de naturalisation, d'option ou de recouvrement qui sont en cours au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi restent soumises à la loi ancienne. La condition de perte ou de renonciation à la nationalité d'origine ne sera toutefois plus exigée. En contrepartie, pour ces anciennes demandes en cours, les nouvelles dispositions sur l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée et de la participation aux cours d'instruction civique s'appliqueront également.

6 octobre 2006

Culture

A été adopté un projet de règlement grand-ducal concernant **l'émission d'une deuxième monnaie commémorative en or consacrée à l'histoire culturelle** du Grand-Duché de Luxembourg. Dans le cadre de la série consacrée à l'histoire culturelle du Grand-Duché, il est proposé d'émettre une deuxième pièce de collection en or dédiée à la statuette d'un sanglier en bronze trouvée au Titelberg et datant du 1^{er} siècle av. J.-C. La monnaie aura cours légal, sur le territoire du Grand-Duché, à partir du 16 octobre 2006 pour sa valeur faciale de 10 euros.

13 octobre 2006

Formation professionnelle

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant **organisation de l'apprentissage pour adultes** et portant abrogation du règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes et du règlement grand-ducal du 22 août 2003 modifiant et complétant le règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes.

Le projet de règlement grand-ducal met en œuvre l'article 26 du projet de loi portant transposition des conclusions du comité de coordination tripartite. La philosophie de principe de l'article 26 consiste à réserver l'apprentissage pour adultes aux adultes ayant une certaine expérience professionnelle. L'introduction de l'apprentissage pour adultes dans les années 90 reposait sur l'idée de donner aux adultes ayant déjà travaillé depuis un certain temps la possibilité d'acquérir une qualification diplômante respectivement de se réorienter. Or, l'expérience des dernières années a montré qu'un nombre très élevé de jeunes sans expérience professionnelle réelle optait pour cette voie de qualification, alors que ceux-ci devraient s'engager plutôt dans la voie de l'apprentissage initial.

Le projet de règlement grand-ducal modifie la réglementation actuelle de 1990 notamment sur le volet concernant les conditions d'accès à l'apprentissage pour adultes. D'après l'ancienne réglementation, l'apprentissage pour adultes est ouvert aux personnes qui ont quitté le régime scolaire depuis 12 mois au moins. Désormais cette voie de qualification est réservée, sans condition particulière, aux adultes ayant 23 ans.

Les adultes âgés entre 18 et 23 pourront accéder à un apprentissage pour adultes sous la double condition d'avoir quitté le système scolaire depuis au moins 25 mois et de se prévaloir d'une affiliation au Centre Commun de la Sécurité sociale d'au moins 25 mois en tant que salarié effectuant 20 heures de travail par semaine.

Une possibilité de dérogation à la condition d'affiliation de 25 mois est cependant prévue sous réserve d'un avis positif du Service d'orientation professionnelle de l'ADEM d'une part et d'une commission regroupant des représentants des Chambres professionnelles et des ministères du Travail et de l'Éducation nationale d'autre part.

19 octobre 2006

Brevets

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation de l'accord sur l'application de l'article 65 de la **Convention sur la délivrance de brevets européens**, fait à

Londres le 17 octobre 2000. L'accord sur l'application de l'article 65 de la Convention sur le brevet européen conclu à Londres le 17 octobre 2000 et signé par le Luxembourg le 20 mars 2001, réduit les exigences en matière de traduction de brevets européens. Le système du brevet européen permet de déposer une demande unique auprès d'un office central, en l'occurrence l'Office européen des brevets, qui délivre un brevet européen valable dans tous les États membres que le déposant a désignés. À l'heure actuelle une demande de brevet peut être déposée dans une des trois langues de travail de l'Office européen des brevets, à savoir l'anglais, le français et l'allemand. La demande de brevet est traitée et publiée dans la langue de dépôt. À l'issue de la procédure de délivrance, le déposant doit faire traduire son brevet dans les langues nationales des États dans lesquelles il souhaite que son brevet soit en vigueur, si l'État a rendu obligatoire le dépôt d'une traduction en vertu de l'article 65 de la Convention sur le brevet européen. Tous les États membres, à l'exception du Luxembourg et de Monaco, exigent le dépôt d'une traduction. Le but de l'accord de Londres est de réduire ces exigences dans un plus grand nombre d'États. La démarche permettrait de rendre le brevet européen plus compétitif.

Travail et emploi

Les membres du gouvernement ont approuvé le projet de loi modifiant l'article L.222-9 du **Code de Travail en vue d'adapter le salaire social minimum ainsi que le rapport sur l'évolution de l'économie luxembourgeoise et des revenus qui l'accompagnait**. Dans le cadre des discussions du Comité de coordination tripartite et dans les conclusions du 28 avril 2006 auxquelles les travaux du Comité ont abouti, le gouvernement s'est engagé à soumettre à la Chambre des députés «une proposition visant à adapter le salaire social minimum au 1^{er} janvier 2007 conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum».

Aux termes du projet de loi le niveau du salaire social minimum sera relevé de 1,9% au 1^{er} janvier 2007 en fonction de l'évolution du niveau moyen des salaires et traitements pendant les années 2004 et 2005. Les nouveaux taux applicables à partir du 1^{er} janvier 2007 et comparés aux taux actuellement en vigueur seraient les suivants:

	Taux mensuel actuel (indice 652,16)	Taux mensuel au 01/12/06 (indice 668,46)	Taux mensuel proposé au 01/01/07 (indice 668,46)
Travailleurs non qualifiés			
100%	1503,42	1541,00	1570,28
80%	1202,74	1232,80	1256,22
75%	1127,57	1155,75	1177,71
Travailleurs qualifiés			
120%	1804,11	1849,20	1884,34

Fonction publique

A été adopté le **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la fonction publique**. L'objectif poursuivi par le projet de règlement grand-ducal est de déterminer les mesures, ainsi que les conditions et les modalités de leur application, destinées à protéger les agents publics de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui, suite à l'inscription du principe de cette protection par la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac dans le statut général des fonctionnaires de l'État et des fonctionnaires communaux.

Le texte prévoit tout d'abord qu'il sera désormais interdit de fumer dans tous les bureaux occupés par plus d'une personne, dans tous les bureaux lorsqu'ils servent de lieu de réunion ainsi que dans les couloirs, cages d'escaliers, ascenseurs, sanitaires et dans toute sorte de véhicule de service.

Le texte prévoit ensuite que le chef d'administration peut autoriser l'installation d'un fumoir. Par fumoir il y a lieu d'entendre un espace spécialement aménagé à l'intérieur d'un bâtiment administratif où l'interdiction de fumer ne s'appliquera pas. Le fumoir devra répondre à des conditions d'installation qui seront définies par règlement ministériel.

Justice

A été adopté le projet de loi concernant la **disparition des personnes** et portant modification du code d'instruction criminelle. Le projet de loi vise essentiellement à combler une lacune dans la législation pénale

luxembourgeoise concernant les disparitions. Les enquêteurs n'ont en effet pas les moyens juridiques nécessaires pour réagir face à une disparition qu'ils jugent inquiétante ou suspecte ni pour déterminer si les circonstances révèlent les indices d'une infraction. Il s'agit dès lors de couvrir les situations intermédiaires entre celle où l'absence d'infraction pénale est incontestable, de sorte que le déclenchement d'investigations judiciaires ne se justifie pas, et celle où l'existence d'un délit ou d'un crime est certaine. La réforme introduit dès lors un nouvel article dans le Code d'Instruction criminelle en créant une procédure en cas de disparition. Les auteurs de la proposition suivent en cela le législateur français qui a récemment intégré une disposition analogue dans le Code de Procédure pénale français. La réforme distingue deux régimes:

- si la personne disparue est un mineur ou un majeur protégé, le seul constat de la disparition suffit pour que les mesures coercitives prévues par le texte trouvent à s'appliquer;
- si la personne est un majeur non protégé, il faut une condition supplémentaire pour que l'enquête soit mise en mouvement: la disparition doit en effet présenter «un caractère inquiétant ou suspect eu égard aux circonstances, à l'âge de l'intéressé ou à son état de santé».

Travaux publics

A été adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les règles relatives au déroulement des concours **d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie**. Aux termes de l'article 48 de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics «les règles relatives au déroulement de concours en matière de prestation de services sont à déterminer par un cahier général des charges à arrêter par règlement grand-ducal». La directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services prévoit un certain nombre de règles applicables aux concours dans le domaine des services. L'objet du projet de règlement grand-ducal qui est soumis à l'appréciation du Conseil de gouvernement est de déterminer les règles applicables aux concours dans le domaine des services en transposant les principes posés par la directive 2004/18/CE. Le projet de

règlement grand-ducal distingue entre le concours d'idées et le concours de projets, et entre concours ouvert et concours restreint. Il définit la façon dont est constitué le jury, le fonctionnement du jury et en général les procédures à suivre tout au long du concours.

27 octobre 2006

Travail et emploi

Le Conseil a adopté le rapport de mise en œuvre 2006 du **Plan national pour l'innovation et le plein emploi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne**. Le rapport de mise en œuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Lisbonne explique les mesures prises par le gouvernement pour réaliser les lignes directrices identifiées, ensemble avec les partenaires sociaux, en automne 2005.

Outre les résultats du comité de coordination tripartite, le rapport met, conformément à la décision du Conseil européen de printemps 2006, un accent particulier sur les volets suivants: investissements dans la connaissance et l'innovation, soutien du potentiel des petites et moyennes entreprises, accroissement des possibilités d'emploi et mise en œuvre d'une politique énergétique ciblée sur une utilisation rationnelle des ressources.

Santé

Le gouvernement a adopté le plan d'action «eSanté» du Luxembourg. Faisant suite à la recommandation de la Commission européenne qui demande à chaque État membre de se doter d'une feuille de route pour l'élaboration d'un plan en vue de l'introduction des nouvelles technologies de la communication et de la technologie dans le secteur de la santé, le ministère de la Santé a mis en place un groupe de travail avec pour mission d'élaborer un plan d'action «eSanté».

Le groupe de travail a défini les objectifs du plan d'action, à savoir:

- assurer une meilleure disponibilité des données relatives à la santé des citoyens;

- rendre superflus des examens et analyses redondants, cela grâce à un meilleur échange de données entre les professionnels;
- promouvoir la transparence sur les coûts des prestations et les alternatives de traitement;
- assurer l'interopérabilité du système de santé luxembourgeois avec ceux des autres pays.

Il est ainsi proposé de mettre en œuvre ces objectifs à travers les applications informatiques suivantes:

- créer une plate-forme télématique commune pour les professionnels de santé;
- assurer un échange sécurisé de données de santé;
- introduire la prescription électronique pour assurer une plus grande sécurité des prescriptions;
- gérer l'accès aux données de santé par le biais d'une carte patient et d'une carte pour professionnels;
- créer un dossier électronique des données de santé essentielles du citoyen;
- informatiser le suivi de la santé de l'enfant et de l'adolescent;
- assurer la mise en place d'un portail santé permettant d'informer et d'orienter les citoyens dans le secteur de la santé conduisant à terme à une sorte de guichet par lequel il sera possible d'accéder aux services «eSanté» offerts via Internet;
- introduire la facturation électronique des prestations de santé.

Il est proposé de réaliser le plan d'action en trois phases, la première phase s'étendant sur la période 2006-2010. La première phase consiste notamment à:

- poursuivre la mise en place des premières applications favorisant l'échange de données (carnet radiologique et résultats laboratoires);
- faire un inventaire de l'existant et procéder à une analyse préliminaire devant aboutir à un concept de solution pour la plate-forme télématique commune. Elle doit également permettre d'évaluer le coût du programme «eSanté» et les avantages résultant des nouveaux services;
- encourager les professionnels de santé à s'équiper de systèmes d'information médicale interopérables;

- préparer l'implémentation d'un registre des médicaments et d'une prescription électronique.

10 novembre 2006

Défense

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003 concernant la **participation du Luxembourg à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF)** sous l'égide des Nations unies. D'après la réglementation actuellement en vigueur, le mandat pour une présence de militaires luxembourgeois en Afghanistan se terminera le 28 février 2007 avec une possibilité de prolongation jusqu'au 15 mars 2007 dans l'hypothèse d'un retard dans la mise en place de la relève du détachement. Le projet de règlement grand-ducal permettra de poursuivre la mission du contingent militaire luxembourgeois jusqu'au 28 février 2008, avec ici encore une possibilité de prolongation jusqu'au 15 mars 2008. Le texte apporte ensuite une précision à la définition des missions des militaires luxembourgeois qui assurent la sécurisation de l'aéroport de Kaboul. En effet, tout comme le partenaire belge, le personnel luxembourgeois est amené à escorter des visiteurs de marque qui débarquent à l'aéroport de Kaboul et qui doivent se rendre à l'état-major de l'ISAF ou à l'état-major du Commandement régional Centre. Le nouveau texte mentionnera désormais expressément cette mission qui s'ajoute à la sécurisation de l'aéroport international de Kaboul et celle des vols effectués par des aéronefs immatriculés dans les pays de l'OTAN ou de l'Union européenne à destination des aéroports situés en province dont les pistes ne sont pas sécurisées en permanence.

Assurances

Le Conseil a adopté 1) le projet de règlement grand-ducal relatif aux **conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux assurances assume le rôle de coordinateur** et 2) le projet de règlement grand-ducal portant modification:

- du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié;
- du règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances;
- du règlement grand-ducal du 13 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux Fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances.

Les deux projets de règlement grand-ducal ont pour objectif de parachever la transposition de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, suite à l'adoption du projet de loi 5520 y relatif.

Le premier projet de règlement grand-ducal fixe les modalités de calcul et de contrôle de l'adéquation des fonds propres des conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux Assurances assume le rôle de coordinateur.

Le second projet de règlement grand-ducal adapte ponctuellement certaines dispositions existantes en matière de surveillance prudentielle des entreprises d'assurances et des groupes d'assurances aux nouvelles règles communautaires, et ce notamment au niveau du mode de calcul des exigences de solvabilité.

Développement rural

Le Conseil a approuvé les lignes directrices de la **politique de développement rural pour la période de programmation 2007-2013**. Le Conseil «Agriculture» a adopté le 20 février 2006 les orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural, cinq mois après l'adoption, sous présidence

luxembourgeoise, du règlement du Conseil concernant le soutien au développement rural par le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ces orientations définissent une approche stratégique et une série de mesures que les États membres peuvent intégrer dans leurs plans stratégiques nationaux et leurs programmes de développement rural.

Les documents adoptés par le Conseil couvrent le plan stratégique national du Grand-Duché de Luxembourg et le programme de développement rural du Grand-Duché de Luxembourg pour la période de programmation 2007-2013. Ils seront soumis à la Commission européenne.

La politique de développement rural pour la période 2007-2013 s'articulera autour de trois domaines qui se réfèrent aux trois axes définis dans le règlement européen relatif au développement rural, à savoir:

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture;
- l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural;
- l'amélioration de la qualité de vie et la diversification de l'économie dans les zones rurales.

Ces trois axes sont complétés par un quatrième axe, l'«axe Leader» qui s'inspire de l'expérience acquise avec l'initiative Leader et qui vise à mettre en œuvre des stratégies locales en faveur du développement rural.

Quelques 367,2 millions d'euros seront investis dans la politique de développement rural par la main publique sur l'ensemble de la période de programmation. Quelques 90 millions d'euros proviendront du budget de l'Union européenne par le biais du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

17 novembre 2006

Transports

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de

la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant: 1) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et 2) la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Le projet de loi vise à transposer en droit national la directive 2005/14/CE du 11 mai 2005 qui modifie la réglementation communautaire existante en matière d'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs.

La directive et le texte de loi modernisent les dispositions en vigueur afin de faciliter l'accès des conducteurs à l'assurance et de renforcer la protection offerte aux victimes. Les éléments nouveaux par rapport à la législation en place sont les suivants:

- L'obtention d'une assurance couvrant un véhicule importé d'un État membre avant son immatriculation dans l'État membre de destination sera facilitée. Désormais le véhicule importé sera considéré comme risque luxembourgeois dès sa mise à disposition à l'acheteur résidant au Luxembourg, ce dernier n'ayant plus besoin de chercher un assureur dans le pays d'origine du véhicule.
- À l'avenir les véhicules exemptés de l'obligation d'assurance (véhicules automoteurs d'un poids inférieur à 400 kg et véhicules dépassant ce poids mais circulant à une vitesse inférieure à 35 km/h sur les terrains non publics) seront traités de la même manière que les véhicules pour lesquels il n'est pas satisfait à l'obligation d'assurance. Le projet de loi oblige le Fonds de garantie automobile luxembourgeois d'indemniser les dommages causés par ces véhicules.
- La faculté des États membres de limiter la réparation des dommages matériels causés par un véhicule non identifié sera restreinte. Ainsi, le Fonds de garantie automobile sera à l'avenir obligé de réparer les dommages matériels causés par un véhicule non-identifié si le Fonds est également intervenu en raison de dommages corporels importants causés par le sinistre.

24 novembre 2006

Organisations internationales

A été adopté le **projet de loi portant approbation de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 15 novembre 2000 et ouverte à la signature à Palerme du 12 au 15 décembre 2000**. Le projet de loi vise à faire approuver par le législateur la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 15 novembre 2000 et ouverte à la signature à Palerme du 12 au 15 décembre 2000, et à en transposer le contenu en droit interne.

Il s'agit du premier instrument qui traite de façon globale de la criminalité transnationale organisée de sorte que la Convention constitue aujourd'hui, au niveau international, un instrument important de lutte contre les organisations criminelles et terroristes.

L'objet de la Convention est de promouvoir la coopération entre les pays signataires afin de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée.

La Convention oblige les États parties à incriminer les quatre infractions suivantes: la participation à un groupe criminel organisé, le blanchiment du produit du crime, la corruption active ou passive des agents publics nationaux, l'entrave au bon fonctionnement de la justice. Elle comporte également l'obligation de prévoir des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent. Les infractions en question sont incriminées en droit luxembourgeois.

Coopération transfrontalière

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation de l'accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le gouvernement de la République française et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à la **coopération dans les régions frontalières**, conclu par échange de lettres le 23 mai 2005 à Luxembourg. La France, l'Allemagne

et le Grand-Duché de Luxembourg ont conclu le 16 octobre 1980 un accord relatif à la coopération dans les régions frontalières, l'objectif étant de promouvoir les activités d'intérêt commun susceptibles de consolider et de développer les relations de voisinage dans l'espace géographique couvrant la Sarre, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les régions de Trèves et du Palatinat occidental. Dans le sillage de cet accord, une coopération informelle s'est en outre développée entre le Premier ministre luxembourgeois, les ministres-présidents des Länder de Sarre, de Rhénanie-Palatinat, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique, ainsi que les présidents du Conseil régional de Lorraine et des Conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et de Moselle sur base d'une «Déclaration commune» souscrite à Mondorf-les-Bains le 20 septembre 1995. C'est en 1998 que la Belgique a demandé l'adhésion de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone à l'accord de 1980. Le 8 mars 2001, un accord concernant l'adhésion de l'État fédéral belge, à côté de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone a été obtenu. La coopération transfrontalière couverte par l'accord concerne les activités d'intérêt commun, notamment dans les domaines administratif, technique, social, économique ou culturel, susceptibles de consolider et de développer les relations de voisinage.

Immigration, asile

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif à la construction d'un centre de rétention. Le texte de loi vise à autoriser le gouvernement à procéder à la construction d'un centre de rétention destiné à accueillir des étrangers en situation irrégulière et notamment les demandeurs d'asile déboutés et sans papiers se trouvant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit en l'occurrence d'une structure fermée pouvant héberger jusqu'à 100 personnes. La structure est par ailleurs extensible.

D'après la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, «un centre fermé séparé pour étrangers en situation irrégulière sera construit». Cette nouvelle structure devra prendre le relais du Centre de séjour provisoire pour étrangers en situation irrégulière créé par le règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 comme

section spéciale du Centre pénitentiaire de Luxembourg, structure qui jusqu'à l'incident de fin janvier 2006 accueillait entre 50 à 60 personnes.

Trois catégories d'étrangers pourront être hébergées dans le centre de rétention:

- Les étrangers qui lors d'un contrôle de police sont détectés comme étant en séjour irrégulier au pays, de même que les étrangers connus pour être en séjour irrégulier au pays (défaut/refus du permis de travail et de l'autorisation de séjour, défaut de moyens d'existence légalement acquis).
- Les demandeurs d'asile qui, conformément à l'article 10 de la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection, peuvent être placés dans une structure fermée, et notamment ceux pour lesquels un autre État membre de l'Union européenne est responsable du traitement de la demande.

Les déboutés de leur demande d'asile qui refusent de quitter le Luxembourg moyennant assistance du gouvernement et qui doivent donc être éloignés par les forces de l'ordre.

Avec ce projet, le gouvernement tient compte des critiques répétées qui lui ont été adressées par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe et même par les juridictions administratives luxembourgeoises.

Le coût de la construction est estimé à 11,2 millions €.

Développement durable

A été adopté le rapport national sur la mise en œuvre de la **politique de développement durable**. Conformément à l'engagement pris à Rio, le gouvernement luxembourgeois a approuvé, en 1999, le Plan national pour un développement durable. L'objectif de ce plan était de rechercher et d'appliquer «une stratégie politique, économique et sociale permettant de développer durablement l'économie et la société luxembourgeoises tout en limitant l'usage des ressources naturelles et en préservant la qualité de l'environnement». Il s'agissait de créer une synergie nouvelle entre le développement socio-économique et la protection des ressources naturelles et de l'environnement afin de répondre aux besoins des générations actuelles sans

compromettre les besoins des générations futures, et en définitive de mettre en place des politiques contribuant simultanément à la croissance économique, au progrès social et à l'équilibre écologique.

Le rapport contient notamment une évaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites dans le Plan national de développement durable de 1999, et ce par rapport aux objectifs de ce plan et à l'aide des indicateurs de développement durable et les éléments prioritaires pour l'établissement du deuxième Plan national de développement durable.

Les priorités suivantes ont été arrêtées dans la perspective de la mise en place du deuxième Plan national de développement durable:

- assurer une économie compétitive;
- garantir un emploi pour les travailleurs;
- améliorer la valorisation du capital humain;
- maintenir un régime de pensions soutenable;
- assurer la santé des finances publiques;
- donner la priorité aux transports en commun et au transport non motorisé par rapport au transport individuel;
- combattre le changement climatique et assurer l'approvisionnement en énergie;
- arrêter la dégradation des ressources naturelles;
- assurer une organisation appropriée du territoire.

Recherche

Le Conseil a donné son feu vert à la signature d'une **convention avec le Fonds national de la recherche en vue de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel**. La Convention couvre le programme de recherche pluriannuel ATTRACT que le Fonds national de la recherche se propose de mettre en œuvre au cours des années 2006-2012.

L'objectif du programme consiste à attirer au Luxembourg de jeunes chercheurs d'un excellent niveau scientifique ou technologique pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle reconnue en matière de recherche qui se situe entre 2 et 8 ans. Le programme leur offre la possibilité d'établir et de développer leur propre équipe de recherche dans un organisme public

de recherche au Luxembourg. Alors que les bénéficiaires des bourses actuelles de formation-recherche attribuées par le ministre de la Recherche évoluent dans un cadre de formation sous la tutelle d'un superviseur, les chercheurs ATTRACT auront l'occasion de travailler de façon plus autonome.

Il est prévu que le Fonds national de la recherche lance chaque année des appels auxquels les candidats intéressés peuvent répondre en proposant, ensemble avec l'institution de recherche d'accueil, un programme d'activité qui doit être novateur et d'une excellente qualité scientifique. Les projets devront avoir une durée de 5 ans.

Le programme a pour objet de:

- répondre au problème du manque des ressources humaines scientifiques au Luxembourg;
- soutenir des projets innovants de haute qualité scientifique qui contribuent à promouvoir le Luxembourg sur la scène internationale de R&D;
- contribuer à créer de nouveaux réseaux au Luxembourg avec des chercheurs et institutions de recherche à l'étranger.

1^{er} décembre 2006

Marchés publics

A été adopté le projet de **loi sur les marchés publics**. Le projet de loi vise d'abord à transposer en droit national la directive 2004/18/CE du 31 mars 2004 relative aux procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ainsi que la directive 2004/17/CE du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. Il est ensuite profité de l'occasion pour adapter la législation en vigueur aux expériences des dernières années.

Au niveau du livre I qui regroupe les dispositions générales applicables à tous les marchés publics, l'article 13 qui prévoit la sanction de l'exclusion de la participation à un marché public, est précisé. L'article révisé introduit une durée maximale pour l'exclusion de la

participation aux marchés publics, à savoir deux ans. Les motifs justifiant une exclusion sont en outre introduits dans la loi elle-même, à savoir:

- le manquement aux conditions du marché adjugé,
- la faute grave dans l'exécution des marchés,
- le manque de probité commerciale.

La décision d'exclusion pourra désormais faire l'objet d'un recours en réformation devant le Tribunal administratif.

Une place plus importante sera désormais attribuée aux nouvelles technologies de l'information. Les directives mettent les moyens électroniques sur un pied d'égalité avec les moyens classiques de communication. Les directives encouragent l'adjudicateur à faire un plus grand usage des moyens électroniques, cela afin de réduire les délais de publication et la période de réception des offres. Au Luxembourg, le portail Internet « marchés publics » permet la publication des avis de marchés et des documents de soumission. Dans une prochaine étape, il est prévu d'informatiser les procédures jusqu'à la remise des offres. Le recours aux moyens électroniques sera détaillé dans un règlement grand-ducal.

Les critères d'attribution du marché sont ensuite modifiés. À l'heure actuelle, la loi prévoit que le marché est attribué au concurrent ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse laquelle est choisie parmi les trois offres présentant les prix les plus bas. Désormais et conformément à la directive, l'offre économiquement la plus avantageuse ne devra plus être obligatoirement choisie parmi les trois offres accusant les prix les plus bas. Le pouvoir adjudicateur peut déterminer la pondération des critères pour choisir l'offre qui est économiquement la plus avantageuse. Le nouveau texte de loi prévoit en outre expressément que le choix peut tout simplement se porter sur l'offre au prix le plus bas.

En ce qui concerne le livre II qui regroupe les dispositions européennes en matière de passation des marchés publics de services, de fourniture et de travaux, il est procédé à une révision des seuils à partir desquels la législation sur les marchés publics est applicable.

Le nouveau seuil pour les marchés publics de fournitures et de services passés par les pouvoirs adjudicateurs qui sont des autorités gouvernementales

centrales, à savoir les différents ministères, est fixé à 162 000 euros. Pour les autres pouvoirs adjudicateurs le seuil des marchés de fourniture et de service est de 249 000 euros. Pour les marchés publics de travaux le seuil est fixé à 6 242 000 euros.

Le projet de loi introduit ensuite la nouvelle procédure du dialogue compétitif.

Le pouvoir adjudicateur aura dans certaines hypothèses limitativement énumérées, la possibilité de recourir à cette nouvelle procédure. Dans cette procédure le pouvoir adjudicateur a la possibilité de conduire un dialogue avec les candidats admis à la procédure, en vue de développer une ou plusieurs solutions aptes à répondre à ses besoins et sur base de laquelle les candidats sélectionnés sont invités à remettre une offre. Cette procédure est notamment intéressante pour des projets complexes pour lesquels le pouvoir adjudicateur est dans l'impossibilité de définir les moyens aptes à satisfaire ses besoins.

Travaux publics

Le Conseil a approuvé le **projet de loi relatif à la construction d'un lycée technique à Belval**. Le projet de construction d'un nouveau lycée technique à Esch-Belval est censé répondre aux besoins en infrastructures scolaires identifiés dans le plan directeur sectoriel « lycées » au sein de l'agglomération d'Esch-sur-Alzette. En effet, à l'heure actuelle presque 50% des 10 047 élèves de l'enseignement post-primaire du pôle Sud se déplacent vers un lycée des 3 autres pôles d'enseignement, à savoir le Centre, le Nord et l'Est. Afin de réduire ces flux sortants il y a lieu de créer des capacités supplémentaires au Sud du pays.

La zone de recrutement du nouveau lycée comporte les communes de Sanem, Mondercange, Schifflange, Esch-sur-Alzette, Kayl, Rumelange et Reckange/Mess. La capacité d'accueil du lycée se situe entre 1 216 et 1 513 élèves, ce qui correspond à 81 classes.

L'offre scolaire comporte la division inférieure de l'enseignement secondaire ainsi que le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

De plus, le cycle complet de la division technique générale ainsi que le cycle moyen de la division des professions de santé et des professions sociales seront également offerts.

Un troisième axe porte sur le régime de la formation de technicien et le régime professionnel. Le régime de la formation de technicien comporte la division mécanique générale et la division mécanique d'automobiles. Au régime professionnel, l'offre concerne notamment les professions et métiers de la mécanique tels que les mécaniciens d'usinage, les mécaniciens industriels et les mécaniciens d'automobiles.

Le projet de construction se chiffre à 110,875 millions €.

Justice

Le Conseil a adopté le projet de loi portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat; 2) des articles 2273 et 2276 du code civil; 3) de la loi du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la **profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise** et portant: 1. modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat; 2. modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés; 4) de la loi modifiée du 29 avril 1980 réglant l'activité en prestations de service au Grand-Duché de Luxembourg, des avocats habilités à exercer leurs activités dans un autre État membre des Communautés européennes; 5) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Le projet de loi assure d'abord la mise en conformité de la législation sur l'exercice de la profession d'avocat avec le droit communautaire. Ainsi, le Conseil de l'Ordre des avocats ne pourra plus procéder à un entretien oral afin de vérifier la maîtrise des langues d'un avocat européen en vue de son inscription sur le tableau. L'avocat européen ne sera en outre plus obligé de reproduire annuellement l'attestation de l'État membre d'origine concernant son inscription auprès de l'autorité compétente de l'État membre d'origine. Les avocats européens qui sont inscrits auprès d'un Barreau luxembourgeois et qui exercent leur activité

sous leur titre professionnel d'origine dans la liste des professions réglementées seront désormais en outre autorisés à procéder à des domiciliations de sociétés.

Il est ensuite proposé d'élargir le droit d'association entre avocats, en leur permettant de se regrouper, pour l'exercice de la profession d'avocat, au sein d'une société commerciale tout en réservant à cette société un caractère civil en raison de son objet. Le texte du projet de loi autorise les avocats à créer désormais des sociétés leur permettant d'organiser le partage des bénéfices entre les associés et de limiter leur responsabilité à l'égard des dettes sociales à hauteur de leurs apports au capital.

Finalement le projet de loi permet aux avocats de s'établir librement dans l'arrondissement judiciaire où se trouve l'Ordre des avocats auprès duquel l'avocat est inscrit.

8 décembre 2006

Finances

A été adopté le projet de loi portant transposition dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier de la directive 2006/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant **l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice** (refonte) et de la directive 2006/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 sur **l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit** (refonte). Le projet de loi transpose en droit luxembourgeois, et plus précisément dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la directive 2006/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice et la directive 2006/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit.

Les deux directives visent principalement à introduire au niveau communautaire le pendant de l'accord-cadre sur la convergence internationale de la mesure et des

normes de fonds propres adopté le 26 juin 2004 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, plus connu sous la dénomination de « Bâle II ».

Les nouveautés qui sont transposées en droit luxembourgeois consistent notamment dans les dispositions relatives à la gouvernance interne, aux pouvoirs de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et au contrôle consolidé. Les autres dispositions, qui sont d'ordre technique, comme le calcul des exigences de fonds propres pour risque de crédit, pour risque opérationnel et pour risque de marché, ou encore la définition des fonds propres, seront transposées sur base de l'article 56 la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier par voie de circulaire de la CSSF.

Fonction publique

Ont été adoptés 1) le projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État et la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État et 2) le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 janvier 2004 déterminant les cas d'exception ou de tempérament aux conditions de stage, de formation pendant le stage et d'examen de fin de stage pour certains candidats des administrations de l'État.

Le projet de loi prévoit quatre mesures:

- Mise en place d'un mécanisme d'avancement en traitement au cas où le fonctionnaire reste bloqué plus de 12 années dans un même grade en raison d'une pyramide d'âge asymétrique ou d'effectifs réduits.
- Introduction dans le statut général des fonctionnaires de l'État de certaines modalités en relation avec le régime des fonctionnaires stagiaires à temps partiel de 50% ou de 75% d'une tâche complète.
- Introduction d'une base légale pour préciser les modalités de traitement d'éventuelles plaintes en matière d'harcèlement moral ou sexuel.
- Procédure à suivre en cas de réintégration d'un agent ayant bénéficié d'un congé sans traitement ou d'un congé pour travail à mi-temps.

Le projet de règlement grand-ducal quant à lui contient les mesures d'exécution qui découlent de la

modification de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État dont question ci-dessus sous le point 2., modification qui allonge la durée de stage pour les stagiaires admis au stage sur un poste à temps partiel de 50 ou de 75% d'une tâche complète à 3 années.

22 décembre 2006

Culture

Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de fonctionnement du Conseil du livre.

Le projet de règlement grand-ducal détermine les modalités de fonctionnement du Conseil national du livre qui fut formellement consacré par la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État. Le Conseil national du livre est composé de représentants de l'ensemble des professions du livre (écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, archivistes ainsi que des représentants de la Bibliothèque nationale et du Centre national de littérature). Il a pour mission d'analyser les demandes d'aide et de subvention adressées au ministre de la Culture. Il analyse en outre les dossiers introduits dans le contexte des prix littéraires nationaux.

Culture

Projet de règlement grand-ducal déterminant d'organisation du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise. Le projet de règlement grand-ducal détermine l'organisation du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise mis en place dans le cadre de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État. La loi prévoit que le Conseil a pour mission l'étude, la description et la diffusion de la langue luxembourgeoise. Il est en outre appelé à coordonner les travaux d'élaboration de dictionnaires du luxembourgeois. Le projet de règlement grand-ducal détermine les règles de saisine, de convocation et de délibération du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

Emploi et travail

Dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne, le gouvernement a décidé d'appliquer aux ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, après l'adhésion des deux pays à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, les mesures transitoires qui sont déjà appliquées depuis le 1^{er} mai 2004 aux travailleurs en provenance de huit des dix nouveaux États membres de l'Union européenne. Il est en outre proposé d'étendre aux travailleurs roumains et bulgares les assouplissements administratifs accordés aux ressortissants des huit nouveaux États membres depuis le 1^{er} mai 2006.

Après l'échéance de cette première période de 2 ans de la phase transitoire, le gouvernement devra décider de poursuivre ou non le régime transitoire pendant la deuxième phase durant au maximum 3 ans.

Environnement

A été adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les taux applicables en matière de droits d'accises autonomes sur les produits énergétiques. Le projet de règlement grand-ducal fixe les taux des droits d'accise autonomes et autonomes additionnels applicables à partir du 1^{er} janvier 2007, cela en exécution de la loi budgétaire.

Les changements concernent d'abord l'essence au plomb, l'essence sans plomb et le gasoil routier. En 2007 seront introduits sur le marché luxembourgeois des produits contenant 10mg/kg ou moins de soufre. Étant donné qu'il s'agit d'une mesure de protection environnementale, le taux actuel pour l'essence et le gasoil routier devient le taux normal pour l'essence respectivement le gasoil routier le moins polluant.

Les taux pour l'essence sans plomb et le gasoil routier contenant plus de 10mg/kg de soufre augmenteront de 2,49 respectivement 2,50 euros par 1 000 litres. Le taux de l'essence avec plomb sera également augmenté de 2,51 euros par 1 000 litres.

Le projet de règlement grand-ducal fixe ensuite la contribution Kyoto qui frappera à partir du 1^{er} janvier 2007 les carburants.

Environnement

A été adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant le droit fixe dû lors de l'autorisation d'un produit biocide, ainsi que le droit fixe dû en cas de révision ou modification d'une autorisation d'un produit biocide et modifiant le règlement grand-ducal du 19 novembre 2004 portant exécution de la loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. Le projet de règlement grand-ducal détermine d'abord le droit fixe à verser par une société à l'appui d'une demande en autorisation d'un produit biocide ainsi que les taxes à payer en vue d'une demande d'inscription d'une substance à l'annexe de la directive communautaire en matière de biocides, cela en application de la loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides.

Famille

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes gravement handicapées. Le projet de règlement grand-ducal porte nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes gravement handicapées suite au relèvement du salaire social minimum au 1^{er} janvier 2007.

La loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti donne au pouvoir exécutif la possibilité de relever les montants suivant lesquels est déterminé le revenu minimum garanti en fonction de la composition de la communauté domestique, par voie de règlement grand-ducal.

Les montants du revenu minimum garanti seront ainsi augmentés de 1,9%.

Fiscalité

Le Conseil a fixé le taux d'intérêt légal pour l'an 2007. Compte tenu de l'évolution des taux à la hausse en 2007, il est proposé de fixer le taux de l'intérêt légal pour 2007 à 5,25% et de relever ainsi le taux actuel de 0,25 point de pourcentage.

Transports

A été adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant la **composition et les modalités de fonctionnement du comité des usagers de transports publics**. Le projet de règlement grand-ducal fixe la composition et les modalités de fonctionnement du comité des usagers de transports publics mis en place par la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics. Le comité a pour mission de servir de plateforme pour l'information et les échanges de vues utiles sur les questions touchant à l'organisation et au fonctionnement des transports publics.



Les discours

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Luc Frieden lors de sa nomination de docteur en droit, honoris causa, de la Sacred Heart University

1^{er} juillet 2006

Mr. President,
Your Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

I am deeply honoured by this degree and most grateful for your very kind words.

It is a great pleasure to address you all at this Commencement ceremony as a free citizen of a democratic country. For more than sixty years now, Luxembourg has enjoyed peace and freedom, as a result, on the one hand of brave American and allied leaders and soldiers who liberated this country from a terrible Nazi dictatorship, and, on the other hand of intelligent European leaders who felt that without a permanent cooperation built on common institutions history may repeat itself. Our freedom and security has also been guaranteed by our transatlantic relationship and alliance. More recently, the enlargement of the EU has further strengthened peace, stability and security in our part of the world. In a European Union there is no return ticket to a one party system or an armed conflict between its members as Europe has witnessed so many over the centuries.

And despite all these achievements, many fellow Europeans have doubts about the European Union. For some, the return to a mere intergovernmental cooperation is sufficient, for others, the EU does not provide for an answer to their economic and social problems. We have to take those doubts seriously, but the too numerous victims of the two world wars, and to some extent of the recent wars in former Yugoslavia, must remain constant reminders to all of us that without the European integration, without unique institutions that bind EU member states together under the rule of law to solve conflicts, peace and stability are not guaranteed.

We must stop talking about "Europe in crisis". We must again be positive, despite the difficulties. We must develop a new ambition for Europe. By creating a true European social model, Europe must give an answer to those who have become the victims of globalization

and economic changes. Europe must become a leading actor in world politics, on global security issues, on economic issues, on development and immigration challenges, on environmental topics. Europe must again be in the driving seat as a continent that has so much to offer, in close partnership with those who share its values. Citizens must again be proud to be Europeans.

But the fundamental rights and the civil liberties we enjoy can only be fully exercised in a safe environment. It is the first task of the State to ensure and to guarantee the safety and freedom of its citizens. In addition, with the world moving closer together and security threats becoming increasingly global, international organizations play a more important part in an overall security strategy. I am thinking in particular here of the European Union and of NATO.

The contribution of the European Union to internal and external security is of vital added value to the national tasks of the different European countries.

With the Treaty of Rome of 1957, the Governments of six countries expressed their determination "to lay the foundations of an ever closer union among the peoples of Europe". Today, this ambition is shared by an entire continent.

The main goal was to open borders within the European Economic Community. To remove obstacles for trade. To ensure the free movement of goods, services, capital, workers and later citizens. Only much later, with the Treaty on European Union, did security and justice become important themes of the Union. Today they are central to it and to its future.

Eliminating barriers has for too long been confined to the economic field. We also have to tear down the barriers for our judges and our police forces. We have already achieved a lot. Much more needs to be done.

I cannot and will not accept that criminals of all kinds can cross our internal borders without any difficulty, and that at the same time our police forces are hindered by these same national borders to catch them. I cannot accept that our prosecutors and judges are prevented by the same borders to bring criminals to justice. I am amazed to see how many barriers exist in civil and family law that make it very difficult for our citizens who move or live in more than one European country. And yet, I observe that there is a lot of

resistance among many politicians in Europe, and I must add among the legal professions as well, when it comes to creating a true European area of justice, freedom and security. We will not achieve it if every Government considers its national system or its legal tradition as the best one which cannot be changed, or if Member States remain reluctant to granting cross-border powers to judges and policemen.

I. The objectives for justice and internal security

We need a new ambition for justice and security in Europe. Let me briefly set out where I believe we should go from now on til the year 2025.

First, judicial cooperation in criminal matters must become more European. I suggest that we should start drafting a European criminal code. A code which would be limited to serious crimes that, by the way, frequently have transborder aspects. Such a code, limited to serious "federal" or eurocrimes, is an ambitious answer to overcome some of the problems that we face today with the principle of mutual recognition that we adopted as the cornerstone of the judicial area in 1999 and according to which each country recognizes the crimes, procedures and powers of the judicial authorities of the other Member States of the Union.

The numerous problems that we encountered when we negotiated the European Arrest Warrant and, more recently, the European Evidence Warrant, show that mutual recognition cannot be applied in all circumstances. Those instruments, for a limited number of serious crimes, grant the power to a judge of one Member State to arrest persons in another Member State or seize documents there if the relevant facts qualify as a crime in the country of origin of the judge, independent of the qualification of those facts in another Member State.

Why does mutual recognition not work for all crimes and why do our citizens, and our legal professions, have difficulties in accepting this concept. Because they feel that their rights are not protected adequately if, for instance, they can be arrested for crimes which do not qualify as such in the country where they have committed them.

Moreover, the detailed provisions of our national laws and criminal codes differ. The interpretation of legal definitions is paramount to our judicial systems. Applying mutual recognition only works if differences in

definitions in case-law, and in legal systems, are not too big and if it does not create incoherency in transborder procedures.

We should not give up mutual recognition, rather the contrary. We should apply it to judgments and procedures wherever possible, especially in civil law cases. But we must realize that if we want to make progress in creating a true European judicial area, if we really want to tear down the barriers and efficiently fight organized transborder crimes, we need for serious crimes a European criminal code.

A certain degree of harmonization of criminal law is a prerequisite for mutual recognition to work. Member States of the European Union share the same values; a criminal code is the expression of what a society does not permit. We should demonstrate that we have common views on serious crimes if we take our common values seriously. And we will make the lives of the criminals more difficult because they cannot escape justice by merely crossing borders.

Secondly, I also believe that we should do more to set up a European civil and family law.

Today, many family relations have cross-border aspects or effects. Europe must facilitate the lives of the citizens. Europe must become more present in our civil law. I call on my European colleagues to develop common rules regarding the cross-border effects and recognition of, for instance, marriages, partnerships and divorces.

Common definitions or rules regarding civil or family law should also be set up at a European level. I know that some countries argue that, according to the principle of subsidiarity, family law should remain the exclusive competence of national governments. But, in a Europe of shared values, it should be possible to coordinate family and civil law. It would make the lives of our citizens easier. Are French families really so different from Italian families and Dutch families so different from Luxembourg families that a European civil code would be unacceptable. I do not think so.

Our third ambition must be with regard to police cooperation.

We need a European thinking for our police forces. I am amazed to see that despite the fact that we have abolished borders for our citizens, our police officers stop at often physically non-existing borders. Police data

on criminals are not directly made available to police forces of other EU countries. This benefits criminals. We must start a new thinking here.

Police forces are organised on a strictly national level. They obey to their national rules and operate within the borders of the State. Occasionally, with more or less complicated administrative procedures to follow, they cooperate on a transborder level. Special agreements were necessary for Belgian police forces to assist their Luxembourg colleagues during the Luxembourg EU presidency, or for the Luxembourg police to give support to the German police during the current football world championship.

Law enforcement, especially when it comes to organized crime, has long ceased to be efficient if we limit it to the boundaries of the European nation-state. The opening of borders has to go hand in hand with closer cooperation between law enforcement agencies. This was well understood and applied with the Schengen convention. Its main objective, i.e. to eliminate checks at internal borders, was accompanied by a series of compensation measures. The most prominent of these is the Schengen Information System, a common database of police relevant information at the service of the national police forces of the common Schengen area.

This logic which was inherent to the Schengen process is still valid today. We have to work relentlessly to achieve better cooperation and better information exchange. Is it for instance acceptable that databases of convicted sexual criminals are organized solely on a national level? No, it is not. Is it efficient that in each of our countries there are thousands of DNA and fingerprints from crime scenes which cannot be identified because there is no EU-wide system by which they could be matched with the traces and prints held by other countries?

We have to move to a second, more integrated, level of European police cooperation. Occasional sharing of information is not sufficient. It is difficult to accept that we make so little progress at EU level with the implementation of the "principle of availability", under which data available to the police forces of one country should also benefit to those of other countries. Our databases must be interconnected and in some circumstances common databases are necessary.

Some object to this with arguments of data protection. I do not share such arguments. Data protection allows these tools to exist at national level. Why should they not work at a broader European level? It cannot be a question of size. Otherwise different types of databases should be permissible in Luxembourg than in Germany. What we need are European data protection rules which regulate the access and the purpose of shared information.

New European models of police cooperation are also necessary. I hope that the recent Benelux Police cooperation treaty will also serve to inspire the work within the European Union. The Benelux countries, building on their long tradition of close regional cooperation, have agreed provisions for cross border police intervention which are at the forefront of cross border police cooperation in the EU. On hot pursuit, the territorial limit has been waived. Crossborder police intervention on own initiative has been introduced, allowing the police to intervene across the border in case of emergency to secure public order. A solidarity mechanism has been established, enabling one country to request operational assistance in the form of manpower and material from the two other partners. These foreign policemen will operate on the territory of the host country under the operational command of the host.

Investigative cooperation has to reach a new level. A first step was reached with the setting up of joint investigation teams. It must be our ambition in the long run to create a truly European criminal police, i.e. a common investigative structure pooling resources from the existing law enforcement agencies and who would be in charge to exclusively fight European organized crime in the framework of Europol. The scope of action *ratione materiae* of such European investigative police, set up as a new branch of Europol, should be identical to the scope of the European criminal code, provided the crimes are of a cross-border nature.

Fourth, we need to rethink the issues relating to external border control.

Within the Schengen area there are no more border checks. Border checks have been transferred to the external borders of the Schengen area. These external Union borders are thus our common borders. The responsibility for controlling them should be common and not only the burden of those countries which are on the outskirts of the Union. The border of Luxembourg is

as much on the southern coast of Spain or the eastern forest of Poland as it is at Luxembourg-Findel airport. The response to the challenges and the burden faced by border control must be a European border guard. This would also strengthen the trust that our citizens must have in serious controls of goods and persons entering our common European territory. An important role must also be played in this context by the new European External Border Agency.

Fifth, cooperation should not stop at our borders. We Europeans need strong cooperation with our direct neighbours and with a number of other partners. We need a European partnership for security with the neighbours of the EU. We must first and foremost strengthen the partnership and develop a security agenda on organized crime and illegal immigration with our European neighbours, who share our security concerns. I am in particular thinking of Russia, the countries of the Western Balkans and of the Ukraine. We also need to further develop the dialogue with Africa on immigration issues. There is no security at home if we do limit the security action plan to the current EU.

In this context, it also becomes absolutely necessary to adopt a truly European immigration policy. What we have done so far, i.e., to adopt minimum rules on asylum and immigration is not sufficient. National solutions are inadequate. On asylum, I am calling for a procedure and criteria that would be identical in all Member States. To avoid divergent decisions, the procedure should be directed by a European Refugee Office, rather than by national authorities.

Finally, we need a European external security policy made up of rule of law, of defense, police elements and better see its interrelation with domestic security issues. Europe's contribution to peace, stability and security in the Balkans has been remarkable. We can be proud of the achievements and must be grateful to our soldiers and police forces in that part of Europe. They work for the stability of those countries and the security in our streets. External and internal security are but two sides of the same coin.

II. The new ideas to achieve more ambitious goals on justice and security issues

Mr. President, Ladies and Gentlemen,

Can the ambitions I have just set out be turned into action in the European Union? I think they can.

It is part of the dynamics of European integration that at times of major difficulties, new areas of cooperation have been developed and existing ones strengthened. The history of the EU is not a quiet and linear one. It is made up of crises, of doubts, of rediscovered ambitions and of successes.

Justice and security, internal and external, must be the next area of progress and success. The formal guarantee of civil rights, the role of the rule of law, the protection of collective and individual security are a substantial part of our model of society. And, if we can trust opinion polls, it is something our citizens want Europe to get more active in.

I believe that we can achieve the ambitions set out in the current Union of 25. The constitutional treaty provides for the legal framework we need to go ahead. I would have liked to go further, but the treaty is a compromise. Nevertheless, it is a sound basis for progress. With the suppression of the pillar structure, with the introduction of qualified majority voting and codecision, with a new legal basis for Europol, with the setting up of the Committee for internal security, the constitutional treaty sets the basis for progress on justice, security and defence issues.

We know that the constitutional treaty will not enter into effect later this year as initially envisaged, as nine Member States have not yet approved it. I believe that we should not spend too much time in debating about the title of the treaty and the scope of it, although I regret that so many details were included in the constitutional treaty which makes it difficult to read and explain. I believe that a short treaty with some fundamental rights and common objectives would have been, and might well become, the best option to move forward, leaving it to other treaties to deal with procedures and the like.

Except for mainly lawyers, people are not fascinated by treaties. A too long debate on the constitutional treaty gives the impression that Europe does not know what it really wants. We can do a lot under the existing treaties if we want to do so, if we have the courage and the energy to develop specific projects that show to our citizens that Europe moves and that it has a real added value for them. Let us take dramatic steps in the area of justice, security and defense, and the majority of our citizens, I am sure, will support us. I hope that

the Finnish and German presidencies of the European Union do not hesitate to take steps to move ahead, to put our policies in a broader perspective.

On the one hand, we need specific and visible European projects, and I mentioned some of them for instance on police and border control. On the other hand, we need a clear view of where we want to go in the next twenty years, independent of whether the constitutional treaty enters into effect in the near future.

I therefore would like to make a few suggestions in the area of justice and internal security.

The European Council should designate one or more political leaders who should have to task to present the objectives for justice and home affairs in the year 2025 and a strategy to achieve it. The document should not reflect the views of the authors, but be the result of consultations with and in the Member States of the Union. In other words, what does the majority of members really want to achieve in 2025. I often have the impression that we lose a lot of time discussing details of decisions prepared by the Commission without having a clear view of where we want to go in the long term.

Secondly, we should seriously discuss whether it would not be helpful if the justice and home affairs council would elect among its members a permanent president of, say, a period of two or three years, in order to achieve greater continuity and better visibility both in the Union and in the discussions with third countries. This can be achieved without necessarily changing the general principle of the rotating presidency of the council.

On the point of procedures, unanimity prevents us from achieving progress. The Treaty on European Union, currently in force, in its article 42 provides for a so-called passerelle clause with permits to move to another voting system for police cooperation and judicial cooperation in criminal matters. If we really want to make progress, we should use this possibility and I would support such a step. I welcome in this regard the proposals made this week by President Barroso and Vice-President Frattini of the European Commission.

The same goes for Europol. Europol is a major tool within the Union's security architecture. The current treaty allows for the possibility to move to a Union decision instead of the current Europol Convention. We

should seize the opportunity offered by the treaty and give Europol a more efficient and flexible legal basis, which would allow us to change much more quickly than today its powers and working methods.

Beyond procedures, it is about having a common ambition. We should always try to do projects with all Member States. But if we realize after some discussions that some countries want to go faster than others, we should allow them to go ahead, allowing others to join later. The same is true if some countries want to test certain types of cooperation. In a Europe of six or nine Member States, this could have destroyed the common ambition; in a Europe of 25 to 30 Member States, this is absolutely necessary to move ahead on specific projects, provided the final goal and ambition is shared by all Member States.

Pilot projects, such as "Schengen", bring the Union forward as a whole. Within the Benelux Economic Union, we decided in the early 1960s to transfer the controls of persons to the outer borders of the Benelux, this was later in the 1980s a model for the Schengen countries, and today the entire system is fully integrated into the EU. What was started by three countries will soon benefit to 400 million citizens within the enlarged Schengen area.

We hope that the same will be the case for the Prüm Treaty on police and judicial cooperation entered into in 2005 by seven Member States. Seeing the difficulties of going ahead at 25 on such crucial issues as information exchange between police forces, seven countries decided to cooperate more closely on a regional basis. The aim is to test within a small group, innovative and ambitious solutions with the mid-term objective of integrating those results to the EU. The aim is to play a pioneering role in establishing the highest possible standard of cooperation. The Prüm Treaty is not a closed club, it is an open laboratory. The Treaty itself foresees the possibility for all EU Member States to join and a special clause obliges the parties to the Treaty to take an initiative, three years after its entry into force, with the aim of incorporating the provisions of this Convention into the legal framework of the European Union".

I could also mention the pilot project of several countries, initiated by France and Germany, regarding the interconnexion of the various criminal records (casier judiciaire) which my country will join soon.

These examples demonstrate that pilot projects and closer regional cooperation can be effective in nourishing progress in the EU itself. This could also prove true for “enhanced cooperation”, a mechanism foreseen by the current treaties. My view is that we should have a closer look at the possibilities offered by enhanced cooperation in those areas where we can see a persistent deadlock in the Council of the EU because of unanimity.

For all types of deepened cooperation among only some of the 25 Member States, there is one condition nevertheless which must be fulfilled in order to guarantee success: Closer cooperation can never be based on the size of the participants; it must be based on a shared ambition and on common objectives. Moreover, any frontrunner group must be open to all those with the same level of ambition, unless it is a mere regional cooperation dealing with specific issues of a certain geographical location.

Peace, stability and security can only be preserved and strengthened in Europe if the Member States, independent of their size, work together towards a same goal, in mutual respect and solidarity.

This is true for the entire European continent. We need to end the enlargement debate. This also requires us to clarify the relations with our neighbours. Arguing for another decade about the Union’s final borders creates uncertainty and distracts us from pursuing our main objectives. We have to draw the final limits of the Union.

The talk about giving a “European perspective” to some countries is misleading. The countries we are talking about are European by geography and culture.

In my view, the political limit of the EU should be in line with the geographic limit of Europe. To those countries that geographically are not on the European continent, as well as to those who do not want to become members of the EU we must offer a close partnership. There must be other models than full membership. Have we not developed interesting and successful models of partnership with Switzerland or Norway for instance? Common membership in NATO and the Council of Europe can also be part of such a partnership.

Within the next twenty years, the countries of the Western-Balkans, the Ukraine and a democratic Belarus must be allowed to join the European Union. I know

that this is not a popular proposal and will further complicate the functioning of the Union. But I believe that by accepting those countries in our institutions, by asking them to accept and apply our rules, i.e. EU law, we will strengthen the stability, the democracy, the judiciary, the fight against corruption and organized crime in those countries. The choice is between a newly divided Europe that tolerates chaos on its outskirts or a united Europe that guarantees peace, security and the rule of law.

A Europe of 25 Member States is certainly different from a Europe of six Member States, but a Europe of a little bit more than 30 Member States will not be that different from today’s European Union. Today’s and tomorrow’s Union requires however new working methods and decision making mechanisms.

For both those countries on track of becoming full members and those that will be linked to the EU in special and close ties, it is important that we already now move to deepen our relations in the security field. It is our duty to commit our efforts and our resources to build up and improve justice and internal security structures in those countries. The respect of fundamental rights, of individual freedoms, the confidence in an independent justice and in guaranteed security will solidify the foundation of the state, the confidence in its structures and the cohesion of the society.

Our security and general political dialogue should also always include our European friends in Switzerland, Liechtenstein and Norway.

A European security agenda however would be incomplete if we would limit it to Europe and to its neighbours. We need to further consolidate our security cooperation with Russia and build on the achievements of our EU Presidency in 2005.

Of course there are regional aspects, but security today is largely a global issue. On many issues, international terrorism, weapons of mass destruction, drug trafficking, organized crime to name only a few, we need a global perspective and strategy.

In this regard, Europe’s closest partner must remain the United States of America.

More than any other regions of the world, our two continents share the same historic roots, the same constitutional rights and the same values of freedom and democracy. Our freedom and security is based on a

strong partnership between the US and Europe. That was true more than sixty years ago. It is true today, because, despite occasional differences, we have more in common than most other regions in the world. If the US and the EU are divided, others who do not share our vision of freedom, democracy and human rights become much stronger and our security is no longer ensured. I am most pleased that over the past few years, in particular during the Luxembourg presidency of the EU, Europe managed to strengthen the partnership on defense, justice and homeland security issues with the United States, especially in the important fight against international terrorism and organized crime. I also consider NATO an important political and military instrument to discuss global security issues between North America and Europe. Europe, as a Union, should play an important role to strengthen the European arm of NATO and support the essential partnership of NATO with countries such as Russia.

Distinguished guests,

I am extremely grateful and honoured by the honorary degree that you have conferred upon me today. It is certainly a recognition for many hours of hard work, but above all it is a strong encouragement to continue to actively contribute to build a world in which people can live in peace, freedom and security. What I have outlined today is a program for the next twenty years, it cannot be achieved in a short period of time. It will not be supported by all, but I hope that it will lead to a real debate about the future of justice and security and about the future of Europe.

As a minister, my function is to serve the common interest, to serve the people of my country. They have a right to live in freedom and security. Europe has a significant role to play in security issues, which are the cornerstones of freedom and economic development. But we must be ambitious. We must be ready to accept changes. We must be optimistic again and be proud citizens of our countries and of Europe. We must be trustworthy and respected friends and partners of those who share our values of solidarity, human rights, freedom and democracy.

Thank you very much.

Octavie Modert, secrétaire d’État à la Culture, lors de l’inauguration officielle du Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean, Luxembourg

1^{er} juillet 2006

Altesses Royales,
Majestés,
Excellences,(...)
Dir Dammen an dir Hären,
Léif Frënn, léif Eiregäscht,

La genèse du Musée d’art moderne Grand-Duc Jean a été longue.

Monseigneur,

l’idée de ce musée qui aujourd’hui porte votre nom devenait concrète au moment où le pays s’apprêtait à célébrer le 25^e anniversaire de votre règne.

Altesses Royales,

la phase de la genèse du musée prend fin au moment même où nous fêtons le 25^e anniversaire de votre mariage! C’est ainsi qu’une boucle se ferme si heureusement en ce 1^{er} juillet 2006.

Madame, Monseigneur,

sou wéi mäi Virriedner wëll ech lich, zesumme mat alle Regierungsmemberen, a besonnesch am Numm vun alle Matbërger aus éisem Land, mein ganz häerzlech Gléckwënsch ausdrécken et tous mes vœux de bonheur pour le jeune couple que vous êtes restés, lié par un amour éternel et infaillible qui, visiblement, n’a jamais tari. Nous sommes honorés que vous et vos hôtes soyez aujourd’hui avec nous.

Mesdames, Messieurs,

Oui, l’histoire de ce musée fut longue, douloureuse parfois, émotionnelle toujours, et la route qui a mené vers cette journée d’inauguration était par moments semée d’embûches. Les controverses, les contestations, les critiques étaient de divers ordres, et concernaient tantôt le concept du musée, une autre fois son site, son architecture ou son envergure, sa finition butait sur des pierres d’achoppement bien réelles. L’opinion publique était plus que divisée. Les débats politiques furent ardues. Encore que tous les courants politiques ou presque se sont prononcés pour que le Luxembourg

puisse – j’oserai dire enfin – disposer d’un centre d’art moderne et contemporain. Je suis ravie de les trouver ralliés au moins aujourd’hui.

Le projet d’un Centre d’art contemporain est né, il y aura 20 ans l’année prochaine, des discussions de femmes et d’hommes passionnés par la culture. Le projet a pris forme grâce à l’initiative d’hommes et de femmes politiques visionnaires qui ont donné mission à un grand architecte de notre temps. Pourtant, les oppositions, les flottements, les hésitations avaient fait qu’au cours de toutes ces années, il était devenu urgent d’attendre...

Un ministre qui a le plaisir d’inaugurer un projet longtemps attendu par beaucoup – tout de même –, se doit de toute évidence de remercier ses prédécesseurs qui ont été associés voire à l’origine de cette œuvre. Pour un musée aux péripéties politiques et publiques, je m’en voudrais d’autant plus de ne pas leur rendre hommage; en premier lieu à Jacques Santer, à l’époque Premier ministre et ministre des Affaires culturelles, le père du projet, qui a dû en subir les premiers vents et marées, et qui y est resté attaché au point d’être toujours étroitement lié à son succès en sa qualité de président de la Fondation du musée. Merci aussi à René Steichen et Marie-Josée Jacobs, ses ministres délégués à la Culture!

Mes remerciements vont également à Robert Goebels, ministre des Travaux Publics qui en 1995 est allé négocier, avec une petite équipe, un nouveau projet avec l’architecte I.M. Pei. Mais il fallait encore toute la passion et la détermination de la ministre de la Culture, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre des Travaux publics, Erna Hennicot-Schoepges, pour que le projet fût réalisé. Pour avoir eu à souffrir de nombreuses attaques, elle peut aujourd’hui en être fière.

Cher I.M.: arrivée aux responsabilités au début avec François Biltgen voilà deux ans, je voudrais vous confirmer que tout ce qu’on raconte sur vous, votre génie créateur, votre savoir-faire artisanal, votre courtoisie proverbiale et votre incomparable patience, est vrai! Un autre hommage va donc à un jeune créateur de 89 ans. Pour le dire avec votre épouse Eileen: «He is very persistent». And you yourself adding: «One has to persist, and not give up principle. But there are many ways of persisting (...). There is a polite way; there’s an impolite way, ... but that doesn’t mean I’m less

insistent, less demanding, ... not at all.» Votre persévérance et votre politesse ont été la clé de l’aboutissement au MUDAM que nous inaugurons aujourd’hui!

Monseigneur,

Vous nous faites l’insigne honneur de donner votre nom à notre Musée d’art moderne Grand-Duc Jean. Avec votre épouse, la regrettée Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, grande collectionneuse d’art contemporain, Vous avez suivi les évolutions et revirements du projet: Dir hott iis ëmmer encouragéiert, fir op diim Wii weider ze goe n. Monseigneur, dise Musée ass ganz besonnesch Äere Musée! Sou wéi et och de Musée ass vum ganze Lëtzebuurger Land, a vun alle Leit, déi hei wunnen, déi bäi iis schaffen, ëmsou méi weil en Äeren Numm dréit. An Äerem Numm sollen hei d’Leit Beréirungsaangst mat zäitgenëssescher Konst ofbauen, solle Muséesadepten a Melomanen aus der ganzer Welt Lëtzeborg schätze léiren, solle Jonker aus éisem Land zuer Konst gefouert ginn als initiéiert Kulturkenner oder, a ganz besonnesch och, als jonk Artisten!

Monseigneur, de Grand-Duc an d’Grande-Duchesse féiren Äeren Engagement fir d’Kultur an d’Artisten mat grousser Sensibilitéit virun.

Majestés, Altesses Royales, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Jean Cocteau écrit dans La difficulté d’être, «Il faut bien comprendre que l’art n’existe que s’il prolonge un cri, un rire ou une plainte». C’est pourquoi le Musée d’art moderne Grand-Duc Jean, le MUDAM, ne sera pas seulement un lieu de contemplation, mais ce sera un lieu de vie, un lieu de rencontre, de dialogue, de discussions contradictoires entre créateurs et leur public: son rôle est d’un côté de sensibiliser un public très varié à la création contemporaine et, de l’autre, de donner à ses projets une véritable accessibilité. Il ne s’adressera pas seulement aux personnes passionnées par l’art contemporain, mais à toutes celles et ceux qui font preuve de curiosité. Il répond à un véritable besoin dans nos efforts de rendre l’art et la culture accessibles à tous.

Le MUDAM est une pièce importante de la mosaïque d’infrastructures culturelles que le Gouvernement avait décidé de mettre en place. Bien sûr on nous demande: est-ce que la culture a besoin de bâtiments «prestigieux»? A cette question j’aimerais répondre que

la culture et la politique culturelle ne sauraient être réduites à des infrastructures. La culture a besoin d’un espace pour s’exprimer, pour se mesurer – un lieu qu’elle doit ensuite faire vivre et vibrer –, d’autant que nos artistes, créateurs et organisateurs ont acquis un savoir-faire professionnel qui fait de Luxembourg un véritable carrefour de rencontres culturelles. Certes, au Luxembourg, un carrefour est loin de ressembler à une 5th Avenue ou à des Champs-Élysées; pourtant, dans ces parages-ci, toutes les routes mènent à la place de l’Europe qui se mute en carrefour culturel européen, avec toutes les infrastructures qui la composent, et qui nous donnent les instruments de la stimulation de la créativité et d’un épanouissement culturel adapté au rôle européen du Luxembourg.

Le MUDAM, à l’instar d’autres de nos infrastructures culturelles récentes ou non, saura attirer un public national et international; son succès auprès d’un public initié, d’où qu’il vienne, est d’ores et déjà établi. Mais le MUDAM a une mission supplémentaire: attirer, séduire et convaincre un public plus passager, moins habitué. Et là, je suis confiante.

Lorsque Marie-Claude Beaud a été engagée pour mener à bien la préfiguration, l’ouverture et la vie quotidienne du MUDAM, nous lui avons demandé un concept pédagogique qui tienne compte à la fois des recommandations des deux experts Bernard Ceysson et Wolfgang Becker, mais aussi de son expérience à la Fondation Cartier et au Musée des Arts décoratifs de Paris. Et je puis affirmer que le concept pédagogique qu’elle a développé avec son équipe est un concept original et porteur: ce concept est en effet conçu par les artistes eux-mêmes, les rapprochant de cette façon intrinsèque de leur public, tout comme l’espace est dédié à ce public justement. Et l’art et le public y trouveront toute leur place.

Le MUDAM ne versera pas dans l’événementiel, il vise l’effet durable, l’essor de la création au Luxembourg, la propagation du talent et de la renommée de nos cercles artistiques et culturels.

Entre une équipe de médiateurs dans les salles d’expositions, une documentation extensive en consultation, les ateliers, conférences et autres rencontres avec les artistes, le MUDAM propose aux jeunes et à leurs aînés d’engager le dialogue avec l’art et ses protagonistes. Le musée s’associe à des projets de recherche de l’Université de Luxembourg et propose un

programme pédagogique en étroite collaboration avec le corps enseignant et les créateurs. Et l’expérience est au rendez-vous: à l’époque de la préfiguration, en l’absence de musée, Mudam Nomade avait déjà engagé plusieurs centaines de jeunes dans des projets artistiques, Mudam Camp de Base a démontré tout son savoir-faire.

Altesses Royales, Mesdames, Messieurs,

MUDAM est chez lui dans ce bâtiment et trouve enfin, un chez-soi. Il peut d’ores et déjà se targuer d’un rayonnement culturel international et ses contacts internationaux avec d’autres musées et institutions culturelles sont innombrables - à un point tel qu’il m’est impossible d’en relever quelques-uns au détriment d’autres. Il donne et continuera de donner une tribune aux (jeunes) artistes luxembourgeois. Il s’affirmera par sa programmation exceptionnelle pour l’ouverture de l’année de la culture 2007 où le Luxembourg portera avec la Grande Région le titre de Capitale européenne de la Culture.

Nous savons parfaitement qu’on reproche souvent à l’art contemporain d’être difficile d’accès, voire opaque, choquant pour certains. Le MUDAM a choisi de relever ce défi; d’ailleurs il en a l’obligation! Le dialogue des cultures doit trouver ici un forum du dialogue autour de la culture, un dialogue démocratique qui n’opère ni dans un vase clos ni n’est unilatéral. Un dialogue inhérent à toute démocratie moderne. Voilà une tâche ardue à laquelle notre équipe essaiera de s’atteler en faisant preuve d’imagination, en développant une stratégie de séduction. Toute l’exposition d’ouverture «Eldorado» relève le défi de séduire le public tout en l’interpellant. Une exposition qui s’adresse à tous sans exclure quiconque! Et c’est bien là la mission qu’il doit accomplir.

En affichant les multiples facettes de l’art et de la création contemporains, le MUDAM démontre que l’art d’aujourd’hui qui a tendance de descendre dans la vie quotidienne nous est familier, tout en nous faisant apercevoir les objets autrement qu’au quotidien. La spontanéité et la familiarité de la création contemporaine lui rapprocheront plus d’un, et réconcilieront beaucoup de sceptiques. Au MUDAM, toute la collection forme un concept artistique intégré: de l’art à voir, à écouter, à sentir, de l’art pour s’asseoir, pour boire, manger.

Non, ceci n'est pas un temple de l'art! Ceci est un espace muséal ouvert et transparent – à l'image de son architecture lumineuse –, tolérant et provoquant à la fois, effacé au service de l'art, des artistes et du public, à l'écoute du public pour le comprendre et lui faire comprendre l'art contemporain, pour allier mission d'éducation et d'explication, pour découvrir et promouvoir nos artistes, pour encourager la création au Luxembourg; bref, simplement pour partager et faire vivre la passion de la culture et de l'art contemporain. Voilà les principes que nous avons fixés pour le MUDAM.

Merci à tous ceux qui ont permis de vivre cette expérience formidable et excitante de la conception à la réalisation: ceux qui ont imaginé le concept, politique, artistique et architectural; ceux qui l'ont réalisé: l'équipe de préfiguration; ceux qui contribuent à sa mise en œuvre: merci aux nombreux mécènes; et merci infiniment à ceux qui ont fait de cet espace tout le contraire d'un musée imaginaire: aux artistes présents avec leurs œuvres que je voudrais saluer en même temps que les musiciens et les acteurs.

Mesdames, Messieurs,

MUDAM donnera à tous maintes façons de vivre l'art d'aujourd'hui: chacun, en fin de compte, pourra peut-être trouver ici son eldorado...

Je vous remercie de votre attention.

Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, lors de l'inauguration officielle du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, Luxembourg

1^{er} juillet 2006

Majestés,
Altesses Royales,
Excellences,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, si vous me le permettez, Altesse Royale, tout d'abord m'adresser au Grand-Duc Jean, pour lui dire tout le plaisir qu'il nous fait d'être parmi nous aujourd'hui.

En fait, ce musée vous a été offert pour vos 25 ans de règne. C'était, j'ose à peine le dire, en 1989. Beaucoup d'années ont passé, les temps ont quelque peu changé, mais aujourd'hui nous y sommes.

Connaissant votre goût pour l'art, vous ne pouvez pas imaginer le plaisir que j'éprouve à vous présenter aujourd'hui ce Musée d'art moderne, musée qui porte votre nom.

Ce musée se veut un hommage à tout ce que vous avez fait pour notre pays, se veut hommage à une vie consacrée au Grand-Duché.

Ce musée se veut également, et tout simplement, Monseigneur, être un signe d'affection de la nation pour son ancien souverain.

Il me tient, bien sûr, également à cœur d'évoquer à cette place notre regrettée Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Grande amatrice d'art, elle aurait tant voulu être aujourd'hui à vos côtés.

Altesses Royales,

25 années de mariage.

Ce chiffre de 25 semble être intimement lié à l'histoire débutante de ce Musée d'art moderne. 25 années de mariage, noces d'argent, quel meilleur cadre le hasard aurait-il pu nous offrir pour inaugurer ce musée.

Votre présence ici, votre volonté d'inscrire cette inauguration dans le cadre de la célébration de vos noces d'argent, montrent votre intérêt pour tout ce qui est art et culture au Luxembourg et constitue pour ceux, et ils sont nombreux ici, pour qui l'art est une passion, un véritable soutien et un grand encouragement.

Mesdames et Messieurs,

Nous arrivons au terme d'une longue étape, celle de la création de ce musée. Elle débute à la fin des années 1980.

Le Grand-Duché venait de fêter ses 150 années d'indépendance, le centenaire de sa dynastie et les 25 années de règne du Grand-Duc Jean.

Le gouvernement présidé à l'époque par Monsieur Jacques Santer, qui avait également la charge du ministère de la Culture, souhaitait présenter notre pays de façon attractive, montrer un pays dynamique et moderne, et surtout donner une nouvelle impulsion à la vie artistique et culturelle luxembourgeoise.

En 1990 l'architecte leoh Ming Pei nous fit l'honneur d'accepter ce projet.

Le projet de loi relatif à la construction est voté en 1996. La pose de la première pierre a lieu le 22 janvier 1999 après de longues discussions sur le meilleur emplacement.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en face d'une œuvre architecturale hors pair. D'une œuvre, d'un bâtiment dont nous pouvons être fier.

Si j'ai le plaisir, l'honneur de prononcer ce discours d'inauguration, c'est en fait un honneur qui devrait revenir à d'autres responsables politiques qui au fil du temps et des discussions qui ont marqué toutes ces années ont toujours soutenu ce grand projet.

Je veux parler, bien sûr du Premier ministre Jacques Santer qui est à l'origine du projet et de l'actuel Premier ministre Jean-Claude Juncker qui l'a soutenu tout au long des années.

Je veux parler également de mes prédécesseurs aux Travaux publics Robert Goebbels et Erna Hennicot-Schoepges, qui avec la compétence et la passion qui sont la leur, ont porté ce projet à bon port. Je tiens à les remercier pour leur engagement et leur ténacité.

Au début de l'histoire il s'agissait de choisir un site. L'architecte a choisi l'emplacement des «Dräi Eechelen». L'endroit est merveilleux. Il se situe là où se concentre, comme dans un résumé, notre passé, notre présent et notre futur.

Nous apercevons d'ici les vestiges du château fort qui date de 963, nous pouvons entrevoir en un clin d'œil le Luxembourg moyenâgeux, les différentes enceintes fortifiées, architectures militaires françaises, espagnoles, prussiennes et autrichiennes.

En nous retournant vers le plateau du Kirchberg nous découvrons un Luxembourg en pleine construction.

Quartier de services, d'institutions bancaires, quartier d'habitation, le Kirchberg abrite avant tout de nombreuses institutions européennes.

En entrant dans le Musée, vous avez pu entrevoir les grues implantées sur les grands chantiers

- d'un nouveau centre de conférences pour le Conseil européen
- d'une nouvelle Cour de Justice européenne

- d'un nouveau bâtiment pour la Banque européenne d'Investissement

- et, en préparation, de nouveaux locaux pour les services du Parlement européen.

«Un avenir pour notre passé»: Ces quelques mots qui datent de 1975 - année européenne du patrimoine - résumant cette recherche de symbiose entre futur et passé que le Musée d'art moderne, qui a trouvé ses fondements sur les anciens murs de la forteresse, illustre à perfection.

L'avenir que nous construisons ici au Kirchberg comme au Luxembourg s'inscrit dans une société ouverte et une économie moderne, se veut profondément européen et se doit d'être encadré par une vie culturelle intense.

C'est sur cette place de l'Europe où nous nous trouvons actuellement que nous venons d'inaugurer, il y a tout juste une année, la Salle philharmonique Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte qui tend symboliquement la main au Musée d'art moderne Grand-Duc Jean. Belle image, Monseigneur, tout aussi forte que touchante, inscrite ici dans la pierre pour braver le temps.

C'est sur ce plateau ou à proximité, que le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg, complètement rénové, vient d'ouvrir ses portes et que le nouveau Centre national sportif et culturel accueille régulièrement grand nombre de spectateurs.

C'est pour ce cadre que leoh Ming Pei a pensé et conçu ce musée.

J'ai eu l'occasion au cours des derniers mois de discuter à de nombreuses reprises avec les collaborateurs de Monsieur Pei, avec les architectes de l'Administration publique, avec les nombreuses entreprises qui ont travaillé sur le présent chantier – et je tiens à les féliciter pour l'excellent travail et la bonne collaboration – et tous m'ont dit la même chose. Ils m'ont dit: «L'architecte PEI est un homme très exigeant!»

Mais cela a toujours été dit non avec l'irritation de celui que l'exigence incommode mais avec l'admiration de ceux que la perfection fascine.

Exigeant avec les hommes: mais je crois que ce n'est qu'en étant exigeant qu'on peut tirer le meilleur des hommes et des femmes. Et si, comme vous Monsieur

Pei, on est exigeant avec le sourire et une gentillesse qui vient du cœur, on ne peut se faire que des admirateurs et des amis.

Exigeant avec les pierres également. La perfection ne peut exister que si elle se conçoit dans le plus petit détail, que si elle exige des matériaux de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Vous êtes exigeant avec la pierre, avec le béton, avec le fer et le verre. Vous leur demandez d'être performants tout en ayant l'apparence de la plus parfaite simplicité.

Les pierres doivent rester entières et se plier à toutes les formes que vous leur demandez. Le béton est forcé de traverser le vide pour ouvrir le toit sur la lumière et doit prendre une couleur de pierre et la texture du bois. Le verre doit s'élaner en pyramide tout en diffusant la chaleur et en réglant le froid, il doit s'ouvrir sur la nature pour donner forme à des tableaux extérieurs au musée.

Et puis, finalement, vous êtes exigeant également avec vous-même. A un âge où la plupart des hommes se reposeraient dans une retraite bien méritée, vous êtes en toute simplicité et avec beaucoup d'énergie en train de construire trois musées sur trois continents différents. Rien de plus, rien de moins.

Un de mes auteurs préférés, Antoine de Saint-Exupéry, grand architecte des mots recherchait comme vous la simplicité pour mieux «exprimer» ce qu'il avait à dire. Dans son livre «Citadelle» il a mis les mots suivants dans la bouche d'un architecte pour décrire le résultat de son travail: «(...) mes pierres ordonnées selon l'image de mon cœur».

Cette image de l'architecte qui ne fait qu'ordonner les pierres, mais le fait selon l'image de son cœur, exprime tellement bien la simplicité qui est la finalité de votre travail d'architecte.

Vous arrivez, en ordonnant si bien ces pierres, à leur donner la pureté des lignes qui cache, tout en les utilisant, la complexité et la technicité du monde d'aujourd'hui.

Vous arrivez, comme vous l'avez dit vous-même dans une interview, à «faire parler les pierres, à les réveiller à la vie». Et vous ajoutez que la seule façon d'arriver vraiment à ce que les pierres se réveillent, c'est de réussir à amener des femmes et des hommes à elles.

Je voudrais terminer sur cela. Je souhaite tout simplement que ces pierres, ici, que l'architecte a si bien réussi à ordonner, que les œuvres d'art qu'elles ont pour destin d'abriter, attirent beaucoup de monde.

Je souhaite que ce musée se remplisse de vie.

Je souhaite que ce musée devienne un carrefour incontournable pour l'art, pour la création artistique et pour tous ceux, d'où qu'ils viennent, pour qui l'art fait partie de la vie.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention écrite de Nicolas Schmit «Le referendum du 10 juillet 2005: un vote pour rien?»

10 juillet 2006

Un an déjà depuis le referendum du 10 juillet.

Un an déjà que le doute continue à planer sur un projet de Constitution européenne approuvé par quinze pays et rejeté par deux. «Pourquoi nous a-t-on fait approuver par referendum une Constitution européenne qui avait été rejetée quelques semaines auparavant par deux Etats fondateurs, la France et les Pays-Bas?» C'est une question légitime que beaucoup de citoyens luxembourgeois doivent se poser après les conclusions un peu ambiguës du Conseil européen des 15 et 16 juin.

Et bien, je reste convaincu que la décision prise il y a un an de maintenir le referendum a été le bon choix et le seul politiquement responsable. L'engagement de beaucoup de femmes et d'hommes politiques et de représentants de la société civile en vue d'obtenir un oui de la part des citoyens luxembourgeois n'a pas été de la peine perdue.

D'abord, jamais auparavant les Luxembourgeois n'ont-ils eu pareille occasion pour débattre de l'Europe, d'évaluer ses succès immenses, mais aussi de critiquer ses déficits. La campagne référendaire a fait du bien à la démocratie au Luxembourg, même s'il faut regretter que, pour des raisons constitutionnelles, les citoyens européens non luxembourgeois vivant chez nous n'aient pas pu participer à cette consultation importante. La fameuse culture du débat, sans laquelle il ne peut pas y avoir de démocratie vivante, a pour une

fois été concrétisée. Les 56,3% de «oui» ont traduit une adhésion évidente des Luxembourgeois au projet européen sans que pour autant les 43,7% de «non» puissent être amalgamés à un rejet pur et simple de la construction européenne. C'est un résultat «vrai» qui continue à interpeller tous ceux qui savent que l'Europe ne peut plus être «construite» en marge des peuples.

Les différents Eurobaromètres, tout comme les sondages effectués immédiatement après le vote du 10 juillet, nous renseignent sur les attentes et les craintes que les Luxembourgeois partagent avec beaucoup d'autres Européens: en quelques mots, comment est-ce que l'Europe peut contribuer à mieux assurer la sécurité des emplois et la protection sociale face à une mondialisation qui est perçue d'abord comme une menace contre un «modèle social» auquel les Européens sont très majoritairement attachés.

Mais revenons à l'avenir du Traité constitutionnel. La Finlande, Présidence en exercice de l'Union, va bientôt le ratifier. L'Estonie l'a fait le 9 mai dernier, à l'occasion de la journée de l'Europe, décision pleine de symboles. Ces deux pays montrent que le processus de ratification n'est pas interrompu. La Constitution reste, en dépit de ses imperfections et insuffisances, le seul document de référence pour une Europe capable de faire avancer son intégration politique afin de relever les défis de la globalisation. Selon le dernier Eurobaromètre, 61% des Européens, dont 64% des Luxembourgeois et 62% des Français, restent favorables à une Constitution pour l'Union européenne.

La cabale des illusionnistes: le mensonge du plan B

Les Luxembourgeois ont eu doublement raison de l'approuver. Le plan B des tenants du «non» soi-disant pro-européen n'a jamais vu le jour. Où sont restées leurs propositions alternatives que ce soit en France, aux Pays-Bas ou au Luxembourg? La scène du «non» très hétéroclite s'est rapidement décomposée. En revanche le Traité constitutionnel représente toujours les meilleures garanties pour les droits et la place de notre pays dans l'évolution future d'une Union élargie. Le jour où il entrera en vigueur, ce dont je reste convaincu, il assurera à cette Union les moyens de décider et d'agir mieux, plus efficacement et surtout plus démocratiquement et le plus proche des citoyens.

L'Europe des valeurs souvent invoquée et qui est dans le monde dans lequel nous vivons plus essentielle et

indispensable que jamais, trouve sa meilleure expression dans la Charte des droits fondamentaux incorporée juridiquement dans le texte constitutionnel de base. Ce sont des acquis qui ne doivent d'aucune manière être remis en cause. Le «oui» luxembourgeois, comme celui des autres Etats membres, nous donne à cet égard les meilleures garanties face aux velléités de certains de solder à perte ces progrès substantiels du Traité constitutionnel.

Si le Luxembourg n'avait pas décidé d'organiser son referendum ou, pire, si celui-ci n'avait pas été gagné, le processus de ratification ne se serait pas poursuivi après les non français et néerlandais. Sans vouloir exagérer l'impact européen de la décision du peuple luxembourgeois, celle-ci a sûrement permis concrètement d'éviter la mort réelle d'un texte qui permettra des avancées positives non négligeables, y compris dans le domaine social.

Personne n'ose plus aujourd'hui dire que ce texte est mort. Même ceux qui, mal inspirés, avaient annoncé prématurément sa mort pour masquer leur propre désarroi sont devenus plus prudents. D'ailleurs avait-on déclaré les traités de Maastricht ou de Nice pour morts quand les Danois, respectivement les Irlandais, les avaient rejetés? Bien sûr que non. On a recherché et trouvé des solutions avec ces pays qui avaient alors fait preuve de beaucoup de bonne volonté et d'esprit de coopération.

Le traité constitutionnel reste d'actualité et le processus de ratification n'est nullement interrompu. Il a toutes les chances d'être poursuivi, non seulement à court terme par la Finlande, mais aussi par d'autres pays qui ont annoncé de vouloir le relancer. Il appartient surtout aux pays qui l'ont ratifié de les encourager comme de contribuer à une solution politique pour sortir du blocage actuel.

Le rapport de force politique entre ceux qui auront approuvé le Traité constitutionnel et ceux qui ne l'auront pas ratifié évoluera ainsi encore davantage en faveur des premiers.

Que dire d'une renégociation?

Il est certain que ce texte, largement victime des contextes nationaux, ne pourra pas être présenté à l'identique aux électeurs qui l'ont majoritairement

rejeté, même si les raisons ont été très diverses et difficilement identifiables. Une révision doit être limitée et concentrée sur quelques aspects.

Le nom d'abord. Gardons-nous de l'illusion d'une solution facile. Le terme «constitution» a un caractère symbolique fort sans pour autant signifier la naissance d'un super-Etat bruxellois. La Constitution renforce la subsidiarité et règle mieux que n'importe quel traité la répartition des compétences. Mais si le terme de constitution n'a pas été la principale pierre d'achoppement à l'approbation du texte, son remplacement peut le cas échéant contribuer à une solution. C'est la substance qui à la fin doit prévaloir.

L'agencement des quatre parties n'a sûrement pas été des plus heureux. La troisième partie, principalement consacrée aux politiques, pour indispensable qu'elle soit, ne doit pas être considérée comme d'ordre constitutionnel au même titre que les parties une et deux. La troisième partie n'a pas été préparée par la Convention européenne. Elle a été mise au point par une Conférence intergouvernementale. Elle comporte, outre les ajustements rendus nécessaires par la vraie partie constitutionnelle, notamment des innovations importantes en matière de politique étrangère et de sécurité commune ainsi que de la justice et des affaires intérieures. Pour le reste, ce sont les dispositions héritées du Traité de Rome, adopté en 1957 et dont nous allons célébrer le cinquantième anniversaire l'année prochaine, telles qu'elles ont été modifiées par les traités de révision qui se sont succédés depuis l'Acte Unique. Le paradoxe, c'est que cette troisième partie, qui a été la plus contestée, notamment en France, est pour l'essentiel en vigueur depuis le Traité de Rome. Comme il n'est guère envisageable à ce stade de la réécrire, ce qui signifierait une négociation longue et à l'issue incertaine, il faut pour le moins ne pas la constitutionaliser. Les négociateurs étaient d'ailleurs conscients de cette situation puisqu'ils ont prévu pour certaines dispositions de la partie trois des modes de révision allégés. Pourquoi ne pas aller plus loin sur cette voie pour marquer plus clairement une différenciation entre les différentes parties du texte?

S'il ne faut surtout pas recommander une réouverture du volet institutionnel du texte, qui a d'ailleurs fait objet de très peu de critiques, certaines dispositions, notamment en matière sociale, pourraient être renforcées. L'article 1-3 fixe comme un des grands objectifs une

Union fondée sur une économie sociale de marché. Et pourtant la dimension sociale n'occupe pas dans la partie consacrée aux politiques la place qu'elle mérite. Certes, ne négligeons pas l'impact possible de l'article III-117 qui prescrit à toutes les politiques de l'Union de prendre en compte «les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine». Est-ce que ce ne sont pas là les éléments essentiels qui définissent en dépit d'une grande diversité un certain modèle social européen auquel tous les Européens se sentent attachés? L'Europe sociale n'est pas une idée ringarde condamnée par la globalisation. Elle ne nous condamne ni au protectionnisme, ni à l'immobilisme, bien au contraire. En même temps n'accablons pas injustement l'Europe des échecs ou insuffisances dans des domaines où l'action des États reste déterminante. D'ailleurs les sociétés les plus solidaires s'avèrent aussi comme celles dont les économies sont les plus compétitives.

La justice sociale, l'égalité des chances, l'accès de tous à l'éducation, à la santé ou à la protection sociale ne remettent pas en cause la nécessité de la compétitivité et du progrès technologique, autres objectifs d'une Union européenne dynamique et prospère.

Que ce soit sous la forme d'un Protocole ou d'une révision des articles afférents, le social mérite certainement une autre place dans un texte remanié. C'est à côté du projet de paix l'autre aspiration forte qui a inspiré la constitution européenne. Si l'Europe doit reconstruire une nouvelle légitimité, c'est autour de l'idée d'un modèle social européen avec sa diversité, qu'elle devra le faire.

A quoi bon alors cette période de réflexion?

Cette période de réflexion, qui a sans aucun doute a eu du mal à démarrer sérieusement, était-ce uniquement ce délai incontournable imposé par les calendriers politiques nationaux? Sans aucun doute, mais il ne faut surtout pas s'en satisfaire. Il faut sortir les questions européennes de la torpeur qui les entoure habituellement. Elles ne doivent plus être réservées à un cercle restreint d'initiés «qui savent». L'Europe a besoin d'une nouvelle démarche démocratique si le projet ne doit pas s'enliser dangereusement.

L'Europe des résultats concrets préconisée par la Commission et endossée par le Conseil européen est sans aucun doute un bon point de départ. Mais elle ne suffira pas de créer un nouvel élan. L'Europe a besoin d'un véritable projet politique rénové pour faire face aux mutations colossales qui sont en cours. Ce projet doit être porteur d'avenir et porté par les citoyens. Le Traité constitutionnel en est un élément indispensable sans lequel l'Europe ne pourra pas fonctionner efficacement. Il ne s'agit donc nullement de meubler la période de réflexion qui est actuellement dans une phase d'attente. Cette période devrait appartenir d'abord aux citoyens, à tous ceux qui refusent la marginalisation de l'Europe et défendent les valeurs de démocratie, de justice, et de solidarité.

Le nouveau projet politique véritable relance de la construction européenne un demi-siècle après l'adoption du Traité de Rome, doit être construit en étroite liaison avec les citoyens. À cette fin les prochaines élections européennes doivent être un vrai rendez-vous démocratique européen. Il ne sera pas manqué à la seule condition que les citoyens aient le sentiment que leur voix compte et que l'Europe ait retrouvée une vraie perspective. La voix des Luxembourgeois a compté le 10 juillet. Elle n'a certainement pas été inutile, car elle a permis de préserver une ouverture sur l'avenir qu'il faut préparer résolument et en étant à l'écoute des citoyens européens.

Intervention de Nicolas Schmit à la Conférence euro-africaine à Rabat

10 juillet 2006

Je remercie le gouvernement du Royaume du Maroc de son hospitalité mais aussi de l'organisation remarquable de cette conférence. Je n'oublierai pas le Sénégal, qui a assuré une excellente préparation de cette conférence par l'organisation d'une réunion exceptionnellement efficace à Dakar. Les pays qui en ont pris l'initiative, le Maroc, l'Espagne et la France, méritent notre reconnaissance.

Le mérite immédiat de cette conférence est de répondre à une situation d'urgence, faite de drames humains, mais aussi d'ouvrir la voie à des solutions globales et

durables, en s'inscrivant dans une stratégie de long terme. Tous les pays européens sont directement concernés et doivent s'engager activement.

Le maître mot de notre réunion est le partenariat. Nous sommes conscients qu'aucun de nos pays, qu'aucun des ensembles ni au nord ni au sud, ne détient seul une solution à un phénomène qui sera un des grands défis du 21^e siècle.

Hier, nous avons eu des échanges de vues très utiles sur la coopération économique, les politiques en matière de développement, la nécessité de mieux intégrer les pays africains dans l'économie mondiale. Il est regrettable que le cycle de Doha dont le développement devait être un élément fondamental risque à présent d'échouer.

Les flux migratoires ne doivent surtout pas être perçus comme une nouvelle source d'antagonisme entre le nord et le sud, bien au contraire. C'est le grand mérite de cette conférence de mettre en avant et d'insister sur le caractère positif du phénomène migratoire et la dimension de partenariat. Cette approche doit aussi se concrétiser au niveau de la gestion des flux migratoires. Je soulèverai trois points à cet égard.

La lutte contre l'immigration clandestine

Force est de constater que nous avons un intérêt commun à lutter contre l'immigration clandestine, celle qui est organisée par des réseaux de trafiquants sans scrupules qui profitent de façon scandaleuse du désespoir, de la souffrance sociale de ceux qui croient qu'ils n'ont plus rien à perdre.

Cette immigration ne crée pas seulement des tensions dangereuses dans nos sociétés, elle plonge aussi ces immigrés dans une précarité et une marginalisation sociale inacceptable.

Or, gérer mieux les flux migratoires, c'est d'abord mettre en place dans un esprit de partenariat et de solidarité y compris financière les cadres et les mesures permettant de lutter efficacement contre ce trafic criminel qui fait peu de cas de la vie des hommes.

Ensuite, un meilleur contrôle aux frontières, c'est aussi un partage des efforts, sachant que nos partenaires du sud ne disposent pas toujours des moyens de contrôle nécessaires.

Finalement, nous avons l'obligation de lutter efficacement contre les réseaux de trafiquants, mais pas

uniquement dans les pays d'origine et de transit. S'il y a immigration clandestine, c'est qu'il y a une demande, c'est qu'elle trouve des débouchés dans les pays de destination. Il faut donc procéder en Europe à une lutte plus efficace, plus conséquente contre les employeurs qui embauchent les clandestins pour contourner nos législations sociales.

La coopération avec les pays d'origine et de transit

Nos accords de réadmission doivent être accompagnés de mesures positives, d'accompagnement et de réinsertion. A ce titre, il est primordial de coopérer avec les pays de transit en les aidant à se doter des moyens et des instruments pour enrayer mieux les flux d'immigration clandestine. La coopération avec une organisation comme FRONTEX relève d'une importance particulière à cet égard.

Le plan d'action que nous allons adopter aujourd'hui comprend une série de mesures concrètes dont certaines ont déjà commencé à être mises en œuvre. Il nous faut maintenant poursuivre cette action dans un esprit de partenariat, mais aussi se doter des moyens nécessaires pour l'accomplir.

Lutter contre l'immigration clandestine, c'est aussi mieux organiser l'immigration légale dans un esprit de partenariat. Il nous faut d'abord créer les cadres de dialogue sur les aspects des flux migratoires, bilatéraux mais aussi multilatéraux. Ensuite, il s'agit d'acquérir une meilleure connaissance des flux migratoires: dans ce contexte, la mise en place d'un observatoire est un élément principal. Il nous faut également mieux identifier les besoins en tenant compte des intérêts des deux côtés, pays d'origine, comme pays de destination.

La fuite des cerveaux est un autre sujet-clé qu'il nous faut aborder dans le cadre de notre partenariat. Peut-être que la question suivante illustre la problématique de manière adéquate: est-il normal que l'Afrique qui manque de médecins perde un grand nombre de médecins formés à un coût élevé au profit des pays du nord? C'est une question délicate, soulevée hier à juste titre par notre collègue capverdien. Il s'agit dès à présent de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour, tout en offrant la possibilité à des immigrés bien formés d'exercer pendant une certaine période dans un pays de destination donné, mais aussi les encourager à retourner dans leur pays d'origine.

A cette fin, nous devons mettre en place une coopération étroite entre nos pays en matière de développement, notamment en ce qui concerne la mise en place de projets concrets.

La politique d'intégration

Dans le contexte plus général de la politique d'immigration, force est de constater que sans aucun doute la question des quotas est posée. Il s'agit certainement d'un élément de prévisibilité à la fois pour les pays d'origine comme pour les pays de destination. L'instauration de quotas serait également un signal que l'Europe n'est pas une forteresse, qu'il y a une chance réelle à y entrer pour trouver un emploi dans des conditions légales. Il existe cependant une difficulté réelle à gérer ces quotas.

A ce titre, il nous faut dès à présent mieux coordonner, entre partenaires européens, notre politique d'immigration légale. Des initiatives de la Commission à cet égard sont en préparation. Il est cependant tout aussi primordial que nous entrions en dialogue avec les pays d'origine.

L'immigration est une source d'enrichissement mutuel à maints égards pour nos sociétés. Mais elle ne peut pas s'organiser selon le principe du «laisser-faire, laisser-passer».

L'immigration est inséparable des politiques d'intégration. Penser que la politique d'immigration est un instrument à coût zéro est un calcul à très court terme. Il faut des politiques d'accueil, d'intégration sociale, d'éducation et de logement adaptées. L'exclusion est un mal redoutable dans nos sociétés, au sud comme au nord.

Il nous appartient à présent de faire de l'immigration ce qu'elle peut être: une chance pour nos sociétés, un stimulant pour notre économie et la croissance. Il est dès lors impératif que nous nous engagions dans une coopération durable et que nous nous dotions des politiques d'accompagnement nécessaires.

Nous savons tous que les enjeux de la politique d'immigration sont les personnes, leur dignité, leur potentiel, leur culture et leurs espoirs. C'est une chance énorme pour un monde plus solidaire si nous parvenons à la saisir en commun.

Je pense que cette réunion à Rabat a ouvert des perspectives nouvelles. Pour poursuivre ce travail, comme

l'a dit Franco Frattini, il nous faut mettre en œuvre de façon urgente et concrète le plan d'action adopté aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc, à l'occasion de l'inauguration conjointe avec le président de la République de Hongrie de l'exposition: «Sigismond Roi et Empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge»

13 juillet 2006

Monsieur le Président de la République,
Mesdames les Secrétaires d'État,
Messieurs les Directeurs, Excellences, Mesdames, Messieurs,

J'éprouve une grande joie en accueillant aujourd'hui le Président de la République de Hongrie qui nous fait l'honneur d'inaugurer avec moi une exposition au prestige incontestable. Ce faisant, après Budapest, notre pays peut se flatter à son tour d'accueillir une collection incomparable de trésors qui ont permis aux historiens hongrois et luxembourgeois de nous reconstituer la personnalité de l'Empereur Sigismond, Roi de Hongrie et de Bohême son époque et son œuvre.

L'intérêt pour le «dernier des Luxembourgeois» sur le trône du Saint empire germanique romain s'est déjà manifesté voici deux ans à l'occasion d'un colloque sous l'égide de l'Université du Luxembourg. Dans la mesure où j'ai pu assister à l'époque à quelques échanges d'historiens d'une grande notoriété, et convaincu du rayonnement potentiel de l'événement culturel qui nous fait rencontrer aujourd'hui, j'ai volontiers répondu à l'invitation du Président Sólyom de me rendre à Budapest pour procéder conjointement avec lui au vernissage de l'exposition que nous inaugurons aujourd'hui.

Je vois, à travers cette intensification de nos relations culturelles une illustration que notre passé européen si riche et, il vrai, parfois si tragique, suscite un intérêt toujours plus grand.

Fort heureusement nous ne connaissons plus les temps aussi agités que ceux qui ont marqué les 14^e et

15^e siècles. Il reste que l'éclairage de ce passé qui a vu un Moyen-âge déclinant céder la place à l'émergence de «l'Europe de la Renaissance», est riche d'enseignements pour nous tous.

C'est dans cet esprit que je souhaite que nombre de nos citoyens puissent trouver le temps pour parcourir cette exposition et y puiser de nouvelles convictions que notre vieux continent, à l'instar de tout ce qui unit le Luxembourg à la Hongrie, est promis à un grand avenir, dès lors que nous le voulons.

Je vous remercie pour votre attention.

Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration de l'exposition: «Sigismond Roi et Empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge»

13 juillet 2006

Altesse Royale, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir, Altesse Royale, Excellence, de Vous accueillir aujourd'hui au Musée national d'histoire et d'art pour l'ouverture d'une exposition extraordinaire, exceptionnelle – à plus d'un égard.

L'exposition est consacrée à Sigismond de Luxembourg.

Et à contempler le rôle qu'il a joué pour son époque, est-on en droit de se demander si les Luxembourgeois sont toujours des Européens de la 1^{ère} heure? Le Luxembourgeois Sigismond, dernier Empereur de la Maison du Luxembourg, a-t-il été un des premiers Européens? Il est plus judicieux, plus opportun, plus correct de parler de lui comme Empereur en Europe. Il a certes été un Empereur européen, et il symbolise à merveille ce que nous appellerions aujourd'hui les relations Est-Ouest: n'y a-t-il pas eu préfiguration en quelque sorte de l'Europe d'aujourd'hui?

Sigismond a mené de nombreuses guerres, des guerres religieuses aussi: un grand guerrier peut-être, mais un guerrier malheureux; par contre il fut beaucoup plus chanceux sur le plan de la diplomatie; un

message précurseur, qui a été compris par l'Europe, l'Union européenne d'aujourd'hui: il vaut mieux passer par la diplomatie.

Sigismond a encore été un grand mécène culturel; à son époque s'est mis en place le style gothique international: un véritable style européen! Même si bien évidemment il y eut des déclinaisons régionales. Son mécénat a également porté des fruits sur le plan de la mobilité: des artistes, mais aussi celle des étudiants;

Mobilité aujourd'hui si prisee, dont les vertus sont redécouvertes et que nous promouvons au moyen du Processus de Bologne, alors qu'à l'époque, cette mobilité était si évidente, si normale.

Car oui, Sigismond fut aussi un fondateur d'Université; l'eût-il fait à Luxembourg, peut-être n'aurions-nous pas eu à attendre une loi de 2003 à ces fins ...

Mais Sigismond de la Maison de Luxembourg ne tenait que ses racines du Luxembourg, il ne cherchait pas à jouer un rôle au pays berceau de sa dynastie, ici près du Bock.

Sigismond n'a pas été le seul Empereur de la Maison des Luxembourg, Charles étant certes son représentant le plus éminent, et assurément le plus connu.

Mesdames, Messieurs,

C'est à un souverain longtemps sous-estimé et mal jugé par l'historiographie moderne qu'est consacrée cette exposition extraordinaire. Et un des apports nouveaux sinon même l'acquis majeur de l'exposition est qu'elle permet ainsi de dresser un portrait bien plus nuancé de ce roi et empereur de la Maison des Luxembourg, acteur de toute première importance au milieu d'une des périodes les plus bouleversées de l'histoire européenne.

En effet, l'image convenue dessinée par l'historiographie moderne, celle d'un Sigismond bon-vivant, galant et infatigable chevalier assoiffé de gloire, devra à l'avenir céder la place à un portrait plus proche de la réalité. A la lumière de ce que nous fait découvrir l'exposition Sigismundus-Rex et Imperator, il convient de réviser cette image préconçue et de prendre en considération les jugements bien plus positifs qu'ont émis à son égard tant ses propres contemporains que ses successeurs immédiats.

L'exposition nous permet ainsi de voir Sigismond comme le réformateur, le législateur et le fondateur

d'université qu'il a aussi été. Elle nous fait ainsi découvrir des aspects insoupçonnés de la personnalité de Sigismond et de son action. Et ainsi transparait derrière le roi un homme très sensible à la sophistication culturelle, un digne représentant de cette région culturelle si riche et si spécifique qu'est l'Europe centrale.

Cette approche réappréciée vis-à-vis du personnage de Sigismond a été le fruit d'un colloque international organisé à Luxembourg, l'année passée, conjointement par le Musée national d'histoire et d'art et l'Université du Luxembourg, sous le signe de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: voilà un exemple parmi beaucoup que notre Présidence 2005 eut un programme culturel impressionnant, soit dit entre parenthèses)

Ce colloque a jeté les bases scientifiques indispensables à notre exposition qui, comme je l'ai déjà relevé, est exceptionnelle à plus d'un titre:

Exceptionnelle, elle l'est par son ambition scientifique. D'abord, l'exposition rassemble la presque totalité des objets d'art en relation directe avec l'empereur Sigismond qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

Réaliser une telle prouesse n'aurait pas été possible sans la recherche scientifique approfondie menée en amont. Le colloque a réuni à Luxembourg historiens et historiens d'art qui figurent parmi les meilleurs spécialistes de Sigismond et de son époque. Parmi les sujets traités, je ne relèverai ici que quelques-uns, particulièrement importants dans notre contexte de ce soir puisqu'ils ont directement influencé la structure de l'exposition, comme par exemple les relations diplomatiques que Sigismond entretenait avec les régions voisines, (royaume de France ou Bourgogne, l'Italie, la Bohême, l'Angleterre ou l'Empire Ottoman) ou comme le rôle que les épouses de Sigismond ont pu jouer; ou comme le rôle de mécène que Sigismond a assumé et l'influence qu'il a ainsi pu avoir sur le développement de l'art gothique tardif.

Les actes du colloque par François Reinert et Michel Pauly, permettront de transmettre ces acquis scientifiques, et avec le splendide catalogue de l'exposition, ils font déjà autorité sur le sujet.

Exceptionnelle, l'exposition l'est aussi par son sujet: y a-t-il personnalité plus emblématique de ce Moyen Âge finissant que Sigismond, roi de Hongrie et dernier empereur issu de la Maison des Luxembourg? Qui

mieux que Sigismond pourrait incarner cette période clé de l'Histoire de l'Europe, marquée par une accélération de l'évolution historique, sur le plan politique, celui de la vie religieuse et celui des relations sociales bien sûr, mais sur le plan culturel bien entendu également?

En effet, le règne de ce Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie de 1387 à sa mort en 1437, roi d'Allemagne à partir de 1410 et finalement Empereur depuis 1433 a été bouleversé par de nombreux événements marquants qui constituent autant d'illustrations des évolutions historiques et intellectuelles majeures de son époque. Ainsi, pour ne mentionner que deux exemples, sa défaite à Nicopolis contre les Turcs en 1396 constitua le point culminant de l'affrontement entre l'Ouest et l'Empire Ottoman. D'un autre côté, son règne vit l'émergence des Hussites en Bohême, ouvrant la porte à d'énormes tensions et conflits religieux et politiques importants et qui finalement aboutirent aux conciles de Constance et de Bâle, qui à leur tour sont une illustration parfaite de la stratégie du diplomate Sigismond.

Exceptionnelle, cette exposition que S.A.R le Grand-Duc et son Excellence le Président de Hongrie nous feront l'honneur d'inaugurer maintenant, l'est avant tout par son envergure, tant pour le nombre que pour la qualité des objets qu'elle rassemble. Réunir à Luxembourg près de 400 œuvres d'art des 14^e et 15^e siècles, des manuscrits, des pièces d'orfèvrerie, des armures, des tableaux et des dessins autant que des sculptures, tous des objets de première importance artistique et scientifique n'a en effet rien de commun.

Préparer, organiser et encadrer un événement d'une telle envergure constitue bien entendu un projet de longue haleine. L'exposition est ainsi le fruit d'un projet de coopération pluriannuel entre le Musée des Beaux-Arts de Budapest et le Musée national d'histoire et d'art ici à Luxembourg. Ce projet a bénéficié dès son départ en 1996 du soutien des gouvernements luxembourgeois et hongrois; le projet définitif a formellement été approuvé le 11 août 2003. Permettez-moi de mentionner, pour les remercier, les personnes associées à la genèse et à la mise sur pied de cette organisation, les professeurs Ernő Marosi et Roland Recht, les ministres de la Culture de l'époque Mme Erna Hennicot-Schoepges et M. Istvan Hiller, M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le curateur hongrois M. Imre Takacs pour le Musée des Beaux-

Arts de Budapest et son homologue luxembourgeois M. François Reinert pour le Musée national d'histoire et d'art. J'aimerais transmettre mes remerciements aux autorités hongroises et notamment le ministère de l'Éducation et de la Culture, représenté ici par Mme la secrétaire d'État Márta Schneider.

Ainsi par une collaboration fructueuse entre les autorités et les musées hongrois et luxembourgeois peut-on maintenant, ici à Luxembourg, après le grand succès de l'exposition à Budapest qu'il nous serait agréable de pouvoir imiter, admirer la personnalité complexe et haute en couleurs de Sigismond, sa carrière politique et le rôle important de mécène d'art que lui et sa cour ont pu jouer. Les nombreuses œuvres d'art directement associées à la vie du roi-empereur permettront au visiteur tout à la fois de se familiariser avec l'art pratiqué à la cour de Sigismond, le luxe et le raffinement de cette cour, et de déceler en même temps les tendances artistiques et culturelles fondamentales de son époque.

Je vous remercie de votre attention.

«La Chine et l'Europe: un partenariat stratégique», discours de Jean Asselborn à l'occasion de la visite à la China Foreign Affairs University

4 septembre 2006

(...),

Tout d'abord, je tiens à vous remercier très chaleureusement de votre invitation. C'est à la fois un grand honneur de pouvoir parler devant votre illustre institut et un grand plaisir de pouvoir rencontrer à cette occasion tant de futurs responsables des questions internationales de la Chine.

Comme vous le savez, ma présence actuelle en Chine se place dans le contexte de la visite d'État de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg, visite qui illustre parfaitement les liens amicaux et profonds qui existent entre nos pays. Nous sommes reconnaissants aux autorités chinoises de l'accueil chaleureux qui est réservé tant à notre délégation officielle qu'à la nombreuse délégation de gens d'affaires qui nous accompagne et qui témoigne de l'intérêt que le monde économique luxembourgeois porte à votre pays.

Je souhaite entamer aujourd'hui mon discours avec quelques réflexions sur l'intégration européenne et j'enchaînerai avec le thème du partenariat si essentiel que la Chine et l'Union européenne ont réussi à former au cours de ces dernières années et sur quelques perspectives pour notre coopération.

Mais, si vous me le permettez, avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite dire quelques mots sur le Luxembourg, ses relations avec la Chine et son rôle au sein de l'Union européenne.

Des liens déjà anciens ont contribué à rapprocher nos deux nations. Ainsi, des ingénieurs luxembourgeois se sont rendus à Wuhan à la fin du 19^{ème} siècle et ont joué un rôle de pionnier dans la naissance de l'industrie sidérurgique locale. Cette coopération fructueuse continue à ce jour et s'est élargie à beaucoup d'autres domaines tels le transport aérien, la finance ou l'ingénierie.

Nous avons récemment pu célébrer le trentième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos pays. Au fil des années, des contacts intenses se sont établis entre les dirigeants de nos pays, sur le plan bilatéral, mais également dans le cadre plus large des relations entre la Chine et l'Union européenne.

La position du Luxembourg dans le monde se définit en effet avant tout par la place qu'il occupe dans l'Union européenne et par le rôle qu'il est amené à jouer dans le cadre européen.

On me demande souvent comment le Luxembourg a pu exercer dans l'Union européenne une influence souvent disproportionnée par rapport à la taille du pays, comment il a été en mesure d'assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de l'Union.

La réponse est simple.

L'histoire du Luxembourg est liée étroitement à l'histoire européenne. Les guerres en Europe, et surtout celles entre nos voisins allemands et français, ont toujours eu des conséquences néfastes pour le Luxembourg. Les expériences très douloureuses de la première moitié du siècle dernier, nous ont appris très tôt que le sort du Luxembourg est intimement lié à l'unité de notre continent: sans Europe unie, pas de paix en Europe.

Cette Europe unie que nous appelons de nos vœux ne peut se limiter aux questions économiques. Ce n'est

pas une simple zone de libre-échange ou un cadre pour une vague coordination intergouvernementale. Dans la vision des pères fondateurs, il s'agissait de réunir les Etats européens dans un projet politique commun qui amènerait chaque pays à renoncer à des intérêts nationaux en faveur d'un intérêt général au service de tous. Construire, au-delà de la libre circulation des biens, des marchandises et des personnes, une Europe forte sur la scène internationale, une Europe capable de mener une politique étrangère et de sécurité commune à tous les Etats membres, une Europe à dimension sociale pour tous ses habitants.

C'est cette vue de l'Europe, et du rôle du Luxembourg, qui nous a conduit à toujours être aux avant-postes de la construction européenne. Nous nous sommes efforcés d'assumer le rôle d'un médiateur crédible qui bénéficie de la confiance de ses partenaires. Et ainsi, nous avons réussi malgré notre taille, ou peut-être grâce à notre taille, à exercer une influence importante sur la construction européenne, notamment lors de nos 11 présidences du Conseil de l'Union européenne.

En mars prochain, lorsque nous célébrerons le cinquantenaire du Traité de Rome qui a marqué les débuts du projet européen, nous pourrons avec satisfaction faire le bilan de la construction européenne.

Depuis 1957, l'Union européenne s'est approfondie.

Elle s'est approfondie par l'établissement d'un marché unique garantissant la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux à l'intérieur de nos frontières. Elle s'est approfondie par la création de l'euro.

Sept ans après le lancement de la monnaie commune, l'euro est rapidement devenu la deuxième devise internationale de référence. Aujourd'hui, la zone euro est une entité économique importante qui représente 23% du produit national brut mondial et du commerce mondial. J'espère que la Chine continuera encore à accroître sa part de réserves monétaires étrangères en euros.

Mais l'Union européenne n'est pas seulement une union économique. Elle s'est approfondie à travers une politique régionale et de cohésion entre les régions développées et les régions moins favorisées en Europe et qui vise à réduire les écarts de prospérité entre les régions. Par le développement d'une politique de

protection de l'environnement et des consommateurs. Par la coopération en matière judiciaire et en matière d'immigration.

Dans le domaine de la libre circulation des personnes, des progrès impressionnants ont été obtenus. Grâce à la Convention de Schengen, nous avons créé en Europe un espace sans frontières et sans contrôles d'identité aux frontières, un espace dans lequel on peut circuler en toute liberté dans 15 pays de l'Europe, et bientôt 25. Cette Convention, nommée d'après un petit village luxembourgeois, a aussi des avantages directs pour les ressortissants des pays tiers, dont la Chine.

En effet, c'est sur cette base que l'accord ADS (Approved Destination Status) a pu être mis en place, qui permet aujourd'hui aux touristes chinois d'obtenir plus facilement des visas et de voyager librement à travers les pays Schengen sans contrôle supplémentaires aux frontières des différents Etats membres.

Mais l'Union ne s'est pas non seulement approfondie, elle s'est également élargie.

Alors qu'en 1975 elle ne comptait que 9 membres, nous en sommes aujourd'hui à 25, et, avec la Bulgarie et la Roumanie au 1^{er} janvier 2007, bientôt à 27 Etats membres. Le marché unique et la monnaie commune ont jeté les bases d'une économie intégrée et performante qui, après ce dernier élargissement, comptera près de 500 millions d'habitants.

On entend parfois le reproche en Europe que l'Union se serait élargie trop rapidement.

Je ne partage pas cette position. Grâce à l'Union européenne, les valeurs de la démocratie, de la paix, de la réconciliation, de la prospérité se sont répandues partout en Europe. Nous avons assisté à la fin définitive de la période d'après-guerre et la séparation cruelle de notre continent. Nous avons réussi à réconcilier l'histoire et la géographie. Notre modèle économique et social lié à un niveau de vie élevé, une haute productivité et une qualité exceptionnelle de nos technologies font de l'Union européenne un pôle d'attraction important à la fois en Europe, pour les autres pays européens non encore membres de l'Union, et dans le monde.

A la veille du cinquantenaire de l'Union, nous avons toutes raisons d'être fiers de nos succès. Mais la maturité apporte son lot de problèmes. Comme vous le savez, l'Union européenne traverse actuellement une phase difficile.

Le traité constitutionnel qui constitue une nouvelle étape importante de l'intégration européenne - et je crois que c'est la plus importante de ces dernières années car il constitue un saut qualitatif dans l'histoire de l'intégration européenne - ce traité n'a pas encore été ratifié par l'ensemble des Etats membres. Deux Etats membres, la France et les Pays Bas, ont exprimé un avis négatif lors de referenda tenus l'année dernière. Si le processus de ratification du traité constitutionnel a été ralenti, il ne s'est cependant pas arrêté pour autant.

En effet, le Luxembourg a été le premier Etat membre après ces échecs successifs à ratifier le traité par référendum. Le processus de ratification a ainsi été relancé: le traité constitutionnel reste d'actualité. Aujourd'hui, 15 Etats membres, et bientôt 16 avec la Finlande, ont ratifié le traité, ce qui représente une majorité d'Etats membres de l'UE et également une majorité de sa population.

Alors, où en sommes nous aujourd'hui?

Certains citoyens européens se sont exprimés contre l'adoption du Traité constitutionnel. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils sont opposés à la poursuite du projet européen. Ils ont voulu faire entendre leurs craintes dans le domaine économique et social. Ils ont voulu se faire entendre de leurs autorités nationales et des institutions européennes qui souvent leur paraissent trop lointaines. Les votes négatifs révèlent à cet égard une certaine crise de confiance. Or, il est crucial d'avoir le soutien de nos citoyens pour ce projet. C'est pourquoi nous avons convenu d'une période de réflexion. Nous devons en profiter pour engager une discussion au sujet de l'Europe avec tous nos citoyens. À nous de les écouter et de les entendre.

Pendant cette phase de réflexion, il nous incombe également de montrer que l'Union fonctionne et peut apporter des résultats concrets sur des sujets qui intéressent nos citoyens comme l'énergie, l'environnement ou une politique commune sur les migrations. Lors du Conseil européen de juin dernier, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont présenté l'idée d'une «Europe des projets». Elle constitue une première étape en ce sens. Mais elle ne saurait en constituer que le point de départ.

Pour moi, il est clair que nous ne pouvons pas nous arrêter là et que nous devons travailler et aller plus loin.

Nous devons trouver un nouvel élan pour construire un vrai projet politique autour d'institutions réformées, d'un modèle social modernisé et d'un grand marché efficace et dynamique, créateur de plus d'emplois. Et nous devons rassembler nos citoyens autour de ce projet politique.

En tant qu'Union de 25 Etats avec une population dépassant 450 millions de personnes, une production représentant près d'un quart du PNB mondial, l'Union européenne constitue de facto un acteur international majeur qui doit être prêt à partager la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur. Et l'Union, malgré la passe interne difficile qu'elle traverse, et dont j'ai parlée à l'instant, est prête à assumer cette responsabilité.

Au cours des dernières années, l'Union s'est dotée d'une Politique étrangère et de sécurité commune tout comme d'une Politique européenne de sécurité et de défense. Elle a développé un concept stratégique qui lui est propre et s'est donné une capacité d'action autonome soutenue par des forces militaires et civiles crédibles ainsi que les moyens d'y recourir pour réagir face aux crises internationales.

Des forces européennes ont ainsi été déployées dans des pays aussi divers que la Bosnie-Herzégovine, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine ou la République Démocratique du Congo. En juillet de cette année, nous avons contribué, en coopération avec la Mission des Nations Unies au Congo, à la sécurisation des premières élections libres dans ce pays depuis quatre décennies.

Les Etats membres de l'Union européenne se sont également engagés à contribuer quelque 7.000 troupes ainsi que des unités navales et aériennes au renforcement de la FINUL, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, fournissant, selon les mots du Secrétaire général des Nations Unies, la «colonne vertébrale» de cette Force cruciale pour la consolidation de la cessation des hostilités et une pleine mise en œuvre de la résolution 1701.

Viennent s'ajouter à ces opérations militaires, les missions civiles qui vont du renforcement de l'Etat de droit et de l'administration civile à la police, en passant par la formation et l'observation.

L'Union est ainsi présente dans la province d'Aceh en Indonésie dans le cadre de la mission civile de

surveillance du traité de paix que nous menons ensemble avec 5 pays partenaires de l'ASEAN ainsi que la Suisse et la Norvège.

Vous vous demandez probablement pourquoi l'Union européenne? Et pourquoi Aceh? Et bien, parce que nous étions le seul acteur acceptable par toutes les parties et capable de mener une telle opération.

Nous menons actuellement 7 autres missions de gestion civile de crises dont je voudrais en mentionner encore 2 qui me semblent particulièrement importantes, à savoir la mission EUJUST LEX en Irak qui vise à renforcer l'Etat de droit et la mission d'assistance frontalière à Rafah, EU BAM. Depuis novembre 2005, l'Union européenne y assiste l'Autorité palestinienne dans la gestion du poste frontalier de Rafah, le seul point de passage permettant de quitter Gaza sans passer par Israël.

Je ne voudrais pas créer ici l'impression que l'Union européenne ne perçoit son action sur le plan international qu'en termes de forces. Il n'en est rien: l'action diplomatique est et reste au centre de notre politique étrangère et de sécurité. Nous avons cependant cherché à rendre notre action plus globale, plus cohérente, à créer des synergies. Les efforts diplomatiques, les politiques en matière de développement, de commerce et d'environnement, les missions de gestion civile et militaire de crises doivent poursuivre un même objectif.

L'Europe que nous aspirons à ériger n'est pas une Europe-puissance qui chercherait à imposer une quelconque hégémonie. Notre aspiration et notre vision sont celles d'une Europe-partenaire, non pas observateur d'un monde en mutation, mais acteur engagé sur la scène internationale.

Une Europe, partenaire de la Chine, ce qui m'amène à ma dernière partie: les relations entre l'Union européenne et la Chine.

En mai 2005, sous Présidence luxembourgeoise, nous avons pu célébrer le trentième anniversaire des relations diplomatiques entre l'UE et la Chine.

Depuis leur établissement en 1975, les liens entre l'Union et la Chine se sont développés rapidement; d'une relation à dimension unique basée principalement sur le commerce à un partenariat stratégique qui repose sur trois fondements: le dialogue politique, des

relations économiques, sectorielles et commerciales ainsi que le programme de coopération entre la Chine et l'Union.

Ainsi, en 1985, nous avons signé l'Accord de commerce et de coopération sur la base duquel nous avons diversifié nos relations et établi une coopération de plus en plus étroite. Or, même si cet accord constitue toujours le cadre juridique principal de notre coopération, je crois qu'il ne reflète plus vraiment la dimension qu'ont prise nos relations à l'heure actuelle. Votre Premier Ministre, M Wen Jiabao, a également identifié la modernisation de cet accord comme une des cinq priorités pour le renforcement des liens entre l'Union européenne et la Chine. Et nous partageons tout à fait cette analyse.

J'espère qu'au prochain sommet UE-Chine, qui se tiendra dans quelques jours à Helsinki nous parviendrons enfin à lancer des négociations pour un nouvel accord de partenariat qui doit constituer la base juridique pour le développement de relations bilatérales toujours plus intenses dans tous les domaines.

Sur le plan commercial, les relations entre l'Union européenne et la Chine sont devenues de plus en plus étroites. Quasiment négligeable il y a à peine vingt ans, le commerce entre l'Union et la Chine a été multiplié par quarante depuis le début des réformes dans votre pays à la fin des années soixante-dix. Le commerce bilatéral atteint aujourd'hui un total de 200 milliards d'euros dans les deux sens (150 de la Chine vers l'Union européenne et 50 de l'Union vers la Chine) et l'Union est le principal partenaire commercial de la Chine. Cette dernière quant à elle est actuellement le deuxième partenaire commercial de l'Union européenne, après les Etats-Unis.

Évidemment nous souhaiterions une balance commerciale un peu plus équilibrée. Il n'est pas sain que les exportations d'un pays valent le triple des importations en provenance de son partenaire. Le rééquilibrage prendra du temps. Il ne doit cependant pas passer par la fermeture des marchés européens, mais il dépendra surtout des conditions qui prévaudront sur le marché chinois; en premier lieu, une ouverture accrue de ce marché, en deuxième lieu, une stimulation de la consommation interne.

Permettez-moi de m'étendre un peu sur ces deux sujets.

1) Premièrement, une ouverture accrue du marché chinois

Vous me direz que le marché chinois est extrêmement ouvert et que le fait que la Chine soit devenue, depuis son adhésion à l'OMC, le premier destinataire des investissements directs étrangers en est la preuve flagrante. Que les excès de ces investissements sont une des causes de l'apparition de surcapacités dans certains secteurs qui, à terme, constitueront une menace sérieuse pour la persistance d'une croissance saine, ou pour employer un terme à la mode, d'un développement durable de l'économie chinoise. Mais cela ne doit pas amener la Chine à se fermer aux investissements et aux produits étrangers, ni amener l'Europe à ériger des barrières contre investissements et produits chinois.

Permettez-moi d'évoquer comme exemples deux secteurs que je connais particulièrement bien: le secteur financier, et la sidérurgie.

a) La Chine a choisi de protéger son secteur financier au moins jusqu'au début de l'année prochaine. Son accord d'adhésion à l'OMC le lui permet. Mais j'espère très sincèrement qu'elle sera prête, dès l'expiration de ce délai, à s'ouvrir réellement à la concurrence internationale. A juste titre, elle a utilisé la période entre son adhésion à l'OMC et 2007 pour assainir son système bancaire et pour préparer ses institutions financières à la concurrence internationale. Je suis convaincu que cette concurrence internationale sera bénéfique à ses institutions financières, maintenant que leur situation a été assainie.

En contrepartie, il faudra évidemment que la communauté financière internationale, et l'Europe en particulier, s'apprête aussi à accueillir, à bras ouverts, les institutions financières chinoises. Le Luxembourg est ainsi ravi que ICBC (prononcer en anglais) ait choisi le Luxembourg comme base pour son expansion sur le marché européen. comme la Bank of China qui l'a précédée.

b) Dans le secteur sidérurgique, le grand problème de la Chine, ce sont les surcapacités. Mais les surcapacités en quoi? Certainement pas en produits hauts de gamme, mais plutôt en acier brut. Ce n'est pas en fermant son marché aux investissements et participations étrangers que la Chine résoudra ces problèmes. La Chine, en tant que premier producteur et

consommateur mondial d'acier, a évidemment droit à un champion national et même international. Est-il normal que le prix du minerai de fer ait été fixé ces deux dernières années par les entreprises japonaises ou allemandes avec les grandes multinationales minières, alors que le plus grand producteur et consommateur est la Chine? Non ce n'est pas normal, mais c'est la conséquence logique d'un manque d'ouverture à l'étranger dans un secteur souvent qualifié de stratégique. Une ouverture mutuelle ne saurait être que bénéfique: les entreprises européennes profiteront de leur présence sur le plus grand marché de l'acier du monde, et la Chine acquerra le savoir faire nécessaire pour restructurer et consolider son marché national, pour avoir les capacités de devenir un acteur de poids et compétitif sur le marché international.

2) Le deuxième facteur qui est nécessaire pour rééquilibrer la balance commerciale avec l'Europe pourrait être une augmentation de la consommation des ménages chinois.

Aujourd'hui une grande partie des importations en provenance de l'Europe concerne des produits destinés à l'investissement dans des investissements durables. C'est favorable à court terme pour l'Europe, mais je crois qu'une solution plus durable serait une augmentation nette de l'importation de produits de consommation des ménages qui, actuellement, connaissent toujours le taux d'épargne le plus élevé au monde. La population chinoise économise pour pouvoir financer ses dépenses de santé, sa vieillesse et l'éducation de ses enfants.

C'est dans ce secteur de la gestion des dépenses sociales que je vois un nouveau domaine de coopération privilégiée entre la Chine et l'Union européenne.

L'Europe a acquis une certaine expérience dans ce domaine et même si aujourd'hui tout le monde est d'accord qu'elle doit moderniser son fameux modèle social européen, il faut quand même admettre qu'elle a réussi à offrir à sa population un certain filet de sécurité en matière sociale. Filet de sécurité qui garantit une meilleure qualité de vie à nos citoyens mais leur permet aussi de consacrer davantage de revenu à la consommation. L'Europe, je crois pouvoir le dire, est prête à partager ses expériences dans le financement des soins de santé, de l'éducation, des pensions de vieillesse et dans la redistribution des richesses entre régions riches et pauvres avec la Chine. C'est à mon

avis une coopération de longue haleine, qui produit des résultats lentement, mais qui est nécessaire et potentiellement fructueuse.

Dans les prochaines décennies, le monde devra faire face à des défis énormes. Nous assisterons à une concurrence de plus en plus accrue au niveau de l'accès aux ressources et aux matières premières. Face à la dépendance croissante de nos économies et face à l'intégration des marchés énergétiques, une coopération internationale dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement énergétique s'impose.

Les changements de la géographie commerciale mondiale sont tels que la Commission européenne est en train d'élaborer une analyse stratégique destinée à réorienter la politique économique et commerciale de l'Union envers la Chine. Cette analyse, qui devrait être publiée dans quelques semaines, formera la base d'un nouveau partenariat reposant sur une large assise ainsi que des valeurs et des intérêts économiques et commerciaux convergents.

La réponse aux défis de la mondialisation, la seule réponse possible pour des acteurs politiquement responsables est un renforcement de notre partenariat. Car aucun pays, quelque soit sa taille ou son poids économique, ne pourra, seul, résoudre les problèmes globaux. La recherche de solutions novatrices est désormais inévitable devant ce constat d'une interdépendance croissante des défis et des menaces auxquels nous sommes exposés.

Dans beaucoup de domaines, nous travaillons déjà ensemble.

L'Union européenne et la Chine ont, par exemple, établi une vingtaine de dialogues sectoriels qui couvrent une large panoplie de sujets, de la technologie spatiale à la réglementation en matière d'entreprises, de sujets environnementaux à l'éducation, la société d'information et recherche et développement. Lors du dernier Sommet, de nouveaux dialogues ont été signés en matière d'emploi et d'affaires sociales, énergie, transport et indications géographiques.

Nous coopérons également sur le plan scientifique. Prenez par exemple deux projets européens, à savoir Galileo, qui est un système européen de navigation guidé par satellites et ITER, qui est un réacteur expérimental à fusion nucléaire. Dans le cadre de ces deux

projets, l'Union européenne et la Chine sont partenaires et, grâce entre autres, au soutien de votre pays, l'ITER sera construit en Europe.

Cette coopération, nous devons encore la développer et l'étendre à d'autres secteurs.

Prenez l'exemple du domaine de l'environnement et du changement climatique, qui affecte profondément les politiques nationales internes et les relations internationales.

Ou encore, le développement durable qui s'inscrit dans le même ordre d'idées. Coopérer pour répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Nous devons assurer une cohérence dans nos relations entre les différentes politiques en intégrant des considérations d'ordre à la fois économiques, sociales et environnementales.

Ni la Chine ni l'Union européenne ne peuvent plus se permettre de poursuivre un agenda purement bilatéral mais doivent ensemble rechercher des solutions aux grandes questions globales: problèmes migratoires importants, menaces pour l'environnement, catastrophes naturelles et des crises humanitaires ou pandémies. Ensemble, nous devons lutter contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive ou la grande criminalité. Ensemble, veiller à réduire les tensions et préserver la paix dans le monde.

L'Union européenne est à la fois capable et prête à s'investir dans les relations internationales, d'assumer ses responsabilités sur le plan international et de jouer son rôle de partenaire fort et fiable de la Chine. Et, je suis sûr qu'il en va de même pour la Chine. Car il est dans notre intérêt commun de mettre en œuvre un partenariat renforcé qui tient compte de nos spécificités propres.

Quel est cet intérêt commun?

La Chine a besoin de marchés ouverts, d'investissements porteurs de technologie et d'une coopération technique et scientifique avec les pays les plus avancés en matière de recherche scientifique. L'Europe a beaucoup à offrir dans ce domaine. La croissance de la Chine est un des moteurs importants de l'économie mondiale et elle offre des perspectives de marché et de développement à de nombreuses entreprises européennes de tous les secteurs. Je mentionnais tout à l'heure l'importante délégation qui nous accompagne

dans cette visite d'Etat. Cet intérêt est révélateur du potentiel énorme que représente le marché chinois pour tous les pays européens.

L'Union européenne pourra apporter dans différents domaines, son know how, son savoir-faire spécifique. Au-delà de la coopération scientifique et des transferts de technologie, je voudrais dire un mot sur l'intérêt de l'Europe à voir la réussite de la politique d'«ouverture et de réformes»de la Chine et de son intégration dans le système mondial.

Le succès de ces réformes passe par l'établissement d'un Etat de droit efficace. Votre président M. Hu Jintao y insiste à raison dans ses discours. Il s'agit d'un projet considérable auquel l'Europe apporte déjà sa contribution et sur lequel nous pourrions encore coopérer. L'Union européenne a ainsi apporté son concours technique à l'organisation d'élections, la formation des scrutateurs, la production de matériels d'éducation au vote, des élections des municipalités organisées dans les communes rurales de Chine. À tous ces projets un point commun: le transfert d'un savoir-faire européen, qu'il soit technique, administratif ou de gouvernance sur des questions auxquelles la Chine est confrontée. Dans des domaines très importants pour le commerce international, des projets de coopération ont été entrepris pour faciliter l'adoption de législations dérivant de l'OMC, la mise en place de normes, la protection des brevets ou la propriété intellectuelle. Dans le domaine juridique, nous coopérons notamment à la formation des juges et des procureurs.

Il faudra encore intensifier cette coopération et, j'en suis convaincu, elle contribuera à nous rapprocher également sur des questions qui aujourd'hui constituent peut-être encore des points de friction dans nos relations. Je pense par exemple à la protection des droits de l'Homme. Dans un Etat de droit, le respect des droits de l'Homme est une conséquence quasi automatique. La loi protégera le citoyen qui en contrepartie doit respecter la loi.

Le dialogue régulier établi avec la Chine en matière de droits de l'Homme est de ce fait d'une grande importance. Ces échanges, auxquels j'ai eu l'occasion de participer l'année dernière à l'occasion de notre Présidence de l'UE, permettent d'accroître la compréhension mutuelle de nos positions respectives et de rapprocher nos positions. Des sujets aussi vitaux, et qui peuvent donner lieu à la préoccupation, que la

liberté d'expression, la liberté religieuse ou la liberté de réunion et d'association voire l'application de la peine de mort y sont régulièrement évoqués. Il me semble s'agir là d'un élément essentiel de notre coopération.

Il n'est bien évidemment pas exclu que nos relations connaîtront de temps en temps des périodes un peu plus difficiles. Mais je suis confiant que, si nous coopérons, nous arriverons également à surmonter ces difficultés.

La crise du textile en 2005 en est un bon exemple. Elle a pu être surmontée grâce au savoir faire et à la bonne volonté de part et d'autre. Et également grâce aux règles de l'OMC, développées dans le cadre de la coopération multilatérale de la communauté internationale.

En ce qui concerne plus particulièrement le cycle de négociations de Doha, la Chine, tout comme l'Europe, a tout à gagner d'une conclusion rapide et ambitieuse de ce cycle même si celui-ci se trouve actuellement malheureusement dans une impasse. Nous œuvrons toujours vers un accord, aussi minimes que les chances d'une conclusion des négociations puissent paraître. Et il incombera à la Chine de jouer pleinement son rôle de poids lourd de l'économie globale.

Pour moi, il est évident que l'avenir de nos relations doit se traduire par une coopération accrue qui, de son côté, doit s'inscrire dans le cadre d'un multilatéralisme effectif.

Une coopération accrue qui s'exprimera au sein d'un partenariat équilibré visant à réduire et résoudre les conflits d'intérêt bilatéraux et qui contribuera à la résolution des problèmes de la planète. Un tel partenariat s'avérera particulièrement important en vue d'un règlement du dossier nucléaire iranien. L'unité de la communauté internationale, la coopération de tous, et notamment des pays membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, et donc aussi de la Chine, continuera à être cruciale dans ce contexte.

Et je ne me lasserai jamais de rappeler que dans notre monde interdépendant, la seule manière possible et admissible d'agir pour des acteurs qui se veulent responsables et crédibles doit être un multilatéralisme efficace, fondé sur des règles internationales mises en œuvre avec le soutien d'organisations internationales

fortes, au sein d'institutions légitimes et efficaces, appuyés sur des services dont la qualité, l'objectivité et la probité doivent être au-dessus de tout soupçon.

Il nous faut donc un multilatéralisme efficace et rénové, adapté aux circonstances particulières de ce début du 21^e siècle et doté des instruments et moyens suffisants pour remplir pleinement sa mission.

Il ne faut pas se méprendre. Le multilatéralisme n'est pas une fin en soi. C'est une attitude politique. C'est le seul moyen à notre disposition pour résoudre les problèmes auxquels font face nos sociétés aujourd'hui. Je sais qu'il y a d'autres vues à ce sujet dans le monde. À nous de démontrer la force et l'utilité de nos convictions et de nous mettre ensemble pour trouver des solutions innovatrices aux défis auxquels nous devons faire face.

À l'Union européenne et la Chine d'assumer leurs responsabilités et de s'engager activement dans la défense du multilatéralisme. Au partenariat UE - Chine de contribuer sa part à un monde plus équitable, plus sûr et plus uni.

Je vous remercie.

Jean-Claude Juncker à l'occasion de la 6^e conférence diplomatique allemande à Berlin

4 septembre 2006

Herr Bundesaußenminister, lieber Frank-Walter, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, mon cher Philippe, meine Herren Staatssekretären, meine sehr verehrten Damen und Herren Abgeordnete, meine sehr verehrten Damen und Herren Botschafter, meine Damen und Herren.

Ich mag Botschafterkonferenzen sehr. In Luxemburg, wo mir auffällt wenn ich hier in den Saal blicke, dass obwohl, von Luxemburg aus betrachtet, das Ausland wesentlich größer ist, als von Berlin aus betrachtet, wir es doch auf weniger Botschafter bringen als die Bundesrepublik Deutschland, sodass unsere Botschafterkonferenzen in etwas intimeren Räumen abgehalten und durchgeführt werden dürfen. Und ich mag Botschafterkonferenzen sehr, weil sie nie frei von Überraschungen sind.

Beispielsweise liest man im Flugzeug, man hätte 30 Minuten Redezeit zur Verfügung, und liest, der Bundesaußenminister würde kurz, in einem 15minütigen Referat die Debatte einführen. Ich habe das, was er gesagt hat allerdings sehr genossen.

Es ist aber leider so, dass der letzte königliche Hinweis auf die möglichst breite Darstellung dessen, was der Königsweg aus der Verfassungskrise heraus sein könnte, deshalb nicht stattfinden kann, weil ich wegen der überlangen Redenszeit fürs Einführende die Zeit einfach nicht finde, um das auch noch kurz hier unterzubringen.

Überhaupt hat mich die Einladung sehr beeindruckt, weil auf dem, wie ich inzwischen weiß, sehr informellen und indikativen Informationszettel zu lesen war, ich hätte hier zu sprechen, zu dem europapolitischen Kurs am Vorabend der deutschen Präsidentschaft. Was mich schon sehr mit zärtlichen Gefühlen erfüllte, weil ich mir dachte, obwohl wie man auch vorhin hörte, Deutschland immer besser auf die Beine kommt, dass das wohl nicht so sein kann, dass man sich jetzt auf den Einfallsreichtum des luxemburgischen Premierministers verschlägt, um die deutsche Präsidentschaft mit Inhalten zu führen.

Weil ich nun dem deutschen Außenminister in Freundschaft zugetan bin, und dies ist nicht einfach so eine Worthülse, die man zur Prüfung der allgemeinen Wirkung in einen Raum schmeißt, sondern dies ist einfach so, auch aus vorherigen Amtsfunktionen schon, bin ich absolut davon überzeugt, dass diese deutsche Präsidentschaft, wie andere vor ihr, und wie einige wenige andere neben ihr, zu einem vollen Erfolg werden können.

Dies ist, seit ich Amtsträger bin, die nächste deutsche Präsidentschaft die 5. insgesamt, die ich, wenn ich das salopp formuliere, mitmachen darf. Woraus sie erkennen können, dass ich inzwischen zu den Veteranen des europäischen Geschäftes gehöre, und ich hoffe immer noch, dass ich nicht so aussehe, wie Veteranen normalerweise aussehen. Und seit ich Premierminister bin, die 2. Präsidentschaft unter deutschem Vorsitz.

Und wenn ich mich jetzt zurück versetze in die Tage der letzten deutschen Präsidentschaft, am Ende des Jahrhunderts, 1999, am 1. Januar, fing sie an, und das Europabild, wenn ich das Deutschlandbild nicht miteinander vergleichen möchte, dem von heute in Vergleich

setze, dann sind doch gewaltig viele Dinge passiert in diesen 6, 7 Jahren zwischen diesen beiden deutschen Präsidentschaften.

1999 als Gerd Schröder den Vorsitz in der Europäischen Union übernahm, standen keine deutschen Soldaten in der Welt, und an den Brennpunkten der Welt. Auch keine europäischen Soldaten, im europäischen Namen. Heute ist das völlig anders. Und wer, was man manchmal tun sollte, zurück liest was noch 1996, 1997, 1998 am Grund Befindlichkeiten in der innenpolitischen deutschen Debatte bewegt wurde, wenn es um das theoretische Überlegen, ob deutsche Soldaten Einsätze im Ausland überhaupt statthaft wären, gab, der staunt manchmal über den Grad der auch in der innenpolitischen Debatte in Deutschland inzwischen erreichten Normalität.

Ich halte dies für unabhängig von dem dramatischen Background vor dem sich diese Einsätze deutscher Soldaten im Ausland abspielen, für- wenn ich das so sagen darf, obwohl dies missverständlich klingt - für einen Glücksfall in Europa, dass Deutschland sich wieder selbst akzeptiert, und mit Bedacht und mit dem gebotenen Zögern sich der Aufgaben annimmt, die ein Land in der Mitte Europas annehmen muss, das nicht nur die größte Volkswirtschaft, sondern auch das größte demokratische Gewicht auf die Waage bringt, und das Land in Europa mit den meisten Nachbarn ist und deshalb auch das Land mit der größten Verantwortung in Europa und für Europa, und auch für Europa in der Welt ist.

Und ich möchte dies ausdrücklich begrüßen, dass etwas heute normal geworden ist, was in der deutschen Kontroverse der späten 80er und frühen 90er Jahren immer wieder völlig unterging. Dies ist ein Quantensprung deutscher Politik und deutscher Diplomatie. Deutschland agiert international global, und deshalb auch auf gleicher Augenhöhe mit den anderen größten Ländern in der Europäischen Union. Dies tut uns und dies tut hoffentlich den Deutschen insgesamt gut.

1999 wurde auch, während der damaligen Ratspräsidentschaft, zum 1. Mal, ja auch schon über den Königsweg, aber diesmal in die europäische Verfassungskrise hinein diskutiert. Weil der deutsche Außenminister damals, Joschka Fischer, in Köln anlässlich des europäischen Gipfels im Juni 1999, die Idee des Konventes

zum 1. Mal erwähnte. Und man dachte, wie man so denkt, dass wenn man alles anders macht, dass dann alles besser wird. So ist das nicht.

Und weil Politiker, wenn sie öffentlich beschimpft werden, ja nicht dazu neigen demjenigen der sich beschimpft Unrecht zu geben, sondern normalerweise eigentlich megafon-mässig die Botschaft noch stärker durch die Welt dröhnt, dass alle von der Welt etwas verstehen, nur die Politiker nicht, hat man sich darauf geeinigt, dass nicht Regierungsmenschen, nicht Diplomaten - Diplomaten sollten nie lachen, wenn Politiker beschimpft werden, weil entweder sind sie kurz vorher beschimpft worden, oder sie werden kurz danach beschimpft werden, insofern sind wir Leidensgenossen; ich sage dies, weil ich ein mit Mühe und Not verkniffenes Lächeln in einigen vorderen Reihen festgestellt habe, als es darum ging, das Unvermögen der Politik zu beschreiben - damals hatten wir also gesagt, okay, das machen Parlamentarier, National-, Europaparlamentarier, einige Regierungsvertreter, und dann rutscht die Sache. Sie ist dahin gerutscht, wo sie hingerutscht ist, die Königs-idee Konvent, die eigentlich nicht dazu geführt hat, dass auch Europäer spontan vor Begeisterung auf Tisch und Stühle sprangen, und theoretisch applaudiert haben als Konvent und anschließende Regierungskonferenz ihre Gesamtergebnisse zur Abstimmung gestellt haben.

Vergleiche ich was 1999 war, Jahr in dem am 1. Januar übrigens auch der Euro eingeführt wurde - nicht unter greifbarer Form, sondern unter Vorläuferform, auch wenn einige Spätgerufene ihn damals schon sehr gemocht haben - wenn ich also Januar 1999 vergleiche mit Januar 2007, fällt eigentlich auf im europäischen Kontext, dass die Nachfrage nach mehr Europa jeden Tag stärker wird. Die weltweite Nachfrage nach mehr Europa wird jeden Tag intensiver. Das hat im Übrigen auch mit der deutschen Bereitschaft zu tun, stärkere Verantwortung auf eigene Schultern zu nehmen.

Und parallel dazu, wo wir von außen her, wo wir extern so sehr als Europäische Union gefordert sind, sind wir intern, was europäische, strikt europäische Innenpolitik angeht, von Krisen geschüttelt. Ich weiß sehr wohl, und Philippe wird das nachher auch in aller poetischen Gesamtschilderung zu nuancieren versuchen, dass viele denken, wir wären nicht in einer europäischen Krise. Er wird das nachher sehr genau erklären, dass wir nicht in einer europäischen Krise sind. Ich sage

das jetzt schon, dann brauche ich es nachher nicht zu sagen, wir sind doch in einer europäischen Krise. Das wird an unserer Freundschaft überhaupt nichts ändern können, aber wir sind in einer Krise. Wir haben dort eine kleine Meinungsverschiedenheit. Ich denke manchmal auch Philippe, wenn das luxemburgische Volk nicht per Referendum Ja gesagt hätte, sondern Nein gesagt hätte, und Frankreich hätte Ja gesagt und nicht Nein, und ich würde hier stehen und Du auch, dann würde ich auch sagen, es ist keine Krise. Und du würdest sagen, doch, es ist eine Krise. Dies ist wie gesagt temporäre Anschauungssache.

Jedenfalls fällt auf, dass extern viele Aufgaben an Europa heran getragen werden, intern wir aber schwächer aufgestellt sind, als dies am Ende des letzten Jahrhunderts, am Anfang der deutschen Präsidentschaft 1999 der Fall war. Und deshalb kommt auf die nächste deutsche Präsidentschaft größte Verantwortung zu. Und der deutsche Bundesaußenminister hat ohne jeden Zweifel Recht, dass im Mittelpunkt dessen, was zu leisten sein wird, die Wiederbelebung der Verfassungsdebatte stehen muss. Ich glaube aber, man kann dies nur halbwegs erfolgreich, von der Perspektive her betrachtet, in Angriff nehmen, wenn man sich im Vorfeld dessen, was unter dem Arbeitstitel Verfassungsgebung in der Europäischen Union zu passieren hat, einige Dinge weggeräumt werden, die sich, weil es sich um dicke Brocken handelt, so einfach nicht wegräumen lassen.

Ich finde schon, dass es Aufgabe des deutschen Ratsvorsitzes sein muss, wie überhaupt der deutschen Politik, und zwar konstant, ein regelrechtes neu-altes Plädoyer für die Europäische Union und für die europäische Einigung insgesamt zu führen.

Nur die Krise, die wir in der Europäischen Union haben, ist ja im eigentlichen Sinne des Wortes, nicht nur einfach eine politische Krise, die man beheben könnte, wenn es diese Völker nicht gäbe, die einen daran hindern, dies zu tun. Die eigentliche Krise ist doch nicht die, dass Deutsche und Franzosen weniger von einander verstehen, als beide denken, dass sie von einander verstünden, die eigentliche Krise ist doch die, dass die europäische Bevölkerung selbst eigentlich tief gespalten ist, wenn es um europäische Integration geht.

Mitte der 50er, Anfang der 60er Jahre, bis in die späten 70er Jahre hinein, war das Europathema kein kontroverses Thema. Alle wollten Europa, alle wollten auch

Europa mehr, und alle wollten immer schon Europa gehabt haben wollen, wenn ein Stück mehr Europa passierte.

Man hat, als ich noch jung war, regelrecht öffentliche Veranstaltungen zum Thema organisiert: «Wie schaffen wir es diese Grenzen in Europa wegzukriegen?» Die Grenzen von denen die Menschen damals wussten, dass sie die blödeste Erfindung sind, zu der die Menschheit je fähig war!

Als die Grenzen dann plötzlich weg waren, kam mehr Kriminalität, kamen mehr Drogen, gab es keinen Schutz mehr. Das zu Erreichende, und das Erreichte war, in der ersten Hälfte der europäischen Integrationsgeschichte immer etwas, was man sehr begrüßte. Heute ist das zu Erreichende immer populärer als das Erreichte, weil das Erreichte systematisch mies geredet wird. Und deshalb fehlt vielen der Mut über das noch zu Erreichende überhaupt noch öffentliche Debatten, und öffentliche Reflexionen und Nachdenken anzustellen.

Es ist heute in Europa so, dass die Hälfte der Bevölkerung in fast allen unseren Ländern, jedenfalls querfeld-ein durch den Kontinent, gerne mehr Europa hätte, ein besseres Europa hätte, ein Europa, das weiterführende Integrationsschritte macht, und die andere Hälfte der Bevölkerung in allen Ländern, und querfeld-ein über den Kontinent die denkt, dass wir heute schon zu viel Europa haben. Und wenn es 50% der Menschen gibt, die gerne mehr hätten, und andere 50% denen das bisher Erreichte schon zu viel ist, dann sind Königswege und einfache Wege sehr schwer zu finden, obwohl es alle Bedenken, die in der Europadebatte, auch dort wo deutsche, französische, italienische, britische, niederländische, luxemburgische Befindlichkeiten aufeinander prallten, als Erörterungsthema in den letzten Jahren schon gab. Alle diese Punkte wurden eigentlich in der Verfassung mit relativ klaren, auch wenn es sich um Kompromisse handelte, Antworten versehen.

Diese europäische Verfassung beantwortet viele Fragen, die jetzt gestellt werden, die Antworten wurden schon formuliert. Und deshalb muss man sich mit den Gegenstimmen zu Europa stärker auseinandersetzen als wir dies in der Vergangenheit taten.

Ich nehme das Thema Erweiterung. Erweiterung war doch Anfang der 90er Jahre das Riesenthema in Europa. Die Menschen waren auch mit ihrem Herzen dabei, es war fast ähnlich wie der ewige Friedensdiskurs, der

über 30, 40 Jahre hinweg gepredigt wurde und von dem ich lese, und ich weiß das ja auch, dass er nicht mehr reicht, um junge Menschen zu erreichen. Das ist, meine sehr verehrten Damen und Herren, überhaupt kein Grund ihn aufzugeben, das bleibt ein Thema in Europa: «Krieg und Frieden». Und deshalb wird man, wenn man über Europa redet, immer wieder den Friedensdiskurs auch neu beleben.

Ich kann überhaupt nicht erkennen, dass Europa kriegsfrei gewesen wäre in den letzten 10 Jahren, wenn ich mir das ansehe, was auf dem Balkan zu beobachten war. Und ist ein Krieg im Nahen Osten nicht auch, ein bisschen wenigstens, ein Krieg in Europa? Und ist das Friedenthema nur dann ein Thema, wenn wir denken, wir hätten es in Europa erledigt, so nach dem Motto: Bei uns wird nicht mehr geschossen, und es ist uns egal, dass bei euch geschossen wird. Nein, das Friedenthema bleibt ein eminent wichtiges europäisches Thema. Und deshalb fand auch die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa anfänglich so viel Sukkurs bei den öffentlichen Meinungsbildern und bei der dann öffentlich gebildeten Meinung, weil die Menschen spürten, hier geht es um Krieg und Frieden, hier wachsen Geographie und Geschichte so zusammen, dass sie zum allerersten Mal friedlich zusammengeführt werden können, ohne dass wir dies mit kriegerischen und militärischen Mitteln begleiten müssen. Und die Menschen haben gespürt, hier entsteht etwas Wichtiges.

Was haben wir eigentlich aus diesem Traum, dass die Europäer endlich mal wieder an etwas glaubten, gemacht, in der Politik, in der Publizistik, sonst wo? Wir haben diese Erweiterung als Bedrohungskulisse den Menschen erklärt. Wir haben davor gewarnt, was dies alles kostet, wie viele Menschen, als ob die Wilden jetzt kommen würden, aus Ost- und Mitteleuropa, über diverse europäische Täler und Berge hereinbrechen würden. Und die Menschen haben Angst gekriegt. So macht man keine Politik.

Wenn es eine generöse Idee gibt, wenn es die bereitwillige Zustimmung viele auf unserem Kontinent zu neuen Abenteuern und zu neuem Ufer gibt, dann dürfen wir diesen massiven Willen der Menschen von der Politik her nicht klein reden, indem wir warnen, nuancieren, abwägen, den Menschen eigentlich sehr oft, aus absolut durchsichtigen innenpolitischen Motivationslagen heraus, die Lust an Europa vertreiben, anstatt den Menschen Lust auf Europa zu machen.

Und deshalb müssen wir diese Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa weiterführen. Dort sind dann Themen, wie die neue europäische Nachbarschaftspolitik sehr gezielt anzusprechen. Dies wird ja auch vom deutschen Ratsvorsitzenden, soweit ich das sehe, sehr intensiv betrieben werden. Und wir müssen uns auch mit der Frage beschäftigen, wo liegen die Grenzen Europa, und wie kann diese Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa anders gestaltet werden, als bisher. Erstmal kann sie genau so gestaltet werden wie bisher, dort wo es möglich ist. Zweitens kann sie nicht mehr so gestaltet werden, als bisher, wenn die Kriterien, die Beitrittskriterien nicht streng, strenger und am strengsten beachtet werden. Und drittens wird man nicht deshalb zu einem Feind einfältiger Konzepte, wenn man über komplizierte Konzepte auch mal nachdenkt.

Ich kann mir nicht vorstellen - aber ich konnte mir schon vieles nicht vorstellen, was dann trotzdem schlecht gemacht wurde - dass die Europäische Union ihre Substanzkraft in der Sache behält, wenn wir auf eine Europäische Union mit 35 oder vielleicht mehr Mitgliedern zusteuern, ohne Verfassung, und ohne Überprüfung der Gesamtkonstruktionen. Und mir scheint es schon überlegenswert, ob wir nicht Kanäle mit Wasser füllen könnten, die die Wassermengen so zusammen führen, dass in dem einen Teil des Meeres das Wasser zusammen läuft, das aus den Quellen der vollen EU-Mitgliedschaft gespeist wird, und in anderen Meeresbuchten das Wasser zusammenläuft, das auch von denen vom Urquell her gespendet wird, die fast Vollmitglieder der Europäischen Union sind, aber es nicht ganz sind, weil sie es nicht können, oder weil wir es nicht wollen, weil wir es nicht schaffen, sie zu absorbieren, wie dies in einem schrecklichen Neudeutsch inzwischen heißt.

Die Aufnahmefähigkeit der Europäischen Union ist nicht unbegrenzt. Und weil sie nicht unbegrenzt ist, wird es so etwas wie besondere Verhältnismäßigkeit in unserem Umgang mit einigen Staaten, die gerne Mitglied der Europäischen Union werden würden, geben müssen, damit wir dieses Gewässer anständig kanalisieren können. Eine Art konzentrische Kreise um die Europäische Union herum, wo es immer wieder volle Vollmitglieder geben wird, dann aber auch andere Staaten, die diese volle Vollmitgliedschaft so nicht leisten können.

Woraus sich ergibt, dass in fine so etwas wie ein harter Kern entstehen könnte. In fine, wenn nichts mehr

geht, als nur noch das. Ich bin sehr allergisch gegen die Vorreiter der Idee der Pioniere, des harten Kerns, der geschlossenen Veranstaltung eigentlich. Nicht, weil ich nicht dächte, dass dies einmal eine Notwendigkeit sein könnte, um aus der Sackgasse heraus zu kommen, wenn wir zu 25, 27, 30 oder mehr, einfach nicht mehr weiter können. Dass sich dann die finden, die von weiter tragenden Ambitionen animiert sind, um mehr Europa zu halt weniger zu machen, das schließe ich überhaupt nicht aus. Aber das, was jetzt am Markt gehandelt wird, dass man von vornherein sagt, es gibt einige Dinge, die machen wir, zu 5, zu 6, zu 10 oder zu 12, und viele andere Dinge machen wir überhaupt nicht gemeinsam und lassen die anderen machen, erinnert mich daran, dass es in der Geschichte der Menschheit schon oft Pioniere gab, die wussten, dass sie irgendwo hin wollten, aber nicht wussten wo sie ankommen möchten. Die Idee des Pioniergeists ist in der romantischen Literatur stark verbreitet. In der Politik ist es gut, wenn man sich auf die Reise macht, dass man auch ein Reiseziel hat, und nicht plötzlich andere darüber wird rätseln lassen, wo man eigentlich angekommen ist. Und deshalb bei aller Ehrfurcht vor dem Pioniergeist, wäre es gut, wenn man auf die Tugenden des elementaren Kompasses manchmal in die Hand nehmen würde, um besser zu sehen, was man eigentlich gerne hätte und dass andere von dem verstünden, was man selten versteht, und deshalb sollte man Abstand nehmen von derartigen Ideen.

Das Europa der Resultate muss geleistet werden in den nächsten 6 Monaten. Und ich denke schon, dass die deutsche Ratspräsidentschaft hier besonders gut aufgestellt ist, um all dies zu bewirken. Einige Voraussetzungen müssen hier auch geschaffen werden.

Das Thema Globalisierung kann man nicht seminaristisch einfach abhaken, und sagen, jetzt machen wir einen Plan gegen Globalisierung, und wir geben uns 8 Monate Zeit, und dann haben wir die Globalisierung im Griff. Die wichtigste Antwort haben wir eh geliefert auf die Globalisierung, und das ist die europäische Wirtschafts- und Währungsunion.

Ich kann immer nur staunen, wenn man sich, vor allem im angelsächsischen Raum, manchmal auch im skandinavischen, darüber den Kopf zerbricht, was Europäer jetzt in Sachen Globalisierung auf die Wege bringen sollten. Gut, da ist vieles zu tun, aber Grundvoraussetzung war die europäische Wirtschafts- und Währungsunion.

Was wäre denn geworden aus Europa, aus dem europäischen Währungssystem, während des Irakkrieges und danach, was wäre denn geworden während der südostasiatischen Finanzkrise, und der russischen und lateinamerikanischen Finanzkrise? Was wäre denn passiert im europäischen Währungssystem, nachdem Frankreich und die Niederlande «Nein» gesagt haben zu dem europäischen Verfassungsvertrag? Was wäre denn jetzt passiert, angesichts der Libanon-Krise? Ich bin doch Veteran, der als Finanzminister in den 80er und 90er Jahren pausenlos an Realignment Sitzungen in Brüssel teilgenommen hat. Und weil ich ja noch nicht so verkalkt bin, weiß ich mich ja noch daran zu erinnern, womit ich meine Samstags- und Sonntagsfreizeit eigentlich verbracht habe.

Wann immer etwas in der Welt passierte, mussten die europäischen Finanzminister zusammentreten, um das zerbröckelnde Zement des europäischen Wirtschafts- und Währungssystem einigermaßen beieinander zu halten. Das brauchen wir alles nicht mehr zu tun. Wir wissen wohin die Reise geht, und wir wissen, dass wir durch den Euro stark sind, und unsere Wirtschaft unter den Irrungen und Wirrungen des Zeitgeistes und der Zeitverwirrungen nicht mehr leidet. Insofern muss die Stärke dieses Euros wesentlich, auch von ihrer, sagen wir, internen Organisationsweise, verbessert werden.

Und wir brauchen mehr Koordinierung an gemeinsamer Wirtschaftspolitik. Wir brauchen gleiche Augenhöhe bei Respektierung der jeweiligen Zuständigkeit in unserem Dialog mit der Europäischen Zentralbank, und wir brauchen ein geschlossenes Auftreten der Eurozone, wenn wir mit unseren Währungspartnern in der Welt, G7, IMF und jetzt multilaterale Überwachungsinstrumente zur Eindämmung der globalen Ungleichgewichte reden.

Aber zum Europaresultat gehört auch, dass man die Voraussetzung dafür schafft, dass das passieren kann, worauf viele Menschen warten. Viele Menschen erwarten sich von Europa, dass wir als geschlossene Kampfformation im Kampf gegen das internationale Verbrechen und den Terrorismus auftreten. Es braucht hier mehr, obwohl das sehr wichtig ist, als die Zusammenarbeit der Geheimdienste, und das Zusammenlegen der Polizei und geheimdienstlichen Erkenntnisse und Verfolgungsmethoden. Es braucht auch in einigen Teilbereichen innerer Angelegenheit und der Justiz, dass wir die Möglichkeiten des bestehenden Vertrages

nutzen, um zu mehr mehrheitsbasierten Entscheidungen im Rat mit Mitentscheidung des europäischen Parlaments zu kommen.

Dies ist in einem Föderalstaat wie Deutschland ein besonderes schwieriges Thema, aber ich halte es nicht für eine Voraussetzung dafür, dass wir in einigen wesentlichen Zukunftsdomänen die Europäische Union den Menschen wieder wesentlich näher bringen, als dies zurzeit der Fall ist.

Und schließlich gibt es die Verfassungsdebatte, und sich anlehrende Königswege, über die zu reden man natürlich wesentlich mehr Zeit in Anspruch nehmen müsste, als ich jetzt noch habe.

Ich glaube, dass hier auf Deutschland eine besonders große Verantwortung zukommt.

Erstens, ich hatte dies einleitend gesagt, hat Deutschland die meisten Nachbarn in der Europäischen Union und hat auch ein Gespür dafür entwickelt, anderen zuzuhören, ob große oder kleine, ob nahe oder entfernte Verwandte.

Dieser Wille allen zuzuhören, niemanden von dem deutschen Radarschirm zu verlieren, ist in Deutschland unverkennbar, wenn es um die Vorbereitungen und dann die Durchführung der deutschen Ratspräsidentschaft geht. Ich halte das für eine deutsche Tugend, die andere nicht missen möchten, weil die Deutschen uns die besten Nachbarn geworden sind, die die Deutschen uns je waren. Und insofern wird dies eine logische Fortsetzung auch während des deutschen Vorsitzes finden.

Deutschland hat auch durch vieles was in den vergangenen Jahren geleistet wurde, auch durch die Lebensleistung aller deutscher Kanzler bisher, inklusive der jetzigen, deren Lebensleistung selbstverständlich hier nicht zu bilanzieren ist, dies wäre ja töricht, dazu beigetragen, dass im europäischen Ausland gewusst ist, auf die Deutschen ist in der Europapolitik Verlass. Mit diesem Gewicht deutscher Glaubwürdigkeit muss man wuchern können, um andere in die richtige Richtung sich absetzen zu lassen.

Es wäre gut, wenn in dieser europäischen Verfassungsdebatte unter deutschem Vorsitz, die falschen Optionen eingeschlafert würden. Falsche Option wäre, dass man sagt, alles weg, wir fangen ganz von vorne an, wir verhandeln neu. Ich wünsche viele Freude.

Weil die Luxemburger im Übrigen auch denken, wenn etwas Wichtiges passiert, muss man immer denselben Premierminister haben, wünschte ich mir eigentlich diese Option. Weil wenn neu verhandelt wird dauert das 15 Jahre, und dann bin ich noch 15 Jahre da, weil sie denken, also besser mit dem, als mit einem anderen. Ich wünsche mir das nicht wirklich, ich wünsche auch sonst niemandem das wirklich.

Neuverhandlung geht nicht. Wieder Vorlegen in 2 Ländern die Nein gesagt haben, geht ohne Abänderung auch nicht. Die Vorstellung, dass man die 16 Staaten, die mit Finnland, demnächst den Vertrag ratifiziert haben werden, dazu zwingen könnte aus Gründen, die ihren Ursprung in den beiden Ländern finden, die mit Nein bei ihren Referenden votiert haben, dass man die 16 zwingen könnte noch einmal zu ratifizieren, geht so einfach auch nicht. Und dass man in den beiden Staaten, die per Referendum Ja gesagt haben, Spanien und Luxemburg, jetzt quietschfidel nach ein paar Monaten, sich dem staunenden Volk präsentieren könnte, und sagen: «Also ihr habt Ja gesagt, aber das und das und das müssen wir ändern», und die Menschen denken dann genau deshalb hätten sie Ja gesagt, das wird auch nicht gehen.

Soviel zum Königsweg.

Discours de Luc Frieden tenu à l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Luxembourg à l'occasion du 5^e anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre

11 septembre 2006

Ambassador Wagner,
Members of Parliament and Government,
Distinguished guests,
Dear American friends,

9/11: a day that dramatically changed or ended so many innocent lives.

9/11: a day on which international terrorism, based on ideological extremist views, showed its determination to attack our democracies, our economic system and our way of life.

9/11: a day that laid the ground for defending together our free societies.

Today, grief and friendship bring us together on the grounds of the US Embassy. With sadness in our hearts, we remember the numerous innocent lives that were so brutally killed on that morning, and the lives of their families that changed forever. On behalf of the Government and people of Luxembourg, let me tell you once again that we mourn with you and that we shall never forget the too numerous victims, as we shall always remember those who died in other terrorist attacks.

There is no justification for terrorism. And our free democratic societies have a duty to defend themselves against those who abuse the freedom granted to them, to kill.

International terrorism can harm our societies, it cannot destroy them: because democracies are stronger than individual criminals. But we will only diminish the risk of terrorist attacks if all free nations join their forces to stop the terrorists.

Efficient prevention and repression of international terrorism require cooperation. Cooperation means first and foremost exchange of information between the security services and the judicial authorities of our countries.

We strongly believe in the same constitutional rights than the American people: Freedom, democracy, justice. Our community of values needs a community of action. If we are divided, our enemies are strong; if we are united, terrorists will not succeed. The Luxembourg Government believes in a strong transatlantic partnership on global security issues: in World War II, after 9/11, today and tomorrow.

Dear American friends,

Luxembourg shares your grief. Luxembourg knows what it owes to America. In this terrible ordeal, the people of Luxembourg stand by the American people.

Discours de Nicolas Schmit dans le cadre de la 61^e Assemblée générale des Nations unies à New York

14 septembre 2006

Madame la Présidente de l'Assemblée générale,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président du Conseil économique et social,
Excellences,

J'aimerais d'abord remercier tous ceux et tout particulièrement le secrétaire général qui ont pris l'initiative d'organiser ce dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations internationales et le développement.

L'ouverture d'un dialogue dans le cadre de l'ONU entre pays d'origine, pays de transit et pays destinataire est un signal positif et prometteur.

Nous avons tous en tête les scènes dramatiques qui se produisent quotidiennement en Méditerranée, dans l'Atlantique ou ailleurs. Ces situations intenable nous obligent de rechercher de façon concertée des solutions à la fois à court terme mais aussi des solutions durables.

A la réunion de Rabat, en juillet dernier, qui réunissait des pays d'Afrique, d'Afrique du Nord et d'Europe, le maître mot était «partenariat».

Mettre en place un partenariat entre toutes les parties pour mieux organiser les flux migratoires, pour endiguer une immigration clandestine qui a déjà coûté la vie, en quelques mois, à des milliers de jeunes fuyant la misère.

Mais aussi renforcer un partenariat entre le Nord et le Sud pour relancer le développement économique et éliminer ainsi les causes de cette émigration guidée par le seul désespoir.

Nous avons maintenant l'opportunité de développer un partenariat global pour faire des migrations un véritable enrichissement tant pour les pays d'origine, les pays d'accueil que pour les migrants eux-mêmes.

Mon pays est un pays d'immigration puisque les immigrants représentent 40% de notre population. Nous connaissons l'apport fondamental de l'immigration à notre développement économique et social. Mais

nous savons aussi qu'il n'y a pas d'immigration réussie sans politique d'intégration active dans les sociétés d'accueil.

Une gestion efficace des flux migratoires peut contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Une meilleure surveillance des frontières, une lutte mieux coordonnée contre les réseaux criminels qui encouragent l'immigration clandestine et le travail clandestin sont sans aucun doute nécessaires, mais à elles seules ne permettent pas d'enrayer les flux migratoires clandestins incontrôlés.

Nous avons besoin d'actions à moyen et à long terme qui portent sur l'éradication de la pauvreté, véritable cause de cette forme de migrations.

Nous devons renforcer les cadres de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux, en les dotant des instruments financiers appropriés, pour faire de la migration légale un instrument de développement. L'Union européenne est en train d'intégrer les questions migratoires dans ses politiques extérieures: les questions relatives aux transferts financiers, à la fuite des cerveaux, à l'immigration sont à cet égard capitales.

Une meilleure protection des migrants les plus vulnérables – les femmes, les enfants – est absolument nécessaire, notamment à travers une lutte efficace contre la traite des êtres humains.

Mon pays qui consacre aujourd'hui 0,87% de son RNB à la coopération au développement, souhaite participer au-delà de ce dialogue à une réflexion continue sur les migrations et le développement. Nous soutenons la création d'un forum global à condition qu'il s'agisse d'une structure informelle permettant l'échange d'expériences réelles mais facilitant aussi une meilleure coordination des actions menées sur les différents plans. Le volet opérationnel est à nos yeux déterminant. Nous disposons déjà largement des instruments appropriés. Les orientations qui pourront être dégagées à partir de nos échanges dans les différentes tables rondes devraient nous permettre de mieux les utiliser dans l'intérêt de nos pays et surtout des migrants.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn sur les relations transatlantiques: discours tenu à la Sacred Heart University, Fairfield/Connecticut

18 septembre 2006

Dear Dr. Cernera, Dear students, Ladies and Gentlemen,

I am very happy to have the opportunity to speak to you today! Luxembourg and the Sacred Heart University have close links, and it is therefore a special honor for me to address you. The issue I want to talk about is dear to my heart, and a very logical one for a European Foreign Minister visiting the United States: I am going to talk to you about the relations between Europe and the United States, which are so crucial to peace and stability in the world.

You are a good example of true-life efforts for the sake of Transatlantic understanding: the Sacred Heart University is present in the US and in Europe, and brings together European and American students and professors, serving as one of the many bridges between our continents and our peoples.

Europe and America are very tightly linked, first and foremost by our history. Europe will never forget that it owes America its liberation and its freedom. While these emotional links remain strong, our diplomatic and political relations are the bedrock of the international community, and our trade relations dominate the world economy.

The European Union and the United States are indeed the two largest economies in the world and account together for about half the entire world economy. The EU and the US have also the biggest bilateral trading and investment relationship that exists in the world today. Transatlantic flows of trade and investment amount to around 1 billion US dollars a day, and, jointly, our global trade accounts for almost 40% of world trade. Around 7 million American jobs are supported directly or indirectly by EU companies, and the figure is roughly the same for European jobs depending on US firms. In view of these solid facts, it is evident that by working together, the US and the EU can promote their common goals and interests in the world much more effectively.

In its Security strategy of December 2003, the European Union has stated that the Transatlantic relationship is irreplaceable, and that, acting together, the EU and the US can be a formidable force for good in the world. Nothing could be truer: Europe and America need each other, in a balanced and effective partnership, to deal with the threats and challenges of our complex world.

The European Security strategy also identifies terrorism as one of the major threats to peace and security of our peoples, as does the American National security strategy. 9/11 (Nine Eleven), which we commemorated just a few days ago, has changed the world, and our perception of the terrorist threat. Like the US, Europe takes the fight against terrorism very seriously, and we are working hard to find the right balance between security, and the safeguarding of human rights, of our common values and principles of civil liberties and freedom.

It is in the field of the core-values on which our societies are built that we are, at this very moment, facing difficult transatlantic discussions. I want to start out with this burning issue, which is making headlines in Europe right now. As you know, Europeans were profoundly disturbed at the rumours, at the end of last year, of the existence of secret detention centres on European territories, as well as of detention and interrogation practices that might not be in accordance with the provisions of the Geneva Convention. In his recent speech on the progress made in the fight against terrorism, President Bush has now confirmed our preoccupations. You might have heard some of the reactions from the European public, as well as in our Parliaments and administrations.

The European Parliament, as well as the Council of Europe, had been particularly active in investigating the cases of alleged rendition, of prisoners transiting through European territory without the knowledge of national authorities, and of secret prisons in European countries. They are understandably shaken by the recent admissions by the President.

We in the European Union are as committed as you are to combat terrorism effectively, using all legal means and instruments available. Terrorism is a threat to our system of values based on the rule of law. We must however be sure that in combating terrorism, we do not ourselves damage our democratic and legal institutions. Human rights and humanitarian standards have

to be maintained while we combat terrorism. The existence of secret detention facilities, nor the secret detention of persons in a legal vacuum, are not in conformity with international humanitarian law.

We have also expressed our serious concerns about Guantanamo Bay. It is therefore a welcome development that the US authorities are willing to submit detainees to fair trials in the near future, which hopefully will allow them to close the facilities in Guantanamo in due course. I am sure that this would greatly help our relationship, and would make it so much easier for Europeans to revert to their almost innate trust in our American partners.

Ladies and Gentlemen,

I am convinced that together, we can overcome these difficulties as we have managed to overcome our divergences when the United States went to war in Iraq, a war which a number of European countries, among which my own, could not support. We worked hard on both sides of the Atlantic to come to terms with this crisis. Although we have been divided about the original intervention in Iraq, Europeans and Americans are now united in wanting to see stability, democracy, security and the rule of law established in Iraq.

I am happy and proud that an important stage in the relaunching of transatlantic relations, in the recent past, took place when Luxembourg held the Presidency of the European Union, during the first semester of 2005. President Bush started his second Presidential mandate with a visit to Europe, where he met, as the first US President ever, with the leaders of all EU Member States, as well as with the heads of the EU institutions. The European Union very much appreciated this gesture of outreach which reaffirmed the close link between Europe and the US, and sent a clear signal that the United States viewed the Union, and not simply its 25 individual Member States, as a true partner.

It was also during the President's visit that we decided to co-host an international conference on Iraq, to provide a forum for the then new Iraqi Government to present its priorities, vision and strategies for the period leading up to the next elections, and to mobilize international support for the Transitional Government and its institutions. This conference took place on 22 June 2005 in Brussels and brought together over 80 countries and international organizations. By organizing it together,

the EU and the US demonstrated their unity of purpose for the new Iraq. Unfortunately the hopes we had then for a rapid improvement of the situation allowing inter alia for a withdrawal of the coalition forces have not fulfilled: today still some 100 people are killed every day through violent acts in Iraq. This can't continue!

I myself met my colleague, Secretary of State Condoleezza Rice, at several occasions during those six Presidency months, and it was during these meetings that we had the occasion to review transatlantic cooperation across the board. Together, we also prepared the traditional EU – US summit, which gave the transatlantic relationship a new impetus in a large number of fields and set important orientations for our future cooperation.

We addressed issues of common and of global concern reaching from the situation in the Middle East or in Africa to the fight against proliferation of weapons of mass destruction and against terrorism or the universal importance of the Organization of the United Nations sixty years after its creation. And we discussed a variety of concrete common actions and initiatives, to translate a newly harmonized and balanced relationship into action.

This, Ladies and Gentlemen, dear Students, was a turning point. After months of TALKING ABOUT our relationship, we inaugurated a new period of DOING transatlantic relations, pursuing our common goals and the defense of our common values. The EU and the US have indeed a very wide joint agenda. Let me mention only a few examples: the fight against poverty and disease; the promotion of human rights; the spreading of democracy and the prevention of conflict; the fight against terrorism and proliferation; or the economic and trade liberalization. Over the last few years, our relationship has changed into an issues-driven cooperation, with a record of fruitful coordinated actions in different parts of the world.

It is cooperation between partners, friends and allies, cooperation between two global players. The EU has indeed come a long way since its creation: it started out as a peace project, aiming at bringing together the nations and the peoples of Europe. As a peace project, it has been outstandingly successful. As an economic community, with a single market, it soon asserted its position on the international scene. And as the Union

grew bigger and expanded its fields of competence and of responsibility, its relations with the rest of the world evolved accordingly.

Today, the European Union has a population of 450 million people - more than the United States and Russia combined - , it generates a quarter of the world's wealth and gives more aid to developing and poor countries than any other donor. The euro, our common currency, comes second only to the US dollar on the international financial markets. The EU has become a world player, and it is willing to take its responsibilities on the global scene. To spread the peace and security that lie at the heart of the European project beyond our borders, the European Union has developed, over the last fifteen years, a common foreign and security policy, as well as a common security and defense policy, that allow us to deliver on our commitment to act as a force for stability and understanding in the wider world.

The common security and defense policy of the Union, our very own strategic concept to address threats where they arise, from regional conflicts, terrorism, proliferation or in failed states, is constantly expanding, providing the EU with credible means to intervene and act around the world, in the military as well as the civilian field. European forces have been deployed in many different countries. For example in Bosnia-Herzegovina, where we have taken over from NATO forces, or in the former Yugoslav Republic of Macedonia, where a European military mission, as well as a police mission, have completed their peacekeeping activities, and where an advisory mission is now assisting the authorities to modernize their country and to undertake reforms to strengthen the rule of law.

In July this year, a European force has contributed, in cooperation with the United Nations Mission in Congo, to securing the first free and democratic elections in forty years in this war-torn country. Another EU mission, this time in the civilian field, is the monitoring mission in Aceh, in Indonesia, which oversees the implementation of the peace agreement. To assist the Iraqi people to build a peaceful and secure country, the European Union is training senior Iraqi officials and executive staff from the judiciary, the police and the penitentiary in the fields of management and criminal investigation. More than 700 judges, senior magistrates and police have already participated in the EU-sponsored training.

In most of these cases, the European Union was the obvious choice as peacekeeper, advisor or observer, because it was acceptable to all forces and actors involved, or because it could react quickly and efficiently, without intervening in a too disruptive fashion.

The most recent example, where the European Union Member States showed rapid and efficient commitment, is taken from the Middle East, where peace and stability are of the utmost concern to Europe as well as to the United States. Answering to the Secretary General's urgent appeal to UN members to commit troops, the EU Member States are contributing some 7000 troops, as well as naval and air support to the United Nations Mission in Lebanon, after the recent crisis with Israel. As the UN Secretary General put it, the «back bone» of the reinforced UNIFIL will be European.

I know how much our American partners appreciate this European effort, in a region where the EU is seen as an honest broker, whereas the United States has more difficulties to take on that role. I believe it is natural that partners such as the US and the EU define complementarities in their global engagement, and support each other in executing their complementary tasks.

I am happy that the US administration today recognizes Europe as a partner, who assumes its part of international responsibilities. The United States has played a critical role in European integration and European security, in particular through NATO. The end of the Cold War has left the United States in a dominant position as a military actor. However, no single country is able to tackle today's complex problems on its own, and Europe is committed to doing its share to contribute to their resolution. The EU is today one of the most visible international actors, as warranted by its contribution to world trade, world development aid or defense spending. And the United States is aware of it.

I am sure that it is not easy to understand the European Union and its workings - after all, it is a coordination of 25 and soon 27 States, a heavy machine, with a very original way to function. There are internal hick-ups, once and again, and we are currently striving to overcome the difficulties created by the two negative referenda on the European Constitution. Nonetheless, the world is constantly asking for more Europe. The times when Henry Kissinger could claim that he could not deal with Europe as a partner as long as it did not have

a single phone number he could dial are definitely over: our American partners have grown used to our very specific and unique institutional framework.

One of the defining moments of our new cooperation, and a very good example for our potential has been the Iran nuclear file, where the European Union has taken the lead in negotiations with Iran, while cooperating closely with the US, as well as other P5 partners, in defining the strategy to tackle the problem. I remember intense discussions with Secretary Rice during our Presidency of the European Union. We had the same objective, in the US and in Europe, and that was and still is to prevent Iran from acquiring the nuclear bomb. We however had different ways to try and reach this objective. We managed to overcome our differences in approach, and the US have trusted the European negotiation track, which we hope will, in cooperation with the action of the UN Security Council, turn out to be successful.

I could mention Belarus, or Ukraine, or Darfur, or Afghanistan as other examples where the EU and the US joined their efforts in a very successful way. We have for example been able to exert a considerable amount of pressure on the dictatorship in Belarus as we carried out diplomatic demarches together, showing unity in the Western camp. This is the field of democracy promotion, in which we must pursue our common efforts.

I could talk at length about our fruitful and necessary cooperation in other fields, such as economics and trade, the fight against terrorism, or the proliferation of weapons of mass destruction.

Let me mention one more issue that I care a lot about and which it is particularly timely to mention, as I am here in the United States at the occasion of the General Assembly of the United Nations.

As you know, the European Union and its Member States are strong supporters of multilateralism, and of the United Nations system as a whole. We do indeed believe that in a world of global threats, global markets and global media, our security and prosperity increasingly depend on an effective multilateral system. Our objective is the development of a stronger international society, well functioning international institutions and a rule-based international order.

I very much deplore that the United States and Europe are not always on the same wavelength, when it comes to our world organization and the fundamental

framework for international relations. Multilateralism promotes consensus and provides legitimacy in international relations, therefore representing a value that we should pursue on a principled basis, and not only selectively or on a case-by-case basis.

The multilateral route can not be an occasional choice, it has to be a continuous commitment if we want to make the multilateral system work. International organizations might be slow, and frustrating to operate within, and we should certainly strive to make them more efficient, but that is not a reason to abandon them. Our own national administrations are sometimes frustratingly slow, our EU institutions can be a burden, your coordination between agencies or relations between the federal and the state level can be fastidious, but we would not for a minute think of abandoning them.

Multilateral relations require understanding and tolerance, compromise-building, lobbying and convincing, all skills at which the Americans excel. There are many multilateral mechanisms that address those threats which we face in common, as the proliferation of weapons of mass destruction, or the global warming, and we should make good use of these organizations. They are a good way of engaging third countries, in the pursuit of our objectives. We Europeans strongly believe in the International Criminal Court as an instrument to fight impunity, in the logic of the Courts we installed together to judge war criminals in the Former Yugoslavia or Rwanda, in the spirit of the most precious goods we share: universal human rights and dignity.

This is a plea, to the young Americans that I have in front of me today, as well as to the older ones, in favour of a more straightforward commitment to multilateralism. With the United States on board, we have an enormous weight on the international scene, and we can influence it. Without the US, without that formidable example that you can be to the world, many third countries don't feel any pressure to comply. I believe that if we together promote a United Nations better oriented towards the threats and challenges of our time, and more effective in the way it operates, we will be able to create a new international consensus to manage the burning issues of our time.

Ladies and Gentlemen,

You might think that I have painted a somewhat mixed picture of the relationship between the EU and the US,

but I do not want to be mistaken. We tend to talk more frequently about our divergences and misunderstandings than about the things we have in common, and those we do well together, but we could find hundreds of examples of good, practical and efficient cooperation between EU and US which, added up, provide for a strong transatlantic understanding.

I am confident that our relationship is solid enough not to suffer lasting damage from our current divergences over issues in the field of international humanitarian law, if we do not lose sight of our common values. We have a great number of success stories to show for, and we have come a long way since our disputes over the Iraq war.

I have, however, the impression that our publics have not followed the incredible development of transatlantic relations, and that they do not always see the fruitful cooperation that we maintain. Despite the many, many contacts between EU and US officials, the high level meetings, the concrete outputs of our cooperation do not always find their ways into European and American ears, eyes and minds. The German Marshall Fund published, just a few days ago, its traditional study on transatlantic trends, which feels the pulse of US - European relations. In European, as well as in American minds, the transatlantic relationship appears to be lukewarm at best, and many believe the relationship has worsened over the last year. This is in contradiction to what we, politicians and officials, conclude from our day-to-day business with each other! Yet, the study finds that Europeans and Americans have largely the same threat perception, they are afraid of the same things, which provides a good basis to address these threats in common.

Dear students,

Over the last years, the EU - US relationship has matured into a strong partnership. It is as friends and partners that we should seek to preserve and to foster it. It is important that we do not forget to communicate about it to our respective publics. We share common values, and we have to continue to defend them together in a globalized world. Acting together, the EU and the US can be a formidable force for good in the world. Let us therefore continue to DO transatlantic relations, rather than to TALK ABOUT them. Enough talk then!

Thank you very much for your attention.

Intervention de Nicolas Schmit lors de la réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE à Tampere

21 septembre 2006

Nos débats ont lieu à un moment où nos opinions publiques sont très sensibilisées aux questions d'immigration et cela d'abord à travers les drames qui se passent quotidiennement à certaines de nos frontières extérieures.

Il y a donc une attente forte à l'égard de l'Europe: les citoyens attendent d'elle qu'elle soit capable d'agir solidairement, d'agir efficacement et globalement, mais aussi d'agir humainement, dans le respect des droits de l'homme et de la Convention de Genève.

Il faut donc que notre réunion donne des orientations concrètes et opérationnelles qui partent de ces exigences fondamentales.

Les documents de la Présidence constituent à cet égard une excellente base de travail et trouvent un très large accord de notre part.

Ainsi, nous estimons que l'Europe doit démontrer qu'elle est capable face à un problème complexe et urgent tel que l'immigration illégale d'agir solidairement, d'abord entre pays membres, ce qui est essentiel, notamment à l'égard des pays tels que Malte, l'Espagne et l'Italie, qui doivent faire face à une véritable crise, mais aussi à l'égard des pays d'origine et de transit.

Ensuite, nous estimons qu'il est important de renforcer la cohérence entre les différents aspects de la politique d'immigration, de la protection de nos frontières, de notre politique d'asile - J'y ajouterais par ailleurs également notre politique extérieure et de coopération.

L'initiative de la Présidence, qui comporte quatre facettes, reflète une telle approche cohérente. La position luxembourgeoise quant à ces quatre éléments-clés est la suivante.

Nous approuvons une plus grande solidarité financière, en contrepartie de laquelle il faudra améliorer les systèmes d'enregistrement (Eurodac) et les systèmes de prise et de reprise en charge (Dublin-II). Le rapport de la Commission sur le fonctionnement de ces deux

systèmes et de leur amélioration est important dans le sens où il souligne l'importance d'un meilleur partage des responsabilités dans la gestion de ces flux.

Nous sommes également d'accord avec une procédure d'enregistrement des immigrés clandestins, l'établissement d'une base de données appropriée et de l'utilisation à cette fin d'éléments d'identification biométriques.

Nous partageons l'approche qui établit un lien entre l'obligation de l'enregistrement, le remboursement par l'Union et l'obligation de reprise en charge reflète le mieux la nécessité d'une plus grande solidarité et d'un meilleur partage des responsabilités, d'une part, et d'une plus grande efficacité, d'autre part, pour gérer les flux migratoires.

Il nous semble certain que pour qu'un tel système fonctionne convenablement, nous avons besoin de règles communes et d'un contrôle approprié.

Pour conclure, permettez-moi quelques mots sur le développement du système européen commun d'asile.

D'abord, je suis d'avis qu'il nous faut absolument accélérer le renforcement de notre coopération pratique, à la lumière des nos discussions à l'occasion de notre dernier Conseil informel à Vienne. À cet égard, il nous faut partager davantage nos informations sur les pays d'origine et garantir une plus grande convergence entre Etats membres dans ce domaine, notamment en vue de l'établissement d'une liste de pays sûrs.

Nous sommes d'accord avec le papier de la Présidence sur le développement du système de Dublin.

Finalement, nous sommes d'accord aussi pour réfléchir sur une harmonisation progressive des permis de séjour et des droits qui en découlent de ceux qui bénéficient de la protection internationale.

Jean Asselborn à l'occasion de la 61^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York

22 septembre 2006

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Voici deux ans, à cette même tribune, j'avais cité, en conclusion de mon propos, ces vers célèbres du poète espagnol Antonio Machado:

«Voyageur, le chemin
C'est les traces de tes pas
C'est tout voyageur;
Il n'y a pas de chemin,
Le chemin se fait en marchant
Le chemin se fait en marchant».
Depuis lors que de chemin parcouru!

En effet, l'ouverture de cette 61^e session de l'Assemblée générale est tout d'abord pour nous l'occasion de jeter un regard rétrospectif pour mesurer les avancées que nous avons pu réaliser, en particulier depuis le sommet de septembre 2005, mais également pour essayer d'évaluer le parcours qu'il reste à réaliser pour mettre en œuvre les nobles ambitions définies d'un commun accord voici un an dans cette salle qui voit se rassembler chaque année ce véritable «parlement des nations».

C'est à cette occasion historique que nous avons réaffirmé avec force que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'Homme sont les piliers du système des Nations unies et constituent les axes essentiels d'un ordre mondial plus juste et plus pacifique.

Un an plus tard, qu'avons-nous réalisé et comment ces progrès peuvent-ils être analysés au regard de ce test qu'est la réalité effective des choses, l'évolution d'une situation internationale complexe et en perpétuel devenir?

I - Paix et Sécurité

Madame la Présidente,

Lorsque nous promenons notre regard sur la situation actuelle, nous devons constater que zones d'ombre et raisons d'espoir coexistent, même si une note d'inquiétude certaine doit être relevée.

Plus que jamais, le Moyen-Orient reste traversé par des tensions politiques, militaires, socio-économiques et culturelles profondes, dont les affrontements militaires sur la terre libanaise et les bombardements au nord d'Israël n'ont offert que l'exemple le plus récent. Un mois de guerre a laissé derrière lui un terrible héritage de morts et blessés, de destruction et de contamination par les mines et les engins non explosés, tout comme des conséquences économiques majeures. Mon pays s'est immédiatement associé aux efforts internationaux de solidarité et la conférence de Stockholm a permis de coordonner le soutien international et d'avancer vers la reconstruction, sous l'égide des Nations unies et du gouvernement libanais.

Mais au-delà de cette réaction immédiate, une fois l'arrêt des hostilités obtenu - tardivement, il est vrai - il convient désormais de consolider le cessez-le-feu et de construire les bases d'un processus politique soutenable, dont la résolution 1701 du Conseil de sécurité définit les principaux éléments. Comme l'a encore confirmé, il y a quelques jours à cette tribune la présidente en exercice du Conseil européen, S.E. Mme Tarja Halonen, l'Union européenne est prête à jouer pleinement son rôle dans ce contexte. Déjà les contributions européennes - auxquelles mon pays a tenu à participer - constituent ce que notre secrétaire général a appelé «l'épine dorsale» de la FINUL renforcée. De même, la tâche d'appuyer l'émergence d'un Liban pleinement souverain et indépendant, qui exerce sa souveraineté et le monopole de la force armée sur l'ensemble de son territoire, doit être menée à bien et tous les acteurs régionaux doivent contribuer à ce processus. En obtenant la levée du blocus du Liban et en abordant de manière concrète la question des prisonniers, notre secrétaire général a jeté les bases d'une solution durable et nous le félicitons pour son action efficace.

Ayant pu me rendre moi-même voici quelques jours à Beyrouth, à Tel Aviv et à Ramallah, je me suis encore une fois rendu compte sur place à quel point l'absence d'une paix véritable dans cette région affecte négativement les populations civiles, en particulier dans les Territoires occupés, où la situation humanitaire se détériore de jour en jour. A quel point aussi les logiques de l'affrontement, de la violence et du désespoir tendent à se répandre et à s'enraciner. C'est cet engrenage funeste qu'il s'agit d'enrayer. Plus que jamais, il est évident qu'il ne saurait y avoir de solution militaire

ou unilatérale aux conflits persistants dans la région. Le 15 septembre, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont réitéré leur plein appui à la recherche de solutions négociées. Ils ont salué l'annonce par le président Abbas quant à un accord relatif à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, tout en exprimant l'espoir que le programme d'un tel gouvernement reflètera les principes du Quartette. Voici deux jours, le Quartette a également repris cette position à son compte.

Les tensions persistantes au Moyen-Orient ne doivent cependant pas nous faire détourner notre attention de l'Afrique, ce continent frappé par les fléaux de la pauvreté, de la maladie, des affrontements armés, mais aussi, en même temps, cette terre d'espoir dotée d'une extraordinaire vitalité et créativité. Alors que conflits intérieurs et crises internationales subsistent - trop nombreux - en maints endroits en Afrique - citons la Côte d'Ivoire, le Soudan, notamment dans la région du Darfour où une crise humanitaire de grande ampleur menace, la Corne de l'Afrique, d'autres encore - des signes d'espoir, certes parfois fragiles, peuvent être relevés dans des pays aussi divers que le Libéria, la Sierra Léone ou encore en RDC, où un processus électoral d'une ampleur sans précédent est en train de se poursuivre avec le soutien massif, entre autres, des Nations unies et de l'Union européenne.

L'Union Africaine joue, elle aussi, un rôle croissant et positif dans la gestion des crises sur le continent africain, à l'instar de son action au Darfour à travers l'AMIS. Il est essentiel que cette action cruciale puisse être rapidement reprise et relayée par le déploiement d'une mission des Nations unies élargie, telle que prévue dans la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité.

Avec la création et la mise en place, voici quelques mois, de la Commission de consolidation de la paix, un autre engagement du Sommet a été traduit dans les faits. Les Nations unies disposent désormais d'un instrument innovant pour gérer les situations post-conflit, afin d'assurer une transition optimale du maintien de la paix et de la prise en compte de l'urgence humanitaire vers la reprise du processus de développement. Souhaitons donc beaucoup de succès à ce nouvel organe qui suscite de grands espoirs partout dans le monde.

Avant de quitter le thème de la paix et de la sécurité, je ne voudrais pas omettre d'aborder brièvement deux

sujets qui ont un impact majeur à cet égard, à savoir le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

S'agissant du fléau du terrorisme, une action décidée et concertée au plan régional et international s'impose. Je ne peux qu'exprimer ma satisfaction devant le fait que dans les tout derniers jours de la 60^e session, sous l'impulsion énergique du président Jan Eliasson - dont je voudrais ici saluer l'action - l'Assemblée générale a adopté une «stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU». Cette stratégie doit agir tant sur les conditions propices à la propagation du terrorisme que sur la prévention et l'action contre le terrorisme, y compris à travers les divers organes des Nations unies, tout en garantissant le respect des droits de l'Homme et des règles de l'État de droit. Comme les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne l'ont déclaré voici quelques jours, cette dernière considération s'applique en particulier au traitement de tous les détenus, comme à la problématique des lieux de détention secrets.

Le dossier de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue à susciter de vives inquiétudes sur le plan international. L'attitude et les activités de la Corée du Nord en matière de prolifération nucléaire ont mené le Conseil de sécurité à adopter récemment à l'unanimité la résolution 1695. Autre sujet d'inquiétude, l'Iran. Le Conseil de sécurité a défini dans sa résolution 1696 les principaux paramètres qui orientent l'attitude à l'égard du dossier nucléaire iranien de la communauté internationale et de l'Union européenne, qui est depuis plus de deux ans en discussion avec l'Iran. C'est en donnant suite à ces demandes, et notamment la suspension de toute activité d'enrichissement, que des négociations en vue de la conclusion d'un accord global pourront être engagées et que la confiance pourra être restaurée.

II - Développement

Madame la Présidente,

Le document conclusif du Sommet a mis un accent particulier sur la dimension du développement qui affecte directement le sort de milliards d'êtres humains. Si 2005 a été l'année des grands engagements pour le développement avec le Sommet du G-8 de Gleneagles et la décision de l'Union européenne, intervenue sous Présidence luxembourgeoise, d'atteindre le seuil des

0.7% du RNB consacré à l'aide publique au développement dès 2015, l'année 2006 a été l'année de la mise en œuvre, avec en particulier l'adoption de la résolution 60/265 qui définit désormais le consensus international en la matière.

Le Luxembourg, pour sa part, continue à s'honorer de sa participation au club - malheureusement encore trop restreint - du G-0,7; avec 0.82% de notre RNB consacré à l'aide publique au développement en 2005, en attendant d'atteindre 1% dans les années à venir.

La réunion du début de la semaine consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés a encore une fois montré que la mise en place d'un véritable partenariat pour le développement reste une tâche prioritaire et urgente. Ceci reste malheureusement aussi vrai en ce qui concerne l'action internationale contre le VIH/sida, à laquelle une réunion à haut niveau a été dédiée au mois de juin.

Soucieux d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide au bénéfice des plus démunis, mon pays attend avec beaucoup d'intérêt les résultats du panel sur l'architecture du développement qui seront rendus publics dans les mois à venir. Plus que jamais, la formule selon laquelle «le développement est l'autre nom de la paix» reste d'une actualité brûlante.

III - Droits de l'Homme, démocratie et État de droit

Madame la Présidente,

En septembre 2005, les participants au Sommet ont reconnu de manière solennelle que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'Homme sont liés et se renforcent mutuellement.

En vue de renforcer le dispositif international en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, l'Assemblée générale a décidé en mars de cette année de remplacer l'ancienne Commission des droits de l'Homme par un Conseil des droits de l'Homme. Alors que la première session du nouveau Conseil a permis de réaliser un certain nombre d'avancées importantes sur le plan normatif, il importe désormais de consolider sa mise en place, en le dotant de l'ensemble des moyens et instruments - dont les procédures spéciales - pour lui permettre de promouvoir la cause des droits de l'Homme et de réagir rapidement et efficacement face à des situations spécifiques de violation graves de ceux-ci.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que se féliciter de la conclusion récente des négociations sur une Convention sur les droits des personnes avec des handicaps et exprimer l'espoir que cet instrument important pourra être adopté au cours de l'automne par cette Assemblée générale.

Autre innovation significative adoptée par le Sommet l'année dernière, la notion de «responsabilité de protéger» en cas de génocide, de crimes de guerre, de purification ethnique ou de crimes contre l'humanité, doit trouver application dans le cadre des critères et conditions définis dans le document conclusif du Sommet pour devenir progressivement une norme incontestée qui puisse guider l'action de la communauté internationale lorsque la situation l'exige.

IV - Pour un multilatéralisme efficace

Madame la Présidente,

Si la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'Homme sont les trois piliers fondamentaux sur lesquels reposent les Nations unies, ces valeurs fondamentales ne peuvent se concrétiser et s'exprimer pleinement dans la réalité qu'à travers un système multilatéral performant et crédible.

Le multilatéralisme ne doit pas rester un vain mot! A la lumière des récents événements au Moyen-Orient, aucune Nation, grande ou petite, ne peut désormais échapper au constat que le multilatéralisme offre le seul cadre viable à la recherche de solutions aux conflits et aux menaces qui nous guettent.

Il est de notre responsabilité de doter ce système multilatéral des moyens adéquats pour exécuter ses principales missions. Nous devons également veiller à ce que les procédures de travail et de décision de nos organes soient définies et agencées de manière à obtenir le meilleur rendement et une performance qui réponde mieux aux attentes légitimes des Etats membres. La recherche d'un meilleur rapport coût/efficacité au bénéfice de nos populations devrait être un objectif partagé par tous les Etats membres, grands ou petits, du Nord comme du Sud.

La crédibilité, voire même peut-être la survie, du multilatéralisme comme méthode pour gérer les grands problèmes communs de l'humanité est à ce prix.

Quelques progrès ont été accomplis au cours de l'année passée en matière de réforme de la gestion

administrative et financière, mais beaucoup reste à faire et nous devons nous unir pour mener à bien une réforme indispensable pour transformer nos Nations unies dans un instrument pleinement adapté pour gérer les graves et multiples défis de ce XXI^e siècle débutant.

Dans ce contexte, nous ne pouvons négliger l'organe auquel la Charte des Nations unies réserve un rôle primordial en matière de sauvegarde et de préservation de la paix et de la sécurité internationales, à savoir le Conseil de sécurité.

Depuis un grand nombre d'années, les voies et moyens pour renforcer la légitimité et l'efficacité de cet organe primordial font l'objet de discussions approfondies, sans que pour autant des progrès notables aient pu être discernés.

Pour notre part nous restons convaincus qu'une réforme du Conseil de sécurité reste indispensable. Celle-ci doit être réalisée tant en ce qui concerne le renforcement de son caractère représentatif à travers une augmentation du nombre de ses membres à la fois permanents et non permanents - sans pour autant alourdir son fonctionnement par l'attribution du droit de veto - que par une amélioration de ses règles de fonctionnement pour augmenter l'efficacité et la transparence de ses travaux et, partant, d'augmenter la légitimité de son intervention.

V - Conclusion

Madame la Présidente,

Je souhaiterais conclure, en évoquant la figure de celui qui nous a guidés, celui qui nous a fourni les points de repère, comme il a guidé cette organisation depuis dix ans: je veux bien sûr parler de notre secrétaire général Kofi Annan.

Même s'il reste encore quelque temps avant l'échéance de son mandat et que je suis sûr qu'il entend encore réaliser nombre de missions importantes d'ici-là, il m'importe cependant de lui rendre dès à présent hommage et de le remercier pour l'œuvre accomplie au cours d'une vie consacrée au service de cette Organisation.

Madame la Présidente,

Le pays que j'ai l'honneur de représenter devant vous, le Luxembourg, entend également à l'avenir être partie prenante à la vie et au devenir de cette Organisation

qui continue, plus de soixante ans après sa création, de représenter un noble idéal et un espoir pour des millions et des millions d'hommes et de femmes. Le Luxembourg souhaite se mettre au service de cet idéal et de la communauté internationale et assumer sa part de responsabilité dans ce cadre. Voilà pourquoi, nous avons, il y a cinq ans, décidé de présenter notre candidature à un siège non-permanent au Conseil de Sécurité pour le bienium 2013-2014. Membre fondateur des Nations unies, mais qui n'a jusqu'à présent jamais siégé au sein de cet organe, le Luxembourg conçoit cette candidature comme une expression nouvelle de son engagement pour les objectifs et les principes de la Charte, pour la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'Homme, pour un système multilatéral efficace.

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Il nous faut persévérer, malgré les difficultés et les obstacles, à travers le dialogue et la diplomatie, à modeler une Organisation des Nations unies digne de nos attentes.

Et en cela, soyons inspirés par cette réflexion du grand Michel-Ange qui disait: «Le plus grand danger n'est pas que notre but soit trop élevé et que nous le manquions, mais qu'il soit trop bas et que nous l'atteignons».

Je vous remercie.

Journée de Commémoration nationale: Proklamatioun vun der Regierung

8 octobre 2006

Zënter 60 Joer ass d'Kommemoratioun vum 10. Oktober 1941 d'Geleeënheet fir dem Lëtzeburger Vollek säi Wëllen a seng Entschlossenheet, sech vun der Nazi-Diktatur ze befreien, ze wierdegen. D'Jore 1940-1945 ware gezeechent duerch d'Grausamkeeten déi den däitschen Occupant am Numm vun enger ënnerdrückender a rassistescher Ideologie begaang huet. Se hunn am nationalen Ënnerbewosstsinn eng grouss Wonn hannerlooss. De mënschleche Bilan war héich. Mee d'Schënner hunn et net fäerdeg bruecht d'Séil vun hiren Affer ze zerstiéieren a si fir ëmmer verschwannen ze loossen.

Direkt nom Krich ass der Welt d'Ongeheierlechkeet vun dëse Verbrieche kloer ginn: 't ware Verbrieche géint d'Mënschheet. Fir all déi, déi d'Hitler-Diktatur materlieft hunn, waren de Krich, d'Liberatioun an d'Rekonstruktioun Tatsaachen déi se fir hiert ganz Liewe gezeechent hunn. Haut gëtt d'Erënnerung un den Zweete Weltkrich méi wéi jee duerch déi Fraen a Männer geprägt – an 't sinn der ëmmer manner - déi dës schrecklech Evenementer vum Zweete Weltkrich um eegene Läif materlieft hunn.

D'Etude vum Zweete Weltkrich ass fir déi, déi net direkt Zeie vun dësen Evenementer waren, trotz den däischtere Säite vun dëser Geschichtsperiod, eng Lektioon vu Respekt, vun Toleranz a vu Bridderlechkeet. Si erlaabt et eis gemeinsam Erënnerung z'erhalen, iwwer d'Fëllementer vun eisen demokratesche Wäerter nozedenken an d'Mënscherechter ze protegéieren. Aus de Léiere vun der Vergaangenheet versiche mer deene Jonken z'explizéieren wat hir Responsabilitéiten als zokünfteg europäesch Bierger sinn. Esou wäerten de politeschen Extremismus a friemefeindlech Aussoen et net fäerdeg bréngen sech an engem ëmmer méi vereenten Europa z'installéieren.

Den nationale Kommemoratiounsdag erlaabt jiddferengem vun eis sech mat Dankbarkeet virun der Beharrlechkeet vun all deenen ze vernäipen déi d'Verfolgung an d'Zerstéierung materlieft hunn. Haut soe mer hinne merci. Déi Fraen a Männer si Symboler fir Courage an Zivismus well si stungen um Ufank vun enger materieller a moralescher Rekonstruktioun, déi hiresgläiche sicht. Hiert Udenken an Éieren halen, heescht de Mënsch éieren.

D'Membere vun der Regierung

«Le futur de l'Euro». Jean-Claude Juncker à l'occasion du petit déjeuner-débat organisé par le European Policy Centre

12 octobre 2006

Mister chairman,
Ambassadors,
Ladies an Gentlemen,

Yesterday night, and I spent part of the night with some of the colleagues here, I was asked to deliver a speech and I was asked to deliver this speech in English. And

I started by saying that I would be perfectly able to do so but that I didn't want to express myself in English, because normally when we are trying to explain the European Union to our citizens, we are telling them that we are proud of the diversity of languages, of cultures and so on and so forth. And that all of us we are starting to speak in English. That's the reason why I decided to deliver my speech in French. Although I could perhaps try to deliver it in English.

Nous devons donc, mes chers amis, parler – vous et moi, et moi d'abord, vous ensuite – du futur de la zone euro, de l'avenir de cette zone. J'ai plusieurs options devant moi. Je pourrais d'abord faire un long bilan sur les deux années que j'ai passé à la tête de l'Eurogroupe, vous expliquer les performances qui furent les nôtres et puis réserver une petite partie à l'avenir de la zone. J'aurais volontiers voulu faire cela, si seulement le bilan était tel qu'on pourrait l'expliquer longuement et largement. Or malheureusement tel n'est pas le cas. Je ferai donc un mixe que j'espère intelligent, de ce qui fut et ce qui sera, sans devoir trop parler de ce qui est.

Mais en fait, depuis que l'Eurogroupe existe sous sa forme actuelle, je veux dire avec une présidence stable de deux fois deux années, nous avons progressé sur un certain nombre de sujets. J'ai pu constater autour des 24 mois écoulés, que nous avons, réunion après réunion, élargi le champ de nos investigations. Parce que nous pensons tous, les 12, maintenant 13 ministres des Finances de la zone euro, qu'un rôle accru doit être réservé à ce qu'il est convenu d'appeler le pôle économique ou le pôle politique de l'Union économique et monétaire.

Vous connaissez la faiblesse du traité, dont vous n'êtes pas responsable, mais moi je le suis, parce que j'ai signé et négocié ce traité. Je suis d'ailleurs, je crois, le seul survivant, l'euro et moi, de ceux qui ont signé en 91-92, en fait le 7 février 92 le traité de Maastricht. Et nous avions déjà à l'époque cette impression, que le pôle monétaire était optimalement structuré, mais que le pôle économique comportait des faiblesses structurelles. Donc, nous essayons de faire en sorte que le pôle économique gagne en couleur réunion après réunion.

Je crois que l'essentiel pour les mois et les années à venir est constitué par ce groupe de considérations qui gravite autour de la notion de surveillance budgétaire

et de guidage des politiques budgétaires. Nous avons réformé en mars 2005 le pacte de stabilité et de croissance, nous lui avons apporté des touches qui font du pacte aujourd'hui un instrument qui permet à la fois une bonne gestion monétaire de la zone, mais aussi une lecture économique qui doit sous-tendre les décisions monétaires que la Banque pourrait être amenée à prendre. Mais nous restons toujours sur le sentiment de l'inaccompli, puisque tous les travaux que nous avons consacrés au volet préventif du pacte peinent à se mettre en place avec une vigueur telle que se dégagerait à partir de là des vertus pédagogiques qu'on n'aurait plus à expliquer à ceux de nos États membres qui trouvent devant eux le problème de finances publiques non ajustées parce que ne correspondant pas aux règles de base qui sont celles de l'Union économique et monétaire.

Vous vous rappelez que lorsque nous avons réformé le pacte de stabilité, nous avons accordé beaucoup d'importance à ce volet préventif pour en fait nous obliger, et avec nous nos gouvernements, de faire un usage plus vertueux de ce qu'il est convenu d'appeler les good times. Si la conjoncture va bien, si l'économie tourne, pensons-nous, le moment est venu pour affecter les excédants de recettes que nous pourrions réaliser, suite à la bonne tenue de la conjoncture, exclusivement sinon prioritairement à la réduction des déficits et à la réduction des niveaux de dette publique. Le pacte, version originale, avait mis tout l'accent sur son volet correctif. Nous avons voulu, en le réformant, donner au pacte un rôle préventif à jouer. Nous sommes en train de nous en occuper très activement.

Il y a aujourd'hui, alors que tel ne fut pas le cas vers la fin des années 90, un consensus général, pour essayer un beau pléonasmisme, entre les 13 ministres des Finances de la zone, que ce volet préventif doit être pris au sérieux. Nous constatons depuis une année presque, que dans nos parlements – je veux dire les parlements nationaux, la même remarque s'appliquant d'ailleurs au Parlement européen qui nous accompagne de sa sage amitié – l'acceptation de cette règle que pendant les périodes de haute conjoncture des efforts d'assainissements solides doivent être entrepris et suivis. Vous vous rappelez de la fin des années 90, l'économie évoluait à une allure agréable et les gouvernements dépensaient toute leur énergie dans une recherche qui consistait à élucider les moyens qu'il pourrait y avoir pour affecter des éléments de cagnotte

à différents compartiments de la dépense publique. Cette tentation permanente en politique de distribuer, de réorganiser une cagnotte, de réorienter les excédants budgétaires vers le consommateur final, c'est-à-dire l'électeur, aujourd'hui est devenue un réflexe heureusement sous-développé, ce qui me fait dire, que sur ce point la réforme du pacte a apporté des résultats considérables et que nous ne courons pas le risque de reproduire les erreurs qui furent les nôtres à la fin des années 90, où nous ne savions pas faire un bon usage des résultats positifs qui sur base d'une conjoncture ayant adoptée un profil de développement impressionnant. Nous ne référons pas cette erreur.

J'ai toujours estimé que le grand public, et je compte parmi le grand public également la Banque centrale européenne, sous-estimait cet aspect des choses, parce qu'il n'y avait aucune raison, pour m'exprimer dans la langue francfortoise, d'exprimer des *serious concerns* quant à la réforme du pacte puisqu'elle était sage dans toutes ses parties. Nous aurons donc pendant les mois à venir à nous occuper plus en avant des situations budgétaires en Allemagne, en France, en Italie, en Grèce et au Portugal, qui sont les pays qui posent le plus grand problème en termes d'assainissement budgétaire. Et les ministres de ces pays, et notamment le ministre des finances allemand, a publiquement et en privé réaffirmé son intention de continuer de poursuivre l'effort de consolidation en dépit du fait que l'Allemagne bientôt sortira des procédures de déficit excessif tout comme la France. Le fait de ne plus faire partie de ce club privilégié de ceux qui se voient être confrontés à des procédures en déficit excessif ne veut pas dire que les problèmes budgétaires dans ces pays-là auraient trouvé une réponse définitive.

Je voudrais sur ce point, puisque nous parlons de budget, vous rendre attentifs au fait que de plus en plus les débats et discussions et les décisions nationales qui sont prises dans une capitale ou une autre, commentent à largement influencer les décisions qui peuvent être prises dans d'autres capitales. La zone, du point de vue budgétaire, est devenue plus unique qu'elle ne l'était avant.

Je vous donne un exemple théorique: si un pays, mettons l'Italie, connaissait un lourd déficit et une dette publique élevée, et si ce pays, mu par de bonnes intentions, décidait de vouloir réduire à tout prix le niveau du déficit, mettons de 35 milliards d'euros, les autres

diront bravo et puis constateraient par la suite que le gouvernement italien, pour prendre cet exemple-là, comme ça ne réduirait pas des 35 milliards, mais aurait décidé pendant son parcours budgétaire, de ne réduire que de 32 milliards, 33 ou 34. C'est des choses qui n'arrivent pas dans la vie, mais c'est un exemple. Dans d'autres pays vous auriez immédiatement la réaction qui consisterait à dire: mais nous qui avons un niveau d'endettement public moins élevé, qui avons des déficits moins larges, pourquoi est-ce que nous on devrait ajuster, je dirais intégralement, alors que d'autres qui sont dans une position qui est moins bonne que celle qui est la nôtre, ne se sentiraient plus obligés de ce faire? Donc un débat à Rome peu influencer un débat à Luxembourg. Le Luxembourg qui a un déficit – les spires de la Commission sont là, donc il faut s'exprimer prudemment pour ne pas les amener à se lancer dans des recherches trop compliquées pour eux – disons 1,5%. Si vous avez un déficit de 1,5% et qu'un pays qui a un déficit de 6,2 n'agit pas conformément aux règles établies, vous n'arrivez pas à convaincre votre parlement que dans un pays à déficit exigu vous devez gouverner suivant les règles de l'art.

Donc la discussion budgétaire qui sera la nôtre au cours des mois à venir sera une discussion budgétaire plus horizontale. Nous comparerons au niveau de la zone nos performances budgétaires. Elle sera plus bilatérale, si j'ose dire, elle entrera plus dans le détail des opérations budgétaires des différents États membres pour les comparer, ces performances, les unes aux autres.

Donc nous aurons un travail sur l'aspect budgétaire des choses: surveillance budgétaire, examen horizontal et meilleure préparation des budgets nationaux, qui est insuffisamment horizontale dans la mesure où certains de nos États membres lorsqu'il s'agit de réunir les éléments sous-tendant le développement futur de leurs finances publiques ont recours à des chiffres, dont on ne dirait pas, si on les compare entre eux, que nous relèverions de la même zone monétaire. Sur le taux de change entre le dollar et l'euro, vous avez dans les 13 budgets nationaux des chiffres parfois qui pourraient inviter à l'hilarité, si nous n'étions pas en Union monétaire. Il ne faut pas rire parce que ces chiffres sont tout à fait différents. Il y a des prévisions en matière d'évolution du prix du pétrole qui diffèrent d'un pays à l'autre. Par conséquent nous avons le besoin entre

nous de nous mettre d'accord sur les mêmes chiffres sur lesquels doivent se fonder les différents projets de budgets nationaux.

Nous aurons à nous occuper plus intensément de la croissance économique en Europe. Nous savons qu'aujourd'hui nous évaluons à un rythme qui est satisfaisant, parce que proche du potentiel de croissance, nous dépassons même le potentiel de croissance. S'imaginer une Europe, une Union monétaire où le potentiel de croissance serait durablement établi à 2,5% est une façon d'accepter que nous ne serons pas à même d'assumer toutes les conséquences qui pour le financement de nos systèmes de sécurité sociale résultent du phénomène du vieillissement de nos populations. La démographie étant ce qu'elle est, comme elle est sur le court terme difficilement influençable, malgré les efforts surhumains de certains, il vaut mieux préparer les finances publiques à cet horizon qui ne tardera pas de nous gagner.

Donc l'important des réformes structurelles n'est plus à établir. Nous devons tous, même si nos finances publiques connaissent une situation satisfaisante, nous appliquer à mettre en œuvre les réformes de structure et notamment en matière de financement des systèmes de sécurité sociale qui sont ardemment exigés par l'évolution future dont on connaît exactement le profil. Par conséquent, nous devons nous entretenir au sein de l'eurozone de la bonne séquence entre les réformes structurelles. Vous connaissez tous le problème, les gouvernements savent en fait ce qu'il faut faire, quelles réformes structurelles doivent être mises en application, mais aucun gouvernement ne sait comment faire pour gagner les élections après avoir mis en œuvre ces réformes structurelles. Ce qui fait que les réformes structurelles tardent parfois être mis en place. Par conséquent nous devons discuter entre nous de la bonne séquence des réformes structurelles. Comment est-ce qu'on doit se laisser suivre les réformes concernant les marchés de produits, les marchés de travail, le secteur des services. Par où est-ce qu'il faut commencer? Est-ce que nous ferons tous la même chose partout sur la zone monétaire en même temps, ou est-ce qu'il ne faudrait pas trouver entre nous une séquence agréée des réformes structurelles dans les différents pays membres de la zone de l'euro?

Nous aurons à nous entretenir du problème du différentiel de croissance de la zone euro. C'est un débat que nous avons entamé il y a plusieurs mois, qui fut d'ailleurs lancé par notre Banque centrale. Après avoir discuté du phénomène des différentiels de croissance, nous avons constaté qu'en fait ces différentiels de croissance n'étaient pas à ce point extraordinaires à les comparer avec d'autres zones monétaires et nous avons décidé que ce problème de différentiels de croissance n'était pas un problème que nous aurions à résoudre à très court terme. Toujours est-il que si les différentiels de croissance devaient s'agrandir et s'élargir, si les performances de croissance sur toute la zone devaient diverger au-delà de la zone actuelle, il se pourrait très bien que nous aurions à nous occuper du différentiel de croissance.

La même remarque s'appliquant en fait aux différentiels d'inflation que l'on peut constater sur la zone. C'est un débat que j'ai lancé, je crois, lundi passé. Est-ce qu'il faut parler en Europe, je veux parler de la zone, des méfaits ou des bienfaits de l'indexation automatique des salaires? Je constatais, ce que je savais déjà, que la Belgique et le Luxembourg étaient les seuls pays connaissant toujours ce système que les esprits plus évolués que les conservateurs que moi considéraient un système pervers de l'indexation automatique des salaires. Les pays, et la Belgique et le Luxembourg, ont d'ailleurs aménagé le système d'indexation pour qu'ils puissent mieux tenir compte de l'environnement économique. Est-ce qu'il faut parler de ces règles? Est-ce qu'il ne faut pas se poser la question, si ces règles existaient partout, quel serait sur l'ensemble de la zone l'influence que ces règles produiraient sur l'inflation moyenne de la zone?

Je crois d'ailleurs que nous n'aurons pas un véritable débat sur l'indexation, puisque la Commission et la Banque sur une même lancée et emportées par le même élan d'analyse, pensent que les pays qui ont un système de l'indexation sont moins compétitifs que les autres. N'est-ce pas, en Europe, on ne trouve plus ces choses-là. On dit: c'est comme ça. Encore que je n'ai pas l'intention de devenir Verheugen-esque et d'inclure tout le monde dans une même critique. Mais il faut tout de même apprendre à prouver, lorsqu'on parle à des gens adultes, la justification de ce que l'on prétend. Parce que la Belgique et le Luxembourg ne seront pas les moins compétitifs en Europe si j'ai bien compris. J'aurais d'autres exemples à citer de l'autre côté de

la route. Enfin il faudra parler de l'indexation automatique des salaires. Il faudra examiner de près le phénomène de l'inflation dans le secteur ultra-important des services. Et il faudra que nous nous occupions un peu plus en avant du secteur immobilier pour voir le premier en matière de formation des prix, le troisième en matière de risques assumés ou non assumés. Quelles peuvent être les conséquences qui pourraient se dégager du maintien en place de ce système?

Nous allons nous occuper des déséquilibres de l'euro. Vous savez que le Fonds monétaire international vient de lancer une procédure de surveillance multilatérale, où le Fonds monétaire international a constitué un «panel», si j'ose dire, regroupant les plus grandes zones monétaires du globe, les États-Unis, la Chine, la zone euro, le yen et l'Arabie Saoudite, parce que le Fonds monétaire voulait inclure dans ce groupe d'analyse sur les équilibres du globe un pays producteur. C'est la première fois d'ailleurs que l'eurozone et l'Eurogroupe se voient être reconnus une dimension internationale au même degré que les autres devises des grandes zones économiques de la planète. [...] La première fois, le Fonds monétaire international reconnaît à la zone une représentation qu'on avait refusée jusqu'à présent à cette zone, ce qui fait d'ailleurs, que certains n'aient pas cet exercice de surveillance multilatérale du fonds monétaire international. Les Britanniques nous expliquant que non, non, non le G7 est l'enceinte où il faudra débattre de ces questions, les Canadiens les rejoignant sur ce point. Mais l'euro se voit être reconnu ce grand rôle qui est le sien, par le Fonds monétaire international. Je crois que sur cette affaire des déséquilibres globaux, l'Europe n'a aucun reproche à se faire et que nous devons résister à la tentation des autres grandes devises de voir l'euro devant assumer un rôle de rééquilibrage qui ne peut pas être le sien, puisque nous ne sommes pas à l'origine de ces déséquilibres globaux, par conséquent nous ne devons pas être les premiers à essayer de les désamorcer. C'est un grand débat que nous avons à l'intérieur de la zone et c'est un grand débat que bien sûr nous avons avec les quatre autres partenaires sélectionnés par le Fonds monétaire international.

Puisque je parle du Fonds monétaire international, peut-être un mot sur la représentation extérieure de la zone euro, qui est à la une, même avant que l'euro n'existait pas. Je me rappelle, lorsque j'étais tout jeune ministre des Finances, nous nous interrogeons déjà

sur la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux que l'Union européenne soit représentée dans les instances du Fonds monétaire international par une seule chaise. Curieusement lorsque nous avons lancé l'euro et curieusement le mieux l'euro il va, le moins ambitieux devient le débat sur la représentation extérieure de l'Union européenne ou de la zone euro. Moi je persiste à croire, parce que j'aime les idées simples lorsque les choses se compliquent, que le jour devra venir où la zone euro sera représentée d'une façon visible à Washington et qu'elle le soit par le biais d'une chaise unique, comme on dit vulgairement. Or il y a un certain nombre de pays qui n'admettent pas sur le moyen ou sur le long terme la disparition des *constituencies*, des constituantes nationales, dont ils sont le leader très souvent pour des raisons historiques. Nous avons discuté cette question lundi passé. A ce qu'il paraît, le gouvernement belge qui un moment fut hésitant sur cette affaire est pris d'une nouvelle ambition plus vertueuse, puisque nos collègues belges ne se sont plus exprimés dans le sens interdit, mais dans le sens souhaité. Mais la vertu bénéluxienne n'est pas encore entière jusqu'au point où le nord du Benelux se laisserait inspirer par les sages inspirations de l'axe sud du Benelux. Mais ça viendra plus tard. Mais nous sommes tombés d'accord pour voir la Commission être admise au G20, ce qui est déjà une bonne avancée. Nous pensons tous que la Commission européenne doit devenir observateur à l'International financial stability forum. Nous pensons que la zone euro doit mieux concerter et coordonner ses efforts à Washington en essayant de désigner parmi les directeurs exécutifs des différents pays membres de la zone euro, un directeur exécutif ayant en charge pour deux années la représentation des intérêts généraux de la zone et de mieux coordonner entre eux les différents directeurs exécutifs. Je crois que l'euro a vocation à connaître une représentation extérieure qui fasse de lui un interlocuteur évoluant d'une façon visible et pour les organisations de Bretton Woods et pour les autres grandes zones économiques du monde. Et je ne doute pas un seul instant que lorsque je serais doyen d'âge du parlement luxembourgeois, je verrai mes lointains successeurs se réoccuper d'une façon alors conclusive de cette question.

Je crois que nous aurons intérêt à ne pas brader au cours des mois à venir l'accès des nouveaux États membres à la zone euro. Il n'est pas vrai, comme le prétendent certains nouveaux États membres – je

déteste l'expression, mais je l'emploie pour me faire comprendre – il n'est pas vrai que l'eurozone serait un club fermé. Nous venons d'accepter parmi nous, après de si nombreux efforts de ce pays-là, la Slovénie. Mais il n'est pas question et notamment sur le critère d'inflation, vous connaissez tous ce débat, que nous changerions l'interprétation que nous avons toujours apportée au critère d'inflation qui est un critère relevant du traité. Donc cette volonté politique d'élargir la zone, que je partage, puisque je voudrais que demain l'Union européenne tout entière puisse adopter la monnaie unique, n'est pas une raison suffisante pour réinterpréter les critères de façon à ce que la zone puisse s'élargir le plus rapidement possible.

Je crois pour le reste, parlant de la zone et de l'essai de rendre plus efficace les travaux de l'Eurogroupe, que nous aurons demain intérêt à dédier une plus grande partie des conclusions du Conseil européen consacré à l'agenda de Lisbonne, à la seule zone euro. Il n'est pas concevable que la zone euro ait le même niveau d'ambitions économiques que celui des autres États membres qui ne connaissent pas encore ce lien de solidarité et de discipline. Par conséquent il faudra consacrer des aspects plus spécifiques à la seule zone euro dans le cadre de la mise en place de toutes les décisions qui sont rendues nécessaires par l'agenda de Lisbonne. Il faudra le faire et il faudra à l'intérieur de ce chapitre spécifique de la zone euro, consacrer des recommandations particulières à certains États membres sur des points où ils accusent des différentiels trop prononcés par rapport à d'autres. Au lieu de faire de l'indexation des salaires, des problèmes immobiliers, de l'inflation dans le secteur des services une décision qui concernerait la seule zone euro, il vaudrait mieux, à l'intérieur des conclusions spécifiques adressées à la zone euro en rapport avec l'agenda de Lisbonne, pourvoir à ces recommandations nationales.

Voilà un certain nombre d'éléments de débat, de discussion, d'agenda que nous aurons au cours de mois à venir.

Je suis à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir. J'essayerai d'y répondre d'une façon qui ne vous oblige pas à interrompre notre petit-déjeuner, qui ne vous oblige pas à garder cet aspect et ces mines sérieuses que vous m'opposez depuis que je suis en train de parler.

Merci.

Discours de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie, lors de l'ouverture de la Foire d'automne

14 octobre 2006

Altesse Royale,

Ufank September hudd Dir eng Visite d'État an d'chinesesch Volléksrepublik gefouert. Dëse Besuch vun engem Chef d'État bei engem aanderen, déi héchste Form vu bilateraler Visite, symboliséiert d'Krénung vun den Relatiounen tëschent deenen zwee Länner.

Fréier sin esou Staatsvisiten no engem strikten protokollareschen Schema ofgelaaf, wou meeschtens dei politesch Gespréicher vun engem kulturelle Programm enkadreiert goufen. Monseigneur, ech wees, dass Dir drop haalt, dass iwwerall do, wou et Sënn mécht, lo och eng wirtschaftlech Komponent bei Är Visiten derbäi kënn.

D'Visibilitéit, déi och e klengt Land wéi Lëtzebuerg kritt wann säin Staatschef eng Visite d'État an engem Land mécht, gëtt eisen Entrepreneuren eng Bühn, déi sie soss nie geifen kreien. A China hunn honnert Geschäftsleit vun deser Geleeënheet profiteiert, - et war déi gréissten Délégioun économique, déi Lëtzebuerg je op d'Been bruecht huet. Ech mengen, et ass net iwwerhiewlech ze soen, dass dës Rees e grouse Succès war. Verschidden Firmaen si mat ganz konkreten Resultater heem komm, an och op offizieller Säit si verschidden Accords ennerschriwwen gin, déi eise Betriber d'Aarbecht a China méi einfach maachen.

An dem Senn hudd Dir lech och bereed erkläert, Ufanks November eng Délégioun vu lëtzebuergere Entrepreneuren an de Mëtteren Orient ze féieren. Durch Aer Disponibilitéit kritt des Mission économique eng Bedeitung, déi mer soss nët an de Monarchien um arabeschen Golf kritt hätten.

Am éischten Trimester 2007, bei Ärer Staatsvisite an d'Belscht, wëlle mer eng «journée économique» organisieren, déi der enker Verbindung tëschent eisen zwou Économien Rechnung dréit. Meng Servicer schaffen un engem Konzept, daat an de Kader vun enger Staatsvisite passt a gläichzäiteg der Proximitéit vun eisen zwee Länner Rechnung dréit.

Ronderëm Ouschteren dann wollt ech, zesammen mam Grand-Duc héritier, eng Mission économique an Indien

féieren. Ech haat 2005 annoncéiert, dass ech wéilt all zwee Joër mat enger Wirtschaftsdélégioun an dëst dynamescht Land reesen. 2007 ass et also erëm esou wäit. An Indien huet Lëtzebuerg am éischten Semester vun dësem Joer eng immens Visibilitéit kritt – ufanks net grad am positiven, mee mettlerweil sin eis Relatiounen mat dëser gréisster Demokratie op der Welt an opstiewender Handelsmuecht besser wéi se jee waren.

Schlussendlech freeën ech mech, dass de Prënz Guillaume lo Mëtt November d'Zäit fënnt, fir mech op eng Prospektionsrees an d'USA ze begleeden, wou mer ënnert aanderen wäerten de Luxembourg Business Award un d'Firma Avery Dennison iwwerreechen, eng Firma déi zanter laangen Joren Vertrauen an den Industriestanduert Lëtzebuerg huet.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

5 sujets au menu d'aujourd'hui:

- 4 chiffres économiques commentés;
- les indices de la compétitivité;
- les conclusions de l'OPA de Mittal Steel sur Arcelor;
- notre visite en Chine et les effets de la globalisation;
- les progrès en matière de politique énergétique.

Pour commencer, permettez-moi une fois de plus de me pencher, sans trop de détails, sur 4 chiffres-clés de notre pays:

1. 12,53: c'est le nombre d'emplois créés en un an entre août 2005 et août 2006, soit une progression de 3,9%. Ce chiffre fait bien des jaloux parmi mes collègues ministres de l'économie. De vrais emplois, pas de jobs virtuels. En effet, sans les travailleurs détachés, c.-à-d. ceux enregistrés à la sécurité sociale luxembourgeoise mais travaillant dans un autre pays, le résultat ne change guère. Il nous reste cependant à drainer davantage de résidents vers ces nouveaux emplois. La reconversion, la formation continue, la mobilité, seront les maîtres mots de cette démarche.

2. 4,3%: tel est le taux de chômage corrigé des variations saisonnières calculé sur les trois mois juin, juillet, août 2006. La progression des demandeurs d'emplois au cours des derniers trois mois semble également endiguée, mais il n'y a pas encore de décade.

3. 5,4%: la croissance économique au 2^{ème} trimestre reste forte, après avoir atteint 6,6 % au 1^{er} trimestre. Je m'en réjouis bien évidemment et mes collègues européens sont jaloux une fois de plus. Mais cette croissance tire son origine pour ¾ de la place financière. Le secteur financier est indéniablement devenu le pilier prépondérant de notre économie. Quand il affiche d'excellents résultats comme actuellement, cela se ressent dans l'ensemble de notre économie et peut en rassurer certains. Seulement, il ne faut pas oublier que ce secteur dépend de la bonne santé de la bourse, ce qui montre sa fragilité, et donc celle de notre économie toute entière – l'éclatement de la bulle en 2000-2001 nous l'aura rappelé.

4. 2,4%: c'est le taux d'inflation au 1^{er} septembre. Le taux d'inflation sur douze mois, qui avait atteint un maximum de 3,16% en juin, est tombé à 2,37% en septembre, soit le niveau le plus bas enregistré depuis juin 2005. L'ampleur du recul s'explique certes en partie par la forte augmentation des prix pétroliers, survenue en août et septembre 2005.

La «maîtrise de l'inflation» constitue un des grands axes de l'accord du Comité de coordination tripartite d'avril 2006. J'ai eu au cours des derniers mois, ensemble avec mon collègue Fernand Boden, des discussions avec de nombreuses organisations à cet égard, que ce soient les organisations de protection des consommateurs, les organisations syndicales ou encore les organisations patronales. Ensemble, nous avons essayé d'avancer dans ce dossier et plusieurs initiatives ont été lancées:

- l'élaboration d'un Indice des prix Grande-Région (IPGR), qui permettra de comparer les niveaux de prix et leur évolution au Luxembourg et dans des régions frontalières;
- l'analyse, par les autorités de concurrence, des circuits de distribution qui désavantagent le commerce luxembourgeois et qui peuvent renchérir les marchandises;
- une campagne de sensibilisation des entreprises qui devraient résister aux tentations d'augmenter les prix;
- il nous reste enfin à convaincre les autorités publiques des effets néfastes de la hausse des prix administrés.

Mais venons-en au deuxième plat du menu de ce jour, les indices de compétitivité.

Il y a quelques jours, et sous ma responsabilité, l'Observatoire de la Compétitivité a présenté le «Bilan Compétitivité 2006» qui comporte un indice synthétique national. Vous me direz, un indice de plus, venant s'ajouter à tous les autres indices internationaux. Et bien non, ce «Tableau de Bord Compétitivité» n'a pas l'ambition de concurrencer les indicateurs des organisations internationales. Il s'agit plutôt d'attirer l'attention sur certains problèmes spécifiques à notre économie et d'inviter les partenaires sociaux à en débattre.

Comme vous, le gouvernement suit avec intérêt les classements publiés par les organisations internationales sur base d'indicateurs synthétiques. Les plus connus proviennent du «World Economic Forum» (WEF) de Genève ou de l'«Institute for Management Development» (IMD) de Lausanne. Ces indicateurs très médiatisés permettent d'obtenir rapidement une vue d'ensemble sur les principales forces et faiblesses des économies à travers le monde. Ils constituent un outil de communication compréhensible pour le grand public. Mais en dépit de l'attrait suscité par leur simplicité apparente, ces benchmarks internationaux se basent souvent sur des données non transparentes ou des méthodologies différentes, un peu floues ou même inconnues et certainement non adaptées à une petite économie très ouverte. Ainsi, le WEF a classé le Luxembourg à la 22ème place parmi 117 pays alors que selon Goldman Sachs, le Luxembourg se classe 1er parmi 170 pays. Si ces benchmarks internationaux doivent être pris au sérieux en raison de leur influence sur des investisseurs potentiels, il convient néanmoins de les interpréter avec un certain recul.

Le Luxembourg s'est ainsi doté d'un «Tableau de Bord Compétitivité» national qui se compose d'indicateurs «de Lisbonne» et d'indicateurs «nationaux» permettant de mieux appréhender la compétitivité de notre pays et d'établir un diagnostic fiable adapté aux spécificités de l'économie luxembourgeoise.

Je vous invite à examiner ce document en détail car, comme le dit le proverbe, «il n'y a de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir». Les recettes inattendues générées par l'embellie conjoncturelle doivent à mon avis servir à des dépenses mûrement réfléchies. Ces recettes risquent en effet de ne pas être récurrentes. Les enseignements que je tire du bilan de la compétitivité me disent que les nouvelles marges de manœuvre budgétaires doivent compenser les

faiblesses répertoriées, à savoir: les infrastructures, les instruments de la diversification, de l'innovation et de la recherche, l'éducation et la formation continue. Le moment est venu de se fixer des objectifs et de se donner les moyens pour les atteindre au lieu de modifier le cap au gré des vents et des marées.

En troisième lieu, j'aimerais m'attarder un moment sur la naissance du groupe Arcelor Mittal qui a largement dominé l'actualité économique des six premiers mois de l'année. Il s'agit là d'un dossier qui, vous pouvez me croire, a largement accaparé le temps du ministre de l'Économie.

Pendant ces mois, le Grand-Duché a été à la une des titres de la presse internationale. Je ne mentionnerai que la procédure législative en vue de la création d'un cadre légal pour les OPA ainsi que les événements connexes, tels que les projets d'alliance envisagés entre Arcelor et d'autres opérateurs sidérurgiques.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer souvent et longuement dans la presse internationale, toujours avec le souci de présenter notre pays comme un lieu ouvert au commerce, accueillant pour les investisseurs et soucieux de préserver voire d'enrichir l'acquis industriel si de nouvelles opportunités se présentent.

Le résultat est probant comme le Premier ministre l'a expliqué à la Chambre des députés: au-delà du gain financier pour l'État - ce qui n'a jamais été le premier souci de notre action - nous avons réussi à maintenir une très étroite relation avec le nouveau groupe Arcelor Mittal:

- le siège et le quartier général du Groupe et donc le centre de décision restent ancrés à Luxembourg;
- tous les sites industriels nationaux seront maintenus, voire développés: on mentionnera Rodange, le Centre logistique de Differdange, ainsi que l'attention nouvelle en faveur du site de Schiffange pour la production de fil-machine;
- l'association au niveau des organes de décision en ressort renforcée (Conseil d'administration avec possibilité de proposer deux administrateurs);
- la présence luxembourgeoise dans la Direction Générale et le Comité de Direction reste forte, ce qui prouve la compétence des dirigeants luxembourgeois.

Comme Arcelor par le passé, le nouveau groupe fera partie intégrante de la vie économique luxembourgeoise.

Sa présence contribue à la visibilité et à la notoriété de notre pays à l'étranger comme site économique; un site attrayant non seulement pour le monde de la finance, mais aussi pour l'industrie. Comme Arbed et Arcelor, Arcelor Mittal sera, je le souhaite, un ambassadeur important du Grand-Duché de Luxembourg dans le monde.

Reste à affecter les revenus en provenance de la fusion Arcelor-Mittal à des activités de développement économique. La priorité devrait être accordée à 4 axes politiques:

- l'achat et l'aménagement de terrains en vue d'élargir notre offre en zones d'activités industrielles. Celles-ci seront nationales, régionales ou dédiées à des activités spécifiques. A ce titre, il faut mentionner le crassier d'Ehlerange, le terrain de la WSA pour les activités logistiques, le terrain de Betzdorf pour des activités liées au développement TIC et les terrains autour du futur laboratoire national à Dudelange pour des activités liées aux sciences de la vie;
- la création d'une agence pour la promotion et le développement de la place financière, du tissu industriel et du commerce extérieur;
- la création d'un Fonds national pour l'Innovation regroupant d'une part les instruments de subvention de la R&D des entreprises et, d'autre part, les instruments de sensibilisation, d'animation, de conseil, de coopération internationale en vue de lancer de nouvelles initiatives sectorielles;
- enfin, une dotation en capital substantielle au profit de la SNCI pour lui permettre de constituer une réserve stratégique pour des besoins spécifiques (énergie, e-commerce, sciences de la vie, logistique...). Cette dotation doit aussi servir à soutenir des activités existantes et nouvelles dans l'intérêt du développement de l'économie.

Venons-en maintenant au phénomène de la globalisation: le terme paraît quelque peu galvaudé, ses implications n'en sont pas moins réelles et tangibles. Dans son supplément consacré aux économies émergentes, «The Economist», le magazine londonien, décrit l'entrée fracassante sur la scène mondiale des nouveaux titans: la Chine et l'Inde. En 2040, la Chine aura rattrapé le PIB des États-Unis et celui de l'Inde aura dépassé les principales économies développées.

Lors de la récente visite d'État en Chine, nous avons pris conscience du bouleversement de l'économie mondiale qui se prépare ou se concrétise par endroits. Nos entreprises exportatrices ont eu l'occasion de mieux mettre en évidence leurs compétences dans un pays qui présente de nombreuses opportunités. Nous avons aussi pu prendre la mesure des opportunités de notre pays comme point d'entrée (hub) européen pour les importations chinoises, surtout les produits à haute valeur supportant les coûts du transport aérien. Plus de deux milliards de dollars de valeur en provenance de la Chine ont transité par l'aéroport de Luxembourg en 2005. Ces flux augmentent à raison de 20% par an.

Enfin, nous nous attendons aussi à une hausse des investissements chinois en Europe. Les initiatives en matière de promotion de la logistique viennent à point nommé à cet égard.

Pour soutenir et canaliser tous ces flux vers le Luxembourg, mais aussi pour faciliter à nos entreprises luxembourgeoises l'entrée sur le marché chinois, nous avons ouvert, à côté de notre Ambassade à Pékin, une deuxième adresse officielle luxembourgeoise, en l'occurrence le Consulat Général à Shanghai auquel est associé un bureau du «Board of Economic Development».

J'exprime le souhait que de nombreuses entreprises luxembourgeoises et chinoises trouvent le chemin du Business Center aménagé à leur intention. J'espère que l'équipe de Pit Ferring aura beaucoup de travail. Leur compétence est indéniable.

Ce soutien aux relations économiques sino-luxembourgeoises s'exprime également à travers la décision du gouvernement de participer à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010. Nous prendrons prochainement les premières décisions opérationnelles pour nous présenter de façon optimale à cette manifestation. Je lance un appel vibrant aux entreprises pour s'associer à cette initiative.

Finalement, la question de l'énergie sera une question-clé pour la compétitivité de notre économie en général et pour le tissu industriel national en particulier. Voilà pourquoi je tiens à en parler dans tous mes discours.

La libéralisation des marchés de l'énergie européens se poursuit à la vitesse G.

En août dernier, j'ai déposé à la Chambre des députés deux projets de loi qui réorganisent fondamentalement le secteur de l'électricité et du gaz naturel. Les projets établissent un cadre clair et cohérent pour la production, la gestion des réseaux et la fourniture dans ces deux secteurs. En outre, ils définissent le service universel et les obligations de service public pour garantir à tous les clients, et particulièrement aux clients résidentiels, l'accès aux infrastructures de réseau et la fourniture d'énergie dans de bonnes conditions.

Au-delà de ces deux projets de loi, une analyse du marché de l'électricité et du gaz naturel s'impose pour, le cas échéant, le réorganiser et pour optimiser les structures. Un niveau de prix acceptable pour l'utilisation des réseaux et pour la fourniture reste mon souci principal. J'userai de toute mon influence pour pouvoir offrir aux utilisateurs privés tout comme au secteur professionnel en général et à nos industries en particulier des prix d'énergie compétitifs.

À côté des énergies traditionnelles, une attention particulière reviendra aux énergies renouvelables, pour des raisons environnementales et de protection de climat certes, mais aussi dans un souci de diversification de l'approvisionnement énergétique et à la clé une moindre dépendance envers les énergies d'origine fossile.

À la recherche de solutions face à cette problématique, le recours aux biocarburants et au biogaz constitue une réponse possible. Je suis en train de faire analyser dans mon ministère ces deux pistes et je compte soumettre bientôt des propositions concrètes sur ce sujet.

Ensemble avec le ministre de l'Environnement, j'ai lancé une étude sur le potentiel réel, et économiquement réalisable, des énergies renouvelables au Luxembourg. Ainsi, nous pourrions estimer en connaissance de cause les possibilités et les limites dont le Luxembourg dispose pour s'approvisionner de façon autonome par ce biais. Nous espérons pouvoir lancer ce débat vers la fin du mois de novembre 2006.

Les résultats de cette étude permettront de réformer le cadre réglementaire des tarifs d'injection d'électricité renouvelable au courant de 2007.

Je compte également agir de façon ciblée sur les modes de consommation de l'énergie dans le souci d'améliorer l'efficacité énergétique. Cette approche comporte des chances pour l'économie en général. Car

elle incitera le développement de nouveaux marchés autour du secteur du bâtiment et stimulera, je l'espère, d'autres investissements avec des retombées économiques positives. La consommation respectueuse de nos ressources limitées est une responsabilité de chaque individu; le Gouvernement ne doit pas relâcher les efforts pour encourager et soutenir la consommation responsable.

Un programme d'action relatif à l'efficacité énergétique sera prêt pour le deuxième semestre 2007. Plus concrètement, la nouvelle réglementation concernant la performance énergétique des bâtiments a été approuvée par le Conseil de Gouvernement en juillet dernier. Elle constitue un des projets phares de la politique en matière d'efficacité énergétique.

Au courant de l'année 2007, une nouvelle stratégie énergétique sera définie avec l'expertise d'un consultant externe.

Altesse Royale,

Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass entre-temps deem Leschten kloer gin, dass d'Globaliséierung elo definitiv och zu Lëtzebuerg ukomm ass. D'Globaliséierung huet duerchaus och e Notzen fir eis Économie. Et ass net déi éischte Kéier, dass mir eis énnere Beweis stelle müssen, mee et gëtt méi schwéier, well mir eis Plaaz elo nët nëmme méi just an Europa fannen a verteidegen müssen, mee an der ganzer Welt. Mir stinn awer nët eleng do, fir d'EU géllt genee daat selwescht.

D'Globaliséierung bréngt allerdéngs mat sech, dass dee Modell an engem Héichlounland, daat mir Gott sei Dank sinn, nët méi eleng esou funktionéiere kann. Mir müsse villméi doran réusséieren, fir eis Diversifikatioun mat Spezialisatiounen ze kombinéieren. Daat heescht am Kloertext, dass eis Économie méttel- a laangfristeg ëmmer méi muss op Déngschtleeschungen a Gidder setzen, déi eng héich Valeur ajoutée hunn. Dëst ass eng absolut Viraussetzung, fir an eisem globaliséierten Émfeld Erfolleg ze hunn, mee nach laang keng Garantie.

Längst maachen och d'Chinesen an d'Inder heichwäerteg Produkter an wäerten och an der Fuerschung an an der Innovatioun gläich hiere Retard opgeholl hunn. D'Fuerschung soll am Prinzip aus Geld Wëssen, Know

How maachen. D'Innovatioun soll am Fong geholl aus Know How erëm Geld man. Dat müsse mer fäerdeg brengen.

Fir alles Anescht si mir esouwuel innerhalb vun der neier, grousser EU, mee virun allem och weltwäit kaum nach konkurrenzfähig. Déi steigend Mobilitéit vu Wueren an Déngschtleeschungen huet d'ganz Welt zu engem eenzege grouse Maart gemaach, op deem Distanze keng Roll méi spillen.

Sécher, et gëtt ëmmer eng Rei ekonomesch Acteursen, déi d'Konkurrenz aus dem groussen Ausland nët ze fäerte brauchen. Daat heescht awer nët, dass sie sech net upassen missten, an et heescht och nët, dass mer déi aaner, déi, déi mat der ganzer Welt konkurréieren, am Reen kënne stoe loossen.

Duerfir plaidéieren ech ëmsou méi duerfir, dach nët elo, wou eis Konjunkturdonneeën besser sin ewéi erwaart, an eis aal Selbstgefälligkeit zeréck ze faalen. Ech wëll eis positif Wirtschaftsperspektive vun de läschte sechs Méint sécherlech nët schlecht rieden, de Contraire ass de Fall, mee mir dierfen déi Zuelen awer nët als Argument huelen, fir déi Reformelementer, déi mer virun e puer Méint an den Tripartiteverhandlungen gesaat hunn, ze zertrëppelen.

Ech appelléieren duerfir un d'Décideursen zu Lëtzebuerg, déi aktuell Croissance ze notzen, fir weiderhin eis strukturell Schwächen ze behiewen, fir de neie Gegebenheeten kënne entgéint ze tueden.

Den Appel viséiert nët just nëmme déi, déi un de Schalthiewelen vun der Économie, de Gewerkschaften an der Politik stin, mee och all eenzelne Konsument, dee mat séngem Verhaalen mat decidéiert, op Aarbechtsplazzen hei bleiwen oder ofwanderen.

De Frigo, den Handy an den T-Shirt, déi nach dacks zu onsozialen, onökologeschen oder onmenschlechen Konditiounen op der Welt produzéiert gin, si logescherweis méi bëlleg ewéi en europäesche Produit, an deem eise ganze Sozialstaat, an eis divers Émwelt- an aaner Standardsen dran agepräist sin.

Mir müssen eis duerfir och d'Fro stellen, virwaat mer ganz streng Oplaagen hunn, waat den Import vu Liewesmittel unget, an awer iwwerhaupt keng Beschränkung kënne wann et dréms geet, Produitsen ze importéieren, déi énnere onméigleche Konditiounen hirgestallt gin. Firwaat sollte mer et nët och fäerdeg

bréngen ze verlaangen, dass Produitsen, déi an d'EU, an d'USA oder a Kanada importéiert gin, och müssen minimalen sozialen an ëmweltpolitésche Critèren entsprechen. Daat géif d'Ausgangsbasis fir sämtlech Länner weinstens deelweis équilibréieren, ouni déi positiv Nieweneffkter fir d'Leit an d'Émwelt an deene Länner ze vergiessen.

Altesse Royale,

Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass e groussen Challenge, deen sech eis mat der Globaliséierung gestallt huet, mee mir sin an dem Land bis ewell mat ville grouse Probleemer eenz gin. Bei deem vun der Globaliséierung wäert et nët aanescht goen. A wéi soot kierzlech e schwedeschen Économist um Forum zu St. Petersburg ganz treffend:

«Europe should be to the world what Luxembourg is to Europe» an ech soen «Luxembourg should be to the globalised world what Luxembourg already is to Europe».

Ech soen lech Merci.

Marie-Josée Jacobs lors de la conférence internationale «Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes» à Luxembourg

23 octobre 2006

Mesdames et Messieurs, chers invités,

C'est avec grand plaisir que j'entame la présente conférence. J'aimerais saluer surtout les experts internationaux ici au Luxembourg, qui sont prêts à partager leurs expériences et connaissances concernant le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il y a peu, l'homme et la femme ont présenté deux pôles différents dans la société. On leur attribuait des rôles classiques déterminés. Les femmes s'occupaient des enfants et du foyer et les hommes ont joué le rôle de soutien de famille.

Depuis les années 60 pourtant, notre société a connu un changement profond et s'est dirigée peu à peu en direction de l'égalité. La société a adapté une structure

beaucoup plus complexe. Les rapports entre les sexes ont changé et de même, la législation a accompagné le changement dans la relation entre femmes et hommes.

Cependant, l'égalité de fait entre femmes et hommes n'est toujours pas réalisée. Même aujourd'hui, dans les messages journaliers des médias, les femmes sont encore souvent présentées de manière stéréotypée et les nouvelles structures et relations entre les sexes ne sont pas reflétées.

Il y a peu de temps, tout le monde a même pensé que la politique de l'égalité des chances était avant tout une affaire de femmes.

Depuis la conférence mondiale féminine de 1995 à Beijing, il est clair que le rôle des hommes est un élément important dans la politique de l'égalité des chances entre femmes et hommes. En plus, Beijing a mis l'accent sur les stratégies d'information et de sensibilisation qui travaillent sur les modèles de comportement traditionnels qui sont restés bloqués, et qui exigent une image plus proportionnée de la femme et la responsabilité pour une société équitable.

La Commission européenne souligne, elle aussi, dans sa Feuille de Route pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, l'importance du rôle des hommes. Elle encourage les hommes et les pères à assumer leur responsabilité familiale et à s'engager entièrement dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

La politique du genre concerne les deux sexes de manière à ce qu'ils assument tous les deux leur responsabilité pour l'égalité entre femmes et hommes dans la société.

Un des objectifs principaux de notre projet européen «Le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes», que nous avons réalisé avec le soutien de la Commission et en collaboration avec nos partenaires irlandais et slovaques, est de voir comment les hommes et les pères peuvent participer à l'égalité, par exemple dans les domaines de la politique, de l'éducation et de l'économie.

Il s'agit de continuer le changement des mentalités et de réduire les stéréotypes.

Mais nous voulons montrer aussi à quel point il est important et bénéfique, aussi bien pour la société que pour l'économie, que ce rôle stéréotype des hommes

et des pères soit changé, surtout en relation avec la compatibilité entre vie professionnelle et vie privée. Les hommes sont conscients du fait que, eux aussi, sont porteurs de rôles déterminés. Est-ce qu'il n'est pas un fait que l'image du père en tant que nourrisseur et soutien de famille est démodée? Est-ce qu'aujourd'hui les pères ne veulent pas faire autrement que leurs propres pères?

Il faut dire, quand même, qu'il y a un grand écart entre idéaux et réalité de notre société. Trop souvent, les pères qui prennent le temps de s'occuper de leurs enfants et qui profitent du congé parental, sont confrontés à des regards compatissants et des remarques suffisantes de la part de leurs collègues. Mais, l'éducation des enfants n'est-elle pas tout aussi précieuse et enrichissante pour les hommes? Je pense que le rôle de père devrait être vécu de manière plus positive.

Les hommes ne doivent plus à eux seuls assurer le financement de la famille, du couple. Ils partagent les tâches avec les femmes, aussi bien au travail qu'à la maison. Par ailleurs, les hommes apprennent à vivre leurs émotions autrement, c'est-à-dire de sortir de leur carcasse d'homme sans sentiment. Les hommes n'ont plus besoin de défendre leur puissance par la force.

Les hommes s'engagent pour une démocratie vécue, pour l'égalité dans les positions-clés de la politique et de l'économie, pour des partenariats égaux dans la vie privée et participent ainsi activement à une nouvelle structure dans la société. Cela aurait certainement aussi des conséquences sur l'inégalité des salaires et diminuerait les cas de traite de femmes.

J'aimerais également souligner qu'il s'agit de construire un dialogue sur le plan national et international, entre les différents acteurs, à savoir les gouvernements, les partis politiques, les partenaires sociaux, les entreprises et surtout les médias, pour intégrer la nouvelle dimension du rôle des hommes dans tous les domaines.

Vous allez voir ce soir en quelle mesure la coopération européenne peut contribuer aux discussions nationales.

Nous avons le plaisir de saluer Monsieur Peadar King, d'Irlande – scientifique et expert pour le thème du projet transnational. Son introduction au sujet est extraordinaire dans la mesure où:

- premièrement: il décrit le sujet dans un contexte global;

- deuxièmement: il introduit les arguments de scientifiques connus pour ensuite les mettre en question;
- troisièmement: il décrit en détail la situation dans sa patrie et notre partenaire, à savoir l'Irlande;
- quatrièmement: il nous donne des incitations pour la table-ronde.

Deux autres experts venant d'Irlande, s'occupant de projets avec des hommes, vont participer à la table ronde à côté d'un syndicaliste slovaque et de deux représentants luxembourgeois, Monsieur Pregno de la Fondation Kannerschlass et Monsieur Bley en tant que représentant du Patronat. Lors de la présente session, nous discuterons ensemble, avec nos experts de toute une série de questions fondamentales concernant le rôle des hommes.

Nous avons fait élaborer des études dans le cadre du projet. La première, par l'Initiativ Liewensufank (ILU) concernant l'accompagnement des hommes dans le congé parental, la vie familiale et le ménage. L'Initiativ Liewensufank (ILU) observe si les pères participant à leur projet parental montrent une autre responsabilité dans leur rôle de père et si leur relation avec l'enfant change. La deuxième étude, menée par l'Université du Luxembourg, analyse des études existantes de l'université concernant leurs informations sur le rôle des hommes, et ceci en tant que préparation d'une étude sur le rôle des sexes dans la vie et dans la profession des enseignants. Cette étude a commencé le 1^{er} octobre. Une troisième étude consiste en l'analyse d'articles de journaux luxembourgeois, irlandais et slovaques concernant le thème: «Le rôle des hommes et la promotion de l'égalité entre femmes et hommes». Pour ce qui est de la dernière étude, je me réserve le droit de prendre contact avec les organes de presse. Nous avons constaté, bien que les journaux aient été analysés autour du 8 mars, que le rôle de l'homme dans le développement de l'égalité n'est à peine représenté et ceci aussi bien en Irlande qu'en Slovaquie et au Luxembourg. J'espère inciter, avec cette analyse ponctuelle, des discussions dans les trois pays.

Demain il y aura deux ateliers, dont un premier portera sur le thème éducation et un deuxième sur l'économie. Ces ateliers se dérouleront en parallèle.

Dans le premier atelier, l'on discutera d'un projet européen de la Caritas «Men and care» et d'un projet sur l'école primaire irlandaise concernant le rôle des

garçons. Dans le deuxième atelier, on reviendra sur le programme des partenaires sociaux européens, qui traite de manière ciblée l'égalité entre femmes et hommes. Ici il s'agit des entreprises et des syndicats qui sont visés.

Le programme prévoit ensuite une visite de l'école parentale à Zolwer et de la maison Relais à Bascharage.

J'espère que nous pourrions tirer des conclusions de cette conférence afin de pouvoir continuer le travail politico-social et d'élaborer de nouvelles actions et stratégies. J'espère aussi que la collaboration avec nos partenaires européens continuera après la présente conférence. La plus-value d'un tel projet est finalement l'échange continu d'expériences et de savoir.

Je vous souhaite à toutes et à tous des discussions intéressantes, un dialogue constructif et beaucoup d'inspiration pour le futur. Je compte demain également sur votre présence.

Jean-Claude Juncker à l'occasion de la présentation des mémoires de Gerhard Schröder

26 octobre 2006

Sehr verehrter Herr Bundespräsident,
lieber Gerd,
meine sehr verehrten Damen und Herren,

ich befinde mich, und nicht zum ersten Mal im Leben, wahrscheinlich auch nicht zum letzten Mal, in einer unmöglichen Lage, in die ich mich selbst habe versetzen lassen. Ich bin ein christdemokratischer Premierminister aus einem, obwohl es sich selbst Großherzogtum nennt, als kleines Land bekannten Land, und ich bin zu Gast bei der SPD, die nicht Mitglied in der europäischen Volkspartei ist, obwohl fast jeder Mitglied der europäischen Volkspartei werden kann, und ich soll, wenn ich einer überregionalen deutschen Zeitung Glauben schenken würde, Gerd Schröder heute Morgen hier huldigen.

Es stand zu lesen: Juncker wurde bestellt, um dem Kanzler zu huldigen. Könnte ich das, würde ich es nicht tun. Aber über ihn und sein Buch zu reden, ist mir eine angenehme, vor allem auch persönliche Freude, und

im Übrigen auch eine Ehre. Ich gehöre zu den wenigen, die das Buch gelesen haben. Ich habe es wirklich lesen müssen, bevor ich mich hier in Aufstellung brachte.

Nun ist es mit einer Buchpräsentation so wie mit einer Filmvorausschau. Der Rezensent, wünscht er dem Film, den es zu rezensieren gilt, Erfolg, sagt nicht viel über den Film. Weil dann nimmt er jede Spannung vorweg. Und derjenige, der ein Buch aus kluger aber freundschaftlicher Distanz heraus zu rezensieren hat, muss sich auch die Frage stellen: sage ich jetzt alles, was er da schreibt? Oder lasse ich dem Leser die Vorfreude, wohlwissend dass nicht jede Vorfreude sich beim Lesen in eitle Freude ergießen wird? Ich möchte ihnen einfach nur sagen, was mich an diesem Buch fasziniert hat, beeindruckt hat, begeistert hat.

Was mich am meisten berührt hat, ist das, was Gerd Schröder über seine Kindheit aufgeschrieben hat. Die, die ihn nicht sehr gut kennen, haben keine Ahnung von dem, was seine Kindheit war, von der er aber sagt, es wäre keine schwierige Kindheit gewesen. Aber beim Lesen wird klar, und auch manchmal beim Hineinhören in den Gerd Schröder, den man auch als Privatmensch sehr mag, war einem immer schon klar, es war keine unbeschwerter Kindheit.

Es gibt eine Beschreibung in dem Buch, die ich schön finde, weil sie so richtig ist. Nämlich in dieser kleinen Zweizimmerwohnung mit Küche, zusammen mit Mutter, die er „Löwe“ nennt, und den Geschwistern und dem Stiefvater, der schwer krank war, lange Monate lang dieses nächtliche Husten des todkranken Stiefvaters zu hören, so dass es, so liest es sich, fast zum eigenen Husten wurde, was ihn nie mehr verlassen hat.

Dieses Aufwachsen im Lippischen nahe an einem Fußballfeld, zusammen mit Geschwistern in engen Räumen, wo nicht über Philosophie, nicht über Literatur, nicht über Kunst, auch nicht über Politik, über Weltpolitik schon überhaupt nicht, geredet wurde, und trotzdem aus dieser Enge heraus dem Geist breite Gassen zu bahnen, ist eigentlich schon eine Leistung an sich, und im Übrigen eine nicht nur Gerd Schröder kennzeichnende Leistung, sondern eine Lebensleistung, die viele seiner Generation kennzeichnet.

Im Zusammenhang mit der Schilderung seiner Kindheit findet er, und auch der Leser, den Satz eines hervorragenden Arbeiterführers wieder. Und der Satz heißt, und

er steht irgendwie über dem Leben von Gerd Schröder: ZDu sollst dich nie vor einem andeen Menschen bückenZ.

Das hat nichts mit Verachtung für Andere zu tun. Das hat mit dem Ehrgefühl zu tun, das Menschen haben, die aus kleinen Verhältnissen kommen, die manches erlebt haben, und die vieles nicht haben erleben dürfen was andere erleben konnten, ohne überhaupt zu merken, dass sie dabei sind etwas zu erleben, und die, aus dem was früher war, einen Baustein für den Rest des Werdeganges gemacht haben.

„Du sollst dich nie vor einem anderen Menschen bückenZ, heißt nicht, du sollst nie andee Menschen lieben, du sollst nie andere Menschen achten, du sollst nie andere Menschen respektieren. Es heißt aber, du hast auch Recht darauf, dass man dich und die Deinen genau so respektiert, wie du die Anderen auch respektierst.

Das Buch hört dann auf, zärtlich und heimlich zu sein, wenn er sich seinem späteren Leben zuwendet. Manche stellen ja die Frage: ist das überhaupt erlaubt, so schnell, so früh, so jung seine Memoiren zu schreiben? Und da startet er einen Erklärungsversuch, wie überhaupt das Buch von Beschreibungen, von Schilderungen, von Erklärungsversuchen, von Rechtfertigungsversuchen – gelungenen und weniger gelungenen – nur so strotzt. Er sagt eigentlich, dass er sich die Deutungshoheit sichern möchte und bietet dieses Buch als persönlichen Deutungsbeitrag an, das zu einer objektiven Gesamtbetrachtung gehören könnte.

Nun sind persönliche Erinnerungen nicht notwendigerweise dazu angetan, zur objektiven Gesamtbetrachtung einen wesentlichen und wichtigen Beitrag zu liefern. Und doch ist ihm das, wie ich finde, in hervorragender Weise gelungen.

Das Buch – er schreibt als Sozialdemokrat, der er immer war und der er geblieben ist, auch wenn Einige zwischendurch biographische Irrungen und Wirrungen an seinem Tun zu entdecken glaubten, das ihn von der Sozialdemokratie entfernen würde, so habe ich ihn nie erlebt, wenn es um die Sache ging –, das Buch ist nicht in allen Beziehungen freundlich zur SPD. Aber die SPD war ja auch nicht immer überfreundlich zu Gerd Schröder. Es ist aber immer von dem Gedanken getragen, dass hier Menschen etwas Gemeinsames gestalten, dass man zu unterschiedlichen Beurteilungen einer

bestimmten Sachlage kommen kann, dass man immer wissen muss, wenn es um die Substanz geht, dann zieht man an einem Strang und bewegt sich in eine Richtung.

Interessant an dem Buch ist – und ich sage dies nicht, weil ich mich jetzt darauf kaprizieren würde, hier Widersprüchliches oder nicht in Gänze Gewachsenes herauszudestillieren. Das Buch ist auch das Buch eines eigentlich bescheidenen Selbstbetrachters, weil er, dort wo er sich irrte, auch sagt, dass er sich geirrt hat. Und dort, wo er nicht weiter wusste, die Weggabelung beschreibt an der er stand, nicht wissend, in welche Richtung er sich bewegen sollte.

Das Buch erzählt auch von Fehleinschätzungen, die unterlaufen sind. Das macht nicht jeder, der Erinnerungen schreibt. Und deshalb finde ich es gut, dass das Buch so schnell geschrieben wurde, weil ich ihm durchaus zutraue, dass er diesen Teil später nicht mehr hätte schreiben wollen. Aber er sagt, bevor er Kanzler geworden ist, beim Einzug ins Kanzleramt, dass er einige Dinge unterschätzt hatte. Das geht jedem so, nur die Wenigsten geben es im Nachhinein auch zu.

Globalisierung und Internationalisierung mit ihren feinen Verästelungen, bis hin in die innenpolitische doch sehr strukturkonservative Wirklichkeit hinein, fast eine Fehleinschätzung der realen Arbeitsmarktlage, jedenfalls der Gedanke, man kann das wenden und stößt sich dann an den Grenzen, an externen Schocks, an Einengungen, die von außen auf das Land zuwachsen. Auch das Eingeständnis in Sachen Rente und demographischer Faktor, nicht alles bei Amtsantritt genau besehen und betrachtet zu haben. Aber immer dann auch der Hinweis darauf, dass man versucht hat die Dinge zu richten, anders zu machen. Er wollte ja nicht alles anders, sondern vieles besser machen. Und er gibt sich Mühe auch zu zeigen, wo er die Dinge besser gemacht hat. Und da gibt es viele Dinge, die er besser gemacht hat.

Auch das Eingeständnis zu jenen gehört zu haben, die nicht an die Wiedervereinigung geglaubt haben. Nicht dieser Satz, den fast alle schreiben, „Ich hätte nie gedacht, dass zu meinen Lebzeiten noch die Wiedervereinigung stattfinden würdeZ, sondern einfach der Satz, ZWir in meiner Generation haben nicht mehr daran geglaubt“.

Und dann der Hinweis auf die schwere und auch die spurenhinterlassende Last dieser Generation, die ich einfach mit der Vokabel – das ist auch seine – der westlichen Sozialisierung beschreiben würde. Das sind ehrliche Worte. Und ich denke, dass die Männer und Frauen seiner Generation, auch noch viel jüngere, obwohl er nicht alt ist, weil er möchte ja nicht Altkanzler genannt werden, dass es denen genau so geht, und dass die sich in diesem Ambiente des beschriebenen Momentes doch sehr gut zurechtfinden. Dass es dort eine republikweite Befindlichkeit gab, die bei vielen so war.

Dann aber auch dieses fast schon sture, trotzige Sich-Bekennen zur Deutschen Einheit, und der Hinweis darauf – der perspektivisch gemeint ist, weil aktuell noch nicht ganz erreicht –, dass die Deutschen das schaffen werden. Die Sache, wenn ich dies so salopp ausdrücken darf, mit der deutschen Wiedervereinigung.

Über die eigentlichen innenpolitischen Themen, die er in epischer Breite manchmal erörtert, möchte ich mich ausschweigen dürfen. Obwohl wir über die Dinge sehr oft gesprochen haben und auch dort keine dramatischen Auseinandersetzungen zu erwarten wären, würde ich das kommentieren.

Mich wundert immer sehr in großen Ländern, dass die, die regieren, die, die regiert haben, und die, die regieren wollen, nur in den seltensten Fällen ein gutes Wort füreinander haben. Das ist in kleinen Ländern total verschieden. Da mögen wir uns einfach so, spontan. Und ich finde, dass der Harmoniepegel unter der führenden politischen Klasse dieses Landes eigentlich nach oben total ausbaufähig ist. Und ich möchte diese sich anbahnende harmonische Mühle auch nicht durch überspitzte Kommentare hier in Gefahr bringen. Es wäre nur mein Wunsch, dass alle die, die ich mag, sich auch mehr mögen würden, als sie dies, erkennbar jedenfalls, zur Zeit tun.

Schröder schreibt dort mit kräftiger Hand und mit gut überlegten Redewendungen, wo es um die Schnittmenge zwischen Wirtschaft und Politik geht, und vor allem dort, wo – von dort herkommend, aber nicht nur von dort herkommend – Schnittmengen zwischen Außen- und Innenpolitik zustande kommen.

Ich möchte hier sagen, dass ich Gerhard Schröder besonders dann in starker Erinnerung behalten werde, und zwar lebenslanglich, wo er, und er allein, gefordert

war. Wo ich weiß, dass viele ihm zuarbeiteten, zudachten auch, man kann ohne die Gedanken anderer nicht denken. Aber ich habe während der dramatischen Entscheidung, wo der deutsche Bundeskanzler 1999 zum ersten Mal in der Bündnisgeschichte, zum ersten Mal in der europäischen Nachkriegsgeschichte und zum ersten Mal in der deutschen Nachkriegsgeschichte deutsche Soldaten in den Kampfeinsatz nach Kosovo schickte, die Zeit habe ich auch wegen der Gespräche, die wir geführt haben, in fast erdrückender Erinnerung, weil ich weiß, dass dies auch ein Kampf mit ihm selbst war. Er mit sich, und zwar ganz alleine. Mache ich das, mache ich das nicht? Darf ich das überhaupt machen? Bin ich jemand, der legitimiert ist, um dies zu tun? Und selbst wenn ich legitimiert bin, ist die Entscheidung dann richtig?

Das war ein Ringen mit sich selbst, und es war ein Ringen mit der eigenen Mehrheit, weil er darauf verzichtet hat, sich mit einer eigentlich informell vorhandenen Mehrheit zu begnügen, sondern seine eigene Mehrheit, in seinem Lager, wenn ich mich so ausdrücken darf, zu suchen. Aber das war nicht der schwierigere Teil der Entscheidung. Der Weg zur Entscheidung, deutsche Soldaten in den Kampfeinsatz zu schicken, das war das eigentlich Zermürbende, Aufwühlende. Und man hat ihm das angesehen.

11. September, ähnlicher Verlauf, wenn auch mit anderen historischen Vorzeichen letztendlich. Aber auch dort sofort die Erklärung, dass man den USA gegenüber uneingeschränkte Solidarität zu üben hätte. Und dieser Satz, dieser Hinweis auf uneingeschränkte Solidarität, der wurde an dem Tag vom deutschen Publikum und von vielen anderen eigentlich nur konsumiert. Aber der, der diesen Satz gesagt hat, dem war klar, was dieser Satz in letzter Konsequenz bedeuten würde.

Und die letzte Konsequenz, die vorletzte Konsequenz, war eigentlich der Afghanistan-Einsatz des Bündnisses, weil wir erstmals seit Gründung der NATO auch damals dem Bündnis von Artikel 5 des NATO-Vertrages zu entscheiden hatten. Und jeder wusste, und das war der immense Druck, der auf der deutschen Politik und vor allem auf den Schultern des Kanzlers lastete, diese uneingeschränkte Solidarität, diesen Anwendungsfall des Bündnisfalles, dieses gemeinsame Reagieren aller gegen eine neue Gefahr, die nicht genau zu orten war, ist ohne das deutsche Mitmachen nicht zu gestalten.

Die internationale Reaktion wäre, hätte es das aktive Mitgestalten der Deutschen nicht gegeben, niemals zustande gekommen.

Irakkrieg. Ich habe gedacht, jetzt lässt er eine Rechtfertigungslawine los. So hat er es nicht gemacht. Er lässt andere für sich sprechen. Immerhin interessant, dass jemand, der ja dabei ist zu zeigen, dass er schreiben kann – dass er reden konnte wussten wir schon immer – darauf verzichtet, sich selbst gewissermaßen in Pose zu bringen, und zu zeigen, dass er ja Recht behalten hat. Nein, er lässt andere für sich sprechen.

Auf den 516 Seiten Buchtext stehen allein sechs Seiten Zitat aus der „New York Times“. Er überlässt der „New York Times“ die Aufgabe, das, was er angedacht hat, durchgedacht hat, und zu Ende gedacht hat, in seiner Richtigkeit zu belegen. Er zitiert sogar auf zwei Buchseiten den früheren amerikanischen Sicherheitsberater Clarke. Das hättest du eigentlich auch alles selbst schreiben können. Warum sie genau das geschrieben haben, was du eigentlich hättest sagen können, musst du wahrscheinlich als guten Einfall eines neuen Schriftstellers, der sich dem eigenen Wort gegenüber noch misstrauisch verhält, empfunden haben.

Europa ist ein großes Thema im Leben des Gerd Schröders geworden. Und ich darf, ohne dass ich hier Betriebsgeheimnisse verrate, sagen, ich habe nicht den Eindruck, dass das immer so war. Ich glaube, Gerd Schröder ist Kanzler geworden ohne ein genügend hohes Maß an Berührungintensität mit europäischen Dingen gehabt zu haben. Und ich sage dies nicht despektierlich, er schreibt das. Nicht so schroff, wie ich das jetzt hier vortrage, aber so hat er es eigentlich gemeint, wenn er nicht einen etwas gnädigeren Umgang mit sich selbst für diese etwas schwächelnde Phase seiner politischen Laufbahn hätte wählen wollen.

Ich kann mich auch noch fast anekdotenhaft an einen Besuch des damaligen Ministerpräsidenten Schröder in Luxemburg erinnern, wo wir über den Euro geredet haben. Ich war dafür, er war auf dem Weg dahin. Wenn wir so zusammensaßen und er dann, gegen andere, mit großer Werbung, mit Elan, die Europäische Wirtschafts- und Währungsunion verteidigt hat, erklärt hat, angemahnt hat, dass die Dinge ernsthaft betrieben werden müssen, habe ich immer gesagt: „So redet eigentlich nur ein Spätberufener.“

Und dass er, obwohl jeder wusste, dass er dem europäischen Währungsprozess, um es freundlich auszudrücken, aber ich glaube schlimmer war es auch nicht, abwartend gegenüber stand, hat er sich sehr intensiv auch in diese währungs- und wirtschaftspolitisch relevanten Gesamttinge eingebracht.

Seine ersten europapolitischen Auftritte waren nicht so, wie sie hätten sein sollen, und wie sie zum Schluss, Gott sei Dank, geworden waren. Weil er hat auch, haarscharf an der luxemburgischen Grenze, in Saarbrücken, auf einem SPD-Europakongress erklärt, es wäre jetzt Schluss damit, dass wir Europäer das deutsche Geld in Brüssel verbraten würden.

Das hat viele damals erschreckt, mich auch – nicht weil er an der luxemburgischen Grenze stattfand, da gab es schon schlimmere Ereignisse –, aber weil ich mir auch dachte: „Was wird das jetzt werden mit diesem neuen deutschen Bundeskanzler?“ Und es wurde eine schöne gemeinsame Geschichte, weil Gerd Schröder, der anfänglich sich wie auf Samtpfoten in dieses europäische Wirrwarr und Sammelsurium hineinwagte, ab der Mitte seiner Kanzlerschaft und zum Schluss exklusiv führend zu den treibenden Kräften der Europäischen Union gehörte, und zum Schluss die treibende Kraft in der Europäischen Union war. Immer auf weiterführende integrationspolitische Schritte bedacht, niemals wieder zurückschauen, sondern Klarkurs behalten, auch wenn die Irrungen und Wirrungen anderer es eigentlich einfacher gemacht hätten, vom Kurs abzuschwenken.

Zwei Dinge waren ihm wichtig. Mehrere. Zwei möchte ich zurückbehalten. Die deutsch-französische Freundschaft. Dieses immer beschworene Traumpaar der Europäischen Union. Dieses Traumpaar hat er manchmal zum Tanzen gebracht. Nicht in Nizza. Da standen sich die Tänzer des Tanzens absolut unwillig gegenüber. Die hatten überhaupt keine Lust, sich die Hand zu geben um zu tanzen. Aber beide, Chirac und Schröder – darf ich hier sagen, Schröder noch mehr als Chirac – haben damals erkannt, wenn wir so weitermachen, dass Deutsche und Franzosen plötzlich in Substanzfragen europäischen Zuschnittes nicht mehr miteinander können, dann scheitert die gesamte Veranstaltung. Und ab dann gab es einen deutsch-französischen Schulterchluss, der uns manchmal sehr auf die Nerven gegangen ist, der aber immer für Fortschritt in der Sache gesorgt hat.

Die Kleineren in der Europäischen Union – ich weiß, von wem ich da rede, wenn ich von Kleineren rede – mögen es überhaupt nicht, wenn Deutsche und Franzosen vorschreiben, wo es langgeht. Aber niemand wird nervöser als die Kleinen, wenn Deutsche und Franzosen in verschiedene Richtungen abdampfen. Insofern ist es gut für alle, für Deutsche und Franzosen, und für die Kleinwüchsigen in der Europäischen Union, dass dieses deutsch-französische Paar sich harmonisch in die europäische Zukunft hineinbewegt.

Obwohl es im deutsch-französischen Verhältnis so ist, wie im deutsch-nichtdeutschen Verhältnis überhaupt. Es ist nicht so, dass auch in dieser deutsch-französischen Intimität nationale Interessen nicht vertreten würden. Und es ist nicht so, dass Deutsche und Franzosen sich immer in allem einig wären. Wenn man Luxemburger ist, deutsch redet, französisch redet, öffentlich-rechtliche elektronische Medien aus Deutschland, und auch einen gewissen Programmrausch aus Frankreich jeden Abend ins Büro kriegt, dann merkt man sehr gut, auch wenn man mit den beiden, die miteinander geredet haben, später redet, so einig waren die sich eigentlich nicht. Das ist das Schöne daran, dass man dann sieht, da gibt es noch ein kleines Stückchen, das kannst du selbst bewegen. Und es stört die nicht, weil die haben ja schon erklärt, sie wären in allen Sachfragen eh einer Meinung und sich einig.

Das was ich über das deutsch-französische Verhältnis sage, das möchte ich hier auch über das deutsch-polnische Verhältnis sagen. Ich habe in einem Gespräch mit dem neuen polnischen Premierminister vor ein paar Wochen gesagt: „Herr Premierminister – weil ich war dabei, ihm mein Deutschlandbild zu erklären und das ist völlig anders als seines –, Herr Premierminister, die deutsch-französische Freundschaft war wichtig für das Zustandekommen der Europäischen Union. Der deutsch-polnischen Freundschaft kommt für die Zukunft genau die Bedeutung zu, die der deutsch-französischen Freundschaft für die Vergangenheit zukam.“

Und wer aus falschem historischen Blick, aus partieller Nachbetrachtung, und aus dem nicht-in-die-Zukunft-schauen-wollenden Grundreflex, diese schwierige Freundschaft, und das war die deutsch-französische ja zu Anfang auch, in Gefahr bringt, der bringt nicht nur das Verhältnis Deutschland-Polen in Gefahr. Der bringt das Ambiente, den Grundkonsens selbst in der

Europäischen Union in Gefahr und er belastet, das wird sehr oft übersehen, das deutsch-russische Verhältnis in einem unerhörten Maße.

Und dieses deutsch-russische Verhältnis ist ja auch wichtig, weil das europäisch-russische Verhältnis wichtig ist. Es gibt keine europäische Skizze die zu einem fertigen Bau werden kann, wenn bei der architektonischen Grundüberlegung nicht immer Russland auf dem Radarschirm der europapolitisch Tätigen und Handelnden ist. Das hat Gerd Schröder, wie seine Vorgänger auch, mit sehr viel Energie und auch mit sehr viel Herzensblut betrieben. Dieses Nicht-Zulassen, dass Russland auf dieser neuwachsenden kontinentalen Solidarität ausschert, sondern immer wieder dafür zu sorgen, dass die Russen uns achten und dass alle Europäer Russland, weil es Russland ist – Russland mit seiner Dichte, mit seiner Tiefe, mit dem, was es auch kulturell auf unserem Kontinent bewirkt hat – immer wieder ins Boot zu bringen.

Dass man ihm Kumpanei mit Putin vorwirft, finde ich so nicht richtig. Ich weiß nicht, was das Spektakel soll, dass Staatsmänner der obersten Liga dauernd aufeinander einprügeln sollen, um sich besser untereinander verständigen zu können. Es ist ein Glücksfall, dass russische Präsidenten und deutsche Bundeskanzler miteinander können. Es wäre verheerend für Europa, wenn sie das nicht tun könnten, und deshalb finde ich den Russlandbeitrag der Schröderschen Außenpolitik für einen besonders wichtigen und für einen besonders gelungenen.

Schröder schreibt nicht über egal was. Er sagt, er hätte sich nur mit Zukunftsthemen beschäftigt, die über den Tag hinaus reichen. Und wer von der Wichtigkeit der behandelten Materie her eine Kategorisierung des von Schröder Beschriebenen aufstellen würde, wird sich sehr schnell in den großen Zukunftsfragen unserer Zeit, und der Zeit die nach unserer Zeit kommt, wiederfinden.

Das demographische Problem, die demographische Explosion weltweit, die entwicklungspolitischen Fragen, der Kampf, den er zu einem europäischen erklärt hat, gegen Armut und Elend auf der Welt – damit hört sein Buch auf. Und damit, wenn auch unter völlig anderem Vorzeichen – und dieser Vergleich ist so wie ich ihn jetzt vortrage, nicht zulässig – aber das Buch hört dort auf, wo es um die Menschen geht, um ihr Glück, für das er sich nicht zuständig fühlt, aber um

die Verhältnisse, die es Menschen erlauben glücklich werden zu können, jedenfalls zufrieden werden zu können, dort knüpft er wieder an, an den Anfang seines Buches. Du sollst dich vor keinem Menschen bücken, und du sollst dich, das will der Satz ja auch sagen, um jeden Menschen bemühen. Ich sage nicht gerne, er hat sich redlich bemüht, weil ich weiß, dass das auf dem Grabstein von Willy Brandt steht. Aber Nachfolger von Willy Brandt ist er in allen Beziehungen.

Er ist, wie ich fand, leichtfüßig ins Amt gesprungen. Das geht, denke ich, allen so. Wer schon alles erlebt hat, wer denkt, er wüsste alles, wen nichts mehr beeindrucken kann, der soll sich von politischen Spitzenämtern fernhalten. Man muss sich auch im politischen Spitzenamt – und das Amt des deutschen Bundeskanzlers ist eines der wichtigsten politischen Ämter weltweit – immer wieder von Ereignissen und von Menschen beeindrucken lassen wollen. Er hat sich oft beeindrucken lassen wollen und er hat auch viele beeindruckt.

Er ist aus dem Amt gegangen – ich rede jetzt nicht von deinem Fernsehauftritt, denn wir sind gute Freunde, aber höflich miteinander. Er ist aus dem Amt gegangen als ein anderer Mann als der, der in dieses Amt gekommen ist. Weniger leichtfüßig, viel ernster, viel besorgter auch um die Menschen und ernsthaft besorgt für die Zukunft dieser Welt. Du warst ein großer Kanzler.

Jean-Claude Juncker à l'occasion de l'ouverture solennelle de l'année académique 2006/2007 du Collège d'Europe à Bruges: «Le besoin d'Europe»

30 octobre 2006

Herr Vorsitzender, Herr Burgermeester, Monsieur le Recteur, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il est usage de dire, lorsqu'on s'adresse à une salle, combien on est heureux d'être là. En règle générale ce n'est pas vrai! Mais, cette fois-ci, c'est vrai. Je suis heureux d'être à Bruges, une ville que j'aime retrouver.. C'est une ville qui m'est chère, dont j'aime les places ensoleillées, l'ombre des rues et des ruelles, une ville en fait qui a un «ambiente» du sud et qui apporte l'atmosphère du sud au nord de la Belgique et qui en le faisant, transite bien sûr par le Grand-Duché, sans y perdre l'essentiel.

Je suis heureux d'être invité par le Collège d'Europe, dont la réputation n'est plus à faire et dont je voudrais dire en tant que Premier ministre de mon pays, combien que je lui suis reconnaissant d'avoir su former au cours des décennies écoulées, un grand nombre de Luxembourgeois, dont beaucoup sont devenus des grands serviteurs de l'État.

Pour cette cérémonie d'ouverture, vous avez su aligner au cours des temps un cortège prestigieux de grandes figures européennes, dont beaucoup ont fait impression ici à Bruges en prononçant des discours vraiment historiques. Comme je ne peux pas prétendre à leur rang, je ne voudrais pas faire dans la même veine historique. Je voudrais vous proposer une causerie sur quelques évidences européennes, donc sur des aspects de la construction européenne dont on ne parle pas ou dont on ne parle pas assez. En le faisant, en me promenant à travers ces évidences, j'essayerai de vous montrer que le besoin d'Europe existe. Parce que je crois, en effet, que ce besoin d'Europe existe, qu'existe un besoin pour plus d'Europe et qu'il faut parler et savoir parler de ce besoin d'Europe.

Ma thèse sera que le besoin d'Europe, le souhait d'avoir plus d'Europe, existe aussi bien dans ce qu'on pourrait appeler la politique «interne européenne» que dans la «politique étrangère européenne». J'aime bien cette expression politique interne ou politique intérieure européenne, une expression qu'on n'emploie pas assez souvent, parce que nos politiques communes, celles que nous connaissons, la politique agricole commune, tous les éléments de politique qui gravitent autour de nos quatre libertés de base en font partie, tout comme l'euro, les éléments qui ont un trait direct avec la justice et les affaires intérieures et bien sûr le marché intérieur, et je dirais d'abord le marché intérieur.

La politique intérieure ou la politique interne européenne est d'abord constituée par le marché intérieur. Jacques Delors ne s'y trompait pas et ne se faisait pas d'illusion sur le marché intérieur et sur la signification que celui-ci pourrait avoir pour les peuples d'Europe, puisqu'il disait déjà en 1985, «on ne peut pas tomber amoureux d'un marché intérieur». Et comme personne n'est tombé amoureux de ce marché intérieur, on a commencé à ne plus en parler, parce qu'on on le considère comme acquis. On ne défend pas le marché intérieur, lorsqu'il est attaqué. Tous ceux qui se sentent mal à l'aise dans cette atmosphère dont on nous

a fait cadeau, la globalisation, attaquent très souvent les règles du marché intérieur pour donner l'impression aux Européens qui les écoutent, que le marché intérieur serait une espèce de cheval de Troie de la globalisation en Europe.

On ne soigne pas le marché intérieur, lorsqu'il est en train de tomber malade. On regarde allègrement partir dans tous les sens les principes de base qui fondent le marché intérieur, comme par exemple le principe d'origine, dont je ne dirais pas que j'aurai voulu le maintenir en l'état dans la «directive services», mais cette façon de faire peu de cas du principe d'origine est le signe que le marché intérieur commence à devenir malade et comme on ne l'aime pas, on n'ose pas le parfaire là où il est imparfait. Résultat: le marché intérieur n'est pas réellement accepté par les peuples d'Europe, au contraire, le marché intérieur est subi par ceux-ci. Très souvent il est ressenti comme une menace.

Le marché intérieur n'est pas le cheval de Troie de la globalisation en Europe. Ces propos sont injustes, inexacts et par conséquent il faudra que nous commencions à réhabiliter le marché intérieur. Pour pouvoir le réhabiliter, il faut d'abord le réexpliquer, ensuite le parfaire, enfin le démystifier et finalement se donner une méthode d'organisation de son avenir.

J'ai dit qu'il faudra que nous réexpliquions le marché intérieur. Je crois qu'il faut dire et redire que le marché intérieur est l'instrument qui, en fait, libère les économies européennes, les sous-économies européennes et qui libère leur énergie, qui donne des jambes et des ailes aux économies européennes. Le marché intérieur permet à l'économie européenne d'acquies sa véritable dimension, qui, en fait, est une dimension globale à vocation planétaire. Une dimension globale, que les économies européennes ne pourraient pas acquies, si les marchés nationaux seraient restés ou resteraient fractionnés, cloisonnés et restreints.

Le marché intérieur est la clé de notre compétitivité. On ne le dit pas suffisamment, on ne le dit pas avec suffisamment de force, parce qu'on a l'impression que les hommes politiques et d'autres en Europe aimeraient cacher les règles de base des fonctionnements majeurs du marché intérieur. En fait, c'est la clé de la compétitivité européenne. C'est plus que la clé de la compétitivité européenne. Si nous n'arrivons pas à faire en sorte que la prospérité économique, que la croissance économique, le bien-être économique s'installent

durablement en Europe, faute d'avoir su mettre en place un véritable marché intérieur, les peuples d'Europe se détourneront de l'ensemble de notre construction. La désaffection des peuples d'Europe par rapport à la construction d'ensemble gagnera en importance, d'où la nécessité de parachever ce marché intérieur, de le parfaire.

Prenez l'exemple du secteur des services. Les services représentent en Europe 70% du produit intérieur brut de la richesse européenne. Il faut dire que nous sommes très timides et que nous avons été très timides et que nous risquons de rester très timides, lorsqu'il s'agira d'ouvrir davantage le marché des services.

Prenez les marchés financiers, dispersés, mal structurés, mal organisés. Il faudra que nous mettions davantage d'intégration dans les mécanismes qui commandent les marchés financiers en Europe. C'est une exigence essentielle pour que nous puissions, sur ce plan-là, prétendre au rang des autres économies de la triade économique.

Prenez le secteur de l'énergie, c'est le déferlement des égoïsmes nationaux. C'est la volonté absolue de ne pas essayer de donner une dimension européenne, c'est-à-dire continentale, au secteur de l'énergie qui est essentielle du point de vue de la réussite vers laquelle nous devons conduire son organisation, pour faire en sorte que demain la sécurité de l'approvisionnement sera garantie en Europe et pour qu'il y ait dans ce secteur essentiel, vital davantage de concurrence, qui, un jour, permettra de fournir en très grand nombre d'énormes avantages aux consommateurs et aux entreprises.

Ou prenez l'exemple de la politique sociale qui reste embryonnaire. Le marché intérieur a besoin d'une dimension sociale. Vous ne pouvez pas aligner l'un après l'autre, pour en faire un ensemble, des principes tels que la compétitivité, la concurrence, qu'elle soit libre ou organisée, sans faire référence à la politique sociale. Il faut que nous nous dépêchions pour mettre en place un socle de droits sociaux minimaux qui sera le même partout en Europe et qui protégera les droits des travailleurs, ces travailleurs, qui, très souvent, ont l'impression que la construction européenne se fait sans eux, se fait contre eux et se fait sans que ces éléments, finalement nobles, des sociétés européennes ne puissent avoir voix au chapitre.

Si on veut faire du marché intérieur une réussite, il faudra que nous le démystifions. Très souvent, l'impression ambiante est que le marché s'impose par lui-même, qu'il y aurait une force obscure qui submergerait les esprits et les mécanismes. Ce n'est pas vrai. Toutes les règles relevant du marché intérieur sont décidées politiquement par le Conseil et par le Parlement en codécision. Ce ne sont pas des forces de l'ombre qui régleraient le marché intérieur. Ce sont des hommes politiques, élus, légitimés, qui par leurs décisions, qu'elles soient exécutives ou parlementaires, mais toujours législatives, imprègnent de leur volonté les règles fondamentales du marché intérieur, et donc il devrait être possible, puisque et les ministres et les parlementaires sont contrôlés par le suffrage universel, que nous arrivions à trouver les bonnes intersections entre les intérêts des travailleurs, des entreprises, des consommateurs et de l'environnement.

Pour en faire le succès qu'il mérite, il faudra que nous organisions cette perfection du marché intérieur, que nous organisions le parachèvement de ce marché intérieur. Il ne suffit pas de dire «il faut plus d'Europe», il faut plus de marché intérieur. Il faut savoir où, quand et comment. Par conséquent, je proposerais que la Commission revisite l'ensemble des politiques qui ont été décidées sous l'empire de la mise en place du marché intérieur, que la Commission Barroso fasse un peu ce que la Commission Delors à l'époque avait su faire avec élégance, et que sur base d'une analyse profonde de tous les éléments du marché intérieur nous essaierions, sous présidence allemande, d'en tirer les conclusions et de les mettre en cohérence avec les grands objectifs de l'agenda de Lisbonne.

Si donc le marché intérieur a besoin de plus d'Europe, il faudra que nous nous consacrons à cette tâche, parce que je crois que le marché intérieur dispose d'une valeur ajoutée européenne cachée, d'opportunités inexplorées que nous devons en toute hâte commencer à explorer. Le marché intérieur qui, disais-je, est essentiel pour encadrer la compétitivité de l'Europe, pour donner du ressort à la compétitivité européenne, est aussi une réponse, mais seulement partielle à la globalisation. La véritable réponse à la globalisation est constituée par le prolongement naturel, logique du marché intérieur qu'est la monnaie unique, l'euro.

Sans monnaie unique il n'y aura pas de véritable grand marché. L'euro, notre monnaie unique est un succès,

mais un succès qui n'est pas ressenti comme tel par nos concitoyens. L'euro nous a protégés. En fait, il nous a protégés depuis que nous ayons décidé sa mise en place dans le cadre du traité de Maastricht. Depuis le 7 février 1992, nous sommes, ministres des Finances, autres enceintes du Conseil, en train de préparer la marche vers l'euro que nous avons introduit au 1^{er} janvier 1999. La préparation à l'euro et l'arrivée de l'euro lui-même nous ont protégés.

Prenez les crises nombreuses qui depuis le milieu des années quatre-vingt dix n'ont cessé de déferler sur l'Europe et sur le monde. À cette époque, nous avions le système monétaire européen. Pensez-vous vraiment qu'un système monétaire européen aurait résisté aux chocs internes et très souvent externes que nous avons connus? La guerre d'Iraq, la première guerre en Europe, au Kosovo, depuis la deuxième guerre mondiale, le 11 septembre 2001, les crises financières sud-est-asiatiques, russes, latino-américaines, le double non des Néerlandais et des Français au traité constitutionnel, tous ces événements avaient le potentiel de conduire à un énorme désordre monétaire. À l'intérieur du système monétaire européen, il y aurait eu des réalignements anarchiques, des réalignements peu réfléchis, des réalignements qui n'auraient pas reposé sur une bonne grille de lecture des données fondamentales de nos économies. Donc l'euro nous a protégés. Il continue à nous protéger.

Regardez les nombreux théâtres géopolitiques qui dégagent des tendances dangereuses qui risqueraient de nous atteindre si nous n'avions pas cet euro qui nous protège. Mais cet euro, qui est un succès et un succès dont personne, y compris nous-mêmes, ne nous pensait capable, peut mieux faire. Il peut mieux faire en interne surtout. Nous avons réformé en mars 2005 le Pacte de croissance et de stabilité. La Banque centrale à l'époque avait pensé devoir dire que cette réforme produirait des effets extrêmement pernicieux. Le contraire est vrai. Nous sommes en train de consolider nos finances publiques dans tous les pays de la zone euro, avec plus ou moins de succès. Mais les déficits budgétaires sont en train d'être corrigés vers le bas.

La surveillance budgétaire reste essentielle. Il faudra que nous bétonnions ce consensus qui commence à se dégager des travaux de l'Eurogroupe et qui veut que, lorsque l'économie va bien, lorsque des excédents de

recettes constituent les à côtés agréables du redressement économique, que les excédents fiscaux dus à la reprise économique doivent être affectés à la réduction de la dette et à la réduction du déficit. Il est essentiel que tous les pays et que tous les citoyens comprennent que l'objectif fixé par le Traité n'est pas d'avoir un déficit de 3%. C'est un plafond, un maximum qu'il ne faut pas dépasser, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Le véritable objectif est d'avoir des finances publiques en équilibre ou en quasi équilibre et c'est essentiel que, surtout les jeunes, insistent sur la nécessité qu'il y a d'assigner à nos finances publiques une situation en équilibre ou en quasi équilibre puisque les conséquences évidentes du vieillissement démographique de nos populations nous demandent urgemment de faire en sorte qu'aujourd'hui soient mis à la disposition du financement de nos systèmes de sécurité sociale les moyens que demain ces systèmes ne pourront pas générer de par leur propre force.

L'euro peut mieux faire, c'est-à-dire que nous devons en Europe discuter des éléments qui relèvent du macro-structurel dans une perspective vraiment horizontalement européenne et non plus dans un cadre exclusivement national. Nous devons faire à notre goût, au rythme qui convient à chaque pays, partout les mêmes réformes structurelles. La réalité macro-structurelle a cessé d'être nationale, puisque l'économie nationale au sens premier du terme, n'existe plus sur l'ensemble de la zone euro et par conséquent il faudra que nous approfondissions à l'Eurogroupe et ailleurs nos discussions macro-structurelles, ce qui est une façon d'appeler à une meilleure coordination des politiques économiques qui reste faible en dépit des progrès qui ont pu être réalisés. Elle reste faible parce que le traité de Maastricht et ses successeurs avaient trop omis de donner le même tonus au pôle économique de l'union économique et monétaire qu'au pôle monétaire et par conséquent il faudra de la volonté politique pour élever les politiques économiques au même rang et leur accorder la même influence qui revient aux politiques strictement monétaires, ce qui m'amène à dire que bien sûr il faudra en interne, pour parfaire le fonctionnement interne de la zone euro, que nous approfondissions là encore notre dialogue avec la Banque centrale européenne qui est satisfaisant, mais qui pourrait produire de meilleurs résultats. Je n'insiste pas trop sur

ce point, parce que cela donne toujours des sueurs froides à Francfort et par conséquent je m'en tiens là et je répète tout ce que j'ai dit jusqu'à présent.

Il faudra qu'ensuite et en interne nous réfléchissions à une meilleure représentation externe de la zone euro. Pourquoi est-ce que la représentation externe et sa future configuration est un élément qui relève de la politique interne de la zone euro? Parce que hors zone euro, tout le monde s'attend à ce que nous soyons mieux représentés. C'est la première fois de ma vie que je vois une équipe soumise à des pressions et demandes urgentes des autres pour qu'elle s'organise mieux, pour qu'elle ait un chef, pour qu'elle ait un porte-parole, pour qu'elle se mette sur une chaise au lieu de revendiquer des salles entières et où ceux qui pourraient contribuer à nous organiser de façon plus efficace et plus cohérente disent, «non, nous sommes une zone, mais nous sommes plusieurs». Il y a cette mentalité du siège qui veut, que tous les Etats membres, membres de la zone euro tiennent beaucoup à ce qu'ils restent en place comme leader de leur constituante respective au Fonds Monétaire International. Nous ne répondons pas correctement à cette demande qui nous vient de l'extérieur alors que personne ne conteste que nous sommes devenus après quelques années, avec cette jeune monnaie unique, un des grands acteurs de l'économie mondiale et du système monétaire international.

Si je dis que le marché intérieur est nécessaire, si je dis que l'euro est le prolongement naturel, logique du marché intérieur, je dis que toutes les politiques qui concernent la justice et les affaires intérieures constituent un complément essentiel du marché intérieur.

C'est un élément assez récent de la construction européenne, mais en dépit de sa relative jeunesse les affaires relevant de la justice et des affaires intérieures ont accusé un progrès notable sur ces dernières années.

Le Conseil européen de Tampere en octobre 1999 s'est révélé être un véritable catalyseur pour stimuler l'espace de liberté et de sécurité et de justice. Liberté, sécurité et justice: je décris les droits les plus élémentaires des Européens. Les Européens ont droit à la liberté, à la sécurité et à la justice.

L'Europe des citoyens dont on parle beaucoup, elle est-là. Elle est dans le domaine de la liberté, de la

justice et de la sécurité. Par conséquent, il faudra que nous maintenions en marche l'atmosphère qui fut celle de Tampere.

Or je constate depuis un certain nombre d'années, comme un affaiblissement de l'ambition judiciaire de l'Europe, un essoufflement des efforts qui devraient y être consacrés. Je le constate surtout en matière pénale, où les compromis deviennent de plus en plus difficiles, dû notamment, mais pas exclusivement, au maintien en place du principe de l'unanimité.

Résulte de cette difficulté de forger des compromis une série d'anomalies qu'il est dangereux de multiplier: des dispositions alternatives parmi lesquelles les États membres de l'Union européenne peuvent choisir, des dispositions facultatives qu'on respecte ou qu'on ne respecte pas, des «opt-out», le malheur en fait de tous les compromis européens qu'un certain nombre d'États membres soient autorisés à ne pas participer à une grande ambition de l'Europe.

C'est une géométrie, à mes yeux et à mon goût trop variable, qui conduira à des difficultés d'application prétoriennes et nous arriverons bientôt au stade où la politique judiciaire européenne ne se distinguera que très peu de l'entraide judiciaire classique qu'il existe entre les États. Or, entre les 27 membres de l'Union européenne il doit y avoir une autre intensité de coopération judiciaire comme entre le Lichtenstein et le Mexique. Je m'excuse, l'Union européenne a tout de même vocation à voir entre les différents États membres de son territoire des liens autrement plus fermes que d'autres ensembles en Europe ou ailleurs.

En matière judiciaire, en fait, nous avançons à pas comptés et à coups de mesures sans connaître l'objectif global et final que nous devons assigner à l'Europe judiciaire. Nous ne disposons pas d'une vue d'ensemble sur l'objectif final, contrairement à des politiques mises en place par analogie qui concernent l'immigration, le domaine des visas ou le domaine de l'asile. Je crois qu'il est urgent que nous commencions à réfléchir à une vision d'ensemble, à un objectif final de l'Europe judiciaire pour 2020.

Je crois, en effet, qu'il serait opportun de mettre en place un groupe de sages pour réfléchir à cet objectif final. Je proposerais de faire présider ce groupe des sages par l'ancien garde des sceaux et président du Conseil constitutionnel français, Monsieur Robert

Badinter, qui a consacré beaucoup de sa réflexion à cet ensemble de problèmes. Tous les États membres devront, lorsque le concept sera établi, y adhérer, non pas tous en même temps mais chacun à son rythme, mais jamais à son goût.

Pour ce faire il faut un certain nombre de préalables. Il faudra d'abord que nous fassions de la reconnaissance mutuelle le principe directeur pour nos initiatives futures et pour pouvoir ce faire, il est évident que nous avons un énorme besoin de standards communs en Europe, exprimés d'une façon minimale, ce qui ne veut pas dire minimaliste.

Il faudra ensuite que nous ayons tous, et dans tous nos pays, une meilleure connaissance des cultures, des pratiques judiciaires, y compris des procédures judiciaires. Nous sommes installés dans une ignorance à peu près complète des procédures notamment pénales et d'instruction criminelle des différents États membres de l'Union européenne. Je suggère de mettre en place une école européenne de la magistrature, une idée déjà suggérée par Robert Badinter, pour que nous enrichissions nos connaissances sur nos voisins directs en Europe, connaissances qui sont essentielles au bon fonctionnement d'une Europe judiciaire.

Finalement, il faudra que nous commencions à explorer la coopération judiciaire civile. Le nombre des litiges transfrontaliers ne cesse d'augmenter, les conflits des lois sont nombreux en matière de divorce, de mariage, de droits successoraux et autres. Il faudra que nous n'ayons pas peur de toucher, tout en préservant la seule souveraineté nationale du droit de la famille, des aspects essentiels du transfrontalier civil, si je peux me permettre de m'exprimer de cette façon.

Je dis donc qu'il nous faut une vision sur le long terme. J'ai mentionné l'année 2020. Il faut que nous accordions suffisamment d'attention à un certain nombre de préalables, mais il faut aussi saisir les chances et les opportunités qui existent. Nous avons dans le traité de Nice, qui n'est pas beau, la passerelle de l'article 42 qui nous permettrait de décider sur un certain nombre des matières que je viens de mentionner avec majorité qualifiée, en codécision avec le Parlement européen et sous le contrôle du juge, soit européen, soit national. Je crois qu'il y a là une véritable chance. Nous ne devons pas avoir peur de franchir cette passerelle qui, lorsque nous l'aurons franchie, révélera avoir été une

réponse seulement partielle au problème de l'Europe judiciaire et de l'ensemble des questions qui gravitent autour de la notion de justice et d'affaires intérieures.

Je crois qu'il faut néanmoins saisir cette chance, qu'il faut la saisir maintenant, qu'il ne faut pas abandonner l'ambition de mettre fin à ce système de piliers qui caractérise le domaine justice et affaires intérieures et je crois qu'il faudra que nous généralisions, en l'étendant au domaine justice et affaires intérieures, la méthode communautaire. Saisir la chance de l'article 42 immédiatement et parfaire cette opportunité, cette chance saisie, en lui adjoignant la suppression des piliers et la généralisation de la méthode communautaire.

S'il y a un besoin d'Europe, un besoin de plus d'Europe en matière de politique interne, marché intérieur, Euro, JAI, il est évident qu'il y a un besoin d'Europe en matière de politique extérieure.

On a moins de difficultés d'ailleurs d'expliquer ce besoin d'Europe en matière de politique extérieure, puisque tout le monde constate qu'il y a une demande pressante pour plus d'Europe à travers la planète et dans notre proximité immédiate.

Regardez les Balkans occidentaux, mais aussi le Moyen-Orient, où nous avons agi avec force et avec succès notamment au Liban. Regardez l'Afrique, ce malheureux continent qui n'a pas d'autre allié que l'Europe. Regardez l'Asie. Partout on nous demande d'être plus présent, on nous demande d'exercer une plus grande influence, on nous demande de prendre en charge les responsabilités qui d'après ceux qui nous les demandent, seraient les nôtres et qui en fait sont les nôtres.

C'est particulièrement visible dans le domaine de la coopération au développement où nous sommes ridiculement faibles. Nous avons, nous qui en Europe supportons 55% de l'ensemble de l'aide au développement globalement distribuée, nous ne sommes arrivés qu'à un niveau largement inférieur à 0,7% de notre PIB.

Sous Présidence luxembourgeoise nous avons décidé de porter à 0,56% de notre richesse nationale notre effort de coopération jusqu'en 2010 et de le corriger vers le haut, à 0,7%, en 2015. Chaque jour meurent 25000 enfants de faim. Est-ce que l'Europe a fait tout

ce qu'elle aurait dû faire? Est-ce que l'Europe a fait tout son travail, tant qu'il y a 25000 enfants qui meurent jour après jour de faim, de pauvreté et de misère?

Non, le projet européen n'est pas seulement un projet pour l'Europe, c'est aussi un projet que nous devons exporter, si j'ose dire, pour faire profiter ceux qui sont dans le malheur, pour les faire profiter des avantages que nous avons su accumuler en Europe.

Il est tout de même scandaleux de voir qu'il y a seulement 5 pays qui aujourd'hui consacrent plus que 0,7% de leur richesse nationale à la coopération. Tous des petits pays: la Norvège et puis le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède, ceux que j'appelle les G 0,7. Si tous les G7 étaient aussi des G 0,7 il ne faudrait pas attendre l'an 2015 pour alléger le malheur de ceux qui sont dans la souffrance.

Le grand projet de l'Europe pour la première moitié de ce siècle doit être l'éradication de la pauvreté sur la planète, sinon l'Europe n'a pas fait ce qu'elle aurait dû faire. Il y a donc un besoin énorme d'Europe en matière de politique extérieure, de sécurité et de coopération au développement.

Cette demande de plus d'Europe est aussi très réelle, lorsque nous examinons notre voisinage immédiat et dont je devrais parler ici, mais le temps m'est trop court, de l'élargissement qu'il faudra que nous continuions, parce qu'il faudra que nous réussissions ce mariage, ces retrouvailles entre la géographie et l'histoire européenne. Mais nous devons le faire d'une façon un peu différente de celle avec laquelle nous avons essayé de façonner notre continent jusqu'à présent. Il faudra que nous réfléchissions à des «membership» différenciés suivant les différents nouveaux États membres qui viendront nous rejoindre, concept de «membership» à intensité variable, qui pourrait être aussi au goût de certains des États membres actuels, qui ne se sentent pas très à l'aise dans cette salle faite d'ambitions et d'avenir et qui pourront choisir, si elle était en place, de prendre place dans cette autre orbite.

À ce besoin d'Europe, quelle est la réponse que nous avons essayée de formuler? Nous avons essayé de formuler la bonne réponse, une réponse permettant ce plus d'Europe, répondant à ce besoin d'Europe, au cours des travaux de la Convention, autour des travaux de la Conférence intergouvernementale et au niveau des dispositions finalement retenues par

le traité constitutionnel. Ce traité constitutionnel était supposé entrer en vigueur le 1er novembre. Non pas premier novembre 2018, mais le premier novembre 2006, après demain aurait dû être l'entrée en vigueur du traité constitutionnel.

Nous sommes en crise après ce double «non» néerlandais et français. Je sais bien que mes amis, surtout premiers ministres néerlandais et français vous expliquent que ce n'est pas vrai, que l'Europe n'est pas en crise. Si moi j'étais Premier ministre néerlandais et si j'avais perdu un référendum, au lieu d'être un Premier ministre luxembourgeois à avoir gagné un référendum, je dirais bien sûr l'Europe n'est pas en crise, c'est une petite péripétie, ça arrive, un accident de parcours. Ce n'est pas vrai.

Nous sommes en crise, parce que nous n'arrivons plus à jeter de pont entre ces deux sensibilités qui existent dans nos opinions publiques, les 50% de citoyens qui veulent plus d'Europe et les 50% de citoyens qui nous expliquent que déjà aujourd'hui nous avons trop d'Europe. De là résulte une crise de confiance d'abord entre les gouvernements.

Je ne veux pas faire de reproches mal réfléchis à un certain nombre de mes collègues, mais il n'est tout de même pas acceptable que nous signions à 27 un traité, que 18 d'ici quelques semaines auront ratifié le traité, dont 2 par référendum, l'Espagne et le Luxembourg, et que les autres nous disent, nous on attend.

Il faudrait tout de même que nous nous rappelions le fait que nous sommes une communauté de droit et qu'une signature a une valeur. Si 27 gouvernements signent un texte, il faudrait, – en fait, c'est la règle en matière de droit international public –, qu'ils soumettent à la ratification les textes qu'ils ont signés. Voilà, nous on attend. Il est dangereux d'attendre. D'ailleurs nous devons au cours des mois à venir écouter ceux qui ont dit non. Ceux qui ne se sont pas exprimés doivent savoir qu'ils ont moins d'influence que ceux qui ont dit oui ou ceux qui après leur non ont repris la réflexion sur la construction d'ensemble.

Il y a une crise de confiance entre les gouvernements que personne ne nie, puisque nous n'aimons pas en parler et puis il y a une crise de confiance, j'en faisais référence tout à l'heure entre les gouvernants et les

gouvernés, puisque nous ne savons plus vers où les peuples veulent aller et les peuples ne savent plus vers où les gouvernants veulent aller.

Il y a à tout cela une explication. Nous avons toujours, sur les décennies écoulées, surtout les deux dernières, donné une mauvaise explication de l'Europe, parce que après nos réunions du Conseil des ministres ou après nos réunions du Conseil européen, nous retournons dans nos capitales pour expliquer à nos concitoyens que nous avons gagné et que les autres ont perdu. Ou, si nous n'avons pas obtenu raison, que les autres étaient insuffisamment intelligents pour comprendre ce que nous voulions exactement. D'où l'idée que l'Europe serait un grand match, une grande bataille des uns contre les autres. Or, l'Europe n'est pas le théâtre des affrontements entre les intérêts nationaux. L'Union européenne doit être le lieu de recherche de l'intérêt commun. Et l'intérêt commun européen est autre chose que l'addition des intérêts nationaux ou que le compromis entre les intérêts nationaux. Cette dimension particulière, cette spécificité de l'Europe gagnerait à être mieux expliquée à ceux qui nous observent de loin.

On a manqué de volonté d'explication, on manque aussi quelque fois de lucidité. Je suis là toujours dans l'autocritique. Je dis que nous manquons aussi de lucidité, lorsque nous pensons que l'Europe des résultats, à laquelle nous faisons allusion, trop souvent, bien qu'elle soit nécessaire, pourrait remplacer le traité constitutionnel. L'Europe des résultats bien sûr est nécessaire. Elle a toujours existé. Elle devra continuer à exister avec plus d'entrain, plus d'énergie, plus d'emphase, plus de résultats tangibles. Mais elle n'est pas suffisante. Elle ne saurait remplacer le traité. Cette Europe des résultats bien sûr fut un mécanisme utile à un certain moment de la conjoncture politique européenne pour nous sortir de la paralysie qui nous guettait. Un instrument pour sortir de la paralysie, mais pas une alternative pour remplacer l'autre instrument plus fondamental que constitue le traité constitutionnel auquel il faudra que nous retournions le plus rapidement possible.

Enfin je voudrais que, dans les débats qui vont s'installer, nous gardions le traité constitutionnel comme le traité de référence et que nous mesurions toutes nos actions et toutes nos initiatives par rapport au degré d'ambition qui fut celui du traité constitutionnel. Il aura

été ratifié par 18 États membres sous peu et il doit être évident, puisque c'est de bon sens, que le niveau d'ambition d'un autre traité qui pourrait venir remplacer celui qui vient d'être refusé par deux souverains, ne va pas s'aligner sur la position de ceux qui ont dit non ou qui n'ont rien dit. Il est évident que les 18 pays qui ont ratifié, dont je rappelle deux par référendum, ont le devoir presque moral d'exiger que l'essentiel de la substance soit transféré du traité constitutionnel vers un autre grand traité que nous devons avoir.

Il faut bien sûr écouter ceux qui dans les pays qui ont dit non, se mettent à penser au lendemain. Je fais référence au discours de Nicolas Sarkozy qui au moins a le courage, pendant une campagne électorale en France, pendant lesquelles en général on ne parle pas de l'Europe, de parler de l'Europe. Après les élections aux Pays-Bas, il faudra que nous nous ressaisissions au niveau du Benelux pour redevenir cette force de proposition que les trois pays du Benelux étaient toujours au cours de l'histoire de la construction européenne, en espérant que le Benelux ne perdra par son nord en essayant de le faire, ce que nous réussirons sans doute.

Il n'est pas exact de dire qu'il serait suffisant de réarranger les mécanismes institutionnels de l'Union européenne. Je crois que le réarrangement institutionnel, rendu nécessaire par les vagues d'élargissement successives est nécessaire, mais c'est le minimum que nous devons réaliser. Ce n'est pas une démarche qui serait suffisante pour faire en sorte que demain l'Europe se porte mieux.

J'ai dit qu'il faut sauver la substance du traité constitutionnel et qu'il faut sauver les grands équilibres que le traité constitutionnel après d'après négociations et discussions a mis en place. L'équilibre entre l'institutionnel, les politiques et les compétences dans les différentes politiques et les différentes institutions sont assortis. Parmi cet équilibre ainsi défini figurent des éléments auxquels on ne fait que très rarement référence ou trop rarement référence.

Pourquoi est-ce que nous abandonnerions au moment où ces principes très souvent sont remis en cause, parfois en Europe, ailleurs très souvent, pourquoi est-ce que nous renoncerions au début du 21^e siècle à la Charte des droits fondamentaux? Pourquoi est-ce que nous renoncerions à ce qui aurait pu devenir un acquis du traité constitutionnel en matière de politique

extérieure et de sécurité commune et de politique de défense? Pourquoi est-ce que nous abandonnerions l'idée de renoncer aux piliers qui aujourd'hui sont le propre de l'architecture européenne et qui bloquent à bien des égards les avancées dont nous aurons besoin? Non, le débat n'est pas, comme on le présente souvent, entre la première, la deuxième et la troisième partie du traité constitutionnel, puisque les éléments que je viens de mentionner, à part la Charte, figurent au 3^e chapitre. Le véritable débat doit porter sur les éléments centraux des trois parties du traité constitutionnel qui lui donnent en fait son équilibre et qui assurent l'équilibre à la construction d'ensemble. Construction d'ensemble qui rend nécessaire une réflexion d'ensemble, devant conduire à un nouveau grand traité, qui ne doit pas être moins ambitieux que celui qui vient d'être refusé par deux États membres.

Sur ce chemin vers ce grand traité, nous aurons à formuler une déclaration à l'occasion du 50^e anniversaire du traité de Rome. Je crois que c'est une bonne chose que nous nous redisons l'amour que nous pouvons avoir les uns pour les autres, un renouvellement de bans comme dans les vieux couples qui au moment de leurs noces d'or reviennent aux origines, il est vrai dans un contexte quelque peu différent. Ce texte politique doit être court, peut être solennel, et il doit montrer le chemin que la présidence allemande pourra emprunter pour dégager les pistes vers ce traité que j'appellerai de mes vœux. Que la présidence allemande élimine toutes les mauvaises options qui peuvent être sur la table, et qu'elle se concentre sur quelques lignes fortes, sur quelques pistes qui doivent être des avenues qui nous conduirons vers ce traité, dont je rappelle qu'il doit être un grand traité.

Il serait souhaitable bien sûr d'avoir ce traité à notre disposition au plus tard en juin 2009, lorsque auront lieu les prochaines élections européennes. Mais je crois qu'il est plutôt improbable d'avoir un résultat satisfaisant, puisqu'on ne peut pas se déclarer d'accord avec n'importe quel traité avant 2009. Il sera carrément impossible de l'avoir, si nous continuons à lier, le traité constitutionnel ou le grand traité, la revue nécessaire des perspectives financières et l'ensemble des problèmes qui font le cortège de l'élargissement. Si nous essayons de tout faire et de tout faire en même temps, nous prenons le très grand risque de ne pas arriver à nous mettre d'accord, ne fût-ce que sur un des trois éléments que je viens de citer.

Avant que Monsieur le Gouverneur ne déclare ouverte l'année académique, je voudrais vous déclarer incertain l'avenir de l'Europe et je voudrais vous dire qu'il n'y a aucune raison néanmoins d'être découragé. Le moment est venu pour tous ceux qui y croient encore, -et ils sont nombreux-, de rassembler leurs forces pour convaincre ceux qui douteraient encore.

Je ne voudrais pas que nous revenions au constat de Blaise Pascal qui disait que le hasard est le maître du monde. Non, ce sont les projets, ce sont les visions, ce sont les décisions se fondant sur des projets et des visions qui doivent redevenir le maître du monde pour y arriver, pour faire en sorte que ce à quoi les pères fondateurs de l'Europe ont cru et ce à quoi je continuerai à toujours croire.

Il nous faudra beaucoup de patience et beaucoup de détermination. Il nous faudra cette patience et cette détermination dont ont besoin les longs trajets, les longues distances et les grandes ambitions.

Merci beaucoup.

Jean Asselborn, «La Belgique sur la scène internationale – regards de l'étranger», discours tenu lors d'un symposium à l'occasion du 175^e anniversaire du traité de Londres de 1831 et de la dynastie belge, Bruxelles

14 novembre 2006

Sire
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Contrairement à ce qu'implique l'intitulé du symposium de ce jour, le Luxembourg ne porte pas «un regard de l'étranger» sur l'accession de la Belgique à la scène internationale. En 1830, le Luxembourg profond s'est spontanément rallié à la révolution belge. Les Luxembourgeois ont participé aux affrontements armés et ont siégé pendant neuf ans au sein des pouvoirs exécutifs et législatifs de Belgique.

Pour le peuple belge, la séparation du Royaume des Pays Bas devait permettre l'accession à l'indépendance. La véritable motivation luxembourgeoise ne relevait pas de revendications politiques. Elle était

surtout économique et sociale, face à l'oppression fiscale particulièrement mal ressentie dans le pays pauvre que nous étions. Ainsi en 1823, un métallurgiste néerlandais n'avait-il pas noté dans un rapport au Roi des Pays Bas qu'«au Luxembourg la première industrie est la pauvreté».

Pour le Luxembourg, la perception de la Belgique sur la scène internationale se résume en deux mots d'apparence contradictoire:

Séparation et partenariat

Partenaires révolutionnaires en 1830, les peuples belges et luxembourgeois visaient la séparation des Pays-Bas. Par un retournement de l'histoire, cette sécession allait conduire à une deuxième séparation, celle du Luxembourg et de la Belgique.

Pour se faire reconnaître par la communauté internationale, Belges et Luxembourgeois n'avaient de choix que d'accepter les conditions du Traité des XXIV articles qui - dès le 15 novembre 1831 - imposait leur séparation. Le refus du Roi des Pays-Bas de signer ledit Traité amenait Belges et Luxembourgeois à persévérer dans leur partenariat révolutionnaire pendant huit ans encore. En 1839 la Conférence de Londres recueillait l'assentiment des Pays-Bas au Traité des XXIV articles. Elle scella définitivement l'indépendance du Luxembourg, son accession à la scène internationale et la séparation de la Belgique.

Cette séparation belgo-luxembourgeoise fut vécue douloureusement des deux côtés de la nouvelle frontière ardennaise. Le Luxembourg médiéval - territoire uni du Saint Empire au Département des Forêts - fut scindé en deux. Sa population francophone intégrait la Belgique d'aujourd'hui sous la dénomination de «Province belge du Luxembourg».

Le Luxembourg, nouvellement indépendant, recueillait sa seule population de langue germanique. Les Belges nous appelaient dorénavant les «Grands Ducaux».

Les poussées révolutionnaires de 1848, la crise de 1867 tout comme les troubles de la première guerre mondiale rallumèrent en Belgique des regrets au sujet de la séparation. Mais le Luxembourg de l'époque avait assumé son nouveau statut et était en phase de passer d'un État à une Nation.

Huit décennies allaient s'écouler avant que ces séparations du XIX^e siècle ne voient naître le partenariat belgo-luxembourgeois du XX^e siècle.

Huit décennies durant lesquelles la perception luxembourgeoise de la Belgique fut diffuse et se limitait souvent à celle d'un passage matériel vers le monde extérieur. Ainsi, les ports belges devinrent le passage obligé des 20 % de la population luxembourgeoise de l'époque qui dès 1840 cherchait son avenir économique aux États-Unis. Les intérêts belges en Afrique attirèrent nombre de mes compatriotes de la fin du XIX^e siècle.

Je salue ici la présence de mes collègues représentants des puissances européennes qui nous ont accompagné durant toutes ces années:

Les Pays-Bas dont la Maison Royale allait - en union personnelle - assurer la fonction de Chef d'État du Grand Duché de Luxembourg jusqu'en 1890 et dont les services diplomatiques offraient jusqu'en 1867 la première représentation de mon pays sur la scène internationale.

La Grande Bretagne, la Russie et l'Autriche dont les intérêts stratégiques dans la zone de fracture entre l'Allemagne et la France s'avéraient des garants de notre indépendance. Je mentionne tout particulièrement la Russie qui à partir de 1867 reprenait la relève pour représenter diplomatiquement le Luxembourg dans les capitales où nous n'entretenions pas d'ambassades.

L'Allemagne qui accueillait dès 1842 le Luxembourg dans le Zollverein qui allait devenir un puissant outil pour l'essor économique du Luxembourg.

La France dont le rayonnement culturel n'allait jamais faiblir et dont l'offre de rachat de mon pays pour la somme de 5 millions de florins allait amener en 1867 notre neutralité et précipiter le démantèlement de la forteresse ce qui évitait au Luxembourg de devenir un enjeu militaire dans la guerre de 1870.

Séparation et partenariat vous disais-je.

Il fallait le cataclysme de la première guerre mondiale pour que Luxembourgeois et Belges se retrouvent en partenaires pour créer en 1922 l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Elle fut assortie d'une union monétaire qui allait survivre à toutes les crises monétaires des années 20 aux années 80.

Cette union dépassait rapidement le simple partenariat économique. Entre Luxembourgeois et Belges s'installa un véritable esprit de communauté. Il amenait les deux partenaires à élargir leur coopération à de nouveaux domaines y compris celui de la concertation sur la scène internationale.

Cette communauté entre Luxembourgeois et Belges rayonnait vers l'extérieur. Dans l'exil londonien de la deuxième guerre mondiale, elle s'ouvrait en 1944 vers les Pays Bas. Les séparations de 1830 et 1839 se voyaient ainsi transformées en union Benelux.

Le rôle que la Belgique a joué par la suite – et continue de jouer aujourd'hui – dans la construction européenne mériterait un symposium à lui seul. Cette action de la Belgique s'est souvent exercée de concert avec ses partenaires du Benelux. Ni moi, ni mon collègue néerlandais n'en serions donc les plus objectifs commentateurs.

Sire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

On dit parfois à l'adresse du Luxembourg que «plus un pays est petit, plus son étranger est grand». Pour le Luxembourg, l'étranger ne saurait désigner la Belgique. Car rien de ce qui est belge ne doit nous être étranger.

Aujourd'hui comme en 1830, nous portons sur la Belgique un regard de l'intérieur de notre communauté d'idéaux et d'actions.

Ses idéaux, la Belgique les chante dans le refrain de son hymne national qui – outre un hommage à son Roi – célèbre «la Loi, la Liberté».

La Belgique accéda à la scène internationale avec une constitution dont le caractère libéral fit référence au XIX^e siècle, notamment par ses garanties pour la liberté de la presse et la liberté religieuse.

Pour la Belgique, la loi est la protection des moins forts, de ceux qui ne disposent ni de la force de coercition ni du poids politique ou économique pour défendre leurs légitimes intérêts.

La Belgique est un ardent défenseur de la liberté: de la liberté individuelle comme de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pour certains, l'engagement humaniste de la Belgique et la transposition qu'elle en fait dans sa législation est un irritant dans les relations internationales. Quoiqu'il en soit, ces ambitions belges

contribuent à une prise de conscience de la communauté internationale que les hommes doivent toujours répondre de leurs actes qu'ils les posent sur leur territoire ou à l'étranger.

Vivant ses convictions profondes, la Belgique est un partenaire fiable et prévisible. Parce que pragmatique, parce qu'adepte du dialogue et maître du compromis, la Belgique est aussi un partenaire réaliste qui sait transposer ses idéaux dans l'action.

Fort de son attachement au respect de la loi et de la liberté, la Belgique a puissamment contribué à la mise en place – dans le monde et en Europe – d'un système international basé sur le droit et le respect de l'autre.

L'exemple le plus récent de son action internationale est fourni par le remarquable travail accompli depuis presque un an par la Belgique en tant que Présidence en exercice de l'OSCE. Je saisis l'occasion pour en féliciter et en remercier notre ami Karel De Gucht. Pour nous tous, la Présidence belge de l'OSCE est de bonne augure pour le prochain défi que s'est fixé la Belgique comme futur membre du Conseil de sécurité des Nations unies.

Voix influente dans les enceintes internationales, la Belgique ne manque pas de donner corps à sa parole.

Ainsi est-elle engagée dans nombre de missions de maintien de la paix à travers le monde, qu'il s'agisse de missions des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Alliance Atlantique.

Le partenariat belgo-luxembourgeois n'est pas absent de ces missions. Le déploiement des militaires luxembourgeois se trouve largement facilité par l'étroite coopération avec la Belgique dans ces missions.

Sire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Tel est le regard que le Luxembourg porte sur la Belgique, acteur international.

Nous ne prétendons pas à la parfaite objectivité. Dans ce couple belgo-luxembourgeois rodé par «l'indépendance et l'interdépendance», nous aimons mettre en exergue nos points forts. Nous laissons aux autres le soin de nous chercher des faiblesses.

Au milieu du XIX^e siècle, l'arrivée du chemin de fer apportait au Luxembourg son ouverture sur le monde

extérieur. Une chanson patriotique de l'époque célébrait l'évènement tout en rappelant le sentiment de notre identité nationale par les mots «nous voulons rester ce que nous sommes».

À notre partenaire de longue date, à la Belgique jubilaire et ouverte sur le monde, le Luxembourg dit aujourd'hui

Restez comme vous êtes!

Jean-Claude Juncker en l'honneur de la lauréate du prix «Vision for Europe 2006» Angela Merkel, Luxembourg

14 novembre 2006

Mr Chairman, gudden Owend,
Mr Chairman, cher Edmond,
sehr verehrte Frau Bundeskanzlerin,
Herr Parlamentspräsident,
Herr Ehrenstaatsminister,

Es mag so aussehen, als ob ich inzwischen den Rang dessen erreicht hätte, der seine Freizeit und Teile seiner Arbeitszeit damit verbringt, deutsche Bundeskanzler zu loben. Wieso konnte dieser Eindruck entstehen? Er entsteht deshalb, weil es so etwas wie deutsch-luxembourgeois Geschichte gibt. Die war schwierig und ist einfach geworden und deshalb gehört es zur luxembourgeois Staatsraison zur Bundesrepublik Deutschland freundschaftliche Entwicklungen sich vollziehen zu lassen, und zu deutschen Regierungschefs, wie zur deutschen Bundesregierung überhaupt, freundliche bis freundschaftliche Beziehungen zu pflegen.

Manchmal, weil man dies in Deutschland in den einzelnen politischen Lagern weniger gut versteht, und auch das Verständnis in Luxemburg massiv unterentwickelt ist in diesem Bereich, pflege ich zu sagen, dass es für einen luxembourgeois Premierminister deutsche Bundeskanzler gibt, die keiner Partei angehören. Sie gehören aber einer Partei an. Und wenn man Luxemburger ist und wenn man, dies ist der Fall für meine Generation, im Vollgenuss dessen groß werden konnte und groß bleiben darf, dass die Deutschen uns die besten Nachbarn geworden sind, die sie uns je waren, gehört es zum anständigen Umgang miteinander sich gegenseitig zu mögen, wenn man das schafft. Und der Zufall

will es, dass ich das bislang immer geschafft habe. Das hat nicht nur mit mir zu tun, sondern auch mit denen zu tun, die ich gemocht habe und immer noch mag.

Wenn man sich zu deutschen Bundeskanzlern äußert, kann man dies aus vornehmer Distanz heraus tun, weil sich Freundschaften manchmal langsam entwickeln, sich an den Ereignissen die man gemeinsam erlebt, gestaltet, durchlebt, durchreitet eigentlich emporranken. Freundschaften entstehen nicht spontan. In dem Ereignis was uns heute Abend zusammenführt ist die gegenteilige Mitteilung eigentlich angebracht, nicht nur eigentlich sondern einfach massiv angebracht. Ich kenne Angela Merkel, die Preisträgerin des Vision for Europe-Preises, seit vielen Jahren und ich hab sie spontan gemocht. Und das hat weniger mit gemeinsamem Engagement in derselben parteipolitischen Familie in Europa zu tun als mit ihrer Person selbst.

Nun ist die Annäherungsweise an einen deutschen Bundeskanzler oder an eine deutsche Bundeskanzlerin für einen Luxemburger, wenn man dies vom historischen, empirischen Ablauf her betrachtet, immer etwas schwierig, weil die Deutschen sich mit ihrer Biographie schwer tun und weil wir uns auch sehr oft schwer taten, manchmal auch noch tun, mit ihrer Biographie. Zu dem deutschen Wesen, zu der Art und Weise wie Deutsche sich ihren Nachbarn outen, wie man im Neudeutschen sagt, gehört wesentlich, dass die Deutschen, die wir nach Kriegsende kennengelernt haben, allesamt eine gebrochenen Biographie hatten. Es gab keine sich kontinuierlich entwickelnde deutsche Biographie. Es gab immer, bei denen die wir, manchmal etwas arrogant, die anständigen Deutschen nannten, gebrochene Biographien, weil die Nazizeit, die Zeit zwischen 1933 und 1945 deutsche Biographien die auf Kontinuität ausgerichtet waren, durcheinander gewirbelt haben, sie eben gebrochen haben, sie zum explodieren gebracht haben. Wir haben dies mit unserer Art und Weise uns mit Deutschland auseinanderzusetzen, umso einfacher in unsere Art Deutschland zu betrachten integrieren können, weil auch die Deutschen selbst sich zu diesem Gebrochensein der individuellen und kollektiven Biographie bekannten.

Für viele überraschend gibt es seit 1989 noch einmal eine gefaltete deutsche individuelle Biographie, dadurch dass Deutsche aus Ost und Deutsche aus West zu einer gemeinsamen Nation zusammenwachsen, weil plötzlich, fast wider Erwarten, ebenfalls zum

Erstaunen vieler, zusammenwuchs was zusammen gehört. Weil plötzlich deutsche Geographie und deutsche Geschichte wieder zueinander fanden. Die Biographie der Menschen, die aus dem Osten Deutschlands kommen und die jetzt in Gesamtdeutschland angelangt sind, diese Biographien sind nicht gebrochen in dem Sinne wie die Biographien der 30er, 40er und 50er Jahre gebrochen waren. Diese Biographien haben sich selbst 1989 umorientiert und deshalb sind diese zweimal gefaltete ost-westdeutsche Biographien auch mit dem Signum des Stolzes des durch eigene Anstrengung Erreichten ausgezeichnet.

Angela Merkel, die Bundeskanzlerin unseres größten Nachbarlandes, kommt aus dem Osten Deutschlands. Wer ist diese Frau? Man hat ja enorme Schwierigkeiten sich selbst zu verstehen, deshalb ist es etwas anmaßend den Versuch zu starten, andere inspizieren zu wollen. Ich hätte jedenfalls nicht gerne wenn man dies mit mir täte. Aber man tut es immer wieder und ich weiß aus eigener Erfahrung, dass die Befunde im Regelfall, völlig daneben liegen.

Wer in der Biographie von Angela Merkel, der jungen Angela Merkel blättert, wird feststellen, dass sie in Hamburg geboren wurde und im Kindesalter in die damalige sowjetische Besatzungszone mit ihrem Vater, der Pfarrer war - protestantischer Pfarrer muss ich in einem vornehmlich katholischen Lande hinzufügen - übersiedelte. Über ihre Kindheit ist wenig bekannt und sie gehört auch nicht zu den Menschen, die alles über sich erzählen möchten, aber ich glaube irgendwo gelesen zu haben, dass sie ihre Kindheit als glücklich bis relativ glücklich - das relativ ist von mir - empfunden hat, weil es ein Elternhaus war das normal funktionierte.

Sie hat als junger Mensch natürlich Anteil genommen an dem was in der Welt um sie herum passierte. In der damaligen DDR, aber auch in dem was wir damals, in grenzenloser Verkennung geographischer Elementarien, Osteuropa nannten. Es handelte sich eigentlich um Mitteleuropa. Der Einmarsch der sowjetischen Truppen, im übrigen auch der DDR-Soldaten, in Prag hat sie sehr beeindruckt und sie hat, ohne auf Krawall gebürstet zu sein, auch in dem Umfeld das damals ihres war, sich kritisch zu diesen Vorgängen geäußert. Sich kritisch zu Vorgängen äußern die den eigenen Raum, den eigenen abgeschotteten Raum betreffen, mag uns

als sehr normal, selbstverständlich, gratis wie wir auf Luxemburgisch sagen, vorkommen. In der damaligen DDR war das nicht so ohne denkbare Folgen.

Sie hat Physik studiert in Leipzig, wenn meine Erinnerung mich nicht im Stich lässt. Und Physik hat sie studiert, nicht weil sie Physik studieren wollte, sondern weil sie dies als Herausforderung empfand, sie die eigentlich als Lieblingsfächer Englisch und Russisch hatte. Dass sie sehr gut Englisch redet, habe ich inzwischen sehr oft feststellen können, beim Russischen frage ich dann jemand aus der näheren Umgebung mir da zur Seite zu stehen. Physik, weil dies eine besondere Herausforderung war. Dieser Drang besondere Herausforderungen anzunehmen ist eigentlich etwas, was sich jedenfalls durch den bekannten Teil ihres Lebens quasi wie ein roter oder wie ein schwarzer Faden zieht.

Aber nicht alle Herausforderungen annehmen, sondern auch manchmal Herausforderungen zwischen Gänsefüßchen abwimmeln, denen die kalte Schulter zeigen. Als sie mit ihrem Physikstudium begann, wurde sie von der Stasi angesprochen, scheinbar passierte das oft. Und vielleicht ist es symptomatisch für die Klugheit, auch die Lebensklugheit dieser damals - jetzt auch noch - jungen Frau, dass sie den Stasimenschen sagte, ich kann nicht mit ihnen zusammenarbeiten, weil ich kann das Maul nicht halten. Das ist zu gefährlich für die Stasi mit mir in Kontakt und in weiterzuführendem Kontakt zur treten.

Ich hab sehr gemocht, dass sie gesagt hat, zwei Ereignisse hätten ihr Kindesalter und ihr Jugendalter sehr bestimmt, eher doch wohl Kindesalter. Das wäre der Bau der Berliner Mauer gewesen, weil ihre Mutter über Tisch geweint hätte, während wir nur aufgeregt waren und besorgt waren. Die Menschen im Osten Deutschlands haben geweint, weil sie wussten was Mauern bedeuten, was Absperrungen zur Folge haben, wie viel Trennung Mauern beinhalten. Wir haben Mauern als Hindernis erlebt. Die Menschen im Osten Deutschlands haben sie als Aussperrung, als Nichtzugang zu anderem Denken und anderem Fühlen empfunden.

Und ich hab sehr gemocht, beim Nachlesen dessen was sie über sich selbst, und das tut sie selten, zu Protokoll gebracht hat, als sie gesagt hat, sie wäre in den Tagen der Wende, nach dem Mauerfall, nach dem 9. November 1989, so begeistert gewesen, dass sie nie müde geworden wäre, so spannend wäre es gewesen. Ich habe, wie ich manchmal hier und bei anderen

Gelegenheiten anfügen muss, den Tag in schwammiger Erinnerung, weil ich an dem Tag aus einem Koma nach einem Autounfall erwacht bin. Ich hab also im Gegensatz zu Frau Merkel die deutsche Wiedervereinigung regelrecht verpennt. Aber die Luxemburger wissen, dass ich bei großen Ereignissen nicht immer in Topform bin.

Ich frage mich manchmal, was die wissenschaftliche Ausrichtung ihrer Ausbildung an politischen Konsequenzen gezeitigt hat. Sie hat promoviert zu einem Thema das ich mir aufgeschrieben habe - ich bin Jurist, ich muss dies hier zur Erklärung anführen. Ihr Thema war: «Die Berechnung von Geschwindigkeitskonstanzen von Elementarreaktionen am Beispiel einfacher Kohlenwasserstoffe». Für die Nichteingeweihten erkläre ich das. Ich hab sehr oft bemerkt, in früheren Jahren und auch jetzt, dass diese doch sehr konzentrierte Hinwendung zu dem was wissenschaftlich ist, zu dem was genau ist, die Art und Weise wie sie Politik gestaltet, Politik begreift, Politik zu verstehen versucht, sie wesentlich beeinflusst hat. Sie ist eine Frau die schnell versteht, die aber immer nachfragt, die es gerne genau wissen möchte. Nicht wie wir Juristen, die wir auch denken, wir wären die reinen Vertreter der exakten Wissenschaft, es trotzdem aber auf annäherndem, auf approximativem sehr oft belassen. Sie möchte es genau wissen, weil sie auch, so sehe ich das, von dem Drang erfüllt ist den Menschen dann auch genau zu vermitteln was Sache war, was entschieden wurde und wie Dinge zu richten wären.

Diese Frau, die aus Ostdeutschland kam und die jetzt nicht nur in Westdeutschland angelangt ist, sondern in Deutschland angelangt ist, hat, wenn ich dies so beschreiben darf, nicht unbedingt einen einfachen Weg in der Politik und in der innerdeutschen Befindlichkeit gehabt, weil so normal wie uns das heute erscheint war das nicht, dass eine aus Ostdeutschland stammende Frau, Vorsitzende einer deutschen großen Volkspartei wird und zur ersten Frau im Amte des Bundeskanzlers, ergo der ersten deutschen Bundeskanzlerin wird. Dies war kein einfacher Weg, weil sie hat sich - sie, die es sofort nach der deutschen Wiedervereinigung, nachdem sie stellvertretende Regierungssprecherin der letzten DDR-Regierung gewesen war, zu deutschen Ministerehren gebracht hat - zuerst einmal abnabeln müssen. Und zwar von Helmut Kohl. Und jemand wie ich, der ja, sofern es Liebe zwischen älteren und jüngern Männern gibt, mich in einem totalen Liebesverhältnis zu

Helmut Kohl befinde, weiß dies richtig einzuordnen. Es gab einen berühmten Aufsatz von ihr in der Frankfurter Allgemeinen Zeitung, der ein Abnabelungsaufsatz war und der auch so in Erinnerung geblieben ist. Und weil man nie mehr nachliest ob das was in der Erinnerung haften geblieben ist, auch wirklich so war, muss ich hier hinzufügen, dass in diesem, von mir als Abnabelungsaufsatz qualifizierten Schreiben, auch der Satz stand, dass man später, nach einigen Jahren, die Lebensleistung von Helmut Kohl richtig einordnen würde. Und zu dieser richtigen Einordnung dieser Lebensleistung hat sie, nicht nur sie, aber sie, in besonderem Masse wesentlich beigetragen.

Jetzt ist Angela Merkel, die in Hamburg geborene, in der DDR aufgewachsene Pfarrerstochter und Physikerin auch in Europa angekommen. Sie ist aber nicht in Europa angekommen, wie viele in Europa angekommen sind, nämlich einfach so. Die meisten landen in Europa, wenn sie Premierminister werden oder Aussenminister werden - einfach so, unbeleckt von Gut und Böse, und diese europäische Welt entdeckend. Und sie dann erklären und denen erklären, die sie schon vor ihnen etwas mehr im Detail kannten.

Ich habe bei einer jüngst vorgetragenen Laudatio, einer launigen, differenzierteren, erwähnt, dass manche Bundeskanzler ins Amt kommen, ohne vorher direkte Berührungserfahrungen mit europäischen Dingen gehabt zu haben, und dass sie dann mehr oder weniger schnell hinzulernen, die Dinge begreifen, die Temperatur dieses Kontinentes spüren, sich an der Wärme des Kontinentes manchmal verbrennen und über die Kälte desselben manchmal staunen. Angela Merkel ist in Europa gelandet mit dem Wissen derer, die die Dinge wissen muss, die man wissen muss wenn man Bundeskanzler wird oder die man wissen sollte wenn man Bundeskanzler wird.

Ich habe sie in langen Jahren beobachtet, ihr auch zugehört, sie mir manchmal auch, in den Reihen der europäischen Volkspartei, wo Regierungschefs und Oppositionsführer die sich regelmässig treffen um über europäische Dinge reden. Nichts was europäisch war, kein einziges europäisches Problem, weder innereuropäisches Problem noch aussereuropäisches Problem, sofern es Europa betraf, war ihr unbekannt.

Ich hab einigermaßen gestaunt - obwohl ich mir immer einbildete sie eigentlich gut zu kennen, weil wir soviel miteinander geredet haben, telefoniert haben, uns

immer wieder getroffen haben - über die Art und Weise - ich sag das nicht gerne so, weil dies hieße ja einen Plan vorauszusetzen - wie sie ihren ersten Auftritt im europäischen Rat gestaltet hat. Ja, da war viel Gestaltung dabei, im architektonischen Sinne des Wortes. Aber das war kein plumper Plan. Aber dass die deutsche Bundeskanzlerin sich um den Endkompromiss bemüht - ich rede über die Sitzung des europäischen Rates vom Dezember 2005, wo wir uns mit finanzieller Vorausschau zu beschäftigen hatten, das wäre der Genuss, den Herr Blair mir nicht gegönnt hat im Juni vorher - dass sie es verstand die Dinge auf den Punkt zu bringen und es verstand, was für deutsche Bundeskanzler so üblich nicht ist, jedenfalls nicht wenn sie zum ersten Mal in dem Kreise ihre Wirkung entfalten, mit allen und jeden im kleinsten Kreis, manchmal im intimsten Kreis, über die Probleme zu reden, die das jeweilig anzusprechende Land eigentlich mit der in Vorschlag gebrachte Lösung hatte. Das hat mich doch schon sehr beeindruckt. Diese Merkel-Methode, auf jeden zuzugehen, jeden gleichwertig und gleichmäßig ernst zu nehmen, sich auch zu investieren um Positionen kleinerer und sehr kleiner Mitgliedstaaten, um in der Summe zu verstehen, was eigentlich individuelle und kollektive Sache ist. Dies setzt eine Bereitschaft zum europäischen Kompromiss, der immer auch eine Lösung sein muss, nicht nur Kompromiss, sondern auch Lösung, voraus, die bei Regierungschefs größerer Mitgliedsstaaten eigentlich in der Form nicht anzutreffen waren in der Vergangenheit.

Dass sie dies mit Einfühlvermögen tut, dass sie dies mit Augenzwinkern tut, dass sie dies mit Brückenschlägen zwischen Groß und Klein tut, tut Kleineren sehr gut, weil nicht immer werden Brückenschläge zu den Kleineren versucht wenn Große handeln. Und deshalb, liebe Angela, bist du ja, ich darf dies so formulieren, auch für Luxemburg ein Glücksfall, weil du bist groß und wir sind klein, und ich mag die Brücke die immer wieder zu schlagen versucht wird.

Nun ist dies ein Preis für europäische Visionen, Vision for Europe. Ich staune deshalb auch, dass ich Preisträger hier wurde, weil Visionen gehören einer politischen Kategorie an, die zu beschreiben nicht leicht fällt. Was sind die politischen Visionen, die europapolitischen, die europolitischen Visionen von Angela Merkel? Vieles was einem normal erscheint, wenn man Luxemburger ist, gehört zum Visionskreis des Gedankengutes von Angela Merkel. Beispielsweise dass Europa

ökonomisch stärker werden muss, um den Wettbewerb mit den Vereinigten Staaten von Amerika auszuhalten, zu denen sie Europa nicht im massiven Wettbewerb stehend sieht, sondern in einem edlen Wettbewerb der Ideen, der Produkte, der menschlichen Leistungen.

Zu ihren Visionen, Ideen, Ansichten über Europa gehört auch, dass sie ein diffuses Europa der Unverbindlichkeit eigentlich nicht mag. Das hat mit ihrer wissenschaftlichen Ausbildung zu tun, aber auch mit ihrem Drang, die Dinge auf den Punkt zu bringen. Wenn entschieden wird, muss man wissen wieso so entschieden wird, weshalb so entschieden wird und in welche Richtung in der Weiterentwicklung diese Entscheidungen sich werden bewegen können.

In diesem Aufsatz oder Interview hat sie zum Ausdruck gebracht, wie sie sich das Europa des Jahres 2020 vorstellt. Ihre Vorstellung ist, dass die meisten Mitgliedsstaaten der Europäischen Union, deren Mitgliederzahl sie nicht festlegt, des Jahres 2020, dass die meisten Mitglieder der Europäischen Union den Euro ihre gemeinsame Währung nennen würden. Das sehe ich auch so. Ich mag ja Visionen, die mit meinen so übereinstimmen. Aber nicht alle, wer sagt fast alle sagt ja nicht alle, das heißt, dass sehr wohl in ihrem Denken die Notwendigkeit besteht, dass die Zulassungskriterien zur Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion von den neuen Mitgliedstaaten so zu erfüllen sind, wie dies für die sich jetzt im Euroraum befindlichen Mitgliedsstaaten der Fall war. Im Übrigen, in Sachen Euro gehört sie nicht zu den Spätberufenen. Sie war immer der Meinung, dass die europäische Wirtschafts- und Währungsunion versinnbildlicht, aber nicht nur, dass die einheitliche Währung der richtige Weg der Europäischen Union in eine sich massiv komplizierende internationale Zukunft wäre.

Ihr Wunsch wäre es - der wird in Erfüllung gehen - dass der Euro bis zum Jahre 2020 dieselbe Wirkung entfalten wird wie dies der US-Dollar tut. Meine Wette wäre, der Euro wird dies schon wesentlich früher tun und das tut mir besonders gut für die, die immer dachten, wir würden diesen Euro nie auf die Beine kriegen.

Ihre Vorstellung ist, dass alle Mitgliedsstaaten der Europäischen Union im Schengener Raum zusammengefasst wären, sich dort wieder finden würden, weil sie denkt, dass Freiheit, dass Gerechtigkeit europäische Werte wären, auf die die Bürger der Europäischen Union einen strikten Anspruch hätten.

Sie wünscht sich, dass die Europäische Union es zur integralen Verteidigungsfähigkeit gebracht hätte bis zum Jahre 2020 - nie als Gegenentwurf zur NATO, als Konkurrenzunternehmen zu den Vereinigten Staaten von Amerika, sondern als ein eigenständiger Teil, auch in den sich komplizierter entwickelnden Felder gemeinsamer Aussen- und Verteidigungspolitik, als ein komplementärer Teil zu dem was die Vereinigten Staaten von Europa ausmacht, aber als ein eigenständiger Teil. Nie gegen die USA - aber auch ohne die USA handeln können, wenn sich dies im europäischen Proximitätsnotwendigkeitsraum ansiedeln würde.

Sie wünscht sich, dass die Entwicklung der gemeinsamen Aussen- und Sicherheitspolitik dazu führen möge, dass die europäische Union mit einer Stimme im Weltsicherheitsrat vertreten wäre und legt weniger Eifer an den Tag als Deutschland selbst, als Deutschland alleine, ein ständiges Mitglied des Weltsicherheitsrates zu sein.

Und sie wünscht sich letztendlich in der Schnittmenge zwischen dem was deutsch ist und dem was europäisch ist, wir machen da hier in Luxemburg keinen Unterschied, dass Deutschland ein Land würde - ich sage: Deutschland ist das schon - das von seinen Nachbarn gemocht würde und das seinen Nachbarn ein guter Nachbar wäre.

Wenn diese Zukunftsperspektive dessen was europäisch zu sein hat und sein muss, diejenige von Angela Merkel ist, und dies ist von ihr so dokumentiert und protokolliert worden - nicht nach ihrem Einzug ins Kanzleramt, sondern schon als Oppositionsführerin im deutschen Bundestag - dann fühlen wir Luxemburger uns mit der Gedankenwelt dieser Bundeskanzlerin sehr in Harmonie.

Und weil wir nur denjenigen hier in Luxemburg Preise überreichen, die so denken wie wir, bin ich froh, liebe Angela, dass Du diesen Preis heute in Empfang nehmen kannst. Dies ist ein Preis, der sich Vision for Europe nennt. Es ist eigentlich ein Preis, ja, fast für Anfänger, für diejenigen die sich an die europäischen Dinge herantasten.

Du hast die europäischen Dinge begriffen und wir sind froh, dass wir sie gemeinsam mit Dir immer wieder greifen können. Ich beglückwünsche Dich zu diesem Preis, der Dich ehrt, der uns aber auch ehrt, weil wir wissen genau wen wir mit diesem Preis auszeichnen.

Vielen Dank.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de la déclaration de politique européenne et étrangère à la Chambre des députés

21 novembre 2006

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Deklaratioun zur Aussepolitik ass traditionnell d'Geleeënheet fir Bilanzzezéien, fird'Erausfuerderungen déi sech eis stellen, um europäesche wéi um internationalen Niveau, Revue passéieren ze lossen a fir Äentwerten ze fannen. Äentwerten déi an enger ëmmer méi globaliséierter Welt kee Land kann eleng ginn, egal wéi grouss oder kleng et ass, Äentwerten deenen awer och kee Land sech verspäre kann, egal wéi grouss oder kleng et ass.

D'Lëtzebuerger Aussepolitik charakteriséiert sech duerch gewësse Konstanten, wéi den Asaz fir Fridden a Sécherheet, d'Lutte géint d'Aarmutt an d'Ennerentwécklung, den Engagement fir Demokratie a Mënscherechter, d'nohalteg Entwécklung, d'Bereitschaft eisen Deel vun der globaler Responsabilitéit ze iwwerhuelen, an de Choix vun enger multilateraler Approche.

Dës Grondobjektiver a Prinzipien spigelen sech an eiselem Engagement fir d'europäesch Integratioun, ee Kärsteck vun eiser Aussepolitik, erëm.

Vum 1. Januar 2007 u si mir an enger Unioun vu 27. Dat verstärkt och d'Erausfuerderung, sécher ze stellen, datt d'Stëmm vu Lëtzebuerg weider adäquat gehéiert gëtt. Mir musse kucken, fir nei Frëndschaften opzebauen an al Frëndschaften ze stäerken. An engem ëmmer méi groussen Europa ass et wichteg, méi wéi jee, Allianzen ze sichen an se ze konsolidéieren.

Doriwwer eraus gëtt et och ëmmer méi wichteg, Europapolitik gutt um nationale Plang z'organiséieren an ze koordinéieren. Dofir huet dës Regierung en interministerielle Kommittee fir d'Europapolitik agesat, ënnert der Présidence vun Ausseministär. Dëse Kommittee soll eis erlaben, d'Koordinatioun an europäeschen Dossier systematesch z'encadréieren fir se méi effizient ze maachen.

Fir d'Kredibilitéit an den Aa vu senge Partner net ze verléieren, ass et och noutwendeg als Land seng Engagementer zu der EU anzehalen. Dorënner fällt dann och de Respekt vun der Ëmsetzung vum Europäesche Recht an nationalt Recht. Den delegéierte Minister Schmit ass beoptraagt ginn, den Dossier vun den Direktiven ze koordinéieren. Déi éischt Resultater sinn, dank dem groussen Asaz vun alle Ministären an hire Mataarbechter, erreecht ginn, mä mir mussen awer viruschaffe fir d'europäesch Zil ze erreechen, dat bedeit datt mir manner wéi 1,5% vun den europäeschen Direktiven am Bannemaartberäich nach ëmzesetzen hätten.

Dir Dammen an Dir Hären,

D'lescht Joer hat ech d'Geleeënheet, d'Impressiounen an d'Resultater vun der Lëtzebuerger Présidence vun der EU duerstellen. Et war während eiser Présidence, wéi Frankräich an Holland negativ iwwert de Verfassungsvertrag ofgestëmmt hunn, an domadder eng Vertrauenskrise an Europa visibel gemaach hunn. De positive Lëtzebuerger Referendum huet sécher zum Opschwung bäigedroen a gewisen, datt d'europäesch Integratioun net en Acquis ass, mä eng Ambitioun fir déi mir eis ëmmer erëm mussen voll asetzen.

D'Reflexionsperiod iwwert d'Zukunft vun Europa, déi am Juni 2005 um Europäesche Rot gemeinsam decidéiert ginn ass, gëtt eis all d'Geleeënheet fir néideg Erklärungen ze ginn iwwert eis Europapolitik a fir an den Institutiounen d'Methoden an d'Politiken z'iwwerdenken.

D'Situatioun vun der EU ass op d'mannst paradoxal: engersäits ass d'Konstruktivitéit vun der EU e grouss Succès, anerersäits ginn d'Bierger ëmmer méi kritesch a méi skeptesch Europa géigeniwwer.

Dës Erfahrung hunn och mir d'lescht Joer zu Lëtzebuerg gemaach, am Kader vum Referendum, wou eng grouss Zuel vu Wieler hir Bedenken ausgedréckt hunn iwwert déi Aart a Weis wéi Europa haut funktionéiert. Mir mussen eng nei Dynamik kréien, fir ze weisen, datt mir haut d'EU nach grad esou vill brauche wéi viru 50 Joer.

Vum selwen geet dëst awer net. Duerch konkret Handlung vun der Unioun muss gewise ginn, datt si e wichtigen Deel vun der Äntwert op d'Problemer vun de Bierger ass, an net, wéi dat heiansdo duergestallt gëtt, en Deel vum Problem wier.

D'Gestaltung vun der Reflexionsperiod hei ze Lëtzebuerg soll hëllef, an déi Richtung ze schaffen. De Staatsminister huet virun engem gudden Joer an der Regierungsdeklaratioun d'Schafe vun engem nationale Forum iwwert Europa zréckbehal, deen de Lëtzebuerger et erméigleche sollt, hir Froen ze stellen, hira Besueg Ausdrock ze ginn an hir Zweifeler bekannt ze maachen. Mä awer och hiert Wëssen iwwert den europäeschen Eenigungsprozess an iwwert d'Konditiounen vun eiser Zougehéieregkeet zur Unioun ze verbesseren an ze verdéieren. Ënnert der Leedung vum delegéierte Minister Nicolas Schmit ass d'Initiativ europaforum.lu gegrënnt ginn. Dës Initiativ besteet aus enger Serie vun Aktiounen: Hirstellung vun engem interaktiven Internetsite, Organisatioun vun Debatten iwwert europapolitisch Themen an de Schoulen oder mat de Sozialpartner.

Dobäi soll et awer net bleiwen: d'Aarbecht am Beräich vun der Europapolitik soll op dräi Haaptaxen weidergefouert ginn, déi do heeschen: informéieren iwwert Europa, débattéieren iwwert Europa a bénéficiéieren vun Europa. Mir mussen méi a besser informéieren wat Europa fir d'Leit maache kann, an och wat Europa net fäerdegbréngen kann, woufir Europa zoustänneg ass, an woufir de Staat, d'Gemeng zoustänneg ass. Mir sollten alle Leit déi e Besoin empfangen sech iwwert Europa auszedrécken dozou d'Méiglechkeet ginn, hinnen nolauschten, mir sollten op d'Leit zougoen, iwwert hir Ängscht schwätzen, grad wéi iwwert dat wat Europa alles am Stand ass ze bidden. Dat ass d'Zil wat d'Regierung sech gesat huet fir Europa de Leit méi no ze bréngen.

Fir datt d'EU während der Reflexionsperiod net zum Erstarre sollt kommen, war et richteg, ënnert englescher Présidence zu Hampton Court iwwert d'Europa vun de Resultater ze schwätzen an domadder ze weisen, datt mir eis bewusst sinn, datt Reflexioun a Resultater zesumme mussen goen. Um informelle Sommet zu Lahti desen Oktober ass déi Diskussioun weidergefouert ginn.

Natierlech brauch Europa Resultater a senger Innovationspolitik, et brauch eng besser Formatioun an eng besser Zesummenaarbecht tëschent Schoulen, Universitëten a Betriber fir och international kompetitiv ze bleiwen an sech ze behaupten. Och de Standuert Lëtzebuerg kann dovunner profitéieren. D'Verbetterung an d'Vervollstännegung vum europäesche Bannemaart

musse weidergefouert ginn: besonnesch fir eng kleng Wirtschaft wéi Lëtzebuerg d'äerfe keng nei Barrieren entstoen.

Natierlech soll d'Aussen- a Sécherheetspolitik vun der Unioun méi kohärent sinn, an natierlech brauche mir vereinfacht Methoden, déi sougenannte Passerelle, fir am Beräich JAI mat qualifizierter Majoritéit anstatt mat Eestëmmegkeet ze entscheeden, an domadder méi séier zesumme kënnen ze handele géint Europa-wäit organiséiert Kriminalitéit a fir de Bierger ze hëllef, méi einfach grenziwwerschreidend Problemer ze reegelen.

Et ass och indispensable eng gemeinsam Energiepolitik opzebauen, souwuel fir eis zesummen ofzeséchere wat d'Garantie vun de Liwwerungen ugeet, wéi och wat eis Vernetzung an Europa ubelaangt. D'Unioun wëll um Sommet vun de Staats- a Regierungschefen am März 2007 en Aktionsplang fir eng gemeinsam Energiepolitik unhuelen. Dese Plang soll déi 3 klassesch Grondprinzipien vun enger effizienter Energiepolitik respektéieren: Sécherheet vun der Versuergung, Umweltfrëndlechkeet a Wirtschaftlechkeet. Energiepolitik ass hei enk mat Aussen- a Sécherheetspolitik verbonden.

Mä des Erausforderung an der Energie ass och gekoppelt un déi aner global Problemer vun der Ëmwelt an dem Klimawandel. De Stern-Rapport weist ganz kloer op d'Noutwendegkeet hinnen sech haut anzusetzen fir d'global Erwärmung vun eisem Planéit ze stoppen. Europa kann an dese Beräicher eng Virreiderroll spillen, esou wéi et dat och elo op der Klimakonferenz ze Nairobi gemaach huet. D'Europäesch Kommissioun wäert d'nächst Joer eng Diskussioun lancéieren iwwert eng zukünfteg kohärent Klimapolitik fir d'EU. Déi international Kooperatioun no 2012, wann déi heiteg Kyoto-Accorden auslafen, ass och op der Dagesuerdung. D'Revisioun vum Kyotoprotokoll muss vun 2008 un ugepaakt ginn fir zur Zäit prett ze sinn an si muss nei Länner, an ech denken do besonnesch un Amerika, Brasilien, China an Indien, mat abezéien. Mir mussen och dofir suergen, datt déi afrikanesch Länner, déi am meeschte betraff sinn, Moyenen hunn fir géint d'Konsequenzen vum Klimawandel kënnen virzegoen. Ëmwelt- a Klimaproblemer si global Erausforderungen: «méi Europa» kann hei en Deel vun der Äntwert sinn.

Dir Dammen an Dir Hären,

Fir eng efficace Europa-Politik ze maache mussen een sech déi néideg Mëttele ginn. Et ass der

englescher Présidence gelongen, en Accord iwwert d'Finanzperspektive fir d'Joeren 2007-2013 ze kréien. Domadder huet d'EU sech e Kader ginn, fir all hir Politiken och an deenen nächste Joere kënnen ze finanzéieren, an dat ass de sécherste Wee fir zu Resultater ze kommen. Et ass largement op der Basis vun der Lëtzebuerger Présidence hiren Aarbechten datt am Dezember d'lescht Joer des schwéier Verhandlung positiv ofgeschloss ginn ass. Domadder war de Wee fräi fir mam Europaparlament en definitiven Accord ze fannen a fir op deser Basis während dem Joer 2006 all Programm a Reglementer, wéi zum Beispill de siwente Programm-Kader Recherche, awer och de Programm iwwer Life long learning oder den neien Erasmusprogramm fir d'Studenten an nach vill aner, ofzeschléissen. Och wann déi Finanzmëttele, déi schlussendlech festgehale gi sinn, net all eisen Ambitiounen fir Europa entsprechen, hu mir dach elo eng seriös Basis fir konkret an d'Zukunft ze kucken.

D'Europa vun de Resultater ass wichteg. Et ass awer eigentlech net nei, an et geet och net duer. Mir brauchen nei, verbessert Methode fir an der Unioun zu 25, a vu Januar 2007 un zu 27, ze schaffen.

A well mir «méi Europa» brauchen, esouwuel am Beräich Bannemaart wéi an der JAI oder an der Aussepolitik, brauche mir nei Strukturen, verbessert Strukturen a Verbesserungen an eise Politiken.

Vill Iddien iwwer wéi een den Traité kéint besser maachen oder awer an zwou Parteien deelen, ginn hei an do opgeworf. E klengen Traité elo an duerno eppes anescht, oder awer just minimal institutionnel Ännerungen an engem nächsten Erweiterungsvertrag? All déi Virstellungen ginn diskutéiert. Dat gehéiert zu enger richteger Reflexionsperiod.

Fir mech ass et evident, datt mir an der EU mussen deenen e speziell Ouer zouwenden, déi negativ Resultater an hire Referenden haten. A mir mussen deem Rechnung droen, wat an eisen eegenen Diskussiounen vu kriteschen an skeptesche Kommentäre gemaach ginn ass.

Mä d'Basis vun eisem Denken an eventuelle Verhandele muss a kann nëmmen de Verfassungstraité sinn deen am Januar 2007 vun 18 Länner vu 27 ratifizéiert wäert sinn. Hien huet deen Equilibre, deen et méiglech gemaach huet en Accord ze fannen, dee fir eis all tragbar war. D'Substanz vun diesem Traité ass genee dat,

wat mir brauchen. Dat auserneen ze brieche heescht eigentlech, vu vir ufänken ze wëllen, an dat kann net am Interessi vu Lëtzebuerg a vun Europa sinn. Et kann och net drëm goen, eng Partie, déi zweet oder déi drëtt vum Traité, als net néideg unzegesinn. Firwat sollte mir weider d'Struktur vun den Pilieren halen, déi eis esou vill Schwierigkeete mécht? Sollte mir d'Charta vun de fundamentale Rechte einfach vergiessen?

De Vertrag muss vläicht anescht genannt ginn, «fundamentalen» oder «Basisvertrag», fir kloer ze maachen, datt eng Verfassung eng Saach vun de Staaten ass a bleiwt. Ech verstinn awer schons, firwat datt déi, déi an der Conventioun waren, deem Vertrag, mat senger kondenséierter Visioun fir Europa a senger ganz neier Form, deen Numm wollte ginn. En huet vläicht awer Onkloerheet geschaf téschent deem wat Europa kann an deem wat de Staaten hir Prerogativ bleiwt.

Mir wëllen e groussen Traité, een deen den Ambitioune vum Verfassungsvertrag entsprécht. Am léiwsten deen, deem mir bewosst als e Ganzt zougestëmmt hunn, mä wéi ech gesot hunn, kënne mir net d'Fransousen an d'Hollänner ignoréieren. Et ass un hinne fir eis d'nächst Joer ze soen, wéi a wou si wëlle mat eis higoen, an et ass un eis fir hinnen ze soen, wéi wäit datt mir hinnen entgéint kënne kommen. An dat däerf net deene Länner déi hir Ratifizierungsprozeduren agefruer hunn, d'Geleeënheet ginn dat eent oder anert Stéck vum Traité a Fro ze stellen well dat Stéck awer net esou wierklech hire Virstellungen entsprécht.

De Verfassungsvertrag muss mat all sengen Ambitiounen erhale ginn. Ech kéint mech natierlech nëmme freeën, wa mir e kéinte beräichere mat zousätzleche sozialen Elementer, enger gemeinsamer Basis vu Sozialrechter. Mä och haut schon ass Europa eis bescht Äntwert op d'Globalisatioun an hir Erausforderungen. Ouni eise Bannemaart an eis gemeinsam Währung kéinte mir eenzel eis net wieren. Zesumme si mir staark mat eisem europäesche soziale Modell. Esou kënne mir méi kompetitiv ginn an eis Aarbechtsplazen erhalen an ausbauen. Dat muss een och hei ze Lëtzebuerg ëmmer erëm deene jonke Leit soen, déi mengen Europa wär net op hirer Säit. Si iren sech: oui Europa wären eis wirtschaftlech a sozial Perspektive wesentlech méi negativ.

Déi däitsch Présidence muss eis am Juni 2007 e Virschlag maachen, wéi mir aus der aktueller Zwéckmillchen eraus kommen. Um Wee dohin kann si de

Rendez-vous vum März 2007 gebrauch fir zu 27 nach eng Kéier kuerz a kloer fest ze schreiwen, firwat mir dës Unioun brauchen a wouhi mir zesumme wëlle goen. Fridde, Sécherheet, Stabilitéit a Wuelstand sinn eis gemeinsam Objektiv a wann een si richteg duerchdenkt a gemeinsam ëmsetzt, kann ee wuel zefridde sinn. Wa mir am März 2007 dank der däitscher Présidence erëm houfreg sinn op dat, wat mir an deene leschte 50 Joer erreicht hunn, da wäerte mir och de Wëlle fannen, fir am Juni d'Unioun erëm no vir ze bréngen.

Ech hoffen natierlech, datt mir eis nei Vertragsbasis hunn, ier mir am Juni 2009 nei Europaparlamentswahlen halen, an ier mir den nächste Kommissiounspräsidant designéieren. Et wär indispensabel, datt dës Institutiounen hir Mandater kloer op deem neien Traité géife baséieren.

Do wäert et sécher net u Lëtzeburger Entscheidungskraaft feelen. Mir hunn dat am Juli d'lescht Joer bewisen. An duerch eise Referendum si mir, mat de Spuenier, an enger spezieller Situatioun, déi eis eng moralesch Respektabilitéit an eng politesch Responsabilitéit an der Unioun gëtt. Mat deenen anere Länner, déi ratifizéiert hunn, mussen mir de politeschen an institutionellen Equilibre vum Verfassungsvertrag droen an eis net scheien, dat och ze soen.

Här Präsident,

Deen een oder anere géif gäre Vertrag, Revisiounsklausel vun de Finanzperspektiven an Erweiterung verméschen, well si mengen, do e besseren Equilibre vun hiren Interessien ze fannen. Ech mengen net, datt dese Wee et méi einfach géif maachen, a sécher net géif erlaaben, am Juni 2009 prett ze sin.

D'Verdeiwung vun der Unioun, hir gréisser Integratioun, ass a bleiwt eist Objektiv. Nice geet eiser Meenung no net duer fir dat Zil ze errechen. Mir brauchen de Verfassungsvertrag fir eng Verdeiwung zu 27, a muer mat deene nächste Kandidatländer, ze garantéieren. Verdeiwung engersäits, an Erweiterung anerersäits, esou kann d'EU méi Länner an Europa Stabilitéit an Wuestum bréngen a sech weiterentwickelen. Fir Lëtzebuerg müssen déi zwou Politiken Hand an Hand goen.

Vill huet sech d'ailleurs gedoen am Erweiterungsprozess zënter där leschter Deklaratioun iwwert d'Aussepolitik.

Et steet well definitiv fest: den 1te Januar 2007 triede Bulgarien a Rumänien der Europäescher Unioun bäi. Ech wëll hei nach eng Kéier ausdrécklech soen, datt ech de Bätrett vun dësen zwee Länner begrëssen an datt ech frou sinn, datt si vum nächste Joer un als vollwärtig Membere vun der EU mat eis un engem Dësch sëtze wäerten. Ech sinn iwwerzeegt, datt déi gutt Bezéiungen, déi mir bis elo mat deene Länner haten, duerch hire Bätrett nach weider gestärkt wäerte ginn, an datt mir gutt wäerte mat hinnen zesummeschaffen. Ech wëll hei deenen zwee Länner och nach eng Kéier félicitéiere fir déi enorm Efforten, déi si an deene leschte Joeren an Méint gemaach hunn.

Gläichzäitig wëll ech si awer och encouragéieren, mat hiren Efforten weiderzefuere fir datt d'Kommissioun keng Moossnahmen ze huelen brauch déi Bulgarien oder Rumänien zäitweis vun eenzele Beräicher vun der europäescher Zesummenaarbecht géifen ausschliesse.

Wat elo d'Verhandlung mat Kroatien an der Tierkei, déi zënter gutt engem Joer amgaange sinn, ugeet, hunn déi rezent Rapporten vun der Kommissioun gewisen, datt a Kroatien vill Fortschreter am Ëmsetze vum Acquis gemaach gi sinn, mä datt weider Efforten, besonnesch am Beräich vun der Protektioun vun de Minoritéiten, der Justiz an an der Lutte géint d'Korruptioun, noutwendeg sinn.

Wat d'Tierkei ugeet, do bleiwt nach vill ze maachen. Zum engen geet de politesche Reformprozess, deen an deene leschte Joere lancéiert gouf, nëmme nach lues virun, a substanzuell Efforten sinn néideg, besonnesch am Beräich vun der Meenungsfräiheet. Zum aneren huet d'Tierkei nach ëmmer d'Zollunioun mat der EU net op Zypern ausgedehnt a refuséiert weiderhin den zyprischesche Schëffer a Fligeren den Zougank zu hiren Häfen a Flughäfen. Schon d'lescht Joer hat d'EU kloergestallt, datt d'Unerkennung vun allen EU-Memberstaaten en noutwendegt Element vun de Bätrettsverhandlungen ass an datt si erwaart datt d'Tierkei hir Obligatiounen erfëllt an d'Zollunioun mat alle 25 EU-Memberstaaten ëmsetzt.

Mir hunn deemols decidéiert d'Ëmsetzung vun der Union douanière am Laf vum deem Joer z'evaluieren: dat ass mam Rapport vun der Europäescher Kommissioun vum 8ten November geschitt. De Constat ass, wéi der wësst, mitigéiert, an et ass elo um Conseil fir ze decidéieren, wéi eng Konsequenzen dat op de weidere

Verlaf vun de Bätrettsverhandlung mat der Tierkei wäert hunn. Bis den Dezember huet d'Tierkei also nach e puer Wochen Zäit fir hire gudden Wëllen ze bewisen an ech hoffen, datt si dës Chance och notzt.

Mä och, wa mir elo kucke müssen, wéi d'Verhandlung mat der Tierkei sech wäerte weiterentwickelen, mussen mir weider zu deem Engagement stoen, dat mir eestëmmege zu 25 am Dezember 2004 geholl hunn. Ech sinn dovun iwwerzeegt, datt mir doduerch, datt mir elo mat der Tierkei um Verhandlungsdësch sëtzen, vill méi bewierke kënne, wéi wa mir d'Tierkei vu vir eran ausschliesse géifen. Mir brauchen dofir nëmme d'Fortschreter, déi d'Tierkei a Saache Mënscherechter a Demokratie an deene leschte Joere gemaach huet, ze kucken: de Fait datt eng Mënscherechtsorganisatioun wéi Amnesty International fir e Weiderféiere vun de Verhandlung mat der Tierkei plädéiert, schwätzt, mengen ech, fir sech selwer. Et ass och dank dem Drock vun der EU datt et elo Hoffnung gëtt datt dee vill kritiséierten Artikel 301 vum Code pénal iwwert «d'Tierkentum» geännert kéint ginn.

Op där anerer Säit wëll ech awer och nach eng Kéier betounen, datt mir och vun der Tierkei erwaarde kënne, datt si déi Konditiounen erfëllt, déi mir un si, wéi och un déi aner Bätrettskandidaten, stellen. D'Tierkei muss weiderfuere mat de politesche Reformen a si muss och hir Bereitschaft weisen op Zypern zouzegeen.

Generell gesinn muss d'EU interesséiert sinn un enger europäescher Tierkei: aus strategesche, politesche, wirtschaftleche Grënn, a virun allem aus der Sicht vun de Mënscherechter.

Här Präsident,

Leider gëtt grad an der aktueller Diskussioun ze oft nëmme negativ iwwert den Erweiterungsprozess vun der EU geschwat an all déi positiv Säite kommen ze kuerz. Ech weess, datt vill Leit der Erweiterung vun der EU skeptesch vis-à-vis stinn, och hei ze Lëtzebuerg. Mir hunn et als Politiker beim leschten Elargissement vläicht verpasst, de Prozess, seng Bedeitung a seng Konsequenzen nach besser ze erklären. Duerch d'Erweiterung vun 2004, déi elo mam Bätrett vu Bulgarien an Rumänien ofgeschloss gëtt, konnt d'Sphär vun Fridden an der Stabilitéit op ganz Europa ausgedehnt

ginn. Dat schéngt eis haut oft selbstverständlech, mä et wär vläicht gutt eis dat heiansdo an Érennung ze ruffen.

Doriwwer eraus huet d'Erweiterung och aner positiv Resultater. Duerch d'Erweiterung ass d'EU méi grouss a méi staark ginn. Dat ass wichteg grad fir eis als klengt Land. Ech weess, datt vill Leit Angscht virun engem groussen Europa hunn, well si fäerten, datt mir do ënnerginn. Mä doduerch datt d'EU méi grouss a méi staark gëtt, gi mir et och.

Eis Economie huet vum Elargissement profitéiert, sou wéi d'Economie an der EU am allgemengen, wéi eng rezent Etude vun der Europäescher Kommissioun daitlech gemaach huet. Esouwuel déi nei Memberstaate wéi och déi al Memberstaaten hu vun der Erweiterung profitéiert, an dat net eréischt zënter 2004. Och eis Lëtzebuerger Entreprise konnte profitéiere vum ekonomesche Rattrapage vun den neien Memberstaaten an sech op dësen neie Mäert etabléieren. Hei bidd sech nach e grousst Potential, wat et ze notze gëllt. D'EU ass och allgemeng um internationalen ekonomesche Plang méi staark ginn duerch den Elargissement a kann sech besser géint grouss Konkurrente wéi China oder Indien behapten.

A well mir vun den Bénéficer, de politeschen ewéi den ekonomeschen, vum Erweiterungsprozess iwwerzeegt sinn, setze mir eis fir de Respekt vun eisen Engagementer an. Wéi Dir wësst huet d'EU de Balkanlänner um Sommet ze Thessaloniki 2003 eng europäesch Perspektiv ginn. Déi Länner kënnen allerdéngs nëmme bäitrieden, wann se och wierklech prett sin, an dofir ass et wichteg, datt si déi politesch an ekonomesch Kritäre vum Adhésionsprozess och rigouréis erfëllen. Op där anerer Säit ass et awer och wichteg, datt mir als EU prett sinn, fir déi Länner opzehuelen, wann si d'Kritäre bis erfëllt hunn. Dat ass wichteg, wa mir net eis Kredibilitéit no baussen an eis Handlungsfähigkeit no bannen op d'Spill setze wëllen. Mir wëllen all nei Onrouen um Balkan – mat all hire fatale Konsequenzen – mëtten an Europa, verhënneren. Fir dat ze garantéiere gëtt et keng Alternativ zu engem Balkan an der Europäescher Unioun.

A leschter Zäit ass vill geschwat ginn iwwert d'Grenze vun der Unioun. Ech mengen datt et net richtig wier, fir d'Grenze vun der EU ee fir allemol fixéieren ze wëllen. D'rezent Geschicht huet eis geléiert, datt politesch Realitéite sech séier änneren kënnen, an dorop musse

mir réagéiere kënnen. Gläichzäitig mengen ech awer och, wéi d'Europäesch Kommissioun et an hirem Rapport recommandéiert huet, datt d'EU elo keng weider Engagementer huele sollt.

Dat heescht net, datt mir d'Relatiounen mat eisen Nopere net sollte weider verdéiwen am Kontext vun der europäescher Politique de voisinage, an dat esouwuel um politesche an um ekonomesche wéi um Plang vun der Immigratiounspolitik. Esou schéngt et mir duerch opportun fir Verhandlungen mat der Ukraine iwwert en neien, renforcéierte Kooperationsvertrag unzefänken. Mir sollte versichen, déi pro-europäesch Kräfte an der Ukraine weider ze ënnerstëtzen, och wann d'politesch Situatioun méi onduerchsichteg ginn ass an net all d'Entwécklungen an eng vun eis gewünschte Richtung gaange sinn.

Dat gëllt och fir eis Relatiounen mat Russland. Eis Partnerschaft mat Russland ass e wichtege Facteur fir d'Sécherheet an d'Stabilitéit an Europa. 2007 soll den Accord de Partenariat et de Coopération mat Russland auslafen: e soll ersat ginn duerch en neien Accord-Cadre ënnerhalb vun deem eis politesch an ekonomesch Relatiounen mat Russland sech weider entwéckele kënnen. Déi véier gemeinsam Espacen - Zesummenaarbecht am Beräich vun der Wirtschaft, vu Fräiheet, Sécherheet a Justiz, vun der Ausse sécherheet esou wéi vu Recherche, Educatioun a Kultur - sollten eiser Meenung no d'Basis sinn op där weider opgebaut gëtt an deem neien Accord.

An dem Kader ass et och wichteg, datt mir e Schrëtt a Richtung vun enger Energiepartnerschaft mat Russland an domat vun enger méi grousser Energiesécherheet an Europa géife maache.

Wann et also am Interessi vun Europa ass, seng Relatiounen mat Russland weider ze verstärken, da soll dat awer net bedeuten datt mir eis Wäerter a Prinzipie sollte vernoléisegen. Ganz am Géigendeel: d'Objektiv muss bleiwen, esou wéi dat och an de véier gemeinsamen Espace festgehal ass, eng Partnerschaft opzebauen, déi op gemeinsame Wäerter baséiert. An an esou enger Partnerschaft muss et méiglech sinn, eis Bedenken iwwer kritesch Entwécklungen wéi d'Situatioun vun der Zivilgesellschaft, d'Medien- an Ausdrucksfräiheet, méi grouss Ausländerfeindlechkeet oder awer och d'Menscherechttssituatioun an Tchetchenien an

d'Politik vu Russland an de sougenannte „conflicts gélés“ a Süd-Ossetien, Abkhazien an an Transnistrien unzeschwätzen.

E Wuert iwwert e Land deem ëmmer méi Responsabilitéiten um internationale Plang zoukommen a mat deem mir - mir Lëtzebuerg, mä och mir Europa - déi lescht Joeren eis Relatiounen kontinuierlech verdéiwt hunn an och weider verdeiwe sollten: d'Volleksrepublik China.

Héi misst eis Approche largement déi selwecht sinn wéi déi vis-à-vis vu Russland: am Respekt vun de fundamentale Wäerter an dem internationale Recht, eng ëmmer méi enk Kooperatioun, e Partenariat opbauen.

Här Präsident,

Wa mir vun der Nofro no „méi Europa“ schwätzen, da musse mir, ech hunn et de Mëtteg schons gesot, och vun der Ausse-, Sécherheits- a Verdeidungspolitik schwätzen. Hei gëtt ëmmer méi op eis gezielt, an Europa, mee och iwwer Europa eraus.

Lëtzebuerg setzt sech vun Ufank un an fir eng wierklech „gemeinsam Aussepolitik“, eng Politik déi vun Alle konsequent an op allen Niveauen ëngesat gëtt, eng Politik déi hir Instrumenter a Kapazitéite kohärent asetzt, eng Politik déi eisem Potential entsprécht.

Ouni Zweifel hu mir Fortschreter a Richtung vun esou enger gemeinsamer Aussepolitik a vun engem efficace Krisenmanagement gemaach. Mir hunn eis Instrumenter ginn, déi eis et méiglech maachen, en Ennerscheid ze bewierken. Mir ginn ëmmer méi oft sollicitéiert, besonnesch a Situatiounen, an deenen aner grouss Muechte wéi d'USA oder Russland vun Drëttlänner als net neutral genuch ugesi ginn fir konstruktiv kënnen mat ze schaffen.

Esou ass d'Europäesch Unioun zu dësem Zäitpunkt zum Beispill präsent:

- am Kongo wou eng PESD-Missioun, mat Lëtzebuerger Bedeelegung, dofir gesuergt huet, datt d'Präsidentchaftswahlen roueg iwwert d'Bühn gaange sinn;
- an der Provënz Aceh an Indonesien, wou et och eng EU Missioun ass, déi de Friddensmemorandum tëschent der indonesescher Regierung an de Rebellen vum GAM iwwerwaacht;

- ze Rafah, wou eng PESD-Missioun de Grenziwwergank tëschent Ägypten an der Gaza-Sträif kontrolléiert, och mat Lëtzebuerger Partizipatioun;

- am Libanon, wou d'europäesch Memberlänner méi wéi d'Halschent vun den UNIFIL's Truppe stellen: d'Europäer hunn aktiv dozou bäigedroen, datt d'Resolutioun 1701 vum Weltsécherheitsrot séier konnt ëngesat ginn, an hiren Engagement fir eng Léisung am No-Ost-Konflikt nees eng kéier konkret bewisen. Och hei ass, wéi der wësst, Lëtzebuerg präsent.

Wa mir awer och an Zukunft eis Contributioun zu engem effektive multilaterale System, zu enger internationaler Uerdnung, déi op rechtsstaatleche Prinzipien baséiert, wëlle leeschten an ëmmer méi d'Roll vun engem globalen Akteur als EU wëlle spillen, da musse mir net nëmme weider un eisen Instrumenter an un der Kohärenz vun eiser Politik schaffen, mä och eis institutionnell Diskussiounen weiderdreiwen.

D'Äntwert an deem Kontext läit och hei am Konstitutionnelle Vertrag. Wéi kéinte mir op "méi Europa" an der Ausse-, Sécherheits- a Verdeidungspolitik verzichten? Dofir brauche mir déi institutionnell Verbesserungen, déi de Verfassungsvertrag eis gëtt, mir brauchen dat kohärent Zesummebréngen vun europäescher Diplomatie, Finanzmëttelen a Sécherheitsinstrumenter.

D'Erausforderungen, déi op d'europäesch Aussepolitik duerkommen, si grouss.

Zënter gutt engem Joer vermëttelt de Martti Ahtisaari am Numm vum Generalsekretär vun der UNO tëschent de Serben an de Kosovo-Albaner. Lëtzebuerg stäipt den Här Ahtisaari a senger Aarbecht, an ënnerstëtzt seng Efforten, fir eng Léisung am Kosovo ze fannen, déi fir déi zwou Säiten, d'Serben ze Belgrad an am Kosovo op där enger, d'Majoritéit vun den Albaner am Kosovo op där anerer, akzeptabel ass, an déi e stabile Kosovo, an och Stabilitéit an der ganzer Géigend, mat sech bréngt. Dem Här Ahtisaari seng Missioun ass eng schwierig. Hien huet virun e puer Woche misse feststellen, datt d'Verhandlungen, déi hie mat deenen zwou Parteien gefouert huet, fir se op enger Rëtsch teschnesche Froen méi no beieneen ze bréngen, hir Limite erreicht haten. Et ware keng weider Resultater

ze erwaarden, d'Géigesätz an de Fuerderungen op serbescher an albanescher Säit konnten net ofgebaut ginn.

De Martti Ahtisaari huet dofir beschloss op déi nächst Etappen iwwerzegoen an e Projet fir den zukünftege Statut vum Kosovo auszeschaffen, en Text iwwert deen de Weltsécherheetsrot a leschter Instanz muss ofstëmmen. D'grouss Prinzipien, déi deem Statut musen zugronn leien, sti fest. Si si largement identesch matt deenen déi ech lech d'lescht Joer hei op dëser Tribün präsentéiert hunn: kee Retour op d'Situatioun viru Mäerz 1999, keng Verännerung vum Territoire, volle Respekt vun de Mënscherechter, d'Recht vun alle Flüchtlingen a Sécherheet nees kënnen heem ze goen. Virun allem mussen awer an engem neie, multi-ethnesche Kosovo d'Rechter vun de Minoritéite kloer definéiert a garantéiert sinn.

Well a Serbien den 21te Januar 2007 Wahle sinn, huet den Här Ahtisaari, mat der Ennerstëtzung vun der internationaler Communautéit, decidéiert, bis no de Wahlen ze waarden, fir deenen zwou Säite säi Statut-Projet virzustellen.

Et héiert ee Stëmmen déi soen datt och am Februar 2007, wann d'Verhandlungen iwwert eng nei Regierung a Serbien amgang sinn, de Moment sécher net glécklech ass fir dem Kosovo säi Statut fest ze leeën. Dozou well ech nëmmen soen: e wier et awer och net am Mäerz, oder am Abréll oder nach méi spéit. De Moment gétt net méi glécklech, an d'Decisioun net méi einfach, wa mir nach méi laang waarde fir se ze huelen. Et wäert kenger serbescher Regierung, vun egal wéi enger Faarw, liicht falen, Concessiounen am Dossier Kosovo ze maachen. An et wäert zu kengem Zäitpunkt fir d'Kosovo-Albaner liicht ze akzeptéieren sinn, datt si net ouni Bedingungen a blannemännches vun der internationaler Communautéit an déi Onofhängegkeet entlooss ginn, déi si gären hätten.

D'international Communautéit huet eng Responsabilitéit vis-à-vis vum Kosovo, deen d'UNO zënter elo méi wéi sechs Joer administréiert, an deen ekonomesch net op d'Bee kann kommen, ier säi Statut geklärt ass. Ech hoffen, datt et mam Här Ahtisaari senger laanger Experienz als Médiateur, mat deem néidege politesche Wëllen op alle Säiten a mat der aktiver Ennerstëtzung vun der internationaler Gemeinschaft a virun allem vun der Europäescher Unioun, geschwënn wäert méiglech sinn, de Kosovo-Prozess ofzeschléissen.

D'EU ass sech hirer spezieller Responsabilitéit an deem Kontext voll a ganz bewusst a wäert prett sinn, de kosovareschen Autoritéiten zur Säit ze stoe fir dëse Statut an d'Realitéit ëmzesetzen. Dofir plange mir schon zënter e puer Méint un enger PESD-Missioun am Kosovo, déi enner anerem am Beräich vun der Police an der Justiz d'Autoritéiten soll assistéieren an déi deen Dag soll ufänke mat schaffen, wou dem Kosovo säin neie Statut ugeet. Et gétt déi gréisst Missioun bis elo iwwerhaapt, an d'Lëtzebuurger Regierung ass decidéiert bei där Missioun sou matzemaachen, wéi et an eise Mëttele läit, mam selwechten Engagement dee mir bis elo bewisen hunn, wann d'Unioun intervenéiert ass.

Do kënn also net nëmmen op d'Europäesch Unioun, mä och op d'Lëtzebuurger Aussepolitik eng wichteg Erausforderung duer, an ech si mir sécher, datt d'Regierung och dës Kéier op Är Ennerstëtzung kann zielen wa mir an e puer Méint un lech eruntriiede fir d'Lëtzebuurger Bedeelegung un der Kosovo-Missioun ze decidéieren.

Soubal mir an der Europäescher Unioun vum Kosovo schwätzen, musse mir och vun eiser Politik vis-à-vis vu Serbien schwätzen. Serbien huet, wéi déi aner Balkanlänner, eng europäesch Perspektiv, mä et steet sech fir de Moment selwer am Wee, well d'Regierung net genuch mam internationale Geriichtshaff fir Ex-Jugoslawien zesummeschafft. Am Numm vun der Lutte géint d'Impunitéit, an am Numm vun den europäesche Wäerter iwwerhaapt, ass et sou laang net méiglech, d'Verhandlung fir e Stabilisatiouns-Ofkommen mat Serbien weider ze féieren, wéi de Krichsverbriecher Ratko Mladic net endlech op Den Haag ausgeléiwert ass.

Dat hält d'Europäesch Unioun awer net dovun of, der europäescher Perspektiv fir Serbien do Gehalt ze ginn wou dat méiglech ass: mat ville Kontakter op héigem Niveau fir d'Regierung ze stäipen an ze beroden; duerch Verhandlungen fir eng Visa-Vereinfachung fir serbesch Studenten, Diplomaten, Fonctionnaires a Business-Leit; duerch Projeten, déi ënnert dem Instrument fir Pré-Adhésioun bezuelt ginn; oder och mat Boursen fir Studenten oder jonk Leit déi d'Europäesch Unioun wëlle kenneléieren, fir nëmmen e puer Beispiller ze nennen.

Mir hu Verständnis fir dee schwierige Kontext mat deem Belgrad sech ausernee ze setzen huet, mä mir musse feststellen datt d'serbesch Vollek sech nach

ëmmer schwéier deet mat senger rezenter Geschicht: d'politesch Landschaft ze Belgrad, an de Risiko, datt déi réckstänneg politesch Kräften, déi aus engem falsch verstanenen Nationalismus aus Zäite vum Slobodan Milosevic gewuess sinn, nees un d'Muecht kënnen kommen, illustréieren dat. Ech sinn iwwerzeegt datt Serbien seng Geschicht nëmme verschaffe kann, wa Serbien sech resolut a Richtung vu senger europäescher Zukunft orientéiert. Ech kann dofir nëmmen hoffen, datt d'serbesch Vollek, an de Wahle vum 21. Januar 2007, den demokratesche Wee wíelt, well nëmmen dee Wee féiert eraus aus der Isolatioun.

Här Präsident,

Leider huet d'Hoffnung, déi ech d'lescht Joer hei op dëser Tribün ausgedréckt hunn, sech net erfüllt datt d'Wahle fir de Palestinensesche Conseil législatif respektiv fir d'Knesset eng nei Konstellatioun géife bréngen, déi e Retour zur "Feuille de route" an zu Verhandlungen iwwert en dauerhafte Fridde am Noen Osten géifen erméiglechen. Ganz am Géigendeel! D'Spiral vun der Gewalt huet onoflăsseg weidergeréint.

D'Resultat vun de Wahlen am Januar an de Palestinenseschen Territoiren huet d'international Communautéit virun eng schwierig Decisioun gestallt: während den Oflaf vun de Wahle fräi a fair war, an déi nei Regierung ouni Zweifel demokratesch gewíelt war, war de Mouvement deen an Zukunft d'Palestinensesch Autoritéit sollt leeden, den Hamas, awer alles anescht ewéi demokratesch, fir et emol diplomatesch auszudrücken. D'Quartett huet dowéinst beschloss seng Zesummenaarbecht mat enger Hamas-geleeter Regierung ofhängeg ze maache vun engem kloeren Engagement vu Säite vum Hamas op d'Gewalt ze verzichten, d'Waffen niddereleeën, d'Existenzrecht vun Israël an déi bestoend Accorden ze akzeptéieren.

Leider ass d'Palestinensesch Regierung deem Appell net nokomm, wat d'Suspensioun vun der europäescher, an internationaler, Hëllef un d'Palestinensesch Autoritéit mat sech bruecht huet. Ech wëll awer hei betounen, datt d'Unioun hiert Méiglechst gemaach huet fir datt d'Palestinensesch Vollek net ënnert där Decisioun ze leiden hätt an hir fundamental Bedierfnisser gedeckt wären. Ënnert der Leedung vun der Europäescher Commissioun ass ee Mechanismus op d'Bee gesat ginn deen et erlaabt, verschiddene Kategorien vu Bierger direkt zu Hëllef ze kommen, duerch sozial

Allocatiounen, an déi sozial a medezinesch Infrastrukturen, haaptsächlech Schoulen a Spideeler, um Goen ze halen, de sougenannten TIM: "Temporary International Mechanism".

Lëtzebuerg bedeelegt sech mat iwwert enger Millioun Euro un deem Mechanismus. Eis bilateral Hëllef fir d'Palestinenser leeft och weider: si gétt entweder duerch international Agencen ewéi d'UNRWA oder d'UNICEF oder awer vu Palestinenseschen ONGen duerchgefouert. Bis haut sinn 2006 vun der Europäescher Commissioun an de Memberstaaten zesummen eng 650 Milliounen Euro u finanzieller Hëllef de Palestinenser zur Verfügung gestallt ginn, dat si gutt 25% méi ewéi d'lescht Joer.

Mä dës sécherlech substantiell Hëllef ass a bleiwt eng Dréps op de waarme Steen esou laang ewéi Israël, an engem kloere Verstouss géint seng international Obligatiounen, weiderhinn honnerte Milliounen u Steieren an Taxe vun der Douane, déi de Palestinenser zoustinn, zréckhält a besonnesch d'Gaza-Sträif duerch déi quasi-permanent Spären ekonomesch erstéckt.

Dat kann de Wee net sinn, esou ka keng Hoffnung opkommen op eng besser Zukunft a Fridden, Israël a Palestina, Säit u Säit. Genau esou wéineg wéi duerch militäresch Operatiounen bei deenen Palestinensesch Zivilisten a Gefor bruecht ginn. Dat muss en Enn hunn. Mä och d'israelesch Populatioun där net wieder an der stänneger Angscht viru Rakéiten an terroristeschen Attacke liewe mussen. Der Gewalt muss en Enn gesat ginn.

Ech kann dofir nëmmen hoffen, datt d'Verhandlung fir d'Formatioun vun enger Palestinensescher nationaler Eenheitsregierung, déi d'Prinzipie vum Quartett respektéiert, ofgeschloss kënnen ginn. Esou eng Regierung wär nees e Partner fir d'Europäesch Unioun an d'international Communautéit a mir wären enger Relance vum Friddensprozess vläicht nees e bésse méi no komm. Gläichzéiteg muss natierlech och op israelescher Säit de politesche Wëlle bestoen fir esou ee Retour un de Verhandlungsdéisch.

Eng Solutioun vum Israelesch-Palestinensesche Konflikt ass fir d'Unioun eng strategesch Prioritéit: ouni eng Regelung vun dësem zentrale Konflikt ass kaum drun ze denken, déi aner Problemer an der Regioun an de Grëff ze kréien, sief dat am Libanon, a Syrien oder am Iran.

D'Iranfro mat der Facette "nuklear Energie fir militäresch Zwecker", mä och dat politesch Bestriewe vun deem Land den Noen Osten ze dominéieren, gekoppelt un déi antisemitesch Hetzparole vum iranesche Präsident, sinn eng vun de gréissten Erausforderunge fir de Weltfridden zënter dem Enn vum Zweete Weltkrich.

Trotz de groussen Efforte vun Däitschland, Frankräich a Groussbritannien ewéi vum HR/SG Solana, trotz dem substantielle Paquet deen den iraneschen Autoritéiten am Summer ënnerbreet ginn ass, trotz der klorer Exigence déi vun der internationaler Communautéit, vum Gouverneursrot vun der AIEA esou gutt ewéi vum Weltsécherheetsrot gestallt ginn ass, huet den Iran seng nuklear Uräicherungs- a Verschaffungsaktivitéiten nach ëmmer net suspendéiert. Et ass dofir näischt anesches iwwreg bliwwen ewéi d'Konsultatiounen iwwer méiglech ekonomesch a politesch Sanktiounen am Kader vum Kapitel 7, Artikel 41 vun der Charte ze ënnerstëtzen. Dat heescht net datt d'Dir fir Verhandlungen net weider opsteet: mir wëllen nach ëmmer eng diplomatesch Léisung, mä d'iranesch Autoritéite mussen esou eng Léisung och wëllen a si mussen hiren Obligatiounen nokommen. Do geet kee Wee dru verbäi.

Doriwwer eraus soll eist Zil dat vun enger Denuklearisatioun vun der ganzer Regioun sinn: dofir setzen ech mech als Lëtzebuerger Ausseminister an als Member vum EU Ministerrot an.

Wat elo Pyongyang ugeet: de Sécherheetsrot huet am Summer, a senger Resolutioun 1695, kloer Positioun bezunn. Nordkorea huet, aus watfir Grënn och ëmmer, gemengt et kéint déi Appellen ignoréieren an huet den 9ten Oktober deklaréiert et hätt erfollegräich en Atomtest duerchgefouert. D'international Communautéit huet misse reagéiere virun esou enger Gefor fir de Friden an d'Sécherheet an der Regioun.

Ëmfassend Sanktiounen, vum Liwwerstopp vu Krichsmaterial a Material dat an nuklearen an anere Massevernichtungswaffeprogrammer benotzt kéint ginn, iwwert d'Afréiere vun de Finanzmëttel an ekonomesch Ressource bis hinn zu Visasrestriktiounen sinn, am Konsens, de 14ten Oktober decidéiert ginn. Ech erlabe mir z'ënnersträichen, datt dës Mesuren eestëmmeg, also mat dem Accord vun alle stännege Membere vum Sécherheetsrot, ugeholl gi sinn. Ech insistéieren dofir esou op dee Punkt well mir nëmme, wa mir géeeent sinn, eppes an deem Domän erreche kënnen. Weder

Nordkorea nach den Iran dierfen et fäerdeg bréngen d'international Communautéit ze splécken. Eng Proliferatioun vun de Massevernichtungswaffen ass a kengem sengem Interessi: däers muss jiddferen sech bewusst sinn.

Héi kënn eng grouss Erausforderung op deen neie Generalsekretär vun de Vereenten Natiounen, de Südkoreanischen Ausseminister, Ban ki-Moon, zou. Hie kann op déi voll Ënnerstëtzung vu Lëtzebuerg an der Europäescher Unioun zielen.

Dat ass och de Fall fir den Darfour. D'international Communautéit kann an dierf net akzeptéieren dat do weiderhin Dag fir Dag Leit ëmbruecht ginn, datt Dag fir Dag Leit un Hunger an u Krankheet stierwen. An dat obwuel am Mee en Accord de paix tèschent der Regierung an de Rebellen ofgeschloss ginn ass. Et gëtt geschat datt déi lescht 3 Joer eng 200.000 Leit gestuerwe sinn a bal 3 Milliounen Leit hiert Heem hu misse verloossen. Mir mussen alles maache fir datt där Tragedie en Enn gesat gëtt. D'Europäesch Unioun ënnerstëtzt esou gutt wéi et nëmme geet - militäresch, politesch a finanziell - d'Missioun vun der Afrikanescher Unioun am Darfour (d'AMIS). Et ass awer leider nëmme zevill evident datt déi 7.000 Zaldote vun der AMIS einfach net duer ginn. Dofir ass et och net nozevollzéien datt déi sudanesisch Regierung sech weiderhin enger UNO-Fridensmissioun widersetzt. Et ass ze hoffen datt weinstens den Accord dee leschten Donneschteg a Gespréicher tèschent der Regierung, dem UNO-Generalsekretär, de fënnef stännege Membere vum Sécherheetsrot a verschidde afrikanesche Länner iwwert eng verstärkt Ënnerstëtzung vun de Vereenten Natiounen fir d'Missioun vun der Afrikanescher Unioun getraff gouf, wäert respektéiert ginn.

Här Präsident,

Ech hunn d'Zäit leider net fir e kompletten Tour d'horizon vun der internationaler Aktualitéit ze maachen. Ech wëilt awer nach e puer Wuert iwwert eise wichtigste Partner soen: d'Vereenegt Staate vun Amerika.

An Amerika ware virun e puer Deeg Wahlen, déi d'politesch Landschaft nawell zolitt gerëselt hunn: d'Demokraten hunn elo, zwee Joer virun den nächste Präsidenschaftswahlen, d'Majoritéit an deenen zwee Haiser vum Kongress. D'amerikanesch Vollek huet sengem Präsident ze verstoe ginn datt et seng Politiken, a besonnesch den Engagement am Irak, deen

dagdeeglech esou vill Liewe fuerdert ouni datt eng Léisung a Siicht ass, ganz kritesch beurteelt. Dëst huet de Präsident Bush och selwer agesinn an zouginn.

Elo dierfe mir eis awer net virstellen, datt d'amerikanesch Politik, a virun allem d'amerikanesch Aussepolitik, an deenen nächste Méint radikal wäert änneren. Déi demokratesch Majoritéite mussen elo mam republikanesche Präsident zesummeschaffen, an hie mat hinnen, wann d'amerikanesch Legislativ-Maschinn net soll komplett blockéiert ginn. Dofir wäerten déi zwou Säiten hir Erwaardungen aschränke mussen. Ech kann nëmme hoffen dat d'Aussoe vun deenen zwou Parteien, si wiere bereet, zesummen ze schaffen iwwert partisan Grenzen ewech, an d'Realitéit ëmgesat ginn, well et och an eisem Interessi ass, datt d'amerikanesch Politik funktionnéiert.

Wat awer hoffentlech anescht gëtt, wou mir eis hoffentlech iwwert den Atlantik ewech lues a lues nees méi no kommen, dat ass iwwert d'amerikanesch Interpretatioun an Uwendung vum internationalen humanitäre Recht. An deem Beräich huet d'amerikanesch Politik sech iwwert déi lescht Joeren an eng Richtung entwéckelt, déi mir Europäer nëmme schwéier novollzéie kënnen. De Kampf géint den Terrorismus kann an dierf net op Käschte vun de Mënscherechter gefouert ginn, soss hun d'Terroristen e schon gewonnen. Et dierf kee rechtliche Vakuum entsto. Grad e Land ewéi Amerika, mat deem mir esou vill vun eise Wäerter deelen, kann sech keng esou eng Bléisst ginn. Ech hoffen, datt mir geschwënn nees am volle Konsens op deem kruziale Sujet sinn.

Zesumme kënnen mir nämlech eng formidabel Force sinn, zesumme kënnen Europa an Amerika villes bewierken, mir sollten dat net aus den Aa verléieren. Am Noen Osten, um Balkan, an Afrika, a Latäiname-rika fir nëmme e puer Beispiller ze nennen, ass een Zesummespill vun der EU, den USA an den internationalen Organisatiounen ganz dacks de Schlëssel fir Konflikter ze léisen oder se ze verhënneren.

Här Präsident,

Dir Dammen an Dir Hären,

Wann ee vu Konstante vun eiser Aussepolitik schwätzt, da muss een niert eise europäeschen Engagement op jiddfer Fall och vun eise Engagement fir de Multilateralismus schwätzen.

Dës zwee Pillieren vun eiser Politik sinn enk matenee verbonnen. Si berouen op där selwechter Grondpositioun.

Lëtzebuerg huet fréi erkannt, datt et wéineg Sënn hätt, sech ofzeschotten, datt eise Wuelstand, eis Sécherheet an eis Stabilitéit ofhängeg wäer vun der Sich no Léisungen am regionalen an internationale Kader.

Mir hunn deemools e bewusste Choix gemaach: ewech vun der Neutralitéit an hin zur multilateraler Kooperatioun an zur Integratioun. E Choix esou wuel aus Interessi wéi aus Iwwerzeugung.

Un der Spëtz vun der Pyramide: d'Veereenten Natiounen als déi fundamental Referenz fir den Opbau vun internationale Bezéiungen op enger neier Basis.

Den deemolegen Ausseminister huet am August 1945 eis Positioun esou beschriwwen:

„C'est dans l'oeuvre des Nations unies que notre pays a pu trouver au plus fort de la tourmente l'espoir de renaître, c'est parmi les Nations unies qu'il a pris sa place d'État indépendant, de pays libre, c'est au milieu de ces pays pacifiques et démocratiques que l'organisation de San Francisco vient de grouper dans l'espoir magnifique d'une paix stabilisée, qu'il trouva les garanties d'avenir nécessaires à sa renaissance.“

Wa mir deemols no engem Kader, no enger Méiglechkeet gesicht hu fir eis Sécherheet z'assuréieren an eise Wuelstand nees opzebauen, hu mir eis awer och bereet erkläert, Verantwortung z'iwwerhuelen an dat an de 50er Joren och direkt konkret ënner Beweis gestallt.

De kale Krich an d'Blockagen déi domadder an der UNO opkomm sinn, hu mat sech bruecht datt mir an de folgende Joerzénge den Accent éischer op déi europäesch ekonomesch, politesch a Verteidigungsorganisatiounen ewéi d'UEO, d'NATO, den Europarat, d'CECA, d'CEE an d'OECE an d'OCDE geluecht hunn.

Et ass an de spéiden 80er an Ufank vun den 90er Joeren datt, niert deem wichtige Diskussionsforum deen d'Veereenten Natiounen eis gebueden hunn, eise konkreten Engagement fir d'Objektiver an d'Prinzipie vun der Charte - d'Erhale vu Friden an Sécherheet; den Opbau vu frëndleche Relatiounen tèschent den Natiounen am Respekt vum Gläichheetsprinzip an dem Recht vun alle Vëlker hir Zukunft selwer ze bestëmmen; der internationaler Zesummenaarbecht fir gemeinsam

Léisunge vun den ekonomesche, soziale, kulturellen an humanitäre Problemer ze fannen; an dem Respekt vun de Mënscherechter an de fundamentale Fräiheete fir all Mënsch - eng verstärkt Form ugeholl huet.

Dat huet sech ëremgespigelt an eiser Partizipatioun an UNO-Fridensmissiounen, a Kroatien, a Bosnien a bis haut am Kosovo, an enger ëmmer méi aktiver Entwécklungspolitik - ech brauch hei net grouss ze rappelléieren datt Lëtzebuerg zënter 2000 ee vun deene fënnef Länner ass déi weltwäit méi ewéi 0,7% vun hirem nationale Räichtum an d'Kooperatioun ginn - mä och am aktive Matschaffen an de spezialiséierten Agencen, Organer a Kommissiounen vun de Vereenten Natiounen. Esou huet Lëtzebuerg schons dräimol am Conseil Economique et Social gesiess a wäert vum nächste Januar un en neit Mandat vun dräi Joer do iwwerhuelen, mir ware Member vun der Mënscherechtskommissioun, hunn am Board vun ONUSIDA, PNUD a FNUAP esou wuel wéi vun der UNICEF gesiess, fir hei nëmmen e puer Beispiller ze nennen. Eisen Ambassador bei der UNO gétt ausserdem zënter 6 Joer regelméisseg mat der Koordinatioun vun den humanitäre Resolutiounen während der Vollversammlung chargéiert.

Mir leeschten also ganz sécher eisen Deel, mä mir sinn iwwerzeegt datt mir dëst, eist Engagement nach e Schrëtt méi wäit sollten droen andeems mir eis bereet erklären d'Responsabilitéite vun engem Member vum Sécherheitsrot z'iwwerhuelen. D'Charte vun de Vereenten Natiounen weist dem Sécherheitsrot d'Haaptresponsabilitéit fir d'Erhale vu Fridden a Sécherheet an der Welt zou. Als Grënnungsmitglied vun de Vereenten Natiounen sollte mir bereet sinn och dës Verantwortung ze deelen.

Meng Virgängerin, d'Mme Polfer, huet am März 2001 eis Kandidatur fir en net-stännege Sëtz am Sécherheitsrot hei an der Chamber ugekënnegt. Ech deelen d'Iwwerleeungen, déi zu där Kandidatur gefouert hunn, voll a ganz, an sou och dës Regierung; an ech schafen zënter engem gudde Joer konsequent, datt mir eng beschtméiglech Chance hunn.

Lëtzebuerg ass Kandidat fir e Sëtz fir d'Period 2013-2014, d'Wahlen ze New York sinn am Hierscht 2012. Dat kann lech nach wäit ewech schéngen, mä dat ass et awer net. Eng Kandidatur an, méi wichteg nach, eng aktiv Partizipatioun am Sécherheitsrot, brauch Virbereedung, si brauch Mëttelen en termes vu Personal, Finanzen a Kapazitéiten. Dat bedeit, sech verstärkt

Know how an Domänen zou ze leeën an deene mir vläicht bis ewell manner präsent waren, et bedeit, Kontakter a Kooperatiounen matt neie Partner opzebauen, et heescht, eis diplomatesch Mëttelen, eis Instrumenter ze verstärken, ze New York, ze Genf an ze Wien mä och hei ze Lëtzebuerg, et heescht virun allem weiderhin konsequent eisen Engagement fir d'Objektiver an d'Prinzipie vun der Charte ënner Beweis ze stellen.

Iwwert de Wonsch eraus eis an den Déngscht vun der internationaler Communautéit ze stellen, ass dës Kandidatur och am Interesse vu Lëtzebuerg. Doduerch datt mir eis bereet erklären, Matverantwortung ze iwwerhuele fir Fridden a Sécherheet an der Welt, kënnen mir eis Plaz an der internationaler Communautéit nach verstärken a Visibilitéit an der Europäescher Unioun, an och iwwert d'Europäesch Unioun eraus, gewonnen.

Ech schwätze vu Visibilitéit an der Unioun, well et fir mech kloer ass, datt, wa mir gewielt géife ginn, mir och am Sécherheitsrot d'Faarwe vun der Unioun héich halen an am Sënn vun enger wierklecher gemeinsamer Aussepolitik d'Positiounen vun der EU do verteidege sollten. An iwwert d'Unioun eraus, well mir um internationalen Niveau kënnen weisen, datt mir e kredibelen, en engagéierten, e vollwäertege Partner sinn, een dee seng Iwwerzeegungen och emsëtz.

Vun esou engem verschäerfte Profil ka Lëtzebuerg, mengen ech, nëmme profitéieren.

Ech sinn iwwerzeegt datt mir an deenen nächste Joeren op Är voll Ennerstëtzung kënnen zielen, fir datt eis éischt Kandidatur fir en net-stännege Sëtz am Sécherheitsrot och e Succès gétt.

Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass awer net nëmmen an der UNO, wou mir eis Roll als Memberstaat aktiv ëmsetzen, mä och an deenen anere regionalen a internationalen Organisatiounen.

Ech hunn de Mëtteg déi eng oder aner Organisatioun schons ugeschwat. Ech wéilt awer, wann Dir erlabt, nach kuerz op dräi dovun agoen: den Europarat, d'NATO, an d'Welthandelsorganisatioun OMC.

Den Europarat, déi eelst politesch Organisatioun um europäeschen Niveau, läit eis besonnesch um Häerz. Hire Bäitrag am Beräich vun der Promotioun vun de Mënscherechter an der Demokratie an Europa kann net genuch ënnerstrach ginn. Et ass den Europarat deen duerch déi sozial a juristesche Normen déi e

festleet mathëlleft, eng europäesch Identitéit op Basis vu gemeinsame Wäerter ze schafen. Mir wäeren dofir frou wann et zu enger méi enker, enger méi kompletärer Zesummenaarbecht vun der Europäescher Unioun an dem Europarat géif kommen an dem Här Juncker säi Rapport «Conseil de l'Europe et Union européenne: Une même ambition pour le continent européen» geschwënn e konkrete Suivi géif fannen.

Eis Sécherheits- a Verteidegungspolitik ass, zënter bal 60 Joer, fest verankert an der NATO. Et ass dëst sécher keng Organisatioun wéi déi aner: et ass virun allem eng Verteidegungsallianz a muss dat och bleiwen. Wat net heescht datt d'NATO sech net transforméiere muss fir sech deenen neien, oft schwierigen Erausforderungen ze stellen, an hir Instrumenter a Moyenen adaptéiere muss. Komplementaritéit a Koordinatioun sinn och hei d'Schlagwierder. Um NATO-Sommet ze Riga, d'nächst Woch, solle weider Jalonen an déi Richtung gesat ginn: mir kënnen dat nëmme begrëssen a wäerten och hei eis Responsabilitéite weider assuméieren.

Multilateral Kooperatioun ass awer net nëmmen am politeschen an am Sécherheits- a Verteidegungsberäich wichteg: och am Welthandel si kloer international Regelen an eiselem Interesse. E globalen, multilateralen Accord ass besser wéi eng ganz Rei vu bilateralen Ofkommen. Dofir kann ech nëmme bedauern, datt d'multilateral Handelsnegociatiounen am Kader vum Doha Round vun der Welthandelsorganisatioun am Juli ënnerbrach goufen an hoffen datt si geschwënn nees opgeholl kënnen ginn.

Bis d'nächst Fréijoer misst et méiglech sinn ze gesinn ob nach eng realistesch Chance besteet den Doha Round erëm ob d'Schinnen ze setzen. Wéi esou oft hänkt dat zu engem groussen Deel vun den amerikanesche Positiounen of, a besonnesch dovun, ob den neie Kongress bereet ass, dem Präsident säi Verhandlungsmandat ze verlängeren an ob d'Amerikaner bereet sinn, wéi d'Unioun, hir Landwirtschaftspolitik ze reforméieren.

D'Unioun wäert an där nächster Zäit dat eent oder anert bilateralt Ofkommen ofschléissen, héchstwahrscheinlech mat de Länner vun der ASEAN a mat Indien. Dës Accorde solle komplementär zum Doha Round sinn an net en Ersatz fir e globalen Accord.

Am Kader vun de Verhandlungen fir d'Accords de Partenariat Economique mat den ACP Länner setzt

Lëtzebuerg sech decidéiert dofir an, datt dës Accorden sech an eng Entwécklunglogik setzen an asymmetresch solle sinn, dat heescht datt mir den ACP Länner méi Handelskonzessiounen maache wéi mir der vun hinne verlaangen an datt mir hinne laang Transitiounspériode ginn.

Souwisou ass den europäesche Maart schons grouss op fir d'Exporter vun dësen Länner. Mir sinn och bereet, hinnen «assistance technique liée au commerce» ze ginn fir hinnen ze hëllefen, sech besser an den internationalen Handelssystem ze integréieren.

Här Präsident,

Schons zënter de 50er Joere gehéiert eng aktiv Siègepolitik zu den anere Konstante vun eiser Aussepolitik. Si bréngt eiselem Land international Visibilitéit a Prestige. Och wirtschaftlech, sozial a kulturell ass d'Präsenz vun den europäeschen Institutiounen mat hiren alles an allem 10.000 Fonctionnairen an hire Famillje positiv a ganz wichteg fir eist Land. Den Erweiderungsprozess vun der EU bréngt fir Lëtzebuerg an dësem Kontext eng Rei grouss Chancen an Erausforderungen mat sech.

D'Präsenz vun den Institutiounen ass haut wäitgoend juristisch ofgeséichert. Dat heescht awer net, datt mir net musse vigilant bleiwen, d'Anhale vu bestoenden Accorden iwwerpräiwen, proaktiv probéieren d'Organer hei qualitativ a quantitativ ze stäerken, an och Efforte maache fir nei, wichteg EU Aktivitéiten an d'Land ze bréngen.

Déi grouss Virdeeler déi et mat sech bréngt, eng europäesch Hauptstadt ze sinn, bréngen selbsterständlech och eng Rei Erausforderungen a Pflichte mat sech. De Standuert Lëtzebuerg muss attraktiv sinn, an zwar och a Saache Siège. Eng nohalteg Sëtzpolitik muss een dofir ëmmer an en internationale Konkurrenzkontext setzen. International Fonctionnairen am Land ze hunn, dat heescht och, hinnen an hire Familljen déi noutwendeg gudd Aarbechts- a Liewensbedingunge bidden ze kënnen. Mir hunn ëmmer dofir gesuergt, datt d'Leit frou sinn hei bei eis ze kommen, an dat ass eng Viraussetzung déi op kee Fall ze ënnerschätzen ass fir och mëttel- a laangfristeg eng grouss Zuel EU Verwaltungen hei ze hebergéieren.

Mir sinn elo um gudde Wee fir eng Léisung ze fanne mat de Gemenge Bartreng a Mamer fir de Bau vun der zweeter Europaschoul. E projet de loi kann mat grousser Wahrscheinlechkeet Ufank 2007 eragereecht

ginn. Et geet hei net nëmmen drëm datt d'Regierung hir international Obligatioun respektéiert fir de Kanner vun den Europabeamten e Gebai fir eng Schoul zur Verfügung ze stellen, während iwwregens déi lafend Ënnerhaltskäschten net mussen eis iwwerholl ginn. Et geet hei och em e wesentlech Element vun der Attraktivitéit vun eisem Wirtschaftsstanduert, well dës Schoulen och mussen déi noutwendeg Plaz hu fir aner Kanner wéi déi vun den Europabeamten opzehuelen. Fir grouss international Entreprises op Lëtzebuerg ze kréie muss hiert Personal och sécher sinn, datt hir Kanner hei an internationale Schoule scolariséiert kënnen ginn.

Och d'Färdegstellen ouni gréisser Délaie vum neie Centre de Conférences um Kierchbiérg ass politesch besonnesch wichteg, fir datt d'Ministeschconseilen net méi mussen zevill laang an de provisoreschen Infrastrukturen um Kiem ofgehale ginn. Den Ëmbau muss elo geschéie fir datt och weiderhin zwee Ministerréit an enger erweiterter Unioun kënnen ze Lëtzebuerg parallel ofgehale ginn. Fir d'Medie soll en exzellente Pressezentrum entstoën. Ech erënneren drun datt ausserhalb vun deenen dräi Méint, während deenen d'Conseilen ze Lëtzebuerg sinn, dës Konferenzcenter wirtschaftlech ka genotzt ginn. Lëtzebuerg kann da Kongresser hei organisieren déi interessant ekonomesch a politesch Retombéeën kënnen hunn, mä déi bis elo wéinst infrastrukturelle Limitatiounen net hei konnten ofgehale ginn. Mir sinn awer och haut schon an dësem Beräich aktiv: zum Beispill hebergéiere mir am Februar eng international diplomatesch Konferenz déi en neie Protokoll iwwert de «matériel ferroviaire roulant» finaliséiert, deen dann och «Protocole de Luxembourg» géing heeschen. Dës Protokoll steet am Kontext vun der Conventioun vu Kapstadt an der Unifikatioun vum internationale private Recht.

Jiddferee vun lech huet sech jo bestëmmt selwer konnten dovun iwwerzeegen, wat um Kierchbiérg fir en impressionanten neien Ensemble ensteet, an eng grouss Dynamik vun där eist ganz Land profitéiert. Ech denke besonnesch un d'Vergréisserunge vum europäesche Gerichtshaff, der Investitiounsbank a vum Rechnungshaff. D'Generalsekretariat vum Europaparlament kritt en neie Komplex deen him erlabe wäert, all seng Servicer ze Lëtzebuerg an engem eenzege Gebai ze konzentréieren. Och d'Zil fir bis 2012 d'Servicer vun

der europäescher Kommissioun an engem Ersatzgebai fir de Jean Monnet ënnerzebréngt bleift e wichtigen Dossier.

Fir all dës verschidden Entwécklungen, déi awer all matenee verbonne sinn, wëll ech all deene verschiddeenen Administratiounen e grouss Merci soen, déi mat vill Engagement an der Siègepolitik matschaffen.

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

2007 gëtt e wichtegt Joer fir d'Europäesch Unioun: e Joer wou d'Jalonen mussen gesat ginn fir datt den Integratiounsprozess weidergeet, fir datt d'Unioun sech weiderentwéckelt, e Joer wou mir mat gemeinsamen Ambitiounen d'Zukunft vun Europa gestallt mussen.

D'Regierung wäert an dëser wichtiger Phase natierlech enk mat der Chamber zesummeschaffen. Eist Zil muss et sinn den europäesche Prozess an eng Richtung, en ligne mat eisem Engagement fir e politesch Europa, fir Zméi EuropaZ, weideze driewen.

Et ass dat en Engagement, dat sech, wéi eis ganz Aussepolitik, aschreiwit an d'Kontinuitéit an an d'Kohärenz. Et ass dat en Engagement dat eisen Iwwerzeegungen an eisem Interessi entsprécht.

Ech soen lech Merci.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 14^e Conseil ministériel de l'OSCE, Bruxelles

4 décembre 2006

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Certains des orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné: le monde n'est pas nécessairement devenu plus sûr au cours des dernières années. Et la globalisation n'étant pas seulement un phénomène économique, ce développement a des répercussions certaines sur la sécurité en Europe et, de ce fait, ne saurait nous laisser indifférents. Dans ces conditions, l'on ne peut que se réjouir que la situation en Europe, et plus précisément dans l'espace OSCE, soit restée largement stable. Je suis intimement convaincu que notre Organisation contribue grandement à cet état des choses.

Ce relatif succès ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue le défi majeur qui continue à se poser à l'OSCE. Notre Organisation doit s'adapter aux conditions changeantes et renforcer davantage sa capacité à assurer et à préserver la sécurité sur le continent européen. Pour relever ce défi, nous, les 56 États participants de l'OSCE - je salue au passage le représentant de la République de Monténégro que je félicite de tout coeur de l'admission de son pays dans notre Organisation - nous devons faire preuve d'ambition et de détermination afin de prendre des décisions judicieuses dans les 3 domaines suivants:

Premièrement, si nous voulons vraiment moderniser l'OSCE, nous devons la renforcer dans l'efficacité de son fonctionnement.

L'OSCE est une organisation internationale qui existe depuis plus de 12 ans, mais qui n'a pas de personnalité ou de capacité juridique propre. Cette situation présente des inconvénients incontestables. L'absence de capacité juridique ne facilite pas la tâche de l'Organisation dans ses relations avec d'autres acteurs, États participants ou parties tierces, et soulève des problèmes importants de responsabilité. Des palliatifs ad hoc, convenus avec les différents États participants dans lesquels elle est plus directement présente, lui assurent une protection toute relative et de surcroît variable selon le lieu de ses activités. C'est donc dans l'intérêt d'une bonne gouvernance de notre Organisation que nous devons sécuriser juridiquement l'institution. Aussi je me réjouis qu'après avoir sécurisé ses modalités de fonctionnement interne, nous sommes très près de nous mettre également d'accord sur l'adoption d'une décision visant à doter l'OSCE de la capacité juridique externe adéquate d'ici la fin 2007.

Au-delà de cette question de principe, j'avoue que je m'interroge si les résultats de nos efforts en ce qui concerne «la réforme de l'OSCE» vont être à la hauteur de nos ambitions, et ce malgré les efforts extraordinaires et l'engagement continu de la Présidence belge. Beaucoup dépendra de la mise en oeuvre des décisions qui seront adoptées.

Deuxièmement, nous devons sécuriser et renforcer le précieux acquis de l'OSCE en matière de prévention des conflits.

La prévention des conflits doit être comprise au sens large et associer à la dimension politico-militaire aussi bien la dimension humaine et les droits de l'homme, que la dimension économique et le développement.

L'OSCE dispose, à travers son Bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'homme (BIDDH/ODIHR), d'une expertise de renommée internationale en matière d'observation des élections et d'assistance à l'organisation des élections. Nous devons continuer à développer cet atout, qui est certes perfectible, tout en préservant l'autonomie de l'institution et la méthodologie qu'elle applique.

Le BIDDH et la dimension humaine de notre Organisation ne se limitent toutefois pas seulement aux activités liées aux élections. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons demandé au BIDDH de nous faire également rapport sur d'autres sujets, et c'est ce que le BIDDH a fait.

L'étude du rapport du BIDDH me semble justifier les deux conclusions suivantes:

- d'une part, rendre l'Organisation et ses institutions plus efficaces n'implique pas nécessairement un changement des règles qui les gouvernent ou qu'elles sont appelées à appliquer: l'OSCE gagnerait certainement beaucoup en efficacité si les États participants mettaient complètement en oeuvre l'ensemble des engagements auxquels ils ont souscrits;
- d'autre part, plusieurs recommandations contenues dans le rapport du BIDDH s'adressent directement à lui-même; elles sont le fruit des consultations que le BIDDH a eues avec les États participants; il conviendrait dès lors d'inviter le BIDDH à les mettre en oeuvre, par une décision ministérielle toute simple, dont l'adoption ne devrait pas exiger des négociations difficiles et interminables.

La prévention des conflits présuppose aussi la sécurité économique. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous devons toutefois chercher à obtenir encore davantage de résultats avec les moyens limités dont nous disposons, tout en veillant à ne retenir que les activités qui ont un lien direct avec le rôle de l'Organisation et pour lesquelles celle-ci dispose de l'expertise nécessaire.

S'agissant de la dimension politico-militaire, il me semble indispensable de préserver et de pérenniser l'acquis et les mesures de confiance. C'est pourquoi

mon pays reste non seulement attaché au Traité sur les forces conventionnelles en Europe, mais demande aussi que les engagements d'Istanbul soient entièrement mis en œuvre de sorte que les conditions nécessaires à la ratification du Traité adapté soient enfin réunies.

Troisièmement, nous devons redoubler nos efforts afin d'aboutir à la stabilisation voire à la solution des conflits existants.

Hélas, le regain de tension en Géorgie, les tergiversations dans la recherche d'une solution au conflit du Haut-Karabagh et les relents de séparatisme suscités à travers des soi-disant référenda et élections en Transnistrie et en Ossétie du Sud, ne contribuent pas à trouver une solution à ces conflits dits «gelés».

Je tiens à saluer ici les efforts inlassables des émissaires de l'OSCE en vue de la recherche d'un accord. Toutefois, l'OSCE ne peut que créer un cadre propice à la recherche d'une solution durable. Il appartient, en effet, aux parties concernées et à elles seules de franchir le pas décisif, en s'inspirant des principes de base universellement reconnus et en conformant également leur action à ces principes.

Enfin, de nouvelles responsabilités pourraient échoir à notre Organisation dans d'autres parties de l'espace OSCE. Je pense surtout à la région des Balkans occidentaux.

C'est ainsi que la mission de l'OSCE en Bosnie et Herzégovine pourrait voir son importance augmenter lorsque le Bureau du Haut-Représentant fermera ses portes l'année prochaine et que la communauté internationale amorcera son retrait.

Au Kosovo, où l'OSCE déploie sa mission la plus importante, le rôle de l'OMiK pourrait acquérir une nouvelle dimension en fonction des décisions sur le futur statut du Kosovo et sa mise en œuvre. L'OSCE doit se tenir prête, en coopération étroite avec l'Union européenne, d'assumer, le cas échéant, de nouvelles responsabilités en soutien à un Kosovo pacifique, démocratique et multiethnique.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, j'aimerais adresser mes meilleurs vœux à la future Présidence espagnole et l'assurer de notre plein appui pour faire face aux nombreux défis auxquels elle se verra confrontée.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de l'excellent travail accompli par la Présidence belge tout au long de cette année et de votre engagement personnel en faveur de notre Organisation.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de l'inauguration de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», Luxembourg

9 décembre 2006

Monseigneur,
Altesses Royales,

Votre présence à cette cérémonie d'ouverture de l'année culturelle 2007 témoigne de votre volonté de vous associer à ce grand moment que vivent cette ville, ce pays et les Luxembourgeois. Soyez cordialement remerciés, non pas de vous être déplacés, mais d'avoir retrouvé les vôtres.

Je crois, Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs, que l'année culturelle 2007 est un grand moment et restera, lorsque nous le regarderons de plus loin, parce qu'il sera révolu, un grand moment. On prête à Jean Monnet la phrase que s'il devait recommencer l'aventure européenne, il la commencerait par la culture. Monnet, s'il a dit cette phrase, avait bien vu qu'il y avait là un déficit qu'il s'agissait de combler.

Et celle qui l'avait bien compris, mieux que d'autres et avant les autres, était Melina Mercouri. C'est elle qui a forgé cette idée d'avoir en Europe, année après année, une ville, un pays – elle ne pensait pas encore aux grandes régions – qui seraient investis de ce titre de «capitale européenne de la culture». Longtemps, j'aurai mémoire, en évoquant Melina Mercouri, de ses funérailles auxquelles il m'a été donné d'assister. En regardant partir son cercueil, on ne voyait pas seulement la grande dame qu'elle a été et qu'elle restera, mais on voyait venir vers nous, pour prendre corps et âme, cette grande idée qu'elle avait de l'Europe et de la culture qui sous-tendra l'Europe en toutes circonstances et sans laquelle l'Europe aura été vaine et n'aura en fait pas été.

Le Luxembourg a été choisi capitale européenne en 1995. Quel long périple entrepris depuis par la ville et par le pays! Il n'y a qu'à voir les grandes réalisations architecturales: le Musée d'art moderne, Neumünster, la Philharmonie – toutes ces réalisations qui permettent à notre capitale d'échapper à l'ordinaire des villes. Mais l'important n'est pas là. L'important est dans la vivacité, dans la diversité que culture et création luxembourgeoises ont connues depuis. Et donc l'idée, qui a été celle de Madame le Ministre Erna Hennicot, de re-proposer la candidature luxembourgeoise à l'attention de ses pairs, a été une idée heureuse. Et finalement les autres Européens, en moins d'une décade, ont pensé que le moment serait venu de refaire du Luxembourg la capitale européenne de la culture, de ce Luxembourg, dont beaucoup – ceux qui nous observent de loin et donc qui nous voient moins bien – pensent que cette ville n'est qu'un assemblage fait de trois trottoirs et de 120 banques, alors que nous avons autre chose à véhiculer, à communiquer et à montrer aux autres que ce que certains ont tendance à parfois vouloir par trop cacher.

J'avais proposé lors d'un sommet de la Grande Région à Liège, en mai 2000, d'élargir, si j'ose dire, et sans volonté hégémoniale aucune, le Luxembourg, capitale européenne de la culture, à l'ensemble de la Grande Région. Une modestie naturelle ne me pousse bien sûr pas à m'en féliciter, parce qu'à tout seigneur tout honneur. L'idée n'était pas la mienne. Je vous demanderai d'oublier aussi rapidement que possible que l'idée était celle de notre ambassadeur à Bruxelles d'alors, l'actuel maréchal de la Cour, Monsieur Jean-Jacques Kasel.

Cette Grande Région, celle que nous appelons grande parce que nous la voudrions grande, manque cruellement d'identité. N'est-ce pas, nous caressons nos rêves et nos romantismes qui viennent de loin et qui voudraient que nous, qui sommes issus de la même région, partageant les mêmes espaces et un passé très souvent identique, identique toujours dans la tragédie, soyons ce que nous sommes sans vouloir l'être vraiment. Ce n'est pas vrai. Cette Grande Région ne peut pas être exclusivement économique, exclusivement sociale, exclusivement faite d'un pacte financier. Non. Lorsque les frontières se sont glissées entre les hommes pour les séparer, pour distinguer nos différents quartiers d'abord, pour les opposer ensuite les uns aux autres, ce grand rêve européen qui fut également celui

de notre région, puisque Schuman et d'autres viennent de nos contrées, ce rêve est né qui voulait que nous enlevions de l'importance aux frontières. Nous l'avons fait grâce au génie des générations précédentes et qui étaient plus fertiles en imagination et en courage que nous-mêmes. Mais il y a des frontières qui sont restées. Lorsque les frontières physiques ont disparu, les frontières qui traversent les têtes comme des tendances lourdes, dont on ne se défait que très difficilement, sont restées. Si on veut les éliminer, il faut se retrouver à des intersections qui sont alimentées par les uns et par les autres. Et ces intersections, obligatoirement et par définition, sont d'ordre culturel. C'est là l'idée de cette capitale européenne de la culture élargie à la Grande Région.

Et quel chemin, quelle distance parcourus par l'Europe, dans laquelle prendra place demain cette Grande Région, lorsque la compétition sera entre les régions et non plus entre les pays! Quelle distance parcourue par cette Europe depuis 1995 jusqu'à nos jours! Au 1^{er} mai 2004, dix nouveaux États membres sont venus nous rejoindre. Au 1^{er} janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie viendront compléter le cercle des grandes nations européennes réconciliées entre elles et se donnant la main pour attaquer un avenir que nous voudrions lumineux et fait de paix. On critique beaucoup l'adhésion des nouveaux pays, ou l'élargissement, de façon condescendante, eurocentrique, pour décrire ce mouvement de l'histoire. Mais en fait, quel enrichissement que celui qui nous est apporté par ces nouveaux États membres, ceux qui viennent de la Méditerranée, ceux qui nous viennent d'Europe centrale et d'Europe orientale. Ces vieilles langues européennes qui portent le souvenir de tant de tragédies et de complications et qui se veulent messagères d'un avenir européen qui aura su vaincre ce funeste décret de l'histoire qui voulait qu'en 1945, l'Europe soit séparée à tout jamais en deux blocs. Avoir vu, depuis, l'Europe devenir le théâtre de la réconciliation entre son histoire et sa géographie, voilà une performance continentale qui sans doute n'aurait pas été possible sans la lourde pensée culturelle européenne. La culture a toujours été européenne, sans être exclusivement européenne. Seulement les hommes politiques, ceux qui nous ont dirigé et nous dirigent, n'avaient pas vu là la capacité de ciment que constituait la culture dans notre Grande Région et en Europe. Donc, nous avons tant de raisons d'être aujourd'hui de bonne humeur et

joyeux, non pas parce que c'est mon anniversaire, ce qui est un évènement en soi, mais parce qu'aujourd'hui prend corps quelque chose dont nous dirons un jour que ce fut un grand départ.

Dass wir heute auch mit dem Bürgermeister aus Sibiu/Hermannstadt hier zusammensitzen, wenige Wochen bevor Rumänien Mitglied der Europäischen Union wird, ist ein weiterer Beleg dafür, dass es wenig Grund zum Klagen gibt, obwohl man mit dem, was man erreicht hat, nie ganz zufrieden sein sollte. Wir freuen uns darauf und darüber, dass Hermannstadt/Sibiu Partnerstadt Luxemburgs geworden ist und ich freue mich sehr darauf, im Mai in Hermannstadt die Stadt selbst zu riechen. Weil man eine Stadt zu Fuß durchqueren muss, um sie wirklich in Erfahrung zu bringen. Ich werde das intensiv tun.

Ich würde auch gerne meine beiden Freunde Kurt Beck und Peter Müller, die Ministerpräsidenten von Rheinland-Pfalz und des Saarlandes, hier begrüßen. Kurt, heute vor einem Jahr genau, auf den Tag genau, haben wir die KZ-Erinnerungsstätte in Hinzert eingeweiht. Auf den Tag genau. Und jetzt sitzen wir hier quietschfidel zusammen, so als ob es die schlimmen Geschichten und die schlimmste aller Geschichten nie gegeben hätte. Dass ihr beide heute hier seid, freut mich im besonderem Maße, wie auch die anderen Kollegen, die aus der Großregion nach Luxemburg geeilt sind, weil wir mit unseren Nachbarn eine etwas geläuterte Geschichte haben als dies mit Deutschland der Fall war. Und dass wir jetzt, 60 Jahre nach Ende des Zweiten Weltkrieges, so wie wir hier sitzen, zusammensitzen um Gemeinsames fortzuführen und Neues zu beginnen, zeigt uns, dass Deutschland heute uns der beste deutsche Nachbar ist, den wir je hatten. Und deshalb seid uns herzlich willkommen.

C'est une affaire, dont j'espère que nous dirons un jour qu'elle a été grande, que nous allons entamer aujourd'hui. Il nous faudra bien sûr beaucoup de patience et de détermination. Cette patience et cette détermination dont ont fait preuve Madame Hennicot lorsqu'elle a relancé la machine capitale européenne de la culture, Madame Modert, qui s'est faite cheville ouvrière de l'ensemble des actions qui ont dû être prises en main, et Robert Garcia, qui était le coordinateur général. En remerciant ces trois personnes, je voudrais que vous étendiez ces remerciements à

toutes ces équipes valeureuses qui ont fait de ce jour d'aujourd'hui et feront des mois à venir un grand succès.

Nous aurons besoin, il est vrai, de beaucoup de patience et de détermination. J'aime, disait Pascal, les choses qui vont ensemble. Je voudrais que dorénavant Luxembourg et culture, Grande Région et culture, Europe et culture, soient des choses qui vont ensemble. Nous aurons besoin d'une bonne dose de patience et de détermination comme pour toute entreprise européenne, de cette patience, de cette détermination, de cette somme de conviction, chaque jour renouvelée, dont ont besoin les longues distances et les grandes ambitions.

Circulez, il y a beaucoup de choses à voir!

Merci.

Discours d'Octavie Modert lors de l'inauguration de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», Luxembourg

9 décembre 2006

Monseigneur, Altesses Royales
Monsieur le Premier ministre
Sehr geehrte Herrn Ministerpräsidenten
Monsieur le Président de la Chambre des Députés
Madame la Commissaire européenne
Chers collègues Ministres de la Culture de l'Union Européenne
Chers collègues au gouvernement
Mesdames, Messieurs les Députés
Excellences
Monsieur le Bourgmestre de Sibiu Léiw Éiregäscht Léiw Frënn,

Lëtzebuerg a Groussregioun 2007 freet sech, lich all haut de Moien hei begréissen ze kënnen!

Sans aucun doute les Capitales européennes de la culture représentent-elles une des actions communautaires les plus populaires pour avoir su se forger une renommée incontestable et une véritable visibilité.

Le Luxembourg aura la chance de pouvoir porter pour la 2^e fois la distinction de Capitale européenne de la culture, après 1995, dem Kulturjar 1995, dat als Iddi vum Robert Krieps a mat dem haut bekannten Erfolleg mat Jacques Santer, René Steichen, Marie-Josée

Jacobs an Erna Hennicot realiséiert ginn ass, e Gedanken deen d'Erna Hennicot-Schoepges nees frësch opgegraff a fir 2007 ëmgesat hott mam François Biltgen an mir selwer, a mat der Hellef vun éise Matarbechter am Kulturminister an an der Equip vun «2007».

Mesurant l'ampleur de ce deuxième défi avec humilité mais ambition, nous avons voulu un concept résolument innovateur: Franchissons nos limites et nos frontières!

C'est à l'initiative du Premier ministre Jean-Claude Juncker qu'en mai 2000 le Sommet de la Grande Région hat die Herausforderung angenommen, und so danke ich den Ministerpräsidenten Kurt Beck und Peter Müller für ihre heutige Präsenz, de même que les ministres et autorités publiques des Régions de la Grande Région.

Ce pari sur l'avenir a voulu ajouter à la composante notamment économique de nos relations transfrontalières quotidiennes, von den Pendlerströmen bis zu den Handelsbeziehungen im Grossen und Kleinen, la réalité d'une appartenance commune, d'une communauté entre partenaires et voisins qui non seulement se côtoient quotidiennement, mais se rencontrent pour un échange et un dialogue fructueux et enrichissant.

Denn Kultur verbindet Völker, und diese Bande wollten wir auch mit unsern verwandten Freunden in Sibiu/Hermannstadt erneuern, eine Initiative von Erna Hennicot-Schoepges – und heute kann ich unsere Partnerkulturhauptstadt mit Bürgermeister Klaus Johannis begrüßen.

Oui, nous croyons beaucoup à l'esprit résolument innovateur de cette décision: la Grande Région ensemble avec le Grand-Duché de Luxembourg forme une partie importante voire centrale de cette Europe en devenir, qui s'est ouverte à ses voisins à l'Est: ensemble, nous voulons créer une Europe plus juste, plus humaine et riche de ses diversités culturelles. Et nos régions, associées dans cet espace pluriel, de constituer ainsi un véritable laboratoire de la construction européenne.

Altesses Royales,
Dir Dammen an dir Hären,

Luxembourg et Grande Région 2007: ce projet et son programme véhiculeront une image rajeunie d'un ensemble géographique où la culture est synonyme de vecteur entre les citoyens de toutes les régions et de toutes les origines. Luxembourg et Grande Région 2007,

ce sera une identité renforcée conférée à cette entité de la Grande Région. Luxembourg et Grande Région 2007, c'est une citoyenneté européenne vécue.

Luxembourg et Grande Région, c'est aussi une région qui n'a plus à faire la preuve de sa richesse culturelle. Faisons-en un véritable projet culturel commun, transgressant nos frontières, en mettant en commun nos compétences particulières dans le plein respect de la pluralité culturelle propre à chacune des régions impliquées.

Mesdames, Messieurs,

Une année culturelle, ce n'est pas une opération en vase clos und es ist keine Nabelschauveranstaltung. Ce n'est pas non plus une concentration sur quelques événements phare, mais l'intégration au sein d'une mosaïque culturelle de nombreux acteurs culturels de tous les niveaux et horizons et de toutes les disciplines. Une année culturelle, ce sont aussi des accents complémentaires, insolites, inattendus, novateurs. C'est une mobilisation des forces culturelles, c'est une sensibilisation culturelle accrue, c'est un public nouveau.

Une année culturelle, si elle veut rapprocher les gens, n'en est pas pour autant destinée uniquement aux habitants de la région! C'est une force d'attraction, voire de positionnement:

Élargissons le rayonnement de notre culture et de nos cultures au-delà des confins de la Grande Région;

Valorisons le patrimoine et la création existante, dans une perspective de développement culturel dynamique et fédérateur;

Faisons en sorte que cette mobilisation, cet élan, cette atmosphère de fébrilité soient d'un essor durable.

Altesses Royales,

Votre présence aujourd'hui, celles de notre Premier ministre, der Ministerpräsidenten, vu meine Kollege Ministere vun hei et des régions avoisinantes, des députés et autorités politiques témoigne de la reconnaissance de la culture comme facteur de cohésion d'une société.

Léif Frënn alleguer,

Mam Kulturjar 2007 kënnen mir net nëmmen éis lieweg a sprëtzege Kulturszen weisen, et ass och d'Gelliinheet, sech nei ze begéinen, iwwer all Grenzen eraus.

Und so ist die Europäische Kulturhauptstadt 2007 der Beweis, dass die kulturelle Zusammenarbeit in Europa einerseits, sowie die Vertiefung der Beziehungen innerhalb der EU keine leeren Worte sind.

Capitales de la culture 2007 version transfrontalière, ce projet européen réinventé à l'initiative du Luxembourg et repensé à l'échelle de la Grande Région, voilà la réalisation concrète d'une idée européenne qui commence par la culture!

Mesdames, Messieurs,

L'Europe culturelle existe déjà!

Contribution écrite de François Biltgen à l'occasion du vote du projet de loi 5611: „Die Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit: Arbeit statt Arbeitslosenunterstützung

19 décembre 2006

Im Gegensatz zu anderen Ländern liegt das Problem der Arbeitslosigkeit in Luxemburg nicht an einem Mangel an Arbeitsplätzen, sondern am Problem vor allem auf dem Hintergrund des übersättigten Angebots von Arbeitssuchenden in der Großregion - die einheimischen Arbeitslosen auf die offenen Stellen zu vermitteln. Dieses schwierige Problem ergibt sich größtenteils aus der Tatsache, dass die allermeisten Arbeitslosen keinen Schulabschluss mit Diplom haben. Die meisten geschaffenen Arbeitsplätze setzen aber höhere Qualifikationen voraus und werden daher sehr oft von besser qualifizierten Grenzgängern besetzt.

Ein Diplom ist noch immer der wichtigste Schlüssel zur Arbeitswelt. Bei den jugendlichen Arbeitslosen gibt es nur wenige Diplomierte. Drei Viertel der BAC+ Absolventen finden denn auch innerhalb von drei Monaten eine Arbeit. Vielleicht nicht immer in der gewünschten Spezialität, da es verschiedene Berufsbilder in Luxemburg nur in äußerst begrenzter Zahl gibt, dafür aber in einer anderen Spezialität, welche eine dem Studium angemessene Arbeit verbunden mit dementsprechender Entlohnung bietet.

Jeder Jugendliche, jeder Arbeitssuchende ist verschieden. Und diesen Unterschieden muss man im Rahmen eines individualisierten und begleitenden Angebots Rechnung tragen.

Die „convention d'activation individualisée“, ist eine der wichtigsten vorgeschlagenen Verbesserungen im neuen Gesetz. Der Arbeitssuchende wird nicht als „Verwaltungsnummer“ angesehen. Auf beide Seiten, Arbeitsamt und Arbeitssuchender entfallen Rechte und Pflichten! Daher wird vor der Vertragsunterzeichnung den einzelnen individuellen Wünschen und Profilen der Arbeitssuchenden Rechnung getragen.

Die neue Philosophie der verstärkten individuellen Betreuung der Jugendlichen durch das Arbeitsamt soll deshalb nach wie vor auf eine gezielte Vermittlung auf offenen Stellen hin gerichtet sein.

Nur ein fester Arbeitsvertrag, vor allem ein unbefristeter Arbeitsvertrag, der in Luxemburg dank des Arbeitsrechtes noch immer die Regel ist, bietet einem Arbeitssuchenden die Möglichkeit auf soziale und finanzielle Eigenständigkeit.

Falls der Arbeitssuchende nicht die, für die offenen Arbeitsstellen vorgesehenen Qualifikationen besitzt, bietet das Arbeitsamt eine Beschäftigungsmaßnahme an, die keinen Arbeitsvertrag darstellt, sondern ein Mittel zum Zweck, zum einzigen Zweck spätestens am Ende der Maßnahme einen richtigen Arbeitsvertrag zu erhalten.

Die wohl wichtigste Beschäftigungsmaßnahme ist der CIE („contrat d'initiation emploi“), der die Nachfolge des erfolgreichen SIE („stage d'initiation“) übernimmt. Während zwölf Monaten arbeitet ein jugendlicher Arbeitssuchender in einem Betrieb. Der Betrieb ist verpflichtet dem Jugendlichen eine Ausbildung anzubieten, welche auch für andere Betriebe ihren Wert hat. Am Ende der Maßnahme steht die Aussicht auf eine feste Einstellung.

Wie bislang ist als Basisentlohnung 80% des Mindestlohnes vorgesehen, da neben der eigentlichen praktischen Arbeitsinitiation ein Hauptaugenmerk auf eine individuell angepasste Ausbildung gelegt wird. Genau wie bislang soll der Arbeitnehmer aber freiwillige Zuschläge geben können, was denn auch die meisten Betriebe bislang taten um den Jugendlichen Qualifikanten an den Betrieb zu binden. Um die individuelle Ausrichtung der Maßnahme zu unterstreichen wird der Dreiecksvertrag zwischen Jugendlichen, Arbeitsamt und Betrieb spezielle Regeln vorsehen. Neu ist dieser Dreiecksvertrag der sicherstellen wird, dass es eben zu einer Ausbildungsmaßnahme kommt und nicht

zu billiger Arbeitskraftverwendung. Neu ist auch die obligatorische Festschreibung eines Ausbildungsplanes und die Bezeichnung eines Tutors im Betrieb, der mit dem Arbeitsamt kooperiert. Im Gegenzug dazu, dass der Betrieb bereit ist, z.B. nicht auf Grenzgänger zurückzugreifen, sondern den beim Arbeitsamt gemeldeten Jugendlichen eine Chance gibt, erhält er direkte Zuwendungen während der Maßnahme und nach der Einstellung.

Die aktuelle CAT-PU Maßnahme die Jugendliche bei Staat und Gemeinden provisorisch parkte, ohne ihnen aber in den meisten Fällen die Aussicht auf eine Festanstellung zu bieten wird abgeschafft. Laut CEPS-Studie verringerte die Maßnahme die Chancen der Jugendlichen auf dem Arbeitsmarkt, statt sie zu verstärken. Es darf nicht darum gehen, Staat und Gemeinden billige Arbeitskräfte auf provisorischer Basis zur Verfügung zu stellen. Auch Staat und Gemeinden sollen feste Arbeitsplätze schaffen.

Stattdessen wird der „contrat-appui-emploi“ (CAE) eingeführt, eine Ausbildungsmaßnahme, die aus 80% Arbeit besteht (und deshalb wie bislang schon vorgesehen, mit 80% des Mindestlohnes entschädigt wird) und 20% Ausbildung bzw. Vorstellungsgesprächen. Anbieter sollen Staat, Gemeinden aber auch Sozialinitiativen sein welche unter der juristischen Form einer Gesellschaft ohne Gewinnzweck funktionieren.

Nun wird auch wohl in Zukunft nicht jeder Jugendliche Chance auf dem ersten Arbeitsmarkt haben. Viele haben neben der nicht ausreichenden Qualifikation zusätzlich noch andere individuelle soziale oder gar familiäre Probleme, die gelöst werden müssen. Deshalb brauchen wir auch in Zukunft die sozialen Beschäftigungsinitiativen wie bspw. ProActif, Forum pour l'Emploi, und Objectif Plein Emploi welche gesetzlich reformiert werden.

Neben ihrer bisherigen Ausbildungstätigkeit sollen sie in Zukunft den Arbeitslosen, die trotz aller eigenen Anstrengungen und jener des Arbeitsamtes keine Chance hatten den Arbeitsmarkt zu integrieren, das Recht auf eine menschenwürdige und wert fördernde Arbeit mit einem festen Arbeitsvertrag bieten.

Juillet

Réactions du Luxembourg au conflit au Liban Juillet 2006	152	Présentation publique du rapport de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg 5 juillet 2006	184
Comité de conjoncture Juillet-décembre 2006	262	Les ministres François Biltgen et Mars Di Bartolomeo à Helsinki: améliorer la productivité par une meilleure qualité de la vie professionnelle 6-7 juillet 2006	79
Discours de Luc Frieden lors de sa nomination de docteur en droit, honoris causa, de la Sacred Heart University 1 ^{er} juillet 2006	301	Les Luxembourgeois et l'Union européenne selon l'Eurobaromètre 65 7 juillet 2006	106
Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, lors de l'inauguration officielle du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, Luxembourg 1 ^{er} juillet 2006	307	Intervention écrite de Nicolas Schmit «Le referendum du 10 juillet 2005: un vote pour rien?» 10 juillet 2006	312
Luc Frieden propose de nouveaux objectifs pour l'Europe judiciaire et policière 1 ^{er} juillet 2006	228	Intervention de Nicolas Schmit à la Conférence euro-africaine à Rabat 10 juillet 2006	315
Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, lors de l'inauguration officielle du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, Luxembourg 1 ^{er} juillet 2006	310	Soumaila Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en visite chez le ministre Jean-Louis Schiltz 10 juillet 2006	167
Ouverture du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, Mudam 1 ^{er} -2 juillet 2006	16	Un an après le référendum luxembourgeois sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe 10 juillet 2006	107
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Bot 3 juillet 2006	65	Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 10 juillet 2006	108
Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, présente son rapport annuel 2005 3 juillet 2006	234	François Biltgen et Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» informel en Finlande 10-11 juillet 2006	109
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker effectue une visite de travail à Helsinki 3-4 juillet 2006	77	Nicolas Schmit à la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement 10-11 juillet 2006	80
Nicolas Schmit en visite de travail à Rome 4-5 juillet 2006	78	Visite de travail de Jean Asselborn en Russie 11-13 juillet 2006	80
«Gesond iessen, méi bewegen»: une politique commune en faveur d'une alimentation saine et de l'activité physique 5 juillet 2006	238	Allocution de S.A.R. le Grand-Duc, à l'occasion de l'inauguration conjointe avec le président de la République de Hongrie de l'exposition: «Sigismund Roi et Empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge» 13 juillet 2006	317

Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration de l'exposition: «Sigismond Roi et Empereur 1387-1437, art et culture d'une cour royale à la fin du Moyen Âge»
13 juillet 2006 **317**

Visite du président de la République de Hongrie, László Sólyom, au Luxembourg
13-14 juillet 2006 **66**

Jean-Claude Juncker aux cérémonies de la fête nationale française à Paris
14 juillet 2006 **99**

Le gouvernement luxembourgeois se donne une nouvelle méthode de travail pour transposer les directives européennes dans les délais
14 juillet 2006 **110**

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
17 juillet 2006 **111**

Victoire d'étape de Frank Schleck à l'Alpe d'Huez: messages de félicitations du gouvernement
18 juillet 2006 **248**

Notification du 2^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012
18 juillet 2006 **208**

Acquisition de la langue écrite et orthographe: analyse de compétences en langues dans l'enseignement primaire
18 juillet 2006 **197**

Holdings: la longue période transitoire jusqu'à fin 2010 est dans l'intérêt de la place financière
19 juillet 2006 **185**

5^e réunion conjointe des gouvernements belge et luxembourgeois à Schengen
19 juillet 2006 **221**

Projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information: améliorer la connectivité du Luxembourg
19 juillet 2006 **164**

Consortium européen, u-2010, piloté par l'Université du Luxembourg, choisi pour le développement d'un projet relatif à la sécurité des réseaux en cas de crise
20 juillet 2006 **237**

LuxFLAG: octroyer un label à des organismes de placement collectif investissant dans la microfinance
20 juillet 2006 **186**

Présentation du projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie
20 juillet 2006 **240**

Entrevue de Jean Asselborn avec Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, à Genève
20 juillet 2006 **82**

Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
24 juillet 2006 **112**

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, en visite de travail en Bulgarie
24-25 juillet 2006 **83**

Jean Asselborn reçu en audience à Lima par le nouveau président péruvien, Alan García
26-29 juillet 2006 **84**

Août

Jean Asselborn à la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrée à la situation au Proche-Orient
1^{er} août 2006 **113**

La coopération luxembourgeoise dans le nord du Mali: intensification de l'effort après le retour au calme
1^{er} août 2006 **168**

Le service volontaire des jeunes: «Une expérience d'apprentissage et d'orientation»
3 août 2006 **227**

Présentation du rapport d'activité et du bilan 2005 du Fonds Kirchberg
4 août 2006 **266**

Jean-Claude Juncker reçoit le Prix européen de la culture politique de la Fondation Hans Ringler
5 août 2006 **99**

Médaille d'argent pour David Fiegen aux Championnats d'Europe d'athlétisme
13 août 2006 **249**

Introduction du passeport biométrique au Luxembourg le 28 août 2006
22 août 2006 **153**

Les projets du gouvernement en matière d'énergie
22 août 2006 **202**

Évaluation des changements à Luxembourg depuis l'introduction de la loi contre la violence domestique
23 août 2006 **213**

Jean Asselborn à la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrée au déploiement de la Force intérimaire des Nations unies au Liban
25 août 2006 **113**

Enda Santé Sénégal et la Croix-Rouge luxembourgeoise récompensés par le premier Red Ribbon Award
29 août 2006 **168**

Le film au Luxembourg: 2005, une année positive et prometteuse avec un nouveau projet de loi sur les rails
31 août 2006 **164**

Septembre

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Lappeenranta en Finlande
1^{er}-2 septembre 2006 **114**

François Biltgen à la première conférence des ministres de l'Emploi et du Travail de l'ASEM à Potsdam
3-5 septembre 2006 **114**

Visite d'État en Chine
3-9 septembre 2006 **22**

«La Chine et l'Europe: un partenariat stratégique», discours de Jean Asselborn à l'occasion de la visite à la China Foreign Affairs University
4 septembre 2006 **319**

Jean-Claude Juncker à l'occasion de la 6^e conférence diplomatique allemande à Berlin
4 septembre 2006 **326**

Le ministre Luc Frieden présente un nouveau projet de loi sur l'octroi de la nationalité luxembourgeoise
4 septembre 2006 **229**

Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Berlin
4 septembre 2006 **85**

Mars Di Bartolomeo présente la nouvelle loi relative à la lutte antitabac
5 septembre 2006 **241**

Signature du memorandum of understanding entre la BEI et le ministère des Finances
6 septembre 2006 **215**

Lancement de la campagne «Solidarité Café»
7 septembre 2006 **170**

Mars Di Bartolomeo présente une nouvelle campagne de sensibilisation contre le travail clandestin
8 septembre 2006 **246**

Claude Wiseler, François Biltgen et Octavie Modert présentent les plans de conservation des deux hauts fourneaux à Belval-Ouest
8 septembre 2006 **267**

Réunion de l'Eurogroupe et réunion informelle de l'Ecofin à Helsinki: Jean-Claude Juncker reconduit dans sa fonction de président de l'Eurogroupe
8-9 septembre 2006 **115**

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au 6^e sommet ASEM à Helsinki
10-11 septembre 2006 **117**

Discours de Luc Frieden tenu à l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Luxembourg à l'occasion du 5^e anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre
11 septembre 2006 **332**

Jean-Louis Schiltz soutient le développement des autoroutes de l'information au Luxembourg
11 septembre 2006 **166**

La rentrée académique présentée par François Biltgen et Octavie Modert
12 septembre 2006 **203**

Jean Asselborn au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés 12-14 septembre 2006	87	Réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE en Finlande 20-22 septembre 2006	120	Journée de commémoration nationale au Luxembourg 8 octobre 2006	214	Élection de Jean-Claude Juncker comme membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques 12 octobre 2006	101
Présentation du Bilan Compétitivité 2006 13 septembre 2006	187	Intervention de Nicolas Schmit lors de la réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE à Tampere 21 septembre 2006	338	Journée de Commémoration nationale: Proklamatioun vun der Regierung 8 octobre 2006	343	«Le futur de l'Euro». Jean-Claude Juncker à l'occasion du petit déjeuner-débat organisé par le European Policy Centre 12 octobre 2006	343
Discours de Nicolas Schmit dans le cadre de la 61 ^e Assemblée générale des Nations unies à New York 14 septembre 2006	333	Conférence sur «Les communes et la mobilité douce» 21 septembre 2006	162	Lancement de la campagne «Allumez les feux de croisement le jour!» 9 octobre 2006	254	L'ouvrage 1, 2, 3 Lëtzebuergesch Grammaire remis au Premier ministre 13 octobre 2006	180
Rentrée scolaire 2006-2007: «Une école pour tous, un avenir pour chacun» 14 septembre 2006	198	Jean Asselborn à l'occasion de la 61 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 22 septembre 2006	339	Visite de travail du directeur du Programme alimentaire mondial 9 octobre 2006	172	Jean-Claude Juncker se prononce sur les défis de l'Europe à Osnabrück 13 octobre 2006	101
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké reçoivent le ministre de l'Acier indien, Ram Vilas Paswan 14 septembre 2006	188	Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 25 septembre 2006	122	Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg 9-10 octobre 2006	124	Discours de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie, lors de l'ouverture de la Foire d'automne 14 octobre 2006	348
Nicolas Schmit participe au dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations internationales et le développement à New York 14-15 septembre 2006	232	Fernand Boden à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Oulu 25-26 septembre 2006	121	Signature du contrat d'établissement 2006-2009 entre l'État et l'Université du Luxembourg 10 octobre 2006	205	Accident ferroviaire à Zoufftgen: conférence de presse en présence du ministre des Transports, Lucien Lux 15 octobre 2006	255
Jean-Louis Schiltz présente les conclusions des Assises de la coopération luxembourgeoise 15 septembre 2006	171	Présentation du Rapport travail et cohésion sociale 26 septembre 2006	189	Chambre des députés: ouverture de la session 2006-2007 10 octobre 2006	237	Entrevue de Nicolas Schmit avec la vice-présidente de la Commission européenne, Margot Wallström 16 octobre 2006	126
Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 15 septembre 2006	118	Premier bilan des travaux du Conseil scientifique dans le domaine de la santé 27 septembre 2006	241	Visites de travail de Jean Asselborn en Slovénie et en Albanie 10-11 octobre 2006	90	Jean Asselborn, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg 16-17 octobre 2006	127
Jean-Claude Juncker à la réunion du G7 des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales à Singapour 16 septembre 2006	216	La secrétaire d'État Octavie Modert au XI ^e Sommet de la francophonie: «Soyez fiers d'être francophones» 28-29 septembre 2006	178	Entrevue de Nicolas Schmit avec le président du Comité des relations extérieures de la commission Politique étrangère et de la Sécurité nationale du Parlement iranien, Mahmoud Mohammadi 11 octobre 2006	156	Croissance du PIB à 5,5% en 2006, ralentissement prévu en 2007 17 octobre 2006	189
Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn sur les relations transatlantiques: discours tenu à la Sacred Heart University, Fairfield/Connecticut 18 septembre 2006	334	Octobre		Jean-Claude Juncker invité par les Amis de l'Europe et l'European Policy Centre à Bruxelles 11 octobre 2006	100	Octavie Modert visite le Service des études et de la vie étudiante de l'Université du Luxembourg 17 octobre 2006	206
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 18 septembre 2006	119	La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, présente la manifestation sportive «Diversité et Sports» 4 octobre 2006	249	Les TIC appliqués à l'éducation et la formation: panorama des projets 11 octobre 2006	199	Babuschka: séniors et étudiants de l'Université du Luxembourg cohabitent sous un même toit 18 octobre 2006	207
Jean Asselborn à la semaine ministérielle de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 18-22 septembre 2006	155	Présentation de la stratégie et du plan d'action national en matière de lutte contre le HIV/sida 2006-2010 5 octobre 2006	242	Lucien Lux au Conseil des ministres des Transports à Luxembourg 12 octobre 2006	124	Quadrupartite des caisses de maladie: «La situation financière des caisses de maladie est en équilibre» 18 octobre 2006	247
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle au Laos et au Cambodge 19-22 septembre 2006	32	Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg 5-6 octobre 2006	123	Nicolas Schmit en visite de travail à Londres 12 octobre 2006	91	Visite de travail du ministre roumain des Affaires étrangères, Razvan Ungureanu 18 octobre 2006	67

Visite de travail au Luxembourg du président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi 19-20 octobre 2006	67
Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE à Lahti 20 octobre 2006	128
Lucien Lux au Conseil «Environnement» à Luxembourg 23 octobre 2006	128
Marie-Josée Jacobs lors de la conférence internationale «Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes» à Luxembourg 23 octobre 2006	353
La ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, ouvre une conférence internationale sur le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes 23-24 octobre 2006	202
Audience publique sur la stratégie de Lisbonne 24 octobre 2006	130
Actions du ministère de l'Environnement dans le contexte de la disparition de biotopes au Luxembourg 24 octobre 2006	208
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg 24-25 octobre 2006	129
Jean-Claude Juncker à l'occasion de la présentation des mémoires de Gerhard Schröder 26 octobre 2006	355
Jean-Claude Juncker à la présentation des mémoires de Gerhard Schröder à Berlin 26 octobre 2006	102
Jean-Marie Halsdorf participe à la 14 ^e conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire à Lisbonne 26-27 octobre 2006	132
Visite au Luxembourg de Nihat Kabil, ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République de Bulgarie 26-27 octobre 2006	69

Jean-Claude Juncker à l'occasion de l'ouverture solennelle de l'année académique 2006/2007 du Collège d'Europe à Bruges: «Le besoin d'Europe» 30 octobre 2006	360
Bilan de la mission de promotion de l'industrie des fonds d'investissement en Asie 30 octobre 2006	216
Jean-Claude Juncker invité par le Collège d'Europe et les Grandes Conférences catholiques 30 octobre 2006	103
S.A.R. le Grand-Duc et Jeannot Krecké mènent une délégation économique au Proche-Orient 30 octobre-4 novembre 2006	40

Novembre

Mars Di Bartolomeo présente la 4 ^e édition de la carte sanitaire: un système de santé luxembourgeois moderne et performant 6 novembre 2006	244
Visite de travail de Jean-Louis Schiltz à Berlin 6 novembre 2006	92
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 6-7 novembre 2006	132
François Biltgen au Conseil extraordinaire EPSCO à Bruxelles sur la directive concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail 7 novembre 2006	134
Luc Frieden présente le bracelet électronique pour personnes en détention 7 novembre 2006	230
Jean-Claude Juncker invité de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise et du Sénat français 8 novembre 2006	104
Nicolas Schmit en visite de travail à Stockholm 8 novembre 2006	93
Jeannot Krecké présente le réseau Solvit 8 novembre 2006	191

Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Nairobi: Lucien Lux évoque en amont l'actualité nationale et internationale en matière de changement climatique 8 novembre 2006	210
Présentation du rapport mondial sur le développement humain 2006 9 novembre 2006	173
Visite officielle au Luxembourg du secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría 9-10 novembre 2006	70
Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, rencontre la nouvelle directrice générale de l'OMS 10 novembre 2006	245
S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en mission de prospection économique aux États-Unis 11-17 novembre 2006	192
Réforme administrative: première conférence des directeurs d'administration et de service de l'État 13 novembre 2006	220
Jean Asselborn, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 13-14 novembre 2006	134
Octavie Modert au Conseil «Éducation» de l'UE à Bruxelles 14 novembre 2006	135
Jean Asselborn, «La Belgique sur la scène internationale – regards de l'étranger», discours tenu lors d'un symposium à l'occasion du 175 ^e anniversaire du traité de Londres de 1831 et de la dynastie belge, Bruxelles 14 novembre 2006	368
Jean-Claude Juncker en l'honneur de la lauréate du prix «Vision for Europe 2006» Angela Merkel, Luxembourg 14 novembre 2006	371
Visite au Luxembourg de la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel 14 novembre 2006	46

Conférence sur la place financière luxembourgeoise à Paris: «La place financière est un centre diversifié de qualité dans une économie ouverte au cœur de l'Europe» 14 novembre 2006	218
Visite de travail au Luxembourg d'Ali Babacan, ministre d'État à l'Économie de la Turquie 14 novembre 2006	71
Le ministre du Travail, François Biltgen, prend position sur le projet de loi 5611 15 novembre 2006	258
Jean-Louis Schiltz à la première édition des Journées européennes du développement 15-16 novembre 2006	136
Présentation de la nouvelle législation en matière de bail à loyer 16 novembre 2006	231
Visite de travail au Luxembourg du président autrichien, Heinz Fischer 16-17 novembre 2006	48
Jean-Claude Juncker rencontre des élèves dans le cadre de l'initiative Interlycées 20 novembre 2006	137
Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 20-21 novembre 2006	139
Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, lors de la déclaration de politique européenne et étrangère à la Chambre des députés 21 novembre 2006	375
Déclaration de politique étrangère 2006 21 novembre 2006	157
Présentation de la manifestation «Journées – création et reprise d'entreprise»: stimuler l'entrepreneuriat 22 novembre 2006	194
Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, se présente devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen 22 novembre 2006	140

Évaluation de l'efficacité des mesures pour l'emploi 23 novembre 2006	261
Le ministre de l'Environnement rencontre 80 élèves pour discuter de la lutte contre le changement climatique 23 novembre 2006	210
Fernand Boden et Octavie Modert présentent la politique du développement rural 2007-2013 23 novembre 2006	161
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre du Swaziland, Absalom Themba Dlamini 24 novembre 2006	72
Signature d'un deuxième avenant à la convention entre le Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions 24 novembre 2006	219
Sûreté des personnes dans les transports publics 24 novembre 2006	256
Mise au point d'un système de gestion de l'espace parking à Luxembourg-Ville, Strassen, Hesperange, Leudelange et Bertrange 27 novembre 2006	163
4 ^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'El Salvador 27 novembre 2006	175
Jean Asselborn à la 8 ^e conférence euro- méditerranéenne à Tampere sous Présidence finlandaise 27-28 novembre 2006	141
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 27-28 novembre 2006	141
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN à Riga 28-29 novembre 2006	182
Jeannot Krecké à la réunion informelle des ministres des Sports à Bruxelles 28 novembre 2006	142
Nicolas Schmit participe au Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations à Genève 29 novembre 2006	233

Lucien Lux: la décision de la Commission concernant le 2 ^e plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz de serre «inacceptable pour le Luxembourg» 30 novembre 2006	211
Remise du Prix européen de la microfinance 2006 30 novembre 2006	175

Décembre

Nouvelle campagne pour la propagation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112 1 ^{er} décembre 2006	226
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 14 ^e Conseil ministériel de l'OSCE, Bruxelles 4 décembre 2006	388
Signature de l'accord entre la Sarre et le Luxembourg portant création d'un lycée transfrontalier 4 décembre 2006	200
Signature du Programme indicatif de coopération 2007-2010 entre le Luxembourg et le Nicaragua 4 décembre 2006	176
Le ministre du Tourisme, Fernand Boden, présente les conclusions des réunions de la randonnée ministérielle annuelle en matière touristique 4 décembre 2006	250
Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles 4 décembre 2006	143
Jean Asselborn participe au 14 ^e Conseil ministériel de l'OSCE 4-5 décembre 2006	159
Le ministre de la Justice, Luc Frieden, informe sur les travaux du Conseil «JAI» des 4 et 5 décembre 2006 4-5 décembre 2006	144
Rencontre entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev 5 décembre 2006	93
Visite d'État au Luxembourg de la présidente de la République de Lettonie, Vaira Vike-Freiberga 5-7 décembre 2006	52

Présentation de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale 6 décembre 2006	180
Le ministre des Transports au sujet de l'action syndicale organisée en relation avec la sûreté dans les transports publics 7 décembre 2006	257
Entrevue de Nicolas Schmit avec le président du Comité économique et social européen, Dimitris Dimitriadis 7 décembre 2006	145
Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Porto 7-8 décembre 2006	160
Discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de l'inauguration de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», Luxembourg 9 décembre 2006	390
Discours d'Octavie Modert lors de l'inauguration de «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», Luxembourg 9 décembre 2006	392
Cérémonies d'ouverture: Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 9 décembre 2006	56
Jean-Claude Juncker parle de «L'Europe dans tous ses états» à l'Université du Luxembourg 11 décembre 2006	104
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 11 décembre 2006	146
Bilan des missions européennes au Congo: «Mission accomplie!» 12 décembre 2006	183
Le ministre du Travail, François Biltgen, discute avec les élèves du Lycée Aline Mayrisch de la problématique du chômage des jeunes 13 décembre 2006	265
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles 14-15 décembre 2006	146

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, présente la mise en œuvre des mesures de sécurité minimales applicables aux tunnels 18 décembre 2006	268
Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, fait le point sur plusieurs dossiers clés en matière de télécommunications, médias et communication 18 décembre 2006	166
Les Luxembourgeois et l'Union européenne dans l'enquête Eurobaromètre 2006 18 décembre 2006	148
Europaforum: Nicolas Schmit dialogue avec les élèves du Lycée classique d'Echternach 18 décembre 2006	149
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 19-21 décembre 2006	151
Contribution écrite de François Biltgen à l'occasion du vote du projet de loi 5611: „Die Bekämpfung der Jugend Arbeitslosigkeit: Arbeit statt Arbeitslosenunter- stützung 19 décembre 2006	394
L'acier luxembourgeois à l'honneur: installation des premières poutrelles luxembourgeoises sur le chantier du nouveau Freedom Tower à New York 19 décembre 2006	195
Participation d'Octavie Modert à la cérémonie de célébration de la diversité culturelle à Bruxelles 19 décembre 2006	181
Le projet de loi n° 5611 adopté par la Chambre des députés 20 décembre 2006	266
Nicolas Schmit reçoit des représentants du Collectif réfugiés Luxembourg et l'aumônier adjoint du Centre pénitentiaire de Luxembourg 20 décembre 2006	234
Deux ans après le tsunami: bilan de l'effort luxembourgeois 20 décembre 2006	178

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 478-2181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: info@gouvernement.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse